

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE.

FAIT

PAR ORDRE DU ROI.

IMPRIMÉ
PAR AUTORISATION DU ROI
À L'IMPRIMERIE ROYALE.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE,

Entrepris par Ordre du Roi,

SOUS LE MINISTÈRE ET CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE S. EXC. M. LE VICOMTE DU BOUCHAGE,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA MARINE,

*Exécuté sur les corvettes de S. M. l'Ornie et la Physicienne,
pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820;*

Publié sous les Auspices

DE S. E. M. LE COMTE CORBIÈRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INTÉRIEUR,
Pour la partie Historique et les Sciences naturelles,

ET DE S. E. M. LE COMTE CHABROL DE CROUZOL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE ET DES COLONIES,
Pour la partie Nautique;

PAR M. LOUIS DE FREYCINET,

Capitaine de vaisseau, Chevalier de Saint-Louis et Officier de la Légion d'honneur, Membre de
l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, &c.; Commandant de l'expédition.

Historique. 2

TOME PREMIER. — DEUXIÈME PARTIE.



PARIS,

CHEZ PILLET AÎNÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N.° 7.

1828.

VOYAGE
AUTOUR DU MONDE

Le Voyage autour du Monde par les Corvettes *l'Uranie* et *la Physicienne*,
se compose des divisions suivantes :

- 1.° HISTOIRE DU VOYAGE, 2 vol. *in-4.°* et Atlas de 112 Planches *in-folio*;
 - 2.° RECHERCHES SUR LES LANGUES, 1 vol. *in-4.°*;
 - 3.° ZOOLOGIE, 1 vol. *in-4.°* et Atlas de 96 Planches *in-folio*;
 - 4.° BOTANIQUE, 1 vol. *in-4.°* et Atlas de 120 Planches *in-folio*;
 - 5.° OBSERVATIONS DU PENDULE, 1 demi-vol. *in-4.°*;
 - 6.° OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES, 1 demi-vol. *in-4.°*;
 - 7.° MÉTÉOROLOGIE, 1 vol. *in-4.°*;
 - 8.° HYDROGRAPHIE, 1 vol. *in-4.°* et Atlas de 22 Planches grand *in-folio*.
-

LIVRE II.
DU BRÉSIL A TIMOR INCLUSIVEMENT.

CHAPITRE X.

*Traversée de Rio de Janeiro au Cap de Bonne-Espérance ;
séjour dans cette colonie.*

LA navigation de l'*Uranie*, du Brésil au Cap de Bonne-Espérance, ne fut accompagnée d'aucun événement nautique digne de fixer l'attention. Après nous être élevés par une latitude assez méridionale pour trouver les vents nécessaires à la route que nous avons à faire, nous nous dirigeâmes de manière à passer au Nord, quoique hors de vue des îles de Tristan da Cunha, et venir reconnoître la côte d'Afrique, dans le voisinage du lieu de notre destination. Mais cette traversée, favorable sous tant de rapports, devint funeste à l'un de nos plus habiles officiers, et fut ainsi pour nous une source éternelle de regrets.

1818.
Janvier.

D'une constitution foible et délicate, M. Laborde avoit un zèle pour le service qui s'allioit souvent fort mal avec l'état de ses forces physiques. Étant de quart, le 14 février au soir, il força sa voix en commandant la manœuvre, et cracha aussitôt un peu de sang. D'abord on n'en conçut qu'une légère inquiétude : mais le lendemain, une hémorrhagie violente s'étant déclarée, on s'aperçut que cet officier s'étoit rompu un vaisseau dans la poitrine. Les moyens d'usage, employés aussitôt par nos médecins, ne purent arrêter la marche de la maladie ; le soir, les crachemens de sang se renouvelèrent, et ils eurent lieu dès-lors constamment deux fois par jour, à des époques à-peu-près réglées.

Février.

Dans la nuit du 21, l'oppression commença à se faire sentir, et le

1818.
Février.

mal avoit fait des progrès si effrayans, que le lendemain matin, dès les dix heures, il n'y avoit plus aucun espoir !.....

« Le malade lui-même, dit M. Quoy, conservant toutes ses facultés intellectuelles, fut des premiers à juger de son état, mais avec une force d'ame et un courage d'autant plus grands, que cet infortuné jeune homme paroissoit beaucoup tenir à la vie. Il prit la main du commandant, celle de chacun de nous, et nous fit ses adieux, ainsi qu'aux principaux de l'équipage; il mit ensuite ordre à ses affaires, demanda et reçut M. l'abbé de Quélen, qui lui administra les derniers sacremens.

» L'homme affoibli graduellement, sous le toit domestique, par une maladie longue et douloureuse, s'éteint familiarisé pour ainsi dire avec l'idée de sa destruction inévitable. Mais combien plus cruelle est l'approche de ce moment fatal pour celui qui, isolé sur le vaste Océan, se voit inopinément frappé à la fleur de l'âge d'une atteinte mortelle, et succombe sans être entouré des tendres et consolantes sollicitudes des personnes qu'il chérit le plus! Privation qui n'est pas la moins pénible de toutes celles que le marin s'impose l'obligation de subir! « La perte de la vie n'a » rien de redoutable pour moi, disoit M. Laborde, en nous tendant la » main..... Mais laisser dans l'affliction mes bons parens, mes amis; ne » plus les revoir : c'est le plus grand, c'est l'unique de mes regrets! »

» Les souffrances de son agonie furent poignantes et prolongées : il m'en exprimoit la violence en me serrant la main de temps en temps. Enfin, par une de ces faveurs de la Providence, qui semble vouloir dérober aux sens du mourant l'horreur de sa position, sa tête se perdit, et il n'eut presque plus de connoissance jusqu'au lendemain, 23 février 1818, où il cessa de vivre, vers les six heures du matin. »

Telle fut la fin prématurée de Clair-Léonard-Théodore Laborde (1). L'amabilité de son caractère l'avoit rendu cher à tous ses camarades; son instruction variée, son habitude des observations et du calcul, un talent remarquable pour le dessin, en faisoient un sujet précieux dans une expédition scientifique, où tant d'occasions de les rendre profitables

(1) Né à Lorient, il passa fort jeune à l'Île-de-France avec sa famille, entra de bonne heure dans la marine, où il parvint au grade d'enseigne de vaisseau. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans, après en avoir passé quinze au service.

devoient se présenter. Nous donnâmes universellement des larmes à sa mémoire, et partageâmes par avance les angoisses auxquelles sa famille, qui l'attendoit à l'Île-de-France, seroit livrée lorsque nous lui apprendrions une perte aussi inattendue et aussi déchirante. Mais, dit l'immortel auteur de Paul et Virginie, *les projets de plaisir, de repos, de délices, d'abondance, de gloire, ne sont pas faits pour l'homme foible, voyageur et passager.*

1818.
Février.

Ce fut au milieu de ces tristes pensées que nous aperçûmes enfin les hautes terres du Cap de Bonne-Espérance. Contrariés par une brume épaisse qui s'éleva bientôt, nous ne pûmes cependant arriver au mouillage de la baie de la Table que le 7 mars dans l'après-midi.

Mars.

Peu s'en fallut que les ridicules difficultés qui nous avoient repoussés de Ténériffe ne se renouvelassent ici : nous en fûmes heureusement quittes pour une quarantaine de trois jours, après lesquels, les ordres du gouverneur étant arrivés, on nous laissa la faculté de descendre à terre.

L'accueil que nous fit le lord Charles Sommerset, gouverneur de la colonie, fut des plus gracieux. Il nous offrit toutes les facilités possibles pour l'exécution des travaux scientifiques dont nous étions chargés, et nous engagea même à nous avancer dans l'intérieur de la colonie, où nos remarques, embrassant un plus vaste théâtre, pourroient offrir aussi plus d'intérêt. Malheureusement, la courte durée du séjour que nous devons faire au Cap de Bonne-Espérance ne nous permit point d'accepter cette dernière faveur.

Grâces à l'obligeance de M. Delettre, négociant français, résidant depuis longues années au Cap, où je l'avois connu dans un précédent voyage, nous pûmes nous procurer tout de suite un local propre à l'établissement de notre observatoire ; nos instrumens y furent transportés sans délai, et nous nous livrâmes assidument à nos expériences habituelles du pendule et des phénomènes de l'aiguille aimantée.

Le 13 mars, MM. Quoy et Gaimard, accompagnés de plusieurs personnes de notre état-major, du docteur Mund, botaniste prussien, et de quelques autres habitans du Cap, firent une course d'histoire naturelle. Partis de la ville à cinq heures du matin, ces messieurs arrivèrent à dix heures au sommet de la montagne de la Table, après s'être reposés à diverses reprises. Cette promenade eût été pour eux tout-à-fait agréable,

x x*

1818.
Mars.

sans une brume épaisse et une pluie continuelle qui les empêchèrent d'être témoins du beau spectacle dont on jouit ordinairement de ce point de vue élevé. Ils furent consolés toutefois de ce contre-temps, par l'intérêt des remarques et des collections qu'ils se trouvèrent à portée de faire.

Constance, ce coteau renommé dont on tire un des meilleurs vins du monde, devoit, à plus d'un titre, piquer la curiosité de nos observateurs; il devint aussi l'objet d'une excursion de la part de MM. Quoy, Bérard et Gaimard. « Nous montâmes à cheval à neuf heures du matin, dit ce dernier, et, tout en nous avançant vers le terme de notre petit voyage, nous nous amusions à faire la chasse aux oiseaux, soit sur la route, soit dans les champs voisins. J'avois un cheval assez fougueux, qui se montrait rétif et témoignait son impatience à chaque coup de fusil qu'il entendoit. Je venois de tuer une pie-grièche, lorsque à environ une demi-lieue de Constance, et après avoir dépassé les premières vignes que l'on rencontre, je fus attiré dans un champ labourable par une multitude de souï-mangas, de promérops, &c. A peine eus-je fait feu sur un des plus beaux de ces oiseaux, que mon cheval, doublement effrayé par le bruit de l'explosion et par la vue d'un large fossé qui se trouvoit à ma droite, partit comme un trait et me jeta à plusieurs pas de distance sur un terrain sablonneux et heureusement peu dur. Je ne fus pas blessé de cette chute; et enfourchant de nouveau mon ombrageuse monture, je rejoignis mes compagnons de voyage. Bientôt nous aperçûmes la propriété de M. Cloète, nommée *le Grand-Constance*: elle est facilement reconnoissable à une allée de très-grands arbres, et à ces mots, *Groot-Constancia*, écrits sur la porte d'entrée. Nous ne tardâmes pas à arriver à la ferme de M. Colyn, connue sous le nom de *Petit-Constance*. De longues allées de chênes y conduisent.

» Notre premier soin, après avoir salué M. Colyn, fut de visiter ses vignobles. Il voulut bien nous donner un de ses gens pour nous accompagner. Les vignes que nous parcourûmes sont entourées d'allées de chênes et de pins, et les ceps, plantés à quatre pieds de distance les uns des autres sur des lignes droites, ne sont pas soutenus par des échelas: Toutes les années, on les taille, et l'on pioche le terrain d'alentour, qui est de nature sablonneuse. Nous vîmes çà et là quantité de pêchers,

d'abricotiers, de pommiers, de poiriers, de citronniers, &c. &c., et de petits carrés où l'on cultivoit des plantes potagères.

1818.
Mars.

» A notre retour, M. Colyn voulut absolument nous faire goûter les diverses espèces de vin qu'il récolte, consistant en vin de Constance proprement dit, blanc et rouge, en vin de Pontac, de Pierre et de Frontignac (1).

» Le vin des autres localités, qui porte le nom particulier de *vin du Cap*, est fait avec un raisin muscat de couleur paille fumée, qui m'a paru préférable pour le goût au muscat de Provence.

» Nous venons de dire qu'il y a deux qualités de vin de Constance, le blanc et le rouge; elles proviennent l'une et l'autre de raisins muscat de couleurs différentes. Le Pontac, d'une teinte très-foncée, est le produit d'un raisin noir fort sucré, ressemblant assez à un de nos raisins de Provence doux et fade. Le vin de Pierre est blanc; il se rapproche, par le goût, du vin de Lunel, mais nous parut avoir un bouquet préférable à ce dernier, dont nous avons apporté une bouteille à Constance, pour servir de terme de comparaison: il est vrai que le nôtre étoit échauffé. M. Colyn, qui le goûta, le trouva bon cependant, mais inférieur au sien. Le raisin qui donne le vin de Pierre est blanc et doux; c'est l'*uni-blanc* des Provençaux.

» Généralement on préfère, au Cap, le Frontignac à tous les autres vins qui se récoltent sur le coteau de Constance; on lui trouve un fumet plus fin et plus suave; aussi l'alfraame en est-elle payée plus cher: sa couleur est blanche et un peu terne. Quant à moi, le vin de Constance, blanc ou rouge, indifféremment, est de tous celui que je préfère.

» Le cellier de M. Colyn est grand et commode; nous le visitâmes à l'instant où l'on s'occupoit à fouler le raisin. Je demandai quelques renseignemens sur la préparation du Constance; voici ceux qui me furent fournis.

(1) Le prix du vin de Constance, dit Barrow (*second Voyage au Cap de Bonne-Espérance*, t. 2, p. 61, trad. franç.), est au Cap de 70 à 80 risdales [383 fr. 60 cent. à 438 fr. 48 cent.] le demi-tonneau, qui devoit contenir vingt gallons d'Angleterre [quatre-vingts bouteilles de France], mais qui n'en contient pas plus de dix-huit, souvent même pas plus de seize. D'après le même auteur (t. 2, p. 63), le prix moyen du demi-tonneau ou de l'alfraame étoit, pendant les années 1799 à 1802, de 74 risdales 87/100 [410 fr. 29 cent.].

1818.
Mars.

» D'abord on égrappe les raisins en les frottant sur une espèce de claie à jour ; les grains tombent dans un baquet, et sont portés ensuite dans une cuve, où quatre hommes les foulent aux pieds. Le moût, d'une saveur agréable et sucrée, est mis dans un grand tonneau, où il reste une quinzaine de jours, plus ou moins ; on le verse alors dans des barriques, où il fermente pendant le même espace de temps à-peu-près ; puis on le transvase trois ou quatre fois. Dans les meilleures années, on ne récolte tout au plus, au grand et au petit Constance, que 800 alfraames de vin (1).

» Après nous avoir fait déguster les différentes qualités de vins qui ornoient sa cave, M. Colyn nous conduisit à la maison qu'il habite, dont les appartemens, décorés avec goût, sont dans le genre hollandais. Au dîner qu'il nous fallut accepter, on nous servit du bouc sauvage coupé en tranches desséchées, de la largeur d'une pièce de 10 sous : je n'en goûtai que pour m'en abstenir bien vite, et donnai la préférence à un excellent pouding, à des fraises au vin de Constance, et à des biscuits qui nous faisoient oublier le mauvais pain hollandais.

» Quelque enchantés que nous fussions de l'obligeante réception dont nous étions l'objet, il fallut penser au retour et prendre congé de notre hôte. Il nous engagea à revenir le voir ; mais nous ne pûmes que foiblement lui exprimer notre gratitude pour toutes les politesses dont il nous avoit comblés.

» Nous nous arrêtâmes un instant sur la route pour jeter un coup-d'œil sur la ferme de M. Cloète. Cette agréable propriété a un certain air de grandeur qu'elle doit probablement aux arbres de haute futaie qui l'entourent. Il étoit nuit lorsque nous arrivâmes au Cap. »

Je ne suivrai pas nos infatigables naturalistes dans les courses multipliées que l'amour de la science leur fit entreprendre ; encore moins chercherai-je à entretenir le lecteur des occupations plus monotones,

(1) On croit généralement, dit Barrow (*loc. cit.*), que ce dernier (le vin de Constance) se recueille seulement dans les deux fermes de ce nom ; on se trompe : le raisin qui le donne, *la muscadelle*, est dans toutes les vignes..... Il produit même un vin égal, sinon supérieur au Constance, dont le seul avantage est de se vendre six fois plus cher, tant le nom a de pouvoir en toutes choses !

quoique non moins utiles, auxquelles nous nous livrions à notre observatoire. Il suffira de donner plus bas le court résumé des unes, et de renvoyer pour les autres aux ouvrages spéciaux sur l'histoire naturelle qui accompagnent cette relation.

1818.
Mars.

Nous devons de sincères actions de grâces au gouverneur, non-seulement pour les facilités de toute espèce qu'il nous a accordées dans nos recherches scientifiques, mais encore pour les prévenances personnelles dont nous avons été l'objet. Plusieurs fois nous sommes allés le voir, tant à la ville qu'à sa campagne de *Nieuw-Land*, et constamment nous avons trouvé, près de lui et de sa famille, cette aisance et ces agrémens sociaux qui sont ordinairement l'apanage des personnes bien nées.

Je ne puis m'empêcher de citer ici la connoissance que j'ai faite de M. le colonel Ware, homme plein de mérite et d'instruction. Cet officier, qui parle parfaitement le français, passe à sa campagne de *Sans-souci* tout le temps que son service de quartier-maître général lui laisse de libre. Il s'y occupe de l'étude des lettres, partage avec sa femme l'éducation de deux aimables enfans, et se délasse enfin de ses études en donnant quelques momens à l'agriculture (1) et à l'adminis-

(1) L'agriculture, dans la colonie du Cap, est réputée être assez mal entendue. Barrow en fait connoître la cause, dont l'importance me paroît mériter que je la signale ici.

Au Cap de Bonne-Espérance, dit-il (*op. cit.* tom. 2, pag. 188), les biens ne restent pas long-temps dans la même famille; il est rare que les enfans d'un colon soient établis, parce qu'ils ont tous un titre égal à l'héritage de leur père: les droits qu'en certains pays la primogéniture donne, sont ici entièrement inconnus; telle est la loi de la colonie. Elle est équitable, sans doute; mais elle a de fâcheuses suites: elle rend le propriétaire indifférent sur l'état de ses possessions; au lieu de les améliorer, il prête son argent, achète des esclaves et des bestiaux; il fera même l'acquisition de quelques domaines, mais pour en retirer un profit immédiat, et non pour les bonifier. Pourroit-il se conduire autrement! il n'a ni l'ambition de laisser un nom après lui, ni le desir, si naturel à l'homme, d'être remplacé par un autre soi-même sur les lieux qui le virent heureux, quand la nature lui ordonnera de les quitter. Le dernier possesseur des fermes de Constance, le vieux *Cloïte*, fait seul exception à cette remarque. De simple trompette, devenu gros propriétaire, il donna tous ses soins à la culture de ses biens, et, sur le point de mourir, il en fit le partage entre ses enfans. Son Constance favori fut pour le fils qui portoit son nom; de plus il voulut, par son testament, que ce domaine passât directement, dans la ligne mâle, à celui qui auroit son nom de baptême, ou collatéralement à celui de ses plus proches parens qui au nom de *Cloïte* joindroit ce même prénom. Il en résulte que Constance est (en 1798) la terre la mieux entretenue qui soit dans la colonie.

Peut-être y a-t-il peu de pays où la propriété change de mains aussi fréquemment. Non-

1818.
Avril.

tration éclairée d'une jolie petite ferme qu'il a fait bâtir près de son habitation.

Ayant achevé les diverses opérations scientifiques qui étoient l'objet de notre relâche au Cap de Bonne-Espérance, nous nous occupâmes, dès le 1.^{er} avril, de nos dispositions d'appareillage. Mon intention étoit de mettre sous voiles sur-le-champ; mais le calme étant survenu, je profitai de l'inaction forcée qui en fut la suite, pour aller rendre visite au capitaine de la marine russe, M. Otto de Kotzebue, qui vint aussi bientôt lui-même à bord de *l'Uranie*. Cet officier, commandant le brig *le Rurick*, avoit mouillé le matin en rade du Cap, et achevoit un voyage autour du monde, entrepris dans l'intérêt des sciences : sa relation ayant été mise au jour, il seroit superflu d'en entretenir plus longuement le lecteur.

Un vent forcé, et directement contraire à la route que nous devions suivre, succéda au calme, en sorte que nous ne pûmes mettre en mer que le 5 avril à deux heures du soir : nous nous dirigeâmes aussitôt vers l'Île-de-France.

Remarques
sur le Cap
de
Bonne-
Espérance.

Peu de pays ont été plus souvent visités que le Cap de Bonne-Espérance; peu aussi ont donné lieu à un plus grand nombre de relations. Quelques-unes, particulièrement celle de M. Barrow, sont remplies de détails aussi exacts que curieux; et nous ne pouvions, dans la courte durée de notre relâche, entourés comme nous l'étions sur-tout d'obligations fort assujettissantes, donner à nos recherches historiques assez de précision pour ajouter beaucoup de faits réels à ceux qui sont déjà

seulement les biens sortent de la famille à la mort des parens, quand les héritiers trouvent à les vendre pour en partager le produit entre eux, mais il semble y avoir une manie universelle d'acheter, de vendre, de changer. Le gouvernement en a bien su tirer avantage, lorsqu'il a imposé un droit de 4 p. 0/0 pour chaque mutation d'un immeuble. Au Cap, les deux tiers des biens sont vendus aux enchères, où l'huissier les charge encore d'une taxe de 2 p. 0/0, dont 7/8 pour le gouvernement et 1/8 pour lui; de sorte que les droits payés, en transférant une propriété, s'élèvent à 6 p. 0/0 de sa valeur. Si l'on y ajoute les frais du timbre et des contrats, on verra qu'en quinze ventes le gouvernement peut envahir tout le capital; et des habitans assurent qu'ils ont vu le cas arriver. J'y achetai moi-même un petit domaine qui, depuis huit ans, a changé six fois de maître, et a payé trois fois 6 et trois fois 4 p. 0/0; en tout, 30 p. 0/0 de sa valeur. Cette fureur de vendre et d'acheter fait, des droits de transport et d'enchère, une des plus fertiles branches du revenu public.

connus; le tenter, c'eût été s'exposer à empreindre nos travaux d'un caractère de légèreté impardonnable; aussi avons-nous préféré de faire le sacrifice des notes vagues qu'on peut si facilement recueillir pendant le cours d'une conversation, et ne nous attacher qu'à ce qui paroissoit moins indigne de fixer l'attention des lecteurs instruits.

1818.
Avril.

Je donnerai donc simplement ici le résumé de nos expériences de physique, et des remarques sommaires sur la température habituelle, la constitution géologique des montagnes qui entourent la ville, les maladies régnantes, le système monétaire, enfin sur diverses perceptions fiscales et commerciales.

Température. — Nos observations thermométriques accoutumées, faites à bord de l'*Uranie* depuis le 8 mars jusqu'au 4 avril, nous ont donné les quantités suivantes :

Météorologie.

Température de l'air...	{	Température moyenne + 18 ^d ,0 (centigrades).	
		Maximum observé..... 30 ,8.....	Le 27 mars, à 3 ^h du soir.
		Minimum <i>idem</i> 11 ,8.....	le 25 mars, à 5 ^h du matin.
		Maximum moyen..... 21 ,5.....	Répondant à 1 ^h du soir.
		Minimum <i>idem</i> 15 ,3.....	à 4 ^h du matin.
Température de la mer à sa surface.	{	Température moyenne + 14 ,0.....	Conclue de 28 jours d'observations.
		Maximum moyen..... 14 ,9.....	Correspondant à 2 ^h du soir.
		Minimum <i>idem</i> 13 ,2.....	à 2 ^h du matin.
		Maximum observé..... 21 ,5.	
		Minimum <i>idem</i> 10 ,5.	

Étant parvenu à me procurer quelques observations météorologiques faites au Cap de Bonne-Espérance pendant les années 1810, 1811 et 1812, j'ai cherché, par des moyens dont je rendrai compte dans la partie Météorologique de ce Voyage, à en déduire les températures moyennes des mois et celles des années: en voici le tableau, qui montre généralement que janvier est le mois le plus chaud, juin le plus froid de l'année, et avril celui dont la température approche le plus de la température moyenne,

TABLEAU des Températures moyennes (thermomètre centigrade) conclues pour différents mois des années 1810, 1811 et 1812, au Cap de Bonne-Espérance.

ANNÉES des OBSERVATIONS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	TEMPÉRATURE moyenne de l'année.
1810.	+ 24 ^d ,31.	+ 24 ^d ,48.	+ 21 ^d ,66.	+ 19 ^d ,61.	+ 16 ^d ,59.	+ 13 ^d ,98.	+ 14 ^d ,28.	+ 15 ^d ,09.	+ 14 ^d ,97.	+ 16 ^d ,76.	+ 19 ^d ,89.	+ 22 ^d ,12.	+ 18 ^d ,64.
1811.	22,75.	21,25.	22,11.	19,29.	15,00.	14,47.	14,96.	16,02.	17,64.	18,17.	22,53.	22,42.	18,88.
1812.	26,11.	23,93.	21,66.	18,99.	15,61.	14,41.	14,67.	16,24.	"	"	"	"	19,23.
Moyenne générale.	24,39.	23,22.	21,81.	19,30.	15,73.	14,29.	14,64.	15,78.	16,30.	17,46.	21,21.	22,27.	18,92.

Vents. — C'est une chose assez bizarre, que pourtant l'usage a consacrée, de ne pas indiquer dans les journaux météorologiques la direction vraie des vents, mais seulement l'azimuth apparent dans lequel ils soufflent, rapporté au méridien magnétique. Si l'erreur qui en résulte peut être insignifiante dans les lieux où l'aiguille aimantée s'écarte peu du méridien terrestre, on ne sauroit la regarder comme telle au Cap de Bonne-Espérance, par exemple, où l'on va voir que sa déclinaison est de plus de 26°.

Pendant toute la durée de notre relâche, non-seulement les vents du Sud ont régné le plus fréquemment, mais aussi ils ont été les plus forts; leur permanence quelquefois s'est prolongée au-delà de deux jours consécutifs. Après ceux-ci, les vents de Sud-Est et de Sud-Sud-Ouest ont soufflé avec le plus d'intensité, et se sont fait sentir particulièrement la nuit; pendant le jour, au contraire, les vents de Nord-Ouest dominoient, et généralement ils étoient foibles. Ceux de l'Est, du Nord-Est et du Sud-Ouest ont été les plus rares.

Magnétisme
et pendule.

Magnétisme. — Nous avons trouvé pour la déclinaison de la boussole, à notre observatoire, 26° 23' 31" Nord-Ouest; et pour l'inclinaison, 50° 47' 3", la pointe Nord de l'aiguille étant la pointe élevée.

Oscillations du pendule. — Le pendule, qui, réduit au niveau de la mer

et à $\pm 20^{\text{d}}$ de température centigrade, faisoit à Paris 86 400 oscillations en vingt-quatre heures moyennes, faisoit au Cap de Bonne-Espérance, dans les mêmes circonstances, 86 343^{osc},547. La latitude de l'observatoire étoit de $33^{\circ} 55' 15''$ Sud.

1818.
Avril.

« Quelque nombreux que soient les écrits qu'on a publiés sur le Cap de Bonne-Espérance, il n'est peut-être aucun pays moins connu sous les rapports géologiques. Malheureusement ce que nous avons à en dire ne remplira pas cette lacune. Si le temps ne nous eût pas manqué, nous nous serions sur-tout proposé de faire connoître en détail les hautes éminences qui couvrent la péninsule du Cap proprement dit; mais, bien loin de là, nous devons nous borner à décrire succinctement la montagne de la Table.

Géologie.

» Ce nom lui vient de sa configuration : en effet, coupée presque perpendiculairement du côté de la ville, elle est en même temps aplatie au sommet. On estime sa hauteur à 1 163 mètres. Une petite portion de sa base ayant été mise à découvert par un courant d'eau, laisse apercevoir qu'elle est formée d'un granit grossier si peu homogène, qu'en certains endroits il est presque entièrement décomposé. Cette roche est recouverte de phyllade bleu foncé, presque noir, à grains fins et serrés avec de larges veines de quartz très-blanc; on voit parfois de petits filons de granit traverser le phyllade.

» Toute la partie supérieure de la montagne est composée de couches horizontales et puissantes d'un grès blanc quartzeux très-brillant.

» Les grandes masses du centre sont homogènes; mais quelques-unes de celles du sommet ont leurs parties constituantes si peu liées, que le moindre choc les fait tomber en poussière. C'est sans doute à de brusques changemens de température, à l'action des nuages et des eaux pluviales, que cette roche doit sa friabilité; et ce principe d'une dissolution assez active est attesté par le sable qui remplit le ravin par lequel on arrive au sommet de la montagne, et par les gros grains de quartz dont elle est couverte à sa surface.

» Ça et là on rencontre des fragmens de grès ferrugineux. Les dales de phyllade bleu, susceptibles d'un beau poli, et dont on se sert pour paver le perron des maisons, proviennent de la petite montagne appelée *Croupe du Lion*.

yy*

1818.
Avril.

» La base de *la Table* est jonchée de grosses boules de grès, usées et arrondies par le temps, qui proviennent des éboulemens de la partie supérieure ; quelques-unes sont ferrugineuses. En nous rendant au sommet de la montagne, nous avons trouvé, à moitié chemin, deux morceaux de grès isolés, contenant du fer hydraté terreux ; et tout-à-fait au pied, à la sortie de la ville, des amas de fer hydraté terreux en petits globules, réunis par quelques particules d'argile, à quelques pouces de la superficie du sol.

» Des bois entiers de protéas couvrent les flancs de cette montagne, dont le sommet, presque toujours humide, est riche en graminées et en végétaux divers. » (*M. Quoy.*)

Maladies.

« Selon le docteur Hussey, médecin en chef de la colonie, les maladies ordinaires sont au Cap les fièvres inflammatoires, les ophthalmies, les flegmasies aiguës du foie, des poumons et de la plèvre, et la dysenterie. Ce médecin n'a vu, depuis dix années, qu'un seul exemple de fièvre intermittente. Le 1.^{er} février 1812, la petite vérole se manifesta au Cap, et fut d'abord très-meurtrière : les moyens prophylactiques les plus vigilans et les plus rationnels furent mis en usage avec succès. Cette maladie, qui étoit devenue épidémique le 14 mars, disparut le 9 juillet suivant.

» Le comité de vaccine, composé du médecin général, qui en est le président, de chirurgiens vaccinateurs, et d'un secrétaire chargé de l'enregistrement, existe depuis 1811. On vaccine deux fois par semaine dans la ville du Cap, le mardi et le vendredi ; c'est dans une des salles de l'établissement consacré aux bureaux du gouvernement, que cette opération a lieu. Lors de la naissance d'un enfant, les parens sont obligés d'en faire la déclaration au fiscal, qui en donne connoissance au comité de vaccine. La mère doit, autant qu'il est possible, accompagner son enfant, et le soumettre huit jours après à la visite des membres du comité, afin qu'ils puissent examiner si la vaccine a bien réussi, et, dans ce cas, se procurer la facilité de perpétuer le virus en le communiquant de bras à bras.

» L'ancien hôpital, exclusivement destiné autrefois au traitement des esclaves et des naturels du pays, n'est plus occupé maintenant que par

les bureaux de l'administration anglaise. Un hôpital militaire, situé non loin des lignes de fortification, sur le chemin de Constance, est assez bien tenu. Il n'existe pas d'hôpital civil au Cap; un pareil asile pour les malades et les malheureux infirmes seroit bien plus utile qu'une maison d'orphelins, dans un pays où ces derniers sont peu nombreux.

Monnoies. — » D'après Sparmann, la risdale, en 1775, valoit un peu plus de 4 livres tournois. En 1810, l'escalin correspondoit à 12 sous de France; la risdale à 8 escalins ou 4 livres 16 sous; la piastre d'Espagne à 12 ou 14 escalins; notre pièce de 5 francs à 5 escalins, et celle de 6 francs à une piastre; le louis d'or de 24 livres, à 6 risdales; le quadruple d'Espagne, à 25, 26 et quelquefois 30 risdales. A l'époque de notre séjour au Cap, en mars 1818, l'escalin valoit 6 sous de France; la risdale, 2 francs; la pièce de 5 francs, 14 escalins; l'écu de 6 francs, ainsi que la piastre, 20 escalins; et le louis d'or de 24 livres, 10 risdales. On nous a assuré que la banque du Cap tient en circulation de très-grandes valeurs en papier-monnoie.

Droits du fisc. — » Toutes les ventes se font ici à l'enchère et au plus offrant. Les Anglais paient au gouvernement un droit de 6 p. 0/0; mais les étrangers ne sont pas traités d'une manière aussi favorable: pour avoir la faculté de vendre leurs marchandises, ces derniers sont obligés de payer 15 p. 0/0 à la douane, et 5 1/2 p. 0/0 sur les frais de vente; encore ne peuvent-ils recevoir le prix de leurs marchandises qu'au bout de trois mois; s'ils vouloient être soldés de suite, il faudroit éprouver une nouvelle perte de 3 p. 0/0. Le courtier par l'entremise duquel l'affaire a été conclue, touche un droit de 5 p. 0/0 de commission. Ainsi, tout navire étranger qui arrive au Cap pour y vendre sa cargaison, doit s'attendre à supporter les frais suivans; savoir :

15 p. 0/0 à la douane,
 5 1/2. de frais de vente,
 5. . . . de commission,
 3. . . . d'escompte,
 2. . . . pour voiturage, emmagasinage, hommes de journée.
 c'est-à-dire, 30 1/2 p. 0/0 en tout. » (*M. Gaimard.*)

1818.
Avril.

Monnoies.

2181
1818

Droits du fisc.

CHAPITRE XI.

*Traversée du Cap de Bonne-Espérance à l'Île-de-France ;
Séjour dans cette colonie.*1818.
Mai.

Nous arrivâmes en vue de l'Île-de-France un mois exactement après avoir quitté l'extrémité australe de l'Afrique, et parvînmes, le soir du même jour, au mouillage devant le Port-Louis.

Quelques instans avant de jeter l'ancre, le pilote étoit monté à bord, et nous avoit prévenus de ne pas communiquer avec la terre sans avoir préalablement reçu la visite du commissaire de santé, que nous ne devons point, au reste, attendre avant le lendemain. Poursuivi déjà plusieurs fois par cette fatale formalité de quarantaine, allois-je éprouver encore ici quelque retard du même genre? Cette pensée me contrarioit d'autant plus, que j'étois très-impatient d'embrasser un frère dont j'étois séparé depuis vingt ans, et qui, venoit-on de m'apprendre, étoit à la veille de se rendre au Bengale, où l'appeloient des affaires d'intérêt. Ce devoit être, hélas! pour ne plus le revoir!.....

Cependant le 6, de très-grand matin, le canot de la santé arriva. Mon frère accompagnoit le vieux médecin, M. Lavergne. Je leur sus gré à l'un et à l'autre de leur empressement, quoique je ne pusse pas me méprendre sur celui des deux qui en avoit tout le mérite. La communication avec la terre m'ayant été accordée sur ma déclaration, j'envoyai sur-le-champ un officier saluer le gouverneur, l'instruire de la nature de ma mission, et traiter du salut.

Je priois mon frère de me faciliter les moyens de trouver, sans délai, un local convenable à l'établissement de mon observatoire, lorsqu'il m'apprit que mes desirs à cet égard avoient été prévenus; que le grand-juge commissaire de justice, M. George Smith, informé déjà de la relâche de *l'Uranie*, me faisoit offrir sa maison, qu'il n'habitoit point maintenant, parce qu'il vivoit à la campagne. Quelque touché que je fusse d'une prévenance aussi aimable, due en entier d'ailleurs au bienveillant intérêt que M. Smith accordoit à mon frère, je ne voulus néanmoins pas accepter

avant de m'être assuré par moi-même si l'emplacement convenoit aux diverses observations que nous avions à exécuter. Le reste de cette journée-là fut consumé en formalités d'étiquette.

1818.
Mai.

A onze heures et demie, nous saluâmes le pavillon anglais de dix-neuf coups de canon, qui nous furent exactement rendus; après quoi l'état-major de *l'Uranie* et moi nous allâmes faire visite à M. le général Hall, gouverneur par intérim de la colonie; nous en reçûmes les politesses d'usage, et nous revînmes à bord.

Le 7, je descendis à terre pour voir M. Smith. Ce magistrat aimable m'attendoit chez lui: son accueil fut gracieux, et plein de cette politesse exquise qui dénote à la-fois un cœur affectueux et un parfait usage du monde.

Après m'avoir fait parcourir celles des parties de sa maison qu'il jugeoit pouvoir être utiles, soit à l'établissement de nos instrumens, soit à mon logement et à celui des officiers qui devoient prendre part aux travaux de l'observatoire, il me renouvela l'assurance que je ne le gênerois point, même dans la supposition où j'occuperois sa maison toute entière, parce qu'il lui suffiroit d'y conserver un simple pied à terre pour se reposer lorsqu'il voudroit passer quelques instans à la ville.

Convaincu que je ne commettois aucune indiscretion, et voyant d'ailleurs que tout étoit à souhait pour l'objet principal que nous avions en vue, j'acceptai l'offre de M. Smith, et donnai aussitôt l'ordre d'apporter du bord les instrumens nécessaires à nos travaux scientifiques. Mais lorsque je voulus y faire venir aussi mon cuisinier et mes domestiques, M. Smith s'y opposa. « Vous avez accepté ma maison, dit-il, » et en homme d'honneur vous ne pouvez rétracter votre parole. Dans » ce marché tout l'avantage est de mon côté. Cependant si vous croyez » qu'il m'est dû quelque reconnaissance, je vous prie de me la témoigner » en permettant que je sois votre premier maître d'hôtel. J'ai un cuisinier passable et un assez nombreux domestique. Vous serez toujours, » au reste, le maître d'appeler plus tard votre cuisinier, si vous ne » trouvez pas le mien à votre gré. »

Ici s'engagea une lutte de générosité et de délicatesse; je résistai longtemps: mais mon frère m'ayant assuré que je désobligerois beaucoup le

1818.
Mai.

grand-juge si je n'acceptois pas à-la-fois chez lui la table et le logement, je jugeai convenable de céder.

M. Smith néanmoins ne se tint pas entièrement satisfait; il exigea encore que mon secrétaire, et les deux officiers de service à l'observatoire, prissent place chaque jour à sa table.

Comblé de tant de marques de bienveillance et de bonté, je me tranquillisois par la persuasion de n'être pas long-temps à la charge de notre digne et respectable hôte : vain espoir ! l'indispensable nécessité nous contraignit, comme on va le voir, de prolonger notre séjour au-delà du terme prévu. J'en témoignai tout mon regret à M. Smith, en le conjurant de me dégager de ma promesse ; mais il repoussa cette demande avec une aimable véhémence ; et loin de s'attrister avec moi du contre-temps dont je lui parlois, il fit éclater de la manière la plus expressive toute la joie qu'il en ressentait. Il seroit difficile de dire jusqu'à quel point je fus touché d'une conduite aussi délicate et aussi noble ; mon cœur en fut pénétré ; et c'est aujourd'hui pour moi un devoir sacré d'en exprimer hautement toute ma gratitude. Hélas ! celui qui me l'inspira ne pourra recevoir ici bas mon hommage ! La mort, en privant la magistrature d'un homme qui l'honorait par ses talens et par son caractère, m'a enlevé un ami qui m'étoit infiniment cher !.....

De touchans souvenirs et des regrets bien légitimes m'ont entraîné malgré moi dans une excursion que son motif fera facilement excuser ; je me hâte de reprendre le fil de ma narration.

Pendant qu'à l'observatoire nous nous occupions de nos travaux accoutumés, on visitoit à bord toutes les parties du vaisseau, pour le mettre promptement en état de reprendre la mer. On ne tarda pas à s'apercevoir que quelques feuilles de cuivre du doublage étoient enlevées de l'avant, près de la flottaison. D'abord on crut qu'il seroit possible de les replacer en rade ; mais des plongeurs chargés de reconnoître plus exactement le mal, nous donnèrent enfin la douloureuse certitude qu'il se prolongeoit jusqu'à la quille, et que non-seulement un grand nombre de feuilles de doublage manquoient absolument, mais que beaucoup d'autres encore étoient percillées comme de la dentelle. Une avarie aussi grave, presque au début d'un long voyage et dans des mers où les

tarets (1) sont très-multipliés, m'imposoit la fâcheuse obligation de faire abattre le navire en carène pour le réparer, et de prolonger par conséquent mon séjour à l'Île-de-France bien au-delà du temps qui m'avoit été fixé.

1818.
Mai.

Les chantiers de M. Piston nous ayant offert tous les avantages désirables, tant pour l'économie des dépenses que pour la perfection et la célérité du travail, les marchés nécessaires furent passés, et l'on hala sans délai la corvette dans le Trou-Fanfaron, où, après l'avoir déchargée, on procéda aux réparations nécessaires.

Ceux qui ne suivent pas les progrès des sciences physiques, se demanderont peut-être d'où a pu provenir la détérioration d'une aussi grande quantité de feuilles de cuivre. Nous l'attribuâmes d'abord nous-mêmes à la qualité inférieure de celles qui nous avoient été fournies; mais on a su depuis, par les belles expériences que sir Humpry-Davy publia en 1824 (2), qu'il ne falloit pas la chercher ailleurs que dans la corrosion du cuivre par l'eau de mer, corrosion développée précisément par la pureté même du métal; car le cuivre allié, ou seulement mis en contact intime avec une petite portion d'étain, de zinc, &c., n'est pas exposé à cet inconvénient.

Une conséquence immédiate des expériences dont nous venons de parler, a été la pensée de doubler les vaisseaux, non pas en cuivre pur, mais avec des feuilles de bronze dont l'alliage contiendrait quatre-vingts parties de cuivre sur vingt parties d'étain. M. d'Arcet, de l'académie des sciences, à qui l'on doit cette idée, a proposé de substituer aussi aux clous de cuivre rouge, employés pour le bordage des bâtimens, des clous fondus avec l'alliage précité. Ceux-ci seroient beaucoup plus durables que les premiers; et l'on sait en effet que les clous antiques de bronze retrouvés dans la Méditerranée, étoient encore en fort bon état après des siècles, tandis que le cuivre pur est promptement détruit par la seule action de l'eau de mer.

(1) Sorte de vers marins qui piquent les bois immergés. En quelques mois, ces vers peuvent pénétrer dans la membrure d'un vaisseau qui n'est pas doublé en cuivre; et même, malgré le doublage, ils parviendroient à la quille et de là aux varangues, si le cuivre ne recouvroit pas la quille en entier.

(2) Voyez les *Annales de chimie et de physique*, par MM. Gay-Lussac et Arago; mai 1824, tom. 26, pag. 84.

1818.
Mai.

Non-seulement ces clous résisteroient mieux à l'action corrosive de la mer que ceux en cuivre forgé (1), mais ils coûteroient moins cher, seroient plus vite fabriqués, et résisteroient davantage sous l'effort du marteau. Quant à leur pointe, il seroit facile de la rendre flexible en lui faisant subir l'opération de *la trempe* (2), et l'on conserveroit à la tête et à la tige du clou toute la dureté que présente l'alliage dont il s'agit.

Si l'on vouloit fabriquer les feuilles de doublage et les grands clous des vaisseaux avec du bronze, il conviendrait d'employer à cet usage les vieux canons hors de service, et de réserver les métaux neufs et purs pour la fonte des pièces d'artillerie; on auroit ainsi de bons clous et de bons canons. Les vieilles monnoies en métal de cloche pourroient être encore employées au même usage.

Tandis qu'on travailloit aux réparations de *l'Uranie*, M. Smith voulut que nous allassions visiter sa campagne de *Bagatelle*, située dans un des quartiers les plus agréables de l'île, celui de Moka. Perspective ravissante, riche végétation, cascade, rien n'y manque pour en former un séjour délicieux, sur-tout lorsqu'un propriétaire affable et bien né en fait les honneurs.

Nous prolongeâmes notre promenade en nous rendant aux plaines de Willems, à la belle habitation de M. Saulnier, qui nous avoit invités à y passer quelques jours, et qui nous accueillit avec tout ce que la prévenance la plus ingénieuse peut imaginer de gracieux.

On a souvent célébré le caractère hospitalier des habitans de l'île-de-France. Dans aucun pays, peut-être, cette noble vertu n'est poussée à un plus haut degré : l'étranger, celui sur-tout qui a connu le froid égoïsme d'un si grand nombre de nos villes européennes, s'étonne de se voir reçu

(1) Les grands clous en cuivre forgé, tels qu'ils sont employés au bordage des vaisseaux, coûtoient, en 1813, 6 fr. 23 cent. le kilogramme; ceux en bronze coulé ne coûteroient au plus que 2 fr. pour un poids égal.

(2) La trempe du bronze, ainsi que M. d'Arcet nous l'a démontré, produit un effet contraire à celle de l'acier.

Des expériences sur des clous en bronze de neuf pouces, ainsi préparés, ont été faites à Cherbourg, par M. Cachin, ingénieur en chef des travaux maritimes, et ont donné les résultats les plus satisfaisans.

avec tant d'aménité et comme une ancienne connoissance ; il cherche à s'expliquer les causes de cette effusion bienveillante dont il est tout-à-coup devenu l'objet : bientôt il peut se croire au milieu de sa famille chérie ; et son cœur, ouvert aux plus aimables impressions, aux sentimens de la plus tendre reconnoissance, ne sauroit oublier jamais ces momens de bien-être et de joie qu'il se retrace toujours avec délices !

J'eus le bonheur de revoir, à l'Ile-de-France, plusieurs de mes anciens amis, et de me lier avec quelques personnes que je n'avois point encore connues. Que ne puis-je leur payer nominativement ici le tribut de ma profonde gratitude pour le touchant intérêt qu'ils m'ont si constamment témoigné ! Plusieurs d'entre eux ont facilité mes recherches sur le beau pays qu'ils habitent ; et j'aurai, par la suite, plus d'une occasion de citer les noms de MM. Delisse, savant pharmacien et mon ancien compagnon de voyage dans l'expédition du capitaine Baudin ; Maure, agent de change très-distingué ; Thomy Pitot, que la mort a trop tôt enlevé aux lettres, qu'il cultivoit avec tant de succès ; et Mallac, juge à la cour d'appel, non moins recommandable par les précieuses qualités de son cœur, que par les ressources d'un esprit vif et cultivé.

Indépendamment des réunions particulières chez nos amis, où tous les agrémens et les plaisirs d'une société choisie nous étoient offerts, nous assistâmes aussi au bal du gouverneur et au repas de corps des officiers du 22.^e régiment, donnés à l'occasion de la fête de Sa Majesté Britannique.

Plus tard eurent lieu les courses de chevaux. D'après le goût bien connu des Anglais pour ce genre d'amusement, ils en ont amené la mode à l'Ile-de-France. Ces exercices annuels durent ordinairement trois jours, et ont lieu sur un vaste terrain appelé le *Champ de Mars*, à l'une des extrémités de la ville. Comme moyen de réunion, c'est une grande affaire pour les dames, le bon ton étant d'y venir chaque jour avec une toilette différente et d'y briller autant qu'on le peut. Les familles les plus aisées font construire des tribunes ou loges couvertes et un peu élevées, à l'effet de mieux jouir du spectacle. M. Smith avoit eu le soin d'en faire préparer une à notre intention ; nous vîmes tout de là très-commodément : mais j'avoue que l'assemblée occupa mes yeux autant que les

zz*

1818.
Mai.

Juin.

Juillet.

1818.
Juillet.

courses (1), quoique l'intérêt de celles-ci fût encore augmenté par l'importance exorbitante des paris.

Je n'avois pas encore aperçu ailleurs autant de mulâtres : le luxe qu'elles affichent passe toute mesure ; il efface même souvent celui des blanches. Ces mulâtres, en général jolies, admirablement bien faites, sont la plupart entretenues par des blancs jeunes ou vieux, et même, à la honte des mœurs, par des hommes mariés, qui portent chez ces créatures une aisance dont parfois leur famille légitime est privée : les exemples de ce désordre sont malheureusement trop multipliés. Les blanches détestent les femmes de couleur ; aussi la ligne qui les sépare dans toutes les cérémonies est-elle extrêmement tranchée : aux courses, on appeloit *la galerie brune*, le côté où se tenoient ces dernières ; à l'église, elles ont aussi des places distinctes ; et les registres de l'état civil ne sont pas les mêmes pour les blancs et pour ceux qui ne le sont pas. Ainsi, la blancheur de la peau est ici une véritable noblesse, qui sépare plus que ne le fait la noblesse d'extraction en Europe.

Par suite de l'enchaînement naturel des plaisirs, les courses furent l'occasion d'un bal auquel toutes les dames de Port-Louis se portèrent avec empressement ; et, malgré l'extrême chaleur, les salons se trouvèrent de bonne heure encombrés de monde. Une quantité de fort belles personnes, parées avec autant d'élégance que de goût, rendirent cette réunion très-brillante.

Je ne parlerai d'une séance de la *Société d'émulation*, à laquelle j'assistai, qu'afin de rendre hommage au zèle des habitans pour le progrès des connoissances utiles, et de manifester tout l'intérêt que cette réunion d'hommes aimables et instruits m'a inspiré. On lui doit déjà d'importans travaux ; ceux qui ont pour objet le perfectionnement de l'agriculture coloniale, ont mérité l'attention du gouvernement.

Vers les derniers temps de notre séjour dans cette île, nous adres-

(1) M. Pellion, en rendant compte, dans son journal, de ses propres impressions dans cette circonstance, s'exprime ainsi : « Les courses auxquelles nous assistâmes, sont bien, selon moi, la chose du monde la plus insipide et la plus mesquine. Trois ou quatre chevaux montés par des hommes habillés comme polichinelle, sont les champions qui concourent au prix. J'ignore quel est ce prix ; mais j'ai jugé qu'il devoit être de peu de valeur, parce que les cavaliers ne se pressoient guère de le remporter. »

sâmes, sous le couvert du ministre de la marine, à MM. les professeurs du Muséum d'histoire naturelle à Paris, plusieurs caisses contenant les échantillons d'objets des trois règnes que l'expédition avoit recueillis jusqu'alors.

1818.
Juillet.

J'ai resserré le plus qu'il m'a été possible le récit de particularités dont le charme principal se rattache peut-être uniquement à nos sensations personnelles ; mais pouvois-je me défendre de payer aux estimables habitans de l'Île-de-France ce léger tribut de la reconnaissance de mes compagnons de voyage et de la mienne !

Enfin les réparations de *l'Uranie* venoient d'être achevées, le vaisseau se rendoit en rade, et nous avions pris congé de nos amis, quand M. le capitaine Purvis, commandant la frégate anglaise *la Magicienne*, nous offrit un déjeuner à son bord, le 15 juillet, la veille même du jour où nous devons appareiller : nous l'acceptâmes, avec le regret de n'avoir plus le temps de lui rendre la pareille. Ce prétendu déjeuner fut un ambigue très-bien servi à trois heures après midi. Les officiers de *l'Uranie* étoient les seuls Français invités ; le reste des convives se composoit de familles anglaises de la ville. Le repas fut gai, quoiqu'il y eût bien quatre-vingts personnes ; M^{me} Purvis, qui voyageoit avec son mari, en fit les honneurs. La soirée se termina par un bal qui eut lieu sur le pont.

Je ne pourrois que difficilement peindre l'amertume de mes regrets, lorsque le lendemain il me fallut quitter mon respectable ami, M. Smith : il resta à bord jusqu'à ce que nous fussions sous voiles, et ce ne fut pas sans verser des larmes que nous nous séparâmes. C'est une douceur inappréciable que de rencontrer, dans un voyage tel que le nôtre, des personnes de mérite ; mais il faut s'en séparer : c'est le revers de la médaille !

J'avois été prévenu par M. le chef d'administration de l'Île Bourbon, que j'y trouverois dans les magasins du Gouvernement les vivres de campagne nécessaires au ravitaillement de *l'Uranie*, sans qu'il fût nécessaire de les acheter à grands frais à l'Île-de-France ; nous dirigeâmes en conséquence la route pour nous rendre dans cette colonie française.

CHAPITRE XII.

Remarques sur l'Ile-de-France.

LA quantité des renseignemens que mes compagnons de voyage et moi nous avons recueillis pendant notre séjour à l'Ile-de-France, est si considérable, qu'il m'eût été facile de donner un fort volume sur cet intéressant pays, objet déjà des travaux de tant de savans voyageurs. J'ai cru devoir suivre un plan moins vaste, et, mesurant des yeux l'espace qui me reste encore à parcourir, abandonner des détails d'une importance secondaire, pour ne mettre sous les yeux du lecteur qu'un choix de ce que nos journaux renfermoient de plus neuf et de plus curieux. Je ne dirai donc rien de l'histoire de la colonie (1), qui présente à son origine des détails de mœurs si attachans; ni de sa géographie, de ses productions naturelles, des variations de son état politique et civil, des progrès de son agriculture et de son industrie manufacturière, sujets qui prêteroiient à des développemens nombreux. Six paragraphes seulement seront consacrés aux matériaux que j'ai jugé convenable de mettre en ordre : le premier contiendra le résumé des observations de météorologie et de physique; le second, celles de géologie; le troisième traitera de la constitution physique des habitans et de leurs maladies; le quatrième, de la population, des mœurs et des usages; le cinquième, des relations mercantiles; le sixième enfin, de l'administration coloniale.

§. I.^{er}*Observations de météorologie et de physique.*

Température. Nos observations thermométriques, faites à terre à l'air libre et à l'ombre, ont duré depuis le 13 juin jusqu'au 9 juillet 1818. La plus forte

(1) Qu'il me soit cependant permis de relever une erreur bien souvent répétée, même dans les meilleurs ouvrages. « L'Ile-de-France, y est-il dit, fut nommée primitivement par les Portugais, île *da Cerno*, ou *Dacerno*, c'est-à-dire *île des Cygnes*. » Il suffit d'ouvrir le premier dictionnaire portugais venu, pour se convaincre de la méprise; *da Cerno* ni *Dacerno* n'ont aucun sens en portugais : ce seroit *ilha dos Cirnes*, ou, selon une orthographe plus moderne, *dos Cisnes*, qui signifieroit *île des Cygnes* dans cette langue. Au fait, *do Cirne* fut le nom qu'on imposa.

température a été de 31^d,5, le 13 juin à midi; la plus foible, de 19^d,0, le 2 juillet à deux heures du matin. Le maximum moyen, égal à 24^d,94, répond à midi, et le minimum moyen, de 21^d,47, à quatre heures du matin; enfin la moyenne des températures observées est 22^d,78.

A bord, au mouillage et en rade, quelques jours d'observations, faites du 6 au 14 mai, ont donné pour maximum moyen de la température de l'air, 28^d,2, à une et deux heures du soir; et pour minimum moyen, 24^d,6, à cinq heures du matin.

Aux mêmes époques, la température de la mer à sa surface donnoit pour maximum moyen, à midi, 25^d,7; et pour minimum moyen (à six heures du matin, huit heures du soir et minuit), 24^d,3.

J'ai tiré des registres qu'a bien voulu me communiquer avec une extrême bonté M. Lislet-Geoffroy, correspondant de l'académie royale des sciences, les élémens qui m'ont servi à conclure, par une méthode qui sera expliquée ailleurs, les températures moyennes dont le tableau suivant renferme les résultats.

TABLEAU des Températures moyennes (thermomètre centigrade) conclues pour différens mois des années 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1803 et 1804, au Port-Louis de l'Ile-de-France.

ANNÉES des OBSERVATIONS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	TEMPÉRATURE moyenne de l'année.
1787.	28 ^d ,68.	28 ^d ,07.	26 ^d ,33.	25 ^d ,52.	23 ^d ,58.	"	20 ^d ,17.	21 ^d ,50.	22 ^d ,09.	23 ^d ,49.	27 ^d ,32.	28 ^d ,30.	24 ^d ,72.
1788.	"	"	"	"	22,47.	21 ^d ,45.	21,92.	21,19.	22,39.	24,88.	26,59.	27,62.	25,02.
1789.	27,53.	27,50.	29,05.	27,88.	25,02.	20,94.	21,31.	20,88.	22,02.	23,82.	25,13.	26,72.	24,82.
1790.	28,81.	28,49.	27,34.	26,63.	24,31.	21,90.	21,50.	19,94.	22,20.	22,53.	24,31.	27,49.	24,62.
1791.	28,97.	27,86.	26,82.	26,38.	24,64.	22,35.	21,51.	22,20.	23,90.	24,32.	25,91.	27,11.	25,16.
1792.	28,36.	28,54.	27,82.	26,13.	23,80.	23,89.	22,88.	21,95.	23,00.	"	"	"	25,28.
1803.	"	"	"	"	"	21,00.	21,30.	20,56.	21,74.	21,96.	24,82.	28,29.	24,56.
1804.	28,54.	29,08.	27,99.	26,60.	24,59.	21,82.	20,78.	20,92.	21,34.	22,14.	"	"	24,63.
MOYENNE générale...	28,48.	28,26.	27,56.	26,52.	24,06.	21,91.	21,42.	21,14.	22,33.	23,45.	25,68.	27,59.	24,85.

Météorologie
et physique.

La seule inspection de ce tableau fait voir que la température moyenne de l'Île-de-France, déduite de huit années d'observations, est de $24^{\text{d}},85$; les plus grands écarts de cette moyenne générale avec les températures moyennes particulières de chaque année, sont :

Dans un sens... $+ 0^{\text{d}},43$.

Et dans l'autre... $- 0,29$.

Ainsi la somme de ces variations ne dépasse guère $\frac{7}{10}$ de degré du thermomètre centigrade.

Nous remarquerons encore que janvier est en général le mois le plus chaud de l'année, août le moins chaud, et mai celui dont la disposition atmosphérique approche le plus de la température moyenne de l'année.

Ce qui précède se rapporte à la ville de Port-Louis; mais, dans les quartiers plus élevés de l'île, la température se trouve sensiblement différente: ainsi à Moka, par exemple, à 221 toises d'élévation, on a vu quelquefois en juillet, c'est-à-dire, en hiver, le thermomètre descendre à $+ 2^{\text{d}}$ Réaumur [$+ 2^{\text{d}},5$ centigrade]. En janvier 1792, la température moyenne du mois, que j'ai conclue des observations faites dans le même quartier par M. de la Biolière, a été de $+ 25^{\text{d}},28$ centigrade: or nous avons vu plus haut qu'elle étoit alors au Port-Louis de $28^{\text{d}},36$; la différence a donc été de $3^{\text{d}},08$.

Baromètre.

Vingt jours d'observations complètes, faites avec deux baromètres, l'un à niveau constant de Fortin, l'autre à siphon de Gay-Lussac, nous ont donné les résultats suivans, qui sont les moyennes de ces deux séries, obtenues du 15 juin au 10 juillet 1818, savoir :

Marées barométriques..	{	Pour le maximum, 10 ^h matin et 10 ^h soir;
		Pour le minimum, 5 ^h matin et 4 ^h soir;
		Valeur moyenne de l'oscillation du matin = 1 ^{mm} ,10;
		Valeur moyenne de l'oscillation du soir.. = 0,91.

La hauteur moyenne-moyenne conclue de toutes nos observations s'est trouvée de $764^{\text{mm}},42$; on a eu des valeurs presque égales à celle-ci, à trois heures du matin et à huit heures du soir.

Toutes ces observations ont été corrigées, comme il convient, des erreurs de température, de capillarité et du zéro de l'instrument, et

ont eu lieu à une hauteur de 4^p 8^p 5^l [15^m,495] au-dessus du niveau moyen des eaux de la mer.

Météorologie
et physique.

Nous devons encore à M. Lislet-Geoffroy les élémens qui nous ont servi à dresser le tableau suivant, résumé d'une série nombreuse d'observations hygrométriques qu'il a faites, pendant six ans, trois fois par jour et aux mêmes heures, avec un hygromètre en baleine, de Goubert. Les moyennes des observations de chaque mois font voir que la plus grande humidité a lieu ordinairement en septembre; elle décroît ensuite assez uniformément jusqu'en avril, époque où l'humidité de l'air paroît être à son minimum, pour aller en croissant ensuite jusqu'en septembre. Une seule anomalie se fait remarquer; elle arrive au mois de mars: car, pour que la progression d'humidité fût régulière, il faudroit que pendant ce mois elle fût exprimée par une quantité moindre que 13^d,52, tandis qu'elle est au contraire beaucoup plus forte.

Humidité.

Les moyennes générales, qu'on a prises pour chaque colonne, ont pour but de faire ressortir la relation d'humidité qui existe entre les différens mois. On a tenu compte, par un calcul particulier, des valeurs correspondantes aux époques où les observations ont été interrompues.

TABLEAU des Hauteurs moyennes de l'hygromètre, observées au Port-Louis de l'Île-de-France, par M. Lislet-Geoffroy, pendant les années 1787, 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792.

DATES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAL.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	MOYENNE de l'année.
1787.	13 ^d ,24.	15 ^d ,66.	13 ^d ,46.	13 ^d ,57.	15 ^d ,31.	"	18 ^d ,34.	17 ^d ,34.	18 ^d ,11.	18 ^d ,07.	16 ^d ,54.	14 ^d ,82.	15 ^d ,91.
1788.	"	"	"	"	16,48.	16 ^d ,56.	18,44.	18,86.	20,60.	15,17.	15,54.	18,70.	16,82.
1789.	16,08.	17,06.	18,68.	11,14.	12,87.	16,50.	15,92.	16,00.	16,23.	17,19.	17,11.	12,45.	15,60.
1790.	13,56.	13,13.	14,83.	11,53.	12,75.	14,16.	15,08.	15,79.	17,14.	16,98.	16,35.	14,27.	14,63.
1791.	14,27.	9,14.	11,44.	10,78.	12,72.	14,96.	13,63.	14,82.	16,26.	18,26.	16,15.	15,26.	13,97.
1792.	13,15.	12,59.	15,23.	16,58.	16,38.	14,26.	15,06.	16,06.	18,16.	"	"	"	15,72.
MOYENNES générales...	14,06.	13,52.	14,73.	12,72.	14,42.	15,29.	16,08.	16,48.	17,75.	17,13.	16,34.	15,10.	

Météorologie
et physique.

Le climat de l'Île-de-France est en général sec ; mais dans le quartier militaire , et celui de Moka qui l'avoisine , l'humidité est assez remarquable ; ce qui doit être attribué à la plus grande élévation de ces points , qui est d'environ 200 toises au-dessus du niveau de la mer , quoique leur distance de Port-Louis soit seulement de 4 milles à vol d'oiseau. Il ne paroît pas que le voisinage des bois , d'ailleurs peu nombreux dans ces quartiers , en soit la véritable cause.

La rosée est très-rare près des bords de la mer ; il n'en est pas de même dans les parties hautes de l'île , où elle est souvent abondante.

M. Lislet-Geoffroy a tenu note , pendant plusieurs années , du nombre de jours où il a plu à l'Île-de-France , comme aussi de la quantité de lignes d'eau tombée chaque mois. Il a été facile de conclure de ces remarques , qu'on peut compter annuellement au Port-Louis :

- 1.° Sur soixante-dix-neuf à cent vingt-neuf jours de pluie ;
- 2.° Sur la chute de 351 à 905 lignes d'eau ;
- 3.° Que février sera le mois où il pleuvra le plus souvent , et septembre celui où il pleuvra le moins ;
- 4.° Qu'il tombera aussi plus d'eau en février et moins d'eau en septembre que pendant les autres mois de l'année ;
- 5.° Que les mois où il pleut le plus seront décembre, janvier, février, mars et avril, et ceux où il pleut le moins, juin, juillet, août, septembre et octobre ;
- 6.° Que la quantité moyenne d'eau qui tombe en un jour , est la plus grande en décembre, janvier et février , et la plus petite pendant les mois de juin à octobre.

Vents ;
ouragans.

L'Île-de-France est située sur la bande des vents alizés du Sud-Est ; et quoique ces vents n'y soufflent pas toute l'année sans interruption et surtout sans varier d'intensité , ce sont ceux-là néanmoins qui dominent en général. Seize années d'observations de M. Lislet-Geoffroy , que j'ai soumises à l'analyse , m'ont appris que la direction des vents dominans sur ce point doit être répartie ainsi qu'il suit :

En Janvier.....	{	Sud-Est. variables.	En Mars.....	{	Sud-Est. Nord-Ouest.
— Février.....	{	Sud-Est. Est.	— Avril.....	{	Sud-Est. Est-Sud-Est.

En Mai.	{ Sud-Est. Est.	En Septembre. . .	{ Sud-Est. Est.
— Juin.	{ Sud-Est.	— Octobre.	{ variables. Sud-Est.
— Juillet.	{ Sud-Est. Est.	— Novembre. . . .	{ Sud-Est. Nord-Ouest.
— Août.	{ Sud-Est. Est.	— Décembre.	{ Sud-Est. Nord-Est.

Les vents alizés sont le plus complètement établis à l'Île-de-France dans les mois de mai, juin, juillet, août et septembre; mais c'est en octobre, puis en janvier, que l'on doit en général s'attendre à trouver des vents variables. L'influence des brises de terre et de mer se fait ordinairement sentir près de terre; quelquefois néanmoins le vent alizé prend le dessus, et nous l'avons vu nous-mêmes souffler une fois forte brise pendant soixante-douze heures de suite. Nos remarques particulières nous ont également appris que les vents de la bande de l'Ouest sont rares à l'Île-de-France, quoiqu'ils le soient moins cependant que ceux du Nord.

Pendant les fortes chaleurs, c'est-à-dire, depuis décembre jusqu'en mars, des ouragans impétueux désolent presque annuellement ces contrées, et deviennent pour la colonie de véritables fléaux. Les plus violens dont on ait conservé la mémoire, sont ceux de 1760, 1761, 1766, 1772, 1773, 1786, 1789, 1818 et 1824. L'ouragan de cette avant-dernière époque fut un des plus désastreux: les signes précurseurs accoutumés n'eurent point lieu cette fois; aussi les marins du port et les habitans des campagnes négligèrent-ils de prendre les précautions que la prudence conseille lorsqu'on est menacé d'un coup de vent. Peu de navires renforcèrent leurs amares; aucun habitant ne songea à couper les tiges de manioc pour en sauver les racines; et lorsque à la fin du jour (le 28 mars), l'ouragan commença ses ravages, tout le monde étoit dans la plus complète sécurité. La force du vent, toujours croissante, et la descente rapide du mercure dans le baromètre, ne laissèrent bientôt plus de doute sur l'imminence du fléau dont on alloit éprouver les terribles effets. Cette scène de destruction et d'horreur eut lieu pendant la nuit: quarante navires à l'ancre, au nombre desquels se trouvoit une frégate anglaise, échouèrent et se crevèrent sur la côte, ou éprouvèrent d'autres

graves avaries ; l'un de ces bâtimens, qui sombra au mouillage, eut son capitaine et presque tout son équipage noyés. Heureusement les plus fortes rafales ne soufflèrent point pendant que les vents étoient dans la direction même de l'entrée du port ; sans cela tous les navires qui y étoient et leurs équipages eussent infailliblement péri !.....

» Dans l'intérieur de l'île, quantité de personnes, tant propriétaires qu'esclaves, furent écrasées sous les débris des maisons qu'elles habitoient. Les champs furent ravagés, les récoltes détruites, et quantité de familles ruinées. Les effets, déjà si déplorables, des ouragans de 1761 et 1786, ne peuvent être comparés aux désastres de celui de 1818 ; les faits suivans donneront une idée de son étonnante énergie. La salle de spectacle du Port-Louis est un fort grand édifice : sa forme est celle d'un T, dont la tête se compose d'un avant-corps considérable, puisque la partie postérieure formant la queue du T, a seule cinquante-trois pieds de largeur sur quatre-vingt-deux de longueur. Si cet édifice eût été brisé par la tempête, on auroit pu attribuer cet événement à la manière dont il étoit construit ; mais, ce qui est à peine croyable, cet immense arrière-corps de trente-quatre pieds de hauteur, surmonté d'un comble en charpente, et lié en outre avec l'avant-corps qui forme la façade, glissa de près de cinq pieds sur son soubassement !.....

» Dans une batterie voisine de la grande rivière, deux pièces de canon de gros calibre, montées sur des affûts de marine, furent tournées, par le vent, en sens contraire de la direction qu'elles avoient la veille.

» Une maison, bâtie en pierres depuis long-temps, assise sur une base considérable et n'ayant qu'un rez-de-chaussée, sembloit devoir être l'asile le plus sûr qu'on pût choisir pour se mettre à l'abri de tout malheur ; elle avoit résisté, sans éprouver le plus petit dommage, à tous les ouragans depuis 1786, époque de sa construction. Celui-ci la renversa : une famille intéressante fut comme enfouie sous les débris de cette vaste maison ; au moment où, effrayée, elle cherchoit à en sortir ; le père et la mère, cruellement blessés, eurent la douleur de voir un de leurs fils écrasé à leurs yeux ! Telles sont les scènes d'effroi dont le souvenir attestera long-temps, dans la colonie, la violence de la tempête qui les a produites !

» On observa, le lendemain de ce coup de vent, que les eaux avoient par-tout un goût saumâtre; la pluie elle-même, pendant sa durée, avoit aussi une saveur salée.» (M. Quoy.)

Météorologie et physique.

Je terminerai la relation succincte d'un aussi triste événement, par le tableau des variations qu'éprouvèrent les instrumens météorologiques et les vents, pendant sa durée.

TABLEAU des Observations météorologiques faites au Port-Louis de l'Île-de-France, lors de l'ouragan de 1818.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DES INSTRUMENS MÉTÉOROLOGIQUES.			VENTS, ÉTAT DU CIEL ET REMARQUES.
		THERMOMÈTRE centigrade.	BAROMÈTRE métrique (1).	HYGROMÈTRE de Saussure.	
1818. 28 Février.	7 ^h 0' matin.	26 ^d , 2.	759 ^{mm} , 06.	85 ^d , 5.	Le matin, les vents variables de l'Est au Sud-Est; temps couvert dans cette partie. Dans l'après-midi, vents par rafales, ciel couvert; orage dans le Sud-Ouest; à quatre heures et demie, pluie; le vent fraîchit ensuite.
	6. 0. soir...	29, 2.	754, 55.	"	Orage et pluie.
	Minuit.....	"	745, 52.	"	
1. ^{er} Mars.	1 ^h 0' matin.	27, 5.	748, 68.	"	L'intensité du vent augmente; forte pluie.
	2. 0.....	"	738, 76.	96, 0.	
	3. 10.....	"	733, 34.	"	Vents violens du Sud au Sud-Sud-Est.
	3. 33.....	"	730, 86.	"	L'ouragan croit encore en force; les vents se rapprochent de l'Est.
	4. 9.....	"	726, 57.	"	
	5. 0.....	"	718, 68.	"	
	5. 20.....	"	"	"	Ils soufflent avec fureur de l'Est à l'Est-Nord-Est.
	6. 5.....	27, 5.	715, 27.	96, 0.	Passent ensuite au Nord-Est, puis au Nord; le baromètre tend alors à remonter.
	7. 15.....	"	720, 25.	"	Les vents passent au Nord-Ouest, et diminuent de force; pluie par grains.
	11. 20.....	"	744, 62.	"	Vents au Nord-Ouest, joli frais.
	6. 0. soir...	"	752, 29.	"	Le beau temps est revenu.
	7. 30.....	"	754, 55.	"	

(1) Les hauteurs barométriques consignées ici, et qui sont dues comme le reste de ces observations à M. Lislet-Geoffroy, ont été rapportées, par des comparaisons soignées, aux indications d'un excellent baromètre à siphon, de Gay-Lussac, que nous avons à bord de l'*Uranie*.

Les trombes sont rares à l'Île-de-France, mais ne sont pas sans exemple: on en vit une lors de l'ouragan dont nous venons de rendre compte. Ce

Trombes.

Météorologie
et physique.

météore fut aperçu d'abord au quartier de Flacq; il avoit la forme d'un énorme cylindre opaque, semblable à une colonne de fumée; il sembloit qu'en dedans il y eût des flammes. Cette colonne avoit un mouvement rapide de rotation sur son axe, et un autre non moins vif de translation; elle enlevait tout ce qui se trouvoit sur son passage, plantes, arbres, maisons; et souvent on pouvoit apercevoir des fragmens de ces différens objets tenus en suspension dans son intérieur même. Au rapport des habitans, cette trombe commença ses effets destructeurs à la pointe aux Pimens; puis, après avoir parcouru un des grands diamètres de l'île, elle s'échappa en mer, du côté de Flacq, laissant par-tout sur sa route des traces de sa fatale puissance.

Grêle. On ne citoit, en 1817, qu'un seul cas de grêle tombée à l'Île-de-France; il avoit été observé le 10 novembre 1799, aux plaines de Wilhems et au quartier de Moka; on en eut un nouvel exemple, en 1824, pendant un coup de vent très-remarquable.

Pendule. Le pendule, qui, dans le vide, ramené au bord de la mer, et à $+ 20^{\text{d}}$ de température centigrade, donnoit à Paris 86 400 oscillations en vingt-quatre heures solaires moyennes, donnoit, dans les mêmes circonstances et le même temps, 86 310⁰⁰,086 au Port-Louis de l'Île-de-France, par $20^{\circ} 9' 59''$ de latitude méridionale.

Magnétisme. Nous avons eu pour déclinaison de l'aiguille aimantée $12^{\circ} 46' 25'',7$ Nord-Ouest, et pour son inclinaison, $55^{\circ} 6' 45''$, la pointe élevée de l'aiguille étant la pointe Nord.

M. Lislet-Geoffroy avoit trouvé que la déclinaison de la boussole étoit,

En 1783, de..... $12^{\circ} 45'$

En 1785, de..... $12. 40.$

En 1786, de..... $12. 36.$

Et en 1787, de..... $12. 38.$

Bernier, dans le voyage de Baudin aux Terres-Australes en 1801, observa $13^{\circ} 15'$ Nord-Ouest;

Flinders, en 1805, trouva, à un mille Nord-Est de la ville, $11^{\circ} 42' 30''$ Nord-Ouest;

Et King, en 1821, $12^{\circ} 0'$ Nord-Ouest.

Ces deux derniers résultats sont, à ce qu'il semble, un peu foibles;

mais il paroît certain que ces navigateurs, non plus que MM. Lislet et Bernier eux-mêmes, n'auront pas corrigé, par le retournement, la déviation de l'axe magnétique de leur boussole.

Météorologie
et physique.

Une assez longue série d'expériences faites par nous à l'entrée du Trou-Fanfaron, fixe l'établissement des marées sur ce point à 1^h 13'. Le plus grand marnage de la mer, ou la plus grande différence de niveau entre une haute-mer et la basse-mer consécutives, a été de 0^m, 768, et le plus petit marnage de 0^m, 057.

Marées.

Je dois à l'obligeance de M. Delisse les détails qui vont suivre, sur un genre intéressant de recherches qui ont fait l'objet particulier de ses études. Cependant cet habile chimiste ayant perdu, lors de l'incendie du Port-Louis, les notes qui contenoient l'analyse des eaux de plusieurs rivières de l'île qui nous occupe, il n'a pu me remettre qu'un simple aperçu de son travail : je le transcris textuellement ici.

Analyse
des eaux.

« Les eaux des rivières de l'île-de-France diffèrent en général très-peu des eaux potables des autres pays ; presque toutes coulent dans des ravins plus ou moins profonds, sur un sol rocailleux, ou entre d'énormes rochers de basalte, formant de fréquentes cascades. Tous ces courans d'eau ont leur origine dans les forêts qui couvrent les montagnes, et sont battus dans leur course en tombant de cascade en cascade. En général, ces eaux sont agréables au goût : un caractère particulier qui les distingue, c'est le carbonate de magnésie, qu'on y trouve en plus ou moins grande quantité. Toutes les rivières de l'île sont peu considérables ; il y en a peu qui puissent donner plus de trois mille pouces d'eau ; il en est beaucoup qui n'en donnent pas cinq cents.

» L'eau qui descend de la montagne du Pouce est celle qui contient le plus de carbonate de magnésie : on le retrouve plus ou moins aussi dans les autres ; ici, néanmoins, il est plus coloré, à cause de la présence du carbonate de fer. Cette eau contient aussi un peu de muriate de soude ; évaporée à siccité, elle laisse un résidu deux fois plus considérable que ne le fait l'eau de la Grande-Rivière.

» Celle-ci, l'une des plus abondantes de l'île, est conduite en grande partie à la ville par un aqueduc : elle est le produit de deux rivières qui viennent du quartier de Moka, et d'un troisième courant qui a sa source

dans les plaines de Wilhems. La somme des hauteurs des cascades que parcourt la Grande-Rivière avant d'arriver à la prise d'eau de l'aqueduc, est d'environ deux cents toises. Une livre de cette eau, évaporée à siccité, ne laisse que six grains de résidu composé de carbonate de magnésie, de muriate de soude et d'alumine carbonatée; les réactifs n'ont pu y faire reconnoître la présence du fer : c'est la meilleure eau qu'on boive dans la colonie.

» Celle de la rivière du Tombeau tient le second rang, pour la pureté, parmi celles qui avoisinent le Port-Louis; son résidu est de dix grains, par livre, de substances différant très-peu, par leur nature, de celles de la Grande-Rivière.

» J'ai analysé, sans y trouver rien de caractéristique particulier, l'eau de la rivière des Pamplemousses, qu'un habitant riverain me pria d'examiner, en me disant que plusieurs de ses esclaves qui en faisoient usage étoient attaqués de coliques néphrétiques : il m'apporta même plusieurs pierres trouvées dans la vessie des porcs qui avoient été élevés au bord de cette même rivière; une d'elles étoit presque entièrement formée d'oxalate de chaux et d'ammoniaque, joints à du phosphate de chaux disposé par couches distinctes; le phosphate de chaux formoit le noyau; j'y trouvai très-peu d'urée. Rien dans cette eau ne me parut d'ailleurs avoir été la cause directe de la maladie. La rivière des Pamplemousses, dans le voisinage de l'habitation dont il s'agit, coule sur un lit rempli de joncs et de conferves; elle a très-peu de vitesse, et se jette ensuite dans la rivière des Calebasses, dont la réunion porte un peu en dessous le nom de rivière du Tombeau : son cours devient alors plus rapide.

» L'eau de la rivière des Lataniers, dont le lit passe au pied des retranchemens situés au Nord de la ville de Port-Louis, n'est pas potable. Deux livres de cette eau, évaporée à siccité, ont laissé plus de deux cents grains de résidu composé de muriate de soude, de muriate de chaux, de sulfate de soude, de carbonate d'alumine et de carbonate de fer. Dans les grandes sécheresses, cette rivière tarit presque entièrement. Les colons qui habitent sur la montagne des Prêtres, où elle prend naissance, assurent que l'eau en est bonne à sa source; ce qui doit s'entendre des petits ruisseaux dont la réunion constitue plus bas la rivière elle-même, et qu'elle ne devient mauvaise qu'en passant sur un sol marécageux situé dans

le trajet : je n'ai pas eu occasion de vérifier le fait ; mais il est constant que, parmi les militaires qui travaillèrent jadis aux fortifications, plusieurs, au mépris des conseils des médecins, s'étant obstinés à faire usage de cette eau pendant la durée de leur travail, eurent de violentes dysenteries, et d'autres, plus tard, des obstructions dans les viscères. Il reste encore un ouvrage intéressant à exécuter ; c'est l'analyse des eaux qui coulent à l'Ile-de-France dans les cavernes.

» Les puits sont ici généralement de deux espèces : vers la partie inférieure de Port-Louis, on trouvera leurs eaux chargées de muriate de soude ; plus près des montagnes qui avoisinent la ville, elles filtrent à travers un sol argileux, et contiennent du sulfate de chaux et du sulfate d'alumine ; enfin, les puits qui sont creusés dans les bancs de pierre compacte, donnent des eaux assez pures : ceux de la maison Ravili et de la maison Lagravelle, par exemple, situés près de la Plaine-Verte, sont abondans et fournissent de très-bonne eau.

§. II.

Géologie.

« L'Ile-de-France, si bien connue sous beaucoup de rapports, dit M. le docteur Quoy, l'est fort peu sous celui de la *géologie* ; et si l'on excepte M. Bory de Saint-Vincent, tous les voyageurs qui ont parlé de cette île, ont passé sur ce sujet, ou n'ont fait que l'effleurer.

» Cette contrée, et le petit nombre d'îlots qui l'avoisinent, sont entièrement le produit des volcans. J'en ai fait le tour ; et nulle part, même dans les plus grandes profondeurs où coulent les rivières, je n'ai trouvé de substance minérale qui n'ait été fondue. A ce premier fait, il faut en ajouter un autre ; c'est celui de l'abaissement du niveau de l'Océan (1), qui, après avoir couvert certaines parties de l'île, a laissé à sec, en se retirant, des bancs de madrépores assez étendus.

» L'Ile-de-France, dont le contour peut être évalué à trente-deux lieues

(1) La présence de divers corps marins au milieu des terres, et à des hauteurs où l'Océan aujourd'hui ne sauroit atteindre, prouve bien sans contredit que les eaux ont recouvert cette partie du sol ; mais le retrait des eaux, ou, comme disent parfois les géologues, l'abaissement

Géologie.

marines, est couverte de montagnes dont les plus élancées ont de 416 à 424 toises de hauteur. Quelle prodigieuse puissance n'a-t-il pas fallu aux feux souterrains pour produire et faire sortir du sein des eaux toute une vaste contrée ! Aujourd'hui des débris de matières volcaniques, disséminés de toute part, y attestent seuls ces terribles convulsions de la nature, et l'on aperçoit à peine quelques traces des cratères qui vomirent ces montagnes de lave, dont la surface, décomposée par succession de temps, est recouverte de forêts jusque dans leurs parties les plus élevées ! Ce seroit à tort qu'on voudroit supposer au centre de l'île un foyer unique, qui se seroit abîmé sur lui-même, après avoir donné naissance aux terrains d'alentour. Pour étayer une pareille hypothèse, on a dit que les montagnes sont abruptes vers l'intérieur et en pentes inclinées du côté de la mer. Mais cette observation est loin d'être générale : d'ailleurs, plusieurs grandes coulées ne partent pas du centre de l'île ; bien plus, il y en a, comme l'a fort bien fait remarquer M. Bory de Saint-Vincent pour l'îlot du *Coin-de-Mire*, qui prennent leur direction oblique vers l'île principale ; et celles-là font nécessairement conjecturer que le gouffre ignivome qui les rejeta de son sein, est maintenant caché dans les profondeurs de la mer (1).

» Il faut donc renoncer à l'idée que ces diverses montagnes, dont quelques-unes sont tout-à-fait isolées, ont reçu d'un centre unique leur existence, et croire qu'elles sont dues à plusieurs foyers séparés, dont, avec quelque attention, nous apercevrons des traces sur divers points.

» On verra les premières et les plus puissantes de ces traces à

du niveau de la mer est-il mis par-là également hors de doute ! On peut le supposer ; mais il est permis de supposer aussi que, par l'effet très-connu des tremblemens de terre, des portions de terrains, habituellement submergées autrefois, auront été soulevées au-dessus du niveau actuel de l'Océan.

(1) De tous ces rochers épars, le *Coin-de-Mire* est le plus digne de fixer l'attention du géologue : vu du côté de l'Est, il a la forme d'un monticule ordinaire ; mais lorsqu'on le double et qu'on l'aperçoit par le Nord ou par le Sud, il présente un bien autre aspect. Coupé à pic du côté occidental, on distingue dans sa cassure qu'il est formé de laves superposées et qui ont coulé les unes sur les autres successivement : ces couches sont très-inclinées de l'Ouest à l'Est ; de sorte qu'on ne peut attribuer la formation du *Coin-de-Mire* qu'aux éjections d'un cratère qui existoit autrefois, au lieu même où nos vaisseaux fendent les vagues. (*Bory de Saint-Vincent, Voyage aux îles d'Afrique, tome 1, page 153.*)

la ville de Port-Louis même, bâtie au fond du plus large cratère qui ait probablement existé. La moitié seule de ses parois subsiste aujourd'hui, et forme un vaste cirque limité par les hauteurs du *Pouce* et de *Piter-bot*, deux montagnes élevées de plus de 400 toises, et, sur quelques points, coupées à pic comme des murs. C'est en rade qu'il faut chercher la continuation des rebords de ce cratère, qui, en s'affaissant sur eux-mêmes, ont disparu sous les eaux en même temps que l'Océan a fait irruption dans son enceinte. Que de temps a dû s'écouler depuis cette époque, puisque déjà des polypes du genre *astrée*, entremêlés de *magiles*, ont pu élever sur la lave un vaste banc recouvert par d'autres laves!

» Si l'on vouloit développer davantage l'examen de ces grandes formations ignées et de ces changemens prodigieux dont on n'a plus aujourd'hui d'exemple, il faudroit nécessairement y comprendre l'île Bourbon, qui n'est distante de la première que de trente lieues : un volcan y est encore en activité, et les masses entassées par les éruptions souterraines y sont bien autrement élevées qu'à l'île-de-France. Quoique ces îles n'aient plus entre elles aucune terre, il est probable qu'aux époques reculées dont il s'agit, toutes les deux formoient un même ensemble.

» La seconde trace de ces grands soupiraux ignivomes s'est offerte à moi au lieu connu sous le nom du *Grand-Bassin*, situé au point culminant d'une petite chaîne de montagnes d'environ 300 toises de hauteur : c'étoit très-certainement un cratère à contours irréguliers, qui, lorsque le volcan s'est éteint, pouvoit avoir 2 000 toises de circonférence. Sur la gauche du point par où l'on y arrive, il existe des portions de ses parois, très-élevées et couvertes d'arbres. Son enceinte forme un lac d'une profondeur que l'on dit considérable ; au milieu est un petit îlot représentant un de ces cônes que l'on remarque assez souvent dans l'intérieur des volcans à large bouche.

» Sans doute on découvroit encore à l'île-de-France des traces de cratères secondaires, dont l'action a dû contribuer à l'exhaussement de quelques portions du sol. Je n'en connois qu'un de ce genre, situé dans la propriété de M. Frappier, sur les bords de la Grande-Rivière du Port-Bourbon, dans un petit bois, et à quelques centaines de toises du rivage : la mer, pendant les marées un peu fortes, y communique, assure-t-on, par des conduits souterrains. La forme de ce bassin (connu sous le nom de

bbb*

- Géologie.

Mare-aux-Loubines) est ronde : il est parfaitement conservé, et autour règne un parapet assez élevé de laves noires, pesantes, quoique poreuses. Il est plein d'eau douce et sert de vivier : on dit que sa profondeur, prise au milieu, est d'environ cinquante pieds.

» L'observation paroît démontrer que la mer, après avoir empiété d'abord sur le sol de l'île, s'en est retirée ensuite (1). Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que, sur divers points, on rencontre des bancs de madrépores très-pressés, élevés à la hauteur de dix à douze pieds, dont les analogues se voient à quelques toises plus loin dans la mer (2). L'hôpital militaire, dans le voisinage du Trou-Fanfaron, est assis sur une semblable couche, supportée elle-même par ces gros blocs arrondis de *lave basaltique*, dont il sera bientôt fait mention.

-» Un phénomène propre aux pays brûlés se montre assez communément à l'Île-de-France ; ce sont les cavernes. Une des plus spacieuses, celle de la Petite-Rivière, est dans une plaine, au milieu d'un bois ; elle s'ouvre en entonnoir. Sans doute Bernardin de Saint-Pierre a eu raison de dire que cette ouverture semble être un affaissement de la voûte ; ce qui indique que l'excavation se prolonge encore beaucoup dans le sens opposé à son entrée. Cette caverne est peu enfoncée sous terre ; sa direction, en allant du côté de la mer, est Nord-Ouest : la voûte en est très-belle, et arrondie dans un espace de quelques toises ; la lave qui la forme est noire, homogène, compacte, et toute d'une coulée. Dans quelques endroits, on remarque des fissures et de petites stalactites qui ressemblent parfaitement aux bâtons de nitrate d'argent fondu des pharmacies : ces stalactites sont de même nature que la voûte où elles se forment et à laquelle elles pendent. En avançant, le cintre se surbaisse au point qu'on est obligé de se courber pour passer ; ailleurs, on est arrêté par des éboulemens.

» Sur chacun de ses côtés, au même niveau, deux moulures de nature volcanique, parfaitement régulières, se prolongent assez loin.

(1) Voyez la note de la page 375.

(2) Du côté de la Savanne, on voit une large bande de ces mêmes madrépores, qui s'étend assez loin et est éloignée de plus de cent toises du bord de la mer. Le même phénomène se fait observer aussi, dit-on, dans la plaine des Pamplemousses.

M. Bailly (1) les croit formées par un courant de lave qui auroit passé par cet endroit : je suis d'une opinion contraire ; elles sont, selon moi, dues à l'action des eaux qui ont long-temps traversé cette caverne, et qui s'y introduisent encore dans la saison des pluies ; c'est ce qu'indique la quantité de cailloux roulés qu'on y trouve, et l'amas d'argile ferrugineuse qui en obstrue le fond. Quoique la pâte de ces substances dévoile leur origine volcanique, cela ne détruit point mon assertion ; car dans un pays tout volcanisé, les dépôts que forment les eaux ne peuvent être que d'une nature analogue : j'en ai pour preuve les stalactites mêmes de ces endroits, qui sont semblables aux laves d'où elles suintent. J'ai remarqué qu'on pouvoit détacher des portions de ces moulures, qui sont seulement adhérentes aux parois de la voûte sans faire corps avec elles. Une seule chose embarrasseroit peut-être, c'est que la matière en est poreuse, et qu'il est rare que les pierres qui se forment par dépôt le soient. De la lave en fusion auroit rempli tout l'espace vide, sans dessiner deux reliefs aussi réguliers que ceux dont il s'agit, et qui paroissent évidemment ne devoir leur origine qu'au frottement. Il est probable qu'autrefois ce souterrain avoit une issue à la mer (2).

(1) *Voy. Péron, Voyage aux Terres australes*, tome 1.

(2) « Je ne connoissois pas les détails très-minutieux des dimensions de cette caverne rapportés par Bernardin de Saint-Pierre, lorsque je m'occupai de les mesurer, aidé de M. Pellion. Quoiqu'il y ait quelques différences entre nos calculs, nous adoptons, comme étant probablement plus exact, celui qui a déjà été mis au jour et d'après lequel cette caverne auroit 2 050 pieds de longueur.

» Un bon thermomètre centigrade nous indiqua les variations de sa température intérieure, qui est beaucoup plus élevée que celle de l'atmosphère : cet effet tient vraisemblablement au peu d'épaisseur de la voûte, à la couleur noire des pierres qui la forment, et sur-tout à la difficulté du renouvellement de l'air ; car, au fond de cette excavation, la chaleur est insupportable. Nous n'y demeurâmes pas assez long-temps pour que nos flambeaux pussent en augmenter sensiblement la température. Voici le tableau de nos observations :

HEURES DU MATIN.	DISTANCES MESURÉS EN PIEDS.	TEMPÉRATURE. (Therm. centigr.)	REMARQUES.
8 ^h 20'.	Au fond de la caverne.	26 ^d ,5.	A 7 ^h 30' du matin, le thermomètre marquoit 21 ^d ,5 à l'entrée de la caverne et à l'ombre.
8. 28.	A 270 ^p du fond.	29 ,0.	
8. 40.	A 540.....	28 ,0.	
8. 47.	A 810.....	28 ,0.	
8. 54.	A 1080.....	26 ,0.	
9. 7.	A 1350.....	23 ,5.	
9. 12.	A 1620.....	22 ,5.	
9. 20.	A 1890.....	22 ,0.	Nous étions alors de nouveau à l'ouverture de la caverne, et à peu-près à l'endroit où à 7 ^h 30' le thermomètre marquoit 21 ^d ,5.
9. 32.	A 2058.....	23 ,5.	

Géologie.

» La direction des montagnes, leur escarpement et leur position près de la mer, annoncent, avant que l'expérience le confirme, que le cours des rivières, qui sont ici en grand nombre, est aussi irrégulier que borné : ce sont plutôt de grands torrens tombant en cascades (1), et roulant leurs eaux, profondément encaissées, au travers des laves. La Grande-Rivière est remarquable sur-tout par la profonde vallée volcanique où elle coule, dont les côtés sont coupés perpendiculairement, et par la chute en cascade d'une portion de ses eaux, chute qu'on ne peut évaluer à guère moins de trois cents pieds de hauteur.

» En général, presque toutes les productions volcaniques de l'Île-de-France se présentent en grandes masses basaltiques, homogènes et pesantes. Par-tout on trouve à la surface du sol, ou enfouis dans une argile rougeâtre, des blocs considérables arrondis ou rhomboïdaux de dolérite de couleur grisâtre parsemée de grains d'olivine. Dans de certaines coupes de terrains, ces blocs sont en si grande quantité, qu'on ne peut se refuser d'admettre qu'ils n'aient été ainsi entassés par des éruptions.

» Dans les différentes coulées basaltiques, les formes prismatiques sont beaucoup moins communes qu'à l'île Bourbon. Je n'ai vu de basaltes à cet état qu'entre Mahébourg et le Port-Bourbon, au bas d'une montagne voisine, d'où ils sembloient avoir roulé jusqu'au bord de la mer. Les prismes, d'assez petites dimensions, paroissoient avoir appartenu à un filon basaltique : leur hauteur n'étoit que de sept à dix pieds sur une circonférence de douze ou quinze ; joints entre eux et articulés, ils avoient subi un commencement de décomposition. On en rencontre d'un diamètre plus grand qu'on emploie au pavage du chemin ; mais je n'ai point eu occasion d'examiner la localité où ils se trouvent, qui est, dit-on, voisine de la montagne du Bambou : celle du Pouce a des basaltes en table mince et d'autres en prismes triangulaires très-petits. En général, ces sortes de productions volcaniques sont rares à l'Île-de-France.

» Dans diverses plaines de l'île, on voit des roches arrondies, ayant depuis un jusqu'à six pieds de diamètre : quelques-unes sont à moitié enfouies dans le sol ; d'autres le sont entièrement. Ces roches, qui ont

(1) Celles du Tamarin, du Réduit, de Chimère ou de la Grande-Rivière, sont les plus considérables. La cascade du Réduit, moins élevée que cette dernière, est plus volumineuse.

évidemment subi l'action du feu, pourroient porter le nom de *laves basaltiques*, à cause de leur pâte, qui semble être homogène, et de leur grain fin et serré; la cassure en est brillante comme celle de certains granits; elles sont de couleur grisâtre et parsemées de petits cristaux d'olivine. Lorsqu'on brise ces roches, on les trouve poreuses dans quelques-unes de leurs parties; quelquefois c'est au milieu, d'autres fois à la circonférence; leur surface offre presque toujours des traces de décomposition. Ce sont les meilleures pierres pour bâtir; mais, à cause de leur dureté, on ne peut les exploiter qu'en s'aidant de la mine. On leur donne dans le pays le nom de *pierres froides*.

» Les tuffas volcaniques sont rares. Le plus remarquable se trouve au Port-Louis, à la gauche du Trou-Fanfaron: il est argileux, poreux, très-friable, de couleur grise veinée de noir ou de rouge, selon le degré d'oxidation du fer qu'il contient; il est rempli d'une sorte de boules basaltiques, dont la décomposition rapide à la surface présente des feuilletés concentriques; le milieu seul est compacte.

» Les laves de l'Île-de-France diffèrent de celles de Bourbon, en ce qu'on y remarque infiniment moins de cristaux de péridot. Je ne sache pas non plus qu'on en ait trouvé dont les alvéoles intérieurs fussent tapissés de soufre pur, comme on le voit quelquefois à Bourbon; mais aussi elles contiennent beaucoup de chabasia en très-petits cristaux: c'est notamment en creusant au champ de Lort, limitrophe de la ville de Port-Louis, qu'on en rencontre le plus.

» A l'Île-de-France, les coulées de matières volcaniques semblent s'être lentement accumulées en couches successives, tandis qu'à Bourbon, elles ont eu, dans certains lieux, une puissance énorme. La montagne qui est à l'Ouest de la rade de Saint-Denis en fournit entre autres un exemple.

» Dans la première de ces îles, on a vu quelquefois des portions de squelettes de crocodiles engagées entre les laves et altérées par le feu, ce qui indiqueroit que quelques-uns de ces animaux se sont laissé surprendre par des coulées de matière en fusion. Maintenant, il n'en existe plus de vivans, ni à Bourbon, ni à l'Île-de-France. »

A ces observations de M. Quoy, je ferai succéder un petit nombre de remarques qui m'ont été communiquées. Il y a quelques années que, lors

Géologie.

de la construction du Réduit, M. Dayot, architecte, en exploitant, au pied de la montagne du Corps-de-Garde, et sur l'habitation de M. Hugues, une terre calcaire pour en faire de la chaux, trouva des œufs et des os fossiles de tortues de terre : l'intérieur des œufs, enfoncés d'à-peu-près deux pieds dans le tuf, étoit solide. D'autres œufs de la même espèce furent vus aussi à l'état calcaire sur l'habitation Courbon; ceux-là étoient vides, ou du moins n'étoient remplis que de poussière.

La montagne Blanche, dans le canton de Flacq, n'est, dit-on, qu'un assemblage de tuf calcaire.

Près de celle du Bambou, aux Trois-Ilots, deux mornes élevés chacun d'une centaine de toises, ont une forme conique, et ne sont de même composés que d'un tuf calcaire qui, étant frais, se coupe à la hache, et durcit ensuite à l'air.

M. Delisse m'a assuré qu'on avoit vu, dans quelques pierres de l'île, des écorces d'arbre figurées; mais il n'a pu m'indiquer sur quelle localité.

Dans une fouille qu'on fit au Port-Louis, lors de la construction du tombeau du général Malartic, on retira du sulfate de chaux cristallisé, qui reposoit sur une surface de glaise, à huit pieds environ de profondeur.

Lorsqu'on creuse le sol dans des endroits très-humides, les laves qu'on en extrait contiennent souvent, dans leurs pores, des cristaux de carbonate de chaux. M. Delisse en a observé lui-même au quartier des Pamplemousses, auprès du ruisseau Pyrame, dans une fouille faite pour l'établissement d'une sucrerie. Des cristaux de phosphate de fer, en groupes de la grosseur d'un œuf, se rencontrent fréquemment aux Trois-Ilots.

Le quartier du Mapou est entièrement privé de rivières; un habitant voulant se procurer de l'eau de puits, fit creuser le sol jusqu'à quatre-vingts pieds de profondeur sans en trouver de trace. Parvenus à quarante pieds, les ouvriers aperçurent deux canaux naturels, d'un pied de diamètre, placés l'un à côté de l'autre, et dont la direction alloit de l'Est à l'Ouest : ils offroient en petit le même aspect que les cavernes de plus grandes dimensions répandues sur tant de points de l'île; l'eau paroissoit y avoir passé à une époque fort ancienne.

S. III.

Vie physique ; maladies.

Il seroit superflu de parler ici de la constitution corporelle de la population blanche des deux sexes ; ce sont en général les formes européennes, développées par tout ce que le climat et l'éducation peuvent offrir de plus favorable.

Qualités
physiques.

D'une stature communément plus petite que celle des blancs, le créole noir, assez bien pris dans sa taille, est leste, adroit et vigoureux ; il a les traits agréables, l'œil vif, exprimant l'intelligence et la douceur ; passionné pour les femmes, il ne se livre pas autant que les autres noirs au vice de l'ivrognerie.

Les Yolofs, tant hommes que femmes, sont d'une taille haute et svelte : ils ont l'œil grand et le regard doux, la figure agréable, l'air ouvert, la peau fine et d'un noir d'ébène, de belles dents, la bouche grande, les jambes un peu minces et le pied très-fort. Avec plus de noblesse dans le maintien et dans la démarche que les autres noirs (un petit nombre de Malgaches exceptés), ils dansent aussi le *chéga* avec plus de grâce et d'expression ; les femmes sur-tout aiment cet exercice à la folie.

Quoique moins grands que les Yolofs, les Malgaches, ou indigènes de Madagascar, sont cependant mieux faits qu'eux : leur peau est d'une nuance moins foncée, leurs traits agréables, leur regard affable et spirituel ; ils sont adroits et fort agiles. On en connoît plusieurs castes, chez lesquelles la couleur, la taille, les formes, les cheveux et le caractère varient singulièrement. Les femmes malgaches sont pour la plupart d'un physique gracieux, d'un caractère bon et timide ; elles ont la taille bien prise, la gorge bien faite, quoique peu développée, les yeux beaux, la main délicate, mais le pied grand et plat. Dans la tribu des *Ovas* sur-tout elles sont très-jolies.

Les Caffres ou Mozambiques ont une taille moyenne et souvent ramassée. Forts, sans manquer d'agilité, ils ne sont ni aussi intelligens, ni aussi adroits que les Malgaches ; mais ils supportent mieux

Vie physique;
maladies.

qu'eux les travaux pénibles, et jouissent d'une santé plus vigoureuse. Les Mozambiques, bien nourris et traités d'une manière équitable, donnent rarement à leurs maîtres des sujets de mécontentement; ils sont préférés à tous les autres noirs pour les travaux de la terre. Leurs femmes, courtes, grosses et mal faites, ont les hanches très-fortes, les reins larges, la gorge volumineuse; quoique l'expression de leur physionomie n'ait rien de dur, il en est très-peu qui soient douées d'une figure avenante. Elles rivalisent pour la force avec leurs maris, et ne sont pas moins propres qu'eux aux ouvrages de fatigue.

Mais rien n'est comparable à la délicatesse et à l'agrément des formes des noirs indiens; parmi ceux du Bengale sur-tout, on en remarque qui eussent pu servir de modèles aux chefs-d'œuvre de la sculpture antique; chez ceux-là l'élégance et la finesse des traits du visage ne le cèdent en rien à la régularité des proportions du corps. Aussi les plus belles mulâtresses sont-elles sans contredit les métisses-bengali. La santé de ces noirs est en général peu robuste, et leurs forces physiques sont en raison inverse des avantages que nous venons de signaler; c'est pourquoi les esclaves indiens sont de préférence employés au service des maisons, dans l'intérieur desquelles ils conviennent fort bien par la douceur de leur caractère et leur aptitude aux arts: mais en général ils sont d'une paresse excessive.

Le créole mulâtre (1) est ordinairement d'une taille égale à celle des blancs; mais il est moins fort. Du reste, comme les créoles de race européenne, il est lesté, souple, et supporte aisément les privations et les fatigues.

La tournure des mulâtresses créoles ressemble beaucoup à celle des blanches: presque toutes sont bien faites, ont les yeux beaux et pleins d'expression, le pied régulier, quoique grand, ce qui tient à l'usage qu'elles ont de ne point porter de chaussures pendant les douze ou treize premières années de leur vie; la jambe un peu grêle, petite, mais bien placée; la gorge médiocrement saillante, les bras plutôt maigres que potelés, et les cheveux longs et légèrement bouclés. Dans le nombre,

(1) On appelle ainsi à l'Île-de-France toutes les personnes de sang mêlé, quel que puisse être le degré de ce mélange. Leur teinte parfois ne diffère nullement de la couleur des blancs; dans ce cas, la seule tradition peut faire connoître la classe à laquelle ils appartiennent.

quelques-unes sont très-blanches, et même il y en a de blondes. On conçoit que le caractère particulier de leur figure doit singulièrement dépendre de celui de la mère qui leur donna le jour.

Vie physique;
maladies.

Ainsi que cela arrive dans tous les pays chauds, les enfans sont ici pubères de fort bonne heure ; on compte en général que les filles arrivent à cette période de la vie de onze à treize ans, et les garçons de quatorze à seize ; mais cette règle comporte des exceptions parfois fort étonnantes. Chez les femmes malgaches, le flux périodique ne se manifeste souvent qu'à une époque très-reculée ; dans ce cas, elles deviennent mères sans avoir donné aucun signe de nubilité.

Age de puberté.

Il n'est pas rare de voir à l'île-de-France des hommes et des femmes de la population blanche arriver à l'âge de soixante-dix et jusqu'à quatre-vingts ans ; on en a vu même plusieurs aller au-delà. Dans l'ordre commun cependant, on peut établir que c'est entre cinquante et soixante ans que se termine en cette île la vie de ceux que n'enlèvent pas, dans le cours de leur carrière, des accidens ou des maladies aiguës, maladies devenues depuis quelques années beaucoup plus fréquentes et plus graves qu'elles ne l'étoient précédemment.

Durée de la vie.

Les noirs, sauf ceux de quelques castes de l'Inde et de Guinée, n'atteignent point à cet âge aussi souvent que les blancs ; ce qu'on doit attribuer à leur excessif libertinage, qu'il ne leur est loisible de satisfaire, à raison de leurs travaux journaliers, que pendant les momens qu'ils devraient consacrer au repos. L'abus des liqueurs fortes, et particulièrement de l'arack, que presque tous les noirs aiment à la fureur, est encore une des causes de leur prompt caducité. Les Malgaches et les noirs de Guinée sont au reste ceux dont l'existence se prolonge le plus.

Les mêmes vices qui abrègent la vie de la plupart des noirs, exercent une influence non moins funeste sur celle des mulâtres.

La fécondité des femmes est plus grande qu'on ne devoit le présumer, eu égard à la chaleur du climat. Il n'est pas rare de voir des blanches avoir deux enfans à-la-fois ; les négresses en ont quelquefois trois ; on cite même un exemple où l'une d'elles en eut cinq ; à la vérité ils ne vécurent que quelques semaines. Mais ce qui est digne d'attention, c'est

Fécondité.

Vie physique;
maladies.

qu'en de certaines années, les accouchemens de plusieurs enfans à-la-fois ont paru être plus communs que dans d'autres.

On compte peu d'exemples de stérilité; mais les avortemens, chez les négresses, sont fréquens, par une suite nécessaire du libertinage excessif auquel elles se livrent, et qui provient en grande partie lui-même du petit nombre de femmes qui existent dans la colonie, comparé à celui des hommes.

Nature
des maladies.

« L'Ile-de-France, dont la population blanche est presque entièrement composée de Français, et qui à diverses époques a été visitée par des hommes instruits et de savans observateurs, est loin d'offrir, sous le rapport médical, le même intérêt que quelques-unes de nos autres relâches.

» Si nous jetons un coup-d'œil rapide sur les différentes maladies que notre séjour dans cette colonie nous a mis à portée d'observer, nous retrouverons toujours celles qui affligent les habitans des pays chauds.

» En général les femmes y sont mal réglées : les Européennes mêmes, après un certain séjour dans le pays, éprouvent la même perturbation; et l'on peut dire que dix-neuf sur vingt sont dans ce cas; il en résulte de nombreuses et parfois de graves incommodités.

» Les fièvres intermittentes, adynamiques et ataxiques, sont peu fréquentes; les fièvres bilieuses le sont davantage. La vaccine, introduite dans cette île depuis 1802, a fait cesser les ravages de la variole (1), qui ne se manifeste que de loin à loin, et à des époques plus reculées encore depuis l'abolition de la traite des noirs. La gale, les dartres, les catarrhes, le croup, la dysenterie, la pleurésie, la péripneumonie, l'hépatite, la néphrite, l'hématurie, le tétanos, les convulsions, la syphilis, l'œdème des membres inférieurs, la lèpre, les sarcocèles et les affections vermineuses : telles sont les maladies qui exercent communément leurs ravages; naguère le choléra-morbus est venu y ajouter les siens.

Affections cutanées. — » Les lésions de l'organe cutané, lésions dont la malpropreté est souvent la cause, attaquent plus particulièrement les noirs. Quelques habitans emploient la décoction de tabac, de graine de lin unie

(1) Les années où la petite vérole a fait le plus de ravages à l'Ile-de-France, sont celles de 1754, 1771 et 1792.

au soufre, pour la guérison des dartres, dont les esclaves sont fréquemment atteints.

Vie physique;
maladies.

Flegmasies. — » Les flegmasies des membranes muqueuses et séreuses, et celles qui affectent les viscères abdominaux, doivent sans doute fixer l'attention des médecins appelés à exercer leur art dans les régions intertropicales. « On doit, dans ces différentes affections, me disoit le docteur Sauvé, éviter soigneusement l'emploi des excitans, des amers; » des toniques; se borner au traitement antiphlogistique, et recourir » plus souvent qu'on ne le fait à la saignée, qui est, en quelque sorte, » frappée de proscription dans la colonie. Cette évacuation a été constamment suivie du plus heureux succès dans ma pratique particulière. »

Ophthalmie. — » Les maux d'yeux, que l'on dit être causés par le sphinx à tête de mort (*sph. atropos*, L.), ont été observés plusieurs fois à l'Île-de-France : des personnes recommandables et instruites m'ont assuré avoir éprouvé elles-mêmes une ophthalmie aiguë, occasionnée par la poussière qui avoit été lancée dans leurs yeux par ce sphinx, vulgairement nommé *papillon ai* ou *l'ai*.

Croup. — » Le croup, inconnu autrefois, règne actuellement dans l'île : déjà beaucoup d'enfans ont succombé à cette cruelle maladie, et l'on compte même des adultes au nombre de ses victimes. La fréquence des affections catarrhales, des flegmasies cutanées, et sur-tout le passage subit d'une température chaude à une température froide et humide, me paroissent les principales causes des épidémies croupales, dont l'apparition trop répétée glace d'effroi tous les habitans. La syphilis héréditaire pourroit-elle influencer sur la terminaison funeste du croup ?

Dysenterie. — » Aucune maladie n'est peut-être ici plus constante; parfois elle devient épidémique. L'action de la chaleur sur l'organe cutané, et l'étroite sympathie qui existe entre cet organe et la membrane muqueuse du tube digestif, font suffisamment connoître à quelle cause on doit attribuer les diarrhées et les dysenteries des contrées équinoxiales. Dans une dysenterie épidémique observée à l'Île-de-France, M. le docteur anglais Burke n'a vu périr que quarante individus sur huit cents malades, ou un sur vingt : les moyens qu'il mit en usage pour combattre ce fléau, furent la saignée, les purgatifs, les antimoniaux et

Vie physique;
maladies.

l'opium. M. Sauvé s'est fort bien trouvé de l'emploi de l'ipécacuanha administré à des doses peu considérables et souvent répétées. En pareil cas, les soins hygiéniques doivent nécessairement occuper le premier rang.

Hépatite. — » L'inflammation de l'organe biliaire est fréquente. M. Burke, dans le traitement de cette maladie, a coutume de débiter par la saignée; il prescrit ensuite les purgatifs et administre au besoin le muriate mercuriel à la dose de cinq grains et cinq fois par jour: ces moyens lui réussissent pour l'ordinaire, à ce qu'il assure. Les abcès dans la substance du foie sont toujours très-graves, et ne doivent être ouverts qu'en temps opportun, lorsqu'ils sont toutefois accessibles à nos instrumens.

Maladies des voies urinaires. — » Les maladies de cette classe paroissent dépendre ici de la qualité des eaux (1). Il seroit dès-lors bien avantageux pour la science et pour les habitans qu'un habile chimiste fit l'analyse exacte et comparée de celle des rivières et des ruisseaux de cette colonie; malheureusement nous n'avons pu donner plus haut qu'un simple aperçu sur cette matière.

Maladies convulsives. — » Le tétanos est souvent mortel: il provient de l'impression d'un air froid sur la peau tendre et délicate des enfans nouveaux-nés, sur les blessures des individus de tout âge et de tout sexe; il est également déterminé par toutes sortes de piqûres.

» Les convulsions et les diverses affections spasmodiques des enfans, presque toujours attribuées à la présence des vers, n'auroient-elles pas mainte fois pour cause la force d'impulsion du ventricule aortique? . . . Le sang porté avec trop de violence à l'organe encéphalique occasionne les spasmes et les accidens les plus alarmans, que l'on fait disparaître bientôt au moyen d'abondantes saignées. C'est à un pareil

(1) « Deux maladies qui paroissent être particulières à l'Île-de-France, appellent toute l'attention du médecin. Ce sont d'abord les affections des voies urinaires, qu'on se contente de traiter avec plus ou moins de succès, sans en rechercher les causes occasionnelles, qu'on soupçonne cependant exister dans l'eau qui sert de boisson; mais on n'a pas encore fait d'expériences suivies à cet égard.

» La seconde maladie, très-cruelle, est une paralysie des membres inférieurs, qui, dans plusieurs cas, prive le malade, en tout ou en partie, de leur usage. » (M. Quoy.)

traitement que le docteur Sauvé croit être redevable de la conservation de son fils.

Vie physique ;
maladies.

» L'écorce verte des rameaux du *mourongue* sert à faire des pilules antispasmodiques : on la pile dans un mortier, et on l'administre à la dose de trois gros. Les médecins malabares font usage ici, contre les spasmes, du suc de la racine du *mourongue*, mêlé avec quelques grains de poivre en poudre. Le même suc, auquel on ajoute quantité égale de celui du *gingembre frais*, apaise, disent-ils, les douleurs de goutte; il faut pour cela en prendre à jeun trois ou quatre cuillerées à bouche. Ces médecins mêlent ensemble le suc de l'écorce et celui de la racine du *mourongue* avec du suc d'ail, et donnent ce remède aux personnes attaquées du *junir* : c'est une espèce de tétanos qui crispe les membres et resserre les mâchoires. On sait que, dans les pays chauds, les enfans sont sujets à ce mal pendant les premiers jours de leur naissance, qu'il en fait périr un grand nombre, et qu'on n'a pas encore trouvé de spécifique à lui opposer. Quel inconvénient y auroit-il à tenter celui que je viens de décrire, et dont on doit la publication à M. de Cossigny.

Affections vermineuses. — » Ce sont principalement les noirs qui sont atteints de ces maladies. On a plusieurs exemples de ténias, contre lesquels on s'est servi avec succès des purgatifs drastiques. Il seroit sans doute essentiel d'essayer comparativement le suc frais et le suc concret du papayer. Lorsque les médecins de l'Île-de-France et ceux de Bourbon prescrivent ce remède, ils ordonnent de prendre de l'huile de ricin immédiatement après.

» M. de Cossigny vante les propriétés anthelminthiques du suc des feuilles de l'arbre de *ben* : « M. Legou de Flaix, dit-il, assure que son beau-frère, attaqué du ver solitaire, prit ce remède mêlé avec l'eau de coco, et qu'il rendit ce ver roulé en boule, sans éprouver de malaise. On peut employer aussi une forte décoction du bois même de cet arbre. »

Hydrophobie. — » Cette maladie étoit inconnue à l'Île-de-France avant l'arrivée des Anglais; elle se manifesta en 1811 pour la première fois. Là comme en Europe, on n'a aucun exemple bien confirmé de guérison de la rage. C'est en vain qu'on a recours à la saignée jusqu'à défaillance, conseillée par le chirurgien d'un régiment anglais, M. James

Vie physique;
maladies.

Gibson, qui assure avoir guéri un hydrophobe par ce moyen, dans les environs de Madras.

» La cautérisation doit être considérée comme le préservatif le plus certain et le plus propre à neutraliser le virus rabide; c'est le seul dont l'expérience ait constaté l'efficacité (1). On peut joindre avec avantage, à la cautérisation, l'administration intérieure de l'alcali volatil, et sur-tout un large emplâtre vésicatoire sur la plaie, qu'il faut élargir si elle est profonde.

» Les mercuriaux, l'opium, le musc, la belladone, l'immersion brusque dans l'eau froide, la décoction du laurier-cerise injectée dans les veines, &c. &c. sont autant de moyens infidèles qu'on doit rejeter.

» Des observations plus détaillées sur la topographie médicale de l'Île-de-France sont rendues inutiles par l'ouvrage qu'a publié M. le docteur Chapotin (2). L'hôpital militaire de Port-Louis est peu important; situé entre le quai et le Trou-Fanfaron, il est exposé à des émanations infectes que l'on devrait toujours éloigner des établissements de ce genre. Il y a auprès de la Grande-Rivière un autre hôpital exclusivement destiné aux noirs. » (M. Gaimard.)

§. IV.

Population; mœurs; usages particuliers; &c.

Plus de quatre-vingt mille ames résident à l'Île-de-France, et offrent une réunion d'hommes de presque toutes les contrées du monde. On peut en diviser la masse en trois classes bien distinctes : *la population blanche*, d'environ sept mille individus, y compris les troupes (3), et composée

(1) Il est probable que l'emploi des ventouses appliquées sur-le-champ parviendrait à neutraliser ou plutôt à prévenir l'absorption du virus rabide dans l'économie animale; ce moyen, employé contre les poisons les plus actifs introduits dans des plaies faites à dessein, a eu le plus grand succès.

(2) Sous le titre de *Topographie médicale de l'Île-de-France*.

(3) D'après M. Gabert, la garnison de l'Île-de-France, disséminée dans les différentes parties de la colonie, s'élevait, en 1818, à dix-neuf cents hommes; elle se composait de mille hommes du 12.^e régiment de ligne, de huit cents du 25.^e, et de cent hommes d'artillerie.

principalement de Français, de quelques Anglais, depuis la prise de l'île; d'Européens de toutes les nations, de plusieurs Anglo-Américains et de créoles. Population

2.^o La seconde classe renferme les *gens de couleur libres*, c'est-à-dire, les noirs et les mulâtres nés libres ou affranchis depuis plus ou moins long-temps, des Indiens et un petit nombre de Chinois.

3.^o Enfin la population *esclave*, qui s'élève à un peu plus de soixante-trois mille âmes : celle-ci est un mélange de noirs d'Afrique, de Madagascar, de l'Inde, et de créoles de ces diverses races. Les Africains sont, sinon les plus intelligens, du moins les meilleurs comme les plus nombreux.

Le tableau suivant donnera une idée plus exacte de cette population, et de la manière dont elle étoit distribuée peu avant l'époque où nous arrivâmes dans la colonie : on doit compter sur l'exactitude de ce document.

TABLEAU de la Population de l'Ile-de-France en 1816.

NOMS des QUARTIERS.	NOMS des PRINCIPAUX CANTONS de chaque quartier.	NOMBRE DES INDIVIDUS													TOTAL général dans chaque quar- tier.		
		BLANCS.					DE COULEUR										
		Adultes.		Enfans.		TOTAL.	LIBRES.				ESCLAVES.						
		Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		Adultes.	Enfans.	TOTAL.	Adultes.	Enfans.	TOTAL.					
					Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.		Noirs.	Nègres.	Négresses.	Négresses.				
PORT-LOUIS	Port-Louis, Grande-Rivière.	1 145.	665.	479.	637.	2 926.	921.	1 573.	980.	1 079.	4 553.	7 023.	3 017.	1 140.	1 057.	12 237.	19 716.
PAMPLEMOUSSES.	Montagne-Longue, Peter-Both, Rivière-des-Calebasses, Piton, Bois-rouge, Mapou, Tombeau	366.	242.	118.	143.	869.	183.	253.	187.	163.	786.	5 207.	2 247.	929.	886.	9 269.	10 924.
RIVIÈRE DU REMPART	Bois-rouge, Mapou, Poudre-d'or, Plaine Saint-Cloud, Rivière du Rempart, Plaine-des-Roches	227.	159.	82.	102.	570.	270.	369.	214.	227.	1 080.	4 686.	1 963.	697.	682.	8 028.	9 678.
FLACQ	Flacq, Mare-aux-Lubines, Quatre-Cocos, Trou-d'eau-douce, Rivière-Sèche, Mare-aux-Fougères, Trois-Îlots, Camp-de-Masque	351.	155.	229.	226.	961.	396.	151.	287.	347.	1 181.	4 581.	2 026.	852.	877.	8 336.	10 478.
PORT-BOURBON, ou GRAND-PORT.	Mare-d'Albert, Plein-Bois, Mare-au-Tabac, Cent-Gaulettes, Rivière-Lachaux, Rivière-des-Créoles, Trois-Îlots	229.	133.	103.	108.	573.	232.	283.	214.	211.	940.	2 867.	1 169.	537.	353.	4 926.	6 439.
SAVANNE	Grande-Savanne, Petite-Savanne	89.	41.	26.	23.	179.	56.	60.	38.	49.	203.	2 208.	974.	406.	381.	3 969.	4 351.
RIVIÈRE-NOIRE	Petite-Rivière, Plaines-Saint-Pierre, Tamarin, Rivière-Noire, Coteau-Rafin, Gorges-du-Cap	92.	72.	73.	82.	319.	60.	84.	86.	75.	305.	2 877.	1 559.	576.	467.	5 479.	6 103.
PLAINES - WILHEMS	Bas-du-Quartier, Terre-Rouge, Quatre-Bornes, le Bassin, le Vacois	189.	94.	117.	105.	505.	121.	199.	201.	205.	726.	4 807.	1 708.	609.	577.	7 701.	8 932.
MOKA	Les Pailles, Moka, Terre-Rouge, Quartier-Militaire	134.	48.	71.	76.	329.	83.	76.	56.	86.	301.	1 916.	803.	323.	307.	3 349.	3 979.
TOTAUX		2 822.	1 609.	1 298.	1 502.	7 231.	2 322.	3 048.	2 263.	2 442.	10 075.	36 172.	15 466.	2 263.	5 587.	63 294.	

RÉSUMÉ	Blancs	7 231.	
	Gens de couleur	libres	10 075.
		esclaves	63 294.
TOTAL GÉNÉRAL		80 600.	

On a remarqué que la population des hommes de couleur libres, déjà fort multipliée à l'Île-de-France, suit une progression toujours croissante; et il est facile de prévoir que cette classe d'individus, qui dès à présent domine par sa force numérique la population blanche, finira tôt ou tard par la maîtriser tout-à-fait. C'est à l'homme d'état à calculer et à prévenir les conséquences funestes pour celle-ci qu'un pareil ordre de choses tend à amener.

Population,
Mœurs, &c.

A l'augmentation de la population libre, par les naissances, il faut ajouter le produit des affranchissemens, qui, d'après un relevé de douze années, a été d'un sur 432 esclaves; ce qui donne 140 affranchis par an depuis 1804 jusqu'à 1816.

Chez les esclaves, au contraire, la population diminue, par la raison que les femmes de cette classe ne sont pas en nombre proportionnément suffisant; disparité qui devient la source d'un excessif libertinage, au détriment indubitable de la reproduction. Le tableau qui précède montre en effet que, sur 36 000 noirs adultes, il n'y a que 15 000 femmes environ, tandis que, parmi les *libres* (1), 2 000 hommes correspondent à 3 000 femmes. Mais il n'est pas moins digne d'attention que, pour 2 800 blancs, on compte seulement 1 600 femmes; il est vrai que la plupart de ceux-ci trouvent auprès des femmes de couleur de nombreuses et complaisantes auxiliaires. On voit qu'il naît généralement, dans la colonie, plus de filles que de garçons; mais la proportion en est plus forte chez les esclaves, puis chez les blancs, que parmi les libres.

Une conséquence à déduire naturellement de l'exposé qui précède, c'est que, depuis l'abolition de la traite des noirs, la plupart des habitations et des usines à sucre manquent de bras et sont souvent mal exploitées. Ce déficit ne pourra aller qu'en augmentant, quand même quelques introductions frauduleuses de noirs échapperoient à l'attention du gouvernement anglais.

Les blancs créoles sont en général très-portés à l'orgueil; la manière dont on les élève est peu propre à leur faire perdre ce ton de supériorité qu'ils contractent dès l'enfance; accoutumés à se voir obéis par

Caractère
des habitans.

(1) On donne assez souvent la simple dénomination de *libres* aux personnes de couleur qui ne sont pas esclaves.

Population,
Mœurs, &c.

un grand nombre d'esclaves, avant même qu'ils puissent balbutier des paroles de commandement, ils conservent en avançant en âge un caractère entier et hautain, impatient de la plus légère contradiction : la moindre résistance les irrite, la moindre offense excite en eux un ressentiment implacable. Au reste, ces vices, qui sont ceux de l'éducation et de leur position sociale, n'excluent point les qualités du cœur : ils sont bons, hospitaliers, généreux jusqu'à la prodigalité. On les dit un peu trop enclins à l'amour physique et aux infidélités conjugales. La danse, la musique, l'équitation sont les arts pour lesquels ils montrent le plus d'inclination. Ils ont de l'intelligence, de l'adresse, de l'esprit, et de la facilité à s'instruire, mais peu d'aptitude aux travaux pénibles et à ceux qui exigent de la constance ou une longue tension d'esprit. On fera d'un créole un bon marin, mais rarement un bon charpentier; souvent même l'état qu'il embrasseroit par goût lui répugne, s'il y entrevoit quelque obligation gênante.

Les femmes créoles sont douces, bonnes, aimantes, et nulle part on ne trouveroit de mères plus tendres, plus affectionnées, plus dévouées à leurs enfans. Aux grâces du corps, elles joignent l'amabilité et la finesse propres à leur sexe. Comme les hommes, elles cultivent avec prédilection les arts d'agrément, et il en est plusieurs qui y excellent. Mais ici, comme par-tout peut-être, les soins de la toilette tiennent à leurs yeux le premier rang. Peu de dames se mettent avec plus de goût, aucune avec plus de propreté, que les créoles. Elles adoptent avec empressement les modes nouvelles; mais elles ont le bon esprit de ne les point suivre servilement et de les accommoder à leur figure. Il est vrai que cet amour de la mode et de la parure va peut-être trop loin chez quelques jeunes personnes : les fortunes ne sont pas égales à l'Île-de-France, et cependant on le croiroit à l'uniformité qui y règne dans l'emploi de son bien. Un père ne veut pas que sa fille soit moins élégamment habillée que celle d'un voisin dix fois plus riche que lui; il se sacrifie pour soutenir ce luxe, et l'accoutume de la sorte à ne rien avoir à désirer : aussi murmure-t-elle ensuite, lorsqu'un époux économe refuse de tolérer à son tour une dépense peu proportionnée à ses revenus.

Les mulâtres et les mulâtresses tiennent un peu, pour le caractère,

des blancs créoles. Leur éducation est fort négligée ; par suite , on compte dans cette classe fort peu de bons maris : aussi les blancs qui ont eu des enfans avec des femmes libres , répugnent en général à marier leurs filles avec de pareils êtres. Fiers , paresseux , adonnés au jeu et aux boissons spiritueuses , ils ont bientôt dissipé le peu d'argent que leurs femmes apportent en dot. De tels ménages sont rarement heureux , et ceux qui font exception sont en petit nombre. Le blanc européen ou créole est soutenu dans ses travaux par l'idée de retourner un jour dans son pays originairé ou natal : le mulâtre , qui n'a point la même perspective , cherche peu à amasser ; il a des maîtresses , rend sa femme malheureuse , et ne s'inquiète guère de l'avenir.

Population ,
Mœurs , &c.

Bon , laborieux , propre aux travaux pénibles , quand il est bien nourri , le Mozambique témoigne de l'attachement à sa femme et à ses enfans , pour lesquels il se priveroit de tout. Le Malgache , au contraire , s'imagine que sa femme est obligée de travailler pour lui. Les femmes de la première caste sont portées aux plaisirs de l'amour , mais beaucoup moins que celles des Malgaches , qui s'y livrent avec une inconcevable fureur.

Les noirs , et même les mulâtres libres , contractent facilement le vice de l'ivrognerie ; ceux qui boivent habituellement de l'arack (1) , s'ils ne s'en privent pas de bonne heure , ne vivent guère au-delà de trente ans.

Les Indiens de la côte de Coromandel sont les seuls hommes de couleur qui aient été introduits libres à l'Île-de-France. Choisis en général parmi les gens de métier , tels que maçons , tailleurs , &c. , ce sont eux qui ont peuplé la division de Port-Louis connue abusivement sous le nom de *Camp Malabar*. La plupart ont pris les mœurs créoles ; quelque familles seulement continuent de vivre et de s'habiller à l'indienne. Peu de femmes dans ce quartier vivent en concubinage avec des blancs ou avec des mulâtres ; elles se marient à-peu-près toutes : aussi cette population augmente-t-elle beaucoup.

Nulle part peut-être la vanité de la mise n'exerce plus d'empire que

(1) Cette boisson , faite avec le jus de la canne à sucre distillé , est d'un goût qui répugne dans les commencemens : si l'on a le malheur de s'y habituer , on est perdu ; car il est ensuite très-difficile d'y renoncer. On a vu des personnes mourir même , pour avoir voulu se sevrer de cette boisson perfide.

Population,
Mœurs, &c.

parmi les gens de couleur ; ils lui sacrifient tout ; les esclaves mêmes ne sont pas exempts de cette manie. Les noirs Yollofs, libres et chrétiens, affectent aussi beaucoup de luxe dans leur parure : rien n'est si bizarre que de voir des femmes noires comme de l'ébène, vêtues et coiffées à l'instar des Européennes les plus élégantes. C'est au bal sur-tout qu'elles étalent toute la somptuosité de leurs ajustemens.

Filles publiques,
concubines.

Il n'existe dans l'île aucune fille publique proprement dite : sans doute un étranger peut louer une négresse esclave ; mais on ne connoît aucune maison où le premier venu puisse aller frapper avec la certitude d'être admis en payant. Les femmes de couleur libres sont, il est vrai, fort adonnées à la galanterie ; néanmoins elles y mettent une sorte de retenue : les engagements de cœur qu'elles contractent, n'ont lieu qu'avec des hommes qui leur sont connus, et une espèce de stipulation préalable assigne une certaine durée à ces unions illicites.

Dans nos contrées, cet état de concubinage est considéré comme ignominieux : au contraire, il n'a rien que de naturel aux yeux des mulâtresses. L'opinion qui met une si grande distance entre les blancs et les gens de sang mêlé, la loi qui défend le mariage entre eux, tout les porte à embrasser sans scrupule un genre de vie établi par l'usage : c'est donc par un pur sentiment de préférence qu'elles cèdent aux poursuites d'un blanc, à qui elles s'attachent, avec lequel elles desiront avoir des enfans ; car c'est là que tendent tous leurs vœux. Certes, l'intérêt entre bien pour quelque chose dans les liaisons de cette nature ; mais pouvoir dire, *Mes enfans sont blancs*, est la prérogative qui les flatte le plus.

Cependant toutes les filles mulâtresses ne vivent pas ainsi en concubinage : quelques-unes, sur-tout celles qui, comme nous l'avons dit, descendent de parens indiens, se marient avec les créoles mulâtres ; peu sont portées au libertinage. Malheureusement celles-ci ne forment pas le plus grand nombre.

Préférence
donnée
aux femmes
de couleur.

« Les Européens, dit M. Thomy Pitot (1), se trompent, s'ils pensent que la Vénus noire a moins d'adorateurs dans les colonies que sa belle rivale. Il faut convenir, à notre honte, que trop souvent on lui donne la pomme. Soit qu'effrayés des soins longs et assidus qu'il faut rendre

(1) Dans les notes qu'il a bien voulu rédiger à ma demande.

aux créoles blanches, des obstacles qu'il faut surmonter, des risques qu'il faut courir, avant d'obtenir un regard moins hautain que celui dont les étrangers se plaignent presque tous, les créoles et les Européens eux-mêmes vont s'adresser de préférence à ces beautés, vénales à-la-fois et voluptueuses, qui ne donnent la fatigue de soupirer long-temps, ni à l'Adonis qui n'a que des desirs à faire valoir, ni au Midas qui fait briller l'or à leurs yeux. Faut-il l'avouer encore, et ne rendrai-je pas bien sévère le jugement que la morale et la décence porteront contre les colons, si j'ajoute que trop souvent les liaisons passagères formées avec des mulâtres libres, deviennent de véritables mariages (aux engagements légal et religieux près), et que l'imprudent qui croit ne former qu'un lien fragile et de peu de jours finit par y rester enlacé le reste de sa vie?

Population,
Mœurs, &c.

» Plusieurs causes contribuent à cet effet, trop funeste pour la morale publique, pour l'avantage général de la société, et même peut-être pour l'existence future de la colonie : la première est l'attrait irrésistible que tous ceux qui ont habité les colonies reconnoissent à cette espèce de femmes, dont la première pensée fut pour la volupté, dont l'éducation n'eut en vue que la volupté, et qui, par inclination, par besoin et par état, dévouées au culte du dieu des jardins, en font l'unique étude, le seul bonheur et la première gloire de leur vie. Ajoutez à une morale semblable un physique plein d'élégance et de grâces, des formes dont le statuaire grec eût embelli les œuvres de son génie, une démarche pleine de mollesse, un costume séduisant, une propreté exquise, des talens agréables, des soins pleins de tendresse, enfin toutes les qualités du cœur que permet encore l'absence de la pudeur, et le rigoriste le plus sévère concevra du moins, s'il ne l'excuse pas, l'empire que ces femmes exercent et conservent si long-temps sur leurs adorateurs.

» Ce n'est guère qu'à défaut de liaisons avec les blancs que les mulâtres libres consentent à s'unir aux hommes de leur classe : elles s'honorent bien plus d'être les maîtresses des jeunes colons ou des Européens que les épouses légitimes des libres, dont la conduite, généralement déréglée, ne leur promet guère de bonheur dans leurs ménages.

» On a vu des mulâtres donner des bals où le luxe étoit poussé beaucoup plus loin que dans ceux qui ont lieu chez les premiers négocians

Bals.

Population,
Mœurs, &c.

de la ville. Les robes les plus élégantes, les plus beaux cachemires, y paroissent en grand nombre; et souvent une mulâtresse a acheté sans hésiter une parure dont les dames blanches avoient trouvé le prix trop élevé.

» Dans les bals des mulâtresses libres, les blancs seuls sont admis comme danseurs et comme spectateurs, tandis que leurs frères, leurs époux et leurs parens de toutes les classes n'y peuvent assister. Plusieurs de ces Ninons parlent la langue française et l'écrivent même avec pureté. Quelques-unes, depuis la conquête de l'île, ont appris l'anglais, et s'énoncent facilement dans cette langue. La guitare est leur instrument favori, et l'on compte bien peu de pianos ou de harpes dans leur *camp*. Elles chantent généralement assez bien; mais la danse est l'art où elles excellent, et l'on en a vu qui, formées par des maîtres plus habiles, eussent paru sans désavantage auprès des premières danseuses de l'Opéra. Les noirs libres, de leur côté, réussissent généralement bien à jouer du violon. Il en est peu qui ne jouent par routine; mais ils retiennent avec une facilité merveilleuse tous les airs qu'ils entendent, et les exécutent avec une exactitude et une précision remarquables. Ils composent eux-mêmes des contredanses et des valsés charmantes, ou varient celles des compositeurs français avec beaucoup de goût. Leurs plus mauvais râcleurs manquent rarement à la mesure, et l'on compte dans l'île plusieurs ménestriers qui, à Paris même, redouteroient peu la concurrence.

Réflexions
sur
les mulâtresses.

» On nomme indifféremment *mulâtresses*, à l'Île-de-France, toutes les femmes de sang mêlé; quelques-unes cependant sont d'une teinte qu'il seroit difficile à un étranger de distinguer de celle des femmes blanches, dont elles imitent avec le plus grand soin la mise, la démarche et le ton. Dans peu d'années, il est à croire que le *camp* qui leur est réservé contiendra une quantité considérable de ces femmes, que le préjugé colonial empêchera seul de confondre avec les dames créoles.

» Il est impossible de prédire ce qui résultera définitivement de la disparition totale de la nuance qui sépare encore ces deux classes. Les dames blanches, déjà moins irritées des hommages qu'on rend à leurs rivales, finiront-elles par permettre un rapprochement qui leur est encore odieux aujourd'hui, mais que les blancs de la colonie, et sur-tout les Européens, considèrent comme inévitable d'ici à quelques années? Le gouvernement

se mêlera-t-il de cette grande querelle, et autorisera-t-il les mariages entre les femmes libres et les colons blancs ? Il a déjà fermé les yeux sur plusieurs unions de ce genre, formées, il est vrai, par des Européens d'une classe et d'une condition obscures, et j'imagine que, par la force des choses, ce qui est considéré aujourd'hui comme une faveur ou une négligence de la part des autorités, finira par triompher et de la répugnance des blancs et de la volonté première du législateur. Le torrent est encore contenu ; mais la digue, ruinée par le temps, laisse échapper déjà quelques filets d'eau et finira par s'écrouler entièrement.

» Je ne pense pas, après tout, que le malheur soit bien grand ; et peut-être vaut-il mieux qu'à mesure que la couleur originelle s'efface, les blancs laissent pénétrer dans leurs rangs la portion de la classe mulâtresse qui, par son éducation et sa conduite, se montrera digne de cette faveur. La disproportion entre les populations blanche et noire diminuera ; et peut-être la catastrophe dont le système prétendu philanthropique des Anglais menace les colonies, sera-t-elle évitée ou du moins éloignée, parce que le nombre des personnes intéressées à la prévenir s'accroîtra sensiblement tous les jours. Il y a lieu de croire encore que, pour parvenir à cette distinction, objet des vœux et de la jalousie de la classe des *sangs-mêlés*, l'éducation donnée par les mères à leurs enfans prendra une meilleure direction, et que les mœurs s'épuront graduellement. Déjà encore plusieurs dames créoles sans enfans se sont attachées à de jeunes mulâtresses et leur ont fait donner les meilleurs principes et la plus brillante éducation. Il y a vingt ans que ces enfans n'eussent pu suivre dans la société leurs mères adoptives ; mais le préjugé a déjà perdu beaucoup de sa force, et nos dames elles-mêmes ne témoignent plus contre cette introduction une répugnance aussi vive qu'autrefois.

» Une de ces jeunes personnes, aussi aimable et vertueuse que jolie, venoit, peu de temps avant l'arrivée de *l'Uranie*, de se marier avec un homme très-recommandable sous tous les rapports ; quoiqu'il ait cru devoir quitter la colonie, où il craignoit que l'opinion ne lui fût défavorable, il n'a pas encore regretté, au milieu de tout le bonheur dont il jouit dans son ménage, le sacrifice qu'il a fait à son intéressante compagne. »

Population,
Mœurs, &c.
Éducation.

D'après ce que nous avons dit de l'affection des dames créoles pour leurs enfans, on a dû pressentir que les soins les plus minutieux leur sont journellement prodigués dès leur plus tendre enfance : on s'occupe en effet, là plus qu'ailleurs, de ces intéressans rejetons. Aucune espèce d'entraves n'empêche leur constitution physique de se développer avec une entière liberté, sous la surveillance immédiate d'une négresse chargée d'éloigner d'eux tout danger. Pendant long-temps l'éducation d'un créole ne consista guère qu'à favoriser par l'exercice le déploiement de cette souplesse et de cette agilité qui sont pour la plupart comme un don de la nature : dès qu'il savoit tirer un coup de fusil, dompter un cheval, il se croyoit assez instruit. Ceux-là seulement que l'on envoyoit en France pouvoient perdre dans les sociétés de la métropole leurs manières un peu agrestes, et revenir dans leur patrie avec quelques connoissances et des talens. Mais depuis plusieurs années, les moyens d'éducation se sont fort multipliés dans la colonie, et déjà l'on en éprouve de salutaires effets.

Plusieurs collèges particuliers y avoient été établis avec plus ou moins de succès (1), lorsque l'assemblée coloniale, sentant le besoin d'une institution permanente, fonda, le 13 mai 1799, un établissement d'instruction publique sous la dénomination d'*École centrale*; M. le général Decaen, gouverneur de l'île, la réorganisa plus tard sous le nom de *Lycée*; enfin cette institution, modifiée de nouveau par M. le gouverneur Farquhar, le 30 avril 1811, reçut définitivement celui de *Collège colonial*, et resta sous la protection du Gouvernement. Seize professeurs y sont entretenus, tant pour l'enseignement des sciences que pour celui des belles-lettres et des arts libéraux : chaque professeur reçoit 30 piastres [162^f,90^c] par mois, et le proviseur 150 [814^f,50^c].

L'ensemble des bâtimens de ce collège est entouré d'une muraille élevée : dans l'enceinte, on distingue d'abord le bâtiment principal, où se font les classes et où couchent les élèves; à côté se trouvent disséminés çà et là plusieurs bâtimens secondaires, destinés les uns au logement du proviseur et des professeurs, les autres aux cuisines, à la lingerie, au réfectoire, &c. &c. De cette multiplicité de bâtimens, résulte sur-tout

(1) Je dois la substance de ces détails à l'obligeance de M. le proviseur J. Coudray; les réflexions m'appartiennent.

la difficulté d'une surveillance efficace sur les élèves. Au surplus, l'espace entre ces constructions étant fort grand, et l'emplacement dans une position favorable, l'air y arrive de tout côté et y circule librement.

Population,
Mœurs, &c.

En juin 1818, il y avoit deux cent cinquante élèves à ce collège, savoir, cent pensionnaires ou demi-pensionnaires, et cent cinquante externes : vingt-cinq des premiers étoient élevés aux frais du Gouvernement.

Le prix pour les pensionnaires est de 20 piastres [108^f,60^c] par mois ; pour les demi-pensionnaires, de 13 piastres [70^f,59^c] ; et pour les externes, de 5 [27^f,15^c] : ces derniers ne prennent aucun repas au collège ; les pensionnaires en font quatre, et les demi-pensionnaires deux seulement. La recette moyenne annuelle est de 32 000 piastres [173 760^f].

Sur deux cent cinquante élèves, on compte d'ordinaire que cent travaillent bien ; un nombre égal, médiocrement ; tandis que cinquante se montrent fainéans ou inappliqués.

Les enfans créoles sont pour la plupart fort doux, faciles à conduire, mais enclins à la paresse : quoiqu'ils aient beaucoup de vanité, l'aiguillon de l'amour-propre s'é moussé promptement en eux ; leur esprit ne sauroit se plier qu'avec peine à cette persévérance qui annonce et qui développe les qualités supérieures. Combien on regrette aussi de les voir presque toujours dépourvus de cette innocence qui a tant de charmes dans le jeune âge ! Eh ! comment conserveroient-ils de la pudeur, ceux qui sont sans cesse en contact dès le berceau avec des esclaves corrompus ?

Les parens secondent en général fort mal les maîtres : souvent ils viennent soustraire leurs enfans à de justes punitions, ou bien sollicitent de fréquens congés qui interrompent le cours de leurs études ; et il en est plus d'un qui, dans la dissipation de ces vacances longues et répétées, oublie tout-à-fait ce qu'ils ont appris.

Une chose très-contraire au maintien de l'ordre, des bonnes études et des bonnes mœurs, c'est de laisser les enfans externes et les pensionnaires en congé, se rendre au collège sans être accompagnés par personne qui puisse veiller sur eux : le moindre inconvénient qui en résulte, c'est de les voir arriver au milieu et quelquefois à la fin des leçons.

Ecc*

Population,
Mœurs, &c.

D'après la remarque qu'on a faite que les moustiques ne s'élèvent jamais à soixante pieds au-dessus du sol, on fait au collège coucher les pensionnaires au troisième étage ; par-là on s'affranchit de l'obligation d'avoir des moustiquières à chaque lit.

Le dortoir a pour surveillans, la nuit, deux noirs esclaves : je ne sais si les parens trouvent là une garantie morale suffisante.

Le service de la maison est fait par douze noirs, cuisiniers compris, huit négresses lingères ou blanchisseuses, et par une femme blanche, qui dirige à-la-fois la lingerie et l'infirmerie.

Une des choses les plus utiles que j'aie vues dans le matériel de l'établissement, c'est un grand bassin de soixante-cinq pieds de long sur vingt de large, qui sert à baigner les élèves ; on les divise en deux troupes, les petits et les grands, qui y entrent l'une après l'autre.

Les élèves sont obligés de changer de linge tous les deux jours, et plus souvent encore si les parens le desirent.

Après qu'on a soldé toutes les dépenses de la maison, les salaires des employés et des professeurs, les fonds restans sont affectés aux réparations, au développement, ainsi qu'à l'embellissement du collège.

Par ordonnance du 26 août 1811, le gouverneur a décidé qu'il n'y auroit à Port-Louis que trois maisons pour l'éducation des demoiselles blanches. On y enseigne à lire, à écrire, les principes des langues française et anglaise, l'arithmétique, les élémens d'histoire, de géographie et de mythologie, le dessin, la musique, la danse et les ouvrages à l'aiguille. Les jeudis sont consacrés à l'instruction religieuse ; les dimanches, aux offices divins. Le prix pour la pension est de 25 piastres [135^f,75^c] par mois ; pour la demi-pension, de 15 piastres [81^f,45^c] ; et pour l'externat, de 6 piastres [32^f,58^c]. Les inconvéniens qui viennent d'être signalés à l'égard du collège, sous les rapports de l'ordre et des études, sont les mêmes, ou à-peu-près, dans les pensions de demoiselles.

Diverses maisons d'éducation se sont établies plus récemment, tant pour les garçons que pour les filles de couleur : ce sont des blancs et des blanches qui les dirigent. On dit qu'il en sort des personnes bien élevées ; mais je n'ai obtenu aucun renseignement précis sur le régime intérieur de ces établissemens.

Une personne respectable m'a assuré que l'éducation religieuse est extrêmement négligée à l'Ile-de-France; on va même jusqu'à dire qu'il est des familles qui élèvent leurs enfans dans des habitudes morales indépendantes de tout dogme religieux.

Population,
Mœurs, &c.

Quant aux noirs esclaves, l'incurie la plus coupable règne sur ce point à leur égard : on s'occupe de leur santé corporelle ; mais peu de maîtres songent à leur inculquer les notions les plus simples de morale et la crainte d'un Dieu vengeur et rémunérateur. Ce n'est pas que naturellement les noirs ne soient très-portés aux idées religieuses ; mais l'instruction leur manque ; aussi la plupart vivent et meurent entourés des pratiques de la plus abjecte superstition.

J'ai déjà dit un mot des plaisirs auxquels se livrent les habitans blancs ; prétendre en donner un tableau plus étendu, ce seroit s'exposer à décrire nos mœurs européennes. Ceux des gens de couleur nous fourniront des particularités moins connues, et dès-lors plus capables de piquer la curiosité.

Amusemens.

Les noirs aiment beaucoup la musique : ils retiennent facilement nos airs, et les chantent ou les sifflent avec plus de goût et même de sentiment qu'on ne devoit leur en supposer. Ils composent aussi de petits thèmes, presque toujours pleins d'une expression mélancolique, et dont la mélodie plaît à l'oreille européenne la plus exercée : on désigne généralement ces airs sous le nom de *chéga*, ou plutôt *tchéga* ; quelques-uns ne seroient pas désavoués par nos bons compositeurs. Parfois ils y adaptent des paroles cadencées, d'une facture irrégulière sans doute, mais où l'on entrevoit une intention suivie, et souvent même des idées spirituelles. Voici quelques-unes de ces compositions musicales :

CHÉGA DE MAGASIN-BON-GOÛT ; AIR MOZAMBIQUE.

Allegretto : Métronome, ♩ n.º 126.



Population,
Mœurs, &c.

CHÉGA DE MAMAN JEANNE; AIR MOZAMBIQUE.

Allegretto : Métronome, ♩ n.º 132.

La seconde reprise du Chéga de Maman Jeanne se chante aussi de la manière suivante :

AUTRE CHÉGA MOZAMBIQUE.

Allegretto : Métronome, ♩ n.º 132.

QUATRIÈME CHÉGA MOZAMBIQUE.

Allegretto : Métronome, ♩ n.º 132.

CARI LALO; AIR MALGACHE.

Allegretto : Métronome, ♩ n.º 138.

Le nom de *chéga* se donne aussi à une danse mozambique, qui pourroit être comparée au *fandango* des Espagnols : on éprouveroit non moins de plaisir à la voir, si elle étoit exécutée par d'autres acteurs, et si les postures voluptueuses qu'ils y affectent ne dégénéroient vers la fin en une indécence révoltante. « On peut, dit M. Pitot, comparer le *chéga* à un petit drame, renfermant tous les progrès, toutes les nuances d'une passion amoureuse, depuis la déclaration première jusqu'au triomphe de l'amant inclusivement. Au milieu d'un cercle nombreux et au son du *tamtam*, s'élancent un noir et une négresse. Leurs premiers pas sont lents, leur figure inanimée, leurs gestes sans expression; ils marchent l'un vers l'autre, ils s'observent, tournent successivement sur eux-mêmes, s'éloignent et se rapprochent à diverses reprises. Bientôt leurs regards s'animent, leurs mouvemens sont à-la-fois plus rapides et plus tendres, et tous deux, par degrés, finissent par arriver à un état d'ivresse amoureuse dont les spectateurs blancs les moins chastes ne peuvent manquer d'être blessés. Il n'en est pas de même des noirs qui les entourent : le feu de leurs regards, leurs grimaces expressives, leurs trépignemens, leurs cris, tout annonce combien ils prennent part à la scène qui se passe devant eux, et l'impatience avec laquelle ils attendent le moment d'y figurer à leur tour. Souvent, invité par les regards lascifs de la danseuse, que toutes les agaceries de son danseur ne peuvent décider à en venir au dénouement de cette pantomime érotique, un nouvel athlète se présente dans l'arène, et s'empare de la place vainement occupée par un rival malencontreux. Le premier danseur se retire sans humeur, sans dépit, et, rangé à son tour parmi les spectateurs, excite comme eux du geste et de la voix son heureux successeur.

» Ces danses, auxquelles les noirs de toutes les habitations se livreroient volontiers chaque nuit, ne sont permises par les maîtres que le samedi soir, parce que, le dimanche étant consacré au repos, ils peuvent se délasser dans le jour et la nuit suivante des fatigues de la veillée.

» Mais les mulâtresses esclaves et celles des négresses à qui un physique avantageux permet de vendre leurs faveurs à un assez haut prix pour se procurer un costume élégant, dédaignent en général les danses nationales, et n'assistent guère qu'à des bals où la contredanse, la russe et la valse règnent sans partage. Ces réunions ont lieu sur-tout au jour de

Population,
Mœurs, &c.

l'an, à l'ouverture des travaux d'une coupe de cannes, à l'époque où cessent ces mêmes travaux, et lors des noces ou du baptême de quelqu'un des membres de la famille de leur maître. Celui-ci ne manque jamais de contribuer aux frais de la fête en fournissant les rafraîchissemens et les vivres nécessaires.

» Des noirs libres des environs, les commandeurs de l'habitation, les ouvriers et les domestiques *de case*, figurent seuls dans ces réunions, dont sont repoussés avec dédain les noirs *de pioche*; la toilette de ces pauvres diables formerait un contraste choquant avec celle, toujours très-soignée, des danseuses. Il n'est pas rare de voir ces négresses, vêtues de satin et de belles mousselines, étaler avec orgueil aux yeux de l'assemblée le tulle, la gaze, les rubans, les anneaux d'or, quelquefois même la dentelle et le schall de cachemire, dont l'achat a souvent absorbé l'entier produit des travaux ou du libertinage de l'année.

» Les amateurs du beau sexe noir vont souvent, dans ces sortes de réunions, faire le choix d'une maîtresse, et, nouveaux sultans, jeter un mouchoir qui n'est presque jamais refusé. »

Langage.

Indépendamment du français, qui forme la base du langage à l'Île-de-France, une sorte de patois a été inventé par les noirs, qui, ne pouvant se plier à notre syntaxe, prononcer nos mots difficiles, et saisir la valeur propre de quelques-unes de nos expressions, les ont travestis à leur manière. Peu à peu l'usage a fait loi; et peut-être ne seroit-il pas sans intérêt aujourd'hui d'examiner les règles de cette langue créole, qui n'est pas dénuée de charmes.

Dans l'espoir de me livrer un jour à cette étude, j'avois réuni une quantité assez considérable de matériaux que je destinois à être mis en œuvre dans la partie de ce Voyage qui a les langues pour objet; mais cette partie, qui n'a pas été la moins pénible de notre travail, se trouvant déjà abondamment remplie, j'ai été forcé d'abandonner mon premier dessein. Je n'ai pas cru toutefois devoir priver le lecteur d'un petit nombre au moins d'échantillons de ce curieux et singulier idiome, dont il existe plusieurs variétés.

On conçoit en effet que chacune des races de noirs qui existent dans la colonie a dû altérer le français d'une façon particulière, et que ce

nouveau langage a dû se régulariser ou conserver sa rudesse originelle, selon les idées et le degré de culture d'esprit de ceux qui le parlent. On distingue donc le créole mozambique de celui des noirs indiens, malais et malgaches, et plus encore du créole usité, par goût et par habitude, parmi les mulâtres et les personnes riches de l'île. Je donnerai un exemple de ceux de ces dialectes qui diffèrent le plus entre eux : tels sont le créole malgache et le créole des Européens, si je puis m'exprimer ainsi.

Le premier morceau m'a été communiqué par M. Benoni Michel : j'ai cherché à le rendre intelligible au lecteur par une traduction très-littérale, à laquelle j'ai joint quelques notes explicatives ; je regrette de n'avoir pu en faire disparaître certaines expressions choquantes ; mais elles tiennent absolument au genre.

LE CHASSEUR,

CONTE EN LANGAGE CRÉOLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE.

Acoute zaut' (1) mo parlé! Enne zour ça nous té (2) la sasse cerf Grand-Rivière. L'her solé lèvé, mo pour alle prend mon poste au pavé; mo passe dréte cote ça grand pié di-bois piant Aughiste conné là; à v'la mo sivre la rivière pour saute l'aut' coté: mo ramasse enne tondre, mo guette li; li encor fimé. Ah ah! qui dou-monde qui té pass' là! N'a pas nous zence-ça, zaut' fait que lèvé.

Aster (4) mo baisse en bas pié (5) fram-bouése; comm'ça mo trouve la tarace. Comment dou-monde entré dans di-bois (6) en montant

Écoutez, vous autres, moi va parler ! Un jour, comme cela, nous sommes allés à la chasse du cerf à la Grande-Rivière. A l'heure du soleil levant, moi allé pour prendre mon poste au pavé (au chemin); moi passé juste à côté de ce grand pied de bois puant (sorte d'arbre) qu'Auguste connaît là; et voilà moi suivre la rivière pour passer de l'autre côté; moi ramasse un tondre (3); moi regarde lui; lui encore fumer. Ah ah! quelle personne a passé là? Ce ne sont pas de nos gens cela, eux autres ne font que de se lever.

Alors moi baisse sous un framboisier; de cette manière moi trouve la trace (empreinte des pieds). Comment quelqu'un

(1) *Zaut'*, pour *vous autres*, ou *les autres*. *Zaut'* signifie aussi parfois *eux*.

(2) *Té*, pour *été*, ou plutôt *avons été*.

(3) *Tondre*, morceau de bois creusé, rempli de coton charbonné, qui sert d'amadou aux noirs.

(4) *Aster*; à cette heure, alors, maintenant.

(5) *En bas pié*, en bas du pied, dessous, sous.

(6) *Di-bois* pour *du bois*. Ordinairement les noirs joignent notre article au substantif, et

Population,
Mœurs, &c.

piti la-ravine là! Mo dir non! marron (1) *même ça, fanigasse! Parié noir madam Lis-sir, ça qui te couri* (2) *n'a pas lon-tems là. Mo sivré la tarace, mo sivré, mo sivré, sivré, mon sizi en bas mon le-bras; mo marce comment ici comment ça; gros pié di-bois di fer tombé là; mo senti la fime, mo dire: non, zaut' n'a pas loin! Mo faire dé pas, mo baisse en bas comme ça, mo trouve son la-case, couvri ensemble* (3) *bacoua marron. Mo dire: non! n'a pas comm' ça, asper* (4) *va! Mo va alle dréte son la-porte même.*

Mo marce, mo commence arrive (6) *proce li même, a v'la mon li-pié marcé la haut* (7) *enbranche sec, li faire* (8) *cararaca; hi-i-i-i-i, papa! comment* (9) *cerf, mo dir' vous; our-r-r-r-r-r dans di-bois pa-pa-pa-pa-pa. Mo crié: « Arrête là, zanf...! » Li diré « Non va! na pas toi la zourdi. » Mo parti moi. « Comment! to n'a pas sivré zaut'! — Bon! to pense qui mo bête! Bon morceau* (11).

n'en font ainsi qu'un seul mot; on en voit de fréquens exemples dans ce morceau: comme *la-ravine*, pour *rayine*; *le-bras*, pour *bras*; *la-case*, pour *case*, *maison*; *li-pié*, pour *pié*, &c.

(1) *Marron* signifie proprement *sauvage*. On donne ici ce nom aux nègres esclaves qui se sauvent de chez leur maître pour aller vivre dans les bois.

(2) *Couri*, courir, partir, se sauver.

(3) *Ensemble*, ensemble, avec.

(4) *Asper*, espère, attends.

(5) Feuille d'une sorte de palmier.

(6) *Commence arrive*, signifie j'arriverai bientôt, à l'instant.

(7) *La haut*, sur, dessus.

(8) *Li faire*, elle fait.

(9) *Comment*, comme.

(10) *Papa*. Nous n'avons pas en français l'équivalent de ce mot créole, qui signifie *monsieur*, d'une classe inférieure; en pareil cas nous dirions *mon garçon*. Ce nom donné par un noir à un autre est toujours un signe de respect; il en est de même du mot *maman* pour les femmes.

(11) *Bon morceau*, un grand nombre, une grande quantité.

seroit entré dans le bois en montant par cette petite ravine là! Moi dire non! ce doit être un noir marron cela, enfant de g...! Je parie que c'est le noir de madame Lessur, celui qui s'est sauvé il n'y a pas long-tems. Moi suivre cette trace, je la suis, je la suis, je la suis, mon fusil sous mon bras; moi marcher par-ci et par-là: un gros pié de bois de fer est là par terre; moi sentir la fumée, moi dire: non, les autres ne sont pas loin! Moi faire deux pas, moi baisse en dessous comme ça, j'aperçois leur case, recouverte avec du vacouas (5) sauvage. Je dis: Non! il n'en sera pas ainsi, attends, va! Je vais aller droit à leur porte même.

Je marche, je suis près de les atteindre; mais voilà que mon pié marche sur une branche sèche qui fait *cararaca*; *hi-i-i-i-i* (signe d'un prompt départ), *papa!* (10) comme un cerf, vous dis-je; *our-r-r-r-r-r* (signe d'une course rapide) dans le bois *pa-pa-pa-pa* (bruit des pas précipités); je crie: « Arrête-là, j...f...! » Eux dirent: « Non, va! ce ne sera pas toi aujour-

dou-monde comm' ça, mo tou sel, mo all' taque zaut' : hé hé! laisse zaut' couri pito! »

d'hui. » Je m'en vais moi. « Comment (dit un des auditeurs), tu ne les as pas poursuivis! — Bon! penses-tu que je sois une bête! Tant de personnes comme cela, moi tout seul, moi aller les attaquer. Hé hé! laisse-les se sauver plutôt! »

Population, Mœurs, &c.

Mo alle dans son boucan, mo trouve bon morceau la plime tanke (2), ensemble la peau batate, mo dir' vous! La plime paye-en-qui, la paye maye en milon. Lon-tems zaut' té là! Mo quitte là, mo sivre la rivière, touzour pour mo alle dans mon poste, mo tende comment dou-monde marce, tsiaka, tsiaka, tsiaka. Aster mo arrêté: mo trouve Marezanno, misslé (3) Desfontaines là. Li vini, manami (4), farau (5), ensemble zipe guingan Karikal, pariaka mi dans lé-rein; li arrive proce moi, mo dir' li: « Où to allé, pit. . .! » Li n'a pas conné (6) qui li va fair encor; li fini sézi (7)! Aster li dir' moi: « Ah! mon Dié, papa, mo demande vous grâce; mo va donne vous ça qui vous voulé; laisse moi couri. — Vouti (8) f. . . moi l'camp! Qui mo fair toi moi! » Aster mo laisse li allé, mo dir' li: « Couri. »

J'entre dans leur *boucan* (1); je trouve quantité de poils de *tenrec*, avec des pelures de patates, je vous l'assure! des plumes de pailles-en-cul, de la paille de maïs en meule. Il faut que les autres (ces gens), aient été là long-temps! Je m'éloigne de là, je suis la rivière, toujours pour me rendre à mon poste; j'entends comme quelqu'un qui marche, tsiaka, tsiaka, tsiaka, tsiaka (imitation du bruit que fait une personne qui marche sur des feuilles sèches). A cette heure je m'arrête: je trouve Marie-Jeanne, de ce M. Desfontaines. Elle vient, mon ami, requinquée, avec une jupe en guingan de Karikal, un paliacat autour des reins; elle arrive près de moi, et je lui dis: « Où vas-tu, p....! » Elle ne sait pas encore ce qu'elle doit faire; elle reste stupéfaite! Maintenant elle me dit: « Ah! mon Dieu, *papa*, je vous demande grâce; je vais vous donner ce que vous voudrez; laissez-moi partir. — Veux-tu me f. . . le camp! Que ferois-je de toi, moi! » Alors je la laisse aller, et je lui dis: « Va-t-en. »

Mo sivré touzour sentié pour gagne dans

Moi suivre toujours le sentier pour

- (1) Lieu où l'on fait la cuisine.
- (2) *La plime tanke*, mot à mot *la plume tanrec*. Les noirs appellent indistinctement *plumes*, les poils, les cheveux et les plumes proprement dites.
- (3) *Missié*, monsieur.
- (4) *Manami*, mon ami.
- (5) *Farau*, élégant; mais plutôt, requinqué.
- (6) *Li n'a pas conné*, elle ne connoît pas, elle ne sait pas.
- (7) *Li fini sézi*; littéralement: *elle est finie saisie*, elle est saisie, stupéfaite, interdite.
- (8) *Vouti*, veux-tu.

ff*

Population,
Mœurs, &c.

mon poste. A v'la mo arrive bord la rivière là; mo trouve ça vié noir Moudiawa (1), missié Carrère là (2); li assize bien là haut roce (3), la pesse (4) madam-céré (5), fiou fiou fiou, fiou fiou fiou; mo dir' li : « To fini pri (6), papa! — Eh bien! qui li va dire encore! » Mo dir' li : « Amene (7) to pagné ici. » Mo guette (8) là dans; mo trouve bon zanguï (9), camaron bon morceau, mo dir' vous! Sifé va (11), zourdi là, mo va faire cari moi; mo prend tout, mo mette dans mon boursac: mo laisse li ninque dé (13) piti madam-céré même; apré li couri.

gagner mon poste. Voilà que j'arrive au bord de cette rivière là; je trouve ce vieux noir, Moudiawa, de M. Carrère que vous connoissez; il est assis à son aise sur une pierre, à la pêche des *madame-céré*; fiou fiou fiou, fiou fiou fiou (imitation du bruit que fait la ligne quand on la jette dans l'eau). Je lui dis : « Te voilà pris, papa! — Eh bien! que va-t-il dire encore! » Je lui dis : « Approche ton panier ici. » Je regarde dedans; je trouve de bonnes anguilles, une grande quantité de camarons (10), je vous l'assure! Oui, par ma foi, aujourd'hui même, je vais faire un cari (12), moi; je prends tout, je le mets dans mon bissac : je ne lui laisse rien que deux petits madame-céré; après quoi il s'enfuit.

Mo arrive dans mon poste; mo resté zousqu'à midi, mo n'a pas tendé (14) na rien; apré mo tendé lé voix li-cien donné (15). Enne piti mament mo tendé cote (16) Bazile là bas, di-i-i-i-i! Hé! mo dir', là dans sa (17), va! Aster, enne piti mament encore,

J'arrive à mon poste; j'y reste jusqu'à midi sans rien entendre; après j'entends la voix des chiens donner. Un petit moment après j'entends du côté de Bazile là-bas, di-i-i-i-i (imitation de l'explosion d'une arme à feu)! Hé! dis-je, celui-là est dans le

(1) *Moudiawa*, nom d'une caste particulière de noirs Mozambiques.

(2) *Là*, celui que vous connoissez. Plus haut on a : *bord la rivière là*, ce qui signifie, *la rivière que vous connoissez, la rivière dont on a parlé déjà*.

(3) *Bien*, à son aise. *Là haut roce*, sur une roche, une pierre.

(4) *La pesse*, à la pêche.

(5) *Madam-céré*, madame-céré, sorte de poisson ainsi nommé.

(6) *To fini pri*, tu es pris, te voilà pris; ou littéralement *toi fini pris*.

(7) *Amène*, apporte.

(8) *Gchette*, regarder, jeter les yeux.

(9) *Zanguï*, anguille.

(10) *Camaron*, sorte de crustacé.

(11) *Sifé va*, pour *si fait va*; oui, par ma foi.

(12) *Cari*, sorte de ragoût de l'Inde fortement épicé.

(13) *Ninque dé*, rien que deux.

(14) *Tendé*, entendu. *Na rien*, il n'y a rien, rien.

(15) *Lé voix li-cien donné*, la voix des chiens donner (terme de chasse).

(16) *Cote*, du côté.

(17) *Là dans sa*, celui-là est dans le sac.

Grand-Louis appelle moi; mo prend mon sac, va! Alors, un petit moment encore après, Grand-Louis m'appelle; je me remets en route, et je reviens.

Population,
Mœurs, &c.

Ce petit conte fait parfaitement connoître la nature des idées, la rudesse de langage, et la manière de raconter des noirs de pioche mozambiques. Le morceau suivant, d'une facture plus polie, d'un style aussi plus relevé, est tout bonnement l'imitation libre d'une des fables de la Fontaine. L'auteur, M. François Chrétien, s'est essayé avec le même succès sur plusieurs autres morceaux du même genre, où, tout en conservant la naïveté de l'original, il a su l'exprimer sous une forme aussi agréable que nouvelle.

LE LIÈVRE ET LA TORTUE (2),

FABLE TRADUITE EN CRÉOLE.

Ein' (3) torti avec lièvre été voulé (4) parié

Ein zour qui va mié galoppé (5)

Pour arrivé drette (6) ein li-pié banane :

« Tout d'bon, maman (7) torti, vous y en a trop l'arzent (8),

» Vou l'esprit li marron dans milié la savanne (9).

» Avec moi là vous lité (10) à présent! »

Dir' lièvre avec (11) torti qui coute li tranquille (12).

« N'a pas pèr, mon zami (13); »

Torti répond' li,

» Vous, ça qui blancs appell' di-monde azile (14),

(1) *Cimin*, chemin, route.

(2) Je n'ai pas cru devoir donner ici le texte même de la fable qu'on a imitée et qui est universellement connue en France.

(3) *Ein'*, pour *eine*, signifie *une*; on doit prononcer *ei-ne*.

(4) *Été voulé*, voulurent.

(5) *Mié galoppé*, mieux galopper, marcher avec plus de vitesse.

(6) *Drette*, juste, en droite ligne.

(7) *Maman* signifie *madame*, d'un rang inférieur. (Voyez la note 10, de la page 408.)

(8) Vous avez trop d'argent.

(9) Votre esprit est allé marron vers le milieu de la savanne, est décampé au milieu des champs.

(10) *Vous lité*, vous voulez luter.

(11) *Avec*, à la.

(12) Qui l'écoute tranquillement.

(13) Je n'ai pas peur, mon ami.

(14) Vous, ceux qui sont blancs, vous appellent gens (*di-monde*) agiles.

Population,
Mœurs, &c.

» Moi porte mon la-case, et li réd' mon li-pié (1);

» Mais c'est égal, moi va parié,

» Moi connois comment moi va faire :

» Mésuré vous cimin; chaqu'ein son l'esprit (2). »

Quand fini mesuré, à v'la li té (3) parti.

P'tit papa lièvr' crié li : « Mon commère,

» Emmen' (4) la gazett', prend gard' vous ennuyé!

» Quand vous trouvé galant, n'a pas besoin causé;

» Quand mêm' couroupas (5), vous p'tit frère (6),

» Passé vous à côté,

» Ou bien moi va gagné. »

Et p'tit papa lièvre amisé (7),

Cassé bouquet (8) pross' (9) la rivière,

Dans l'herbe frais (10) roulé, sauté,

Et torti là touzour marcé.

Lièvre à la fin guetté (11)

Li voir torti dans bitte (12).

Li voulé galoppé (13) bien vite,

Mais son nation li trop tourdi (14),

Et li té perdé (15) son pari.

Après un tel essai, il est permis de concevoir la possibilité de reproduire en créole un grand nombre de morceaux de notre littérature. Je

(1) Moi porte ma maison, et lui roide mon pied.

(2) *Chacun a son esprit*, ou, chacun voit les choses à sa manière.

(3) *Li té*, elle été. *Li*, signifie indistinctement *lui* ou *elle*.

(4) *Emmen'*, emportez.

(5) *Couroupas*, limaçon.

(6) *Vous p'tit frère*, votre petit frère. Il y a en effet quelque ressemblance grossière entre une tortue et un limaçon, chargés l'un et l'autre de ce qu'on nomme vulgairement leur maison.

(7) *Amisé*, s'amusoit.

(8) *Cassé bouquet*, cueilloit des fleurs.

(9) *Pross'*, proche de, au bord de.

(10) *Frais*, fraîche.

(11) *Guetté*, regarder.

(12) *Dans bitte*, au but.

(13) *Galoppé*, courir.

(14) *Li trop tourdi*, est trop étourdie, trop légère.

(15) *Li té perdé*, lui été perdu, il a perdu.

pourrais en citer plusieurs autres du même auteur, et c'est à regret que je me vois forcé de les supprimer ici.

Population,
Mœurs, &c.

§. V.

Industrie commerciale.

Je dois à M. Maure la plus grande partie des notes qui m'ont servi à rédiger ce paragraphe; et cet habile négociant mérite d'autant plus ma reconnaissance, que, n'ayant point eu le loisir de les réunir pendant mon séjour dans la colonie, il a eu l'extrême bonté de me les expédier plus tard en France. On peut compter sur leur exactitude.

Substances minérales. — La mine de fer est abondante dans l'île; mais le haut prix de la main-d'œuvre empêchera toujours d'y avoir des fonderies: quelques essais dispendieux faits autrefois ont été abandonnés.

Substances végétales. — Plusieurs végétaux fournissent ici d'avantageux produits au commerce: le froment y vient très-bien, et il est de bonne qualité, ainsi que le maïs et l'avoine; mais les habitans aiment peu la culture des céréales. Un arpent de cannes peut donner de deux à six milliers de sucre, qui, vendus à 7 piastres, font au moins 14 piastres, tandis que deux milliers de blé, revenu probable du même terrain, n'en rapporteroient que 10: encore ne pouvant guère exporter ce grain, on le verroit bientôt tomber à vil prix, s'il étoit cultivé en grand.

Le cacao est d'un petit produit; le tabac réussit, mais il est d'une qualité inférieure à celui de Virginie; le coton (1), le café, le girofle, la muscade, le tamarin même, offrent des avantages plus considérables et plus certains; la culture du safran a peut-être été négligée à tort.

Parmi les bois d'ébène qui sont portés en Chine, le plus recherché est celui qui provient de l'Île-de-France: il vaut en place d'une piastre à une piastre et demie le quintal; mais il ne paie guère, à ce taux, les frais de transport.

« On trouve naturellement dans les bois, assure M. Delisse, l'arbre

(1) Le coton des Seychelles est beaucoup plus estimé que celui de l'Île-de-France; on en retire annuellement sept à huit cents balles d'environ trois cents livres pesant chacune.

Population,
Mœurs, &c.

qui donne la gomme gutte; mais peu de gens la recherchent. Le taca-mahaca y est aussi très-multiplié; la résine qui en découle est connue en pharmacie sous le nom de *résine élémi*.

» Le papayer fournit un suc laiteux qui découle des incisions faites sur l'épiderme des fruits avant leur maturité; et ce suc est un puissant vermifuge, pris à la dose d'une cuillerée à bouche pour un enfant de deux ans. Pour le préparer, on le reçoit dans une tasse où déjà l'on a mis une cuillerée de miel; on mêle le tout, puis on verse dessus quatre ou cinq onces d'eau bouillante et l'on passe à travers un linge serré. Deux heures après l'avoir administré, on donne au malade deux cuillerées d'huile de palma-christi; cette huile se prépare dans le pays par l'ébullition des graines pilées de la plante de ce nom.

» Les forêts nourrissent aussi une espèce d'asclépias que les habitans désignent à tort sous le nom d'*ipécacuanha*. Ils s'en servent comme de vomitif: l'infusion de quatre feuilles fraîches suffit pour un adulte. Les feuilles, les tiges et les racines de cette plante, desséchées et pulvérisées, ensemble ou séparément, ne conservent que très-peu de temps leur propriété émétique; six mois environ après leur préparation, elles ne font plus vomir, elles sont légèrement purgatives; mais, au bout d'un an, on peut les administrer à des doses assez fortes sans qu'elles produisent aucun effet sensible. On recueille encore le *cissampelos pareira*, dont la racine passe pour diurétique.

» Une plante originaire de Batavia, et nommée par les botanistes *cassia alata*, a été introduite depuis quelque temps dans la colonie, où elle est cultivée non-seulement comme dépurative, mais comme très-propre à l'ornement des jardins; elle porte une magnifique panicule, dont les pétales, veloutés, sont de deux nuances de jaune: elle est bisannuelle. Longtemps on a pensé à l'Île-de-France que cette plante ne pouvoit pas fournir de graines; mais M. Delisse est parvenu à lui en faire rapporter, en posant sur le pistil des fleurs nouvellement épanouies, la poussière retirée de l'anthère d'une autre fleur qui commence à se faner sur la même plante. Il avoit remarqué que les anthères ne prennent pas assez de développement pour que la quantité de poussière séminale fasse ouvrir les capsules, et qu'il faut les ouvrir artificiellement à l'époque où la fleur est sur son déclin. Les

anthères sont pourvues de très-peu de semence, qui n'arrive à maturité que lorsque le pistil est déjà oblitéré; leurs capsules sont coriaces, et retiennent la poussière captive. Pour faire cette opération, il faut couper transversalement l'anthère en deux parties; on couvre le pistil avec une de ces parties comme avec un éteignoir; une simple juxtaposition suffit pour la fécondation d'un pistil, et la même anthère peut en féconder cinq ou six. »

Industrie
commerciale.

Substances animales. — Il y a deux tanneries à l'Île-de-France, où l'on prépare les peaux de bœuf de Madagascar, et celles qui proviennent des boucheries de la colonie: on se sert, à cet effet, de l'écorce du bois de nate, qu'il est facile de se procurer.

La tortue a presque totalement abandonné l'archipel; à mesure que la population du pays augmente, les tortues s'éloignent: le caret, qui étoit autrefois si abondant aux Seychelles, n'y paroît presque plus; la tortue franche y vient encore, mais en petit nombre. Au reste, le produit qui en résulte est de peu de chose. Les tortues franches ne se vendent pas cher: quant à l'écaille, elle ne donne pas annuellement plus de 1 000 à 1 200 piastres, achetée à l'Île-de-France, ou 5 à 6 piastres la livre, en papier, suivant la qualité.

Substances manufacturées. — Mais c'est la canne à sucre sur-tout qui forme la partie essentielle des richesses de la colonie; peut-être même devoit-on dire qu'elle en est aujourd'hui la seule; car depuis les derniers ouragans, les autres branches de culture, telles entre autres que les giroffes et les cafés, ont extraordinairement souffert. L'indigo est d'une qualité très-inférieure; et la culture du pavot, qui a fourni quelques pains d'un excellent opium, ne peut encore être considérée que comme un essai.

Quant au sucre, la quantité qu'on en fait doit dépasser en ce moment ou dépassera bientôt quinze millions de livres pesant: tout le monde se tourne vers cette industrie; les bras seuls manquent.

Sous ce dernier rapport, l'Île-de-France s'est trouvée dans des conjonctures extrêmement défavorables. Toutes les autres colonies, prévenues d'avance de la suppression de la traite des noirs, se sont approvisionnées en conséquence; elle seule a subi à l'improviste les conséquences de cette mesure. Vingt-cinq années de guerre avoient empêché l'introduction

Industrie
commerciale.

des noirs ; et les lois prohibitives , mises en vigueur par les Anglais en prenant possession de la colonie , achevèrent d'amener la décadence de cette base essentielle de ses revenus agricoles.

Indépendamment du sucre , on retire encore de la canne une quantité assez considérable d'arack et de rum : la première de ces liqueurs spiritueuses est consommée presque en totalité par les noirs dans la colonie ; le reste s'exporte dans l'Inde. La ferme de la vente des aracks a été adjugée pour 30 000 piastres ; ce qui suppose une consommation de plus de 100 000 veltes : nous verrons bientôt , en effet , qu'elle n'est pas au-dessous de 429 000 , sans compter ce qui va à l'extérieur. Le rum , en général peu soigné , ne se vend guère qu'au prix de l'arack.

Il est assez remarquable que , pendant la dernière guerre maritime , et lorsqu'on s'occupoit en France des moyens de faire du sucre avec du raisin , on faisoit ici des tentatives pour faire du vin avec du sucre.

M. Delisse parvint en effet , en décembre 1809 , à imiter le vin muscat de Lunel , de manière à tromper les gourmets les plus exercés. Les substances qu'il employa , indépendamment de l'eau et du sucre , furent les fruits de jamrosas , les ananas et les mangues ; la fermentation de ces diverses substances dura pendant dix jours. Le prix d'une barrique de cette boisson revint à 6 piastres [32^f,58^c] , tout compris , tandis que le vin de Bordeaux valoit alors dans la colonie 180 piastres [977^f,40^c] la barrique.

Par des procédés analogues , le même chimiste obtint , l'année suivante , une liqueur alcoolique. Il mit dans une cuve cent livres de sucre , cinquante livres d'ananas pilés , sur environ une barrique d'eau , et laissa fermenter le tout jusqu'à ce que l'aréomètre d'essai de Cartier indiquât 1^d $\frac{1}{4}$. Le vin qui résulta de cette opération n'étoit pas aussi bon que celui de l'expérience précédente ; mais le but de M. Delisse n'étoit pas celui-là : il fit distiller cette liqueur , et en retira sept veltes d'un alcool à 20^d , d'une saveur très-agréable ; qui lui revinrent , tous frais comptés , à 4 piastres , c'est-à-dire , environ 3 francs la velte : la même mesure d'eau-de-vie de Cognac se vendoit alors de 20 à 25 francs.

L'huile de coco que fournissent quelques-unes des îles qui dépendent

de l'Île-de-France (Diego-Garcia, Agalega, les Trois-Frères, les îles Salomon, Peros-Bahos et les Six-Îles) est de bonne qualité, et commence à être un objet d'exportation. Londres, en 1819 (1), en a déjà tiré 30 000 veltes; et l'on a écrit d'en envoyer tant qu'elle ne sera pas au-dessus d'une piastre ou une piastre un quart. Toutes ces îles réunies pouvoient fournir en 1820, savoir :

Diego-Garcia, de.....	30 000 à	40 000 veltes.
Agalega, de.....	25 000 à	30 000.
Les Trois-Frères, de.....	5 000 à	6 000.
Pero-Bahos et les Six-Îles, de..	10 000 à	12 000.
Les îles Salomon, &c. de.....	15 000 à	20 000.

En tout, de..... 85 000 à 108 000 veltes,

dont le prix moyen, depuis les demandes, est de 10 à 15 liv. [5^f à 7^f,50^c] la velte.

En 1817, l'Île-de-France fabriquoit déjà une petite quantité d'huile de coco : M. la Pothère, qui se livroit à ce genre d'industrie, avoit douze pilons ou moulins, dont chacun pouvoit produire annuellement environ mille veltes d'huile. J'en ai fait graver un dessin (pl. 9); le mécanisme, qui est facile à comprendre, sera plus particulièrement développé dans l'explication des planches qui doit accompagner l'atlas historique de ce Voyage.

Aux vues générales qui précèdent, le lecteur sera sans doute bien aise de joindre des données numériques plus précises; il les trouvera dans les tableaux suivans.

(1) De 1812 à 1816, la fabrication de l'huile de coco étoit trop peu considérable pour être considérée comme une branche du revenu agricole du pays; aussi n'en est-il pas fait mention dans les tableaux ci-après relatifs à cette période de temps.

Industrie
commerciale.

TABLEAU général des productions annuelles agricoles de l'Ile-de-France, de 1812 à 1816.

NOMS des QUARTIERS.	NOMBRE d'ém- placem. dans la ville et les bourgs.	HABITA- TIONS ou fermes agri- coles.	NOMBRE D'ANIMAUX ÉLEVÉS ANNUELLEMENT.						PRODUITS en animaux, bois, légumes, &c., estimés en piastres.	SUPERFICIE totale du sol, en arpens.	ARPENS DE TERRAINS, recensés.		DISTRIBUTION DES TERRAINS RECENSÉS EN ARPENS.			
			Che- vaux.	Mu- lets.	Anes.	Beufs et vaches.	Chèvres et mou- tons.	Porcs.			Têtes de volailles.	conciés.	recensés.	couverts en bois debout.	couverts de savannes.	employés en petites cultures.
PORT-LOUIS.....	1 769.	22.	227.	90.	360.	919.	500.	6 000.	0.	24 800 ³ / ₄	0.	0.	0.	0.	0.	
PAMPLEMOUSSES.....	30.	306.	104.	79.	317.	5 262.	1 580.	6 320.	50 000.P.	60 300.	11 837.	16 693.	1 685.	11 591.	0.	
RIVIÈRE DU REMPART.	0.	345.	80.	40.	345.	1 746.	1 725.	6 900.	50 000.	26 500.	7953 ¹ / ₂	3 421 ¹ / ₂	1 395 ¹ / ₂	11 082.	0.	
FLACQ.....	0.	280.	94.	49.	280.	2 139.	1 400.	5 600.	20 000.	49 000.	18 387 ¹ / ₂	12 044 ¹ / ₂	1 108 ¹ / ₂	10 512.	0.	
PORT-BOURBON..... (Ou Grand-Port.)	60.	297.	76.	39.	297.	1 778.	1 485.	5 840.	42 000.	70 000.	19 017.	7 492.	3 348.	5 574.	0.	
SAVANNE.....	0.	76.	54.	45.	91.	659.	395.	3 160.	53 200.	63 800.	28 642.	3 520.	717.	6 711.	0.	
RIVIÈRE NOIRE.....	0.	107.	37.	26.	107.	4 016.	835.	3 550.	75 000.	47 279 ¹ / ₄	15 898.	14 712.	1 430.	9 535.	0.	
PLAINES WILHEMS....	0.	259.	76.	65.	259.	1 101.	1 295.	5 180.	50 000.	55 000.	20 000.	5 188.	2 400.	8 529.	0.	
MOKA.....	0.	162.	55.	41.	162.	1 384.	810.	3 240.	25 000.	36 000.	8 859 ¹ / ₂	5 336.	1 359.	2 213 ¹ / ₂	0.	
TOTAUX.....	1 859.	1 854.	803.	474.	2 218.	18 974.	10 025.	45 790.	365 200.P.	432 680.	340 812.	278 154 ¹ / ₂	13 443.	65 747 ¹ / ₂	65 747 ¹ / ₂	

Suite du TABLEAU des productions annuelles agricoles de l'Ile-de-France, de 1812 à 1816.

NOMS des QUARTIERS.	SUCRE.		COTON.		CAFÉ.		INDIGO.		GIROFLE.		CÉRÉALES.		MANIOC.	
	Arpens plantés en cannes.	Produits	Arpens cultivés.	Produits (poids de marc).	Arpens cultivés.	Produits (poids de marc).	Arpens cultivés.	Produits (poids de marc).						
		en sucre (poids de marc).												
PORT-LOUIS.....	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
PAMPLEMOUSSES....	1 299.	1 299 000.	10 000.	42 900.	50.	15 000.	23.	575.	134.	26 800.	3 870.	2 902 500.	5 929.	11 858 000.
RIVIÈRE DU REMPART	2 389.	2 500 000.	10 000.	80 000.	21.	4 200.	0.	0.	26.	5 200.	3 840.	2 880 000.	3 753.	7 506 000.
FLACQ.....	1 531.	600 000.	80 000.	6 000.	386.	38 600.	288.	5 000.	58.	5 800.	4 150.	3 112 500.	3 847.	7 694 000.
PORT-BOURBON.....	782.	800 000.	30 000.	8 700.	373.	100 000.	186.	5 600.	42.	4 200.	2 648.	1 986 000.	1 327.	2 654 000.
SAVANNE.....	1 895.	610 000.	252 000.	3 000.	640.	53 900.	21.	525.	241.	12 000.	2 581.	1 935 750.	1 254.	2 508 000.
RIVIÈRE NOIRE.....	450.	20 000.	12 000.	86 000.	400.	27 000.	0.	0.	36.	1 800.	3 170.	2 377 500.	1 739.	3 478 000.
PLAINES WILHEMS..	2 600.	2 400 000.	50 000.	0.	537.	80 550.	0.	0.	51.	5 100.	3 341.	2 505 750.	2 000.	4 000 000.
MOKA.....	304.	0.	10 000.	300.	41.	4 150.	0.	0.	17.	850.	1 249.	936 750.	596.	1 192 000.
TOTAUX....	11 250.	8 229 000.	454 000.	5 632.	2 448.	323 400.	518.	11 700.	605.	61 750.	24 849.	18 636 750.	20 445.	40 890 000.

Industrie commerciale.

RÉCAPITULATION des produits annuels agricoles de l'Ile-de-France, de 1812 à 1816, de leur valeur moyenne, et des quantités consommées ou exportées.

NATURE DES CULTURES.	NOMBRE D'ARPENS en culture.	QUANTITÉS DE DENRÉES.	ESTIMATION.		VALEUR EN PIASTRES DE LA QUANTITÉ DE DENRÉES	
			PRIX COMMUNS et mesures.	VALEUR GÉNÉRALE en piastres.	consommées dans l'île.	exportées.
Cannes à sucre.....	11 250 ^a ,0.	8 229 000 ^{lb}	5 piastres le quintal (poids de marc).	411 450 ^p ,00 ^c	(1) 111 450 ^p ,00 ^c	300 000 ^p ,00.
		454 000 ^v	0 ^p 50 ^c la vette.	227 000 ,00.	(2) 214 500 ,00.	12 500 ,00.
Coton.....	5 632 ,0.	226 900 ^{lb}	0 ,33. la livre.	75 633 ,33.	633 ,33.	75 000 ,00.
Café.....	2 448 ,5.	323 400.	10 ,00. le quintal.	32 340 ,00.	12 340 ,00.	20 000 ,00.
Indigo.....	518 ,0.	11 700.	1 ,00. la livre.	11 700 ,00.	0 ,00.	11 700 ,00.
Girofle.....	605 ,0.	61 750.	0 ,60. dito.	37 050 ,00.	450 ,00.	36 600 ,00.
Céréales.....	24 849 ,0.	18 636 750.	1 ,33. le quintal.	248 490 ,00.	248 490 ,00.	0 ,00.
Manioc.....	20 445 ,0.	40 890 000.	0 ,40. dito.	163 560 ,00.	163 560 ,00.	0 ,00.
Bois.....	130 554 ,5.	Légumes, bois, volailles, bes- taux, &c.	estimés.....	365 200 ,00.	300 000 ,00.	(3) 65 200 ,00.
Savannes.....	68 409 ,0.					
Cultures diverses.....	13 443 ,0.					
TOTAUX.....	278 154 ,0.		En piastres.....	1 572 423 ,33.	1 051 423 ,33.	521 000 ,00.
			En francs.....	8 538 258 ^f ,68 ^c	5 709 228 ^f ,68 ^c	2 829 030 ^f ,00 ^c

(1) On consomme donc dans la colonie 2 229 000 livres de sucre.
(2) Ce qui porte la consommation, dans l'île, à 429 000 vettes.
(3) La valeur du bois d'ébène exporté est estimée à 30 000 piastres.

TABLEAU des importations qui ont eu lieu à l'Ile-de-France en 1816.

DÉSIGNATION DES DENRÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.	VALEUR MOYENNE en piastres.	VALEUR DES DENRÉES consommées.	VALEUR DES QUANTITÉS exportées.
Blé.....	Livre (poids de marc).	2 000 000.	70 000 ^p	70 000 ^p	
Riz.....	Idem.	6 000 000.	150 000.	125 000.	25 000 ^p
Salaisons.....	Quart.	10 000.	200 000.	200 000.	
Poissons salés.....	Livre (poids de marc).	120 000.	15 000.	15 000.	
<i>A reporter.....</i>			435 000.	410 000.	25 000.

DÉSIGNATION DES DENRÉES.	UNITÉS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.	VALEUR MOYENNE en piastres.	VALEUR DES DENRÉES consommées.	VALEUR DES QUANTITÉS exportées.
<i>Report</i>			435 000 ^P	410 000 ^P	25 000 ^P
Beurre et saindoux.....	Livre (Poids de marc).	170 000.	51 000.	51 000.	
Fromage.....	<i>Idem.</i>	24 000.	9 600.	9 600.	
Divers comestibles.....	<i>Idem.</i>	"	40 000.	36 000.	4 000.
Vin.....	Barrique.	6 000.	300 000.	300 000.	
	Bouteille.	90 000.	60 000.	45 000.	15 000.
Bière.....	Barrique.	1 100.	49 500.	49 500.	
Huile d'olive.....	Bouteille.	12 000.	8 000.	8 000.	
Huile de coco.....	Velte.	60 000.	60 000.	60 000.	
Autres liquides.....	<i>Idem.</i>	"	7 000.	7 000.	
Vin, eau-de-vie, rum.....	<i>Idem.</i>	30 000.	75 000.	50 000.	25 833.
Draps.....	Aune.	20 000.	200 000.	200 000.	
Toilerie de l'Inde.....	Pièce.	250 000.	1 250 000.	525 000.	625 000.
Nankin.....	<i>Idem.</i>	75 000.	77 500.	51 667.	25 833.
Bas divers.....	Paire.	15 000.	22 500.	22 500.	
Bottes et souliers.....	<i>Idem.</i>	10 000.	25 000.	25 000.	
Chapeaux.....	Pièce.	7 000.	35 000.	35 000.	
Savon.....	Livre (poids de marc).	425 000.	85 000.	85 000.	
Bougie.....	<i>Idem.</i>	75 000.	45 000.	45 000.	
Tabac.....	<i>Idem.</i>	150 000.	75 200.	75 200.	
Papier.....	<i>Idem.</i>	3 500.	17 500.	17 500.	
Fer.....	<i>Idem.</i>	500 000.	30 000.	20 000.	10 000.
Plomb et cuivre.....	<i>Idem.</i>	130 000.	39 000.	26 000.	13 000.
Clous.....	<i>Idem.</i>	75 000.	11 250.	11 250.	
Toile à voile.....	Pièce.	3 500.	42 000.	42 000.	
Cordages.....	Livre (Poids de marc).	389 000.	46 680.	31 120.	15 560.
Brai et goudron.....	Barrique.	2 096.	20 960.	13 984.	6 976.
Mercerie, quincaillerie.....	"	"	29 040.	21 150.	7 890.
Bijouterie, argenterie, &c...	"	"	420 000.	300 000.	120 000.
Bœufs et génisses.....	Individus.	3 000.	60 000.	60 000.	
Autres animaux.....	<i>Idem.</i>	"	25 000.	25 000.	
TOTAUX.....	en piastres.....		3 651 730.	2 758 471.	893 259.
	en francs.....		19 828 893 ^f ,90 ^c	14 978 497 ^f ,53 ^c	4 850 396 ^f ,37 ^c

Industrie
commerciale.*PRIX comparatif des denrées achetées à l'Ile-de-France pour la
subsistance de l'équipage de la corvette l'Uranie.*

DÉSIGNATION DES DENRÉES.	PRIX				MESURES.
	EN 1789.	EN 1804.	EN 1807.	EN 1818.	
Pain frais.....	40 ^f	80 ^f	100 ^f	45 ^f ,00 ^c	Les 100 kilogrammes.
Viande fraîche de bœuf.	100.	250.	350.	170 ,00.	<i>Idem.</i>
Riz créole.....	15 ^f à 20.	20 ^f à 25.	65 ^f à 70.	50 ,00.	<i>Idem.</i>
Vin de Bordeaux.....	125. à 150.	150. à 200.	375. à 400.	360 ,00.	La barrique.
Aloses salées.....	"	"	"	90 ,00.	Le baril, pesant 65 kilogrammes.
Charbon de terre.....	"	"	"	12 ,50.	Les 100 kilogrammes.
Charbon de bois.....	"	"	"	8 ,33.	<i>Idem.</i>

Il seroit très-difficile d'établir un taux fixe pour la valeur des denrées du marché de l'Ile-de-France; ainsi nos appréciations ne doivent être considérées comme constantes que pour les époques spécifiées. Les variations sont si grandes, si rapides, la hausse ou la baisse si prompte, qu'on tenteroit vainement de parvenir à une estimation tant soit peu rigoureuse, sur-tout pour une foule d'objets qui entrent dans la consommation journalière. L'arrivage ou le retard des vaisseaux fait augmenter ou diminuer les prix; et l'on a vu, quoique rarement il est vrai, des opérations de commerce faites au-dehors influencer d'une manière sensible sur le cours vénal des productions du sol et de l'industrie.

Depuis la prise de l'île par les Anglais, les vins de Bordeaux se sont vendus de 40 à 80 piastres [217^f,20^c à 434^f,40^c] la barrique (1); ceux de Provence, de 30 à 60 piastres [162^f,90^c à 325^f,80^c]. En 1818 et partie de 1819, ces derniers vins se sont soutenus au prix de 40 à 50 piastres [217^f 20^c à 270^f 50^c]; quant à ceux de Bordeaux, à l'exception de quelques barriques de qualité choisie, vendues 80 piastres [434^f,40^c], il ne s'en faisoit alors aucun débit.

Les sucres créoles, avant 1816, coûtoient de 5 à 8 piastres [27^f,15^c

(1) On voit que je continue de prendre ici la piastre à sa valeur moyenne de 5^f,43^c.

à 43^f,44^c] le quintal ; et le cours, depuis cette année jusqu'à 1819, a été de 6 piastres 1/2 à 8 piastres [35^f,29^c à 43^f,44^c].

Industrie commerciale.

Les cafés avoient varié de 12 à 20 piastres [65^f,16^c à 108^f,60^c] jusqu'à la fin de 1818, où tout d'un coup ils montèrent jusqu'à 45 piastres [244^f,35^c] la balle de cent livres ; mais ils redescendirent, en juin et juillet 1819, à 23 et 25 piastres [124^f,89^c à 135^f,75^c], et l'on prévoyoit alors qu'ils devoient tomber encore. La hausse avoit été une conséquence de celle qui avoit eu lieu en France, et des demandes extraordinaires adressées à la colonie, soit par la place de Londres, soit des différens ports de France.

Les cotons, après l'occupation des Anglais, s'étoient tenus entre 45 sous du pays [1^f,12^c] la livre et 4 liv. 15 sous [2^f,37^c]; depuis 1816 jusqu'à 1819, ils furent cotés de 3 liv. 15 sous à 4 liv. 10 sous [1^f,87^c à 2^f,25^c]: les cotons du Bengale se vendoient de 15 à 22 piastres [81^f,45^c à 119^f,46^c] le quintal ; ceux de Bombay ou de Surate, de 18 à 24 piastres [97^f,74^c à 130^f,32^c]; ces derniers, au commencement de 1819, tombèrent à 16 et 18 piastres [86^f,88^c à 97^f,74^c].

Autrefois, sous l'administration française, les transports par terre se faisoient à dos de nègres. Il en est autrement aujourd'hui : les routes se multiplient ; plusieurs d'entre elles sont assez belles ; aussi les habitans des quartiers de la Poudre d'Or, de la Rivière du Rempart, des Pamplemousses, du Piton, de Moka, des Plaines Wilhems, de la Petite Rivière, et même de la Rivière Noire, font transporter toutes leurs denrées à la ville sur des charrettes.

Transport des marchandises.

On s'occupoit, en 1819, à percer une grande route de Port-Louis à Mahébourg : tous les forçats indiens envoyés à l'Île-de-France étoient employés à ce travail, qui étoit déjà fort avancé.

La difficulté d'avoir de belles routes, naît, à l'Île-de-France, des grandes pluies qui, aux époques des ouragans, entraînent les digues, les chaussées, et en général tous les travaux qui ont pour but de consolider ces importans moyens de communication ; il en résulte des frais d'entretien immenses. Les habitans s'aperçoivent néanmoins de l'avantage de pouvoir parcourir plus commodément le pays en voiture. On pourroit, en temps de guerre, transporter au besoin jusqu'à Port-Louis, n'importe

Industrie
commerciale.

de quel quartier de l'île, une cargaison entière, et recharger le navire, sans qu'il fût nécessaire de le faire venir à ce port, facilité qui n'existoit pas lors de la prise de l'île. Jusque-là, en effet, des vaisseaux mouillés au Port-Bourbon étoient obligés d'attendre la levée d'une croisière, ou d'exposer dans des péniches leur cargaison par parties, ce qui occasionnoit des frais énormes.

De petites embarcations, de 15 à 80 tonneaux, font les transports par mer le long de la côte : beaucoup d'habitans riverains ont des bateaux à eux ; les autres paient un fret. Il n'y a guère que les cantons de la Savanne, du Port-Bourbon, de la Rivière Noire, de Flacq et de la Grande Baie, qui fassent leurs transports par eau ; car je ne dis rien du service d'exportation au loin. Quant à la navigation intérieure, la rivière du Grand-Port est praticable pour les bâtimens de 15 à 20 tonneaux, qui peuvent la remonter jusqu'au bel établissement de M. Frappier. Pour les voyages de la Rivière Noire, de la Grande Baie, de la Grande Rivière, &c., où se trouvent des moulins, on emploie de larges bateaux non pontés ; ils apportent du bois, de la chaux et les farines de l'arsenal. Les pirogues ne servent que pour la pêche ou pour des transports peu importants, à de petites distances, le long des rivages de la mer.

Monnoies.

Toute espèce de monnoie est reçue à l'Île-de-France ; mais la seule piastre d'Espagne y a un cours régulier, qui varie suivant les besoins. Les monnoies les plus communes sont les piastres d'Espagne, les écus de l'empire, les pièces de 5 francs de France, les piastres anglo-américaines, la roupie sica, la roupie de Pondichéry, la roupie d'Arcate, les fanons, les caches et les petites monnoies appelées *marqués*, qui valent 3 sous du pays ou 1 sou 1/2 de France, les goldmohurs du Bengale, ceux de Bombay et de Batavia, les pagodes à l'étoile, celles de Porto-Novo, &c.

	Argent de la colonie.	Argent de France.
La piastre (1) représente	10 ^{liv} 0 ^s . . .	5 ^f ,00 ^c
L'écu de l'empire, les pièces de 5 ^f de France, et les piastres anglo-américaines	10.	0 5,00.
La roupie sica	5.	0 2,50.
La roupie de Pondichéry et la roupie d'Arcate	4.	10 2,25.

(1) La valeur moyenne de la piastre est cependant de 5^f,43^c ; mais l'usage veut qu'on ne la considère ici que pour 5 francs.

	Argent de la colonie.	Argent de France.	Industrie commerciale.
Les fanons.....	0 ^{liv} 12 ^s ...	0 ^f , 30 ^c	
Ancienne pièce appelée <i>marqué</i>	1.	4.... 0,60.	
Cache nouvelle.....	0.	3.... 0,07.	
Cache nouvelle.....	0.	2.... 0,05.	
La valeur du goldmohur du Bengale est fixée à 9 ^{Piastres} .			
Le goldmohur-Bombay, à.....	7. 1/2.		
La quadruple, à.....	16.		
La portugaise, à.....	8.		
La guinée d'Angleterre, à.....	4. 1/2.		
Le louis de			
{ 24 francs, à... ..	4. 1/2.		
{ 20 francs, à... ..	4.		
{ 40 francs, à... ..	8.		
La pagode à l'étoile.....	16.	0.... 8,00.	
La pagode de Porto-Novo.....	13.	5.... 6,12.	
Le ducat et le sequin.....	2. 1/4.		

Il s'agit de savoir maintenant quelles sont les variations qu'éprouvent ces monnoies dans leur circulation journalière. Tant que le gouverneur Farquhar a administré la colonie, il y a eu peu de différence entre les espèces monnoyées et le papier de banque; mais depuis son départ, les choses ont bien changé : son successeur n'a vu que le bénéfice du moment, et a fait monter les traites du gouvernement, soit sur l'Inde, soit sur l'Europe, à une telle prime, que, pour faire les remises nécessaires, il a fallu exporter l'argent de la colonie, où la rareté s'en est fait bientôt sentir. Les valeurs métalliques ont aussitôt monté, les piastres d'Espagne de 8 à 33 p. 0/0, et les autres monnoies de 4 à 5, jusqu'à 22 p. 0/0. Voilà où l'on en étoit en 1819.

Les espèces ne sont nullement demandées pour les besoins de la place; elles ne servent qu'à l'achat des traites, à la solde des troupes, qui sont toujours payées en argent. A-t-on besoin de faire une remise sur France, sur Londres ou sur l'Inde, on se procure du numéraire, avec lequel on achète une lettre de change sur Londres ou sur l'Inde, à la prime de 1 à 4 p. 0/0; d'où il résulte que vous dépensez 24 p. 0/0 environ : 20 à 22 p. 0/0 pour achat d'espèces, 1 à 3 et 4 de prime; c'est bien au moins de 24 à 25 p. 0/0 que l'on perd en papier.

M. Farquhar, en maintenant l'argent à bon marché, en donnant des

Hhh*

Industrie
commerciale.

traites à un taux raisonnable ; faisoit à-la-fois et le bien du gouvernement, et celui des particuliers. Ceux qui lui ont succédé ont altéré le crédit public en dépréciant eux-mêmes le papier en circulation, et ils n'ont pas semblé s'apercevoir que tôt ou tard ils seroient eux-mêmes fort embarrassés pour le paiement des troupes : en effet, ils vont au jour le jour ; et ce n'est qu'avec peine qu'à l'époque des paiemens ils peuvent réaliser en espèces les sommes nécessaires. M. Farquhar vouloit qu'il y eût en réserve permanente au moins 100 000 piastres en pièces monnyées dans le trésor ; cette disposition entretenoit la confiance, et le papier se maintenoit à-peu-près au pair de l'argent. Le gouvernement sera nécessairement obligé de faire venir des monnoies de l'Inde.

Il existe approximativement dans l'île 1 000 000 et quelquefois 1 200 000 liv. (valeur de la colonie) en circulation, soit en papier de banque, soit en papier du gouvernement. On ne montre les espèces monnyées, soit piastres, soit pièces d'or ou d'argent, que pour les vendre. Les marchandises et les immeubles n'ont pas augmenté en proportion du numéraire ; le plus ou le moins de demandes et de consommation, le plus ou le moins de tranquillité intérieure, sont les seules causes des variations qu'ils éprouvent.

Commerçans
et commerce.

Il y a à l'île-de-France une assez grande quantité de négocians, parmi lesquels sont six courtiers-jurés, qui reçoivent $1/2$ p. o/o du vendeur et autant de l'acheteur, et cinq agens de change, qui ont droit à $1/3$ ou à $1/4$ p. o/o sur toutes les négociations d'effets et de lettres de change.

Le commerce de commission étoit très-lucratif autrefois, et le deviendroit encore si l'île-de-France avoit un port franc. On prend depuis $2 1/2$ jusqu'à 5 p. o/o de commission sur la vente et autant sur l'emploi ; mais de règle, $2 1/2$ sur les achats, 1 p. o/o sur les ventes d'espèces, ainsi que pour l'entrepôt des différentes marchandises.

Les opérations en gros se font par l'intermédiaire des courtiers, qui savent où sont les denrées du pays, les offrent aux consignataires et vendent sur montre. Il en est de même des marchandises d'Europe : on annonce la cargaison, les acquéreurs arrivent avec leurs courtiers ; on la met en vente partie par partie ; chacun fait des offres en fournissant les sûretés nécessaires, et tout se débite ainsi successivement en annonçant

chaque article à haute voix : c'est une sorte d'encan. Avant l'incendie de Port-Louis, il y avoit dans la colonie dix négocians qui achetoient en gros et divisoient ensuite la cargaison par lots aux détaillans : on est obligé aujourd'hui de suivre une autre marche ; car il ne reste que bien peu de maisons à qui un consignataire voudroit céder une cargaison entière.

Industrie
commerciale.

Monopoles. — Le gouvernement afferme la vente des aracks, et le batelage pour le chargement et le déchargement des navires, les fournitures de lest, &c., pour le Port-Louis seulement ; ces deux objets produisent annuellement de 50 000 à 60 000 piastres. Il n'existe pas d'autre monopole.

Intérêt de l'argent. — L'intérêt ne varie que de 9 à 12 p. o/o. Les banquiers prennent à 9 p. o/o à huit jours de vue. L'intérêt de la place est communément à 12 p. o/o.

Crédit. — Avant l'incendie de Port-Louis, la place jouissoit d'un grand crédit, et le méritoit : depuis lors, quelques maisons ont soutenu le leur ; mais la majeure partie l'ont perdu. La banque en a un très-bon et justement établi ; elle est bien administrée. A la suite du fléau que je viens de citer, elle chancela un instant ; mais le gouverneur Farquhar la soutint en annonçant que son papier passeroit dans tous les bureaux de l'administration, et en lui faisant l'offre de tenir 100 000 piastres à sa disposition en cas de besoin.

Compagnies d'assurance. — On trouve à Port-Louis trois compagnies d'assurance : une, particulière à l'Île-de-France, où se font les remboursemens ; les deux autres qui servent de succursales aux chambres d'assurance du Bengale : elles remboursent en traites sur Calcutta ; ce qui présente un avantage à l'assuré, qui peut, en cas de sinistre, gagner 20 et 22 p. o/o, en négociant les traites sur l'Inde. Les conditions, pour le Bengale, aller et retour, sont 7 1/2 à 8 p. o/o ; pour France, 4 p. o/o, et 7 pour le retour ; pour l'Amérique, de même 4 et 7 ; pour la côte de Coromandel et celle de Malabar, 2 1/2 et 4, aller et retour ; pour les Seychelles, 2 et 3 ; pour Londres, 4 et 7.

Banque. — Cette banque a été créée sous le gouvernement de M. Farquhar. Ses dividendes, malgré l'incendie, ont été, année commune, depuis son existence jusqu'en 1819 et toutes pertes compensées, de

Industrie
commerciale.

17 p. o/o. Cet établissement est aujourd'hui d'une nécessité absolue ; son existence est liée à celle de la colonie , et ses opérations ne pourroient être suspendues sans mettre l'île entière et son gouvernement lui-même dans le plus grand embarras.

Balance commerciale.— Jusqu'à présent la balance commerciale de l'Inde avec l'Île-de-France ne s'est effectuée qu'avec les espèces de cette dernière colonie, ou avec les traites du gouvernement. La position commerciale de cette île sera toujours défavorable, tant qu'elle tirera de l'Inde ce qui lui est nécessaire ; les toiles bleues, le riz et le blé absorberont plus que le montant de ses traites : il faudra donc balancer avec des espèces, qui, enlevées à mesure, ne laissent aucun signe représentatif à son papier-monnoie. C'est là le côté le plus foible de la place.

L'île produit à-peu-près 15 millions pesant de sucre (1), qui, à 7 piastres le quintal, font un total de 1 050 000 piastres.

Le gouvernement militaire de la colonie dépense en traites sur Londres ou sur l'Inde, et cela depuis les réformes, environ 300 000.

Les cotons et autres articles figurent pour 150 000.

TOTAL 1 500 000 piastres.

A ces 1 500 000 piastres, montant du revenu de l'Île-de-France, il faut en ajouter 100 000.
pour les îles à coco, à coton, &c., et l'on aura un total général de seize cent mille piastres, ci 1 600 000.

En calculant le revenu de la place à cette somme, je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité. L'incendie lui a enlevé un capital réel de 7 millions de piastres (2) : cette somme rapportoit annuellement 450 000 piastres, qui auroient pu être ajoutées aux 1 600 000 de son produit territorial ; mais on ne peut aujourd'hui la mettre en ligne de compte. Si l'on estime le revenu industriel actuel des capitaux de Port-Louis, à 400 000.

on aura pour le total de ses revenus 2 000 000 piastres.

(1) Ceci se rapporte à l'année 1819.

(2) Quelques-uns ont voulu faire monter cette perte à 8 millions de piastres ; mais d'après l'avis de personnes bien informées, c'est évidemment beaucoup trop.

L'incendie dont il vient d'être plusieurs fois question, eut lieu dans la nuit du 25 au 26

C'est avec cela que doivent être payées ses dépenses, qu'on peut énumérer de la manière suivante, savoir :

Industrie
commerciale.

Huit mille barriques de vin à 40 piastres (ou l'équivalent tant en caisses qu'en barriques)	320 000 piastres.
Un million pesant de blé, à 5 piastres le quintal	500 000.
Trente mille sacs de riz, à 5 piastres le sac	150 000.
Impôts payés par les habitans et consommés sur la place.	400 000.
Vingt mille pièces de toile bleue, à 5 piastres	100 000.
Draps, chapeaux, toiles d'Angleterre et de l'Inde	200 000.
Huiles, savons et menus objets analogues	100 000.
Objets de luxe.	100 000.
TOTAL des dépenses annuelles	1 870 000 piastres.

Il convient de remarquer que les quatre ou cinq cent mille piastres d'impôts, quoique payées par les habitans, rentrent dans le revenu, puisqu'elles se dépensent : néanmoins il ne faut pas les porter en compte ; mais il est certain que cette somme n'est pas perdue, et qu'une partie au moins profite au pays. Malgré tout, la colonie n'est pas riche. Elle a étonné un moment par ses ressources, durant la dernière guerre ; il y avoit alors beaucoup d'argent, que les étrangers y apportoit pour acheter les prises nombreuses que nos croiseurs avoient faites ; et payant ses dépenses avec les produits de ces prises, il est tout simple que la colonie prospérât : mais du moment où l'Angleterre décida le blocus de ses ports, il ne fallut pas six mois pour s'apercevoir que cette richesse n'étoit qu'apparente, et que, du moment où les prises n'arriveroient plus, l'aisance disparaîtroit. En effet, lorsque l'île fut à la veille de subir le joug, il ne restoit pas un sou dans la caisse publique, et les habitans se seroient vus sous peu dans l'obligation de payer eux-mêmes les troupes et de faire face aux dépenses du gouvernement, puisque la métropole n'envoyoit rien. L'agriculture étoit nulle : on ne faisoit pas au-delà de 5 millions de sucre ; encore ne le vendoit-on que de 4 à 5 piastres le quintal ; ajoutez un peu de coton et d'indigo, et voilà tout.

septembre 1816. En quelques heures, trois cent cinquante-un emplacements, comprenant quinze cent dix-sept maisons du plus beau et du plus riche quartier de la ville, devinrent la proie des flammes. Le génie de la dévastation parut présider à cette affreuse catastrophe !...

Industrie
commerciale.

Peu de temps avant l'incendie, le commerce prospéroit, l'agriculture avoit doublé, triplé ses revenus; l'île étoit réellement redevenue florissante. Aujourd'hui encore les campagnes sont en assez bon état : mais un fléau d'une autre espèce, que nous avons déjà signalé, atteint l'agriculture; les bras manquent, et le temps n'est peut-être pas loin où une partie de l'île restera forcément inculte. Admettons que les grands propriétaires soient capables de maintenir à grands frais dans leurs domaines un nombre suffisant de noirs; la même ressource manquant aux petites cultures, la ruine de celles-ci deviendra inévitable. On en voit déjà plusieurs, exploitées chacune par vingt ou trente esclaves, être abandonnées ou vendues comme onéreuses, et les noirs cultivateurs passer sur de plus vastes établissemens. Encore quelques années, et c'en est fait de la colonie, si l'on ne trouve moyen d'y combler, par des voies légitimes, les pertes successives causées par l'interdiction de la traite. Des Malgaches ou des Malais, engagés et payés comme ils le sont à Java, ne seroient-ils pas propres à remplir cet objet?

Plus de facilité donnée au commerce extérieur rendroit la vie à l'industrie mercantile, mais feroit peu pour l'agriculture. L'ouverture de routes nouvelles et la restauration des anciennes, l'introduction des bêtes de trait, ont déjà produit un bien notable; cependant cela ne suffit pas. Espérons que le sort d'un si beau pays ne sera pas laissé à l'abandon; qu'on trouvera des remèdes au malaise qui le travaille, et qu'un gouvernement paternel et éclairé saura prévenir sa ruine entière.

§. VI.

Gouvernement de la colonie.

Attributions
du gouverneur.

Depuis que la colonie appartient aux Anglais, le gouverneur en a été le chef unique. Il a sous ses ordres le secrétaire du gouvernement, qui est chargé de la partie administrative, et un commissaire de justice ou grand juge, qui a la direction des affaires judiciaires. Mais le gouverneur peut trancher sur tout, s'il lui plaît d'en prendre la responsabilité. Quoique tous les ordres émanent de lui, le secrétaire du gouvernement

et le grand juge sont ordinairement consultés dans les affaires qui les concernent. Le gouverneur peut nommer à toutes les places par intérim, destituer de même, augmenter les appointemens, les diminuer; lever des impôts ou les réduire; en un mot, il est maître absolu, et il n'y a dans la colonie aucune autorité légale à laquelle on puisse s'adresser contre les actes abusifs qu'il peut commettre. A la vérité, libre à quiconque se croit lésé de faire parvenir ses griefs à Londres; mais les frais énormes qu'il faudroit faire pour arriver seulement à obtenir l'examen de sa réclamation, la crainte de succomber une seconde fois, ces considérations de prudence qui conseillent de ne point lutter ouvertement contre les dépositaires du pouvoir, tout concourt pour étouffer les plaintes et faire supporter avec résignation le préjudice qu'on est convaincu d'avoir souffert.

Gouvernement
de la colonie.

L'administration civile et l'administration militaire sont indépendantes l'une de l'autre. La solde des militaires est payée par la métropole, sauf la gratification coloniale, qui se paie ici. L'artillerie a aussi ses dépenses particulières, et tire ses traites à part pour y subvenir. Mais la marine sur-tout est la puissance la plus indépendante: elle n'a de compte à rendre ni au gouverneur, ni au commandant militaire; elle ne reconnoît que son amirauté, fait ce qu'elle veut, va, vient, arrive et part sans que personne ait droit d'inspecter ses actes. Les commandans des bâtimens de guerre sont même dispensés du concours des autorités coloniales pour ce qui regarde leur ravitaillement; ils tirent les traites qui leur sont nécessaires, font leurs achats, leurs opérations et remplacemens, paient leurs équipages, et sont soumis, pour la comptabilité de ces divers détails, au contrôle seul de l'amirauté, qui les a commissionnés.

Administration.

En outre du secrétaire du gouvernement et du grand juge, il existe encore d'autres officiers publics, tels qu'un auditeur, un trésorier général, un chef des douanes et un receveur général des impositions. Tous les revenus vont au trésor; le montant des traites que tire le gouvernement civil y est versé, et c'est de là que les fonds se répandent dans les différentes branches de l'administration: chacune, à cet effet, a sa feuille particulière. A l'époque des paiemens, chaque chef de service porte cette feuille à l'auditeur; celui-ci examine si les commis sont ponctuellement

Gouvernement
de la colonie.

portés pour leurs appointemens respectifs, enfin si la dépense est conforme aux réglemens; et quand tout est dans l'ordre, il signe. Les diverses feuilles ainsi vérifiées sont transmises au secrétaire adjoint du gouvernement, qui les soumet au gouverneur, pour qu'il ait à signer le bon à payer. Ces formalités remplies, le trésorier compte les fonds, non pas à chaque individu, mais à chaque chef de service, qui en fait ensuite la répartition : il en résulte une grande simplification dans les écritures. Les militaires ont aussi leur caisse, leur auditeur, leur trésorier et leur secrétaire, indépendans du gouvernement civil. Tout ce qui concerne celui-ci est payé par son propre trésor, et tout ce qui est militaire, par la caisse militaire. La marine est exceptée, ainsi que nous l'avons dit.

Police. — Il y a un bureau de police qui veille à la sûreté de la ville et au maintien de l'ordre; dans la campagne, des commandans de quartiers sont préposés au même soin : ils ont sous leurs ordres quelques hommes d'un corps de gendarmerie créé par M. Farquhar, et commandé en chef par un officier supérieur.

Appointemens des principaux employés. — On les évalue ainsi pour l'année :

Le gouverneur, à-peu-près.....	40 000 piastres	2 17 000 francs.
Le grand juge.....	18 000.	97 780.
Le receveur général, traitement fixe..	6 000.	32 580.
Le secrétaire du gouvernement.....	9 600.	52 128.
Le trésorier.....	6 000.	32 580.
L'auditeur.....	7 200.	39 096.
Les chefs de la douane.....	6 000.	32 580.
Les premiers commis, selon	{ de.... 720.	3 909.
leur rang.....	{ à.... 2 400.	13 032.
Chaque juge.....	2 400.	13 032.
Un président de tribunal.....	3 600.	19 548.
Le procureur général.....	3 600.	19 548.

Mais les divers employés ayant la faculté de remplir plusieurs places à-la-fois, on doit compter qu'ils ont l'un dans l'autre de 9 600 à 10 200 piastres [52 128 à 55 386 francs] par an. Le chef de la douane a tant pour cent, en sus, sur le prix des marchandises; le receveur général, de même. En définitive, on voit souvent les appointemens fixes doublés

par ces bonifications éventuelles ou par le cumul de fonctions rétribuées à part.

Gouvernement
de la colonie.

Les taxes sont très-fortes à l'Ile-de-France : nous avons parlé de celles qui se prélèvent sur le batelage et les aracks, qui sont mises en ferme. Les impôts directs donnent 400 000 piastres; à quoi il faut ajouter le timbre, l'enregistrement, les douanes, &c. A cet égard, tout est réglé dans la colonie à l'instar de l'Europe, et l'on peut dire qu'il n'y a pas une source de revenu public qui ne soit mise à contribution.

Impôts;
douanes.

Les immeubles, la capitation des noirs, voilà sur quoi portent les taxes inférieures. Les terres ne paient pas; mais il y a des corvées dont le produit est appliqué à l'entretien des chemins publics.

Selon que les marchandises importées le sont sous pavillon anglais ou sous pavillon étranger, elles supportent des droits d'entrée différents. Dans le premier cas, le subrécargue affirme sous serment la vérité de la facture qu'il exhibe; et sur l'estimation qu'elle relate, on prélève un droit de 6 p. o/o. Dans l'autre cas, les formalités à remplir sont les mêmes; mais le droit perçu est de 8 p. o/o au lieu de 6.

L'arack étranger paie un droit d'entrée d'une piastre par velte.

On trouvera dans le tableau ci-après le tarif des droits imposés en 1816, époque de notre relâche à l'Ile-de-France, à l'exportation de certaines denrées.

NATURE DES DENRÉES.	DROIT PERÇU PAR QUINTAL,	
	SOUS PAVILLON anglais.	SOUS PAVILLON étranger.
	Piastres. Centièmes.	Piastres. Centièmes.
Sucre.....	0 ,25.	0 ,55.
Café.....	1 ,00.	1 ,60.
Coton.....	1 ,75.	1 ,95.
Indigo.....	4 ,00.	5 ,00.
Girofle.....	2 ,50.	4 ,00.
Ébène.....	0 ,25.	0 ,60.
Écaille.....	1 ,50.	3 ,00.

CHAPITRE XIII.

Traversée de l'Ile-de-France à l'île Bourbon; séjour dans cette dernière colonie.

1818.
Juillet.

LA distance qui sépare l'Ile-de-France de Bourbon, est, comme on sait, très-courte; les vents contraires nous obligèrent cependant à mettre près de trois jours pour la franchir; nous ne pûmes mouiller à Saint-Denis que le 19 juillet, vers six heures du soir. Après être restés huit jours sur cette rade, et cinq à celle de Saint-Paul, où il fallut aller compléter l'embarquement de nos vivres, étant enfin le 2 août en mesure de continuer notre voyage, on remit sous voiles à huit heures et demie du soir, et nous fîmes route pour la baie des Chiens-Marins, à la Nouvelle-Hollande, où nous appeloit la suite de nos opérations.

Je passerai rapidement sur les circonstances, d'ailleurs peu notables, de notre relâche; à peine avons-nous eu le loisir de jeter sur le pays un coup d'œil superficiel. Mais qu'il me soit permis de payer d'abord le juste tribut de notre reconnoissance aux administrateurs de la colonie, ainsi qu'à ceux des habitans qui ont daigné nous accueillir et favoriser nos recherches. M. le chevalier de la Fitte du Courteil, gouverneur, nous donna des témoignages d'intérêt; mais nous eûmes sur-tout à nous louer de l'urbanité de M. le baron de Richemont, intendant de la colonie, qui voulut bien me recevoir chez lui. La briéveté de notre séjour à Saint-Denis, où cet administrateur avoit sa résidence, ne nous laissa jouir que peu de temps des attentions prévenantes de M.^{me} de Richemont, qui, par ses grâces spirituelles, savoit donner du prix même aux moindres choses.

A Saint-Paul, M.^{me} Desbassayns, mère de l'intendant de l'île, et M. de Villèle son beau-frère, ne se montrèrent pas moins empressés à nous faire politesse, et à nous faciliter les moyens d'investigation qui leur parurent devoir nous être utiles.

Quelque précieuse que puisse être une topographie générale de l'île Bourbon, on conçoit que mes prétentions sont loin de vouloir l'entreprendre :

toutefois , parmi les faits que nous avons recueillis , un petit nombre n'étant pas dénués d'intérêt , nous les consignerons dans le paragraphe qui va suivre.

1818
Juillet.

§. I.^{er}

Remarques sur l'île Bourbon:

Vents. — La rade de Saint-Denis, située au Nord de l'île, est ouverte presque entièrement aux vents alisés, qui y soufflent parfois d'une manière peu commode et y rendent le débarquement trop souvent impossible. Les mêmes inconvéniens n'ont pas lieu dans la baie de Saint-Paul, qui en est voisine : les brises de terre et de mer y sont en général bien réglées ; dans le jour, on a la brise du large, et, la nuit, celle de la direction opposée. L'époque où elles s'établissent n'est pas parfaitement fixe ; on peut compter cependant que leurs périodes arrivent peu d'heures après le lever du soleil, et peu d'heures après son coucher.

Observations
de physique.

Pendant les mois de juillet et d'août, on y éprouve par intervalle des brises de Sud-Est assez fortes ; on les a vues durer trois jours de suite, sur-tout à l'époque de la Saint-Louis. Rarement éprouve-t-on de ces brises plus de deux ou trois fois dans le cours de l'hiver : l'une d'elles se fit sentir pendant notre séjour, mais la mer ne cessa point d'être belle ; à Saint-Denis, en pareil cas, il m'eût fallu dérader.

Les coups de vent, dans la baie de Saint-Paul, ne commencent jamais à souffler du large ; ils débutent, soit du Nord-Est, soit du Sud-Est ; et lorsque ensuite ils tournent du côté du large, la force du vent est toujours diminuée : c'est ce qu'on remarque sur-tout dans les ouragans.

Il résulte de cette disposition qu'un navire qui seroit à l'ancre et qui ne voudroit pas attendre le coup de vent au mouillage, pourroit toujours appareiller d'assez bonne heure pour gagner le large, manœuvre qui doit être à plus forte raison préférée, quand on est menacé d'une de ces grandes convulsions atmosphériques. On a vu cependant un navire rester à l'ancre sans éprouver d'avarie, lors de l'ouragan de 1818, qui fut si funeste à l'Île-de-France ; il est vrai qu'il ne se fit pas ressentir avec

Remarques
sur
l'île Bourbon.

une égale violence à Bourbon. Mais il s'agit ici d'un cas rare qui ne doit pas servir de règle.

Ras-de-marée. — Quelquefois on éprouve des ras-de-marée à Saint-Paul; ordinairement il y en a deux pendant chacun des mois d'avril, mai, juin, juillet et août; en juin sur-tout, il est rare qu'ils manquent d'arriver: mais, dans les autres mois de l'année, on en a eu peu d'exemples, à moins que quelque coup de vent du large n'ait fait refouler les eaux dans la baie. Il importe de remarquer que, dans tous les cas, les navires sont en parfaite sûreté sur cette rade; seulement la houle est très-rude près du rivage, ce qui au reste n'empêche pas de communiquer avec la terre, pourvu qu'on choisisse une embellie: mais on ne pourroit pas décharger les navires. Ajoutons que ces ras-de-marée, qui ne durent pas au-delà de trois jours, sont plus forts le second jour que le premier et le troisième, et l'on a observé aussi que la barre près du rivage est plus mauvaise au lever et au coucher du soleil qu'en tout autre instant de la journée.

Jamais le vent n'est fort pendant les ras-de-marée; on a toujours plutôt du calme, accompagné d'un ciel vapoureux: quand la brise s'élève, les vapeurs se dissipent et le ras-de-marée cesse.

On éprouve aussi des ras-de-marée à Saint-Denis; ils y sont beaucoup plus fréquens qu'à Saint-Paul, et sur-tout beaucoup plus incommodes.

Magnétisme. — De quelques observations faites dans le jardin de l'intendance à Saint-Denis, nous avons conclu que l'inclinaison de l'aiguille aimantée étoit sur ce point de $54^{\circ} 29' 48''$, au mois de juillet 1817, son extrémité Nord étant la pointe élevée.

Maladies. — « Parmi les maladies qui dominant à l'île Bourbon, on remarque les fièvres adynamiques, rarement les fièvres intermittentes et assez souvent les fièvres bilieuses. Les fièvres catarrhales, occasionnées par les changemens brusques de température, sont quelquefois épidémiques: les catarrhes de la poitrine sont assez communs en hiver.

» Dans le traitement de la gale et des dartres, les fumigations sulfureuses de Gales ont été suivies de bons résultats.

» La dysenterie règne ordinairement dans la saison des pluies, c'est-à-dire, de décembre à mai. Le croup est presque inconnu; mais les maux de gorge gangréneux sont fréquens et funestes. On ne cite rien de

particulier dans les maladies des voies urinaires. L'hydrophobie, dit-on, ne s'est jamais montrée dans la colonie; la lèpre y est rare, la syphilis l'est moins; on cite des exemples assez nombreux d'hydrocèle, mais peu de sarcocèle.

Remarques
sur
l'île Bourbon.

» L'hôpital militaire de Saint-Denis est composé de plusieurs pavillons en bois, séparés les uns des autres, et affectés aux officiers, soldats, matelots, ainsi qu'aux noirs du gouvernement. Lorsque, par une faveur particulière, les noirs appartenant aux habitans y sont admis, on exige de leurs maîtres une rétribution de trente sous [1 franc 50 centimes] par jour.

Hôpitaux.

» Depuis la restauration, cet hôpital est desservi par des sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul; elles sont au nombre de six. On ne sauroit trop louer une institution aussi bienfaisante: tout le monde, en effet, connoît le zèle, l'activité, la propreté, la patience et les soins touchans que prodiguent aux malades ces dames respectables; tous les jours nos matelots en reçoivent de nouvelles preuves dans les hôpitaux de la marine. A l'époque, entre autres, où de nombreuses levées appeloient tant de conscrits dans les ports ou à bord des vaisseaux, combien de nostalgiques n'ont dû l'existence qu'aux douces consolations des sœurs hospitalières!... Celles de la congrégation des sœurs de la Sagesse rendent aussi à la marine des services très-importans, qui ne sont peut-être pas suffisamment appréciés. La voix persuasive d'une femme est si puissante sur l'esprit de l'homme malade! » (*M. Gaimard.*)

On sait que l'île Bourbon, lors de sa découverte, n'étoit point habitée: on y envoya d'abord, pour se rétablir, quelques malades fiévreux provenant du Fort-Dauphin de Madagascar; mais ce ne fut guère qu'après le massacre des Français dans ce malheureux établissement, que Bourbon reçut une population permanente. Saint-Paul fut le premier point habité.

Population.

Il n'entre pas dans mon plan de tracer ici l'histoire intéressante des progrès de cette colonie, ni de parler des vicissitudes auxquelles elle fut soumise; je ne dirai rien non plus de la manière singulière dont sa population s'est répandue dans certains quartiers, ni des familles qui en ont été la souche, &c. : ces détails et beaucoup d'autres occuperont la plume d'un

Remarques
sur
l'île Bourbon.

voyageur qui aura été placé dans des conjonctures plus favorables. Quelques notions sur la population actuelle et sur son prodigieux accroissement depuis un siècle, termineront cet article : je les dois à M. Thomas, commissaire de marine d'un mérite distingué.

Le Gentil de la Barbinais rapporte que, lors du voyage qu'il fit à Bourbon, en 1717, on n'y comptoit encore que neuf cents personnes libres, parmi lesquelles six familles blanches seulement, et onze cents esclaves; les derniers recensemens, faits en 1817, après le laps d'un siècle, donnent les résultats ci-après :

Blancs.....	14 790 ames.
Libres (1).....	4 342.
Esclaves.....	49 759.
TOTAL.....	68 891.

Cet accroissement considérable peut être attribué à la salubrité du pays, mais sur-tout à la liberté du commerce, dont cette île a joui pendant un temps considérable.

Portrait
des habitans.

Un auteur original dont le manuscrit inédit (2) m'a été communiqué à l'île-de-France, trace ainsi le portrait des habitans de l'île Bourbon : « Grands, vifs, bien faits, d'une complexion robuste, adroits tireurs, habiles cavaliers : telles sont les qualités physiques du créole bourbonnais. Fier et orgueilleux, d'un caractère altier, il est très-disposé à traiter tout le monde en égal; généreux, aimant le luxe et la dépense,

(1) Nous avons dit qu'il faut entendre par ce mot les noirs et les mulâtres qui ne sont pas esclaves.

(2) Ce manuscrit est un poème en sept chants sur l'île Bourbon, écrit d'un bout à l'autre du style le plus ridicule, mais contenant néanmoins une foule de notes qui ne sont dénuées ni d'importance, ni d'intérêt. Le poète, après avoir fait à sa façon l'apologie de son style, entre en matière; et parlant d'abord de la découverte de l'île par D. Mascarenhas, il continue ainsi :

Et fixant de ces superbes monts
En groupes ramassés les rapides tronçons,
« Sol ignoré, dit-il, il faut que je te peigne,
» Mon nom sera le tien, île de Mascareigne. »
Il opère aussitôt; aidé de son crayon,
De cette île il traça la situation, &c.

Cet écrit bizarre paroît remonter à l'année 1779. En disant que l'auteur étoit créole, je me hâte d'ajouter que Bourbon donna aussi le jour à Parny.

il ne consulte pas toujours les moyens qu'il a d'y satisfaire; ardent en amour, peut-être a-t-il aussi quelques dispositions à la jalousie. D'un caractère naturellement guerrier et courageux, les Bourbonnais ont plus d'une fois signalé leur bravoure, soit dans nos armées, soit sur nos vaisseaux. » Je ne verrois pas quel changement on pourroit faire aujourd'hui à ce tableau.

Remarques
sur
l'île Bourbon.

Les commandeurs d'habitation exercent parmi les noirs des fonctions analogues à celles de chef d'atelier. Ce sont des noirs esclaves comme les autres; mais on leur accorde certaines prérogatives qui, en flattant leur amour-propre et leur intérêt, les rendent plus attachés à leurs maîtres. Dans les anciennes habitations, le titre de commandeur est presque toujours héréditaire; dans les nouvelles, au contraire, on les choisit parmi les noirs les plus intelligens et les plus fidèles. Beaucoup de maîtres leur font apprendre à lire et à écrire: ils viennent alors au secours de l'indolent cultivateur. On leur fait tenir les comptes de dépense, les registres des noirs, &c. Mais trop souvent l'excès d'autorité qui résulte d'une telle confiance, pousse plutôt les noirs à secouer le joug qu'il ne les maintient dans la soumission; aussi a-t-on toujours vu, dans les révoltes, ces commandeurs se mettre à la tête des mutins, les exciter contre leurs maîtres, et tirer ainsi de leur influence le plus funeste parti.

Quelques
usages.

A Bourbon, comme à l'île-de-France, et probablement dans toutes les colonies où l'on emploie des esclaves à la culture des terres, il y a des gens qui font métier de leur vendre de l'arack, liqueur, avon-nous dit, pour laquelle ils sont passionnés. Vaincu par cet appât séducteur, le noir qui n'a ni le courage de résister à la tentation, ni l'argent nécessaire pour y céder, vole son maître, et trouve communément dans le cantinier lui-même un recéleur complaisant. Ces larcins multipliés sont notoires: mais les agens subalternes de la police, soit incurie, soit peut-être connivence, secondent trop mollement les propriétaires pour qu'ils puissent s'en garantir. Ceux-ci atteindroient vraisemblablement ce but, s'ils accorderoient, à titre de récompense, une ration d'arack à leurs noirs. J'en ai connu qui le font avec succès: leurs noirs sont plus sédentaires et ils ont beaucoup moins de propension à dérober.

Remarques
sur
l'île Bourbon.

Quoi qu'il en soit, voici un fait dont on m'a garanti la certitude. Un habitant de l'île alla dîner à la campagne chez un de ses amis; le repas fut copieux et bien ordonné. Le convive, à son tour, engagea le maître du logis à venir le voir le lendemain, et mit tout en œuvre pour répondre dignement à la politesse qu'il en avoit reçue. Mais quelle ne fut pas sa surprise, lorsque au second service il vit paroître précisément le même pâté froid qui avoit été servi la veille sur la table de son ami! On s'informe, on fait du bruit, et l'on apprend enfin que ce pâté ambulante, resté intact la veille, volé ensuite par les noirs et vendu par eux à un recéleur, avoit été revendu par celui-ci au cuisinier de l'hôte qui traitoit. Pour être extraordinaire, cet enchaînement de circonstances ne se rattache pas moins à des faits dont on a tous les jours des exemples.

Terrasses.

J'ai vu, à Saint-Paul, quelques maisons surmontées de terrasses, ou, comme on dit ici, d'*argamasses*. Cette disposition est préférable à celle des toitures ordinaires, à cause des ouragans, qui détruisent celles-ci ou les dégradent d'une façon plus ou moins ruineuse. Le ciment employé pour ces argamasses les rend parfaitement imperméables. Voici comment il se compose : prenez parties égales de sable de rivière (1) tamisé très-fin et de chaux vive; humectez le tout avec un mélange d'eau et de sirop de sucre, dans la proportion de sept litres d'eau et un verre de sirop; pétrissez et pilez ensuite, en l'humectant, cette pâte pour la lier et la réduire à consistance d'une crème un peu épaisse.

Pour mettre ce ciment en œuvre, appliquez d'abord un glacis composé de chaux, gros sable, eau et sirop dans les rapports indiqués plus haut; frottez ce glacis avec des rabots de bois, jusqu'à ce qu'il soit sec (2), afin d'en bien lier toutes les parties et d'éviter les gerçures. Ayez soin, tout en frottant ainsi, d'humecter légèrement le glacis avec votre eau sirupeuse; puis, quand il paroitra bien sec, vous placerez par-dessus votre ciment fin, de l'épaisseur d'une ligne ou deux, en l'unissant à la truelle, et vous le laisserez sécher, après l'avoir abrité de la pluie et même des fortes rosées.

(1) Au lieu de sable, on peut employer aussi la brique pilée, tamisée avec soin.

(2) Trois jours suffisent ordinairement à Bourbon, à cause de la forte température.

On connoît le rang distingué que tient le café Bourbon dans les marchés européens; cependant la culture de cette graine précieuse diminue graduellement depuis quelques années. M. Thomas assure que les bois noirs plantés pour servir d'abri aux cafiers sont sujets à une maladie qui en fait périr beaucoup; ils la communiquent aux cafiers, qui succombent à leur tour; et l'on se détermine avec peine à remplacer un arbuste qu'il faut soigner pendant huit à dix ans avant d'en retirer aucun produit.

Remarques
sur
l'île Bourbon.
Cultures
coloniales.

La culture des cannes à sucre est bien plus lucrative. Voici, à cet égard, le raisonnement qu'un habitant du quartier de Sainte-Marie, M. Routier, faisoit à M. Gaimard :

« Un champ de dix mille gaullettes de superficie (1), pareil à celui qui sépare mon habitation des bords de la mer, étant régulièrement planté en cafiers, donneroit un revenu annuel de 300 balles de café. Le prix de la balle étant de 10 piastres, ou auroit 3 000 piastres de revenu. Il faut observer que, dans ce quartier, une caféterie ne parvient pas avant douze ans au point de perfection.

» La même superficie, plantée en cannes, est susceptible de donner à la première coupe 300 milliers de sucre, les cannes étant bien venues; 250 milliers à la seconde coupe, et 200 seulement à la troisième; ce qui fait, terme moyen, 250 milliers de sucre, à 90 piastres le millier: en réduisant ce terme moyen à 200 milliers, on a toujours un revenu de 18 000 piastres [97 740 francs]. On remarquera que la première coupe ne peut avoir lieu qu'au bout de dix-huit mois. Le même champ, planté en maïs et en pois, n'a donné depuis douze ans qu'un revenu de 700 à 800 piastres [3 801 francs à 4 344 francs], année commune. »

« Dans ces calculs, le sucre ne seroit-il pas porté à un taux trop élevé? Je dois m'abstenir de toute réflexion, poursuit M. Gaimard, puisque je tiens ces détails d'un habitant respectable, qui doit nécessairement bien connoître le prix des denrées qu'il cultive. »

Une amélioration notable dans la fabrication du sucre, résulte de l'emploi des machines à vapeur. On doit l'exemple de leur introduction

(1) La gaullette est une surface de 15 pieds carrés.

Remarques
sur
l'île Bourbon.

à MM. Charles et Joseph Desbassayns, colons instruits et agriculteurs distingués, qui en ont fait venir d'Europe à grands frais, mais qui ont été les premiers aussi à recueillir les avantages d'une industrie jusqu'alors inconnue dans la colonie.

M. Gaimard a examiné avec beaucoup d'attention la manière de faire le sucre, et sur-tout les divers procédés économiques mis en usage dans une des sucreries de M. Charles Desbassayns. Voici le compte qu'il en rend lui-même :

« Au lieu des chaudières nommées *rafraîchissoirs*, on fait usage d'une grande table à rebords de 3 à 4 pouces, sur laquelle le sucre, se refroidissant plus promptement, se cristallise aussi plus vite; ce qui procure, assure-t-on, un bénéfice de 15 à 20 p. o/o sur le procédé ancien, qui consiste à laisser le sucre se cristalliser complètement dans les *rafraîchissoirs* ordinaires.

» La fabrication du sucre, avec emploi de moulins à vapeur et à cylindres horizontaux, offre plusieurs avantages dont on sentira facilement l'importance : les cylindres horizontaux, étant plus longs que ceux à direction verticale, broient un plus grand nombre de cannes à-la-fois. Une table large sépare les noirs des rouleaux meurtriers entre lesquels on introduit les cannes; par-là on évite les accidens funestes dont ces malheureux ne sont que trop souvent victimes. Le même procédé rend inutile la négresse qui, dans les sucreries ordinaires, est chargée de la réintroduction des cannes sous le cylindre, après qu'elles ont subi une première pression. Une toile sans fin, placée horizontalement à la suite des cylindres, jette les *bagasses* par la fenêtre, sans le secours d'aucun noir, d'où résulte une nouvelle économie; ce que l'on doit toujours considérer comme important dans les usines qui exigent un si grand nombre d'esclaves, et à une époque sur-tout où, la traite des noirs étant défendue, il est parfois si difficile de se procurer les bras dont on a un indispensable besoin.

» Mais doit-on préférer les chaudières en cuivre à celles en fonte de fer? . . . *Adhuc sub judice lis est.* Les premières, plus favorables, dit-on, à la cuisson du sucre, peuvent bien certainement devenir dangereuses en plusieurs circonstances. »

Le quartier de Saint-Paul est regardé comme un des principaux marchés de la colonie, notamment pour tout ce qui est comestible. C'est de Saint-Paul qu'on envoie à Saint-Denis les vivres frais demandés pour l'approvisionnement des navires ; souvent même les bâtiments qui ont mouillé à Saint-Denis, jugent, ainsi que nous l'avons fait, plus expéditif de venir eux-mêmes se ravitailler à Saint-Paul ; on y trouve à-la-fois économie dans les transports, et facilité pour l'embarquement.

Comme par-tout, le prix des denrées est ici variable en raison du nombre et de l'importance des demandes ; en général, la cupidité des vendeurs sait fort bien se prévaloir des circonstances, et ils ne manquent point de doubler, tripler ou quadrupler les prix, lorsqu'ils voient qu'on est obligé ou très-pressé d'acheter.

Voici les prix des denrées tels que nous les avons payés en juillet 1818 :

Remarques
sur
l'île Bourbon.
Abondance
des denrées
à Saint-Paul.

DÉSIGNATION DES DENRÉES.	PRIX EN FRANCS.	UNITÉS.	REMARQUES.
Moutons.....	35 ^f ,00 ^c	La pièce.	En général les cabris sont préférés aux moutons pour la bonté de la chair et le bas prix.
Cabris.....	20,00.	<i>Idem.</i>	
Chèvres laitières.....	50,00.	<i>Idem.</i>	
Dindons.....	15,00.	<i>Idem.</i>	
Canards.....	2,70.	<i>Idem.</i>	
Poules.....	2,00.	<i>Idem.</i>	
Légumes secs.....	25,00.	Le quintal métriq.	C'étaient des haricots du Cap, d'une excellente qualité.
Maïs.....	15,00.	<i>Idem.</i>	
Riz créole.....	45,00.	<i>Idem.</i>	
Café.....	75,00.	<i>Idem.</i>	Le prix de cette denrée est très-variable, en raison de la qualité du café et de l'époque de la vente.
Sucre (cassonade grise).....	90,00.	<i>Idem.</i>	
Pommes de terre.....	15,00.	<i>Idem.</i>	Prix également très-variable. A la fin de notre séjour à Saint-Paul, on n'eût pas trouvé à acheter des pommes de terre pour une somme trois fois plus forte.
Son.....	12,00.	<i>Idem.</i>	
Foin.....	7,00.	<i>Idem.</i>	
Oignons.....	25,00.	<i>Idem.</i>	

Remarques
sur
l'île Bourbon.

DÉSIGNATION DES DENRÉES.	PRIX EN FRANCS.	UNITÉS.	REMARQUES.
Œufs.....	10 ^f ,00.	Le cent.	
Choux palmistes.....	0,40.	La pièce.	
Choux ordinaires.....	0,35.	<i>Idem.</i>	Ordinairement ce genre de légume est beaucoup moins cher; mais depuis long-temps les choux se trouvent attaqués ici par un insecte qui les fait mourir, avant qu'ils aient pu atteindre toute leur croissance; cet insecte est, dit-on, une espèce de cochenille.
Saindoux.....	2,00.	Le litre.	
Achars de palmiste.....	15,00.	Le barillet.	
Bois à brûler.....	19,25.	Les 750 kilogram.	
Charbon de bois.....	10,00.	Le quintal métrique.	

Commerce.

La France envoie à Bourbon (1) ses vins, ses eaux-de-vie, ses salaisons, ses matières grasses et résineuses, les produits de ses mines et de son industrie manufacturière. L'île reçoit aussi de l'Inde des savons, du riz, des toiles à voile et du sel; les nankins, les thés, les soies brutes, les porcelaines, y sont importés de la Chine; on tire du Golfe Persique et de l'Arabie les bêtes de trait et de somme dont on a besoin.

Le cabotage avec l'Île-de-France, Rodrigue, les Seychelles, Madagascar et la côte d'Afrique, emploie un nombre considérable de navires.

Le commerce, très-étendu autrefois, a éprouvé, dans les dernières années qui ont précédé la paix, des changemens désastreux. L'occupation de l'île par les Anglais, depuis 1810 jusqu'en avril 1815, a sur-tout été funeste au commerce extérieur, exclusivement exercé par la compagnie des Indes de la Grande-Bretagne.

Cependant, depuis que Bourbon a été rendu à la France, le commerce a repris son ancienne activité; et nous ne pouvons mieux faire que de présenter ici le tableau des importations et des exportations qui ont eu lieu depuis cette époque jusqu'à celle à-peu-près où l'*Uranie* vint y aborder.

(1) Je dois les détails suivans, sur le commerce de Bourbon, à l'obligeance de M. Thomas.

TABLEAU des importations qui ont eu lieu à l'île Bourbon, depuis le 6 avril 1815 jusqu'à la fin de 1817.

NATURE DES OBJETS IMPORTÉS.	UNITÉS.	QUANTITÉ D'OBJETS IMPORTÉS,		
		du 6 avril au 31 décembre 1815.	en 1816.	en 1817.
Vin en barrique.....	Barrique.	700.	2 058.	1 140.
Vinaigre, bière, cidre, en barrique.....	Idem.	19.	203.	74.
Vin de caisse.....	Caisse.	2 128.	2 637.	412.
Eau-de-vie, rum, liqueurs et autres spiritueux.....	Velte.	5 085.	1 600.	630.
Bœuf, lard et poisson salés.....	Kilogramme.	74 000.	81 400.	15 000.
Huile à manger, à brûler, à peinture.....	Velte.	6 180.	6 000.	6 200.
Savons de l'Inde et de France.....	Kilogramme.	30 200.	38 000.	50 000.
Suif et chandelle.....	Idem.	100.	1 950.	2 600.
Riz de Madagascar et de l'Inde, légumes secs.....	Idem.	900 000.	500 265.	600 000.
Farine et biscuit de mer.....	Idem.	2 000.	"	500.
Fromage.....	Idem.	900.	6 328.	6 000.
Beurre, graisse et saindoux.....	Idem.	800.	7 757.	1 500.
Cordages d'Europe et de l'Inde, fil à voile.....	Idem.	26 500.	13 100.	5 000.
Toile à voile d'Europe et de l'Inde.....	Mètre.	3 900.	800.	2 000.
Goudron, brai sec et gras, résineux.....	Kilogramme.	15 200.	24 300.	16 000.
Fer en barres, clous, plomb, acier, cuivre.....	Idem.	93 220.	89 500.	65 000.
Quincaillerie, ouvrages en fer et autres métaux.....	Colis.	50.	100.	120.
Mercerie, draperie, soieries.....	Caisse.	140.	113.	300.
Toileries de l'Inde et d'Europe.....	Pièce.	41 182.	70 000.	80 000.
Sucre candi de Batavia, de l'Inde et de l'Île-de-France...	Kilogramme.	104 000.	2 500.	2 500.
Tortues de terre et de mer.....	Nombre.	2 500.	3 000.	2 000.
Sel gris et blanc.....	Kilogramme.	114 000.	137 275.	110 000.
Bœufs, génisses, cabris.....	Nombre.	150.	120.	200.
Usines à sucre, à guildiverie, moulins à vapeur.....	Kilogramme.	10 000.	33 000.	100 000.
Objets divers d'argenterie, d'orfèvrerie, horlogerie, bijouterie, passementerie, ferblanterie, chaudronnerie, chapellerie, cordonnerie, cuirs et peaux, porcelaine, faïence, poterie, ganterie, parfumerie, rubannerie, modes, fleurs artificielles, instrumens de marine, armurerie, papeterie, librairie, objets de bureau, verroterie, verrerie, cristaux, chaux, ciment, pierres à aiguiser, &c.....	Colis.	15 000.	37 700.	10 000.
VALEUR estimative de ces objets.....		2 952 280 ^f ,68 ^c	2 962 91 ^f ,30 ^c	2 260 000 ^f ,00 ^c

Remarques
sur
l'île Bourbon.

TABLEAU des exportations qui ont été faites de l'île Bourbon, depuis le 6 avril 1815 jusqu'à la fin de 1817.

NATURE DES OBJETS EXPORTÉS.	UNITÉS.	QUANTITÉ D'OBJETS EXPORTÉS,		
		du 6 avril au 31 décembre 1815.	en 1816.	en 1817.
Cacao.....	Kilogramme.	18 490.	19 000.	12 170.
Café.....	Idem.	888 791.	3 160 003.	3 530 567.
Girofle.....	Idem.	100 189.	81 647.	81 490.
Griffes de girofle.....	Idem.	"	10 093.	12 506.
Muscade.....	Idem.	} 152.	171.	15.
Macis de muscade.....	Idem.		304.	5.
Safran.....	Idem.	72.	139.	50.
Sucre.....	Idem.	20 996.	453 460.	364 228.
Tamarin.....	Idem.	"	5 630.	10 200.
Piment.....	Idem.	"	20.	15.
Gingembre.....	Idem.	"	28.	10.
Blé et grains.....	Idem.	163 152.	474 470.	905 900.
Riz.....	Idem.	500.	392.	100.
Légumes secs et frais.....	Idem.	"	122 376.	50 500.
Ravensara (sorte d'épice).....	Idem.	"	76.	20.
Poivre indigène et coton.....	Idem.	10 096.	48 140.	22 980.
Indigo.....	Idem.	3 885.	1 113.	238.
Rum, arack et autres liqueurs.....	Litre.	686.	5 339.	50.
Miel et confitures.....	Kilogramme.	500.	454.	250.
Chocolat.....	Idem.	20.	360.	3 500.
Huile de girofle.....	Idem.	30.	52.	10.
Beurre de cacao.....	Idem.	10.	16.	6.
Amandes de pêche.....	Idem.	500.	450.	200.
Planches et bois de construction.....	Pièce.	1 000.	500.	500.
Achars.....	Barillet.	50.	50.	30.
Biscuit de mer et de terre.....	Caisse.	30.	36.	26.
VALEUR estimative de ces objets.....		2 192 744 ^f ,00 ^c	4 641 388 ^f ,44 ^c	4 000 150 ^f ,00 ^c

RÉSUMÉ ET BALANCE COMMERCIALE.

Remarques
sur
l'île Bourbon.

En 1815.....	48 navires, jaugeant 2 730 tonneaux, ont apporté des marchandises	
	pour une valeur de.....	2 952 280 ^f ,68 ^c
1816.....	83..... 3 713.....	2 962 915 ,30.
1817.....	90..... 2 990.....	2 260 000 ,00.
Par conséquent	221 navires, jaugeant 9 433 tonneaux, ont importé pour.....	8 175 195 ,98.
En 1815.....	33 navires, jaugeant 1 206 tonneaux, ont exporté une valeur de.....	2 192 744 ^f ,00 ^c
1816.....	62..... 4 280.....	4 641 388 ,44.
1817.....	66..... 3 860.....	4 000 150 ,00.
Par conséquent	161 navires, jaugeant 9 346 tonneaux, ont exporté pour.....	10 834 282 ,44.

BALANCE.

IMPORTATIONS du 6 avril 1815 à la fin de 1817.....	8 175 195 ^f ,98 ^c
EXPORTATIONS pendant la même période.....	10 834 282 ,44.
DIFFÉRENCE en faveur du commerce de l'île Bourbon.	2 659 086 ,46.

Une partie de cette somme seulement a pu tourner à l'accroissement de prospérité du pays; car les habitans ayant contracté des dettes pendant la dernière guerre, tant à l'île-de-France qu'envers des maisons de la métropole, ils ont dû commencer par se libérer.

CHAPITRE XIV.

*Traversée de Bourbon à la Nouvelle-Hollande; séjour à la baie des Chiens-Marins.*1818.
Août.

L'URANIE, avons-nous dit, quitta le 2 août la rade de Saint-Paul. Après avoir contourné l'île Bourbon, elle s'avança jusqu'à la hauteur des vents variables, et fit route pour se rapprocher de la baie des Chiens-Marins, à l'entrée de laquelle elle jeta l'ancre le 12 septembre au soir.

Septembre.

Là, M. Gaudichaud prit note d'un fait vraiment digne d'attirer l'attention. Diverses troupes de jeunes baleines, jouant à la surface de l'eau, s'élançoient à 7 ou 8 pieds en l'air, et retomboient avec fracas; ces bondissemens vigoureux et réitérés faisoient écumer la mer à des distances considérables.

Les réparations faites à la corvette pendant son séjour à l'Île-de-France, nous ayant obligés à la démolition du fourneau de notre alambic, on s'occupa de le reconstruire pendant la traversée. Privés des ouvriers nécessaires à la bonne exécution de ce travail, nous ne parvînmes qu'avec beaucoup de peine à en installer de nouveau toutes les parties. Le travail toutefois se trouvoit terminé lorsque nous arrivâmes au mouillage; mais la distillation n'avoit point encore été commencée, en sorte que, par une singularité bien remarquable et peut-être unique dans les fastes de la marine, nous venions aborder sur une terre aride et dépourvue d'eau douce, au moment où notre provision de cet indispensable liquide étoit entièrement épuisée. La sécurité cependant fut si grande parmi l'équipage, que personne ne témoigna la moindre inquiétude; on ne doutoit point que l'alambic ne pût abondamment suffire à notre consommation, et cet espoir ne fut pas trompé: l'appareil, en effet, allumé le soir même de notre mouillage, donna, pendant la nuit seulement, au-delà de ce qui étoit nécessaire aux besoins de la journée.

Mon dessein étoit d'aller stationner à la rade de Dampier, au Nord de la presqu'île Péron; mais avant de partir pour ce second mouillage, je crus devoir envoyer une embarcation sur Dirck-Hatichs, et j'en donnai

le commandant à M. Fabré. Cet officier, et M. Ferrand, qui le secondoit, eurent pour mission de fixer la position géographique du cap Levillain, et d'observer son gisement relativement à l'île de Doore. Ils furent chargés, en outre, de chercher et de rapporter à bord la plaque en étain gravée que les Hollandais avoient laissée sur Dirck-Hatichs, à une époque reculée : j'avois vu cette espèce de médaille, en 1801, lorsque j'abordai sur cette île avec la corvette *le Naturaliste*.

Enterrée dans le sable, elle y fût, sans un hasard singulier, restée éternellement ensevelie : nous l'avions fait reclouer alors sur un poteau neuf en bois de chêne ; car notre commandant, M. Hamelin, auroit cru commettre *un sacrilège* en la recevant à son bord pour la rapporter en Europe (1). Je n'eus pas le même scrupule. Pensant qu'une plaque aussi curieuse pouvoit être de nouveau engloutie dans les sables, ou bien courir le risque d'être enlevée et détruite par quelque matelot insouciant, je jugeai que sa place naturelle étoit marquée dans un de ces grands dépôts scientifiques qui offrent à l'historien de si riches et de si précieux documens. Je la destinai en conséquence au cabinet de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, et j'ai eu l'honneur d'en faire la remise, ainsi que le constate le procès-verbal de cette illustre société, du 23 mars 1821.

M. le docteur Quoy fit aussi partie de cette expédition sur Dirck-Hatichs, dans le but d'explorer le pays sous le rapport de l'histoire naturelle. Je fixai à deux jours le terme de l'absence de ces messieurs, et, le 13, ils partirent dans la matinée. Peu de temps après, nous mêmes à la voile nous-mêmes pour nous rendre au mouillage que j'avois désigné pour le lieu de notre rendez-vous.

L'alambic du bord pouvoit, sans contredit, suffire et au-delà à tous nos besoins ; mais, ainsi que déjà j'en ai fait la remarque, il ne nous restoit plus une seule goutte d'eau dans la cale, et il me parut prudent d'en distiller d'avance pour la traversée prochaine : à cet effet, j'engageai notre pharmacien, M. Gaudichaud, à vouloir bien disposer à terre un second alambic qui pût ajouter aux produits de celui du bord. La chaloupe, armée en conséquence, reçut tout ce qui étoit nécessaire à

(1) Voyez Péron, Voyage aux Terres australes, partie historique, t. I, chap. 10 (2.^e édition).

1818.
Septembre.

l'établissement de l'appareil, ainsi que les tentes destinées aux personnes préposées à ce service, comme à celui de l'observatoire, que nous avons également tant de hâte de voir établi.

M. Labiche, auquel le commandement de cette embarcation fut dévolu, éprouva de grandes difficultés pour descendre à terre, par suite du peu de profondeur de la mer : il fallut se mettre à l'eau ; en sorte que lui et ceux qui l'accompagnoient eurent beaucoup à souffrir du froid très-vif qui se fit sentir après le coucher du soleil. Onze heures et demie du soir étoient sonnées, quand la chaloupe put accoster le rivage et y déposer les divers objets dont elle étoit chargée.

Le 15, dès la pointe du jour, les ouvriers allèrent à la recherche des matériaux nécessaires à l'établissement projeté, tandis que M. Labiche parcouroit les environs pour découvrir l'emplacement qui lui seroit le plus favorable. Ce devoir accompli, il revint à bord, laissant la direction du camp à M. Pellion. Mais, au milieu du jour, lorsque ce dernier, retiré dans sa tente, cherchoit à prendre quelque repos, il fut tout-à-coup réveillé par la sentinelle, qui vint le prévenir qu'une troupe de sauvages se montrait sur la crête de la falaise adossée à notre camp. « Je me rappelai en ce moment, raconte M. Pellion, ce que de modernes voyageurs ont écrit sur les habitans de cette terre inhospitalière, et j'étois loin de penser que j'aurois affaire à des êtres timides, n'exerçant leurs armes que sur les foibles animaux dont ils font leur nourriture. Je me figurois des hommes audacieux et cruels, dans des attitudes fières ; accompagnées de gestes menaçans.

» Plein de ces idées, je sortis de la tente avec M. Gaudichaud ; et nous préparâmes nos armes pour nous défendre vigoureusement, dans le cas où nous y serions forcés, après être convenus toutefois de ne faire feu qu'à la dernière extrémité : j'intimai mes ordres en conséquence aux hommes de notre escorte. Ces dispositions prises, nous considérâmes attentivement les gens auxquels nous avions à faire face : ils étoient au nombre de neuf, absolument nus, armés de sagaiés et de casse-têtes : ils crioient tous à-la-fois dans un langage que nous ne pouvions comprendre ; et en nous montrant la corvette, leurs gestes assez expressifs et les mots *iou... cana.... cana.... anana.....* assez uniformément articulés par eux,

nous intimoient évidemment l'ordre de nous y retirer. Aux signes d'amitié que nous leur faisons, les cris recommençoient de plus belle. Ne sachant comment les calmer, nous imaginâmes de danser en rond; ce témoignage de gaieté, non équivoque chez tous les peuples, nous réussit à merveille; car nos sauvages se prirent aussitôt à rire et deux d'entre eux à danser comme nous.

» Nous jugeâmes dès-lors qu'ils n'avoient pas d'intentions hostiles, et leur offrîmes une bouteille pleine d'eau et de vin, à laquelle nous joignîmes du lard et un morceau de fer-blanc. Le tout fut déposé, suivant leur indication, au milieu de l'espace qui nous séparoit; ils nous engagèrent ensuite à nous retirer, pendant qu'un des leurs iroit prendre nos présens; ce que nous fîmes, mais pas à une aussi grande distance qu'ils paroisoient le desirer: en cela, je ne crus pas devoir les satisfaire, et persistai à me tenir assez près du camp pour que je pusse, en cas de surprise, y arriver plutôt qu'eux. Vainement, afin de mieux détruire leurs craintes, affectâmes-nous de quitter nos armes, de nous coucher par terre, rien ne put les engager à se rapprocher davantage. Nous fîmes flotter aussi des mouchoirs blancs en signe de paix, ce qui les fit rire. Enfin, las de ces tentatives infructueuses, chacun de nous reprit ses occupations, sans négliger néanmoins de surveiller nos méfians spectateurs: peu à peu ils cessèrent leurs cris et s'assirent presque tous en silence, mais en tenant toujours leurs regards fixés de notre côté.

» Pendant ce temps de repos, l'un d'eux fraploit sur une de ses sagaies avec un bâton: les coups étoient cadencés, comme le seroient ceux d'une de nos marches de tambour; un autre sifflait bien distinctement un air analogue à ceux de nos palfreniers; d'où nous avons conclu que ce peuple a naturellement l'oreille musicienne.

» Ce ne sont pas les seules remarques avantageuses que j'aie faites sur ces misérables habitans. Leurs gestes sont très-expressifs et accompagnent parfaitement le son de leur voix. La bonne intelligence m'a paru régner parmi eux; et lorsque leur nombre se fut augmenté d'une femme avec son nourrisson, je crus m'apercevoir que ces deux êtres plus foibles étoient traités aussi avec plus d'égards. La mère portoit son enfant derrière le dos; il nous sembla même qu'il étoit caressé par les hommes.

1818.
Septembre.

» Tandis que nous nous observions ainsi les uns les autres, le nombre des sauvages s'accrut jusqu'à quinze. Cependant, je brûlois d'établir entre eux et nous des rapports plus intimes, qui me permissent d'obtenir des renseignemens sur leur manière de vivre, sur leurs mœurs, leurs usages, et peut-être aussi sur l'état physique du continent qu'ils habitent. J'avois quelques colliers de verre et d'autres menus objets de peu d'importance, que je fis briller à leurs yeux; j'ajoutai ces présens à ceux que je leur avois déjà faits: mais il me fut encore impossible de les engager à s'approcher de nous pour les prendre; il fallut se décider à les porter beaucoup plus près d'eux. Le fer-blanc fut ce qu'ils parurent priser davantage; long-temps ils s'amusèrent à le faire briller au soleil. Celui qui s'empara de la bouteille la tint d'abord inclinée; mais voyant la liqueur se répandre, il la redressa bien vite en la regardant tout autour. Quant au lard, nous leur fîmes signe qu'il falloit le faire cuire pour le manger après; mais ils nous donnèrent à entendre par le même procédé démonstratif, qu'ils s'en froteroiént les bras et les jambes.

» Plusieurs fois ils nous jetèrent leurs sagaies, en nous invitant par gestes à y attacher nos présens et à les renvoyer ensuite; en même temps ils nous montraient comment il falloit s'y prendre. Nous exécutâmes sans doute gauchement ce qu'ils desiroient, car ils parurent se moquer de nous. Je leur donnai un fichu à plusieurs couleurs vives, et leur indiquai, en le mettant autour de ma tête, qu'il pouvoit leur servir d'ornement: ce cadeau parut leur plaire; aussi obtins-je en retour une sagaie et une autre de leurs armes.

» Sur ces entrefaites, les hommes que j'avois envoyés en détachement le matin vinrent nous rejoindre. Ils n'étoient encore qu'à la pointe Sud de l'anse où nous nous trouvions, lorsque un coup de fusil partit de ce côté. Le premier mouvement de la plupart des naturels fut de prendre la fuite; les autres se regardoient avec surprise, conféroient entre eux d'un air inquiet, et paroissoient nous demander la cause de ce bruit inconnu. Nos gens s'étant montrés au même instant, je profitai de cette circonstance pour faire comprendre à ces Indiens que les personnes qui venoient étoient des nôtres, et que l'explosion qui avoit causé leur effroi partoît d'une arme semblable à celle que je tenois dans mes mains. Je

fus bien aise de leur inspirer ainsi un certain respect pour nos moyens de défense, sans leur en faire toutefois éprouver les terribles effets. Ils se rassurèrent ; ceux qui avoient fui se rapprochèrent de nouveau, et les cris cessèrent.

» Lorsque tout notre monde fut rentré au camp, quelques échanges eurent lieu encore : mais les sauvages parurent mettre alors plus de défiance dans leur manière d'agir ; s'ils avançaient de notre côté, ce n'étoit pas sans avoir préalablement sondé le sol devant eux avec leurs sagaies ; ils ne touchoient ensuite qu'avec précaution aux objets que nous leur donnions.

» Un d'entre eux néanmoins se hasarda à descendre sur la plage, mais se tenant toujours à une grande distance. J'allai à sa rencontre, et lui présentai un miroir : il m'invita à le déposer par terre, et ne se décida à venir l'y prendre qu'après que j'eus consenti à m'en tenir suffisamment écarté. Il se montra si content de voir son image, que je crus pouvoir l'engager à me donner en échange une de ses armes ; mais il s'y refusa. Ayant alors fait deux pas en avant, il en fit autant en arrière ; je reculai, il avança ; enfin il se sauva vers les siens. M. Adam, un de nos timoniers, leur donna un caleçon de toile blanche, qu'ils partagèrent de suite en plusieurs morceaux ; j'en vis un mettre le sien sur sa tête, sans doute pour singer l'effet du mouchoir dont je m'étois coiffé.

» Plus tard, huit ou dix de ces indigènes descendirent sur la plage ; mais comme ils s'approchoient du camp, je marchai de leur côté, suivi de nos hommes, et bientôt ils prirent la fuite. M. Arago arriva sur ces entre-faites, et ne fut pas peu étonné de nous trouver en relation, sinon intime, au moins pacifique, avec les habitans de ces contrées. Il s'approcha d'eux en faisant entendre ses castagnettes ; et aussitôt un des sauvages l'accompagna en frappant en cadence sur une sagaie, tandis qu'un des plus vieux de la troupe se mit à danser. La planche n.° 12 de notre atlas représente cet épisode historique, rendu avec autant d'esprit que d'intérêt.

» Ces hommes, plus dignes de pitié que de tout autre sentiment, nous quittèrent au coucher du soleil, en nous faisant entendre qu'ils reviendraient lorsque cet astre reparoîtroit de l'autre côté de la presqu'île. »

1818.
Septembre.

1818.
Septembre.

Quoique le littoral de la baie des Chiens-Marins eût été exploré avec assez de détail lors de l'expédition du capitaine Baudin aux Terres australes, il restoit encore une lacune importante à remplir dans la partie orientale du havre Hamelin. Je chargeai M. Duperrey de compléter ce travail hydrographique, autant du moins que pourroit le lui permettre le petit nombre de jours que je lui accordois. Il partit le 15 septembre de bonne heure dans la matinée, avec le grand canot de la corvette : M. Dubaut lui fut adjoint.

Instruit par M. Labiche des difficultés qu'il avoit eues à trouver une situation parfaitement convenable à l'installation de nos instrumens de physique, je descendis à terre pour visiter moi-même les lieux, et fixer d'une manière définitive l'assiette de notre observatoire. Une anse un peu à l'ouest de celle où l'on avoit abordé d'abord m'ayant paru préférable, j'y fis transporter aussitôt tout le matériel de notre établissement.

Le même jour, quelques sauvages continuèrent à se montrer du sommet des dunes; mais, plus craintifs encore qu'ils ne l'avoient été la veille, ils refusèrent obstinément, malgré nos démonstrations amicales, de se rapprocher de nous. Enfin, le lendemain, le bruit des armes à feu que nos chasseurs leur firent entendre les ayant tout-à-fait effarouchés, ils finirent par disparaître, et nous ne les aperçûmes plus pendant le reste de la relâche.

Cependant le canot expédié sur Dirck-Hatichs ne revenoit point; sa mission, qui n'avoit dû être que de deux jours, duroit déjà depuis quatre: ce retard me donna de l'inquiétude, et me fit prendre la résolution d'envoyer à sa recherche; la chaloupe fut armée en conséquence, le 16 de très-bonne heure, et mon second, M. Lamarche, se disposa à aller lui-même porter du secours à nos amis. Une indisposition soudaine l'en ayant empêché, M. Pellion, dont le zèle m'étoit connu, le remplaça, et s'éloigna bientôt de nous en forçant de voiles. Heureusement nous ne tardâmes pas à le voir reparoître naviguant de conserve avec l'autre embarcation, qu'il avoit rencontrée en route. Mais je laisse à M. Quoy le soin de rendre compte lui-même de cette petite expédition.

« Pendant notre trajet depuis le bord jusqu'à Dirck-Hatichs, dit-il, notre attention fut attirée par un spectacle aussi nouveau pour nous

qu'il étoit remarquable. A la distance d'un mille de notre embarcation, une baleine énorme, flottant à la surface de la mer, élevoit très-haut la partie postérieure de son corps, et frappoit l'eau de sa queue à coups redoublés : la violence du choc produisoit chaque fois un bruit semblable à celui d'une pièce de canon de petit calibre tirée dans le lointain. L'effroyable agitation convulsive de ce cétacé dura environ une demi-heure, sans qu'il nous fût possible d'en découvrir la cause : aucun de ses ennemis naturels ne se laissoit apercevoir autour d'elle ; et cependant on sait que l'espadon, qui est le plus terrible, décèle sa présence par les bonds qu'il fait en assaillant son colossal adversaire. Vraisemblablement notre baleine avoit à se garantir des atteintes d'un ennemi quelconque qui l'attaquoit en dessous.

» Arrivés à terre, à midi, nous y fûmes bientôt installés. MM. Fabré et Ferrand montèrent sur le cap Levillain pour y faire des observations astronomiques, tandis que nos matelots s'occupoient du dîner. Impatient, je me hâtai de parcourir les dunes de sable, en contemplant un pays si nouveau pour moi ; plus tard je me réunis à mes compagnons de voyage pour faire avec eux une course vers l'intérieur de l'île. A une chaleur très-forte se joignoit l'incommodité de traverser des broussailles souvent fort épaisses. Nous cherchâmes à prendre des kanguroos, mais ce fut en vain ; malgré les trous, les sentiers et les empreintes nombreuses laissées sur le sable par ces singuliers animaux, je fus le seul qui en entrevis deux ; encore se glissèrent-ils si rapidement sous des arbrisseaux que je ne pus tirer dessus. •

» Après quelques instans de repos, nous profitâmes d'un superbe clair de lune pour parcourir la côte au bord même de la mer. Marchant en silence dans l'intention de surprendre les tortues qui auroient pu se trouver sur la grève, nous n'en vîmes cependant qu'une seule qui, sur le point de sortir de l'eau, fut épouvantée de notre approche. Les squelettes de plusieurs autres et le cadavre de l'une d'elles nouvellement morte, nous indiquèrent que cette plage leur étoit très-familière.

» Nous fîmes ainsi à-peu-près une lieue et demie sur un sable mouvant, quoique humide, obstrué quelquefois par des couches de plantes marines qui, décomposées pour la plupart, laissoient échapper une odeur d'am-

1818.
Septembre.

moniaque fort peu agréable. Ce fut de ces amas de plantes que sortirent trois quadrupèdes, gros comme de petits chiens, mais très-bas sur leurs jambes, ayant des formes ramassées, mais point de queue apparente : ils nous parurent fort agiles. L'obscurité m'empêcha de les observer assez pour pouvoir les rapporter, avec exactitude, à quelque espèce connue.

» Des courlis noirs et blancs, des huîtres noirs, à bec et à pattes roses, pêchoient sur les rochers que la mer laissoit à découvert : nous tuâmes un de ces derniers, et nos matelots prirent beaucoup de crabes jaunes. A l'époque où ils viennent de changer d'enveloppe, ces crustacés sont fragiles et maladifs, et en cet état il est aisé de s'en emparer ; leur nombre étoit considérable au point que nous les foulions aux pieds. En plusieurs endroits, nous vîmes des ossemens de baleines à moitié ensevelis dans le sable ; je rapportai aussi une mâchoire de morse.

» Le lendemain 14, nous nous dirigeâmes vers le cap de l'Inscription. Le pays que nous parcourûmes dans un assez grand espace, présentoit sur tous les points le même aspect, c'est-à-dire, des sables et des arbrisseaux. La côte, qui d'abord étoit fort basse, nous montra ensuite un pan de rocher assez élevé, et séparé du reste des terres par la mer qui l'entoure entièrement dans les grandes marées. Nous vîmes au sommet une espèce de tourelle ronde, haute de six pieds ; c'étoit le nid d'un autour à ventre blanc et à dos gris, construit assez régulièrement avec des branches mortes de mimosa (*voyez pl. 13*) : l'aire en étoit peu profonde, en sorte que l'oiseau pouvoit facilement voir au-dessus des bords ; nous y trouvâmes un seul œuf ovalaire, de couleur fauve, avec des plaques brunes, et de la grosseur de celui d'une poule. Au bas du rocher, le sol étoit couvert d'ossemens de quadrupèdes et de débris de poissons, de reptiles, de crustacés, &c. &c. Le genre d'existence de ces oiseaux voraces les force en quelque sorte à vivre solitaires : ils consomment en effet une si grande quantité d'alimens, que plusieurs de leurs familles, réunies sur le même lieu, auroient beaucoup de peine à s'y procurer une nourriture suffisante.

» A partir de ce point, la côte est taillée à pic et s'élève verticalement de 150 à 200 pieds. Les lits de grès qui lui servent de noyau

ne se montrent à nu qu'au sommet; plus bas elles sont recouvertes par de légères couches de sable provenant des éboulemens.

1818.
Septembre.

» Afin d'apercevoir plutôt le poteau auquel étoit fixée la plaque d'étain que nous devions rapporter à bord, plusieurs d'entre nous cotoyoient la falaise, tandis que d'autres marchaient plus avant dans les terres, d'où l'on pouvoit embrasser un plus vaste horizon : j'étois de ces derniers, ce qui me procura l'avantage de tuer une très-petite espèce de gobe-mouche, revêtue des couleurs les plus riches et les plus agréables. Bientôt après, les cris de mes compagnons m'avertirent qu'on venoit de trouver l'inscription objet de nos recherches : je me hâtai d'arriver pour contempler ce monument informe par lui-même, mais précieux par les dates et les noms qu'il rappelle. Le poteau où avoit été clouée cette médaille gigantesque étoit détruit, et on ne la trouva elle-même sur le sable qu'en s'aidant de la description fidèle qui avoit été donnée de son gisement.

» Après quelques instans de repos, on se remit en route pour rejoindre l'embarcation : la chaleur étoit forte ; cependant nous hâtâmes notre marche, parce que nous étions à jeun et que nous n'avions avec nous aucun moyen de nous désaltérer.

» Nous arrivâmes assez à temps pour que MM. Fabré et Ferrand pussent aller renouveler à midi leurs observations de la veille sur le cap Levillain. Nous dinâmes ensuite ; après quoi, tous nos effets étant rembarqués, nous nous mîmes en route à six heures du soir pour rallier la corvette. La mer étoit belle, ce qui nous permit d'abord l'emploi des avirons pour nous élever au vent. On mit ensuite à la voile, et nous étions heureusement parvenus jusqu'à moitié à-peu-près de la distance qui nous séparoit de la baie de Dampier, lorsque, sur les dix heures, nous fûmes tout-à-coup assaillis par une brise très-forte et contraire, qui fit grossir la mer de manière à nous donner des inquiétudes. M. Fabré n'hésita pas à faire vent arrière, dans l'espoir de rejoindre le point de la côte que nous venions de quitter ; mais la nuit ne nous permettant pas de bien juger notre position, il s'en fallut beaucoup que nous pussons trouver un lieu de débarquement aussi commode que le premier. Engagés parmi les hauts-fonds, et ayant échoué plusieurs fois, nous

mmm*

1818.
Septembre.

ne trouvâmes qu'avec la plus grande peine un point moins difficile où nous pussions enfin débarquer.

» Il étoit alors plus de minuit : notre premier soin fut d'allumer un grand feu pour nous sécher et pour nous dégourdir ; car la fraîcheur excessive des nuits, qui succède ici à la chaleur du jour, se faisoit vivement sentir. Nous nous couchâmes sous des touffes de mimosas.

» Le 15, la brise se trouva trop forte encore pour nous permettre d'appareiller de bonne heure, comme nous en avions l'intention. Obligés d'attendre, et sachant que nous ne pouvions nulle part trouver d'aiguade sur la côte, nous avisâmes à différens moyens d'augmenter notre petite provision d'eau : un trou creusé dans le sol nous parut le plus convenable. L'opération se fit au bas d'une dune et dans un enfoncement où la végétation étoit plus active et la terre moins sèche ; cependant nous n'obtînmes aucun résultat satisfaisant : ce ne fut par-tout qu'une aridité désespérante ; force nous fut d'abandonner ce travail, et de faire, vers onze heures du matin, une nouvelle tentative d'appareillage.

» Parvenus à une lieue de la côte, nous donnâmes dans un banc de poissons du genre des spares-dorades (1), dont nous prîmes une douzaine. Cette pêche heureuse, tout en nous amusant, assura notre nourriture, et nous fit rejeter le chien de mer que nous avions pris, et qui étoit alors notre unique ressource alimentaire.

» Nous continuâmes de naviguer heureusement, comme la veille, jusqu'au milieu à-peu-près du trajet que nous avions à parcourir ; mais là encore l'agitation de la mer et la force du vent nous obligèrent à rétrograder. Il fallut donc revenir à terre, où nous essayâmes, pour y aborder, des difficultés encore plus grandes que celles de la veille. L'aridité du sol étoit aussi plus hideuse ; nous n'eûmes pas même ici la ressource des arbrisseaux qui, la nuit précédente, nous avoient offert un abri : avec les voiles du canot, on fit une tente où nous nous retirâmes, bien décidés à ne plus faire de tentative d'appareillage, à moins que le temps ne s'embellît tout-à-fait ; nous étions dans la persuasion qu'on nous enverroit bientôt du bord les secours dont nous avons besoin.

(1) C'est le même qui, dans l'expédition du capitaine Baudin aux Terres australes, avoit été nommé *rouge-bossu*.

» Je m'occupois à empailler quelques oiseaux, lorsqu'il me vint en mémoire que S. Basile, après un naufrage, parvint à se procurer de l'eau douce par l'ébullition de l'eau de mer dont il recueilloit la vapeur avec des éponges. Cette idée nous parut un trait de lumière, et le moyen fut adopté et mis en œuvre aussitôt que proposé. Une casserole pleine d'eau de mer, placée sur le feu, voilà l'alambic; le réfrigérant se composa d'un baril défoncé par une de ses extrémités, posé presque sur la casserole, et suspendu au moyen de piquets; à la partie supérieure de ce baril étoient fixées des éponges qu'on venoit de ramasser sur la grève, où elles se trouvent en abondance. La machine installée, une demi-heure s'écoula avant qu'on en vérifiât les produits, qui furent quatre gouttes d'eau aussi salée que celle qu'on auroit puisée à la mer. Nous ne perdîmes pas courage; cette salure fut attribuée à l'eau de mer elle-même dont les éponges étoient déjà imprégnées, quelques soins que nous eussions pris pour l'en extraire. L'expérience fut renouvelée avec la précaution de descendre ces éponges jusqu'à l'embouchure du baril, afin qu'elles reçussent plus directement la vapeur; rien ne réussit, et deux heures employées à ce travail ne nous laissèrent que des regrets. Je suis loin d'en conclure cependant que la méthode soit essentiellement mauvaise; mais il nous eût fallu des éponges parfaitement dessalées, et probablement aussi une union plus intime du baril avec le vase en cuivre qui portoit directement sur le feu; vase d'ailleurs trop petit lui-même, en raison de la capacité du baril où se répandoit la vapeur.

» Le 16, la mer nous parut si belle, qu'on ne pouvoit douter que le calme ne régnât également au large: l'appareillage eut donc lieu en toute hâte; et quelque temps après notre départ, nous aperçûmes à l'horizon les voiles de l'embarcation qui venoit à notre recherche. Dans la persuasion où nous fûmes qu'elle apportoit ce dont nous avions besoin, nous ne pûmes résister au desir d'épuiser ce qui nous restoit de liquides: notre espoir ne fut pas trompé; tout avoit été prévu, et nos amis avoient poussé la complaisance jusqu'à nous envoyer le linge de corps et les habits dont ils jugeoient que nous pouvions avoir besoin. M. Pellion en particulier, par ses prévenances et ses soins affectueux, contribua beaucoup à nous dédommager des privations dont nous avions eu à

1818.
Septembre.

souffrir, et nous n'y pensions déjà plus une demi-heure après notre retour à bord. »

J'ai dit que, depuis le 16 septembre, les sauvages ne s'étoient plus montrés à nous, ce qui s'accordoit bien mal avec l'envie que nous avions tous d'étudier leurs mœurs et leurs usages. L'ardeur de M. Gaimard ne put s'accommoder plus long-temps de cette absence, et il résolut d'aller chercher lui-même les indigènes en s'avancant vers l'intérieur de la presqu'île. Son but principal étoit d'examiner avec attention leurs divers moyens de subsistance, et de constater sur-tout si, comme nous le présumions, l'eau de mer étoit leur boisson habituelle. En conséquence, il descendit à terre le 18, armé d'un fusil de chasse, d'un sabre et de deux pistolets de poche. MM. Gabert, Railliard, et Bonnet, maître d'équipage, tous également bien armés, se joignirent à lui; et au milieu du jour, ces messieurs s'éloignèrent de nous : ayant projeté d'effectuer leur retour le lendemain matin de bonne heure, ils crurent ne devoir emporter avec eux qu'une très-petite quantité de vivres.

Le 19, MM. Railliard et Bonnet revinrent seuls de leur course aventureuse, et nous apprirent que leurs compagnons s'étant séparés d'eux au milieu des dunes, ils ne pouvoient fixer précisément l'instant de leur retour. Nous les attendîmes vainement pendant la journée entière; mais le 20, de grand matin, ne les voyant point paroître encore, et concevant sur leur compte les plus justes inquiétudes, je fis partir quelques personnes pour aller à leur recherche. M. Ferrand fut le chef de ce petit détachement, auquel voulut bien aussi se joindre notre dessinateur, M. Arago, et maître Bonnet eut ordre de les diriger sur les traces qu'avoient suivies d'abord nos voyageurs égarés. Deux matelots, chargés d'une ample provision de vivres, emportèrent aussi les vêtemens et tous les autres objets qu'on présuma devoir être de quelque utilité.

Le jour se passa dans une perplexité extrême; et à la nuit, aucune nouvelle ne nous étant encore parvenue, nous nous attendions aux plus affreuses révélations, quand tout-à-coup l'explosion d'une arme à feu, partie du sommet de la dune, attira de ce côté nos regards. Nous aperçûmes alors nos malheureux amis ayant presque l'air de spectres, tant les besoins et la fatigue avoient altéré leurs traits. Chacun s'empres-

autour d'eux ; et après leur avoir prodigué les soins suggérés par l'affection la plus cordiale , on voulut connoître le détail de leurs aventures. Ils n'avoient point aperçu le détachement qui étoit allé le matin à leur recherche , ce qui avoit malheureusement prolongé , pour eux , un état de perplexité et de souffrances. Écoutons M. Gaimard.

1818.
Septembre.

« A notre départ, le ciel étoit couvert, dit-il, et nous promettoit une course exempte des vives chaleurs que l'on éprouve si fréquemment sur cette terre sablonneuse. Parvenus au sommet d'une dune qui se prolonge parallèlement à la côte, nous aperçûmes au loin un des étangs Montbazin, et nous dirigeâmes nos pas de ce côté. D'épaisses broussailles rendirent la trajet difficile et nous obligèrent à faire de nombreux détours. Plusieurs étangs de formes et de dimensions variées, dont quelques-uns étoient à sec et avoient du sel sur leurs bords, se présentèrent à nos regards : à 2 heures, nous nous arrêtâmes près d'une de ces lagunes pour prendre quelque nourriture ; puis nous nous remîmes en marche. Chemin faisant, nous aperçûmes plusieurs cabanes, et les empreintes récentes des pieds de leurs sauvages habitans : ces empreintes avoient de 9 pouces 1 ligne à 10 pouces 1 ligne de longueur, sur une largeur à-peu-près constante de 4 pouces. Un kangaroo grisâtre, de la taille d'un gros lièvre, que nous reconnûmes facilement à l'inégalité de ses jambes et à son mode de progression ; de petits gobe-mouches, quelques oiseaux de mer, les traces d'un quadrupède que nous jugeâmes être un chien ; tels furent les seuls indices d'animaux qui frappèrent nos regards.

» A 5 heures, le besoin de nourriture nous força à nous arrêter un instant : un morceau de biscuit et un demi-verre d'eau et de vin composèrent tout notre repas.

» Je proposai ensuite à mes compagnons de nous diriger vers l'isthme Leschenault, et j'insistai, peut-être imprudemment, sur les avantages que nous pourrions retirer de cette course, en la prolongeant le plus qu'il seroit possible dans l'intérieur du pays. Le vif desir que j'avois de rencontrer les naturels, me fit perdre de vue que nos foibles provisions de bouche étoient déjà presque entièrement épuisées. Je me rendis néanmoins à l'avis plus prudent de nous borner à compléter le tour de

1818.
Septembre.

l'étang près duquel nous étions, pour revenir ensuite au point de départ. Nous marchâmes d'un pas rapide et reconnûmes bientôt que les apparences avoient été trompeuses : en effet, cet amas d'eau qui nous avoit paru être d'une étendue peu considérable, se prolongeoit indéfiniment devant nous en conservant l'aspect le plus monotone. A 8 heures du soir, fatigués et craignant de nous égarer, nous montâmes sur une dune dont le revers nous offroit un abri salubre contre un vent froid fort incommode. Là, nous allumâmes un grand feu ; et après avoir épuisé les dernières provisions qui nous restoient, nous nous livrâmes au repos : l'un de nous tbutefois veilloit à tour de rôle pour éviter les surprises et entretenir notre feu.

» Le 19, à 5 heures du matin, tous, d'un commun accord, nous nous disposâmes à rejoindre la corvette. MM. Railliard et Bonnet gravirent sur une des dunes voisines, et après avoir jeté un coup d'œil autour d'eux, ils jugèrent que nous étions beaucoup plus loin de notre camp que nous ne l'avions cru d'abord, et décidèrent que nous devions faire route au Nord - Est pour y arriver par le plus court chemin ; ils se dirigèrent en conséquence de ce côté, en nous engageant à les suivre. C'étoit bien mon intention ; mais je voulois m'assurer, avant de quitter ce lieu, s'il ne seroit pas possible d'apercevoir les limites de l'étang dont nous avions fort long-temps prolongé les rives. Parvenu au sommet le plus élevé de la dune, je crus reconnoître l'endroit de notre première halte. MM. Railliard et Bonnet étoient déjà à quelque distance de nous : je leur fis part à haute voix de mon opinion ; mais je n'entendis pas leur réponse. Je m'approchai alors des bords de l'étang, et me confirmai de plus en plus dans ma première idée. Voici l'endroit où nous étions hier, dis-je à M. Gabert, qui le crut comme moi : et dès-lors il nous parut essentiel de constater la réalité du fait ; car si nos conjectures eussent été fondées, deux heures nous auroient suffi pour rejoindre le camp. Nous n'avions plus rien à boire, et à peine nous restoit-il encore le tiers d'un biscuit et une demi-once de sucre, pour notre nourriture commune. Nous regardâmes encore quelque temps autour de nous, tout en cheminant dans la direction qui nous paroissoit être la meilleure ; mais, comme si tout devoit compléter notre illusion, un étang desséché,

de forme circulaire, et parfaitement semblable à l'un de ceux que nous avons traversés, vint s'offrir à nos regards. Persuadés dès-lors que nous étions dans la voie, et que nos compagnons de voyage s'égaroient, nous tirâmes un coup de fusil, signal convenu pour le cas de séparation. J'ai su depuis que MM. Railliard et Bonnet entendirent l'explosion, et qu'ils y répondirent; mais aucun son ne frappa nos oreilles. Le même signal fut répété par nous à diverses reprises, et toujours inutilement. Ce fut en vain aussi que nous suivîmes une route oblique, dans l'espoir de rejoindre plutôt nos compagnons : hélas ! après une heure d'une marche précipitée et pénible, nous vîmes qu'il falloit renoncer tout-à-fait à l'espoir de nous réunir à eux. Obligés, par l'épaisseur des broussailles, de faire un grand circuit, nous fûmes bientôt incertains sur la direction qu'il falloit suivre. Quant à moi, j'ignorois entièrement le gisement, par rapport à nous, de la baie de Dampier, où notre corvette se trouvoit au mouillage; M. Gabert n'avoit non plus, à cet égard, aucune donnée positive. Avant notre séparation, M. Railliard nous avoit indiqué le Nord-Est comme étant le côté vers lequel nous devons tendre; la difficulté fut de nous conformer à ce conseil. Les obstacles insurmontables qui se succédoient à chaque instant, nous obligeoient à faire mille détours et à revenir sans cesse sur nos pas. Enfin, après avoir marché jusqu'à deux heures et demie du soir, nous aperçûmes une vaste étendue d'eau que nous prîmes d'abord pour la mer : c'étoit une erreur qui ne fut pas de longue durée, car nous eûmes bientôt la douleur de reconnoître le même étang que nous avions déjà vu et longé en partie.

» La chaleur étoit forte, et la soif nous tourmentoit beaucoup : j'avois eu la précaution de me munir de quelques morceaux d'acide citrique; cet acide, mis dans la bouche, nous rafraîchit un instant, et détermina l'afflux de la salive; mais bientôt il occasionna sur notre langue une impression brûlante fort pénible. Vers les quatre heures, je tuai une mauve blanche, que j'ouvris aussitôt : son sang parut tromper un instant notre soif; mais nous n'eûmes pas le bonheur qu'avoit eu M. Riche, naturaliste du voyage de d'Entrecasteaux, qui, égaré à la terre de Nuyts, en 1792, sur le même continent, rencontra une source d'eau douce, sans laquelle il eût probablement succombé.

1818.
Septembre.

» Voyant que nous étions complètement égarés, nous prîmes la résolution de contourner l'étang, eût-il vingt lieues de circuit, et de retrouver de cette manière le lieu de notre première halte. Nous exécutions ce projet avec ardeur, lorsque, à cinq heures du soir, nous vîmes tout-à-coup, après avoir franchi une dune, que ce faux étang communiquoit avec la mer, et qu'il formoit, par conséquent, un havre qui se projetoit fort avant dans les terres. La vue de la Gorgone n'eût pas produit un effet plus rapide...

Obstupui, steteruntque comæ, et vox faucibus hæsit.

VIRG. *Æneid.*

» Notre position devenoit de plus en plus difficile et inquiétante. Nous n'avions ni bu ni mangé de la journée; pas une goutte d'eau n'avoit rafraîchi notre bouche brûlante, et constamment nous avions marché à l'ardeur du soleil, parmi des broussailles ou sur le sable; nos jambes étoient ensanglantées, nos forces affaiblies; une terre aride, inhospitalière, objet du courroux céleste, ne nous laissoit envisager de toute part que les horreurs de la soif!... M. Gabert, éclairé par une de ces *illuminations soudaines* dont parle Bossuet, se souvient qu'il a vu le soleil se coucher sur l'île Dirck-Hatichs; il a noté cette circonstance sur le journal météorologique.... Il fut dès-lors résolu que nous nous dirigerions vers l'Ouest, et que, pour arriver plus promptement à la rade de Dampier, nous traverserions le havre que nous venions de découvrir, et qui n'est que le prolongement des étangs Montbazin.

» Mais nous étions trop rapprochés maintenant du point où ce havre communique avec la mer; sa largeur n'eût pu permettre à nos forces épuisées d'entreprendre un pareil trajet; il falloit donc commencer par chercher un lieu plus convenable à nos desseins. La nuit vint bientôt nous surprendre; nous nous reposâmes alors sous quelques arbrisseaux qui pouvoient, au besoin, nous garantir de la pluie. Un froid assez vif se faisoit sentir. M. Gabert étoit pourvu d'une bonne capote et d'un fort vêtement de drap: quant à moi, mon pantalon, mis en pièces par les broussailles, m'avoit abandonné dans le jour; j'étois en caleçon et en veste d'été. A dix heures du soir, le froid étoit insupportable, ce qui nous obligea à nous remettre en route. Nous dirigeâmes nos pas vers le sommet d'une dune de sable qui dominoit toutes les autres; là, nous allumâmes

un grand feu, dans le double but de réchauffer nos membres engourdis et d'avoir un signal propre à faire reconnoître le point où nous nous trouvions, si l'on venoit à notre recherche. Nous fîmes cuire l'oiseau que j'avois tué; mais il nous fut impossible d'en manger un morceau, tant nous étions accablés par la soif et par la fatigue. Je fis aussi, sans en éprouver du soulagement, bouillir de l'eau de mer dans une cafetière pour en recevoir la vapeur, et diminuer la sécheresse de notre palais. Voyant enfin que notre feu alloit s'éteindre, et que nous nous trouvions fort exposés au vent sur le sommet de la dune, nous en descendîmes et cherchâmes un abri, en attendant le jour, sous quelques arbrisseaux touffus.

» Le 20, à 5 heures et demie du matin, M. Gabert, plus matinal que moi, m'éveilla, et nous nous disposâmes aussitôt à traverser à gué le havre Montbazin, qui, en face du point où nous nous trouvions, n'avoit guère qu'une demi-lieue de largeur. Parvenus à-peu-près au milieu de cet espace, nous fûmes contraints, par la grande profondeur de l'eau, de revenir sur nos pas; deux fois, sur d'autres parties, nous essayâmes le passage, et deux fois nos tentatives furent vaines. Chargés du poids de nos armes et de nos habits, vu notre état de foiblesse, nous n'eussions pu entreprendre de faire à la nage un aussi long trajet.

» J'avois eu la précaution de mettre ma poire à poudre dans mon chapeau, et j'eus lieu de m'en féliciter; car M. Gabert, qui avoit négligé d'en faire autant, eut la sienne tellement mouillée, qu'il fut obligé de la jeter. Cependant, le bain prolongé que nous prîmes dans cette circonstance nous rafraîchit et nous désaltéra sensiblement; nous fîmes sécher un instant nos habits, et je mis à profit cet intervalle pour prendre un bain nouveau, qui me rendit presque toute ma vigueur.

» Il ne nous restoit plus d'autre parti à prendre que de suivre les bords du havre Montbazin jusqu'à son extrémité septentrionale, et de nous diriger ensuite à l'Ouest pour atteindre la baie de Dampier et notre camp avant la fin du jour: tel fut le plan que nous adoptâmes. Nous eûmes soin de marcher souvent dans l'eau pour calmer la soif ardente qui nous dévorait.

» Lorsque l'espoir de revoir notre vaisseau s'affoiblissoit de plus en plus, M. Gabert s'écrioit de temps à autre: « Pourquoi vous ai-je suivi!....

NNN*

1818.
Septembre.

» Quelle malheureuse idée ai-je eue de vous suivre!.. Ah! si le commandant m'avoit refusé la permission de venir avec vous!...» S'il avoit eu l'extrême bonté, lui dis-je en riant, d'accompagner son refus d'un grand coup de pied!... « Oui certainement, je le voudrois bien; plût à Dieu qu'il l'eût fait!...» me répondit-il sérieusement. Cette singulière imitation, dans les déserts de la Nouvelle-Hollande, du *que diable alloit-il faire dans cette galère!* me paroissoit plus piquante que la scène de Molière; elle appartenoit à un drame qui nous intéressoit à juste titre, et dont M. Gabert sur-tout envisageoit le dénouement avec une amertume bien autrement excusable. Qu'il eût voulu alors,

..... au toit de ses aïeux,
Près des objets chéris présens à sa mémoire,
Coulant des jours obscurs, sans péril et sans gloire,
N'avoir jamais laissé son pays ni ses dieux!

DE LAMARTINE, *Nouvelles Méditations poétiques.*

» Cependant une idée me tracassoit; le fusil dont j'étois armé ne m'appartenoit pas, il m'avoit été prêté par un de nos amis, qui est l'obligance même: « Ce brave Pellion, disois-je, va perdre son fusil par mon imprudence. »

» A deux heures après midi, arrivés au fond du havre, nous prîmes quelques instans de repos; M. Gabert, très-fatigué et n'en pouvant plus, abandonna, non sans regret, son fusil, sa giberne, et une corne d'amorce dont il étoit muni. Nous suivîmes le soleil couchant, à travers un nouvel étang desséché et des champs couverts de broussailles qui nous barroient le chemin et n'offroient de toute part à nos regards que la monotonie la plus accablante. Malheureusement encore, éloignés des bords du havre Montbazin, nous étions privés de ces bains salutaires sans lesquels déjà nous eussions indubitablement péri; mais l'espérance nous soutenoit.

» Enfin, nous découvrîmes la mer,... l'île Dirck-Hatichs,... la corvette!.. *Nous voilà sauvés!*... fut notre première exclamation... Nous sommes dans les bras l'un de l'autre, et nous tombons à genoux pour remercier Dieu!

» Il étoit presque nuit lorsque nous arrivâmes au camp. Nous marchions encore d'un pas rapide ; mais la soif nous accabloit ; notre langue aride étoit chargée de cet enduit noirâtre qu'on remarque dans les fièvres adynamiques ; nous respirions difficilement et avec douleur ; pâles, défaits, les yeux caves, nous paroissions si accablés, que nos camarades furent effrayés de notre état. MM. Labiche, Requin et Railliard, que nous trouvâmes à terre, nous prodiguèrent tous les soins de l'amitié ; mais il nous fut impossible de manger : notre soif étoit inextinguible ; nous bûmes très-abondamment du thé, de la limonade et de l'eau vineuse : encore nous ménageoit-on beaucoup. »

MM. Gaimard et Gabert passèrent la nuit au camp, et ne revinrent que le lendemain, 21 septembre, à bord de *l'Uranie*. A midi, MM. Ferrand, Arago, Bonnet, &c., furent de retour eux-mêmes à l'observatoire : ils avoient trouvé, sur les bords du havre Montbazin, les débris du pantalon de M. Gaimard, et en avoient conçu beaucoup d'inquiétude ; ils partagèrent la joie commune que nous faisoit éprouver l'heureuse issue de la course périlleuse de nos amis.

Le même jour encore, M. Duperrey revint de sa mission dans le havre Hamelin. Les vents avoient beaucoup contrarié ses projets, et l'avoient forcé de borner son examen à la partie occidentale du havre et aux côtes de l'île Faure, d'où il nous avoit rapporté une énorme tortue du poids de 120 livres, qui fut un régal pour nous. La force du vent ne lui avoit pas permis de se charger d'une plus grande quantité de ces précieux animaux. Quant aux observations hydrographiques qui avoient été le résultat de cette course intéressante, j'en ai rendu compte ailleurs.

Jusqu'alors M. Gaudichaud n'avoit herborisé que dans le voisinage ou à peu de distance de notre observatoire : il voulut s'avancer davantage vers l'intérieur des terres ; mais en vain chercha-t-il un compagnon de voyage ; il lui fallut partir seul. S'étant donc dirigé vers les étangs Montbazin, il mit en fuite, en s'avançant, plusieurs kanguroos. « Ces animaux, dit-il, marchent avec une telle promptitude, que je n'ai pu en distinguer exactement les formes : ils sont plus gros que des lièvres, d'un gris sale, et courent d'une manière si singulière, qu'ils semblent rouler. Je vis également beaucoup de petits rats à poil argenté ; leur nombre, à en

1818.
Septembre.

juger par celui des trous dont le terrain est criblé, doit être extraordinaire. »

Le 23, dès le matin, notre infatigable botaniste commença une nouvelle herborisation, et se dirigea d'abord vers la partie Nord de la presqu'île, avant de s'enfoncer plus avant dans les bois.

« Parvenu sur une petite éminence, j'y aperçus, dit-il, une espèce de cirque entouré d'arbrisseaux épais, au centre duquel dix ou douze morceaux de bois plantés en rond, rapprochés par le haut, formoient une sorte de dôme de sept pieds de hauteur, dont le sommet seulement étoit chargé de broussailles. Je pris d'abord cette carcasse pour les restes d'une vieille case des misérables habitans de ces contrées; mais après un examen plus attentif, je jugeai impossible que cette charpente eût été employée à un tel usage; il me parut plus vraisemblable que c'étoit une espèce d'échauguette. En effet, un des supports, plus incliné que les autres, m'ayant servi pour monter au faite, ma vue ne s'y trouva bornée nulle part, et put se porter aux alentours à une grande distance. Là, j'apercevois la corvette au mouillage; ici, une embarcation venant à terre, et l'île Dirck-Hatichs, qui se perdoit à l'horizon; plus loin, le vaste bras de mer qui avoit failli d'être funeste à MM. Gaimard et Gabert, plusieurs étangs desséchés, enfin une étendue prodigieuse de terrains d'une effrayante monotonie. Dès-lors la destination que j'avois supposée à ce singulier échafaudage ne me parut plus douteuse; et une autre particularité, à laquelle je n'avois pas d'abord pris garde, vint me confirmer dans ma manière de voir. Tous les arbrisseaux qui cernoient cette enceinte, formoient autant de berceaux de près de trois pieds de hauteur, devant lesquels étoient de petits tas de cendre et de charbon, chacun desquels indiquoit la place d'un foyer; ces vestiges témoignaient clairement que quelque horde de sauvages étoit venue naguère chercher en ce lieu un abri. Que de pensées vinrent alors s'offrir à mon esprit! Étoit-ce le point de ralliement d'une de ces tribus? et le belvédère, construit au centre, étoit-il la place d'une sentinelle? On peut conjecturer, en effet, que les habitans de ces misérables parages se font la guerre, et le faisceau d'armes dont ils se montrent toujours munis, semble prouver qu'elles leur servent à cet usage autant qu'à la chasse et à la pêche.

» Étoit-ce le théâtre de leurs cérémonies religieuses ? La conscience d'une puissance surnaturelle se retrouve chez tous les hommes sauvages ; pourquoi ceux-ci n'auroient-ils pas un culte quelconque, et conséquemment des cérémonies ? Pourquoi ne seroit-il pas permis de croire que cette construction centrale étoit un autel consacré à l'adoration des objets de leur croyance ?

» Ces peuplades ont-elles des chefs, des assemblées, des jeux, des fêtes ? on doit le penser : peut-être alors ce point élevé, placé au milieu d'un grand nombre d'individus, devient parfois le siège momentanément d'un roi, d'un chef de famille ou de tribu, de deux jeunes époux, d'une vic-time !..... C'est en faisant ces réflexions que j'arrivai au camp. »

Le 25, on commença à porter à bord les instrumens de notre observatoire, ainsi que les objets de campement qui avoient été descendus à terre ; nous disposâmes tout aussi pour notre prochain appareillage, qui eut lieu le lendemain vers les onze heures du matin.

Mon projet étoit de m'approcher des îles de Doore et de Bernier, qui forment la limite occidentale de la baie, et dont la géographie, encore imparfaite, intéresse les navigateurs : en conséquence, je fis diriger dessus, la sonde à la main ; mais avant qu'on eût pu distinguer nettement les rivages de ces îles, un banc de sable sur lequel la corvette resta échouée quelques instans, nous força d'abandonner cette entreprise. La prudence voulut que nous missions à l'ancre pendant la nuit. Le lendemain 27, nous remîmes promptement sous voile, et manœuvrant pour sortir de la baie par sa passe septentrionale, nous fîmes route vers l'île Timor.

Mais, avant de nous transporter sur ce nouveau théâtre de nos opérations, il convient de jeter, selon notre coutume, un coup-d'œil sur l'ensemble des principaux faits que nous avons recueillis pendant la relâche : ce sera le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE XV.

Quelques remarques sur la baie des Chiens-Marins.

ON concevra sans peine que les rivages désolés qui circonscrivent le vaste enfoncement qui doit nous occuper dans ce chapitre, n'ont pu donner lieu qu'à une bien faible récolte d'objets dignes d'intérêt. Tels qu'ils sont cependant, nous les consignerons dans trois paragraphes, dont les deux premiers se rapporteront à l'étude physique des phénomènes naturels et des productions du pays; le dernier sera relatif à l'homme.

§. I.^{er}*Observations de physique et de géologie.*

Vents. En général, pendant notre séjour au mouillage, les vents ont presque constamment régné de la bande du Sud, depuis le Sud-Sud-Ouest jusqu'au Sud-Sud-Est, tantôt bonne brise, et quelquefois forte brise, sans qu'on ait remarqué qu'ils eussent une tendance particulière à souffler avec une intensité plus grande, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

Rarement leur direction a-t-elle atteint le Nord; encore n'a-ce été que pour un espace de temps très-court; une seule fois nous les avons vus, et pendant le jour seulement, au Nord-Ouest, variables à l'Ouest-Nord-Ouest, et assez forts.

Température de l'air. Douze jours complets d'observations de température, faites à l'air libre et au mouillage, du 14 au 25 septembre 1818, nous ont fourni les résultats suivans :

Température moyenne = $18^{\text{d}},3$. La moyenne des températures de 7^{h} et la moyenne de celles de 8^{h} donnoient l'une et l'autre une hauteur du thermomètre à-peu-près égale à cette moyenne.

Maximum = $22^{\text{d}},6$: il a été observé le 16 septembre à 2^{h} du soir.

Minimum = $14,0$: observé le 23 à 6^{h} du matin.

Le maximum moyen, conclu de l'ensemble de nos expériences, pour

chacune des heures de la journée, s'est trouvée de 19^d,7; et répondoit, comme le maximum absolu, à 2^h du soir.
On a déduit le minimum moyen de la même manière; il a été de 16^d,8 pour 5^h du matin.

Observations
de physique,
&c.

La température de la mer, observée pendant le même intervalle de jours, a donné :

Température
de la mer.

Maximum 20^d,6, correspondant au midi du 19 septembre;
Minimum 14,0, à 4^h du matin.
Maximum moyen a été 18^d,9, à midi;
Minimum moyen..... 17,5, à 4^h du matin.
Température moyenne, déduite des douze jours entiers d'observations = 18^d,4. La moyenne des températures horaires, qui approche le plus de cette température moyenne *générale*, correspond aux observations de 10^h du soir.

Comme précédemment, nous nous bornons à donner ici le résumé de nos observations magnétiques les plus essentielles.

Magnétisme.

Déclinaison de l'aiguille aimantée 3° 38' 4",5, Nord-Ouest;
Inclinaison *idem*..... 54. 52. 45,0. La pointe élevée de l'aiguille étant la pointe Nord.

M. le docteur Quoy sera notre principal guide dans ce que nous avons à dire sur la géologie du continent et des îles qui circonscrivent la baie qui nous occupe.

Géologie.

« La partie de ce vaste enfoncement où étoit notre observatoire, dit-il, gît par 25° 43' 21" de latitude Sud, et 110° 59' 13" de longitude à l'Est de Paris. Dans la baie, la mer est par-tout peu profonde, et les bancs multipliés qui l'encombrent y rendent la navigation difficile, souvent même pour les plus foibles embarcations.

» La rade de Dampier appartient à la presqu'île Péron, dont la surface, peu développée, est encore resserrée par l'envahissement de la mer. Ses plages sablonneuses s'étendent au loin; et la couche d'eau qui les baigne est si peu épaisse au large, que souvent nos canots ne pouvoient en approcher, et qu'une partie du trajet devoit être faite à gué. Presque par-tout la côte est élevée de 60 à 100 pieds; coupée à pic dans quelques endroits, elle se termine en pente adoucie dans d'autres, ce qui

Observations
de physique,
&c.

provient des dépôts et des éboulemens qu'occasionnent les eaux pluviales. La masse des terres se compose d'une substance argilo-quartzeuse de couleur rouge et jaune, que nous avons bien pu observer dans une coupe de terrain disposée en couches minces, très-friables, blanches, noires et rouges, se succédant sans aucun ordre régulier.

» Ces falaises terreuses sont assises sur un grès grisâtre, peu consistant, dont il n'est pas toujours facile de suivre les couches, souvent cachées par les sables, et recouvertes par la mer à chaque marée. L'endroit le plus favorable pour les examiner étoit celui où se trouvoit notre camp. Les grains quartzeux de cette roche sont réunis par un ciment calcaire : elle est ou homogène, ou tellement remplie de débris de coquilles bivalves devenues spathiques, qu'elles forment la plus grande partie de la pierre.

» La plage est jonchée de fragmens et de coquilles entières de bivalves et de madrépores ; la mer roule, en outre, de petits galets d'une terre ocreuse, rougeâtre et jaunâtre : ces élémens hétérogènes, réunis au sable, se lient entre eux, et forment des sortes de poudings grossiers, dont les coquilles finissent par devenir siliceuses. J'ai plusieurs fois observé de ces masses commençant à se former, et il m'est arrivé de trouver adhérentes au rocher, par un de leurs points seulement, des valves de coquilles nullement spathisées, et qui ne me paroissoient pas devoir y tenir. Il est à remarquer que presque toutes les bivalves mortes que nous avons vues ici, perdent leur poli et deviennent noires comme si elles étoient charbonnées.

» On voit, à quelque distance de la mer, dans les dunes, des incrustations tubulaires, quartzeuses, hautes de 5 à 6 pouces, et depuis quelques lignes jusqu'à un pouce de diamètre ; nous en avons rapporté des échantillons. En examinant ces tubes avec attention, on voit qu'ils sont composés de grains de sable liés par une pâte calcaire, faisant effervescence dans les acides. Ces tubes ont eu pour moules des tiges de plantes et des racines traçantes, qu'ils ont commencé d'entourer. La substance végétale, ayant été insensiblement détruite, a laissé un espace vide au milieu de ces sortes de cylindres irréguliers : il en est cependant quelques-uns, plus récents, dans lesquels on la rencontre encore, mais comme pourrie.

» Je n'ai point été à même d'examiner aucune de ces grandes pétrifications de végétaux tout entiers dont parlent les voyageurs Riche et Péron : un de nos officiers, M. Duperrey, m'a dit en avoir vu sur le penchant des dunes de la baie de l'Attaque (*voyez l'Atlas hydrographique du voyage, pl. n.° 1*) : elles représentoient des arbres tronçonnés à la hauteur de 2 à 3 pieds ; à peine les touchoit-on qu'elles tomboient en morceaux. Leur diamètre pouvoit être de 6 à 10 pouces : ici, il ne restoit aucune trace de substance ligneuse, et il n'y avoit point de trou au milieu des tronçons.

Observations
de physique,
&c.

» M. Duperrey rend compte en ces termes, dans son journal, du phénomène dont il avoit été le témoin : « A peu de distance et dans l'Est de » la pointe des Hauts-Fonds, j'observai un fait géologique fort curieux, » consistant en une infinité de troncs d'arbres pétrifiés, situés dans une » petite plaine entourée de dunes de sable. Ces arbres avoient environ » 2 et 3 pieds de hauteur, sur 10 pouces de diamètre; ils étoient per- » pendiculaires au sol, sur lequel ils n'avoient qu'une foible adhérence, » car, en les poussant de la main, on les renversoit avec la plus grande » facilité. Les racines de ces arbres, étant dans le même état de pétrifi- » cation, il ne reste aucun doute sur l'origine de ces masses singulières, » transformées aujourd'hui en une sorte de grès, qui, le plus ordinaire- » ment blanchâtre, est cependant d'un rouge clair en de certains endroits. »

» Quoiqu'on puisse bien concevoir comment ces incrustations ont pu se former, on sera toujours arrêté lorsqu'il faudra expliquer pourquoi elles n'ont lieu que dans certaines localités et sur quelques végétaux, tandis que d'autres plantes qui semblent exposées aux mêmes causes, en sont préservées. Je n'ai trouvé de ces agglomérations que sur la presqu'île Péron, non loin et dans l'Est de notre camp ; elles étoient placées sur la pente d'un monticule sablonneux, très-peu exposé au vent.

» Lorsque, partant du point où étoit situé notre observatoire, on s'avançoit pendant quelque temps dans la direction du Nord-Est (*voyez pl. 1 de l'Atl. hydrogr.*), on rencontroit les bassins de deux étangs salés (1) qui, à l'époque de septembre, où nous nous trouvions, paroisoient avoir été nouvellement mis à sec par l'effet de l'évaporation; ces

(1) Il y a, dans le voisinage de ces deux-là, d'autres étangs connus sous le nom général d'*étangs Montbazin*.

Observations
de physique,
&c.

bassins sont à-peu-près circulaires, taillés en entonnoir, et d'un diamètre de 300 toises. Le sel dont nous les avons vus tapissés, se trouvoit mélangé avec beaucoup de terre qui se boursouffoit et s'écailloit par l'action du soleil. Par-tout à leur circonférence, et çà et là sur le sol desséché de leur lit, croissoient des *sodas*, isolés des autres végétaux, auxquels ce sol ne convient point.

» Ces étangs sont situés à peu de distance du havre Montbazin, dont MM. Gaimard et Gabert firent si péniblement la découverte; mais, leur niveau étant plus élevé, ils ne communiquent point avec lui.

« M. Duperrey, qui seul des personnes de notre état-major a pénétré dans le havre Hamelin, situé à l'Est de la presqu'île Péron (*voyez l'Atl. hydrogr.*), rend compte ainsi qu'il suit de ses observations géologiques sur l'île Faure: « La base de cette île m'a paru être un com-
» posé de grès rougeâtre, incrusté de débris de coquilles semblables à
» celles qu'on voit sur le rivage voisin. Sa surface est revêtue d'un
» mélange de grès et de sable calcaire; mais ce sable seul affecte la
» couleur de la base de l'île, car celui de la grève est gris, et même assez
» blanc dans toutes les parties que la mer submerge périodiquement.

» Aux pointes les plus escarpées, des éboulemens ont déposé sur le
» sable du rivage des roches assez volumineuses, dont la couleur noi-
» râtre me fit penser d'abord qu'elles étoient des produits volcaniques;
» mais, en les brisant, je m'assurai bientôt qu'elles n'étoient, comme le
» reste, qu'un composé de grès rougeâtre uni à d'autres substances
» calcaires. »

» L'île Dirck-Hatichs, à l'entrée de la baie (*voyez l'Atl. hydrogr.*), a été aussi le sujet de nos recherches. Nous n'avons visité que sa partie septentrionale, que nous abordâmes près du cap Levillain, où la côte est basse et formée de petites dunes de sable. La grève se compose, à la superficie, de coquilles brisées, très-atténuées et mélangées de quartz blanc. Lorsqu'on creuse un peu le sol, on s'aperçoit que les fragmens de coquilles diminuent, et que ceux de quartz augmentent.

» A une lieue plus à l'Ouest, la côte présente des falaises de grès de 150 à 200 pieds de hauteur; et à mesure qu'on avance, on aperçoit que la mer recouvre, pendant un assez grand espace, des bancs de

grès durs, tirant sur le noir, dans lesquels on trouve quelques fragmens de coquilles. Sur ces couches s'en élèvent d'autres horizontalement jusqu'à plus de 100 pieds de hauteur : celles-ci, formées d'un grès peu consistant, mélangé d'argile tantôt rouge et tantôt jaunâtre, font varier aussi la couleur de la roche.

Observations
de physique,
&c.

» Le grès du cap de l'Inscription, qui forme l'extrémité Nord de l'île Dirck-Hatichs, est beaucoup moins friable. C'est là qu'on voit des globules de calcaire tuberculeux, variant de grosseur, depuis celle d'un noyau de cerise jusqu'à celle du poing, et susceptibles de recevoir un poli assez agréable : on les prendroit pour des poudings ; mais, à mon avis, celui qui croiroit que ces globules œillés ont été roulés, se tromperoit beaucoup ; j'attribue leur formation à une sorte de cristallisation.

» Les parties les plus basses de la côte sont composées de dunes de sable blanc qui s'étendent fort avant dans les terres : je les ai observées avec soin, et je n'ai pas vu qu'elles affectassent de direction particulière. Recouvertes en partie de grands végétaux ligneux, elles sont peu susceptibles de varier de formes, à l'exception peut-être de celles qui sont tout-à-fait près du bord de la mer. »

M. Ferrand dit avoir observé sur Dirck-Hatichs, dans les vallées et sur des hauteurs, à 25 toises au-dessus du niveau de la mer, des coquilles marines et des madrépores fossiles.

Pour compléter, autant qu'il dépend de nous, le tableau des connoissances géologiques recueillies jusqu'à ce jour sur la baie des Chiens-Marins, nous ajouterons à l'esquisse qui précède, l'aperçu, donné par Péron, de ses observations sur l'île Bernier, située à l'extrémité occidentale de cet enfoncement.

« Sur cette île, dit ce savant voyageur, le sable du rivage est quartzeux, »
 » mêlé d'une grande quantité de débris calcaires fortement atténués. La »
 » substance de l'île elle-même se compose, dans ses couches inférieures, »
 » d'un grès coquilleux, tantôt blanchâtre, tantôt rougeâtre, déposé par »
 » couches horizontales, dont l'épaisseur varie de 7 à 11 pouces, et qui »
 » routes, étant très-uniformes, pourroient offrir à l'architecture civile des »
 » pierres de taille en partie ébauchées.

» Les coquilles incrustées dans ces massifs de roches sont presque

Observations
de physique,
&c.

» toutes univalves; elles appartiennent plus particulièrement au genre
» *natice* de M. de Lamarck, et ont les plus grands rapports avec l'espèce de
» *natice* qui se trouve vivante au pied de ces rochers: elles sont sans doute
» pétrifiées depuis bien des siècles, car, outre qu'il est très-difficile de les
» retirer intacts du milieu de ces grès, tant leur adhésion avec eux est in-
» time, on les observe encore à plus de 150 pieds au-dessus du niveau
» actuel de la mer.

» Quelque régularité que ces bancs puissent affecter dans leur dispo-
» sition générale, ils ne sont cependant pas tous homogènes dans leur
» substance. Il est sur-tout une variété de ces roches plus remarquable par
» sa structure: ce sont des galets calcaires agrégés dans une terre sablon-
» neuse ocracée, qui leur est tellement adhérente, qu'on ne sauroit détruire
» cette espèce de gangue sans les briser eux-mêmes. Tous ces galets af-
» fectent la forme globuleuse, et se composent d'un grand nombre de zones
» concentriques qui se développent autour d'un noyau central d'un grès
» scintillant et brunâtre. Ces diverses couches ont à peine quelques milli-
» mètres, et offrent des nuances agréables, qui varient depuis le rouge
» foncé jusqu'au jaune clair. La contexture de cette brèche lui donne donc
» quelques rapports grossiers avec le granit globuleux de l'île de Corse; et,
» par ses couches rubanées, concentriques, elle a quelque chose de l'as-
» pect des agates onyx; elle est d'ailleurs susceptible de poli, et pourroit
» servir à divers objets d'agrément ou de luxe.

» Les bancs des grès divers dont je viens de parler, forment, à bien
» dire, la masse entière de l'île; mais sur les roches repose une couche de
» sable plus ou moins épaisse, qui se développe sur toute la surface de
» l'île, se relevant vers ses bords en une espèce de ceinture de dunes très-
» mobiles de 60 à 80 pieds de hauteur. Ce sable, de la même nature que
» celui du rivage, est calcaire, et d'un grain très-fin. » (*Voyez Voyage*
» aux Terres austr. *Hist.* tom. 1.)

§. II.

Productions.

Toute la partie de la terre d'Endracht que nous avons aperçue, soit
avant d'aborder à la baie des Chiens-Marins, soit pendant notre séjour

dans cet enfoncement immense, nous a paru couverte d'arbrisseaux maigres, de petites dimensions, et croissant généralement dans le sable: la terre végétale se trouve cependant sur quelques points, mais elle y est rare et toujours fort légère et mélangée. Par-tout, d'ailleurs, le sol s'est montré à nous entièrement dépourvu d'eau douce; ce qui tient, d'un côté, au peu d'élévation des terres, car aucune montagne n'apparoît aux limites d'un long horizon que dessine une simple ligne bleuâtre, et, d'un autre côté, aux terres sablonneuses, qui absorbent les pluies et les vapeurs sans les condenser ni les retenir.

Presqu'île Péron. — On ne voit, sur la presqu'île Péron, qu'un petit nombre d'arbres tortueux dont les plus élevés atteignent à peine à douze pieds de hauteur, et diverses touffes de frères arbrisseaux qui semblent, par leur constitution languissante, accuser l'aridité du sol même qui les nourrit. Le terrain paroît convenir beaucoup mieux aux plantes herbacées; aussi en voit-on quelques-unes qui sont fortes et vigoureuses.

« Parmi les différentes espèces d'arbres que nous avons aperçues, la plupart ont l'écorce très-épaisse, et la partie ligneuse fort dure. La couleur de ces bois, qui est assez belle, permettroit de les employer avec avantage à de petits travaux de marqueterie.

» La plupart des arbustes qu'on rencontre sont odorans. Nous en avons distingué un qui avoit la forme d'une bruyère, et dont l'odeur étoit la même que celle du myrte; un autre avoit absolument la feuille de l'absinthe et la saveur de cette plante; quelques-uns exhaloient le parfum du romarin; ou offroient de grands rapports avec le genévrier. Parmi les mimosas, il en est un dont les fruits sont en gousse comme les haricots. »
(*M. Lamarque.*)

Ile Faure. — « A peu de distance des rivages de l'île Faure, la végétation n'est pas sans vigueur; mais elle est plus agréable dans le Sud-Est de l'île, où le sol est plus élevé: on trouve là des arbres qui ressemblent au laurier rose, et qui, croissant jusqu'au bord de la mer, offrent, de distance en distance, des bouquets de verdure qu'on est surpris de rencontrer sur un terrain aussi sec et aussi ingrat; ailleurs, on n'aperçoit guère que de maigres et débiles arbrisseaux rampant à sa surface: quelques fleurs, d'une couleur assez vive, venoient de temps à autre cependant égayer notre vue.

Productions.

« Nous trouvâmes, sur la côte orientale, un tronc d'arbre qui, par sa grosseur, ne nous parut pas être le produit de cette île. D'après l'état où il étoit, tout nous fit présumer que la marée l'avoit déposé sur ce point depuis un grand nombre d'années. » (*M. Duperrey.*)

Ile Dirck-Hatichs.—Prévenu contre l'aridité des terres de Dirck-Hatichs, M. Quoy ne s'attendoit pas à y trouver une végétation aussi abondante. « Elle est, dit-il, toute particulière au sol, et composée d'arbres et d'arbrisseaux, je ne dirai pas rabougris, ce qui ne seroit pas le mot propre, mais d'une petite stature. On remarque là diverses espèces de mimosas, vrais arbres, mais qui, n'atteignant guère à plus de dix pieds de hauteur, prolongent horizontalement leurs branches tortueuses jusqu'à vingt-cinq pieds et plus de distance du tronc: c'est à sa dureté que ce bois doit la propriété de résister, long-temps après qu'il est mort, aux causes désorganisatrices de l'atmosphère; on en trouve beaucoup qui, par cette raison, ne peuvent servir que de combustible.

» Parmi les végétaux que j'ai rencontrés, je signalerai un mélaleuca dont les touffes, peu élevées, s'étendent beaucoup horizontalement, et dont le port ressemble assez d'ailleurs à celui des bruyères de nos pays. Un cyperus, diverses espèces d'immortelles, une plante qui a quelques rapports avec l'absinthe, sans en avoir l'odeur: tels sont à-peu-près les sujets dont l'ensemble compose la physionomie végétale de l'île. Sans vouloir faire ici une nomenclature qui se trouvera naturellement dans la partie Botanique du Voyage, nous citerons encore un petit arbrisseau dioïque, à fleurs d'un vert glauque; un fort bel althéa à fleurs d'un bleu tendre; une bourrache, non moins agréable à l'œil, &c. Tous ces végétaux, dont le développement est subordonné au terrain mobile dans lequel ils croissent, se pressent davantage dans les vallons abrités, et quelquefois on a beaucoup de peine à se frayer un passage à travers leurs branches enlacées. Ces voûtes naturelles servent de retraite aux kangourous, et à quelques autres petits animaux, seuls habitans de ces bords. »

Nous n'avons trouvé nulle part, soit ici, soit à la presqu'île Péron, une seule production alimentaire végétale; car « on ne peut considérer comme telles, selon la judicieuse remarque de M. Gaudichaud, les nombreuses algues que la mer jette sans cesse sur les plages; les sommités

charnues des *mesembryanthemum*, des *salicornia*; un *hibiscus* à feuilles glabres, et un *lepidium* dont l'espèce est assez multipliée. Néanmoins, dans une nécessité absolue, comme celle qui pourroit résulter d'un naufrage, ces plantes seroient à-peu-près les seules dont on devroit faire usage.» Il paroît cependant que les sauvages mangent la gousse d'une espèce de mimosa.

Productions.

Le petit nombre de mammifères qui habitent cette triste contrée, et beaucoup d'oiseaux mêmes, sont évidemment forcés de boire de l'eau de mer : la chose est incontestable pour ceux de ces premiers animaux qui vivent sur les îles Dirck-Hatichs, Doore et Bernier, et ils ne paroissent pas avoir d'autre moyen de se désaltérer sur la presqu'île Péron et sur l'île Faure, qui en est voisine.

Productions
animales.

Le kangaroo à bandes, décrit par Péron, se trouve sur les trois grandes îles situées à l'entrée de la baie; il y a encore sur Dirck-Hatichs une grande espèce de péramèle, et beaucoup de kanguroos-rats, connus sous le nom de *potoroos* par les naturalistes.

Sur la presqu'île, on a vu des kanguroos grisâtres de la taille d'un gros lièvre, des péramèles-bougainville, des phalangers et des chiens sauvages.

La classe des oiseaux offroit un champ moins restreint à l'activité de nos chasseurs : ils tuèrent beaucoup de colombes fort belles, des corneilles, des aigles, des traquets, des pluviers, des passereaux de plusieurs espèces, dont les couleurs sont riches et variées, &c. Les rivages abondent en mauves toutes blanches, en courlis, huîtres, chevaliers, pélicans, &c. &c.; et l'on voit, sur tous les points de la baie, quantité de plongeurs, de pétrels et de fous. M. Railliard croit avoir reconnu des cygnes noirs dans le havre Montbazin : s'il ne s'est pas trompé, ce fait doit être cité comme une singularité bien remarquable dans un pays où nulle part jusqu'ici on n'a pu découvrir de trace d'eau douce.

Le nid de l'aigle, ou autour à ventre blanc, observé par M. Quoy sur l'île Dirck-Hatichs, étoit d'une dimension colossale : nous en avons déjà parlé dans le chapitre précédent, et notre planche n.º 13 en contient un dessin. Cook fait mention d'un nid semblable qu'il vit sur la côte opposée de la Nouvelle-Hollande, et M. Duperrey en a trouvé un aussi dans le voisinage de la pointe des Hauts-Fonds, sur la presqu'île Péron.

« Des poissons de plusieurs espèces, et d'un goût agréable, pullulent

Productions. sur-tout près de l'île Dirck-Hatichs : ils appartiennent , pour la plupart , aux genres tétrodon , chétodon , baliste , thon , spare , &c. ; mais le plus délicat est , sans contredit , une espèce de dorade rougeâtre , qui ne vit pas sur tous les points de la baie , mais que nous avons pêchée en grand nombre dans l'Est du récif de Dampier , à l'entrée de la baie , entre Dirck-Hatichs et l'île de Doore. On trouve des raies excellentes parmi les bancs , dans les lieux les plus abrités : quant aux squales ou chiens marins qui ont fait donner à la baie le nom qu'elle porte , on les rencontre en foule par-tout. » (*M. Lamarche.*)

Quelquefois les tortues se montrent sur les plages sablonneuses de Dirck-Hatichs ; mais c'est principalement sur celles de l'île Faure , et sur les bancs qui l'avoisinent , qu'on peut en faire une plus ample capture , quand la saison est convenable. Près de l'île Faure aussi , M. Duperrey a vu l'espèce de morse nommée *dugon*.

Les baleines fourmillent à l'entrée de la baie , pendant les mois de juillet , août et septembre.

On a déjà vanté le goût exquis des huîtres de la baie des Chiens-Marins ; les rochers de la côte continentale , et ceux des îles qui gisent plus à l'Ouest , en sont tapissés. Quelques serpents ont été vus vivants à terre , et d'autres , de couleurs parfois très-brillantes , se jouoient à la surface des flots.

Je ne citerai ici qu'un seul insecte ; c'est une espèce de moucheron , très-incommode , qui nous a singulièrement contrariés pendant nos travaux à l'observatoire.

S. III.

Espèce humaine.

Aucune des îles de la baie qui nous occupe n'est habitée ; on ne voit même , sur le continent voisin , qu'une population clairsemée. Tous les indigènes sont de moyenne taille ; ils ont les extrémités , sur-tout les jambes , fort grêles , les épaules peu larges , et la tête grosse ; leurs traits sont moins épatés que ceux des noirs Malgaches et Mozambiques ; ils ont

la bouche grande, les dents belles (1) et les yeux vifs; leur chevelure noire et assez longue est légèrement crépue : ils la tournent autour de leur tête comme un turban; quelques-uns se la peignent en rouge.

Espèce
humaine.

« La seule jeune femme que nous ayons vue avoit assez d'embonpoint; ses cheveux étoient partagés en deux masses latérales pendant sur les oreilles; sur son dos elle portoit un enfant, retenu par une corde en poil d'animal. Quelques hommes avoient une barbe longue et pointue; la plupart se tatouent sur la poitrine, mais fort peu; chez plusieurs, la peau du ventre étoit plissée au-dessous du nombril. Les individus de l'un et de l'autre sexe affectoient une nudité complète. Un des hommes, plus âgé, et portant une longue barbe, paroissoit avoir quelque autorité sur les autres; sur son front on voyoit un bandeau en peau, où étoient tracées des barres rouges, formant comme une espèce de grillage; cet homme avoit pour ceinture une corde faite aussi du poil de quelque bête, et, sur la tête, une sorte de houpe de même substance.

« Tous ces sauvages, les êtres les plus misérables qui existent peut-être, étoient munis de leurs armes, c'est-à-dire, de sagaies faites avec des bâtons d'un bois dur, de 5 à 7 pieds de long, taillés en pointe aux deux bouts, et de casse-têtes, dont les uns étoient des buchettes assez lourdes, de deux pieds de long au plus, et les autres des morceaux de pareil bois, plats, et coudés dans le milieu.

« Ils lancent leur sagaie en la prenant à poignée de la main droite, au tiers de sa longueur environ, et la faisant glisser sur une petite planche ayant une entaille conique à un de ses côtés, qu'ils tiennent de l'autre main, et qui sert de conducteur au projectile. » (*M. Pellion.*)

« Leurs cabanes, disséminées sur les divers points de la presqu'île que nous avons parcourus, tantôt isolées et tantôt groupées au nombre de quinze tout au plus, étoient toutes établies sur le haut des dunes, à l'abri d'un monticule de sable, ou simplement de quelque broussaille. Elles se composent de plusieurs morceaux de bois naturellement cintrés, dont une des extrémités repose à terre, et la seconde va se joindre au sommet avec celles du côté opposé, de manière à former, par leur réunion, un demi-cercle

(1) Quelqu'un a cru remarquer qu'une des dents incisives supérieures manquoit à tous ces sauvages; on n'ose cependant pas l'affirmer.

Espèce
humaine.

très-irrégulier de quatre pieds de hauteur environ. Plusieurs morceaux de bois ajustés de la sorte et à la suite les uns des autres, sur un espace de 6 à 7 pieds, forment la charpente de l'édifice, que recouvrent ensuite des rameaux chargés de feuilles, et entrelacés dans ces divers supports; des cabanes du même genre, vues par M. Duperrey près de la pointe des Hauts-Fonds, étoient divisées, par une cloison, en deux parties inégales : on ignore pour quels motifs. Au lieu de ces constructions, ce sont parfois tout simplement les branches inclinées de plusieurs arbrisseaux très-fourrés qui servent de demeure aux indigènes. Mais on a peine à concevoir que ni les unes ni les autres de ces cahuttes grossières puissent garantir leurs malheureux habitans contre les rigueurs du froid, les rayons brûlans du soleil, la violence des orages, ni même contre l'invasion des pluies ordinaires.

» En général, nous avons vu un foyer à l'ouverture de chaque cabane; il y en a aussi parfois dans l'intérieur. Autour de ces foyers, on rencontre, soit des débris de poissons, soit des restes de crustacés, de tortues, d'oiseaux mêmes, ainsi que des gousses de mimosa et des coquillages, parmi lesquels nous n'avons point vu l'huître si délicieuse de ces parages. » (*M. Gaudichaud.*)

Il est donc certain que la mer fournit aux habitans de la presqu'île Péron la base de leur nourriture habituelle; mais il n'est pas moins hors de doute qu'elle leur fournit également leur boisson; à cet égard, l'habitude a dû rendre nulles chez eux les qualités malfaisantes de l'eau de mer, si toutefois l'usage de cette eau est réellement dangereux.

S. IV.

Inscription hollandaise.

J'ai déjà dit qu'en faisant enlever la plaque d'étain laissée sur l'île Dirck-Hatichs par d'anciens navigateurs, mon intention avoit été de soustraire un document historique précieux à une perte probable et prochaine, et qu'à mon retour j'en avois fait la remise au cabinet des médailles de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. de Pougens, l'un de ses

membres les plus distingués, ayant eu l'obligeance de la lui présenter en mon nom, je crois devoir transcrire ici la lettre que j'eus l'honneur de lui écrire à ce sujet, le 23 mars 1821, et dont l'Académie voulut bien entendre la lecture.

Inscription
hollandaise.

MONSIEUR,

« L'expédition du capitaine Baudin, qui relâcha en 1801 à la baie
» des Chiens-Marins, sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande,
» trouva, sur la pointe Nord d'une des îles qui gisent à l'entrée de la baie,
» une plaque circulaire en étain, sur laquelle étoient grossièrement gravées
» deux inscriptions hollandaises. Cette plaque étoit plus qu'à moitié en-
» sevelie dans le sable, et près des restes d'un vieux poteau où tout in-
» diquoit qu'elle avoit été clouée dans le principe. On crut alors devoir
» respecter ce monument, qui offroit la preuve irrécusable de la visite,
» sur ces bords, des premiers navigateurs hollandais. On disposa donc
» un nouveau poteau, et la plaque d'étain, y ayant été reclouée, fut re-
» placée sur le point même où on l'avoit prise.

» Péron, dans la rédaction qu'il a donnée du Voyage aux Terres aus-
» trales, fait mention du fait que je viens de relater, et donne la traduction
» des inscriptions dont il s'agit. Ayant eu occasion de visiter les mêmes
» parages, pendant le voyage autour du monde que je viens de ter-
» miner, j'ai voulu savoir si la plaque hollandaise étoit toujours au même
» lieu. On a eu beaucoup de peine à la retrouver : on n'en apercevoit d'abord
» aucune trace ; le poteau étoit tout-à-fait détruit, et la plaque, jetée par
» le vent à quelque distance, eût été bientôt entièrement recouverte
» par le sable, si je ne l'eusse fait ramasser et porter sur le vaisseau.

» Faire reclouer cette plaque sur un nouveau poteau, c'eût été s'ex-
» poser à la perdre tout-à-fait : pensant néanmoins qu'il seroit intéressant
» pour l'histoire de conserver cette espèce de médaille, j'ai cru devoir
» l'apporter en France, et je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien
» l'offrir, en mon nom, à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

» J'ajouterai ici quelques réflexions qui m'ont été suggérées par
» l'examen attentif de la plaque dont il s'agit. Les deux inscriptions qui s'y

Inscription
hollandaise.

» trouvent, quoique de dates différentes, paroissent cependant avoir été
 » gravées par la même main. Ainsi donc Willem de Vlamingh seroit
 » l'auteur de ces deux inscriptions. L'histoire nous apprend que ce navi-
 » gateur avoit été chargé, par la Compagnie hollandaise, de faire la
 » reconnoissance de la partie des côtes de la Nouvelle-Hollande com-
 » prise entre la rivière des Cygnes et le cap Nord-Ouest de la terre
 » d'Endracht. Le numéro qui est au bas de la plaque pourroit faire pré-
 » sumer que Vlamingh en a déposé plusieurs autres du même genre sur
 » les différens points qu'il a visités avant d'arriver à la baie des Chiens-
 » Marins; et ce fait est d'autant plus probable, que cette baie se trouve
 » à la fin de l'espace que ce navigateur avoit été chargé d'explorer.

» L'inscription relative au voyage de Vlamingh semble donc avoir
 » toute l'authenticité desirable; l'autre, au contraire, qui donne l'in-
 » dication du voyage du capitaine Dirck-Hatichs, n'auroit été faite que
 » 80 ans environ après le voyage lui-même auquel elle se rapporte. Au
 » reste, cette inscription n'en est pas moins précieuse; car les faits qu'elle
 » relate, et qui paroissent avoir été parfaitement connus de Vlamingh (1),
 » étoient, jusque-là, pour la plupart ignorés par nous. On savoit, il est
 » vrai, que les Hollandais avoient abordé à la terre d'Endracht en 1616:
 » l'inscription nous apprend de plus l'époque précise de cet événement,
 » le nom du vaisseau *l'Endracht*, qui depuis a été imposé à la côte; le
 » nom du capitaine (Dirck-Hatichs), devenu aussi celui de l'île sur la-
 » quelle ce navigateur a mis à terre; enfin, elle nous apprend encore
 » les noms du premier pilote, par l'un desquels (Doores) on désigne au-
 » jourd'hui une île voisine de la précédente.

» Jusqu'à ce jour, nos cartes ont étrangement défiguré le nom de Dirck-
 » Hatichs; la plupart l'ont transformé en Dirk-Hartog, et celles du
 » Voyage de Baudin elles-mêmes, en substituant à ces mots ceux de Dirck-
 » Hartighs, n'ont pas non plus été correctes. Comme rédacteur des
 » cartes de ce voyage, je paroîtrois devoir être responsable de cette mé-

(1) Je lis dans une traduction manuscrite du Voyage de Vlamingh, que ce navigateur avoit trouvé lui-même sur l'île Dirck-Hatichs une inscription gravée sur étain, qu'y avoit laissée le capitaine de ce nom; la première partie de l'inscription de Vlamingh n'est donc évidemment qu'une simple copie de celle de Dirck-Hatichs.

» prise, si la copie des inscriptions dont il s'agit, et qui n'a point été
 » faite par moi, eût été collationnée d'une manière plus exacte.

Inscription
 hollandaise.

« J'ai l'honneur d'être, &c. »

L'Académie accepta cet hommage, ainsi que le constate l'extrait suivant du procès-verbal de cette illustre société.

* Le secrétaire perpétuel de l'Académie certifie que ce qui suit est
 * extrait du procès-verbal de la séance du vendredi 23 mars 1821.

» M. Pougens communique une lettre de M. le capitaine de Freycinet,
 » laquelle accompagne l'hommage d'une plaque d'étain contenant une
 » inscription hollandaise, rapportée par ce navigateur de son voyage
 » autour du monde. L'Académie décide que la lettre de M. de Freycinet
 » et l'inscription seront transcrites au procès-verbal.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire perpétuel.

Signé DACIER.

Un examen un peu attentif fait reconnoître que la plaque étoit primitivement un plat d'étain dont on a mis la surface de niveau en abaissant les bords. Son diamètre est de 0^m,365, et les lettres ont de hauteur 12 millimètres : toutes ont été frappées à l'aide de trois poinçons seulement, l'un rectiligne, l'autre demi-circulaire, et le troisième légèrement ondulé en forme d's.

Il eût été incommode de faire graver dans leur grandeur originale les inscriptions qu'elle porte ; je les ai, en conséquence, fait réduire avec le soin le plus scrupuleux : on en trouvera la copie exacte sur notre planche n° 14 ; je les transcris ici avec de légères corrections et une traduction littérale.

1616.

Den 25 october, is hier aen gekomen het schip de Eendracht van Amsterdam : de opper koopman Gilles Miebais, van Luick ; schipper Dirck-Hatichs, van Amsterdam. De 27 dito, te zeil gegaan na Bantam. De onder koopman Janstins ; de opper stuurman, Pieter E. Doores van Bil. Anno 1616.

1616.

Le 25 octobre, est arrivé ici le navire l'*Eendracht*, d'Amsterdam : premier marchand, Gilles Miebais, de Liège ; capitaine Dirck-Hatichs, d'Amsterdam. Le 27 du même mois, il remit à la voile pour Bantam : sous-marchand, Janstins ; premier pilote, Pieter E. Doores van Bil. Année 1616.

Inscription
hollandaise.

1697.

1697.

Den 4 february, is hier aen gekomen het schip de Geelvinck, van Amsterdam : den comander ent schipper Willem de Vlamingh, van Vlielandt ; adsistent Joannes Bremer, van Coppenhagen ; opper stuurman, Michiel Bloem, van sticht Bremen. De hoecker de Nyptangh : schipper Gerrit Colaart, van Amsterdam ; adsistent Theodorus Hiermans, van dito ; opper stuurman, Gerrit Gerritsen, van Bremen. De galjoot het Weeseltje : gesagh hebben Cornelis de Vlamingh, van Vlielandt ; stuurman Coert Gerritsen, van Bremen. En van hier, gezeylt met onze vlot, den voort shet Zuydlandt verder te ondersoeken, en gedistinceert voor Batavia.

Le 4 février, est arrivé ici le vaisseau le Geelvinck, d'Amsterdam : capitaine commandant, Willem de Vlamingh, de Vlielandt ; lieutenant, Joannes Bremer, de Coppenhague ; premier pilote, Michiel Bloem, de la ville libre de Breme. La hourque le Nyptangh : capitaine, Gerrit Colaart, d'Amsterdam ; lieutenant, Théodorus Heirmans, du même lieu ; premier pilote, Gerrit Gerritsen, de Breme. La Galiote la Weeseltje : commandant, Cornelis de Vlamingh ; pilote, Coert Gerritsen, de Breme. Partis d'ici avec notre flotte pour continuer à explorer les Terres australes, et en destination pour Batavia.

CHAPITRE XVI.

Traversée de la Nouvelle-Hollande à Timor; séjours dans cette île; incursion à l'île Ombai.

LA nature des matières qui se rapportent à ce chapitre nous oblige à le partager en plusieurs paragraphes, dont les intitulés feront suffisamment connoître l'objet.

§. I.^{er}*De la baie des Chiens-Marins à Coupang; séjour dans cette colonie.*

Après avoir quitté la baie des Chiens-Marins, les côtes de la terre d'Endracht se montrèrent encore jusqu'au 28 septembre au soir; ce fut ensuite sans un seul regret que nous vîmes disparaître tout-à-fait ces terres inhospitalières. Le temps le plus beau, le vent le plus favorable, la mer la moins agitée, nous accompagnèrent jusqu'à l'île Timor. Cette traversée agréable procura à nos observateurs une multitude d'objets nouveaux en histoire naturelle, qui furent pour eux un sujet continuel d'occupations.

1818.
Septembre.

Mais des distractions d'un autre genre vinrent bientôt s'offrir à nos regards. Les îles Rottie, Douro, Dako, Noussaé (1), furent aperçues le 7 octobre: leur verdure agréable formoit le contraste le plus frappant avec le sol ingrat que nous venions de quitter, et que tant de souvenirs fâcheux nous retraçoient encore. L'île Douro, sur-tout, que nous rangeâmes à petite distance, présentoit l'aspect le plus gracieux; cette île ne paroît composée que de deux monticules arrondis, recouverts d'une brillante végétation.

Octobre.

Le 8 octobre, à midi, nous approchâmes de l'île Simao; en sorte que, le soir même, d'assez bonne heure, nous pouvions découvrir déjà les hautes montagnes de Fatoumé et de Fatéléou sur l'île Timor.

(1) Voyez planche n.º 15.

Voyage de l'Uranie. — Historique.

1818.
Octobre.

Le lendemain, nous entrâmes dans la vaste baie de Coupang; et à midi, étant rendus au mouillage, nous laissâmes tomber l'ancre à petite distance du fort Concordia.

L'aspect de ces terres élevées et fertiles sembloit nous rendre à la vie; nous admirions sur-tout ces amphithéâtres toujours verts, au-dessus desquels dominoient des palmiers, arbres pittoresques des contrées équatoriales. Il faut cependant faire une remarque; c'est que Timor et les îles environnantes, quoique assez bien boisées, ne présentent pas ce luxe de verdure qui se déploie sur beaucoup de points par les mêmes latitudes, et même sur la très-petite île Kéra, située à l'entrée de la baie de Coupang. Nous en indiquerons ailleurs la cause en parlant de la fertilité du sol.

Nous ne tardâmes pas à recevoir la visite d'un Anglais qui, se disant être attaché à l'établissement de Coupang, nous apprit que le gouverneur, ou plutôt le résident hollandais, étoit occupé à faire la guerre au raja d'Amanoubang, qui, autrefois tributaire, combattoit aujourd'hui pour son indépendance; et qu'en son absence, M. Tielman, secrétaire du gouvernement, étoit chargé de l'expédition des affaires.

Ce dernier ne voulut point consentir au salut d'usage, sous prétexte que le résident avoit emporté les clefs de la poudrière; mais plutôt, à ce qu'il semble, parce qu'il préféroit conserver sa poudre pour une destination plus utile, ce qui, dans les circonstances où étoit la colonie, me parut une sage précaution.

Le 10, après avoir rendu à M. Tielman la visite que nous devons au chef de la colonie, j'allai voir son respectable oncle, qui étoit la seule personne encore vivante de celles que j'avois particulièrement connues dans mes précédentes relâches à Timor. Ce vieillard parut satisfait de mon attention; et après m'avoir demandé nominativement des nouvelles de la plupart de mes anciens compagnons de voyage, il me parla de ceux de ses amis qui l'avoient précédé dans la tombe. Lui-même étoit alors fort indisposé: sa maladie paroissoit être une sorte de lèpre; il avoit le corps couvert d'une multitude de taches noirâtres d'un pouce à peu près de diamètre, ce qui donnoit à sa peau basanée une apparence tigrée fort extraordinaire.

L'établissement de mon observatoire et le ravitaillement du vaisseau étant les deux choses les plus instantes dont j'eusse à m'occuper, je louai deux maisons, tant pour mon logement et celui de mes officiers, que pour l'installation des instrumens dont nous devions faire usage. Quant au reste, toutes les mesures furent prises pour satisfaire à nos besoins; mais déjà, il étoit aisé de le prévoir, l'état de guerre dans lequel se trouvoit la colonie devoit rendre difficile l'achat des diverses denrées que je demandois.

Ces dispositions préliminaires réglées, chacun de nous se livra à ses occupations habituelles. Dès que la nuit arrivoit, nous aimions à nous réunir chez M. le secrétaire Tielman : sa femme et lui mettoient tout en œuvre pour répandre quelque agrément sur les soirées que nous passions près d'eux. Ordinairement on nous servoit du thé, du café, ou des rafraîchissemens; la conversation rouloit alors sur les mœurs et les usages du pays : de temps en temps, M^{me} Tielman nous faisoit assister à des concerts exécutés par ses esclaves; les sons peu mélodieux d'un violon et d'une flûte qui avoient la manie de ne jouer, en les défigurant, que des airs européens, étoient pour nous un passe-temps assez peu récréatif; mais nous entendions toujours avec un nouveau plaisir une petite Timorienne de douze ans, assez gentille, qui pinçoit avec un goût étonnant une petite harpe. La manière de tenir son instrument excitoit aussi notre attention : assise sur un siège peu élevé, elle couchoit la harpe presque horizontalement sur ses genoux, sans que cette posture singulière nuisît en rien au charme de l'exécution. (*Voyez pl. 19.*) Parfois aussi M^{me} Tielman jouoit elle-même quelques airs sur le piano; et quoiqu'elle s'en acquittât médiocrement bien, nous lui tenions sincèrement compte de sa bonne volonté et de son inépuisable complaisance.

C'est encore à la même personne que je dois d'avoir appris un jeu de combinaison qui ne ressemble à aucun des nôtres, mais qui est assez piquant : il s'appelle ici *tjonka*, ou *tchonka*; on peut en voir un dessin sur nos planches 18 et 25; plus tard j'en donnerai les règles.

Je rencontrai à ces soirées un jeune Chinois fort aimable, qui ne manquoit pas d'une certaine instruction : il parle un peu l'anglais; son air vif et spirituel confirmoit l'idée qu'on a des personnes de cette nation;

1818.
Octobre.

son costume, assez agréable, étoit absolument celui que nous voyons sur nos éventails et nos paravens ; il occupoit ici le poste de capitaine chinois.

Quoique M.^{me} Tielman fût métisse, nous aimions à voir en elle presque une compatriote. Née à Java, d'un père français, elle a été élevée à Samarang : la langue de son père lui est cependant tout-à-fait inconnue ; le hollandais et le malais sont celles qui lui sont le plus familières ; et quoiqu'elle entende un peu l'anglais, elle ne le parle pas. Son teint est basané, ses yeux noirs et assez beaux, sa physionomie douce et bienveillante. Suivant l'usage chinois, elle porte les ongles, sur-tout celui du petit doigt, d'une longueur démesurée. Son ajustement, assez bizarre aux yeux d'un Européen, consistoit en un long jupon noir, plissé dans la longueur comme un surplis, avec une large camisole de même couleur, descendant jusqu'aux genoux ; ses cheveux noirs, tout-à-fait plats autour du visage, étoient tantôt relevés en chignon par derrière, et d'autres fois pendoient librement sur ses épaules. On pourra prendre une idée de l'ensemble de ce costume dans la figure du milieu de notre planche 19. Lorsque M.^{me} Tielman sortoit pour rendre des visites de cérémonie, elle s'habilloit à l'euro péenne, mais toujours en étoffe de soie noire, quoiqu'elle ne fût point en deuil.

Le 13, M. Quoy et quelques autres de nos camarades résolurent d'aller rendre visite au raja Peters de Bacanassi, dont l'habitation étoit alors à trois quarts de lieue de Coupang (1) : ils partirent de très-grand matin pour éviter la forte chaleur Mais laissons à M. Quoy le soin de rendre compte lui-même de cette promenade.

« Notre route se fit au milieu des bois, dit-il, et par de très-petits sentiers ; une foule d'oiseaux qui nous étoient inconnus fixoient à chaque instant nos regards. Nous montâmes et descendîmes d'abord par des routes remplies de débris de madrépores ; puis, après avoir traversé la rivière de Bacanassi, nous parvînmes à un carrefour, où nous trouvâmes les plus beaux tamariniers que nous eussions jamais vus ; à leur pied le sol est pavé en pierre, et cette place sert ordinairement de lit aux na-

(1) La capitale du royaume de Bacanassi est un peu plus éloignée du chef-lieu de l'établissement hollandais ; elle est indiquée sur notre carte de Timor (pl. 15), par 21° 12' de longitude.

turels du pays. Un peu plus loin, nous pénétrâmes dans un superbe bois de lataniers, par un chemin qui nous conduisit à la maison de campagne du raja.

» Sa case, située dans une vaste cour, est construite moitié en terre ou en pierre, et moitié en feuilles de latanier. A notre approche, le prince se leva, et, étant venu au-devant de nous, il nous fit asseoir devant sa porte, sous une galerie, à la mode du pays. Il étoit entouré de plusieurs personnes de sa suite qui lui témoignaient le plus grand respect; on distinguoit parmi elles des guerriers d'une mine et d'une stature imposantes; son petit-fils se tenoit à sa droite, assis sur le même siège. Peters, le doyen des rajas des environs, avoit plus de 80 ans; il a dû être jadis un fort bel homme. Son intention avoit été d'abord de se montrer à nous dans son costume d'apparat; mais, ayant souffert toute la nuit de la poitrine, il lui avoit été impossible, nous dit-il, de s'habiller: ses vêtemens, en conséquence, étoient fort simples; ils se composoient de deux pièces de drap assez sales qui lui couvroient les reins et les épaules, et d'une petite calotte de coton à jour placée sur sa tête.

» La conversation entre nous ne fut pas très-active. Un esclave lui ayant apporté le bétel, j'en pris occasion pour offrir à sa majesté du vin que j'avois dans une gourde de chasse: il accepta; et ayant fait apporter un cabaret d'argent et des verres de cristal, il but un peu de vin qu'il trouva bon, puis passa le reste à son petit-fils, jeune enfant d'une figure vive et intéressante. Nous ne fûmes pas peu étonnés de voir dans cette habitation grossière un tel luxe de service, et des fusils d'Europe très-bien faits et de prix.

» Une chose qui satisfit beaucoup notre hôte, ce furent des images coloriées qu'un de nos compagnons avoit apportées avec lui. Nous crûmes d'abord qu'elles n'étoient propres tout au plus qu'à plaire au jeune enfant, et nous les lui offrîmes; mais le vieillard se les appropriâ.

» Sa vaste maison, que nous visitâmes, est partagée en deux par une cloison; nous n'y vîmes d'autre ouverture que la porte. Au milieu de l'appartement étoit un foyer, et, sur l'un des côtés, un vieux meuble précieux, entièrement doré, représentant un palais chinois. Une ou deux femmes étoient étendues par terre sur des nattes.

1818.
Octobre.

1818.
Octobre.

» Nous primes enfin congé du vieil empereur, car on lui donne aussi ce titre, et nous regagnâmes la ville en chassant. »

Les chaleurs, qui depuis notre arrivée à Coupang avoient été extrêmement fortes, se firent ressentir, le 14 octobre, avec plus d'intensité encore que de coutume : le thermomètre en plein air, au soleil, et à l'abri de toute réverbération, s'élevait à-peu-près à 45^d; la température de la mer en indiquoit elle-même plus de 28; aussi, quelque soin que nous prissions de nous tenir à l'ombre, et d'établir autour de nous, dans l'appartement, les courans d'air les plus actifs, la température ne nous paroissoit ni moins étouffante, ni moins incommode.

Cresce l'ardor nocivo, e sempre avvampa
Più mortalmente in queste parti e in quelle :
A giorno reo notte più rea succede,
E di peggior di lei dopo lei vede (1).

Gerusalemme liberata, cant. XIII.

Dès le premier instant, j'avois fait à tous mes compagnons de voyage les recommandations et les injonctions les plus expresses pour les prémunir contre les dangers d'un tel climat; mais, à mon grand regret, j'appris que plusieurs d'entre eux, se jouant des plus sages conseils, avoient affecté de sortir souvent au milieu du jour, malgré l'ardeur extrême de l'atmosphère, et qu'ensuite ils croyoient pouvoir se prémunir contre les suites funestes de cette imprudence, par des boissons abondantes ou l'usage de fruits acides et aqueux.... Étourderie déplorable, dont un grand nombre d'entre eux ne tardèrent pas à se repentir!

Nous savions, dès la veille, que les Chinois de Coupang se préparoient à célébrer une fête religieuse : informés que nous pourrions y assister, plusieurs d'entre nous se rendirent à leur temple; je fus du nombre. Un peu avant le coucher de la lune, toutes les bougies furent allumées; puis on servit, sur des tables placées en face des idoles, divers mets, et entre autres des volailles et des cochons de lait, cuits, à ce qu'il me parut, dans l'eau, et dressés avec un art dont nos cuisiniers français

(1) La chaleur dévorante s'accroît de plus en plus; ses feux dévastateurs portent de toute part l'épuisement et la mort. A un jour affreux succède une nuit plus affreuse, que remplace un jour plus sinistre encore.

approcheroient à peine. Au coucher de la lune, la cérémonie commença : dix à douze Chinois seulement y assistèrent, ainsi qu'un petit nombre de naturels du pays ; mais il n'y vint aucune femme. Nous donnerons les détails de cette fête, dans le paragraphe consacré à la religion.

1818.
Octobre.

Le 15, MM. Gaudichaud et Fabré, desirant faire une course de chasse et d'herborisation aux environs de Coupang, se mirent en route de fort bonne heure, et se dirigèrent vers le village de Namessey (1). Après avoir dépassé le fort Concordia, ils pénétrèrent dans un petit bois, sur les limites duquel se trouvoient quatre ou cinq tombeaux chinois enveloppés plutôt qu'ombragés par les rameaux de plusieurs énormes figuiers multipliers.

« Un sentier étroit (c'est M. Gaudichaud qui parle) nous conduisit bientôt au bord de la mer, sur une grève de sable fin, au milieu de laquelle des milliers de palmiers formoient un berceau impénétrable aux rayons du soleil. A peine eûmes-nous fait quelques pas sous ce dôme de verdure, que nous distinguâmes Namessey, composé d'une multitude de petites cases, à la porte desquelles les paisibles habitans étoient groupés autour d'un déjeuner.

» En nous dirigeant vers la cabane qui avoit le plus d'apparence, nous vîmes toutes les femmes rentrer à la hâte pour se dérober à nos regards.

» Craignant de paroître importuns à cette famille, nous allions nous retirer, quand un des hommes vint au-devant de nous pour nous inviter à approcher. Nous trouvâmes là, assis sur des nattes, trois vieillards qui, tout en continuant de manger leur riz cuit à l'eau et de petits poissons, nous offrirent des rafraîchissemens que nous acceptâmes. L'expression de notre reconnoissance, et quelques cadeaux que nous fîmes, établirent promptement entre nous les relations les plus amicales. Bientôt nous vîmes arriver plusieurs personnes des cases voisines ; des enfans les suivoient ; quelques vieilles femmes, poussées par la curiosité, ne tardèrent pas à en faire autant ; enfin cinq ou six jeunes filles, enhardies par l'exemple, vinrent augmenter le cercle qui se formoit autour de nous. Une de ces dernières, remarquable par la régularité de ses pro-

(1) Voyez pl. 15, par 121° 14' de longitude.

1818.
Octobre.

portions et sa belle prestance, et qui, comme ses jeunes compagnes, cherchoit à éviter nos regards, attira mon attention particulière : je voulus être le premier à lui offrir des perles fausses, des bagues, et autres bijoux de la même nature, que ses grands yeux noirs sembloient convoiter. Sur ces entrefaites, M. Fabré, qui l'avoit distinguée aussi, se débarrassant de la foule où des opérations mercantiles l'avoient engagé, s'empressa d'accourir et de lutter avec moi de générosité pour plaire à cette Vénus timorienne : les perles les plus riches en couleurs, tout ce qu'il avoit de plus joli parmi ses articles d'échange; rien n'étoit assez beau pour parer le cou, les bras et les doigts de l'objet de notre commun hommage...

» Le père, ou peut-être le maître de cette charmante fille, lui dit quelque chose à l'oreille que nous ne comprîmes pas d'abord, mais qui lui fit prendre un petit air boudeur qui l'embellissoit encore à nos yeux; peu après les mêmes mots lui furent de nouveau adressés avec un ton plus sec et plus impératif, que répétèrent à l'envi divers autres individus des deux sexes : nous vîmes alors la jeune fille abaisser un peu sa pagne, et se découvrir ainsi davantage le sein. Elle ne rougissoit pas, sa couleur naturelle s'y opposoit; mais sa physionomie exprimoit d'une manière touchante le trouble de la pudeur offensée. Il étoit évident dès lors que l'ordre réitéré avec tant d'insistance, n'avoit eu d'autre but que d'exiger d'elle cette complaisance indécente : une nouvelle particularité vint, peu de temps après, achever de nous en convaincre.

» Quelques vieilles femmes ayant remarqué l'impression agréable que les charmes de cette jeune fille avoient produite sur nous, ne tardèrent pas à en amener d'autres ayant la gorge presque entièrement découverte, et elles espéroient sans doute qu'éblouis à l'aspect de tant de charmes étalés à nos regards, nous donnerions à notre générosité un nouvel essor, et que celles-ci obtiendroient d'aussi riches cadeaux que ceux dont nous avions comblé leur belle compagne. Mais ce groupe de jeunes nymphes, d'ailleurs fort gentilles, nous parut tout au plus digne de composer la cour de la déesse qui venoit de recevoir nos offrandes. Quoi qu'il en soit, il étoit aisé de reconnoître, à tout ce manège, qu'il ne tenoit qu'à nous d'acquérir à juste prix le droit de jeter le mouchoir; et en effet, dès que

nous eûmes pris congé de cette population officieuse, le père de notre adorable Timorienne vint nous accoster, et, par des signes non équivoques, fit comprendre qu'il nous la livreroit si nous lui donnions un fusil. »

1818.
Octobre.

La guerre que soutenoient les Hollandais contre le souverain d'Amanoubang, avoit nécessité, près de Coupang, l'établissement d'un camp assez considérable, auquel chacun des rois alliés de la Compagnie avoit été obligé d'envoyer son contingent et de venir lui-même à la tête de ses troupes. L'un d'eux, chef du royaume de Denka, sur l'île Rottie, étoit de ce nombre; mais forcé de quitter l'armée par raison de santé, il étoit revenu à Coupang, accompagné du raja de la petite île Dao (1) et de quelques-uns de leurs officiers. Le 16, M. Tielman nous engagea à venir faire visite à ces deux princes : nous les trouvâmes réunis dans une même maison fort modeste, construite selon l'usage du pays.

Le raja de Denka, qui se nommoit *Bao*, étoit vêtu d'une grande robe d'indienne, et avoit pour marque distinctive de sa dignité une canne de jonc à pomme d'or; il étoit âgé de cinquante ans, bien fait, d'une physionomie douce et prévenante, et paroissoit doué d'une très-robuste constitution.

Kotté, son fils aîné, en costume de guerrier, portoit deux bracelets en cuivre, un gilet rouge, deux gros colliers en or, un sabre élégant, et un fusil double dont les canons se vissoient sur la culasse. Son second fils Mano l'accompagnoit aussi, et étoit un de ses ministres. Ce dernier, d'une physionomie spirituelle, répondoit avec précision aux diverses questions que nous lui adressions par l'organe de M. Tielman; car le malais que l'on parle à Coupang ne lui étoit pas familier. Nous obtînmes, dans cette conversation, divers renseignemens intéressans qui trouveront leur place plus tard dans d'autres divisions de cette histoire.

Bao, dit-on, étoit dans sa jeunesse d'un caractère violent, emporté, cruel; mais craignant que de pareils défauts ne lui fissent commettre des injustices, il abdiqua le souverain pouvoir en faveur d'un de ses frères. Cependant, par la suite, les Hollandais ayant été mécontents du prince régnant, forcèrent Bao à reprendre la couronne; et depuis lors, le peuple

(1) Voyez pl. 15, par 10° 34' de latitude.

1818.
Octobre.

qu'il gouverne, et les Hollandais qui le protègent, sont très-satisfaits de son administration, ainsi que de son caractère, dont il est parvenu à se rendre le maître.

Naké-Tetti, raja de Dao, paroissoit avoir soixante ans; près de lui étoit son premier ministre. Nous devons au crayon de M. Arago le portrait de ces deux rajas; on peut les voir planche 16.

Le 18 octobre, pendant une partie de chasse, MM. Gaimard et Gaudichaud remontèrent la rivière de Coupang, et, après avoir gravi une montagne fort abrupte et boisée, ils arrivèrent près d'une belle propriété qu'on leur dit appartenir à un raja qui se trouvoit alors à la guerre (1).

Ils virent à gauche de cette habitation, des monumens qui attirèrent leur curiosité: d'un côté c'étoient deux tombeaux en pierre, sur l'un desquels on lisoit une inscription hollandaise; et plus loin une maison en paille, de forme irrégulièrement conique.

A côté de l'un des tombeaux, se trouvoit un arbre dégarni de feuilles, portant à l'extrémité de ses branches deux têtes de mort privées de l'os maxillaire inférieur, et encore garnies d'une longue chevelure. Malgré la difficulté de se faire entendre, ces messieurs apprirent cependant des habitans voisins que ce tombeau étoit celui d'un de leurs rajas, et que les têtes placées au sommet de l'arbre avoient appartenu à des prisonniers faits à la guerre, soit par le raja lui-même, soit, ce qui est plus vraisemblable, par quelqu'un des siens; elles avoient été mises là comme un trophée ou un hommage rendu à ses manes.

Quant à la maison conique, dont le toit descendoit presque à terre (voyez pl. 29), on la qualifia de *rouma pamali*, maison sacrée, maison des morts. « Nous y pénétrâmes, dit M. Gaudichaud, malgré les cris et les signes multipliés de ceux des naturels qui étoient autour de nous, et sans qu'aucun d'eux osât en faire autant. Nous nous doutâmes bien que ce devoit être là un des lieux de leurs cérémonies religieuses, un de leurs temples; mais nous agîmes comme si nous n'eussions compris ni leurs gestes, ni leurs cris.

» Ce cône de paille étoit soutenu par des pieds diversement sculptés,

(1) C'étoit probablement la demeure du raja de *Stolo*, royaume dont il sera parlé plus tard.

représentant des crocodiles, des lézards, &c. Deux grandes tables rondes, supportées par des pieux, en formoient tout l'ameublement. »

1818.
Octobre.

M. Bérard, chargé de faire la géographie de Coupang, jugea comme moi qu'une course à l'extrémité orientale de la baie de Babao seroit nécessaire à la perfection de ce travail; je mis en conséquence le grand canot de la corvette à ses ordres, et lui fis fournir un pilote du pays pour le diriger au milieu des hauts-fonds qu'il pourroit rencontrer. Il partit, le 20 octobre, accompagné de MM. Gaimard et Gaudichaud, qui devoient profiter de cette occasion pour augmenter leurs collections d'histoire naturelle, et de MM. Requin et Dubaut, adjoints bénévoles de nos observateurs. L'embarcation quitta *l'Uranie* à trois heures et demie du matin, et, après quelques stations que nécessitèrent les opérations de M. Bérard, elle arriva, non sans difficulté, sur une plage sablonneuse voisine du village de Babao.

« A peu de distance du lieu de notre débarquement, raconte M. Gaimard, un crocodile nous parut endormi : d'abord nous le prîmes pour une pièce de bois ; mais à mesure que nous approchions, nous reconnûmes parfaitement toutes les parties de cet affreux reptile. Décidés, mes collègues et moi, à agir de concert, nous nous avançâmes précipitamment; mais à peine fûmes-nous arrivés à la distance d'une portée de fusil, que nous vîmes le monstre se mouvoir avec lenteur, et se retourner pour gagner la mer dont il n'étoit éloigné que de quelques pieds. Nous fîmes feu sur lui, et quoique nos balles l'eussent atteint, l'animal ne laissa pas de continuer sa retraite, et bientôt il disparut tout-à-fait.

» Après cette déconvenue, nous prîmes la route du village de Babao, et fîmes halte chez un Chinois, dont la femme, assez jolie, et bien moins sauvage que les Chinoises de Coupang, nous prépara du thé excellent. Diverses bagatelles offertes à ces bonnes gens parurent les dédommager amplement de la peine que nous leur avions donnée. »

Quelques momens de repos ayant suffi pour réparer leurs forces, M. Gaimard et quelques-uns de ses compagnons continuèrent leur route le long de la plage, avec l'intention de pénétrer dans l'intérieur des marais, et de se procurer un crocodile. Ils ne tardèrent pas à en apercevoir un dont ils estimèrent la longueur à 25 pieds, et un autre qui en avoit de

Rrr*

1818.
Octobre.

15 à 18, mais hors de la portée de leurs armes; enfin, après bien des fatigues, après s'être mis parfois dans la vase jusqu'aux hanches, ils furent obligés de renoncer à leur projet. « Quant à moi, dit M. Gaudichaud, je profitai de ce temps pour herboriser, et visiter, autant qu'il m'étoit possible, le petit bourg de Babao. Ce lieu est entouré de canaux et de fossés qui, communiquant avec la mer, paroissent destinés à sécher le pays : malheureusement, par suite de quelques fausses mesures ou de travaux incomplets, ces saignées dans les terres n'ont servi réellement qu'à rendre l'humidité plus grande, à cause des inondations qui arrivent à chaque forte marée. Pareil effet n'auroit pas lieu, si l'on établissoit deux écluses, dont toute la manœuvre consisteroit à lever l'empellement à marée basse, et à le fermer à marée montante : mais ces expédiens, malgré leur simplicité, sont encore au-dessus de la conception des habitans de ces contrées. »

Quittant enfin Babao à huit heures du soir, nos amis furent de retour à minuit à bord de la corvette. Cette course est la dernière de celles qui, ayant eu lieu à Coupang, puissent offrir quelque intérêt au lecteur; car je n'insisterai pas sur une incursion que fit M. le docteur Quoy sur la petite île Kéra, située à l'entrée de la baie, dans l'intention d'examiner les productions naturelles.

Toutes nos observations terminées, et bien que les soins de M. Tielman n'eussent pu réussir à nous procurer l'acquisition complète des objets de ravitaillement qui nous étoient nécessaires, je n'en fis pas moins faire tous les préparatifs de départ : l'état sanitaire de l'équipage m'y engageoit fortement, car déjà cinq dysentériques étoient sur les cadres, et il y avoit tout lieu de redouter que les circonstances fâcheuses dans lesquelles nous vivions n'augmentassent encore le nombre des malades. En conséquence, le 23 octobre, après avoir pris congé de la famille Tielman, nous remîmes sous voiles pour continuer notre navigation.

§. II.

1818.
Octobre.*Traversée de Coupang à Dillé.*

Mon intention, en quittant Coupang, étoit de prolonger rapidement de l'Ouest à l'Est la côte septentrionale de Timor, d'en faire la géographie, et de me rendre, sans relâche intermédiaire, à l'île Vaigiou, où nous appeloit la suite de nos travaux. Mais les obstacles que les courans, les calmes et les vents contraires vinrent opposer à notre marche, ainsi que le nombre toujours croissant de nos malades, m'obligèrent plus tard à modifier ce plan, ainsi qu'on le verra par la suite.

« Cotoyant à une assez petite distance, le 24 octobre, les rivages de l'île que nous venions de quitter, chaque pointe, en la doublant, nous offroit un paysage nouveau et graduellement varié, qui, s'affoiblissant peu à peu, ne disparoissoit enfin que pour faire place à un autre site plus ou moins pittoresque, plus ou moins embelli par les couleurs brillantes de la nature.

» Là, c'est une jolie maison enfoncée sous des milliers de palmiers, dont les têtes réunies, et entrelacées en quelque sorte, forment une voûte impénétrable à l'ardeur du soleil; ici, une chaîne de montagnes dont le prolongement va se confondre au loin avec le vague de l'atmosphère; au-delà, une plaine plus ou moins sinueuse, bornée à l'horizon par des montagnes couvertes de verdure, dont les pitons gigantesques semblent former comme de nouvelles montagnes au-dessus de la ligne irrégulière des vapeurs : ailleurs, la fumée qui s'exhale dans l'air indique les places où les naturels ont allumé des feux; l'imagination croit y distinguer ou le camp d'un raja, ou une ville, ou un village, ou simplement une chaumière. Quelquefois enfin, le terrain, quoique toujours couvert de verdure, n'offre plus, au lieu de ce tableau riant, que des précipices, des montagnes diversement déchirées, dont l'aspect sauvage fatigue l'œil et glace le cœur; on ne cherche plus à y voir des hommes, ni de ces Astérina, de ces Canda, de ces Sana charmantes, qui, malgré leur bétel, ont fait battre le cœur à plus d'un de nos compagnons.

» Les sensations ont changé avec le tableau; elles ne vous laissent

1818.
Octobre.

plus que des idées tristes et fatigantes : la pensée se porte avec effroi sur le sort des navigateurs qu'un pilote inhabile ou la tempête pourroit faire naufrager sur cet affreux rivage ; on semble partager les angoisses du malheureux qui , échappé à la fureur des vagues , périt sous la dent venimeuse des serpens ou du féroce crocodile. Tout-à-coup le vent , qui a fraîchi , vous fait doubler un cap ; et de même qu'au théâtre le jeu des machines transforme en un clin d'œil le désert le plus aride en un jardin fleuri , presque aussi rapidement la nature fait ici apparaître successivement à vos yeux ses plus hideuses horreurs et ses beautés les plus magnifiques et les plus suaves. » (*M. Gaudichaud.*)

De forts courans , portant à l'Ouest , nuisirent notablement à notre route ; en sorte qu'il ne nous fut permis de doubler Goula-Batou que le 26. Naviguant entre cet îlot et Timor , nous pûmes apercevoir , par conséquent , au fond d'une baie agréable et peu profonde , la petite ville de Sétérana , bâtie sur la limite des possessions hollandaises et portugaises.

Le 27 , nous passâmes devant la rade de Léfao. En cet endroit , le rivage a un aspect enchanteur : là ce sont des touffes de verdure qui contrastent fortement avec la couleur jaunâtre du sol ; ailleurs , des bois de mélaleuca qui projettent autour d'eux , par la teinte blanchâtre de leurs troncs , des nuances modifiées elles-mêmes par les reflets du soleil couchant. Tous ces objets , dessinés en quelque sorte sur un fond sombre formé par le massif des montagnes , composoient un admirable tableau , que la marche du navire et la nuit vinrent bientôt soustraire à nos regards.

Nous distinguâmes , le 28 , l'établissement portugais d'Atapoupou , voisin de Batouguédé , et fûmes fort surpris d'y voir flotter le pavillon hollandais ; particularité dont nous n'eûmes l'explication que pendant notre séjour à Dillé.

Le 29 vit commencer pour nous une des plus longues et des plus déplorables séries de difficultés que nous ayons éprouvées pendant le voyage. Lorsque nous fûmes parvenus à la partie la plus étroite du canal d'Ombai , les courans redoublèrent de violence , et les brises devinrent si foibles ou si contraires , qu'on peut dire avec justesse qu'à peine suffisoient-elles pour nous faire regagner le chemin perdu pendant le calme.

A la vérité, nous étions soumis à l'influence des marées; mais le jusant, qui portoit à l'Ouest, étant beaucoup plus fort et de plus longue durée que le flot, nous n'en pouvions tirer aucun avantage, puisqu'il nous étoit impossible de mettre à l'ancre: si à cet état de choses on ajoute que le calme s'établissoit généralement lorsque le courant renversoit du côté de l'Ouest, on concevra fort bien le peu de succès de nos efforts pour nous avancer dans le sens de la route que nous voulions faire. Ces contrariétés furent pour nous d'autant plus insupportables, que la chaleur étoit extrême, et que la dysenterie, maladie cruelle contractée à Coupang, faisoit à bord de plus rapides progrès. Nous restâmes dans cette situation pénible pendant dix-neuf jours!

1818.
Octobre.

Le défaut de vent nous retenant, le 2 novembre, près des rivages d'Ombai, je ne pus résister au desir de faire visiter la partie la plus voisine de cette île, dont l'aspect étoit d'ailleurs fort gracieux. MM. Bérard, Gaudichaud, Gaimard et Arago, chargés de cette mission, partirent dans le grand canot, abordèrent heureusement au village de Bitouka (*voyez* pl. 15), et furent de retour à bord vers les onze heures du soir. Cette petite excursion, dont je rendrai compte dans le prochain paragraphe, eut tout le succès que nous pouvions en attendre, et fut pour nous un motif de distraction agréable.

Novembre.

Le 3, le navire baleinier *l'Océan*, de Londres, quittant le mouillage de Batouguédé, d'où il nous avoit aperçus le 28 octobre, manœuvra pour se rapprocher de nous: son capitaine, M. Benjamin Hammat, vint bientôt à bord de *l'Uranie*. Occupé à faire la pêche de la baleine dans ces parages, il en connoît fort bien les principales localités: aussi obtins-je de sa complaisance un assez grand nombre de renseignemens, tant sur les opérations qui faisoient l'objet spécial de son voyage, que sur le littoral de Timor et d'Ombai. Nous profitâmes de l'inaction forcée à laquelle nos navires furent souvent réduits, pour nous visiter mutuellement plusieurs fois; notre navigation eut lieu de conserve jusque devant Dillé.

Dans les mers qui environnent les îles à épices, Timor, et cette portion de l'Océan qui gît entre l'archipel d'Asie et les côtes de la Nouvelle-Hollande, dit Crawford (1), abonde le cachalot nommé improprement

Pêche
de la baleine.(1) *History of the Indian archipelago*, by John Crawford, tom. III.

1818.
Novembre.

baleine à sperma-ceti. Les Anglais, les Anglo-Américains et quelques bâtimens français exploitent ce genre d'industrie, qui emploie annuellement 3 210 hommes (1), et produit, dans cette période de temps, selon le même auteur, une valeur totale de 26 750 000 francs [1 070 000 liv. sterl.].

D'après le récit du capitaine Hammat, 80 navires anglais sont régulièrement occupés à cette pêche; mais les Anglo-Américains n'en emploient pas moins de 100, soit dans la mer des Moluques, soit dans le grand Océan. C'est ordinairement aux environs de Célèbes et de Timor que le capitaine Hammat avoit coutume d'établir sa croisière; il lui falloit environ vingt mois pour compléter sa cargaison, qui exigeoit la capture de 85 à 100 cachalots. Or, si l'on admet, ce qui ne doit pas s'écarter beaucoup de la vérité, que la quantité totale des navires employés à cette pêche soit de 190 (2), et la moyenne du nombre des baleines nécessaires à chaque cargaison de 90, on trouvera que 17 000 environ de ces animaux deviennent annuellement victimes de la cupidité de l'homme!

Les plus grands cachalots que le capitaine Hammat ait pris, avoient 64 pieds français de longueur. Les cétacés de cette dimension peuvent fournir 100 barils d'huile et 24 barils d'adipocire (3). Les femelles sont inférieures aux mâles pour la taille; elles ne donnent pas au-delà de 18 ou 20 barils de cette dernière substance, qui, comme on sait, se trouve dans une cavité particulière de la tête de l'animal.

« L'opération de harponner la baleine, dit M. Pellion, n'est pas sans difficulté, et exige autant d'adresse que d'habitude; aussi un bon harponneur est-il un homme fort recherché. Il est rare qu'on frappe la baleine de dessus le vaisseau même; on se transporte de préférence, pour cet objet, sur des embarcations légères, douées d'une marche supérieure, et nommées *baleinières*: il y en a plusieurs sur les navires, et chacune

(1) Un tel nombre suppose de 120 à 140 navires pour un équipage moyen de 23 à 27 hommes.

(2) Ce nombre seroit fort, d'après ce qui précède, si l'on ne faisoit attention que Crawford paroit n'avoir eu en vue que les navires qui font la pêche dans l'archipel d'Asie.

(3) Ces barils contiennent 31 galons et demi, et le galon environ 4 pintes françaises. On trouve, en calculant plus exactement, que 24 barils font 3 075 pintes [2 859 litres]; et 100 barils, 12 812 pintes ou 11 913 litres.

est armée de sept avirons, dont un sert de gouvernail. Deux harpons placés sur la fourche (1), et garnis de leur ligne; trois autres déposés dans leurs étuis le long du vaigrage; une lance dressée aussi sur la fourche, et deux tenues en réserve; une hache, un couteau, une bouée avec son signal, une ou deux lignes de 2 pouces 1/2 disposées dans une baille, un bidon et un gamelot: tels sont les instrumens dont sont munies ces sortes d'embarcations (2).

1818.
Novembre.

» Les baleinières cherchent d'abord à prolonger l'animal de la tête à la queue: le harponneur est de l'avant du bateau, les avirons sont levés, le patron (3) est attentif. Le harponneur saisit sur la fourche le premier harpon; il juge la distance, commande le mouvement que le bateau doit suivre, et, fixant l'œil sur le point qu'il veut frapper (4), il lance à l'instant son fer avec toute la force de son bras; c'est ordinairement aux environs de la nageoire pectorale que le harpon est dirigé. L'instant où la baleine est frappée est fort dangereux: à peine se sent-elle piquée, qu'elle s'agite avec fureur; et plus d'une fois on l'a vue, d'un coup de son énorme queue, lancer fort haut dans les airs et la baleinière et les malheureux pêcheurs dont l'adresse et la promptitude n'ont pu les garantir de sa violence.

Malheur au nautonnier, dans ce moment funeste,
Si l'aviron léger n'emportoit ses canots
Loin de l'orage affreux qui tourmente les flots!
Tout s'éloigne, tout fuit; la baleine expirante
Plonge, revient, surnage; et sa masse effrayante,
Qui semble encor braver les ondes et les vents,
D'un sang déjà glacé rougit les flots mouvans.

ESMENARD, poème de *la Navigation*.

» Il peut se faire, continue M. Pellion, que la baleine soit si bien

(1) Sorte de chandelier à deux branches placé sur le côté de l'embarcation pour entreposer et tenir à portée du harponneur les instrumens dont il doit faire usage.

(2) Le navire *l'Océan*, avant son départ d'Angleterre, avoit à bord cent cinquante harpons; ceux que nous avons vus étoient triangulaires et parfaitement affilés. Une sorte de couteau, armé d'un long manche, sert à dépecer les baleines: on en embarque aussi plusieurs pour cet objet.

(3) On nomme ainsi le timonier de ces petites embarcations.

(4) On ne harponne point le cachalot sur la masse énorme que forme son museau, parce que, quoiqu'il n'y ait pas d'os, la peau y est si dure que le fer n'y pénétrerait pas.

Voyage de l'Uranie. — Historique.

SSS

1818.
Novembre.

touchée, qu'elle se retourne à l'instant et reste morte sur le coup. Quelquefois, n'étant que blessée, elle nage à la surface des eaux et entraîne à sa suite la baleinière, à laquelle elle est liée par la corde fixée à l'instrument meurtrier : le pêcheur, dans ce cas, saisit promptement un second harpon et le lance comme le premier. Mais s'il arrive, ce qui est le cas le plus fréquent, que la baleine plonge ou *sonde* verticalement, il faut alors que la ligne soit filée avec assez de vitesse pour que l'impulsion donnée par le cétacé ne puisse pas compromettre l'embarcation. Si cette corde s'engageoit (1), il faudroit qu'elle fût coupée de suite; la même manœuvre seroit indispensable, si la ligne, sortie de la goujure où elle doit se maintenir de l'avant du bateau, venoit en travers et risquoit ainsi de le faire chavirer.

» On a presque toujours deux lignes ajustées bout à bout, formant une longueur totale de 480 brasses; cependant, lorsqu'il arrive que ce n'est point assez, on est obligé d'en laisser aller le bout : cette circonstance a été calculée d'avance; la bouée, garnie de son pavillon comme d'un signal, est fixée à l'extrémité de la ligne et doit servir plus tard à la faire retrouver.

» Lorsqu'on peut juger, par la rapidité avec laquelle sonde d'abord la baleine, que le cas ci-dessus aura lieu, on cherche à la fatiguer en ne filant (2) la corde qu'à retour (3) et de manière que l'avant de l'embarcation, sur lequel passe la corde, soit quasi à fleur d'eau.

» On n'est pas moins attentif à faire rentrer la ligne lorsqu'on y remarque un peu de mou (4), comme aussi à l'arroser pendant qu'on la file; car, sans cette dernière précaution, elle pourroit prendre feu.

» La baleine, affoiblie, remonte bientôt à la surface de la mer pour respirer; et la corde ayant été abraquée à mesure, l'embarcation se trouve alors tout près de l'animal. Le harponneur s'arme aussitôt de sa lance, et le frappant à coups redoublés au défaut de la tête (5), ne tarde pas à

(1) S'embrouilloit.

(2) Lâchant.

(3) En ne cédant qu'en partie à l'effort; en résistant de temps à autre.

(4) Lorsqu'on remarque qu'elle n'est pas tendue.

(5) Selon M. Gaimard, les harponneurs, armés de la lance, visent toujours au cœur autant qu'il est possible, en frappant un peu au-dessus de la nageoire pectorale.

lui donner le coup mortel. Bientôt on voit en effet le sang sortir de ses évens, signe certain de sa mort prochaine : ce sang qui s'échappe ainsi du colosse, est suivi promptement de la destruction totale de ses forces ; il se renverse sur le flanc ; les mouvemens précipités de sa nageoire latérale indiquent seuls en lui un reste d'existence ; enfin, dès qu'il a exhalé le dernier souffle, on le remorque le long du navire, sur le côté duquel, par le moyen des caliores du grand mât, on le suspend de manière qu'il puisse être facilement retourné à mesure qu'on le dépouille de sa chair.

» Plusieurs hommes, placés sur des galeries extérieures, commencent à le dépecer par zones circulaires avec leurs grands couteaux : son lard est ainsi taillé par morceaux de forme prismatique, qu'une personne préposée à cet effet pique avec une énorme fourchette emmanchée, et jette sur le vaisseau. On porte ces morceaux sur le *cheval* pour y être hachés et mis ensuite dans les chaudières ; et lorsqu'ils ont rendu toute l'huile qu'ils contiennent, on s'en sert pour alimenter le feu : les os servent au même usage. »

A mesure qu'on retire le blanc de baleine ou l'adipocire de la tête du cétacé, on le jette dans d'énormes caisses en cuivre étamé, pour être ensuite fondu plus à loisir, et conservé dans des vases de même nature arrimés au fond du vaisseau.

Le fourneau destiné à fondre ces substances pour les transformer en huile et les clarifier, est placé sur le pont ; cette huile est ensuite vidée, à l'aide de grandes cuillers et d'une manche en toile qui sert de conduit, dans les barriques qu'on a disposées dans la cale pour la recevoir.

Le fourneau particulier du navire *l'Océan* étoit en briques et placé en arrière du mât de misaine, au tiers à-peu-près de la distance qui le séparoit du grand mât ; il avoit 7 pieds 3 pouces de long (dans le sens de la largeur du navire), 4 pieds 6 pouces de large et 4 pieds 1 pouce de hauteur. Une plate-forme en bois, parallèle au pont, dont il n'étoit séparé que par un intervalle de 8 pouces de hauteur, lui servoit de base ; ce qui avoit permis de ménager en dessous un bassin, qu'on remplissoit d'eau toutes les fois que le feu étoit allumé, à dessein d'isoler les parties du

1818.
Novembre.

vaisseau qui, sans cette précaution, eussent pu être trop fortement chauffées. L'appareil entier, contenant deux chaudières en potin, étoit soutenu et solidement fixé sur le pont par des courbes en fer qui avoient 4 pouces d'épaisseur à leurs extrémités et 8 pouces à l'endroit de la courbure : la partie de ces courbes qui s'appuyoit contre le fourneau, avoit 3 pieds de long ; la partie fixée sur le pont n'en avoit que 2 et 1/2. Le fourneau, aux trois quarts et au quart de sa hauteur, étoit entouré de deux plates-bandes en fer de 6 lignes d'épaisseur sur 2 pouces de large ; le tout au besoin pouvoit être recouvert d'une grande caisse en bois propre à empêcher l'eau de pluie de tomber dans les chaudières. Quant à celles-ci, chacune avoit une capacité de 130 galons anglais ou 461 litres et 1/2. Le poids total de l'appareil s'élevoit à 7 tonneaux environ.

Aux deux extrémités latérales du fourneau, se trouvoient de grands vases prismatiques ou réservoirs en cuivre, de 3 pieds 5 pouces de long sur 3 pieds de large et 4 de hauteur. Ces vases, destinés à recevoir l'huile à mesure qu'elle étoit fondue dans les chaudières, d'où elle s'écouloit naturellement par les ouvertures pratiquées à cet effet, présentotent, au tiers supérieur de leur hauteur, une espèce de passoire où s'arrêtoient les parties hétérogènes et non liquides.

Quoique *l'Océan* fût réellement jaugé à 243 tonneaux, le poids ordinaire de sa cargaison ne s'élevoit pas au-delà de 230.

Au rapport du capitaine Hammat, l'huile de cachalot se vendoit à Londres, lors de son départ (en 1816), 120 liv. sterl. [3 000 fr.] le tonneau (1) ; sa cargaison entière à ce compte devoit valoir 27 600 liv. sterl. [690 000 fr.], somme sur laquelle 10 600 liv. sterl. [265 000 fr.] étoient affectés aux dépenses de l'armement et du voyage ; 17 000 liv. sterling formoient donc le bénéfice net, qui se distribuoit ensuite d'après les bases suivantes :

(1) Autrefois on séparoit à Londres l'adipocire de l'huile extraite du lard de cachalot. La première de ces denrées valoit alors 12 à 15 livres sterling de plus par tonneau que l'autre, et on les vendoit à part : mais les fabricans mêlant ensuite ces deux substances, les pêcheurs ont trouvé plus expédient de faire le mélange eux-mêmes, à leur retour, et de n'établir qu'un seul prix moyen du tout. C'est au moins ce qui résulte des notes que j'ai recueillies.

LIVRE II. — DU BRÉSIL À TIMOR INCLUSIVEMENT. 507

	L. sterl.	Francs.
A 1 capitaine commandant du navire $\frac{1}{14}$	1 214.	30 350.
A 1 premier lieutenant $\frac{1}{28}$	607.	15 175.
A 1 second lieutenant $\frac{1}{56}$	340.	8 500.
A 3 patrons d'embarcations, pour chacun $\frac{1}{100}$, et pour les trois.....	510.	12 750.
A 6 matelots de 1. ^{re} classe, pour chacun $\frac{1}{130}$, et pour les six.....	785.	19 625.
A 10 matelots de 2. ^e classe, pour chacun $\frac{1}{150}$, et pour les dix.....	1 133.	28 325.
A 2 mousses : il ne leur revenoit aucune part sur la cargaison ; on leur accorderoit seulement les vêtemens et la nourriture.		

1818.
Novembre.

Ainsi, pour 24 hommes d'équipage, il falloit.....	4 589.	114 725.
en sorte que les armateurs n'avoient pour eux que.....	12 411.	310 275.
somme qui, ajoutée à la précédente, fait réellement.....	17 000.	425 000.

A cet avantage, qui dérive pour le capitaine du prix de sa cargaison, doivent encore être ajoutés certains profits qui ne laissent pas d'être considérables. Il est nourri, et ses armateurs lui donnent, pour fournir au ravitaillement du vaisseau, une certaine somme annuelle : mais il est rare qu'il soit obligé de faire en argent les achats de vivres nécessaires, soit à lui, soit à son équipage ; il y emploie des objets d'échange de peu de valeur. Un buffle, par exemple, qui valoit 5 piastres à Dillé lorsque nous y relâchâmes, pouvoit être obtenu, sur d'autres points moins fréquentés de la côte de Timor, avec une hache d'une demi-piastre. L'économie en faveur du capitaine étoit donc, comme on voit, des neuf dixièmes. Sur l'île Kisser, il avoit eu vingt moutons pour un méchant fusil de pacotille, qu'on estimeroit peut-être trop haut en le portant à 25 francs.

Tels furent les détails que nous recueillîmes à bord du navire *l'Océan*, pendant les mortelles journées de calme et de contrariétés qui nous retinrent si long-temps dans le voisinage l'un de l'autre. Nous avions alors peu d'objets de distraction : las de voir, et presque toujours sous le même aspect, les rivages monotones de l'île Ombai et du cap Batou-Lotié sur Timor, nous saisissions avec une sorte d'avidité les moindres

1818.
Novembre.

occasions d'ajouter quelques notes, même imparfaites, aux pages si long-temps arides de notre journal.

Le 15, plusieurs requins pris pas nos matelots nous donnèrent lieu de faire de curieuses remarques sur la force musculaire dont sont doués ces animaux. « J'avois bien remarqué, dit M. Gaudichaud, que, long-temps après sa mort, le requin conserve une contractilité machinale très-considérable; mais jamais je n'aurois pensé qu'un de ces poissons, presque entièrement suffoqué, hissé à bord, fendu de la tête à la queue, vidé de tous ses viscères, et ayant perdu tout son sang, eût encore, étant jeté à la mer une demi-heure après, assez de vigueur pour nager de nouveau avec une vitesse capable d'entraîner deux hommes qui tenoient la corde à laquelle on l'avoit amarré par la gueule et les ouïes, et pour bondir hors de l'eau ainsi que le font ordinairement les marsouins : c'est cependant ce qui arriva.

» Peu après cette première expérience, l'hameçon, qui avoit été remis à la mer, prit encore un de ces mêmes poissons : quoique beaucoup plus petit, on le soumit aux mêmes épreuves, avec cette différence pourtant qu'on lui coupa les deux nageoires abdominales au ras du corps. Les phénomènes observés dans le premier se renouvelèrent avec peut-être encore plus de force dans celui-ci.

» A ces remarques s'en rattache une autre non moins intéressante, et qui doit dépendre de la même cause; c'est que cette force contractile qui fait que le requin nage et saute long-temps après qu'il a été privé de toutes ses parties vitales, exerce aussi son action avec la même énergie sur les muscles de la mâchoire, et qu'en cet état, sa morsure n'est pas moins formidable que s'il possédoit encore ses facultés naturelles. Nous en avons vu, mutilés de manière qu'on ne pouvoit leur supposer aucun principe d'existence, saisir des paquets de cordages, et ne les lâcher qu'après les avoir fortement endommagés. »

Il y avoit déjà vingt - quatre jours que nous étions dans le canal d'Ombai, moins occupés à faire route qu'à lutter contre des difficultés de toute espèce, dans l'attente qu'une saute de vent favorable ou un orage viendrait enfin faire cesser notre perplexité. Cet événement heureux arriva le 16 novembre : une forte brise d'Ouest s'étant établie à

la suite d'un grain, le capitaine du navire *l'Océan* et moi nous en profitâmes pour sortir des parages diaboliques dans lesquels nous étions comme enfournés. Bientôt nous eûmes doublé le cap Mobéra sur l'île Timor, et la partie Sud de Cambi ; après quoi les courans, venant à se bifurquer, nous devinrent favorables. Mais ce qui montre à quel point sont bizarres et variables les chances de la navigation, c'est qu'un navire anglo-américain, le *Thomas Scattergood*, de Philadelphie, entré la veille seulement dans le canal d'Ombai, en sortit en même temps que nous.

1818.
Novembre.

Or entra nello stretto, e passa il corto
Varco (1).

Gerusalemme liberata, cant. xv.

Ce navire se rendoit à Canton et faisoit momentanément ainsi la route que nous suivions nous-mêmes.

Libres désormais dans nos manœuvres, et débarrassés de tous les obstacles qui nous avoient si long-temps arrêtés, nous eussions bien voulu forcer de voiles, et réparer, autant qu'il étoit en notre pouvoir, le temps que nous avions si malheureusement perdu ; mais une considération importante vint nous condamner encore, quoique volontairement ici, à un nouveau délai. Nous n'avions eu à Coupang que peu de rafraîchissemens pour nos malades ; et le nombre de ces derniers ayant, malgré tous nos soins, beaucoup augmenté, une relâche étoit nécessaire pour nous procurer de nouvelles provisions : je choisis celle de Dillé, qui étoit le plus dans notre voisinage, et qui pouvoit nous offrir d'ailleurs plusieurs genres d'intérêt.

Le 17, à midi, nous arrivâmes devant ce chef-lieu des établissemens portugais à Timor : je fis tirer un coup de canon pour appeler un pilote ; il vint assez promptement, et nous mit en mesure d'atteindre, à quatre heures trois quarts, le mouillage désiré.

(1) Alors le vaisseau entre dans le détroit, et en franchit le court intervalle.

§. III.

Excursion sur l'île Ombai.

J'ai cru devoir renvoyer à un paragraphe particulier les détails de la petite expédition qui, après avoir quitté *l'Uranie* le 2 novembre, alla visiter le village de Bitouka, sur la côte méridionale de l'île Ombai : M. Gaimard, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, faisoit partie du détachement, lui servira ici d'interprète.

« L'embarcation quitta le bord à onze heures du matin, dit-il, et n'arriva à terre qu'à une heure dix minutes. A peine avions-nous touché le rivage, que, munis de nos armes et de plusieurs objets d'échange, nous nous acheminâmes vers un groupe assez nombreux d'indigènes tranquillement assis sous de grands arbres voisins de la côte. Nous leur demandâmes à parler au raja; après quelques instans d'hésitation et une courte conversation entre eux, ils nous adressèrent à un des plus vieux de la troupe, nommé *Sikman*.

» Pour nous rendre ce chef favorable, nous lui fîmes divers présens : un joli collier de verre, entre autres, offert par M. Bérard, parut lui faire grand plaisir. Ayant ainsi, à ce qu'il nous sembloit, disposé favorablement les voies, nous voulûmes savoir s'il ne seroit pas possible d'obtenir des poules en échange de quelques couteaux; le mot *ayam*, dont nous nous servîmes, et qui nous avoit été si utile à Coupang, ne fut pas ici moins intelligible; « *sato ayam, sato pisso* [une poule pour un couteau], » leur disions-nous. Mais ils nous firent comprendre qu'ils avoient fort peu de volailles; et bientôt nous eûmes occasion de nous en convaincre par nous-mêmes (1).

» Ayant prié ces insulaires de nous indiquer le chemin qui conduisoit à Bitouka, d'abord ils ne parurent nullement disposés à nous satisfaire; quelques-uns même nous donnèrent à entendre qu'il falloit nous abstenir

(1) Nous savions cependant que, sur divers points de la côte de cette île, on pouvoit se procurer des ignames, des citrouilles, du sucre de palmier, des poules, des cochons, même quelques buffles, et que ces derniers se payoient six couteaux.

d'y aller. Nous nous mîmes cependant en route en avançant à petits pas sous l'ombre des arbres, suivis de la plupart de nos Ombayens, au nombre de trente à-peu-près : tous étoient armés d'arcs, de flèches et de kris ; plusieurs avoient en outre des cuirasses et des boucliers faits en peau de buffle. Leur air étoit guerrier, et ils ne paroissoient pas beaucoup redouter nos armes : toutefois nous apercevions dans leur contenance quelque chose d'incertain, propre à nous faire craindre qu'ils n'eussent en tête quelques projets sinistres (1).

» Les cuirasses et les boucliers qui étoient suspendus aux branches des arbres fixoient particulièrement nos regards : nous invitâmes nos Ombayens à s'en revêtir ; ce que deux d'entre eux firent aussitôt. L'un voulut bien poser pour être dessiné, tandis que l'autre nous donnoit le spectacle d'un combat simulé. Armé de son arc en bambou, il se mit en devoir de lancer des flèches, et nous fit entendre, d'une manière fort expressive, qu'il lui seroit facile d'en tirer un très-grand nombre pendant le temps nécessaire pour charger seulement nos fusils ; aussi témoignoit-il attacher un bien plus haut prix à ses armes qu'aux nôtres. Ce raisonnement avoit quelque chose de spécieux, et il est assez remarquable qu'il soit venu à la pensée de peuplades sauvages établies à de grandes distances les unes des autres. Jean de Léry avoit déjà vu les indigènes du Brésil manifester la même opinion. « Voyans souvent, dit-il,

(1) On jugera peut-être que ces craintes n'étoient pas dénuées de fondement. Voici en effet ce qui nous a été raconté par des gens dignes de foi. En 1802 ou 1803, le navire *la Rose*, de Philadelphie, envoya sur la partie orientale de l'île Ombai, une embarcation qui fut enlevée par les habitans et l'équipage retenu prisonnier.

Dix ans plus tard, le capitaine du navire anglais *l'Inacho* étant descendu sur la même île pour y acheter un buffle, mit seul pied à terre, tandis que ses matelots, armés de fusils, restoient dans l'embarcation. Les habitans accueillirent à coups de flèches cet officier, qui reçut, à cette occasion, plusieurs blessures.

Mais voici qui est plus fort encore. Une frégate anglaise ayant envoyé un canot sur la partie orientale de l'île Ombai, pour faire du bois, en novembre 1817, tous les hommes de cette embarcation furent, à la suite d'une rixe, tués et mangés par les habitans. Le surlendemain, un second détachement de matelots descendit, bien armé, pour faire la recherche de leurs camarades ; mais ils ne virent que les restes sanglans de plusieurs des victimes, et les débris du canot, qui avoit été fracassé. La frégate ayant relâché quelques jours après à Dillé, son capitaine y fut confirmé dans l'opinion qu'il avoit déjà que les habitans d'Ombai étoient anthropophages. Ces derniers renseignemens nous ont été fournis par M. le gouverneur de Dillé lui-même.

Notes
sur Ombai.

» qu'aucuns de nous, en leur présence, abattoient un oyseau de dessus un arbre, ou une beste sauvage au milieu des champs, parce principalement qu'ils ne voyoyent pas sortir ny en aller la balle, cela esbahist bien fort les sauvages; tant y a néanmoins qu'ayant cogneu l'artifice, et disans (comme il est vray) qu'avec leurs arcs ils auront plustôt delasché cinq ou six flèches, qu'on n'aura chargé et tiré un coup d'harquebuze, ils commençoient de s'asseurer à l'encontre (1). »

» Dès qu'il avoit lancé une flèche, l'Ombayen se jetoit par terre, et se couvroit de son bouclier, comme pour se mettre à l'abri des coups de son adversaire : toutes ses flèches étant épuisées, il quittoit son arc et saisissoit son kris; alors, le bouclier d'une main, et cette arme redoutable de l'autre, il s'élançoit avec rapidité sur son ennemi, en paroissant lui porter des coups terribles : tous ses mouvemens étoient impétueux et assurés; son œil étinceloit; on eût dit qu'il ne respiroit que les combats et le carnage.

» La cuirasse dont les guerriers se revêtent se nomme *boou*; elle est en peau de buffle : percée, au milieu, d'un trou pour le passage de la tête, elle descend devant et derrière un peu au-dessous de la hauteur des hanches, et offre ainsi l'image grossière d'une chasuble; sur l'une et l'autre face sont fixées horizontalement un assez grand nombre de coquilles de l'espèce des petites porcelaines; de plus grosses sont disposées au bas en forme de bordure; quelquefois, au lieu de coquilles, ce sont des morceaux d'os ou d'ivoire taillés en forme de dents. L'Ombayen dessiné par M. Arago, étant gaucher, portoit son bouclier à droite et en arrière : ce bouclier, plus long que large, avec une échancrure à sa partie supérieure, étoit un morceau de peau de buffle desséchée et dépouillée de tous ses poils; il se nommoit aussi *boou*.

» Les pointes des flèches étoient ou en bois dur, ou en os, ou même en fer. Ces flèches, étalées en éventail, étoient assujetties, au côté gauche du guerrier, à la ceinture de son sabre ou de son kris.

» La plupart des habitans portoient fixées à la cuisse droite et à la ceinture une multitude de feuilles de latanier tailladées pour laisser passer des bandes des mêmes feuilles, teintes, soit en rouge, soit en noir. Le

(1) *Voyage au Brésil*, par Jean de Léry.

bruissement continué produit par les mouvemens de ceux qui étoient accoutrés de cette singulière parure, augmenté par le contact de la cuirasse et du bouclier; le tintement des petits grelots qui sont aussi des accessoires de leur toilette guerrière, tout cela faisoit un tel vacarme que nous ne pouvions nous empêcher d'en rire : loin de s'en offenser, nos Ombayens n'hésitoient pas à suivre notre exemple.

» M. Arago fit devant eux quelques tours d'escamotage qui les étonnèrent beaucoup. Ils nous assurèrent qu'il n'y avoit aucun établissement portugais ni hollandais dans leur île (1).

» Nous nous acheminâmes enfin directement vers le village de Bitouka, situé sur une hauteur : deux routes y conduisent; les défiants Ombayens nous engagèrent à suivre la plus longue, tandis que, prenant eux-mêmes la plus courte, ils arrivèrent avant nous à leurs habitations.

» Ayant aperçu, en passant devant une de leurs cases, une vingtaine de mâchoires d'hommes suspendues à la voûte, je témoignai le desir d'en avoir quelques-unes, offrant en retour mes plus précieux objets d'échange; mais on me répondit : *Pamali* [cela est sacré]. Il paroîtroit dès-lors que ces os étoient des trophées destinés à perpétuer le souvenir de victoires remportées sur les ennemis.

» Les murailles, les voûtes et les planchers des cabanes d'Ombai sont construits avec des feuilles de vacois, de latanier, de cocotier, supportées par des tiges de bambou. L'endroit où couchent leurs habitans est élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol, et l'on exhausse encore le lit au-dessus de ce plancher; dispositions que nous avons déjà remarquées à Babao.

» Une poule, du miel, des mangues vertes et quelques cocos, furent les seules provisions alimentaires qu'on nous offrit. Nous échangeâmes nos couteaux, nos colliers et nos pendans d'oreilles contre des arcs et des flèches; mais il nous fut impossible de nous procurer des cuirasses et des boucliers.

(1) Il est possible que la question qui a amené cette réponse ait été mal comprise; ou peut-être les habitans de Bitouka n'étoient-ils point parfaitement informés de l'état des choses sur tous les points de l'île qu'ils habitent. Ce qui est certain, c'est que les Portugais ont deux rajas d'Ombai sous leur dépendance, ainsi que nous le verrons plus particulièrement par la suite.

Notes
sur Ombai.

» On faisoit sécher, près de quelques-unes des cabanes, des semences blanches, de la grosseur d'une petite amande, ayant un goût fort agréable.

» Nous ne vîmes pas une seule femme à Bitouka; il paroît que nos guides ne nous avoient devancés que pour les en faire éloigner.

» Nos matelots firent de l'eau à une petite rivière nommée *Ira*, qui est très-voisine du lieu où nous avons mis pied à terre.

» Les montagnes de l'île sont élevées, mais il n'y en a point qui dominant sur les autres d'une manière notable : leurs flancs sont fréquemment sillonnés par des ravins plus ou moins profonds. Les basses terres voisines du rivage ont peu d'étendue, excepté du côté de l'Est, où leur pente est fortement adoucie. Le sol en général paroît volcanique ; les laves et les scories que nous avons recueillies le prouvent évidemment ; et le dessin de la planche 32 de notre atlas, fait reconnoître des basaltes rangés en prismes verticaux et irréguliers. La terre ne nous a paru nulle part cultivée ; quoique en plusieurs endroits la végétation se montrât fort active : on remarquoit sur-tout, parmi les arbres, des cocotiers, lataniers, cassiers, manguiers, et le mélaleuca à tige blanche, dont on extrait l'huile essentielle de *cajeput* ou plutôt de *kayou pouti* [arbre blanc].

» Les cochons et les chiens sont les seuls mammifères que nous ayons aperçus. Les oiseaux paroissent être les mêmes qu'à Timor : ceux qui frappèrent nos regards étoient des tourterelles grises, d'autres à calotte purpurine, des pigeons ramiers, différentes espèces de corbeaux, des oiseaux grimpeurs, &c.

» A en juger par le grand nombre de feux qu'on distinguoit la nuit, tant sur la côte que vers l'intérieur, l'île Ombai doit être très-peuplée. Plusieurs villages se sont établis à l'ombre des bois, qui végètent avec vigueur dans les parties les plus humides ; mais un grand nombre d'autres, à notre grande surprise, ont choisi leur emplacement sur la crête des montagnes les plus élevées, où il n'est guère concevable qu'il y ait de l'eau douce : un des plus importants, nommé *Madama*, étoit perché, non loin de Bitouka, à une hauteur considérable.

» En général, les habitans sont ici d'une taille moyenne ; plusieurs sont bien faits et fortement constitués ; d'autres ont les membres grêles, et paroissent d'une complexion foible. Leur teint noir olivâtre offre diffé-

rentes nuances; l'angle facial, chez le plus grand nombre d'entre eux, est moins ouvert que celui des habitans de Coupang; ils ont le nez épaté (quelques-uns cependant l'ont assez bien fait), les lèvres grosses, les dents noircies et en partie détruites par l'usage du bétel, la membrane buccale d'un rouge vif; les cheveux noirs, longs, plats ou crépus, ordinairement réunis en touffe à la partie postérieure du sommet de la tête, à l'aide d'un large ruban d'écorce de figuier: on en voit aussi qui ont les cheveux coupés, et qui sont couronnés d'une espèce de cercle qu'ils nomment *préki*.

« Quelques individus avoient des cicatrices à la poitrine, aux bras et aux tempes; d'autres, des taches dartreuses blanchâtres à la figure et à diverses parties du corps; deux étoient borgnes, et un assez grand nombre offroient des traces non équivoques de la petite vérole.

« Le seul instrument de musique que nous ayons rencontré chez eux, est une espèce de flûte en roseau, dont nous ne les avons point cependant entendus jouer.

« Un des naturels nous demanda si nous étions Anglais; il avoit visité Timor et Manille; et nous dit avoir rapporté de l'île Luçon un miroir auquel il attachoit beaucoup de prix.

« Une remarque déjà faite à Coupang, et que j'ai eu occasion de renouveler ici, c'est que les habitans de ces contrées répètent avec beaucoup d'exactitude et de facilité les mots français qu'ils entendent prononcer.

« Nous ne restâmes à Ombai qu'environ quatre heures: un coup de canon tiré par la corvette fut le signal convenu qui nous rappela à bord; nous y arrivâmes le soir à onze heures. Parmi les curiosités que nous rapportâmes, nous citerons un vase en poterie grossière, dont les naturels se servent pour fabriquer le sel par l'ébullition de l'eau de mer, et une arbalète que nous vîmes entre les mains d'un jeune Ombayen, pareille à celles qui servent aux jeux des enfans dans plusieurs provinces de France.»

Notes
sur Ombai.

1818
Novembre

§. IV.

Séjour à Dillé.

1818.
Novembre.

A peine eûmes-nous mis à l'ancre, le 17 novembre, que j'envoyai un de mes officiers saluer le chef de la colonie, et lui faire connoître, avec l'objet de la mission de *l'Uranie*, la nature des besoins qui motivoient notre relâche. Les salves d'usage eurent lieu, le lendemain, en l'honneur des pavillons de nos nations respectives; et après avoir reçu nous-mêmes un officier d'ordonnance portugais, chargé de nous complimenter sur notre arrivée, nous allâmes tous en corps faire visite au gouverneur, D. José Pinto Alcoforado d'Azevedo e Souza, qui nous accueillit avec une extrême politesse, et me promit de faire réunir, avec toute la célérité possible, les objets de ravitaillement dont nous avions besoin.

Le 19, de bonne heure, quelques observations magnétiques eurent lieu à terre; plus tard je me rendis chez le gouverneur avec ceux de mes compagnons de voyage qui, comme moi, avoient été invités à y dîner. Lorsque nous mîmes le pied sur le rivage, notre courtois gouverneur nous fit saluer de six coups de canon; lui-même, avec une partie de ses officiers, vint au-devant de nous, accompagné d'énormes parasols que portoient des esclaves, afin que nous pussions arriver jusqu'à sa demeure sans être trop incommodés par un soleil brûlant. (*Voyez planche 30.*)

Les avenues du palais étoient élégamment ornées de feuillages et de fleurs. Nous traversâmes d'abord, au bruit de la musique, une grande cour plantée d'arbres et toute entourée de jardins. La troupe étoit sous les armes et formoit la haie; le costume des soldats, dont on peut prendre une idée sur la planche qui vient d'être citée, ne fut pas ce qui nous parut le moins remarquable. Arrivés dans le salon, nous vîmes réunies les dames les plus notables de la colonie: c'étoient les femmes d'officiers portugais, toutes filles de rajas ou issues des grandes familles de race pure ou mélangée, et dont le teint basané l'étoit par conséquent plus ou moins. La plus jolie et la plus jeune d'entre elles, Dona Joanna,

dont on peut voir le portrait, planche 17, étoit l'épouse du capitão mór D. Francisco de Assis Monteiro Terros Duraõ, second de la colonie, et commandant de la province de Bellos; elle étoit née à Timor. Toutes ces dames étoient richement vêtues à la mode portugaise, c'est-à-dire, à-peu-près comme on s'habilloit en France il y a quarante ou cinquante ans : leurs cheveux, descendant à plat sur le front, étoient retroussés par derrière en chignon flottant, et attachés sur la tête avec de grandes épingles d'or; elles portoient aussi au cou des chaînes du même métal.

Après de chacune d'elles, une esclave accroupie tenoit un mouchoir et le sac à bétel obligé. La plupart de ces suivantes étoient jolies, richement vêtues à la timorienne, et parées de chaînes et de bijoux d'or. Toutes étoient pieds nus : mais leurs maîtresses, qui probablement suivoient le même usage les jours ordinaires, s'étoient chaussées ce jour-là; et elles en paroissent fort embarrassées. Indépendamment des bas, elles avoient des mules brodées en paillettes ou en soie de couleur. Présument sans doute que leur toilette ne devoit avoir à nos yeux rien de ravissant, ces dames nous dirent qu'elles avoient fait de grandes demandes d'objets de mode à Macao, et qu'elles les attendoient d'un instant à l'autre avec tant d'impatience, que la vue de *l'Uranie* leur avoit fait battre le cœur, pensant que ce pouvoit être le vaisseau désiré.

Un dîner splendide, d'environ quarante couverts, nous fut servi, partie à la portugaise et partie à la manière anglaise. Une grande profusion de viandes et de ragoûts composa les deux premiers services; on y fit succéder un très-beau dessert, qui consistoit en pâtisseries variées, en confitures de Chine, en fruits superbes et excellens, entre autres les mangues et les ananas, supérieurs, pour la saveur et le parfum, à aucun de ceux que j'eusse déjà mangés, même à l'Île-de-France et au Brésil. La vaisselle et les cristaux qui décoroient la table étoient dignes du reste: un air de grandeur régnoit par-tout; les esclaves des deux sexes étoient nombreux et servoient bien. On porta avec du vin de Madère les santés des rois de France et de Portugal; le canon fut tiré à chacun de ces toasts, et des musiciens jouèrent pendant tout le repas.

Lorsqu'on eut dîné, le gouverneur, qui est aimable et fort gai, proposa de danser : tout le monde paroissant goûter la proposition, nous

1818.
Novembre.

1818.
Novembre.

débutâmes par une anglaise ; mais la chaleur étoit si intolérable, et ce genre de danse est si actif, que nous ne pûmes continuer. Plusieurs dames alors se mirent à exécuter de très-jolies danses timoriennes ; et le gouverneur nous prouva, par un menuet dont il se tira à merveille, que, dans sa jeunesse, il dut être un fort bon danseur. Nous ne rentrâmes à bord que très-tard.

Le 20 novembre fut consacré à l'embarquement des vivres que nous avions demandés : ils consistoient en trois cents volailles, plusieurs buffles, six milliers de riz, et du maïs pour nourrir nos bestiaux. Nous complétâmes aussi notre provision d'eau, qui nous fut apportée par des embarcations du pays. Cette eau est bonne, mais peu commode à faire, car il faut la retirer d'un puits. Nous aurions pu reprendre ce soir-là même la mer, si le tabac pour les besoins de l'équipage eût pu m'être fourni assez tôt ; mais il fallut attendre encore jusqu'au lendemain.

Ce retard fut cause que nous reçûmes une nouvelle invitation à dîner de notre bon gouverneur, qui voulut absolument recevoir chez lui celles des personnes de mon état-major qu'il n'avoit pu réunir la précédente fois. Le festin ressembla beaucoup à celui dont j'ai parlé plus haut, tant pour le nombre que pour le rang des convives ; du reste, même profusion, même élégance. En sortant de table, nous accompagnâmes tous le gouverneur, dans un beau jardin qu'il fait cultiver hors de la ville : on y remarquoit des plantations de café et de cannes à sucre qui réussissent très-bien. Pendant que nous étions en marche, des musiciens faisoient entendre de temps en temps, derrière nous, une musique un peu discordante.

Sur beaucoup de points, le terrain de Dillé est humide et même marécageux ; mais les environs en sont pittoresques. Le gouverneur nous montra, sur le penchant d'un coteau, un site charmant qu'il a choisi pour y faire bâtir une maison de campagne. L'aspect général du pays est moins riche que celui de Rio-de-Janeiro ; mais la végétation y paroît fort active, malgré la rareté d'eau courante.

J'avois annoncé au gouverneur que j'appareillerois très-positivement le lendemain matin : cette résolution parut contrarier beaucoup le capitão mór, qui comptoit ce jour-là nous recevoir chez lui ; mais voyant

qu'il ne pouvoit me faire changer de résolution, il voulut au moins que nous lui promissions d'aller le soir même prendre le thé chez lui. Nous nous y rendîmes donc à l'issue de la promenade, accompagnés de la société nombreuse avec laquelle nous étions.

1818.
Novembre.

Le couvert étoit mis, et l'on servit bientôt, non pas un thé, mais le souper le plus somptueux, où la vaisselle d'argent et les cristaux égaloient ce qu'on peut voir de mieux chez un riche particulier en Europe. Il étoit huit heures; nous avons dîné à quatre : on juge bien ce qui nous manquoit pour faire convenablement honneur à ce beau repas. Aucun de nous ne put manger : mais des toasts devoient être portés, et le furent un peu aux dépens de la tête d'un des assistans, qui devint d'une gaieté extraordinaire.

Le capitão mór et sa femme firent avec beaucoup de grâce et d'affabilité les honneurs de cette réunion. On dansa après le souper, et le bal s'anima si bien, qu'il étoit près de minuit lorsqu'on se retira. La majeure partie de MM. les officiers portugais nous accompagnèrent jusqu'aux embarcations. Notre marche, éclairée par un nombre considérable de torches portées par des hommes noirs presque nus, avoit quelque chose de pittoresque et d'imposant.

M. le gouverneur, voulant me donner une marque de souvenir, m'offrit deux petits garçons et deux petites filles esclaves, âgés de six ou sept ans, nés au royaume de Failacor, dans l'intérieur de l'île Timor. Ce seroit, disoit-il, une curiosité intéressante en Europe, où cette race n'est point encore connue. Je refusai formellement et sans hésiter; mais, persuadé apparemment que c'étoit par pure politesse, il fit conduire à mon bord ces quatre malheureuses petites créatures, que je me hâtai de renvoyer à terre. En exprimant au gouverneur toute l'étendue de ma gratitude, je tâchai de le convaincre qu'étant, en quelque sorte, au début de mon voyage, la présence sur le vaisseau de quatre enfans aussi jeunes seroit pour moi une surcharge des plus incommodes. Quelque bonnes que fussent mes raisons, il ne s'y rendit pas tout-à-fait : il me fallut, à moins de le désobliger sérieusement, garder un des deux petits garçons. Il fut baptisé à bord sous le nom de *Joseph-Antonio*. Je l'ai fait peindre à Paris à l'âge de quatorze ans, dans le costume même qu'il portoit

1818.
Novembre.

lorsqu'il me fut amené, et près de deux ans avant sa mort, occasionnée par une maladie scrofuleuse. Ce portrait, qui est parfaitement ressemblant, se trouve gravé planche 3 r.

Je reçus, le 22, dans la matinée, la visite d'un officier chargé par le gouverneur de nous faire ses adieux et de nous souhaiter un bon voyage. Bientôt après, le pilote arriva lui-même; et toutes nos dispositions étant faites d'avance, nous ne tardâmes pas à lever l'ancre : il étoit à heures 20 minutes quand nous sortîmes de la baie.

Notre relâche à Dillé n'a pas excédé cinq jours; et quoiqu'elle ait été de courte durée, elle n'en fut pas moins profitable pour nous, non-seulement à cause des excellentes provisions dont nous nous munîmes, mais aussi par les renseignemens précieux que nous y avons rassemblés.

C'est ici le lieu de réunir les matériaux divers qui composent l'ensemble de nos recherches sur Timor; mais nous croyons à propos de dire, avant tout, un mot de son histoire, et de faire connoître, au moins sommairement, les principales relations qui ont existé entre ce pays et ceux qui l'entourent : ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE XVII.

Essai historique sur l'île Timor.

L'HISTOIRE de Timor antérieurement à la découverte de cette île par les Européens, ne nous est révélée par aucun document authentique; annales, monumens, traditions mêmes, tout nous manque : aussi sommes-nous réduits à ne parler de cette période déjà ensevelie dans la nuit des temps, qu'en nous étayant sur un petit nombre de données assez vagues.

Les peuples qu'y trouvèrent les Européens, ceux qui maintenant l'occupent encore et semblent au premier examen en être les indigènes, réunissent tous les traits caractéristiques des nations d'Asie : d'où l'on seroit porté à conclure que la population primitive de Timor ne dérive pas d'une autre source.

Cependant des recherches plus suivies et plus étendues ont fait découvrir, dans les montagnes de l'île les plus centralés et les moins fréquentées, des nègres à cheveux crépus (1), de mœurs féroces, et d'une intelligence bien inférieure à celle du reste des habitans. Cette race singulière, identique, à ce qu'il semble, avec les papous (2) de la Nouvelle-Guinée, les peuplades de la Nouvelle-Irlande, de la Nouvelle-Calédonie, des îles Andaman, &c., et peut-être aussi avec celles de la Nouvelle-Hollande, de l'île Van-Diémen et même de la Terre-de-Feu, se trouve généralement reléguée au centre des plus grandes îles de l'archipel indien, depuis les Philippines jusqu'à Sumatra et la presque île malaise. Ces êtres dégradés ont toujours été vus à l'état sauvage, et en nombre d'autant plus réduit, que la civilisation autour d'eux avoit fait plus de progrès (3). Il ne paroît pas douteux que ce ne soient là les tristes débris de la population véritablement primitive de Timor. Foibles ou trop peu nombreux, ils n'ont pu résister à l'envahissement de nations

(1) Voyez Péron, *Voyage aux Terres australes*.

(2) Ce nom de *papou* est une corruption du mot *pápua*, dérivé lui-même de *pua-pua*, ou plutôt de *poua-poua*, expression par laquelle les tribus basanées de l'archipel d'Asie désignent la race entière des nègres. (Voyez Crawford, *History of the Indian archipelago*, t. I.)

(3) Crawford, *op. cit.* t. I.

plus habiles ou plus hardies qui les ont ou détruits tout-à-fait ou relégués dans les parties les moins accessibles. Mais à quelle époque cette migration extraordinaire a-t-elle eu lieu? C'est ce qu'on ne sauroit dire encore, même d'une manière approximative. Sans doute bien des siècles se sont écoulés depuis lors, puisque les documens historiques les plus anciens ne disent rien qui puisse seulement en faire soupçonner la date. Quoi qu'il en soit, ce ne seroit, comme le dit si bien Crawfurd, que par la comparaison des langues, des usages et des mœurs, par l'étude des institutions singulières, de la position géographique et morale des différentes races, qu'on parviendroit à former un jour quelque hypothèse raisonnable sur l'origine des différentes peuplades de l'archipel indien (1).

Maîtres des différentes îles qu'ils couvrent aujourd'hui de leurs tribus nombreuses, ces nouveaux habitans conservèrent-ils des relations avec le continent auquel ils durent leur origine? Il est probable qu'il en fut d'abord ainsi, et qu'à une époque qu'il ne nous est point donné d'assigner, elles s'étendirent jusqu'à Madagascar même, et sans doute aussi à plusieurs îles du grand Océan. Ce qui est certain, c'est que ces relations, si jamais elles existèrent, furent interrompues ensuite, et que, rétablies plus tard, on ne les dut alors qu'à des découvertes nouvelles, suggérées par une disposition particulière des esprits, dont il faut chercher la cause elle-même dans les lois immuables qui régissent le monde.

On ne sauroit s'empêcher d'admettre que ces peuplades envahissantes ne fussent habiles dans l'art de la navigation; mais il n'est pas de notre objet de passer ici en revue les conséquences et les rapprochemens auxquels un si important sujet pourroit conduire: hâtons-nous donc de revenir aux traditions historiques, et particulièrement au petit nombre de faits qui doivent servir de préliminaires à la découverte de l'île Timor par les Européens.

Tout annonce que les relations commerciales de l'archipel d'Asie avec la Chine et le Japon datent d'une très-haute antiquité; celles avec l'Indostan sont plus modernes; et Crawfurd, par des considérations ingé-

(1) Crawfurd, *op. cit.* t. I.

nieuses, est parvenu à fixer avec assez d'exactitude l'époque à laquelle ce dernier pays commença à recevoir les produits des îles à épices. Suivons en peu de mots son raisonnement.

Lors du périple de la mer Érythrée, ou environ l'an 63 de l'ère chrétienne, le girofle et la muscade, qu'on ne recueille que dans l'archipel d'Asie, n'étoient pas encore apportés dans l'Inde, et par conséquent aucune communication n'existoit à cette époque entre les Indous et le pays des épices. De l'année 176 à l'année 180, le girofle fut importé en Égypte, et par conséquent dans l'Inde, d'où on l'expédioit : ainsi des relations s'étoient certainement établies à cette époque, et même auparavant, puisque le géographe Ptolémée, qui écrivoit vers l'an 130, cite des noms de lieux malais et javanais, sur l'autorité des Indous. Tout ceci conduit à cette considération finale, que les premières communications entre l'archipel d'Asie et les contrées de l'Inde commencèrent de l'an 63 à 180, et probablement dans les premières années du second siècle de notre ère. Il est tout à-la-fois singulier et intéressant d'observer combien ces choses s'accordent avec les récits que les Indous eux-mêmes nous font de la dispersion des adorateurs de Buddha, lors de leur persécution par les brahmines, dans les premier et second siècles de notre ère. Cette dispersion introduisit le culte de Buddha dans l'archipel d'Asie, contribua à en civiliser les habitans, et répandit par-tout sur le globe l'usage jusqu'alors inconnu du girofle et de la muscade (1).

Malgré leur prétention à des relations plus reculées, il n'est nullement probable, ainsi que le remarque encore Crawford, que les Arabes aient atteint les pays à épices, ni aucune portion de l'archipel indien, avant d'avoir été convertis à la religion mahométane ; car tout ce qu'on trouve, dans ces îles, de relatif aux Arabes, est lié avec leur religion actuelle. Nous sommes donc forcés d'admettre que les navigateurs de cette nation ne s'avancèrent pas plus loin vers l'Est que la côte de Malabar, jusqu'à l'instant où, enflammés du plus vif enthousiasme religieux, ils franchirent enfin le golfe du Bengale, établirent des colonies dans les îles indiennes, et poussèrent leurs opérations mercantiles jusqu'en Chine (2).

(1) *Crawf. op. cit. t. III.*

(2) *Ibid.*

Histoire
de Timor.

Le commerce de l'Arabie avec l'Orient se faisoit généralement par les ports de la Mer Rouge et par ceux de l'Océan qui l'avoisinent ; et l'on voit les Arabes, depuis 1204, où ils arrivèrent à Achem, jusqu'en 1495, époque de la conversion des Moluques au mahométisme, s'y établir en grand nombre et y développer leurs opérations. Il est peu douteux que l'augmentation de ce commerce, dans les XII.^e et XIII.^e siècles, n'ait été une conséquence des croisades, qui firent que les nations de l'Orient et de l'Occident se connurent mieux entre elles, agrandirent réciproquement leurs idées, donnèrent aux nations de l'Ouest un goût plus prononcé pour les productions de l'Orient, et occasionnèrent par conséquent une plus grande demande de ces denrées dans les marchés de l'Arabie. Ainsi les consommateurs d'Europe ignorèrent jusqu'au XV.^e siècle (1), malgré le voyage du Vénitien Marco Polo, le nom et la situation des pays qui produisent ces denrées (2) auxquelles depuis long-temps ils attachoient un si haut prix.

Ce fut en 1498 que la navigation hardie de Vasco de Gama, au-delà du Cap de Bonne-Espérance, vint changer la face générale du commerce, resté presque stationnaire depuis trois mille ans.

Dès-lors les Portugais se précipitèrent à l'envi sur la route que ce navigateur célèbre leur avoit ouverte : ce ne fut toutefois que onze ans plus tard qu'ils atteignirent l'archipel d'Asie, et deux années après encore qu'ils s'établirent à Malacca, dont ils venoient de faire la conquête. Albuquerque, qui y commandoit, expédia une escadre, sous les ordres d'Antonio de Abreu, pour soumettre les Moluques ; mais cet officier ne put arriver qu'à l'île d'Amboine.

Une tentative plus heureuse eut lieu en 1521, sous les ordres du capitaine Garcia Henriquez, qui, à sa grande surprise, vit bientôt lui-

(1) Crawf. *op. cit.* t. III.

(2) Il paroît, d'après le D.^r Vincent, que les Sabéens et les Gerrhéens, peuples qui habitoient l'Arabie-Heureuse, furent, dès les temps les plus reculés, les facteurs intermédiaires qui alloient chercher les aromates et les autres richesses de l'Orient, pour les vendre ensuite aux Égyptiens et aux Phéniciens, lesquels les achetoient d'eux sans s'informer d'où elles provenoient originellement. Voilà pourquoi les anciens attribuent à l'Arabie-Heureuse beaucoup de productions de l'Inde, et même de la Chine et des Moluques ; voilà aussi l'origine de cette richesse et de ce luxe des Sabéens, dont tant d'auteurs grecs et romains font des tableaux si brillans. (*Géogr.* de Ment. et Maltebrun.)

même arriver aux Moluques, et du côté de l'Est, les vaisseaux espagnols de Magellan, qui exécutoient le premier voyage autour du monde.

A cette époque, douze ans s'étoient écoulés depuis l'arrivée des Portugais dans l'archipel indien; et il seroit bien extraordinaire qu'ayant dès 1512 abordé à Célèbes, ils n'eussent point encore découvert l'île Timor, qui en est si peu éloignée, et qui depuis long-temps devoit être fameuse (1) par l'excellence du bois de sandal qu'elle produit. Quelque peu vraisemblable que soit une telle supposition, je n'ai pu cependant trouver la preuve positive du contraire dans les nombreux ouvrages que j'ai consultés (2). Il faut donc laisser l'honneur tout entier de la découverte à Juan Sebastian del Cano, successeur de Magellan, qui, le 26 janvier 1522, vint aborder à la ville d'*Amabam* (3), dans le voisinage de Batouguédé, sur la côte Nord-Ouest de Timor. Quoi qu'il en soit, une circonstance assez importante à noter, c'est que Pigafetta, historien de l'expédition, ne parle nullement de cette île comme d'une nouvelle découverte.

Del Cano resta dix-sept jours sur la côte de cette île; il y fut visité

(1) Les Chinois répandus depuis tant de siècles dans cet archipel, devoient faire déjà, du bois de sandal de Timor, un des principaux articles de leur trafic; et ce qui prouve encore que la valeur de ce bois étoit connue comme objet d'exportation, c'est que les compagnons de Magellan en embarquèrent à Timor, qui leur fut offert par les naturels. (*Voyez la Relation de Pigafetta.*)

(2) Tels sont les suivans : *Histoire des découvertes et conquêtes des Portugais*, par le P. Lafiteau. *As decadas de Asia*, de Joaõ de Barros e Diego do Couto.

Asia portuguesa, de Manoel de Faria e Souza.

Histoire des conquêtes des Portugais dans les Indes orientales, par le P. San-Domingo. Cet ouvrage, écrit en portugais, m'a été communiqué à Timor; je le crois fort rare en Europe.

Collectiones peregrinationum in Indiam orientalem et occidentalem &c., fratrum de Bry et Meriani.

Conquestas de las islas Molucas, por Bartolomeo Leo de Argensola.

Relation de divers voyages curieux, par Melchisédech Thévenot.

Histoire générale des voyages, par Prévost.

Lettres édifiantes.

History of the Indian archipelago, by John Crawford.

Historia general de Filipinas &c., por el P. Fr. Juan de la Concepcion.

A chronological history of the discoveries in the South Sea, by James Burney.

Histoire des navigations aux Terres australes, par le président de Brosses.

Beschryvinge van Amboina &c., door Franc. Valentyn.

Primo Viaggio intorno al globo &c., da Ant.º Pigafetta.

(3) *Voyez* planche 15, par 122° 43' de longitude.

par un des principaux chefs du royaume de Balibo , et ne put se procurer les rafraîchissemens dont il avoit besoin qu'en le retenant momentanément prisonnier, lui et son fils.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de la lutte qui s'engagea plus tard entre les Portugais et les Espagnols, relativement à la souveraineté des Moluques; mais il me paroît intéressant de signaler l'époque de la conquête des Philippines par ces derniers, qui, commencée en 1566, fut singulièrement favorisée par les pieux efforts des missionnaires chargés de convertir les indigènes. On peut assurer, avec Crawfurd, que la bienveillante influence de la religion chrétienne eut, depuis la première période de l'autorité des Espagnols dans ces îles jusqu'à nos jours, le plus puissant ascendant sur la civilisation du peuple et sur sa réconciliation avec ses conquérans; car l'avarice avoit été jusque là et fut toujours depuis le principal ressort de la politique des Européens dans l'archipel d'Asie. Les denrées de ces îles, obtenues sans cesse par des moyens violens, devinrent le point de mire des aventuriers de toutes les nations d'Europe, tandis que les indigènes restèrent en proie à une longue suite de malheurs, dont aucune portion de l'espèce humaine ne fut aussi longtemps la victime. Il est pénible d'avouer qu'un si horrible état de choses existe encore dans la plupart des îles de cet archipel (1).

Aux Philippines, les Espagnols ajoutèrent bientôt la possession des îles Mariannes: Manille fut fondée, et leur commerce prit un développement funeste à celui de leurs rivaux, dont ils acquirent bientôt toutes les possessions dans les mers de l'Inde, par la réunion des couronnes de Portugal et d'Espagne sur la tête de Philippe II. Cet événement porta un coup terrible à la prospérité des colonies portugaises; car, comme le dit Lafiteau, quoiqu'elles fussent toujours administrées par les Portugais, cependant le ministère espagnol fit constamment ses efforts pour les détruire, intéressé qu'il étoit à affaiblir un peuple dont il redoutoit les forces et l'attachement à ses princes naturels: aussi est-ce une espèce de prodige que le Portugal n'ait pas perdu entièrement alors le fruit de tant d'années de dépenses et de travaux (2).

(1) Crawfurd, *op. cit.* t. II.

(2) Lafiteau, *Conquêtes des Portugais*.

En 1578, de nouveaux compétiteurs avoient paru dans ces parages : les Anglais, sous la conduite de Drake, vinrent toucher à Ternate ; et la fausse politique de Philippe II ayant interdit aux Hollandais l'entrée des ports du Portugal, où jusqu'alors, commerçans tributaires, ils étoient venus acheter les épices pour les distribuer dans le Nord de l'Europe, ils résolurent d'aller chercher ces précieuses denrées à leur source même, et arrivèrent en force dans l'archipel d'Asie. Les avantages immenses qui furent la conséquence de ces relations directes, et la victoire qu'ils remportèrent sur les Portugais près de Bantam, leur inspirèrent la pensée d'organiser cette société fameuse qui, sous le titre de *Compagnie des Indes*, parvint bientôt à un si haut degré de puissance. La conquête des Moluques signala son début ; elle devint le gage de ses brillans progrès, et de la décadence rapide du commerce de ses rivaux.

Par leurs communications successives avec les nations européennes, les insulaires d'Asie avoient été tour-à-tour dupes ou victimes de l'astuce et de l'avarice de celles-ci. Cependant les Portugais, dit Crawford (1), malgré les vices et les violences de leur administration, n'avoient pas essayé, comme le firent leurs successeurs, de régler et de limiter l'accroissement d'aucun des objets les plus recherchés du commerce des Moluques, et ils devoient à cette prudente circonspection la prospérité de leurs établissemens. Malacca, renommée comme dépôt commercial sous ses souverains naturels, n'avoit rien perdu, entre leurs mains, de sa réputation : une correspondance active et sans entraves exista toujours entre les îles indiennes, la Chine et le Japon ; mais elle cessa sous l'influence des autres nations européennes. Aussi, pendant la domination des Portugais, qui dura à peine cent ans dans ces îles, et qui depuis près de deux siècles s'est entièrement évanouie, ils y ont laissé plus de monumens de leurs arts, de leur langage, que ne l'ont fait les Hollandais, leurs successeurs, dont l'administration, qui subsiste encore, embrasse une période de temps deux fois plus considérable. Malheureusement pour les Portugais, les cruautés et les vexations de tout genre dont ils accabloient les habitans, les avoient rendus odieux, et leurs compétiteurs furent accueillis par ces derniers avec empresse-

(1) Crawford. *op. cit.* t. III.

ment. A peine les Hollandais et les Anglais commencèrent-ils à se montrer dans les Indes avec le simple caractère de commerçans, et quoiqu'ils commissent de temps à autre quelques actes de piraterie, que les naturels coururent au-devant d'eux, et leur offrirent leurs denrées.

Mais, après un petit nombre d'années, et aussitôt que les nouveaux venus eurent supplanté leurs devanciers, ils dépouillèrent cette feinte modération qu'ils avoient affichée, et entrèrent eux-mêmes dans un système d'exactions et de mesures vexatoires qui continua toujours à marquer les progrès de leur puissance (1).

La situation politique et commerciale de Timor, antérieurement à cette lutte, ne nous est qu'imparfaitement connue (2) : on sait cependant que cette île étoit depuis long-temps exploitée par les Portugais, qui déjà, en 1525, en retiroient une assez grande quantité de bois de sandal, et qui la tinrent toujours depuis sous leur dépendance. Toutefois le chef-lieu du gouvernement colonial n'étoit pas à Timor, mais sur l'île Floris, dont celle de Solor dépendoit. Lorsque, au commencement du XVII.^e siècle, les Hollandais cherchèrent à s'emparer des établissemens du Portugal, la colonie de Solor ne fut point oubliée, et Valentyn (3) nous fournit à cet égard quelques détails, dont nous allons reproduire la substance.

Une division de bâtimens de guerre, aux ordres du capitaine Apolonius Schot, parut, le 17 janvier 1613, devant le fort portugais de Floris (4), le bombarde, ruina une batterie, et mit le feu à une partie des maisons de la ville. Sur ces entrefaites, les assiégés envoyèrent à

(1) Crawf. *op. cit.* t. III.

(2) On m'a assuré, pendant mon séjour à Dillé, qu'Ambéno étoit un des premiers royaumes de Timor où les Portugais eussent pénétré, lorsqu'ils en commencèrent la conquête spirituelle. (*Voy. pl.* 15, par 122° 5' de longit.)

(3) Valentyn, *Beschryvinge van Amboina &c.*

(4) Il y a ici une grande confusion de noms dans l'auteur qui nous fournit ces détails. Solor est par lui sans cesse confondu avec Floris, île que l'on appeloit aussi alors *la Grande-Solor*, pour la distinguer de Solor proprement dite, ou, comme on disoit à cette époque, de la *Vieille-Solor*. J'ai eu beaucoup de peine à comprendre sous ce rapport la relation de Valentyn, et je n'ai pu m'y reconnoître, à quelques égards, que parce qu'il cite Larentouka au nombre des places capturées à Solor, tandis que nous savons parfaitement, par le récit du capitaine Dampier, que la ville de Larentouka appartient à l'île Floris, qui est la même chose qu'Ende. (*Voyez a Voyage to New-Holland, &c., in the year 1699, by capt. William Dampier, t. III, part. 2.*)

Timor, pour prévenir du péril où ils se trouvoient, et demander du secours; mais les croisières ennemies en empêchèrent l'arrivée; en sorte qu'après une vigoureuse résistance, et voyant que les Hollandais avoient reçu un nouveau renfort de vaisseaux, le fort portugais fut obligé de se rendre, le 20 avril.

Maître, par cette victoire, de la partie portugaise de Floris et de l'île Solor qui l'avoisine, le capitaine Schot alla sur la côte de Timor. Le 14 juin, il aborda à la ville de Ména (1), appartenant à l'un des plus puissans rois du pays: là, il chargea son vaisseau de bois de sandal; et ayant fait des traités avec plusieurs rois de l'île, il obtint la permission de bâtir un fort à Ména et un autre à Coupang, où il laissa à son départ une suffisante quantité de soldats. En 1616, les Hollandais jugèrent à propos d'abandonner les places qu'ils occupoient à Floris et à Timor; ce ne fut que trois ans après, que, s'étant ravisés, ils y envoyèrent de nouveau quelques personnes pour y diriger les affaires de leur commerce. Le Hollandais Johan d'Hornay remplissait, en 1627, les fonctions de gouverneur à Solor; mais on parvint à découvrir que, par suite d'intelligences dont on ne fait pas connoître la source, il étoit résolu à livrer aux Portugais le fort qu'il commandoit. Des mesures avoient été prises pour l'arrêter, lorsque, prévenu à temps, il se sauva chez ceux par qui on l'accusoit de s'être laissé corrompre, et qui l'accueillirent parfaitement bien: son fils Antonio d'Hornay fut, peu de temps après, nommé commandant de Larentouka, chef-lieu de leurs établissemens à Floris et de tout le territoire qu'ils possédoient à Timor. Plus tard même, la maison d'Hornay devint souveraine d'un royaume de cette île.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1640, époque où les Portugais semblèrent reprendre quelque avantage dans les Indes, par l'avènement du duc de Bragance au trône de Portugal, qui amena la séparation naturelle des colonies portugaises et espagnoles: mais cette lueur dura peu.

Dans cette même année, les habitans de Macassar se révoltèrent contre les Portugais, qui étoient les maîtres de cette place. Le roi de Tolo, nommé *Karrilikio*, de la secte de *Mafade* (2), vassal des Portugais, mais leur

(1) Voyez pl. 15, par 122° 21' de longitude.

(2) Je n'ai pu savoir précisément ce qu'il falloit entendre par cette secte de *Mafade*, dont

ennemi juré, se trouvoit à cette époque dans Macassar. Il se mit à la tête des révoltés, rassembla une escadre de cent cinquante navires, portant six à sept mille hommes de troupes, et fit voile pour Larentouka. Il y arriva vers la fin du mois de janvier. Le capitão mór Francisco Fernandez, qui y commandoit, surpris par une invasion si subite, n'eut que le temps de se sauver dans les montagnes, avec sa petite troupe. Karrilikio débarqua donc sans résistance, brûla l'église et ravagea tout le pays. Mais les Portugais ne purent voir ces excès sacrilèges sans que l'amour de la religion ne leur donnât le courage du désespoir : aussi, quoique en nombre très-inférieur, ils osèrent attaquer l'ennemi, et, après un combat terrible, le forcèrent à se rembarquer précipitamment. Karrilikio passa alors à Timor, où dix ans auparavant les Portugais déjà avoient commencé à prêcher l'Évangile (1) : il voulut soulever les Timoriens contre les Portugais, et les engager à l'accompagner à Larentouka ; mais il ne put en venir à bout. Enfin, après trois mois de ravages et de rapines, durant lesquels il forçoit ceux qu'il soumettoit à embrasser sa religion, il retourna à Macassar, en annonçant aux Timoriens qu'il ne tarderoit pas à revenir avec des forces plus considérables : la mort le surprit au milieu de ses projets.

Dès qu'on sut à Floris que Karrilikio avoit quitté Timor, le P. Francisco Antonio de San-Jacinto se décida à y aller, pour consoler les malheureux Timoriens, et continuer à les instruire dans la religion chrétienne. Il partit donc de Larentouka, emmenant avec lui deux autres religieux et soixante-dix soldats, et alla débarquer à Ména, qu'il trouva ravagé. Le roi étoit mort, et sa femme, devenue tutrice de son fils en bas âge, étoit à la tête du gouvernement, avec le titre de reine. L'invasion de

parle San-Domingo d'où j'ai tiré ces détails ; j'imagine que c'est une secte indienne de l'islamisme.

Il est très-probable que, long-temps avant cette invasion de Karrilikio, les Malais s'étoient établis sur divers points des côtes de Timor, et que la religion musulmane même y avoit pénétré par cette voie, dès le commencement peut-être du xv.^e siècle. Je crois aussi que l'arrivée des Malais ou des Maçassarais à Timor est antérieure à l'introduction de l'islamisme, c'est-à-dire qu'elle peut l'avoir précédée au moins de deux siècles.

(1) En 1630, des religieux dominicains, partis de Larentouka, vinrent à Timor pour y prêcher l'évangile. Le roi de Silaban, ville située entre Atapoupou et Batouguédé, fut le premier prince timorien qui se fit baptiser.

Karrilikio l'avoit obligée à se retirer dans une partie de son royaume située à douze lieues dans les terres: elle s'y trouvoit encore alors. Le P. de San-Jacinto, s'étant rendu auprès d'elle, en fut très-bien accueilli. Il ramena la reine au port de Ména, et par ses soins gagna tellement son amitié, qu'il obtint, en 1641, de la catéchiser et de lui administrer solennellement le baptême. Le peuple suivit l'exemple de sa souveraine.

Le royaume de Léfao étoit alors gouverné par un beau-frère de cette princesse: le raja d'Amanoubang et lui demandèrent à être baptisés par le P. de San-Jacinto, et l'obtinrent également. Pour satisfaire aux nouveaux besoins que faisoit naître cet accroissement de la foi catholique, plusieurs églises furent construites, tant auprès de la côte que dans l'intérieur du pays.

Le religieux Luiz de Paixão, qui se trouvoit à Floris (1), ayant eu connoissance des progrès de ses confrères à Timor, résolut de partager leurs travaux; et poussé par un zèle évangélique, il se rendit seul à Coupang, se mêla parmi les naturels, et, en cherchant à les instruire, il fut assassiné. L'année suivante, Francisco Antonio de San-Domingo débarqua à Coupang, s'y établit avec quelques Portugais, et gagna tellement l'esprit des naturels par ses manières douces et insinuantes, que, peu après son arrivée, le raja de Coupang se fit baptiser, ainsi que la plus grande partie de son peuple. Ces rapides changemens firent donner à Timor le nom d'île de *Santa-Cruz*, que les Portugais lui conservèrent long-temps.

Cependant le roi de Véalé, l'un des principaux souverains de l'île, avoit été gagné par Karrilikio à la secte de Mafade. Enthousiaste de sa nouvelle croyance, il voulut l'imposer aux nombreux rajas de son voisinage, qui s'étoient faits chrétiens; et comptant chaque jour sur le retour de Karrilikio, dont il ignoroit la mort, il se mit en campagne, sans s'inquiéter des Portugais. Dans cette perplexité, les rajas chrétiens eurent recours à leurs alliés, qui firent venir des renforts de Larentouka. Quatre embarcations, dont deux armées aux frais des religieux, une à ceux du capitaõ mór Francisco Fernandez, et l'autre à ceux du peuple, partirent

(1) San-Domingo, *op. cit.*

avec quatre-vingt-dix soldats et plusieurs religieux, le 26 mai 1641, et se rendirent à la rade de Ména, où la reine les attendoit. Marchant de là contre le roi de Véalé, suivis d'un grand nombre d'habitans, ils le rencontrèrent près d'une rivière, sur les confins de son royaume, et le défirent complètement. La conséquence immédiate de cette bataille fut la conversion au christianisme de quantité de rajas et de naturels du pays.

La prise de Malacca par les Hollandais eut lieu l'année suivante, et vint porter un coup mortel à la puissance portugaise dans l'Inde; mais elle fut cause aussi que ces derniers s'occupèrent plus sérieusement que jamais de l'affermissement de leur puissance à Timor et à Floris.

Excités par ces progrès de leurs rivaux, les Hollandais reprirent avec une nouvelle ardeur les tentatives d'établissement qu'ils avoient déjà faites dans ces îles. En 1644, ils cherchèrent à s'emparer de Coupang; mais, après un combat long et opiniâtre, ils furent obligés de se retirer, quoique favorisés par un raja puissant des environs. Une seconde attaque eut lieu, la même année, sans plus de succès, par treize cents Hollandais, suivis d'une troupe innombrable de gens de nations étrangères.

Croyant sans doute obtenir de plus grands avantages en attaquant l'ennemi sur un autre point, les Hollandais envoyèrent (1) le général Arnold de Vlamingh van Outshoorn faire un débarquement dans la baie de Coupang, avec une force imposante d'Européens et de troupes indiennes. Ayant mis pied à terre avec son armée, le 27 janvier 1656, il se dirigea vers le village d'Amarassi, où étoient campés les Portugais et leurs alliés, sous les ordres d'Antonio d'Hornay.

Contrarié par la mauvaise saison, et n'ayant d'ailleurs qu'une connoissance très-imparfaite des localités, Vlamingh fut battu dans plusieurs rencontres, qui lui coûtèrent cent soixante-dix soldats européens; enfin, n'espérant plus aucun succès, il quitta l'île, et se retira à l'établissement de Solor. L'intention d'abord avoit été de détruire le fort de Coupang; on jugea préférable par la suite de faire de cette place un des chefs-lieux du commerce des Hollandais, et la régence de Batavia prit des mesures en conséquence. Toutefois, ce ne fut que plusieurs années après que ceux-ci purent s'en dire les tranquilles possesseurs.

(1) Valentyn, *op. cit.*

Persuadés que de la destruction de Laréntouka (1) dépendoit celle des établissemens portugais à Timor, dont cette ville étoit comme l'arsenal, les Hollandais envoyèrent, en 1660, une escadre de vingt-six voiles à Floris ; mais ils ne purent s'en emparer, quoiqu'ils eussent conservé eux-mêmes un centre de leurs opérations et de leur commerce à Solor.

Plus tard, une transaction mit fin aux rivalités qui avoient si long-temps désuni les deux nations; on convint que chacune d'elles garderoit la souveraineté des pays où elles s'étoient établies. Les Hollandais, tout en conservant Coupang, s'engagèrent à fournir tous les ans deux chaloupes armées, aux ordres du gouverneur portugais: l'une, pour transporter les impôts qu'il percevoit à Timor; l'autre, pour défendre les côtes de cette île contre les déprédations que les gens de Macassar avoient coutume d'y commettre. Mais ces conditions ne furent pas exactement observées : profitant de la foiblesse de leurs rivaux, et intéressés d'ailleurs à diminuer une puissance qui leur étoit odieuse, les Hollandais employèrent ces chaloupes, contre l'esprit du traité, à obtenir une prépondérance plus marquée à Timor. Ils bâtirent un fort à Mobéra (2), dans la partie portugaise de l'île; et quoiqu'il ait été démoli ensuite, ils y conservèrent long-temps encore un comptoir utile à leur commerce.

Depuis l'époque où les arrangemens dont il vient d'être question eurent lieu, le siège du gouvernement portugais de Timor fut fixé à Léfao : cette ville devint aussi la résidence de l'évêque, qui, dans des temps plus prospères, avoit demeuré à Malacca.

Pendant ces guerres de deux peuples qui se disputoient la possession d'un pays dont ils n'étoient pas encore les maîtres, et jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, les rajass de Timor, dans la partie du moins que fréquentoient les Portugais, furent plutôt considérés comme alliés que comme vassaux des Européens. Les uns, depuis un temps immémorial, reconnoissoient pour chef suprême le roi de Louka (3), de la maison la plus ancienne de Timor, et demeurant dans la partie orien-

(1) San-Domingo, *op. cit.*

(2) Voyez pl. 15, par 122° 56' de longitude.

(3) Ces détails sont tirés d'un manuscrit portugais écrit par un ancien gouverneur de Timor, et que M. A. Balbi a eu la complaisance de me communiquer.

tales de l'état ou province de Bellos (1); les autres étoient soumis au roi de Véalé, d'origine étrangère, et ayant sa résidence dans la partie opposée de l'île (2). Plusieurs de ces souverains payoient cependant aux Portugais des droits sur les denrées de consommation, et de foibles taxes sur l'entrée et la sortie des marchandises; sommes qui fournissoient à l'entretien et aux dépenses de la colonie. En cas de guerre, un contingent de troupes étoit aussi fourni, armé, équipé et nourri par leurs chefs immédiats.

Dans plusieurs circonstances, les habitans de Timor se montrèrent très-affectionnés aux rois de Portugal et fidèles à leurs représentans, auxquels ils obéissoient sans contrainte: tant le système primitif de leur administration avoit été modifié. Ainsi, lorsque Vincento Ferreira, qui gouvernoit Timor en 1759, jugea à propos de vendre lâchement Léfao aux Hollandais, et que ceux-ci en eurent pris possession, le roi régnant, révolté d'une lâcheté aussi infame, courut aux armes, et, après avoir passé ces nouveaux possesseurs au fil de l'épée, il remit la place entre les mains du nouveau gouverneur que les Portugais envoyèrent de Goa.

Quoi qu'il en soit, cet attachement des rajas timoriens pour les Portugais fut plus d'une fois altéré. Francisco d'Hornay, devenu roi d'Okoussé, et soutenu par son parent Antonio d'Hornay, arrivé dans ce dessein de Malacca, ne méditoit rien de moins que la destruction de la puissance portugaise à Timor; cependant ces troubles furent apaisés. Il est fort à remarquer que, lorsque les rajas de la province de Bellos sont en guerre, soit entre eux, soit contre les Hollandais ou les Portugais eux-mêmes, leurs troupes marchent toujours sous les couleurs de cette dernière nation.

A la suite d'une guerre de ce genre, qui fit naître quelques inquiétudes, le gouverneur D. Antonio José Tellos da Silva transporta le siège du gouvernement portugais de Léfao à Dillé: changement funeste, qui contribua beaucoup à la décadence de la colonie; car ce dernier point, dont le seul avantage est un mouillage assez bon, est néanmoins mal arrosé et beaucoup plus malsain que Léfao. C'est là cependant que, par

(1) Voyez pl. 15, par 123° 43' de longitude.

(2) *Ibid.* par 122° 22' de longitude.

suite d'une détermination un peu précipitée, furent envoyés plus de douze cents habitans de Léfao, hommes, femmes et enfans.

En 1790, un événement d'un autre genre vint porter un coup funeste au commerce des Portugais (1). Goa, chef-lieu de leurs possessions dans l'Inde, avoit jusqu'à cette époque envoyé en droiture à Floris et à Timor les vaisseaux qui devoient en rapporter les marchandises préparées à l'avance; mais les réclamations et les jalousies menées des colons de Macao, étayées sur une économie mal entendue, firent alors décider que désormais la correspondance commerciale de Timor n'auroit plus lieu qu'avec cette place secondaire, qui eut ainsi seule l'avantage d'une communication directe avec Goa: mesure déplorable, qui contribua puissamment à la décadence de la colonie de Timor!

En effet, la cupidité de la plupart des hommes placés successivement au timon des affaires de cette île, les portant à s'approprier le monopole du commerce de l'intérieur, empêcha toujours que des spéculateurs probes et aisés ne cherchassent à s'y établir; et cette circonstance, jointe à la difficulté extrême des communications, fit qu'il ne vint plus à Timor, le gouverneur excepté, que des gens avilis par les fautes les plus graves, et privés souvent même tout-à-fait d'éducation et de connoissances: cependant, faute de mieux, c'est à de telles gens qu'on fut obligé de confier les premiers emplois de l'administration! De monstrueux abus en furent la suite; le poison enleva quelques gouverneurs trop rigides, ainsi qu'un petit nombre de bons officiers. Enfin une longue série d'exactions et de crimes fit perdre à la nation portugaise le reste d'affection et d'estime que les habitans avoient conservé pour elle: de toute part on refusa de payer les redevances jusqu'alors volontairement octroyées, et bientôt la colonie fut hors d'état de suffire à ses dépenses et de se maintenir sur un pied respectable. Les officiers militaires, réduits à une sorte de détresse, éprouvant à-la-fois des difficultés pour se rendre à Timor et pour en revenir, cherchoient à se dispenser d'y prendre du service, avec le même empressement qu'ils eussent mis naguère à en solliciter (2). Le nombre des ecclésiastiques eux-mêmes se réduisit aussi rapidement:

(1) A. Balbi, *manuscrit cité*.

(2) *Ibid.*

Solor, ni les autres îles qui en sont voisines, ne purent en obtenir, malgré les demandes réitérées qu'elles en firent; déjà, en 1792, il n'y en avoit plus que huit (1) à Timor, et ce nombre a diminué encore.

Le commerce portugais souffrit beaucoup de ce nouvel état de choses; car les Timoriens, accoutumés à faire leur trafic au moyen des échanges, n'ayant plus chez eux de missionnaires qui les engageassent à transporter leurs denrées à Dillé, préférèrent de les conduire aux points de la côte les plus voisins, où les navires macassarais et hollandais venoient souvent en demander: ces derniers même, profitant du défaut d'embarcations qui empêchoit les Portugais de faire le cabotage le long des côtes de l'île, finirent par s'en approprier en grande partie l'exploitation; enfin, comme si tout eût dû concourir à froisser les colons, leur gouverneur, D. Caetano de Lemos, eut la folle politique de faire supprimer les petites barques dont les missionnaires se servoient pour aller, d'une île à l'autre, vaquer à leur saint ministère. Les Hollandais surent tirer avantage de toutes ces fautes pour accroître et consolider leur puissance (2).

L'établissement de Coupang, devenu progressivement ainsi le centre d'opérations considérables, finit par acquérir une grande prépondérance commerciale. Les Hollandais, il est vrai, n'avoient pas à Timor un aussi grand nombre de royaumes tributaires que les Portugais; mais ils y comptoient sous leur dépendance quelques-uns des territoires les plus productifs, et au-dehors plusieurs îles importantes, entre autres Simao, Rottie, Savu, et une partie de Solor même, qui leur apportoient régulièrement leurs denrées. Coupang néanmoins devoit avoir aussi ses tribulations: en 1793, elle fut tourmentée par un fort tremblement de terre, qui y détruisit les principaux édifices. Quatre ans après, et par suite des guerres allumées en Europe, les Anglais, avec deux brigs, parurent devant le fort Concordia, et le sommèrent de se rendre: le gouverneur ne fit pas le moindre simulacre de défense; et, chose remarquable, la garnison hollandaise étant passée toute entière au service des Anglais,

(1) D'après un calcul approximatif, il ne devoit pas y en avoir moins de soixante-dix en 1772.

(2) A. Balbi, *manuscrit cité*.

ne fit que changer de drapeau, et continua son service comme auparavant. Mais les Anglais ayant voulu, dit-on (1), traiter le pays comme s'il eût été conquis par la force des armes, les habitans se réunirent, marchèrent contre eux, et les obligèrent à se rembarquer, après leur avoir tué soixante-dix hommes : les Hollandais furent aussitôt rappelés.

Timor, depuis, restoit paisiblement partagé entre ces derniers et leurs anciens compétiteurs, quand bientôt des divisions intestines firent naître de vives alarmes dans la colonie de Coupang.

En 1808, le raja Louis d'Amanoubang, chef d'un des plus puissans et des plus riches royaumes (2) soumis aux Hollandais, lassé de la domination tyrannique qui pesoit sur lui et les siens, leva l'étendard de l'indépendance. Son éducation avoit été commencée à Coupang, où il avoit été baptisé; mais c'est à Batavia même qu'il étoit allé chercher un supplément de connoissances que son activité naturelle lui faisoit desirer, et qui devoit un jour devenir si préjudiciable aux oppresseurs de son pays.

Cet acte d'insurrection fut appuyé par tous les moyens capables d'en assurer la réussite : le raja arma une grande partie de ses sujets de sagaies, de sabres, de haches d'armes et de fusils; il équipa un corps de cavalerie, peu nombreux à la vérité, mais formidable pour le pays, et construisit trois forts afin de protéger ses frontières. Les Hollandais ne se mirent point d'abord en mesure de réprimer par la force ces symptômes de rébellion; ils espéroient sans doute que des négociations et les armes paisibles de la diplomatie suffiroient pour en arrêter les suites: mais l'audace du raja ne fit que s'accroître par ces lenteurs.

Sur ces entrefaites, un événement inattendu vint renverser dans cette île, pour un temps du moins, l'autorité hollandaise. En 1810, une frégate anglaise prit et pilla Coupang, à la faveur de la nuit; mais les vainqueurs voulant agir encore comme l'avoient fait leurs compatriotes en 1797, ils eurent le même sort: les habitans, réunis cette fois par le gouverneur, reprirent la ville et les chassèrent. Ce succès toutefois ne fut que momentané: par suite de la révolution qui avoit incorporé la

(1) Péron, *Voyage aux Terres australes*.

(2) Le royaume d'Amanoubang est un de ceux de Timor où le bois de sandal croît en plus grande abondance.

Hollande à la France, les Anglais, en guerre avec cette dernière puissance, cherchèrent à lui enlever les colonies qu'elle venoit d'acquérir de la sorte. En 1811, ils se présentèrent donc en force devant Coupang, et s'en rendirent les maîtres : cette fois-ci néanmoins ils crurent devoir se borner à en conserver la suzeraineté, laissant à l'ancienne administration le soin de gouverner le pays ; quant à eux, il leur suffit de régir les choses de plus haut, en tenant Timor sous la dépendance immédiate de Batavia, qui étoit aussi en leur pouvoir. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1816, époque à laquelle Coupang fut rendue aux Hollandais, en conséquence du traité de paix de 1814.

Ces événemens avoient empêché qu'on ne s'occupât des préparatifs de guerre désormais indispensables pour ramener le raja d'Amanoubang à l'obéissance. Le gouverneur de Coupang réunit enfin toutes ses troupes et celles de ses alliés, tant à Timor que sur les îles qui en dépendent, et marcha, en 1815, contre le prince rebelle. Cette première expédition ne produisit aucun résultat de quelque importance.

Dans l'année suivante, l'armée alliée se remit en campagne : ayant voulu risquer le sort d'une bataille, elle éprouva un violent échec, qui la força à prendre la fuite ; sa perte s'éleva à quatre-vingts hommes, tandis que celle du raja ne fut que de six morts, et de trois prisonniers auxquels, suivant l'usage du pays, on coupa la tête. Le mauvais temps empêcha les deux partis de faire, en 1817, aucun mouvement militaire ; mais, en 1818, des démonstrations hostiles s'étant renouvelées, nous apprîmes à notre arrivée à Coupang que les deux armées étoient en présence. Le raja d'Amanoubang avoit, dit-on, six mille combattans, tandis que les alliés, sous le commandement de M. le résident Hazaart, en comptoient au moins dix mille. Quoiqu'on s'attendît de jour en jour à quelque engagement décisif, les parties belligérantes, lors de notre départ, en étoient encore à s'observer mutuellement.

Sur d'autres points, M. Hazaart déployoit une activité plus efficace pour rattacher à son gouvernement quelques-unes des places soumises aux Portugais. C'est ainsi que des émissaires chinois, partis de Coupang, avoient préparé les habitans d'Atapoupou à un changement d'autorité, dont ils leur faisoient espérer de grands avantages. Enfin une embar-

cation légère, convenablement armée, se rendit devant cette ville, et, le 20 avril 1818, trente soldats, descendus sur le rivage, enlevèrent au son du tambour le pavillon portugais, qu'ils remplacèrent par les couleurs hollandaises (1). Quelques soldats métis, qui avoient fait mine d'opposer de la résistance, furent rudement fustigés.

Aussitôt que le gouverneur portugais apprit cet attentat inouï contre le droit des gens, il envoya un officier à Atapoupou, pour se plaindre d'une pareille agression : celui-ci fut bientôt suivi du capitão mór, qui, porteur d'une protestation en forme, étoit chargé de demander une conférence au résident lui-même : n'ayant pu l'obtenir, l'acte juridique fut confié à un officier de sa suite, pour aller le notifier à cet administrateur, et y joindre toutes les explications verbales nécessaires. Cette démarche fut encore en pure perte : M. Hazaart se borna constamment à dire qu'il avoit trouvé le pavillon hollandais à Atapoupou, et qu'ainsi ce port lui appartenoit.

Ne voulant pas rompre la paix qui existoit alors entre le Portugal et la Hollande, le gouverneur de Dillé crut devoir s'adresser directement à la régence de Batavia. Indépendamment du nouveau grief dont il demandoit le redressement, il énuméroit dans ses lettres les tentatives du même genre faites à d'autres époques par le même Hazaart, pour s'emparer du fort de Batouguédé ou faire révolter plusieurs rajas soumis à la puissance portugaise. Point de pratiques perfides qui n'aient été mises en œuvre pour parvenir à ses fins : tantôt ce sont des officiers hollandais, tantôt, et le plus souvent, des Chinois, qui sont détachés auprès des rajas qu'on sait être mécontents de la domination portugaise ; on leur remet en secret le drapeau hollandais, et, lorsqu'ils consentent à le recevoir, on en prend acte sur un registre, pour s'en autoriser ensuite comme d'un droit à la possession des places dont il s'agit. Enfin le gouverneur déclare que, forcé de tirer satisfaction de pareilles insultes et de défendre les droits de son souverain, il a déjà réuni sous les armes quatre mille hommes de troupes, et que, s'il le faut, il en équipera huit mille. Il n'en viendra pourtant aux dernières extrémités, ajoute-t-il, qu'après avoir employé

(1) Pendant notre navigation dans le canal d'Ombai, nous avons été étonnés nous-mêmes de voir les couleurs hollandaises arborées à Atapoupou. (Voyez plus haut, chap. XVI, §. II.)

tous les moyens de conciliation. Il est loin de sa pensée de vouloir inconsidérément troubler la bonne intelligence qui règne entre les gouvernemens de la mère patrie, ni entraver les communications commerciales qui, d'après les traités, peuvent avoir lieu au port franc de Dillé et sur certains autres points de l'île, entre les sujets des deux nations. Il termine enfin par demander à la régence une réparation convenable pour les griefs dont il se plaint, et un dédommagement proportionné aux dépenses et aux pertes que le fisc portugais a supportées par suite de l'inique usurpation commise par le résident Hazaart. A ces lettres étoient jointes des pièces justificatives constatant l'ancienne suzeraineté portugaise sur Atapoupou, Batouguédé et les royaumes dont ces villes dépendent. Ces pièces sont attestées et signées par les princes et par les principales autorités du pays ; je transcris ici la teneur de l'une d'elles :

« Nous, dona Ursula da Costa, reine du royaume de Lékissa,
 » datos (1), officiers et principaux habitans dudit royaume, attestons
 » que nous avons toujours ouï dire à nos pères et ancêtres que les
 » royaumes de Jouanilho et de Fialara furent sans interruption tributaires
 » de S. M. T. F. le roi de Portugal, depuis l'époque où les Portugais
 » devinrent seigneurs de Timor, et que lesdits royaumes n'obéirent
 » jamais à aucune autre nation. Quoique plusieurs fois ils se soient
 » révoltés, cependant ils n'arborèrent jamais d'autre pavillon que celui
 » de notre auguste souverain. Nous attestons de même que le royaume
 » et le port d'Atapoupou ont pour commandans, comme nous le con-
 » naissons, Bernardo Benjamin Caldeira et Antonio Sebastião ; que nous
 » n'avons jamais ouï dire qu'ils appartenissent au gouvernement de Cou-
 » pang. Nous savons, il est vrai, que les Chinois de cette dernière ville
 » qui se sont établis à Atapoupou, ont été plusieurs fois punis et châtiés
 » comme rebelles par différens illustrissimes seigneurs, comme il arriva
 » sous le gouvernement de l'illustrissime seigneur Sarmiento, en 1794 :
 » celui qui fit exécuter cette sentence fut le lieutenant général Pedro
 » d'Hornay ; ainsi que sous le gouvernement de l'illustrissime seigneur
 » Antonio de Mendoça ; et après qu'on les eut fait élargir, lesdits Chinois
 » restèrent dans le port d'Atapoupou, sans vouloir jamais payer les

(1) *Dato*, titre honorifique dont il sera parlé ailleurs.

» droits royaux de S. M. T. F. C'est ce que nous pouvons attester
» comme vrai, et nous le jurons sur les saints évangiles. Fait à Lékissa,
» le 16 mai 1818.

» *Signé* Dona URSULA DA COSTA, reine de Lékissa; D. COME ROIZ
» PERURA, lieutenant-colonel de Lékissa; D. SALVEDOR ROIZ PERURA,
» mestre-de-camp de Lékissa; D. JOAQUIM ROIZ PERURA, sargento
» mór de Lékissa; MONE THAAÁ, dato de Lékissa; SOLE CRAE,
» labo (1) du royaume de Lékissa; LARY LECTO, toumougom (2);
» AGOSTINHO CARVALHO, dato de Lékissa; DICAMANY BAU, tou-
» mougom de Lékissa; LAEN BOIO, DELETO CRAE, DEMAU QUIA,
» LAENSAMA, DOBERE CRAE, BERE HUSSA, toumougoms. »

« Nous soussignés, Dionizio Roiz Perura, mestre-de-camp du
» royaume de Motaél (3), et Joaõ Fernandez, lieutenant-colonel et
» commandant des milices, attestons qu'il est vrai que la déclaration
» ci-dessus a été mise sous nos yeux par la reine et le colonel du
» royaume de Lékissa, et tous leurs officiers assignés pour la même
» attestation par le greffier dudit royaume, par ordre de la reine; que
» le tout nous a été présenté; et pour la vérité de quoi nous apposons
» maintenant notre signature. Dillé, 24 mai 1818.

» *Signé* D. DIONIZIO ROIZ PERURA, mestre-de-camp du royaume de
» Motaél; JOAO FERNANDEZ, lieutenant colonel des milices. »

« Pour copie conforme à l'original, déposé au secrétariat de ce gou-
» vernement, auquel je m'en réfère. Dillé, 20 novembre 1810.

» *Signé* RAYMUNDO J. CARDOSO COUTINHO, lieutenant-colonel,
» officier chef du secrétariat. »

» C'est la copie fidèle &c.

» *Signé* JOSÉ PINTO ALCOFORADO D'AZEVEDO E SOUZA, gouverneur
» et capitaine général des îles Solor et Timor. »

J'ignore quel effet aura pu produire sur le gouverneur de Java la
lecture de toutes ces pièces; je doute néanmoins qu'on en ait tenu
grand compte. Peut-être aura-t-on cherché des faux-fuyans, donné
des demi-satisfactions, cherché à temporiser; mais, en dernière analyse,

(1) *Labo*, titre honorifique.

(2) *Toumougom*, autre titre honorifique.

(3) *Motaél*, royaume situé au Sud-Ouest de Dillé. (Voyez pl. 15, par 123° 7' de longitude.)

comme la puissance portugaise dans l'archipel d'Asie est peu redoutée, la réparation éclatante réclamée, à si juste titre, par le gouverneur de Dillé, ne lui aura probablement pas été rendue; il est permis même de croire que le résident et les Chinois de Coupang continueront leurs intrigues, et que la colonie portugaise, déjà si grandement déchue de son ancienne splendeur, perdra sans cesse de ses possessions et de son influence, jusqu'à ce qu'un gouvernement plus attentif et plus nerveux vienne enfin retremper tous les ressorts d'une administration presque oubliée aujourd'hui de la mère patrie.

Le gouvernement de Dillé pourroit, il est vrai, saper aussi lui-même dans l'ombre la puissance des Hollandais ses voisins; il lui seroit, par exemple, très-facile de favoriser la révolte du raja d'Amanoubang, de lui fournir des munitions, des armes et sans doute encore de puissans alliés. J'ignore s'il aura pris ce parti; ne pouvant, à cet égard, présenter ici que des conjectures, j'aime autant les laisser faire au lecteur. Quoi qu'il en soit, les établissemens portugais à Timor se présentent sous des bases bien plus solides que celles de la colonie hollandaise: les premiers ont sous leur dépendance ou dans leurs intérêts le plus grand nombre et les plus puissans princes du pays, ceux qui peuvent y exercer la plus grande influence; leurs rivaux, au contraire, chez qui tout est vexatoire et mercantile, ne sauroient trouver nulle part ces alliances de famille et ces liens d'une religion commune que les Portugais ont su établir.

TABLE CHRONOLOGIQUE

FORMANT L'APPENDICE DE L'HISTOIRE DE TIMOR.

Ce précis chronologique m'a paru propre à donner une idée exacte de la succession des principaux événemens qui se rattachent à l'histoire de Timor; j'y relate certains faits que je n'ai pas jugés devoir trouver place dans le texte.

Il paraît qu'antérieurement à tous documens historiques, les îles de l'archipel indien, habitées par des nègres dont on rencontre encore des vestiges sur plusieurs, et particulièrement à Timor, furent envahies par des peuplades asiatiques, au teint basané, qui composent aujourd'hui la presque totalité de la population.

Le commencement des relations de l'archipel d'Asie avec la Chine et le Japon remonte à une fort haute antiquité.

I.^{er} SIÈCLE (après J.-C.). Celles avec l'Indostan coïncident probablement avec le premier siècle de notre ère. — Les adorateurs de Buddha, dans l'Inde, persécutés par les brahmines, et, obligés d'émigrer, se répandent dans l'archipel d'Asie, où ils introduisent leur religion, et civilisent les habitans.

II.^e SIÈCLE. La fin du second siècle est l'époque où l'Inde commence à avoir des relations commerciales avec les Moluques, et où les épices qu'elles produisent sont introduites par la voie de terre jusqu'en Égypte, et de là en Europe.

IX.^e SIÈCLE. Les Arabes se rendent dans l'Inde par mer.

1160. Les Malais de Sumatra émigrent sur la presqu'île de Malacca.

1204. Premier voyage des Arabes dans le grand archipel d'Asie.

1252. Les Malais fondent la ville de Malacca.

1276. Le roi de Malacca embrasse la religion mahométane.

1290. Voyage de Marco Polo, Vénitien, et de ses frères, en Chine; en 1291, ils abordent à Sumatra et à Ceylan, et reviennent à Venise en 1295.

1478. Introduction de l'islamisme à Java.

1495. Introduction de l'islamisme à Ternate.

1498. Vasco de Gama double le Cap de Bonne-Espérance.

1509. Première arrivée des Portugais dans l'archipel d'Asie.

1511. Conquête de Malacca par les Portugais. La même année, ils vont à Amboine, mais ne peuvent atteindre encore les véritables Moluques.

1512. Les Portugais arrivent à Célèbes.

Histoire
de Timor.

1521. Nouvelle tentative des Portugais pour atteindre les Moluques. Un de leurs vaisseaux y arrive, sous les ordres de D. Garcia Henriquez. — Les Espagnols compagnons de Magellan arrivent aux Moluques.
1522. Le 26 janvier, ils découvrent l'île Timor.
1545. S. François-Xavier, apôtre des Indes, arrive à Malacca; deux ans après, il prêche aussi à Banda, à Ternate et à Amboine, et propage, jusqu'en 1549, la religion chrétienne dans les Moluques.
1571. Fondation de Manille par les Espagnols.
1578. Les Anglais, sous la conduite de sir Francis Drake, arrivent à Ternate et à Java.
1581. Les colonies portugaises dans les mers de l'Inde, à la mort des rois D. Sébastião et D. Henry, tombent sous le sceptre d'Espagne, circonstance qui contribue beaucoup à leur décadence.
1588. Thomas Cavendish, Anglais, en faisant le tour du monde, touche à Java.
1596. Les Hollandais arrivent à Java.
1601. L'usage du tabac est introduit à Java, et se répand bientôt dans les îles voisines.
1602. Première expédition commerciale des Anglais dans l'archipel d'Asie.
1606. Les Macassarais forcent les peuples de Boni et les Wajou (sur l'île Célèbes) à embrasser l'islamisme.
1611. Premier gouverneur général hollandais à Bantam (île Java).
1613. Les Hollandais s'emparent de vive force des établissemens portugais sur les îles Floris et Solor. Ils bâtissent un fort à Coupang et un autre à Ména, sur l'île Timor.
1616. La ville de Japara (sur l'île Java) est pillée et brûlée par les Hollandais. Ils abandonnent leurs forteresses sur Timor et Floris. — Les Portugais débarquent à Sétérana, sur l'île Timor, et commencent à prêcher l'Évangile. — Le capitaine hollandais Dirck-Hatichs découvre la Nouvelle-Hollande.
1619. Le nom de Batavia est donné par les Hollandais au fort de Jacatra, dont ils détruisent la ville. Ils reviennent à Timor.
1621. Les Français, sous les ordres du général Beaulieu, officier de la compagnie des Indes, arrivent dans l'archipel d'Asie, avec des présens pour le roi d'Achem (île Sumatra).
1627. Johan d'Hornay, commandant hollandais de l'île Floris, se sauve, et passe au service des Portugais, qui le reçoivent avec distinction.
1630. Des religieux dominicains, partis de Larentouka, viennent à Timor pour y prêcher l'évangile : ils baptisent le roi de Silaban.
1640. Les établissemens portugais de l'Inde sont séparés de ceux des Espagnols, par suite de l'avènement du duc de Bragance au trône de Portugal. — Les Japonais prennent la résolution étrange de se reclure entièrement chez

eux, et de fermer invariablement leurs îles à tous les étrangers (1). — La religion musulmane (secte de Mafade!), est introduite à ~~maia~~ armée à Timor par les habitans de Macassar.

Histoire
de Timor.

1641. Les Portugais reviennent à Timor, et prêchent de nouveau l'Évangile, avec de grands succès, dans le royaume de Ména.
1642. Prise de Malacca par les Hollandais sur les Portugais, ce qui devient une cause efficace du déclin de la puissance de ces derniers dans l'archipel d'Asie. — Un moine portugais s'établit à Coupang, et parvient à catéchiser le roi de ce royaume, qui se fait baptiser. Les Portugais s'établissent sur ce point.
1644. Les Hollandais tentent, à deux reprises différentes, de s'emparer de Coupang, mais sont obligés de se retirer.
1646. Ils prennent possession d'un fort sur l'île Solor.
1656. Les Hollandais reviennent en force à Coupang; ils se dirigent vers le village d'Amarassi, où était le camp des Portugais et de leurs alliés sous les ordres d'Antonio d'Hornay; mais ils sont encore battus et forcés d'abandonner leur entreprise. — La régence de Batavia prend des mesures pour établir à Coupang le principal comptoir de son commerce à Timor.
1660. Attaque de Larentouka (île Floris) par les Hollandais, qui ne peuvent cependant pas s'en emparer.
1688. Les Hollandais parviennent enfin à être paisibles possesseurs du royaume de Coupang et de quelques autres royaumes du voisinage.
1697. Un navire pirate français s'empare du fort de Coupang, pille et brûle la ville, dont il emmène le gouverneur, que l'on conduit sur un autre point de la côte, parmi ses ennemis. Léfao est pillée ensuite par le même pirate.
1699. Arrivée du capitaine anglais Dampier à Coupang le 14 septembre, et à Léfao le 12 octobre.
1701. Les rois de Timor sont indépendans, jusqu'à cette époque, dans la partie de l'île fréquentée par les Portugais.
1759. Vincento Ferreira, gouverneur portugais de Timor, vend Léfao aux Hollandais, qui s'y établissent; mais les habitans les en chassent, et se remettent volontairement sous l'autorité portugaise.
1766. Antonio d'Hornay vient de Malacca, et se réunit à son parent, Francisco d'Hornay, devenu roi d'Okoussé, dans le but d'expulser les Portugais de Timor; mais cette expédition n'a pas de succès.
1769. Léfao, jusque-là chef-lieu de la colonie portugaise à Timor, est abandonnée par le gouverneur, qui va s'établir à Dillé.

(1) C'est un fait très-curieux, qu'on ne trouve plus nulle part aujourd'hui de descendans des Japonais dans l'archipel d'Asie, eux qui, deux siècles auparavant, s'y montroient cependant en si grand nombre.

1772. Le capitaine français Saint-Allouarn visite la côte Nord-Est de Timor, et mouille à Laga.
1786. Des Chinois de Coupang, venus à Atapoupou, sont punis par l'autorité portugaise, et chassés pour leurs intrigues et leurs méfaits.
1789. Arrivée à Coupang du capitaine anglais William Bligh, le 14 juin; son départ a lieu le 20 août suivant.
1790. Dillé cesse de correspondre directement avec Goa pour les affaires de la colonie, et est astreinte à envoyer d'abord ses lettres à Macao, place secondaire.
1793. Tremblement de terre qui cause de grands désastres à Coupang.
1797. Les Anglais, avec deux brigs de guerre, s'emparent de Coupang, qui est bientôt repris par les gens du pays.
1801. Le capitaine Baudin, commandant l'expédition française aux Terres australes, relâche à Coupang du 22 août au 13 novembre.
1803. Seconde relâche de la même expédition à Coupang, du 6 mai au 3 juin. — Le capitaine anglais Flinders, voyageant en découvertes, relâche à Coupang, du 31 mars au 8 avril.
1808. Révolte du raja Louis d'Amanoubang contre l'autorité hollandaise. — Des Chinois de Coupang, venus de nouveau à Atapoupou, se mutinent et sont punis.
1810. Une frégate anglaise s'empare de Coupang; le gouverneur, de concert avec les habitans, les force à se rembarquer.
1811. Les Anglais, à la fin de cette année, s'emparent définitivement de Coupang.
1814. Les îles Panter et Adenara reconnoissent l'autorité portugaise. Le gouverneur de Coupang cherche à s'emparer de ces îles par ruse à la même époque.
1815. Le gouverneur de Coupang fait une attaque infructueuse contre le raja d'Amanoubang.
1816. Par suite du traité de paix de 1814, en Europe, Coupang est rendu aux Hollandais. — Le résident hollandais de Coupang et ses alliés sont battus par le raja d'Amanoubang.
1817. Le mauvais temps force les deux armées à une suspension d'armes. — Le résident de Coupang s'empare par ruse de la ville d'Atapoupou, et tente aussi de se rendre maître de Batouguédé.
1818. Réclamations du gouverneur de Dillé, à ce sujet, auprès de la régence de Batavia. — Relâche du capitaine anglais P. P. King à Coupang, du 4 au 14 juin. — Tremblement de terre considérable à Dillé. — Relâche de *l'Uranie*, du 9 au 23 octobre, à Coupang, et, du 17 au 22 novembre, à Dillé.

CHAPITRE XVIII.

Description de l'île Timor.

Nous suivrons pour cette description le même plan que nous avons déjà adopté, pour d'autres contrées, dans cette histoire. Dix paragraphes y seront consacrés, et comprendront successivement les faits que nous avons recueillis sur le pays, ses habitans, les mœurs, les usages, l'industrie, le gouvernement, &c.

§. I.^{er}*Détails géographiques.*

L'île Timor, située vers la partie la plus australe de l'archipel d'Asie, a pour limites les parallèles de 8° 20' et 10° 22' Sud, et les méridiens de 121° 5' et 124° 45' à l'Est du méridien de Paris. Sa plus grande longueur, dirigée à-peu-près du Sud-Ouest au Nord-Est, et plus exactement à l'E. 29° N., est de 82 lieues marines, ou 102 lieues moyennes de France; sa plus grande largeur, perpendiculairement à cette ligne, ne surpasse pas 20 lieues marines = 25 lieues moyennes; sa largeur moyenne est de 15 lieues marines = 19 lieues moyennes de France; enfin sa surface se développe sur 991 lieues marines carrées, équivalentes à 1 548 lieues moyennes carrées.

Limites,
dimensions.

Le pays, en général, est montueux, d'un aspect agreste, et entrecoupé de petites vallées. Une chaîne de hautes montagnes prolonge l'île dans le sens de son plus grand diamètre : parmi les plus remarquables, on cite celles de *Fatoumé*, *Fateléou*, *Bolérata*, au Sud-Ouest; les pitons *Tielman* et *Labiche*, plus au Nord; et vers la partie orientale de l'île, le mont *Korrara*, près duquel est un volcan. Il est probable qu'il en existe d'autres qui se distinguent aussi par leur élévation, soit près des rivages, soit dans l'intérieur; mais nos connoissances à cet égard sont loin d'être complètes. Celles que nous venons de nommer sont d'une

Montagnes.

Géographie.

hauteur très-considérable, hauteur qu'il nous est cependant impossible d'apprécier géométriquement.

Quoique les terres soient très-élevées dans le Sud-Ouest de Timor, on y rencontre plus souvent des plaines que dans la partie du Nord-Est, dont la surface est plus particulièrement inégale et montueuse.

Rivières.

Le sol de l'île est médiocrement arrosé par un nombre assez multiplié de rivières, dont aucune toutefois n'a assez de profondeur pour être navigable un peu loin au-dessus de son embouchure. La rivière Nominey (1), la plus avantageuse sous ce rapport, est située au Sud de l'île, vers la partie orientale des possessions hollandaises, dans le voisinage d'Amanoubang : quoiqu'elle soit peu profonde et contienne un grand nombre de bancs de sable, les pirogues et les embarcations d'un foible tonnage peuvent la remonter à une assez grande distance. On voit fréquemment des parcelles d'or dans ses eaux.

La rivière de Coupang est moins digne d'attention par son étendue que par son importance; elle prend sa source à cinq lieues de la ville, dans le royaume de Bacanassi, et roule parfois aussi de petites paillettes d'or. Son lit, jusqu'à son embouchure, se compose de roches alumineuses, dont la pente rapide ne permet pas à la mer de s'avancer, pendant le flot, au-delà d'une ou deux encablures du rivage. Son cours est resserré entre deux bancs de roches madréporiques, taillés à pic, et recouverts d'une immense quantité d'arbres de diverses sortes.

Arrivée à Coupang, elle coule sur un mélange de sable, de cailloux et de vase, et forme, avant de se jeter à la mer, un bassin de 700 pieds environ de longueur, capable de recevoir et de mettre à l'abri, dans toutes les saisons, des bâtimens de 100 à 150 tonneaux. Le seul inconvénient qu'offre ce petit port, c'est qu'on ne peut y entrer de mer basse, et qu'on est forcé d'y échouer pendant le jusant. On pourroit, en creusant un peu le banc qui est à son ouverture, en permettre l'accès aux bâtimens de 200 à 300 tonneaux.

Lorsqu'on vient se ravitailler à Coupang, on peut faire aiguade à cette rivière. Pour cette opération, il convient de choisir l'instant où la mer est presque basse, attendu que plutôt on courroit risque d'avoir de

(1) Voyez pl. 15, par 122° 14' de longitude.

l'eau saumâtre. L'endroit le plus convenable pour remplir les futailles, est à une demi-encablure plus loin, au-dessus du second pont; mais une attention qui est indispensable, c'est de faire remonter les canots jusqu'au point indiqué, quelques heures avant le bas de l'eau; car, à la fin du jusant, la plus petite embarcation ne pourroit même pas atteindre le premier pont. L'eau, en général, en est claire et limpide; cependant elle ne se conserve guère à la mer; elle n'est pas non plus très-salubre, ainsi que nous le montrerons en parlant de l'analyse des eaux.

Géographie.

Dans la saison des pluies, les plus petits ruisseaux, et même les ravins, qui restent à sec pendant une partie de l'année, deviennent des torrens impétueux, dont le débordement cause de grandes inondations: les eaux étant alors très-bourbeuses, on est obligé de boire celles que fournissent les fontaines et les puits. Cette coutume de creuser des puits paroît répandue dans toute l'île: nous en avons vu plusieurs à Coupang; à Dillé, on n'a pas d'autre moyen de se procurer de l'eau potable.

Parmi les cours d'eau aurifères, on cite encore la rivière *Chamoro*, dans la partie Nord-Est de l'île, et celle que les Hollandais appellent *Amakonos Kaysser*. J'ignore précisément où se trouve cette dernière, dont le gisement paroît entouré à dessein de quelque mystère; je suppose cependant qu'elle n'est pas fort éloignée de Coupang.

Il y a fréquemment à Timor des marais à l'embouchure des rivières. Les plus considérables sont dans le fond de la baie de Coupang, près de Babao, où les terres sont basses et noyées. Dillé elle-même est bâtie sur un sol marécageux: ce sont les seuls points que nous avons visités. Mais Dampier, qui aborda en 1699 près de la baie des Bancs-aux-Perles (1), trouva cette partie de la côte fort basse, marécageuse et couverte de mangliers. A l'époque des grandes pluies, où les inondations sont fréquentes, plusieurs terrains qui, près des rivages, restent à sec la plus grande partie de l'année, deviennent alors aussi des marais impraticables.

Marais.

Il ne paroît pas que les lacs soient fort multipliés à Timor, à moins qu'on ne veuille appeler ainsi les nappes d'eau que forment les habitans

Lacs.

(1) Voyez pl. 15.

Géographie. au moyen de barrages construits en travers des rivières, pour avoir plus de facilité à prendre des bains. On parle cependant d'un lac salé, situé près des bords de la mer, à quelque distance dans l'Est de Dillé. Dampier aussi a remarqué sur la côte septentrionale de la baie de Coupang, ainsi que dans une petite anse à l'Est du cap Binino (1), quelques mares d'une eau douce assez médiocre, où l'on pouvoit, à la rigueur, faire aiguade.

Ports et rades. A l'exception du bassin qui est à l'entrée de la rivière de Coupang, où, comme nous venons de le dire, de petits navires peuvent avoir une parfaite sûreté, il n'existe point de ports proprement dits à Timor; mais il y a plusieurs barachois (2). Il en existe un très-important au Nord de la baie de Coupang, entre la petite île Ticous et un autre îlot plus à l'Est, nommé *Bourou*, ou plutôt *Bourong*. Les côtes de la grande terre le circonscrivent au Nord, et il se termine au Sud par un récif de corail qui joint entre elles les deux petites îles dont il vient d'être question. La passe qui donne accès dans ce bassin est située à l'Ouest et tout auprès de l'île Bourong : on y trouve 3 brasses d'eau, et en dedans un fond régulier de 2 à 3 brasses, tandis qu'en dehors du récif, et presque à toucher les roches, la sonde ne rapporte pas moins de 10 à 12 brasses.

Au Sud de ce barachois, se développe une rade spacieuse, où la tenue est par-tout excellente; le fond y est de vase molle, et le brassiage variable de 3 à 30 brasses, selon la distance où l'on est de terre, et surtout de l'extrémité orientale de la baie.

Lorsque règnent les vents les plus violens de la mousson du Nord-Ouest, le mouillage en face et auprès du barachois de Dampier, par 19 et jusqu'à 20 brasses d'eau, est parfaitement sûr. On est là, en effet, abrité par la côte depuis l'E $\frac{1}{4}$ S. O. jusqu'à l'E. N. E. : les autres vents ne soufflent point ici avec violence; mais, s'ils le faisoient, on seroit si bien fermé par les terres, qu'on ne sauroit jamais y être incommodé par la mer.

Malgré ces avantages, les navires européens préfèrent, pendant la mousson orageuse, aller chercher un abri au Sud de la pointe orientale

(1) Voyez pl. 15.

(2) Enceinte formée par des récifs, où les navires peuvent se mettre à l'abri de la mer.

de Simao. Pour atteindre le mouillage de Dampier, dans la baie de Coupang, il faut passer au Nord de Kéra, et ranger cette île de plus près que les terres opposées de Timor. Ce mouillage, il faut le dire, a le grave inconvénient d'être fort éloigné de l'établissement hollandais, où l'on pourroit, au besoin, trouver de si importantes ressources.

Depuis mars jusqu'en octobre, saison des vents du Sud-Est et de la sécheresse, la rade, devant le fort Concordia, doit avoir la préférence. Elle est couverte par la terre depuis le Nord jusqu'à l'Ouest, par l'Est et le Sud, et la tenue y est excellente : on mouille ordinairement à un mille au plus de terre, dans le Nord de l'établissement hollandais, par 17, 20 ou 25 brasses, sur un fond de vase grise ou de sable vaseux.

Le mouillage est praticable aussi, dit-on, dans la baie Bolérata, dans celle qui gît à l'Est du cap Binino, dans les anses de Sétérana, d'Okoussé, de Ména, &c., et probablement encore dans toutes les anses ou baies sablonneuses qui se dessinent sur la côte septentrionale de Timor : mais en général, il faut mouiller très-près de terre, quelquefois même à moins d'un demi-mille, et rarement au-delà du double de cette distance.

Léfao a un assez bon ancrage, depuis 20 jusqu'à 30 brasses d'eau, fond de vase molle ; cependant, sur toute cette côte, celui de Batouguédé est le plus favorable ; il est hanté de préférence par les marins qui font la pêche de la baleine dans ces parages : le motif qui les détermine à ce choix, c'est l'excellence des eaux qu'on y trouve, bien préférables à celles de Coupang et de Dillé.

Cette dernière station offre une rade sûre quand les vents soufflent de terre, et un barachois médiocre, formé par une chaîne de récifs sous-marins, où sont deux passes : celle de l'Ouest sert d'issue aux petits navires qui veulent se mettre à l'abri de la houle du large ; l'autre n'est praticable que pour les pirogues. En dehors, le fond est d'une vase molle dont la couche paroît être profonde. Le brassiage y varie de 11 à 27 brasses.

Quelques mouillages passables se remarquent encore sur la côte à l'Est de Dillé : celui de Fataro est par 4, 5 et 6 brasses ; à Saro, on en trouve 25, fond de vase. Sur tous les rivages de Timor, il sera prudent de faire usage de câbles en fer, à cause des coraux que la sonde n'indique pas toujours.

Près de la côte méridionale, les mouillages paroissent encore moins multipliés et moins favorables. Les rivages furent jugés par Dampier y être en général d'un abord difficile. Ce célèbre navigateur mit à l'ancre

Géographie.

devant la baie des Bancs-aux-Perles, par 14 brasses d'eau, fond de vase molle et noire, à un mille environ de terre. En s'avancant de là au Nord-Est jusqu'au cap Mansay, il ne trouva aucun point où l'on pût jeter l'ancre, à moins de se tenir à demi-lieue ou tout au plus à une lieue de distance de la côte. Les cartes que j'ai consultées indiquent encore dans le Sud un mouillage dans la baie de Louka; et je suppose que, plus au Sud-Ouest, il en existe également un, devant Amarassi.

Divisions politiques.

On partage ordinairement Timor en deux grands états ou provinces : celle du Nord-Est se nomme *province de Bellos*, et l'autre, *province de Vaïkénos*. Leurs communes limites se rattachent, d'un côté, à la rivière Pona, et, vers le Sud, à celle de Taraffa. J'ai trouvé la surface de la première province de 603 lieues marines carrées = 942 lieues moyennes carrées; celle de la seconde, de 388 lieues marines carrées = 606 lieues moyennes carrées. Le plus grand nombre des petits états, ou, comme l'usage veut qu'on les appelle ici, des royaumes de la province de Bellos, et d'une partie de celle de Vaïkénos, sont tributaires ou alliés des Portugais; c'est seulement dans la partie Sud-Ouest de cette dernière province que se trouvent les princes qui reconnoissent l'autorité hollandaise. Entre les territoires qui relèvent de ces deux puissances européennes, se dirige du Nord au Sud la ligne idéale qui les sépare : la ville de Sétérana et cette même rivière Taraffa dont il vient d'être question, en sont les points extrêmes. Les Portugais désignent aussi quelquefois sous le nom général de *Serviaõ*, sans doute par corruption de *Servidaõ* [servitude], la partie de la province de Vaïkénos qu'ils regardent comme soumise à S. M. T. F.; cependant on compte quelques-uns des royaumes de Timor, ou qui sont indépendans, ou qui, après avoir été tributaires, ont secoué le joug. Le nombre, à la vérité, n'en est pas considérable, s'il faut s'en rapporter au peu de renseignemens que nous avons pu nous procurer.

Les tableaux qui suivent comprennent en premier lieu la nomenclature des royaumes rangés sous l'autorité portugaise, puis la liste très-courte de ceux que les Hollandais tiennent sous leur dépendance. L'ordre alphabétique a été adopté pour rendre plus commode la recherche des noms cités dans le texte de la narration : afin d'aider en même temps à trouver avec facilité sur la carte ces mêmes noms, on a inséré à côté de chaque capitale sa position géographique, telle qu'elle nous a été fournie à Timor, c'est-à-dire, approximativement.

TABLEAU des royaumes de l'île Timor, dont quarante-sept étoient tributaires et dix-huit alliés des Portugais, depuis plus de deux cents ans, à l'époque de 1818.

PROVINCE TIMORIENNE à laquelle le royaume appartient.	NUMÉROS D'ORDRE.	ROYAUMES DÉPENDANS DES PORTUGAIS.		REMARQUES.	
		NOMS des capitales.	POSITION approchée sur la carte.		
			Latit.		Longit.
Bellos...	1.	ALLAS.....	9°25'	123° 9'	Royaume tributaire des Portugais, et l'un des dix-neuf les plus considérables de Timor.
Idem....	2.	AMBÉNO.....	9.24.	122. 6.	Ce royaume, aussi l'un des plus considérables de l'île, est allié des Portugais.
Idem....	3.	ARTÉKABÉ...	9.10.	123. 3.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île.
Idem....	4.	Atobato.....	8.53.	123. 1.	Royaume tributaire.
Idem....	5.	Balibo.....	8.55.	122.51.	Royaume tributaire.
Idem....	6.	Bariké.....	8.56.	123.15.	Royaume tributaire.
Idem....	7.	Bébiko.....	9. 3.	123.37.	Royaume tributaire des Portugais, mais placé sous la dépendance immédiate de l'empereur de Louka (voy. ce mot).
Idem....	8.	Bibilouto....	8.46.	124. 6.	Royaume tributaire. Il y a un volcan en activité.
Idem....	9.	BIBISSOUSO..	9. 1.	123.19.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île; on y trouve des mines d'or.
Vaikénos.	10.	BIBOKÉ.....	Royaume allié, situé dans la partie Nord-Est de la province de Vaikénos, entre 122° et 122° 10' de longitude.
Bellos...	11.	Boïbaou.....	8.33.	123. 1.	Royaume tributaire.
Idem....	12.	Dailor.....	8.55.	123. 8.	Royaume tributaire.
Vaikénos.	13.	Dakolo.....	Royaume allié, situé dans la partie Nord-Est de la province de Vaikénos, entre 122° et 122° 25' de longitude.
Bellos...	14.	Damara.....	8.45.	123.18.	Royaume tributaire.
Vaikénos.	15.	Dériman.....	Royaume allié, situé dans la partie Nord-Est de la province de Vaikénos, entre 122° 5' et 122° 25' de longitude.
Bellos...	16.	Dérvaté.....	8.48.	123. 3.	Royaume tributaire.
Bellos...	17.	DILLÉ.....	8°33'	123° 9'	Chef-lieu du gouvernement colonial des Portugais, à Timor.
Idem....	18.	Dotté.....	8.49.	123.38.	Royaume tributaire.
Idem....	19.	Éra.....	8.33.	123.14.	Royaume tributaire.
Idem....	20.	Erméra.....	8.59.	123. 1.	Royaume tributaire.
Idem....	21.	Failacor.....	8.52.	123.22.	Royaume tributaire. Il s'y trouve des eaux minérales sulfurées. Ce royaume est la patrie de Joseph Antonio, dont le portrait est gravé pl. 31. On voit aussi, sur la même planche, le portrait d'un des principaux chefs du même royaume.
Idem....	22.	Fataro.....	8.30.	124.16.	Royaume tributaire.
Vaikénos.	23.	Fatoméam....	Royaume allié, situé dans la partie orientale de la province de Vaikénos, entre 122° et 122° 25' de longitude.
Bellos...	24.	Fialara.....	9. 5.	122.48.	Royaume tributaire. On y trouve des mines de cuivre.
Idem....	25.	FONARO.....	9.29.	122.46.	Royaume allié, et l'un des plus considérables de Timor.
Idem....	26.	Founar.....	8.50.	123.14.	Royaume tributaire.
Vaikénos.	27.	Insana.....	9.27.	122. 6.	Royaume allié.
Bellos...	28.	Jouanlho....	9. 3.	122.34.	Royaume tributaire. La ville d'Atapoupou, plusieurs fois mentionnée dans l'histoire de Timor, appartient à ce royaume.
Idem....	29.	KAYKASSA....	9.28.	123.38.	Royaume allié, et l'un des plus considérables de l'île.
Idem....	30.	Kailako.....	9. 9.	122.53.	Royaume tributaire.
Idem....	31.	Kaimaou....	8.47.	123.20.	Royaume tributaire.
Idem....	32.	Kayrouï....	8.39.	123.41.	Royaume tributaire.
Idem....	33.	Klako.....	8.58.	123.19.	Royaume tributaire. Il y a des mines d'or.
Idem....	34.	KOUTOBAVA	8.42.	122.49.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île.
Idem....	35.	Kova.....	9. 1.	122.48.	Royaume tributaire.
Idem....	36.	Laicoré.....	8.43.	123.23.	Royaume tributaire.

* Excepté la position de Dillé, qui a été fixée avec soin, toutes les autres qu'on a marquées sur ce tableau sont entachées de plus ou moins d'inexactitude. On ne doit les considérer que comme des indices pour trouver avec facilité, sur la carte, les noms dont il sera fait mention dans le texte.

Aaaa*

PROVINCE TIMORIENNE à laquelle le royaume appartient.	NUMÉROS D'ORDRE.	ROYAUMES DÉPENDANS DES PORTUGAIS.		REMARQUES.	
		NOMS des capitales.	POSITION approchée sur la carte.		
			Latit.		Longit.
Bellos...	37.	Lakolo.....	8°38'	123°22'	Royaume tributaire.
Idem....	38.	Lakoulouta..	9. 2.	123.29.	Royaume tributaire. On y trouve des eaux minérales sulfureuses.
Idem....	39.	LALÉIA.....	8.33.	123.37.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de Timor.
Idem....	40.	Lamakanem..	Royaume allié, situé vers la partie Sud-Ouest de la province de Bellos, entre 122° 30' et 122° 50' de longitude.
Idem....	41.	Lamassana..	Royaume allié, situé dans le voisinage du précédent.
Idem....	42.	Laga.....	8.31.	124. 0.	Royaume tributaire. On y trouve des mines de sel gemme et du salpêtre.
Idem....	43.	Lékissa.....	8.33.	123. 5.	Royaume tributaire.
Idem....	44.	LÉMÉAM....	8.57.	122.59.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de Timor. On y trouve des eaux minérales sulfureuses.
Idem....	45.	Lidak.....	Royaume allié, situé dans la partie occidentale de la province de Bellos, entre 122° 30' et 122° 40' de longitude.
Idem....	46.	LOUKA.....	9. 3.	123.43.	Royaume allié, et l'un des plus considérables de Timor. Le roi, ou plutôt l'empereur de Louka, a sous sa domination immédiate le royaume de <i>Béiko</i> , qui en est voisin, et se trouve aussi lui-même allié des Portugais.
Idem....	47.	MANOUFAÏ..	9.29.	122.59.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île. Sa situation géographique, sur la carte, est fort douteuse.
Idem....	48.	Manséréou..	Royaume allié, situé dans la partie occidentale de la province de Bellos, entre 122° 25' et 122° 40' de longitude.
Idem....	49.	MANOUTOUTOU..	8.30.	123.31.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de Timor.
Idem....	50.	MOTAËL....	8.35.	123. 7.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île.

PROVINCE TIMORIENNE à laquelle le royaume appartient.	NUMÉROS D'ORDRE.	ROYAUMES DÉPENDANS DES PORTUGAIS.		REMARQUES.	
		NOMS des capitales.	POSITION approchée sur la carte.		
			Latit.		Longit.
Bellos...	51.	Naïtimo.....	Royaume allié, situé dans la partie Sud-Est de la province de Bellos, entre 122° 25' et 122° 40' de longitude.
Vaïkénos.	52.	Nira.....	Royaume allié, situé dans la partie Nord-Est de la province de Vaïkénos, entre 122° et 121° 25' de longitude.
Idem....	53.	OKOUSSÉ....	9°11'	123° 3'	Royaume allié, et l'un des plus considérables de Timor.
Bellos..	54.	RAMÉAM....	9.33.	122.49.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île.
Idem....	55.	SAMORO....	9. 3.	123. 7.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île. On y trouve de l'or et l'huile de pétrole.
Idem....	56.	Saniré.....	8.49.	122.53.	Royaume tributaire.
Idem....	57.	Saro.....	8.26.	124.32.	Royaume tributaire.
Idem....	58.	SUAY.....	9.38.	122.41.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île. Il est remarquable par ses mines d'or.
Idem....	59.	Titoulouro..	9.31.	122.41.	Royaume tributaire. Une des rivières de ce royaume contient de l'or.
Vaïkénos.	60.	Touloutassé..	Royaume allié, situé dans la partie Nord-Est de la province de Vaïkénos, entre 122° et 122° 25' de longitude.
Bellos..	61.	Touriskay...	8.56.	123.27.	Royaume tributaire. On y trouve des mines d'or.
Vaïkénos.	62.	Véalé.....	9.29.	122.22.	Royaume allié. En 1818, il étoit gouverné par une reine.
Bellos...	63.	VÉMASSÉ....	8.34.	123.48.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île. Ses productions minérales sont : l'or, le cuivre, l'huile de pétrole et le sel gemme ; il y a aussi des eaux minérales. La planche n.° 17 contient le portrait d'un des principaux chefs de ce royaume, en 1818.
Idem....	64.	Vénifalé....	8.46.	123.48.	Royaume tributaire.
Idem....	65.	VIKÉKÉ.....	9. 7.	123.18.	Royaume tributaire, et l'un des plus considérables de l'île. Le portrait du prince régnant en ce royaume, en 1818, se trouve sur la planche n.° 17.

TABLEAU des royaumes de l'île Timor qui étaient soumis aux Hollandais en 1818.

NUMÉROS D'ORDRE.	ROYAUMES DÉPENDANS DES HOLLANDAIS.		NOMBRE de guerriers qu'ils peuvent fournir.	REMARQUES.	
	NOMS des capitales.	POSITION approchée sur la carte *.			
		Latitude.			Longitude.
1.	AMANOUBANG.....	9°53'	122°21'	6 000.	Depuis 1808, ce royaume, qui est de beaucoup le plus considérable de ceux que les Hollandais de Timor avoient soumis à leur puissance, s'est déclaré indépendant.
2.	Amarassi.....	10.20.	121.32.	200.	Le royaume d'Amarassi est, relativement à son importance, le dernier de ceux qui composent ce tableau.
3.	Anfoan.....	500.	La position de la capitale de ce royaume ne m'est pas exactement connue; il faut la chercher, je pense, sur la bande septentrionale de la baie de Coupang, entre 9° 35' et 9° 55' de latitude, et même, si je ne me trompe, en face de la baie Bolérata, appelée aussi parfois <i>baie d'Anfoan</i> .
4.	Bacanassi.....	10.17.	121.12.	500.	Quoique la première autorité de ce royaume porte le titre d' <i>empereur</i> , cet état, cependant, est d'une très-foible étendue.
5.	COUPANG.....	10.10.	121.15.	1 000.	Chef-lieu du gouvernement colonial des Hollandais, à Timor.
6.	Muni...	300.	La position précise de ce royaume m'est inconnue; je crois qu'on doit la chercher entre 121° 20' et 121° 50' de longitude.
7.	Stolo.....	1 000.	Même observation que ci-dessus pour le gisement de ce royaume.

* A l'exception de Coupang, dont la position a été déterminée par des observations astronomiques, les capitales des autres royaumes qui sont placées sur notre carte, ne l'ont été qu'à l'aide de renseignements approximatifs.

Géographie.

Pour compléter, autant qu'il dépend de nous, le cadre des royaumes qui se rattachent aux gouvernemens portugais et hollandais de Timor, nous croyons devoir présenter ici deux derniers tableaux : l'un contient la liste des royaumes ou des établissemens, étrangers à l'île principale, qui relèvent de la colonie de Dillé; l'autre, du même genre, est relatif au gouvernement de Coupang. J'ai joint à ce dernier tableau quelques annotations de population qui nous seront utiles plus tard.

TABLEAU des royaumes, étrangers à l'île Timor, qui sont sous la dépendance du gouvernement portugais de Dillé.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES ROYAUMES.	REMARQUES.
1.	Sika.....	Ces royaumes sont sur l'île Floris, et peut-être en partie aussi sur l'île Solor. Il y a des mines d'or dans celui de Maoubessé. Larentouka est le seul qui soit marqué sur notre carte n.º 15.
2.	Noumba.....	
3.	Larentouka.....	
4.	Maoubessé.....	
5.	Adénara.....	On peut voir sur la carte le gisement d'Adénara, qui appartient à l'île Sabrao. Ce n'est qu'en 1814 que ce royaume a passé sous la dépendance portugaise.
6.	Panday.....	Je suis tenté de croire que le royaume de Panday est sur l'île Panter; comme le précédent, il n'est allié des Portugais que depuis 1814.
7.	Allor ou Allou.....	Il est probable que ce royaume se trouve sur l'île Lomblem.
8 et 9.	Deux royaumes sur l'île Ombai...	J'ignore le nom de ces deux royaumes; ils gisent, à ce qu'on assure, dans la partie occidentale de l'île.
10 et 11.	Deux établissemens sur l'île Cambi.	Peut-être ne sont-ce que des comptoirs de commerce. L'un des deux est, dit-on, au Nord, l'autre au Nord-Est de Cambi.

TABLEAU des îles, étrangères à Timor, qui dépendent du gouvernement hollandais de Coupang.

NUMÉROS D'ORDRE.	ILES ALLIÉES des Hollandais de Coupang.	REMARQUES.
2.	Kisser.....	Les Hollandais ont un petit établissement dans la partie occidentale de cette île.
3.	Lando.....	Petite île, au Nord de Rotie, et pouvant armer 200 hommes.
4.	Roma.....	On assure que l'île Roma est aussi sous la dépendance du gouvernement hollandais de Coupang.
5.	ROTTIE.....	Île voisine de Coupang et située au Sud de Simao. Pour les détails, voyez le tableau ci-contre.
6.	Savu.....	Située par 10° 30' de latitude Sud et 119° 25' de longitude orientale. Cette île est partagée en six royaumes, pouvant fournir, en total, 4 200 guerriers. Savu ne se trouve pas dans le cadre de notre carte n.° 15.
7.	Simao.....	Île placée à l'entrée de la baie de Coupang; quoique partagée en deux royaumes, elle est gouvernée, dit-on, par un seul raja.
8.	Solor.....	La partie de l'île Solor dont les Hollandais ont la suzeraineté, peut fournir un contingent de 5 000 hommes de guerre. Une partie de cette île appartient aussi aux Portugais.
9.	Wettev.....	Un établissement hollandais se trouve, assure-t-on, à l'extrémité orientale de cette île.

N. B. Puisque nous avons été conduits à parler ici de l'île Rotie, il ne sera pas hors de propos d'ajouter que cette île, dont la position respective avec Timor peut se voir sur la planche 15 de notre atlas, a 42 lieues marines carrées = 65,6 lieues moyennes carrées de surface; que par conséquent la surface de Timor est à celle de Rotie :: 23,6 : 1.
Nous pourrions faire usage ailleurs de ces nombres.

DÉTAILS DE L'ÎLE ROTTIE.					
NUMÉROS D'ORDRE.	ROYAUMES ALLIÉS DES HOLLANDAIS.		NOMBRE de guerriers qu'ils peuvent fournir.	REMARQUES.	
	Noms des capitales.	Position approchée sur la carte *.			
		Latit.			Longit.
1.	Baka.....	10°44'	120°47'	500.	
2.	Balba.....	10.43.	121. 4.	300.	
3.	Boikay.....	10.49.	120.58.	#	
4.	Déla.....	10.49.	120.32.	300.	
5.	DENKA.....	10.46.	120.45.	3 000.	On peut voir, sur la planche n.° 16, le portrait du raja qui gouvernoit ce royaume en 1818.
6.	Denkadale...	10.47.	120.34.	#	
7.	Diéno.....	10.46.	120.59.	100.	
8.	Doupao.....	100.	Le royaume de Doupao, dont je n'ai pu connaître exactement la position, se trouve, je pense, dans la partie Sud-Ouest de l'île Rotie.
9.	Kéka.....	10.51.	120.54.	200.	
10.	Karbassa.....	10.41.	120.53.	500.	
11.	Lénanok.....	10.45.	121. 3.	100.	
12.	Lobé.....	10.55.	120.45.	#	
13.	OYNALÉ.....	10.49.	120.36.	2 000.	
14.	RINGOU.....	3 000.	Je suppose que ce royaume git aussi dans la partie Sud-Ouest de l'île.
15.	Talay.....	200.	Le royaume de Talay doit être voisin du précédent.
16.	Tarmano. ...	10.44.	120.50.	1 000.	
17.	THIÉ.....	2 000.	Royaume probablement situé aussi dans le Sud-Ouest de Rotie.
Nombre total de guerriers des quatorze royaumes indiqués de l'île Rotie.....			13 300.		
Nombre total présumé des guerriers de l'île Rotie.....			16 150.		

* Toutes les positions géographiques marquées sur ce tableau, ne doivent, comme on l'a dit précédemment, être considérées que comme des indices pour trouver avec plus de facilité, sur la carte, les noms dont il sera fait mention dans le texte.

S. II.

Observations de météorologie et de physique.

Les observations de physique qu'il nous a été possible de faire à Timor, ont eu lieu à nos deux stations de Coupang et de Dillé ; nous allons les résumer successivement.

Température. Dans le tableau ci-dessous, nous appellerons *maximum absolu* la plus haute température observée, et *maximum moyen* celui qui appartient à la série des moyennes de toutes les températures, prises heure par heure. Les dénominations analogues, relatives aux minimums, n'ont besoin, d'après ce qui précède, d'aucune explication.

SITUATION DE MOUVAILLE		RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS DE TEMPÉRATURE FAITES SUR L'ÎLE TIMOR EN 1818.									
		À COUPANG (du 10 au 22 octobre).					À DILLÉ (du 18 au 21 novembre).				
		A terre.		A bord.			A bord.				
		Air libre.		Air libre.		Surface de la mer.	Air libre.		Surface de la mer.		
		Therm. centigr.	Époque du phénomène	Therm. centigr.	Époque du phénomène	Therm. centigr.	Époque du phénomène	Therm. centigr.	Époque du phénomène	Therm. centigr.	Époque du phénomène
A l'ombre.	Maximum absolu...	35 ^d 7	1 ^h soir.	32 ^d 0	1 ^h et 2 ^h s.	29 ^d 5	6 ^h soir.	31 ^d 5	2 ^h soir.	30 ^d 0	2 ^h soir.
	Minimum absolu...	23,0	3 et 4 ^h m.	23,7	5 mat.	24,5	4 mat.	24,5	5 mat.	26,0	8 soir.
	Température moy. ^e	28,5	27,8	27,1	27,5	28,2
	Maximum moyen..	34,8	1 soir..	30,2	3 soir..	27,7	4 soir..	30,4	2 soir..	29,4	2 soir.
	Minimum moyen..	23,8	5 mat.	25,1	5 mat.	26,4	6 mat.	25,0	5 mat.	27,6	8 mat. 8 soir.
	Heure où la température est sensiblement égale à la moyenne.....	8 mat.	8 soir..	10 mat. 8 soir..	5 et 7 ^h s.	minuit.
Au soleil.	Maximum absolu..	45,3	3 soir..								
	Minimum absolu..	29,5	7 mat.								
	Maximum moyen..	42,2	2 soir..								
	Minimum moyen..	32,0	5 soir..								

Si, des observations de température, nous passons à celles du baromètre, nous aurons, pour Coupang seulement, les résultats que voici :

Observations
de physique.
Baromètre.

Hauteur moyenne du baromètre pendant la durée des observations.	758,50.
Maximum du matin à 7 ^h , le mercure élevé de.....	759,73.
Minimum du soir à 3 ^h	757,09.
Maximum du soir à 11 ^h	759,10.
Minimum du matin à 3 ^h	758,43.

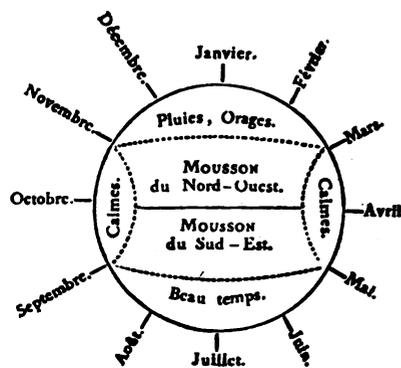
résultats d'où l'on tire :

Période de 7 ^h matin à 3 ^h soir, égale.....	2,64.
— de 3 ^h à 11 ^h soir.....	2,01.
— de 11 ^h soir à 3 ^h matin.....	0,67.
— de 3 ^h à 7 ^h matin.....	1,30.

On sait que Timor est assujetti à l'influence des moussons, c'est-à-

Vents.

dire, des vents qui soufflent pendant six mois dans un sens, et le reste de l'année, selon une direction opposée. La mousson du Sud-Est, établie depuis avril jusqu'en octobre, est accompagnée de beau temps et de sécheresse ; la saison des orages et des fortes pluies commence en octobre, et finit en avril. Des calmes longs et opiniâtres précèdent ordinairement ces revirements de mousson. (*Voyez la figure ci-jointe.*)



L'Uranie s'est trouvée à Timor à l'époque où la mousson du Nord-Ouest succède à celle du Sud-Est. Lorsque, étant au mouillage, le calme ne dominoit pas, on étoit soumis à l'influence des brises de terre et de mer : le jour on avoit celle du large, et elle venoit de terre la nuit, ainsi qu'on le voit généralement, près des côtes, dans les régions équatoriales. Les vents qui souffloient avec le plus de force à Coupang, ce que nous avons presque toujours vu arriver de midi à quatre heures du soir, étoient ceux d'E. S. E. d'abord, puis de N. N. O., de N. O. et de Nord ;

Observations
de physique.

à Dillé, ils venoient du S. S. O. et du N. E. Mais, je le répète, l'ordre qui s'observe quand la saison est bien établie, se dérange plus ou moins aux approches des changemens périodiques.

Saisons.

Ainsi que l'ont observé le capitaine Dampier (1) et M. de Rosily (2), les vents soufflent très-différemment sur les côtes opposées de Timor. Les vents de Sud, en effet, qui ne sont que foibles sur la côte méridionale, sont très-violens sur celle du Nord; et le mauvais temps, vers les rivages du Sud, déjà très-intense en octobre, ne le devient pas avant décembre sur la bande du Nord.

L'intervalle du 10 avril au 25 juillet est l'époque de la bonne saison dans la partie septentrionale de l'île; les vents y règnent du S. O. au N. E., en passant par le Sud et par l'Est; mais ils ne sont jamais bien forts. A la mi-juillet, ceux du Sud commencent à acquérir de la force, en passant de l'E. S. E. au N. N. E.; forte brise, pendant les mois d'août, septembre et octobre. Après cette période, ils passent au Nord, puis au N. N. E., à l'O. N. O., et soufflent grand frais en janvier, février et mars, qui est le temps des plus grandes pluies et des plus forts orages. Mais, au milieu de ce dernier mois, fin de la mauvaise saison sur la côte Nord-Est, les vents commencent à se rapprocher du Sud, après avoir passé par l'Ouest.

En avril, mai, juin et juillet, qui sont les mois de la bonne saison sur la côte septentrionale de l'île, on observe parfois de petites variations dans les vents, lesquels, à l'époque des nouvelles et pleines lunes, soufflent momentanément au Nord et au N. O., et sont accompagnés d'orages, en général foibles et de courte durée.

Pendant la mousson de Sud-Est, principalement depuis juin et juillet jusqu'en novembre, des brises de terre et de mer soufflent sur la côte septentrionale de Timor; elles se font sentir aussi, mais un peu plutôt et un peu moins tard, sur les rivages du Sud, lorsque le temps est beau.

Entre autres phénomènes météorologiques, nous remarquâmes plusieurs fois, de nuit, près de l'île Ombai, des nuages très-bas et fort

(1) *A Voyage to New-Holland, &c., in the year 1699, by William Dampier.*

(2) *Voyage à Timor sur la flûte le Gros-Ventre, commandée par le capitaine Saint-Allouarn en 1772. (Mss.)*

noirs, qui passaient sur nos têtes sans donner de vent. Un soir seulement, pendant le calme, une de ces nuées se fit ressentir brusquement, et cessa de même; le bruit qu'elle occasionnoit étoit semblable à celui que feroient beaucoup de petits pois qu'on jetteroit dans l'eau.

Observations
de physique.

Tous les soirs, jusqu'au coucher du soleil, nous avons observé à Coupang que le ciel étoit orageux et chargé de nuages dans le N. O.; on entendoit souvent alors gronder le tonnerre, et les éclairs se succédoient avec rapidité. L'orage de la soirée du 13 octobre est cependant le seul qui soit arrivé jusqu'à nous. Il se manifesta vers les trois heures après midi dans le Sud et le S. S. O., et se dirigea ensuite vers le Nord, malgré la violence du vent, qui régnoit de cette partie. La pluie tomba très-abondamment pendant près d'une heure, et le tonnerre ne cessa de gronder qu'au moment où le ciel eut repris son état ordinaire.

Humidité.

Les époques où la pluie tombe avec le plus d'abondance, sont, à Timor, les mois de janvier, février et mars. L'humidité, comme on le conçoit, est alors extrême, ce qui occasionne beaucoup de maladies. Quoique nous ayons séjourné à Timor à une époque où la saison sèche finissoit à peine, nos observations hygrométriques nous ont cependant appris que l'humidité habituelle de l'atmosphère est très-considérable. En général, nous avons trouvé qu'elle étoit plus grande à terre qu'à bord; l'époque de son maximum moyen étoit, d'une part, 3 heures du matin, et 6 heures à bord; le minimum arrivoit entre midi et 2 heures du soir.

Pendant notre navigation dans le canal d'Ombai, la brume qui couvroit les terres soit de cette île, soit de Timor, a été parfois assez forte pour nous cacher la vue de la terre, quoique nous en fussions à petite distance.

La rosée et le serein sont forts à Timor, et sur-tout très-dangereux; les habitans mettent le plus grand soin à s'en préserver, précaution que les Européens inexpérimentés ne prennent pas toujours.

Quelques analyses incomplètes ont appris à M. Gaudichaud que l'eau de la rivière de Coupang, trouble, blanchâtre et fade au goût, devient claire et assez fraîche lorsqu'elle a été filtrée. Cette eau, selon le même observateur, contient peu de sulfate de chaux, une portion plus forte de sulfate d'alumine, des muriates alcalins et terreux, et beaucoup

Analyse
des eaux.

bbbb*

Observations
de physique.

d'alumine en suspension. Un échantillon de cette eau, apporté en France et soumis à l'analyse par un de nos plus habiles chimistes, M. Bérard (1), a montré qu'elle tient également en dissolution une quantité considérable de matières organiques, ce qui doit en rendre l'usage fort insalubre. Nous reviendrons, dans une autre division de ce Voyage, sur un sujet que nous ne pouvons maintenant qu'effleurer.

Magnétisme.

Les observations magnétiques que nous avons faites à Timor ont fourni les données suivantes :

DÉSIGNATION DES RÉSULTATS.	RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES FAITES			
	À COUPANG.		À DILLÉ.	
	Valueur.	Remarques.	Valueur.	Remarques.
Déclinaison de la boussole.....	0° 13' 38"	Nord-Ouest.....	0° 36' 12"	Nord-Ouest.
Inclinaison magnétique de l'aiguille	32. 52. 3.	Pointe élevée Nord.	30. 0. 21.	Pointe élevée Nord.

Dampier, en mai 1700, avoit trouvé à Coupang 0° 15' de déclinaison Nord-Ouest, ce qui sembleroit prouver depuis lors une variation presque nulle dans la direction azimutale de l'aiguille aimantée. Au reste, la valeur de cette déclinaison étant fort petite ici, il est difficile d'établir à cet égard une conclusion positive entre nos observations et celles des voyageurs qui nous ont précédés.

Marées.

Pendant notre navigation dans le canal d'Ombai, après sur-tout que nous eûmes dépassé le méridien de Léfao, nous observâmes que le vaisseau étoit régulièrement et fortement soumis à l'influence des marées. Le courant portoit vers l'Est deux fois par jour, et renversoit ensuite autant de fois dans le sens opposé. Le flot commençoit à la côte de Timor, pour se rendre ensuite à celle d'Ombai; mais il avoit, dans ce sens, bien moins de durée que le jusant. Au renversement de celui-ci, les eaux, en rebroussant sur elles-mêmes, faisoient un bruit assez fort, tel que l'eussent pu produire des brisans ou l'agitation de l'eau d'une rivière rapide. Ce dernier effet étoit sur-tout remarquable au milieu du canal, où la vitesse des eaux avoit plus d'intensité.

(1) Frère de l'officier de ce nom embarqué à bord de l'*Uranie*.

Malgré l'espèce de compensation qui devoit nécessairement résulter de cette action alternative, il nous est arrivé de nous trouver transportés vers l'Ouest de 41 milles en 24 heures. Il est vrai que la puissance du courant n'étoit pas toujours aussi considérable : nous avons trouvé en 24 jours que son action moyenne étoit de 25 milles dans ce sens, et de 13 milles dans celui du Nord au Sud.

Observations
de physique.

En rade de Coupang, ce mouvement de la mer étoit très-peu sensible, car presque toujours la corvette se trouvoit évitée au vent régnant. Il ne paroît pas non plus que les eaux s'y élèvent au-delà de 9 pieds dans les grandes marées ordinaires. M. Bernier, astronome du Voyage de Baudin aux Terres australes, fixa l'établissement des marées dans ce port à 11^h 24'. On assure que, dans le détroit de Simao, le courant, d'ailleurs foible, porte au Nord pendant le flot, et au Sud lors du jusant.

§. III.

Géologie et Minéralogie.

Quelle que soit l'opinion des voyageurs qui, avant nous, ont visité Timor, on ne peut s'empêcher de convenir aujourd'hui que cette île ne soit en grande partie composée de substances volcaniques. La forme générale des montagnes, leur grande élévation, l'examen de quelques roches trouvées sur plusieurs points rapprochés de la côte, sont autant d'indices qui militent en faveur de cette opinion, que démontre complètement ensuite l'existence d'un volcan en activité dans la partie Sud-Est de l'île. Réunissons d'abord les remarques que MM. Quoy et Gaudichaud ont faites aux environs de Coupang.

Géologie.

Derrière la ville de ce nom, l'élévation des terres commence au bord de la mer et parvient bientôt à former des collines d'une hauteur assez remarquable. Leur surface est recouverte de puissans massifs de lithophytes du genre *astrée*, qui encomrent aussi par-tout les rivages de la baie. Ces animaux, par leurs produits, ont tellement encroûté le terrain primitif, qu'il est presque toujours fort difficile de le reconnoître. De là l'idée assez naturelle, mais inexacte, que la montagne toute entière est

He Timor.
Géologie
et minéralogie.

due aux travaux des polypiers, ou, en donnant à cette idée plus d'extension encore, que l'île entière leur doit son origine. Cependant, à peine s'est-on avancé de quelques centaines de pas en gagnant les hauteurs, qu'on trouve des couches verticales d'un schiste gris bleuâtre, veiné de quartz; sur le bord de la rivière, des blocs de roches siliceuses de jaspé grossier; et, dans d'autres lieux, du calcaire compacte: substances qui démontrent assez les bases sur lesquelles se sont élevés les zoophytes. Nous ne pouvons indiquer au juste l'épaisseur de leurs massifs, mais nous croyons ne pas l'exagérer en la portant de 25 à 30 pieds.

Les couches de méandrines dont ils se composent sont criblées de grands trous, et présentent des coupures qui ne peuvent avoir été produites que par l'action de la mer, lorsqu'elle couvrait ces zoophytes. Quoi qu'il en soit, cette opération géologique prouve d'une manière irrécusable ou l'abaissement des eaux de l'Océan, ou bien l'élévation des terres au-dessus de leur surface, par suite des secousses volcaniques; elle fournit en même temps une donnée précieuse pour évaluer avec justesse la nature des travaux des zoophytes de même espèce qui existent dans la mer, près des rivages.

Le temple chinois a été bâti sur une roche d'une trentaine de pieds de hauteur au-dessus du niveau de la mer, et qui ne montre aux yeux que des madrépores de diverses espèces, agglomérés ou collés ensemble par un sédiment grisâtre. Le fort Concordia est assis sur un massif tout semblable.

Au Nord du point où nous avons fixé notre observatoire, étoit un monticule élevé de 125 à 150 pieds, recouvert également de masses madréporiques énormes. Enfin en plusieurs autres lieux peu éloignés, et particulièrement dans le grand cimetière des Chinois, situé derrière le fort des Hollandais, on voyoit cette particularité se reproduire d'une manière non moins manifeste.

Cependant, d'après les documens qui nous sont propres et les renseignemens que nous avons recueillis, il ne paroît pas qu'il existe nulle part à Timor de montagnes exclusivement formées de coraux, ainsi que Péron avoit cru pouvoir l'avancer.

Les rivages de la baie sont entièrement madréporiques et généralement fort escarpés; le sable qui s'y trouve est un mélange de détritits de

coraux, de coquilles brisées et de quelques grains de quartz. La mer y transporte parfois des ponces noires arrondies, provenant soit de quelques points voisins de l'île, soit des îles environnantes.

Île Timor,
Géologie
et minéralogie.

« La petite île Kéra, qui est basse et placée à l'ouverture de la baie de Coupang, nous fournit, dit M. Quoy, un exemple du système de formation de plusieurs petites îles du grand Océan par les travaux des madrépores, lorsque ces animaux trouvent, à peu de distance de la surface des flots, une base pour y construire leurs demeures. Forster a fort bien entrevu la manière dont la chose s'opère. En effet, après que ces animalcules ont poussé leur travail jusque près de la superficie de l'eau, et qu'ils découvrent à mer basse, il suffit qu'une tempête agite violemment les ondes, et dépose dans les anfractuosités de ces madrépores des amas de sable, pour que le fond s'élève et donne bientôt naissance à une île. Avec le temps ce sable terreux devient propre à la végétation; et le vent, les courans, les oiseaux (1), concourent pour y porter les germes d'une foule de plantes dont l'accroissement rapide et les débris tendent insensiblement à élever ce sol de nouvelle formation.

» Si les circonstances dont nous parlons viennent à manquer, soit par l'éloignement de quelque grande terre, soit par une direction peu favorable des vents ou des courans, l'île demeure stérile, ainsi qu'on le voit quelquefois sur certains points de la Polynésie. Mais cela ne pouvoit avoir lieu pour l'île qui nous occupe, si voisine de Timor : aussi la végétation y est-elle des plus brillantes.

» Au petit nombre de remarques que nous venons de faire, nous ajouterons qu'en cotoyant Timor d'assez près, nous avons reconnu que les falaises du rivage, depuis Coupang jusqu'à Sétéra, sont madréporiques, et que les mornes élevés où l'on aperçoit des éboulemens, paroissent formés d'un calcaire blanchâtre.

» Après avoir dépassé Léfao du côté de l'Est, le sol change de nature et devient entièrement volcanique. Les montagnes sont d'abord divisées en ravins profonds dont les ouvertures font face à la mer; puis un grand nombre de monticules, qu'on diroit être hachés à leur sommet, se

(1) On pourroit ajouter *les nuées électriques*, qui paroissent être aussi de puissans agens de la nature pour transporter au loin les germes des végétaux.

Ile Timor.
Géologie
et minéralogie.

réunissent par leur base et s'élèvent au-dessus les uns des autres. Sur les points où ces éminences n'étoient pas recouvertes de plantes desséchées, on reconnoissoit la couleur noire de la lave. Notre équipage même ne se méprit pas sur la nature de ces rivages, qu'il comparoit à ceux de Ténériffe. » Plus à l'Est encore, les terres changent de nouveau d'aspect; mais nous les avons aperçues à une trop grande distance pour qu'il nous soit permis de hasarder une opinion décisive sur la nature qui leur est propre.

« Le rivage de la mer, sur cette côte septentrionale, est ordinairement pierreux et sablonneux, dit M. de Rosily (1); il y a beaucoup de cailloux à feu dont les naturels du pays font des pierres à fusil, quoiqu'elles ne vaillent pas les nôtres. »

Le sol où est bâti Dillé est un terrain d'alluvion, fort marécageux dans la saison humide. Le temps nous a manqué pour examiner la contexture des collines et des montagnes qui l'entourent. De ce point jusqu'à l'extrémité la plus orientale de l'île, les montagnes ont une pente adoucie qui n'indique pas que le sol ait été tourmenté, récemment du moins, par les feux souterrains. Les terres, vers cette extrémité de l'île, étant beaucoup moins élevées que dans sa partie Sud-Ouest, on aperçoit, quand on navigue dans le voisinage, le sommet d'une montagne fort haute et fort remarquable, que nous croyons être le mont Korara, située dans le royaume de Bibilouto, où se trouve, dit-on, un volcan en ignition. Nous ignorons si ce volcan est le seul qu'il y ait à Timor (2).

Il ne paroît pas que les tremblemens de terre soient rares sur cette île : l'histoire en cite deux fort remarquables, dont un eut lieu en 1793, et l'autre peu de temps avant l'arrivée de *l'Uranie*. Le premier sur-tout causa de grands désordres à Coupang, où l'église et quelques autres bâtimens, construits en pierre, furent renversés.

Or. — Nous avons dit un mot plus haut, des rivières aurifères qui se

(1) Manuscrit provenant du voyage du capitaine Saint-Allouarn à Timor, dont M. le vice-amiral comte de Rosily faisait partie, en qualité d'enseigne de vaisseau.

(2) Il existe aussi deux volcans sur la pointe orientale de l'île Floris, qui jettent continuellement du feu ou de la fumée; l'un des deux est peu éloigné de Larentouka.

rencontrent à Timor. Cette particularité indique déjà la présence de mines de ce précieux métal, et il y en existe réellement : cependant, elles ne sont soumises à aucune exploitation régulière, et les habitans se bornent à recueillir les paillettes d'or que roulent les eaux de certaines rivières, ainsi que l'or natif que les pluies d'hivernage entraînent des montagnes. Il n'est pas rare de voir des grains ou de petites pépites de ce métal de la grosseur d'un pois et même au-dessus : l'or en est pâle et d'un bas titre; j'en ai rapporté un échantillon, déposé aujourd'hui dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle (1), et provenant d'une des rivières du royaume de Titoulouro. Parfois, selon l'auteur d'un manuscrit portugais (2), on voit à Timor une espèce d'or en feuilles, aussi noir que du jais, lequel, étant fondu avec un poids égal d'argent, reprend sa couleur naturelle : je rapporte ce fait, quoiqu'il soit difficile à expliquer. Les royaumes de Timor qui fournissent de l'or en plus grande abondance, sont ceux de Bibissouso, Klako, Samoro, Suay, Touriskay et Vémassé.

« La production minérale la plus importante de l'archipel indien, dit Crawford (3), l'or, considéré sous un point de vue géographique, est peut-être répandu uniformément sur toutes les îles d'Asie : cependant les contrées où l'on en trouve le plus sont celles dont la constitution géologique est primitive. C'est ainsi que les îles qui bornent à l'Ouest et au Nord cet archipel, en sont assez richement pourvues, tandis que, dans la grande chaîne volcanique qui s'étend de Java à Timor-Laot, il est si rare qu'on ne le juge pas même digne d'être récolté. Bornéo, en particulier, est l'île qui en fournit en plus grande quantité; vient ensuite Sumatra; puis, dans une proportion décroissante, la presqu'île malaise, Célèbes et Luçon : tableau où l'on semble voir que la hauteur et l'étendue des régions qui renferment cette substance ont quelque rapport avec sa distribution. On ne perdra pas de vue néanmoins que ces données, pour acquérir un caractère évident de certitude, auroient eu besoin de s'étayer sur des investigations plus vastes. Comment affirmer, par exemple, que telle contrée où la nature paroît s'être montrée avare de ce métal

Ile Timor.
Géologie
et minéralogie.

(1) Dans la collection géologique, n.° 33, catalogue B.

(2) Communiqué par M. A. Balbi.

(3) *History of the Indian archipelago*, t. III.

Ile Timor.
Géologie
et minéralogie.

précieux, n'en recèle pas en réalité autant que telle autre où c'est à la seule industrie de l'homme, au hasard peut-être, qu'on a dû vraisemblablement l'avantage d'en dévoiler l'existence.

» Eu égard à son gisement géologique, l'or des îles indiennes se trouve, comme dans les autres parties du monde, en veines et en lits minéraux, aussi bien qu'en dépôts d'alluvion. Celui de la première catégorie existe dans le granit, le gneiss, le schiste micacé et le schiste argileux; et celui de la seconde, dans de l'argile et du sable ferrugineux. Le minerai contient toujours une quantité considérable d'argent, et assez généralement aussi un peu de cuivre.

» Une très-petite partie de l'or livré au commerce par les insulaires indiens, est obtenue par le procédé du minage dans les veines et les lits minéraux; on s'en procure aussi en lavant le sable et la vase des ruisseaux ou des rivières aurifères; mais la récolte la plus productive est celle qui se fait en lavant les dépôts d'or dans les terres d'alluvion. La première méthode (inconnue ou du moins tout-à-fait inusitée à Timor) est principalement suivie par les tribus les plus civilisées de l'archipel; la seconde est celle que préfèrent les sauvages; et la troisième est sur-tout pratiquée par les colons chinois répandus dans ces îles.

» Les naturels sont tout-à-fait inhabiles à juger de la qualité du métal qu'ils exploitent : complètement étrangers à tout procédé chimique, ils ne possèdent aucun moyen de séparer l'or pur des matières hétérogènes qu'il contient; ils ne soupçonnent pas même un pareil amalgame. Suivant leur naïve et grossière conception, l'or plus ou moins allié est toujours le même métal parvenu à différens degrés de maturité. »

L'or produit par les îles d'Asie est à-peu-près, dit encore Crawford, le huitième de celui que fournit le monde entier. Nous ignorons dans quelle proportion celui de Timor se répand dans le commerce, mais nous savons qu'il est un de ses plus importants objets d'exportation.

Cuivre. — Ce métal est encore ici une production d'un haut intérêt. On le connoît dans le commerce sous le nom sanskrit de *tambaga*, et à Coupang sous le nom malais de *loyan*. Il est très-abondant sur plusieurs points de l'île (1), soit en minerai, soit à l'état natif : celui de cette

(1) Tous ces échantillons de minéraux ont été déposés dans la collection géologique du

dernière espèce se trouve communément dans les ravins ou au milieu des éboulemens occasionnés par les pluies. Les échantillons de mine de cuivre que j'ai rapportés, provenoient du royaume de Vémassé. Dans celui de Fialara, non loin de Batouguédé, on déterre fréquemment aussi d'assez gros morceaux de cuivre natif, en fouillant seulement à la profondeur de deux pieds (1). Pendant long-temps on n'auroit trouvé ce métal, dans les îles d'Asie, qu'à Sumatra et à Timor; mais, depuis peu, on en a aperçu des traces à Bornéo.

Ile Timor.
Géologie
et minéralogie.

Fer. — L'existence du fer à Timor est encore problématique: des personnes dignes de foi cependant m'ont assuré y avoir vu du minerai de ce métal, et même, si elles ne se sont pas trompées, il y en auroit, au fond de quelques ravins, une quantité assez considérable pour en rendre l'exploitation avantageuse; mais ce qui est certain, c'est qu'aucun essai en ce genre n'a été fait. Jusqu'à présent on n'avoit découvert le fer, dans les îles d'Asie, que sur la presque île malaise, à la côte Sud de Bornéo, à Banca et à Billiton (2). Les mines de cette dernière île, qui est petite, rocailleuse et stérile, sont les plus productives de l'archipel; le fer qu'on en extrait est, dit-on, d'excellente qualité.

Soufre. — Il seroit difficile qu'un pays hérissé de volcans éteints ou en activité, ne contînt pas quelques mines de soufre propre à être livré au commerce; je n'ai pas ouï dire cependant qu'aucune exploitation de ce genre ait eu lieu jusqu'à ce jour.

Sel. — Il n'en est pas de même du sel; car, indépendamment des salines ou lacs salés d'où l'on retire cette utile substance, Timor possède des mines de sel gemme; j'en ai rapporté des échantillons, provenant de celles du royaume de Laga. Il y en a encore sur d'autres points, et notamment dans le royaume de Vémassé, où elles sont réputées susceptibles d'un bon rapport.

Muséum d'histoire naturelle. A ma demande, M. le professeur Cordier les a décrits ainsi : « N.º 36, catalogue B. — Cuivre natif, en partie amorphe et en partie cristallisé en octaèdres » superficiellement recouverts d'un peu d'oxide rouge de cuivre ou de carbonate vert; il est » mêlé à un peu de gangue, soit calcaire, soit quartzeuse. »

(1) « N.º 37 B. — Minerai de cuivre en masse amorphe, composé d'un mélange de sulfure » de cuivre, d'oxide rouge, et d'un peu de carbonate vert (dit *malachite*); il ne contient point » de parties minérales stériles, ce qui semble annoncer des gîtes très-riches. »

(2) Les Anglais se sont fait concéder la propriété de ces deux dernières îles.

CCCC*

Ile Timor.
Géologie
et minéralogie.

Le lac salé, situé entre Laga et Dillé, passe pour être une source en quelque sorte inépuisable de cette production naturelle. C'est au fond de ce lac que le sel se cristallise; et, chose remarquable, on a beau en extraire, jamais il ne s'en fait une diminution sensible. Le bassin est peu étendu et n'a pas plus de trois pieds à trois pieds et demi d'eau sur ses bords; mais, au milieu, on n'a pu en mesurer la profondeur. Lorsqu'il arrive, nous a-t-on assuré, qu'un courant d'eau douce ou l'eau de pluie y pénètre, il s'y fait une effervescence, suivie bientôt d'une chaleur telle que personne n'oseroit alors en extraire le sel sans s'aider d'instrumens en bois. Quoique ce fait sorte entièrement des notions reçues, relativement au mélange des eaux douces avec les eaux salées, je n'ai pas cru devoir le passer sous silence.

Salpêtre. — Huile de pétrole. — Le royaume de Laga contient aussi du salpêtre; et l'on trouve dans ceux de Samoro et de Vémassé, de l'huile de pétrole qui y est fort commune; les habitans lui donnent le nom d'*huile de terre*, et s'en servent pour l'éclairage, même parfois comme d'un médicament.

Eaux minérales. — Des eaux minérales sulfureuses existent sur plusieurs points de l'île, et particulièrement dans les royaumes Léméan, Lakoulouta, Failacor et Vémassé. Nous n'avons pu en connoître exactement les principes constitutifs.

Terres argileuses. — Parmi les substances minérales qui doivent être remarquées à Timor, nous citerons encore une sorte de terre glaise propre à faire des poteries grossières, et qui, sur quelques points, sert en effet à cet usage.

Nous avons vu aussi des hommes retirer d'une mine, à Coupang, une espèce d'argile savonneuse grisâtre, mêlée de quelques petits cristaux de sulfate de chaux, et paroissant provenir de la décomposition d'une roche talqueuse ou philadienne; elle étoit entourée d'une autre substance terreuse qui étoit jaune; mais on rejetoit la première, tandis que celle-ci étoit conservée avec soin. Je n'ai pu m'assurer de l'usage auquel étoit employée cette matière, qu'on trouve en grandes masses sur les bords de la rivière de Coupang.

S. IV.

Fertilité du sol; productions.

Lorsque, après avoir abandonné les plaines sablonneuses et stériles de la Nouvelle-Hollande, on vient aborder aux côtes de Timor, on est ravi à l'aspect de la végétation qui décore cette île; mais si, partant de cette dernière contrée, on arrive, par exemple, aux Moluques, l'admiration change d'objet en contemplant les terres magnifiques et riantes qui se développent de toute part : Timor ne peut plus alors soutenir le parallèle, et la haute opinion qu'on avoit conçue d'abord de sa fertilité, s'affoiblit d'une manière sensible. De là cette divergence de jugemens qu'on a portés sur les qualités du sol de cette île, divergence qui n'a eu pour cause, comme on voit, que l'ordre successif des sensations dont l'ame de chaque observateur a été affectée.

Fertilité du sol.

Quelle que soit, au reste, l'opinion qu'on adopte à ce sujet, il est certain que Timor, vu de la mer, n'offre pas, en général, ce luxe de végétation qui sembleroit, au premier abord, convenir à sa latitude et aux parages où il est placé. Cette circonstance dérive à-la-fois de la nature particulière de son sol, du peu de largeur de l'île, de la hauteur de ses montagnes et de la pente rapide de leur surface, qui permet peu à la couche végétale de s'accumuler sur leurs flancs.

Près de Coupang, la fertilité n'est bien apparente qu'au fond des petites vallées et dans les endroits arrosés par la rivière, parce que la terre végétale a là une plus grande épaisseur. Ailleurs le terrain, madréporique et schisteux, paroît peu propre à la culture : la couche d'humus y est très-foible, et convient mieux au développement de la prodigieuse quantité de plantes annuelles qui y croissent, qu'à la nourriture des arbres.

Sur les montagnes cependant et dans quelques sites des bords de la mer, M. Quoy a remarqué que la végétation est forte et vigoureuse ; mais, dans le voisinage de l'établissement hollandais, à l'exception de quelques arbustes assez rapprochés les uns des autres, les

Ile Timor.
Fertilité du sol.

grands végétaux laissent entre eux beaucoup d'espace. Examiné en détail, le tableau devient plus séduisant : là ce sont des figuiers multipliers, des tamariniers, des manguiers, &c. &c., dont on admire les proportions gigantesques ; ici ce sont les fleurs de certains arbres qui embaument l'air de leur suave parfum.

S'enfonce-t-on d'une lieue seulement dans l'intérieur du pays, la végétation se montre déjà plus active. De vastes champs de riz, entrecoupés de bois touffus, décèlent par-tout un terrain plus substantiel, auquel il ne manque qu'une culture plus soignée et mieux entendue. Si l'on avance encore, les beautés du paysage prennent une autre teinte et deviennent de plus en plus pittoresques. La tige droite et élancée de l'aréquier, les feuilles larges et découpées de l'arbre à pain, les touffes de bambou, la tête étalée du latanier, enfin une foule d'arbres ou arbustes dont les nuances variées se marient sous mille formes, tout ici concourt à composer un enchaînement de sites enchanteurs que l'œil parcourt avec délices.

L'île Kéra, quoique extrêmement peu élevée, n'étale pas, à l'entrée de la baie de Coupang, une fraîcheur de verdure moins remarquable : elle la doit à de nombreux casuarinas, dont les feuilles linéaires imitent de loin celles des pins ; à des médiciniers, à des *ben oleifer*, dont les fleurs jaunes et odorantes donnent naissance à de longues siliques triangulaires, &c.

L'examen des côtes méridionale et orientale de Timor, ne présente rien d'attrayant. Des terres basses en forment le littoral, et le sol, selon le capitaine Dampier (1), y est en général friable, sablonneux et médiocrement fertile, quoique couvert de forêts. Les montagnes sont bigarrées de bois et de savannes : tandis que quelques coteaux étalent une riche parure d'arbres élevés et d'une belle venue, d'autres ne sont parsemés que d'un petit nombre d'arbres de faible apparence. Les savannes, presque mêlées à ces bois, sont rocailleuses et stériles.

Après avoir quitté Coupang en se dirigeant au Nord, et jusqu'à la hauteur du Coin-de-Mire, la côte paroît bien boisée et le coup-d'œil

(1) *A Voyage to New-Holland, &c., in the year 1699.*

en est agréable. Mais en avançant au-delà, nous vîmes les montagnes les plus voisines de la mer, quoique boisées, entièrement dépouillées de leur verdure par l'ardeur du soleil : c'étoit alors en novembre. Les terres, à quelques vallées près, conservent, jusqu'au-delà d'Atapoupou, la même empreinte de réprobation. Sétérana et Tobonikan sont les points les plus fertiles ; mais à l'Est de Léfao, le sol, éminemment volcanique, est frappé d'une aridité presque complète, à laquelle participent d'une manière remarquable les montagnes situées derrière Atapoupou. Aussitôt qu'on a atteint Koutoubava, dont les terres environnantes sont basses et par conséquent humides, on jouit du plaisir de reposer sa vue sur une végétation plus active.

Ile Timor.
Fertilité du sol.

A Dillé, le sol est très-fertile aussi ; mais de ce point jusqu'à la limite orientale de Timor, il n'est que médiocrement boisé : c'est la partie la plus étroite de l'île ; d'intéressantes cultures y offrent néanmoins l'image de la richesse et de la fraîcheur.

Ici notre projet est de ne considérer les *Productions végétales* de Timor que sous leurs rapports économiques. Elles sont en grand nombre et très-diversifiées ; les plus importantes étant les plantes alimentaires, nous nous en occuperons d'abord.

Productions
végétales.

Le *maïs*, dans cette série, occupe le premier rang, et forme la base de la nourriture des Timoriens. « Le mot *djagong*, que Crawford (1) suppose être purement indigène, est le nom par lequel cette graminée est connue d'une extrémité de l'archipel indien à l'autre (2). Il est donc à-peu-près certain qu'une seule tribu instruisit toutes les autres de sa culture ; et l'on peut assurer, autant qu'un fait de cette nature est susceptible de démonstration, que le maïs étoit cultivé dans les îles d'Asie avant la découverte de l'Amérique, et que par conséquent il est une production naturelle de ces îles. Ce mot *djagong* n'a nulle analogie avec aucun mot des langues de l'Amérique : il est pourtant avéré que, pour désigner les productions exotiques, tant animales que végétales, le nom primitif de l'objet, ou une expression qui en rappelle l'origine, est

(1) *Op. cit.* t. I.

(2) D'après M. de Rosily, les habitans des environs de Laga, sur la côte septentrionale de Timor, dans l'Est de Dillé, appellent le maïs *katakrahé*. (Manuscrit cité.)

Ile Timor.
Productions
végétales.

invariablement consacré dans les dialectes des insulaires indiens. Il suffit de citer le *poivre* (1), la *mangue* (2), le légume appelé *kadale* (3); la *brebis*, introduite par les Indous; l'*orange* et la *pistache de terre*, venues de Chine; le *café*, apporté d'Arabie; l'*ananas*, le *tabac*, la *pomme de terre* (4) et la *poule d'Inde*, reçus d'Amérique par l'intermédiaire des nations européennes. »

On ne sauroit douter que le *riz* ne fût connu et cultivé des habitans de Timor à l'époque où les compagnons de Magellan firent la découverte de cette île, puisque Pigafetta, leur historien, dit d'une manière expresse qu'ils y en virent de très-beau. Il est fort curieux assurément, ainsi que l'a observé Crawford (5), que le riz en grain et le riz en paille portent, à de très-légères variantes près, les mêmes noms (*bras* et *padi*) dans la nombreuse série de langues et de dialectes répandus depuis Madagascar jusqu'aux Philippines; et que ces noms, indigènes l'un et l'autre, n'aient pas la moindre ressemblance avec ceux d'aucun autre langage étranger connu. Près des bords de la mer, on ne récolte à Timor que le riz des marais; il est probable que le riz cultivé dans l'intérieur de l'île est d'une qualité différente.

La classe des *palmiers*, abondamment répandue dans cette île, a plusieurs genres d'utilité. L'importance du cocotier, cultivé dans toutes les îles du grand archipel d'Asie, est connue; il ne se rencontre point à l'état sauvage. « Dans les îlots inhabités, voisins d'îles plus étendues, dit Crawford (6), le cocotier croît en grand nombre sur les rivages, mais jamais dans l'intérieur: ce qui montre que les semences y ont été apportées des plus grandes îles par les flots, que ces arbres se sont propagés d'eux-mêmes, et que, dans cette situation, ils ne sont pas indigènes. Par l'un ou l'autre des mots *kalapa* et *nyor*, et quelquefois par les deux, la noix de coco est connue dans toutes les parties de l'archipel

(1) Le nom *lada*, qu'on lui donne dans tout l'archipel, est sanskrit. Crawford. *op. cit.* t. I.

(2) La mangue [*mangga*] paroît avoir été introduite dans l'archipel d'Asie par les Indiens. *Ibid.*

(3) Ce mot est télingais. *Ibid.*

(4) Les Malais la nomment *oubi-Europa*, c'est-à-dire, *igname d'Europe*. *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

indien, depuis Sumatra jusqu'aux Philippines; et même ces noms s'étendent jusqu'à Madagascar et aux îles des Amis (Tonga), ainsi qu'à d'autres portions de l'Océanie (1). Combien il est étonnant de découvrir que ce végétal utile se soit propagé comme à la dérobée sur une étendue de plusieurs milliers de lieues, parmi des centaines de tribus barbares, parlant des langues différentes, et ne se connoissant pas entre elles? Le cocotier croît très-promptement, atteint sa plus grande hauteur et se montre beaucoup plus fécond près des bords de la mer : ses dimensions et la grosseur de ses produits diminuent à mesure qu'on s'avance dans l'intérieur des terres; et sur les plus hautes montagnes, il est longtemps avant de produire; encore ne donne-t-il que des fruits nains. Dans les terres favorables, le cocotier doit être en plein rapport à l'âge de cinq ans.

Ile Timor.
Productions
végétales.

« La pulpe, à son premier degré de maturation, est employée, sous une grande variété de formes, à la cuisine des naturels; et quand la noix est parvenue à son entier développement, on en extrait une huile qui est la plus estimée de celles dont les insulaires indiens font usage. Fraîchement exprimée, cette huile est pure et sans goût; mais bientôt elle acquiert une rancidité qui ne répugne pas aux indigènes, quoique les Européens la trouvent insupportable. Trop chère pour servir habituellement à l'éclairage, on la réserve presque toujours pour les usages culinaires. »

L'enveloppe fibreuse qui entoure la noix, peut, comme on sait, être convertie en cordages, et la coque ou l'écale du fruit servir à faire une multitude de vases domestiques dont ce n'est point maintenant le lieu de donner le détail.

A ces usages du cocotier, nous ajouterons celui qu'on peut faire encore de la sommité herbacée de son tronc, sorte de *chou* très-délicat, mais que l'on coupe rarement, parce que cette mutilation entraîne la destruction de l'arbre.

L'aréquier, qu'on désigne quelquefois sous le nom de *palmiste*, donne aussi un chou fort estimé : son fruit est un ingrédient obligé du masticatoire connu sous le nom de *bétel*; et la tige droite, haute et légère de

(1) Notamment aux îles Mariannes, où la noix de coco se nomme *niou*.

Ile Timor,
Productions
végétales.

l'arbre, convient beaucoup et s'emploie souvent à la construction des maisons.

Nous aurons occasion de parler ailleurs du latanier, et de la multitude d'objets utiles que nos insulaires savent tisser avec ses feuilles; du sagoutier, qui fournit aux tribus les plus orientales de l'archipel, une moelle nutritive qui forme la base de leurs repas; enfin, des divers produits économiques qu'on retire ou qu'on pourroit retirer, sous d'autres rapports, de la classe nombreuse des végétaux de Timor.

J'ai pensé néanmoins qu'on ne verroit pas ici sans intérêt un catalogue alphabétique et raisonné de tous ces végétaux, distribués dans le tableau qui suit en diverses catégories, dont la première embrassera les plantes alimentaires; la seconde, les plantes médicinales; la troisième, les bois de construction et de charpente; la quatrième, les plantes propres aux manufactures et aux arts; la cinquième, celles qui sont de pur agrément; la dernière enfin, celles qui conviennent plus particulièrement à la nourriture des bestiaux.

Les élémens qui m'ont servi à composer ces tableaux ont été tirés des journaux de MM. Gaudichaud, Quoy, Gaimard, Lamarche, et de ceux qui me sont propres. Du reste, j'ai cherché à citer exactement les auteurs étrangers dont les remarques m'ont paru devoir rentrer dans le cadre que je m'étois tracé.

TABLEAU des principales productions végétales de Timor propres à des usages économiques.

NUMÉROS D'ORDRE.	N.° 1. — PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
1	Ail.....	Cette plante est fort commune à Coupang et à Dillé; nous pensons qu'elle est indigène à Timor.
2	Ananas.....	Ce fruit, qu'on rencontre à l'état sauvage, est originaire d'Amérique, d'où il a été apporté par les Portugais; nulle part il n'est meilleur ni plus sain qu'à Dillé. Les Anglais le nomment <i>pine-apple</i> .
3	Angélique...	Plante cultivée dans quelques jardins; on croit qu'elle est exotique.
4	Anis.....	Se trouve aussi, en petite quantité, dans les jardins de Coupang: les Chinois en font usage.
5	Anone.....	Il existe de nombreuses espèces de ce genre de plantes. Nous nous bornerons à citer l' <i>anona squamosa</i> et l' <i>anona muricata</i> , dont le fruit, connu dans nos colonies sous le nom d' <i>atte</i> , de <i>cœur-de-bœuf</i> , et par les Anglais sous celui de <i>custard-apple</i> , est rempli d'une crème sucrée délicieuse.
6	Arbre à pain..	On distingue ici deux variétés de cet arbre, nommé par les naturalistes <i>artocarpus incisa</i> , et <i>soukone</i> par les habitants de Coupang. Le fruit de l'une contient la semence de l'arbre; celui de l'autre n'en contient point: ce dernier est le véritable fruit à pain, ou <i>rima</i> , moins estimé que celui qui se trouve chez les insulaires du grand Océan. L'arbre qui le produit est assez multiplié à Timor, où l'on en voit qui n'ont pas moins de 60 pieds de hauteur et même au-delà.
7	Aréquier.....	Le chou que fournit cet arbre est une des substances alimentaires les plus estimées. (Voyez Chou-palmiste, n.° 29.)
8	Arrow-root..	Il est fort probable que cette plante, nommée <i>maranta arundinacea</i> par les botanistes, et qui est répandue dans un grand nombre d'îles voisines, se trouve aussi à Timor; mais nous n'en avons pas la preuve directe. On sait qu'on en extrait une fécula nutritive fort estimée.
9	Arum de Rumphius.	Voyez Mahé, n.° 62.
10	Atte.....	Voyez Anone, n.° 5.
11	Badamier....	A Coupang, on nomme cet arbre <i>katapan</i> ; il fournit une amande assez recherchée pour sa saveur.
12	Bananier.....	Il y en a ici de plusieurs variétés: la meilleure donne un fruit long de 7 à 8 pouces, dont la peau est rougeâtre, et qu'on nomme <i>pisang</i> à Coupang; c'est le nom malais: près de Laga, dans l'est de Dillé, on l'appelle <i>mohou</i> ; les Anglais le connoissent sous les noms de <i>plantain</i> et d' <i>indian fig</i> . La banane, comme on sait, est un fruit très-nourrissant et très-salubre; on en fait un très-grand usage à Timor, soit cru, soit accommodé de diverses manières. La tige herbacée de l'arbre se donne en fourrage aux bestiaux. (Voyez n.° 244.) On trouve aussi, sur la même île, une ou plusieurs espèces de bananiers sauvages, dont le fruit n'est pas bon à manger; nous en parlerons plus tard à l'occasion des plantes propres aux manufactures.
13	Bayam.....	C'est ainsi qu'on appelle à Coupang une plante potagère herbacée qui s'y cultive et qu'on mange en brèdes (voyez ce mot n.° 18). Les naturalistes la connoissent sous le nom d' <i>amaranthus oleraceus</i> .
14	Bérençène...	Elle est cultivée dans les jardins de Coupang.

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
15	Bilimbi.....	Sorte de <i>carambolier</i> , nommé <i>averrhoa bilimbi</i> par les botanistes. Cet arbre fournit un fruit anguleux et acide, d'une saveur assez peu agréable.
16	Blé.....	Gramen qui paroît avoir été introduit par les Portugais à Timor; il y est peu cultivé, quoiqu'il réussisse, dit-on, assez bien dans les parties montagneuses de l'île.
17	Blé de Turquie	Voyez Mais, n.° 63.
18	Brèdes.....	A Timor, on retrouve l'usage des végétaux herbacés cuits à l'eau, et simplement assaisonnés de sel et de piment, à l'exemple des brèdes, si généralement usitées dans nos colonies. Mais au lieu de brèdes proprement dites (<i>solanum nigrum</i>), de gombo (<i>hibiscus esculentus</i>), d'oseille de Guinée (<i>hibiscus sabdariffa</i>), de corene (<i>corchorus olitorius</i>), de papangay (<i>cucumis acutangulus</i>), &c., ils emploient les feuilles tendres et les jeunes bourgeons foliacés et rosés du <i>nounou</i> , le <i>bayam</i> , le <i>dan-pououtang</i> , le <i>dandone</i> , le <i>kayou-kika</i> , un <i>melilotus</i> et une espèce de <i>sinapis</i> (voyez ces mots), dont les feuilles, qui se développent singulièrement par la culture, ressemblent assez à celles de la laitue romaine, et se mangent comme elles en salade. Le <i>nounou</i> est abondamment répandu dans tout l'établissement de Coupang, où il forme des arbres gigantesques; les autres plantes sont cultivées dans les jardins, à l'instar de l'oseille, des épinards, &c., dans les nôtres.
19	Cacaotier....	Arbuste exotique rare, et que l'on trouve seulement dans quelques jardins.
20	Cafier.....	Plante exotique introduite par les Hollandais à Coupang, où on ne la cultive que fort peu, et par les Portugais à Dillé, où l'on paroît vouloir en faire un objet de spéculation; elle y réussit fort bien.
21	<i>Calyptranthes</i> ..	Espèce d' <i>eugenia</i> ou de jambier, donnant un fruit de la forme d'une olive.
22	Cannelle....	C'est le <i>laurus cinnamomum</i> des botanistes, arbre qui croît ici à l'état sauvage, quoique en assez petite quantité: la cannelle qu'il produit et qui est peu exportée, est de bonne qualité; on la dit inférieure à celle de Ceylan, mais supérieure à celle du Malabar; on pourroit l'améliorer par la culture. Le gouverneur de Dillé, José Pinto, en a fait faire quelques plantations dont on attend d'heureux résultats.
23	Caprier.....	On trouve par-tout, à Timor, deux espèces de ce bel arbrisseau, dont il seroit possible de tirer parti dans un pays où les condiments connus sous le nom d' <i>achars</i> sont ou peuvent devenir une branche de commerce.
24	Carambolier..	Ou <i>averrhoa carambola</i> ; arbre qui, ainsi que le bilimbi, porte un fruit anguleux et acide, plus gros, mais d'un goût analogue au premier, et comme lui peu estimé. On le nomme <i>karamela</i> à Coupang.
25	Cédra.....	Il se trouve aux environs de Dillé, où peut-être il a été introduit par les Portugais.
26	Céleri.....	Cultivé dans quelques jardins à Coupang, et je crois aussi à Dillé.
27	Cerfeuil.....	Même remarque que ci-dessus.
28	Champadak..	Voyez Jacquier, n.° 54.
29	Chou-palmiste	On appelle ainsi le bourgeon terminal ou la sommité non développée et mangée de tous les palmiers. Il fournit

Dddd*

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
		un aliment fort salubre et fort estimé, qu'on peut manger soit accommodé, soit en salade: le <i>chou</i> de cocotier nous a toujours paru un mets plus délicat que celui des autres arbres de la même famille; celui de l'aréquier est aussi fort bon, et porte plus particulièrement le nom de <i>chou-palmiste</i> .
30	Chou-rave . . .	Légume cultivé en petite quantité à Coupang.
31	Citronnier . . .	Répandu en grand nombre par toute l'île.
32	Citrouille . . .	Plante introduite à Timor par les Portugais; on la cultive à Coupang et à Dillé.
33	Cocotier	Arbre répandu en grande abondance sur toutes les côtes de l'île, où il est généralement cultivé.
34	Cœur-de-bœuf.	Voyez Anone, n.º 5.
35	Concombre . . .	On en distingue de plusieurs espèces, dont quelques-unes probablement sont indigènes: celles que nous avons remarquées sont le <i>cucumis anguria</i> et le <i>cucumis dudaim</i> . On le mange indifféremment cru ou bouilli. Cette plante est cultivée.
36	Corette	L'espèce connue des naturalistes sous le nom de <i>corchorus olitorius</i> . C'est un des légumes herbacés que l'on mange en brêdes. (Voyez ce mot n.º 18.)
37	Curcuma	Les Français connoissent aussi cette plante sous le nom de <i>safran de l'Inde</i> ou de <i>safran sauvage</i> ; les Anglais l'appellent <i>turmeric</i> . On en fait, à Timor, un fort grand usage pour l'assaisonnement des mets, à cause de sa qualité aromatique; elle s'emploie aussi pour teindre en jaune.
38	Dan-donc	Plante herbacée que l'on mange en brêdes. C'est une espèce de <i>cleome</i> , qui est cultivée.
39	Dan-harissou . . .	<i>Heliotropium</i> , cultivé à Coupang comme plante potagère.
40	Dan-poucou-tang.	Espèce d' <i>urtica</i> , cultivée comme la précédente et pour le même usage.
41	Dattier?	On nous a assuré que le dattier est au nombre des palmiers qui se rencontrent à Timor; mais nous ne l'y avons pas vu.
42	Échalotte	Plante bien connue; cultivée dans les jardins de Timor.
43	Épices	Il y en a ici de diverses sortes: tels sont le <i>poivre</i> , le <i>giroffe</i> , la <i>muscade</i> , la <i>cannelle</i> , le <i>gingembre</i> , le <i>piment</i> (voyez ces mots). Les Hollandais, d'après le système de prohibition qu'ils ont adopté, ne permettent pas à Coupang la culture des épices des Moluques; mais on est moins réservé à Dillé.
44	Figuiers	Plusieurs espèces de figuiers sont répandues avec profusion sur les diverses parties de l'île, et présentent, pour la plupart, des formes colossales; nous ne citerons ici que les figuiers multipliers, connus à Coupang sous les noms de <i>goudao</i> et de <i>nounou</i> : les botanistes leur donnent ceux de <i>ficus indica</i> et <i>f. religiosa</i> . Ce sont les seuls qui fournissent une substance alimentaire: cependant leurs fruits ne se mangent point; mais on fait usage des bourgeons colorés et des jeunes feuilles cuites à l'eau. Nous considérerons plus tard les figuiers sous d'autres rapports, en parlant des plantes médicinales, des bois de construction, des plantes employées dans les arts, et de celles qui servent à l'agrément des paysages.
45	Giroffier	Il résulte d'un manuscrit portugais écrit par un ancien gouverneur de Dillé, et dont je dois la communication à M. Balbi, que, quelque temps avant l'année 1799, le giroffe fut découvert à Timor. Le document dont il s'agit annonce que ce giroffe est semblable à celui que l'on cultive dans la province de Maragnan, au Brésil. <i>Ha pouco tempo, y est-il dit, se descobrio o cravo semelhante a o do Maranhão.</i>

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
46	Gingembre	Cette épice se trouve ici en abondance; les habitans en font grand usage, tant à Coupang, où on la nomme <i>alia</i> , qu'à Dillé, et probablement aussi sur les autres points de l'île.
47	Giraumont	Il y en a un petit nombre dans les jardins de Coupang, où cette plante est cultivée.
48	Goyavier	La goyave ou gouvay est très-abondante à Timor. On croit que ce fruit est originaire du Pérou, et qu'il a été apporté d'abord aux Philippines par les Espagnols, il a été ensuite introduit à Timor, où il s'est naturalisé. On le mange cru ou cuit; mais c'est en confitures qu'il est le plus agréable.
49	Grenadier	Le fruit de cet arbuste est assez multiplié à Coupang et à Dillé; il y est cependant moins bon qu'en Europe, d'où il a été transporté.
50	Haricot	Diverses variétés de haricots croissent à Timor; on les y cultive avec soin: celle qui porte le nom botanique de <i>phaseolus vulgaris</i> , et que les habitans désignent par celui de <i>bouchi</i> ou <i>bountchi</i> , est d'une grande délicatesse. Nous avons aussi observé trois espèces de <i>dolichos</i> : le <i>d. sacriformis</i> , le <i>d. catjang</i> et le <i>d. pruriens</i> ; il paroît constant que le <i>dolichos catjang</i> est cultivé dans l'intérieur de l'île.
51	Herbes potagères . .	On trouve, dans les jardins de Coupang, une partie de nos plantes potagères d'Europe; mais la culture s'en fait avec tant de négligence et d'incurie, qu'il est assez difficile de pouvoir s'en procurer: à cet égard, on a plus de facilités à Dillé. Nous relatons dans ce tableau toutes celles que nous avons pu connoître; les choux palmistes doivent être rangés dans cette classe.
52	<i>Hypis</i>	Cette labiée odorante est recherchée des navigateurs, à cause de ses feuilles, dont on fait une boisson théiforme, tonique et fort agréable au goût.
53	Igname	Il existe un très-grand nombre de variétés de cette plante dont on peut se procurer les racines, soit à Coupang, soit à Dillé; cependant la saveur n'en est pas agréable, et le cède de beaucoup, sous ce rapport, à la patate douce, dont nous parlerons bientôt.
54	Jacquier	Arbre connu aussi sous le nom de <i>faux arbre à pain</i> : c'est l' <i>artocarpus jaca</i> des botanistes. On sait que les fruits de cet arbre, qui sont d'une grosseur monstrueuse, ne croissent que sur le tronc et les plus grosses branches: on a vu des jacqs former la charge complète d'un homme. Les habitans en consomment de fort grandes quantités. Ce fruit, à Coupang, se nomme <i>sosak</i> .
55	Jambolana	Arbre du genre <i>calyptanthes</i> , fournissant un drupe bon à manger. Nous parlerons de nouveau de cet arbre au n.º 129, à l'article des bois de construction.
56	Jambos	On distingue à Timor plusieurs variétés de jambos; l'un donne un fruit rouge, l'autre l'a noir: ce sont des <i>eugenia</i> ; leurs fruits sont à-peu-près insipides, et, par cette raison, peu recherchés des Européens.
57	Kayou-kika	C'est un arbre de 40 à 50 pieds de hauteur, dont les feuilles offrent un légume potager fort agréable; les habitans les mangent en brêdes. J'ignore son nom botanique.
58	Latanier	Nous ne citerons ici cet arbre qu'à cause du <i>chou</i> qu'il fournit, comme tous les palmiers, et qui forme une nourriture si estimée. On trouvera de nouveaux détails sur cet arbre, aux articles des bois de charpente, et de ceux qui s'emploient dans les arts. (Voyez n.º 155 et 207.)
59	Légumes	Soit qu'on entende seulement par-là les <i>herbes potagères</i> (voyez ce mot, n.º 51), soit que l'on veuille y comprendre aussi les plantes légumineuses propres à la nourriture de l'homme, il s'en trouve de diverses sortes à Timor.

PLANTES ALIMENTAIRES.

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
60	Lentille (sorte de).	Peut-être est-ce plutôt une certaine espèce de <i>haricot</i> ; on cultive cette plante à Coupang, où on l'y nomme indifféremment <i>katchang</i> et <i>dalle</i> (peut-être par corruption de <i>kadale</i>); c'est un grain fort délicat.
61	Limonier....	Cet arbuste produit des fruits estimés, qui ont été signalés par les premiers navigateurs qui aient abordé sur cette île; il paraît naturel d'en conclure qu'il y est indigène.
62	Mahé.....	Plantié à tubercule énorme, nommée <i>arum rumphii</i> par notre botaniste, M. Gaudichaud. Le suc en est d'une âcreté extraordinaire (voyez n.° 127); cependant, après avoir fait subir à ce tubercule une forte ébullition, ou seulement une macération convenable dans l'eau, on peut l'employer, sans danger, à la nourriture des bestiaux et sur-tout des porcs. Il est probable qu'en traitant le mahé comme on fait du manioc, on parviendrait à en extraire une fécula saine, même pour la nourriture de l'homme.
63	Maïs.....	<i>Zea mays</i> est le nom botanique de cette plante, connue à Coupang sous le nom malais de <i>djagong</i> , et, aux environs de Laga, sous celui de <i>katakrahé</i> , qui est timorien.
64	Mandarine...	Voyez Oranger, n.° 76.
65	Manguier....	C'est un des plus beaux arbres de l'île; nous en parlerons de nouveau à l'article des bois de construction. Sous le rapport alimentaire, on lui doit des fruits du parfum le plus aromatique. Il est facile de s'en procurer abondamment. On connoît plusieurs espèces de mangues, parmi lesquelles nous en avons trouvées qui étaient préférables, pour le goût, à celles de l'Île-de-France. Il paraît que ce fruit a été introduit dans l'archipel d'Asie par les Indiens. Le manguier sauvage se trouve aussi à Timor; mais son fruit a une odeur de térébenthine insupportable.
66	Manioc.....	C'est le <i>jatropha manihot</i> des botanistes. Les Portugais de Dillé s'adonnent depuis peu à la culture de cette plante alimentaire.
67	<i>Melilotus officinalis</i> .	Plante herbacée, et l'une de celles qu'on cultive ici pour être mangées en brèdes; nous ignorons son nom vulgaire.
68	Melon d'eau..	Voyez Pastèque, n.° 81.
69	Melon musqué	On dit que ce fruit agréable a été introduit dans l'archipel d'Asie par les Portugais; il est cultivé à la fois à Coupang et à Dillé.
70	Millet.....	La culture du millet est fort répandue dans les possessions portugaises de Timor.
71	Moutarde....	On cultive, dans les jardins de Timor, une espèce de <i>sinapis</i> ou de moutarde de Chine, qui ressemble beaucoup à la laitue romaine. On peut, avons-nous dit déjà (n.° 18), la manger en salade, ou accommodée de différentes manières, et notamment en brèdes.
72	Muscadier...	Il y a plusieurs espèces de muscadiers à Timor; tous sont de grands arbres qui atteignent parfois jusqu'à la hauteur de 50 pieds. Une des variétés qui se trouvent ici, est très-remarquable par la nature particulière de son fruit, dont le brou est tomenteux et velouté. La muscade de Timor, moins parfumée peut-être que celles des Moluques et de la Nouvelle-Guinée, a cependant un goût très-sauve. Les Hollandais, par suite d'un ancien système, en défendent chez eux la culture, qui pourroit en améliorer la qualité; mais il serait facile aux Portugais de Dillé d'en faire un commerce spécial. Nous reparlerons plus bas de cet arbre, à l'article des bois de construction. (Voyez n.° 159.)
73	Navet.....	Une espèce de navet, appelée <i>oudise</i> à Coupang, se trouve dans quelques jardins.

PLANTES ALIMENTAIRES.

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
74	Nounou.....	C'est le nom donné par les naturels de Coupang au figuier banian. (Voyez ce mot, n.° 44.)
75	Ognon.....	On trouve à Timor deux espèces d'ognons, le rouge et le blanc: ce dernier est petit, peu âcre, et, comme il se conserve aussi le mieux à la mer, les marins doivent le rechercher pour leurs approvisionnements; les ognons rouges, au contraire, se pourrissent vite. Cette plante est, dit-on, indigène de l'archipel d'Asie: cela paraît évident, du moins pour ces derniers, que l'on désigne en malais sous le nom de <i>bawang méra</i> [ognon rouge]; celui de <i>bawang pouli</i> [ognon blanc], étant le nom spécifique de l'ail.
76	Oranger....	Plusieurs espèces d'orangers existent à Timor, et le navigateur qui y aborde trouve facilement à s'approvisionner de leur fruit délicieux. L'orange la plus estimée est la mandarine ou orange de Chine, dont le nom indique suffisamment l'origine. La pamplemousse, orange monstrueuse par ses dimensions, est un fruit indigène qui n'est pas sans agrément: son écorce, qui est fort épaisse et passablement amère, sert à faire des confitures estimées; mais il faut un peu d'art pour les bien préparer.
77	Palmier.....	Il y en a de plusieurs espèces à Timor: les uns, comme le <i>cocotier</i> , fournissent un fruit agréable; les autres, comme le <i>sagoutier</i> , une moelle nutritive du plus haut intérêt; tous enfin, dans la sommité en quelque sorte herbacée de leur tronc, la substance alimentaire précieuse et saine connue sous le nom de <i>chou-palmiste</i> (voyez ce mot, n.° 29). Nous avons déjà présenté, en tête de ces tableaux, quelques réflexions générales sur les palmiers; nous en parlerons plus tard encore aux articles des bois de charpente et des bois employés dans les arts.
78	Pamplemoussier.	Voyez Oranger, n.° 76.
79	Papayer....	La papaye paraît être un fruit exotique: c'est une espèce de figue plus intéressante à connaître, à cause de ses propriétés médicales, que comme un utile comestible. Nous en reparlerons au n.° 123.
80	Papangay....	Nom donné, à Coupang, au <i>cucumis acutangulus</i> , sorte de plante herbacée cultivée pour être mangée en brèdes. On la connoît, sous le même nom de <i>papangay</i> , à l'Île-de-France: ce qui pourroit faire croire qu'elle n'est pas indigène à Timor.
81	Pastèque....	Elle est appelée aussi melon d'eau. Il paraît que ce fruit est indigène; on le trouve dans les jardins de Coupang et de Dillé.
82	Patate.....	La patate douce, dont il est ici question, est originaire d'Amérique, d'où elle a été apportée par les Européens. C'est une racine nutritive fort agréable au goût, cultivée à Coupang et à Dillé, où l'on peut s'en procurer avec facilité pour l'usage des navires.
83	Persil.....	Nous avons rencontré cette plante dans les jardins de Dillé et de Coupang.
84	Piment.....	Les quatre ou cinq espèces de piment (<i>capsicum</i>) qu'on récolte à Timor, sont connues dans nos colonies sous le nom de <i>piment enragé</i> . C'est le condiment, en quelque sorte obligé, des mets dont font usage la plupart des habitants de l'archipel d'Asie. On le trouve en abondance dans toutes les parties de l'île.
85	Poivre.....	Cette plante, le <i>piper nigrum</i> des botanistes, n'est pas indigène à Timor; mais elle est cultivée dans quelques jardins de Coupang; il paraît qu'elle est elle-même originaire de l'Inde, puisque le nom <i>lada</i> , sous lequel on la connoît généralement, est sanskrit. (Voyez Bétel, n.° 101.)
86	Pois.....	On en cultive de différentes espèces: une entre autres, qui a les deux lobes dentés, est fort agréable au goût; on la mange, en général, verte avec la gousse.

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES ALIMENTAIRES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
87	Pomme de terre..	Les Hollandais, depuis quelques années, ont introduit à Timor une pomme de terre jaune, petite et de bon goût; mais elle y est fort peu cultivée.
88	Potiron.....	Quelques-uns de ces fruits sont cultivés dans les jardins de Coupang, et probablement aussi dans ceux de Dillé.
89	Pourpier.....	On en connoît deux espèces, dont une seule est cultivée: c'est le <i>portulacca oleracea</i> des botanistes.
90	Radis.....	Le radis blanc est le seul que nous ayons vu cultivé à Coupang: il y est d'excellent goût, et paroît être une production exotique.
91	Raisin.....	Voyez Vigne, n.º 99.
92	Rima.....	Voyez Arbre à pain, n.º 6.
93	Riz.....	Nous en avons vu de deux variétés à Coupang: le <i>riz macassar</i> , qui est oblong, et le <i>riz bougis</i> , qui a une forme ronde. Nous reviendrons sur ce sujet en traitant de l'agriculture. (Voyez, ci-après, S. VIII.)
94	Safran de l'Inde	Voyez Curcuma, n.º 37.
95	Safran sauvage	On le nomme, à Coupang, <i>kouï di tani</i> . (Voyez n.º 37.)
96	Sagoutier....	Connu des botanistes sous le nom de <i>sagus rumphii</i> ; il se trouve ici en assez grand nombre. C'est un des moins élevés, mais aussi des plus gros de la famille des palmiers. Il ne nous a pas paru que les habitans de Timor fissent un grand usage de la moelle nourricière qu'il contient, ainsi que cela a lieu chez les habitans de la partie la plus orientale de l'archipel d'Asie.
97	Sauge!.....	Est-il bien vrai que la sauge existe à Coupang et soit cultivée dans ses jardins! C'est ce qui nous a été assuré; mais nous n'avons pu nous en convaincre par nous-mêmes.
98	Tamarinier..	Les dimensions gigantesques de cet arbre le rendent très-propre à l'architecture navale (ainsi que nous le dirons dans la troisième division de ces tableaux). Sous le rapport alimentaire, il fournit un fruit acide et d'un goût agréable, bien connu en Europe par ses propriétés médicamenteuses; on en peut faire aussi de fort bonnes confitures.
99	Vigne.....	La vigne, importée à Timor, mais cultivée à Coupang avec négligence, y donne nécessairement de très-foibles produits. On nous a dit que, sur la côte Nord de l'île, les Portugais, plus soigneux, en obtiennent deux récoltes par an.
N.º II. — PLANTES MÉDICINALES.		
100	Aréquier....	Le fruit de cette espèce de palmier est généralement employé à Timor comme un ingrédient indispensable à la préparation du bétel. (Voyez ce mot, n.º 101.)
101	Bétel.....	C'est une espèce de poivre nommé <i>siri</i> à Coupang, ainsi que chez les Malais; on le cultive uniquement pour ses qualités styptiques et aromatiques, et il entre, comme la noix d'arec, le tabac, la chaux et le gambér ou gambir, dans la composition du masticatoire qui porte lui-même le nom de <i>bétel</i> , mot dérivé du télinguais. Le <i>gambér</i> , dont il vient d'être parlé, est l'extrait de la feuille d'une plante du même nom, qui, réduit à l'état concret, se vend en petits pains cubiques, et se mêle, par petites parties, avec le bétel, pour lui donner à-la-fois un goût amer et astringent. Les plus jeunes feuilles fournissent le gambér le plus blanc et le plus estimé. Je n'ai pas osé dire que cette plante fût cultivée à Timor.

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES MÉDICINALES.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
102	Balisier.....	Appelé aussi <i>faux safran</i> , et <i>canna indica</i> par les botanistes; cette plante est cultivée à Coupang.
103	Banglé.....	C'est le nom que les habitans de Coupang donnent à une racine médicinale qu'ils emploient dans certaines de leurs maladies; nous en ignorons précisément les propriétés et le nom botanique.
104	Canéficier...	Voyez Cassier, n.º 106.
105	Cardamome..	On assure que cette plante carminative se trouve dans les jardins de Coupang.
106	Cassier.....	Les cassiers, ou canéficiers, sont très-communs à Timor; il y en a de plusieurs espèces: l'une donne la casse des boutiques; une autre, dont les fleurs sont roses, porte des siliques longues, noires et arrondies, mais sans pulpe succulente dans l'intérieur; une troisième espèce, par l'élégance de son port, la couleur et la suavité de ses fleurs, doit être placée parmi les plantes d'agrément. (Voy. n.º 227.)
107	Coriandre...	Cultivée dans les jardins de Coupang, où on la nomme <i>katumber</i> .
108	Dok.....	Deux espèces de racines amères, nommées <i>dok</i> , se trouvent à Timor: l'une est blanche et l'autre rouge. On les dit fort bonnes pour guérir la fièvre, et les habitans s'en servent à cette intention.
109	Fenouil.....	Plante exotique cultivée dans les jardins de Coupang.
110	Figier multipliant.	L'écorce des figuiers multiplians (<i>ficus indica</i> et <i>ficus religiosa</i>) est employée avec succès dans le traitement des maladies syphilitiques.
111	Frangipanier..	Les qualités médicamenteuses de la racine de cet arbre sont connues dans nos pharmacies.
112	Ghintane-pouti.	On nomme ainsi, à Coupang, une graine médicinale; mais nous ignorons quelle est la plante qui la produit, et ses propriétés.
113	Ghintane-itan.	Graine que les médecins de Coupang emploient pour faire des frictions dans certaines maladies; c'est tout ce que nous avons pu en savoir.
114	Gomouti.....	Ce palmier fournit, comme le sagoutier, une substance médullaire dont on extrait de la fécule, quoique moins estimée et plus difficile à obtenir. La liqueur qu'on en retire se nomme <i>tuak</i> , nom que l'on donne quelquefois aussi à l'arbre. (Voy. ce mot, n.º 224.) A l'inverse du cocotier, le gomouti se plaît mieux sur les montagnes que sur le bord de la mer; il aime cependant les lieux humides. (Voy. <i>Crawford</i> , <i>op. cit.</i>) Cet arbre est très-multiplié, dit-on, dans l'intérieur de Timor. L'enveloppe charnue de son fruit est vénéneuse.
115	Kadaoumé...	Graine carminative qu'on recueille aux environs de Coupang, et probablement aussi sur d'autres points de Timor.
116	Kayou-oular..	Littéralement <i>arbre au serpent</i> : c'est le <i>clerodendrum inermis</i> , dont le bois, très-amer, est réputé, dans le pays, comme un des meilleurs spécifiques contre les fièvres intermittentes, qui, dans ces régions, moissonnent en si peu de temps les étrangers, et sur-tout les Européens nouvellement arrivés.
117	Kayou-pouti..	L'arbre qui porte ce nom ici, comme dans d'autres îles de l'archipel d'Asie, est le <i>melaleuca leucadendron</i> des botanistes. Il y en a de trois sortes, dit <i>Crawford</i> (<i>op. cit.</i>), deux grandes et une petite: les feuilles de cette dernière donnent, par la distillation, une huile fortement essentielle dont on fait usage en médecine, quelquefois intérieurement comme d'un puissant sudorifique, mais plus fréquemment à l'extérieur comme une utile embrocation. Cette huile essentielle est connue en Europe sous la dénomination corrompue de

PLANTES MÉDICINALES:

PLANTES MÉDICINALES:	
NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
118 Kenkiour....	<i>cajeput</i> , pour <i>kayou-pouti</i> (voyez le n.° 154). Elle a une couleur verdâtre et s'emploie avec avantage contre les maux de dent qui déolent les habitans de Timor. Cette substance est fort chère et fort estimée dans l'Inde. Les <i>kayou-poutis</i> sont très-multipliés à Timor, ainsi que sur l'île Ombai.
119 Konkouas....	Bulbe médicale dont on fait également usage à Coupang.
120 Mahé.....	Le suc du tubercule de cette plante est excessivement âcre et vénéreux; cependant les bestiaux en mangent la chair sans danger, après une macération convenable. (Voyez ci-dessus, n.° 62.)
121 Melaleuca....	Voyez <i>Kayou-pouti</i> , n.° 117.
122 Palma-christi.	Voyez <i>Ricin</i> , n.° 129.
123 Papayer....	Cet arbre fournit une substance laiteuse qui est un puissant vermifuge.
124 Pau-solder....	On donne ce nom à une sorte d'écorce d'arbre importée de Simao, et dont la décoction, unie à l'arack, est regardée, à Coupang, comme un excellent vulnéraire. Il n'est pas bien sûr que l'arbre qui produit cette substance se trouve également à Timor.
125 Pau-solder-frea	<i>Butternia</i> du genre <i>guazuma</i> ! Les Hollandais de Coupang la regardent comme un puissant fébrifuge.
126 Plantes médica-	Indépendamment de celles dont ce tableau contient la liste, on assure qu'il existe à Timor un nombre considérable de plantes propres à la guérison des maladies; jusqu'ici elles ont été peu étudiées par les Européens.
127 Poisons végé-	Il existe, dit-on, à Timor, une sorte d'arbre qu'il est impossible d'approcher sans danger, à cause des exhalaisons empoisonnées qui en sortent. L'île produit probablement encore d'autres plantes vénéreuses; celle qu'on nomme <i>mahé</i> n'est pas une des moins remarquables. (Voyez ce mot, n.° 62; voyez aussi le n.° 114.)
128 Poulassari....	Ecorce anthelminthique, dont se servent les médecins de Coupang.
129 Ricin.....	Plante connue aussi sous le nom de <i>palma-christi</i> ; à Coupang, où on la cultive, elle s'appelle <i>damarindé</i> , ou <i>damar-indé</i> .
130 Safran (faux).	Voyez <i>Balisier</i> , n.° 102.
131 Tabac.....	Introduit originellement par les Portugais, le tabac est aujourd'hui tout-à-fait naturalisé dans l'île; les habitans en font généralement usage, principalement comme masticatoire. Il est de fort bonne qualité, et l'on peut facilement s'en procurer pour les besoins des équipages qui relâchent soit à Coupang, soit à Dillé, soit même sur d'autres points de la côte septentrionale de l'île. Ce sont les Chinois qui se firent à cette culture et à la préparation de ses produits.
132 Trouasse....	Nom donné, à Coupang, à une feuille purgative.
N.° III. — BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHARPENTE.	
133 Arbre à pain.	Bois de dimensions considérables et très-propre à la construction navale.
134 Aréquier....	La tige de cet arbre convient à la construction des maisons, à quoi il est fréquemment employé par les Timoriens.

BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHARPENTE.

BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHARPENTE.	
NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
135 Bambou....	L'une des plantes les plus utiles et les plus répandues de Timor: les habitans l'emploient à une foule d'usages économiques, et particulièrement, les plus fortes, à faire des mâts et des vergues pour leurs pirogues et même pour de plus grandes embarcations; on s'en sert aussi, dans l'architecture civile, à la construction des maisons. Nous parlerons encore du bambou à l'occasion des plantes propres aux arts. (Voyez le n.° 177.)
136 Ben.....	Cet arbre, appelé <i>mouroung</i> à l'île-de-France, et par les botanistes <i>hyperanthera moringa</i> , est droit, svelte, d'une grande élégance, et propre aux charpentiers.
137 Bessak.....	Très-bon bois pour le boîdage des vaisseaux; l'arbre qui le produit est grand et droit.
138 Bois de construction.	Nous appelons ainsi tous les arbres qui sont propres à l'architecture navale. Il en existe de plusieurs sortes à Timor: les principaux sont le <i>tek</i> , le <i>casuarina</i> , l' <i>eucalyptus</i> , le <i>tambour</i> , le <i>manguier</i> , le <i>tamarinier</i> , quelques <i>figuiers</i> , le <i>foula</i> , le <i>kabessak</i> , le <i>bonak</i> , &c. (Voyez ces mots, n.° 140, 142, 146, 147, 148, 150, 156, 165, 166 et 167.) En général, les arbres de la plus grande dimension ne se trouvent pas près des rivages de la mer; il faut s'avancer à l'intérieur.
139 Bois rouge....	Les habitans nomment cet arbre <i>kayou-métra</i> , traduction littérale du nom que nous lui donnons nous-mêmes. Il ne paraît pas que ce soit autre chose que le <i>sappan</i> ou <i>brésillet</i> des Indes (<i>casalpina sappan</i>). Son bois est très-propre à former des barrots de navire ou des poutres pour les maisons; il est rare cependant de trouver des échantillons de plus de 25 pieds de longueur sur 2 pieds d'écartissage. Comme ce bois est lourd, dur et d'une couleur agréable, il seroit aussi très-propre à être employé dans des ouvrages plus délicats, ainsi que nous le dirons, n.° 182, dans la prochaine division de ces tableaux. Le bois rouge se trouve en assez grande quantité à Timor.
140 Bonak.....	Arbre d'environ 50 pieds de hauteur sur un diamètre de 12 à 20 pouces; son bois n'étant pas très-lourd et étant assez flexible, peut, dans quelques cas, être employé à faire des mâtures.
141 Cassier.....	Parmi les diverses espèces de cassiers que l'on trouve à Timor, il en est une que nous avons déjà signalée pour l'élégance de son port (voyez le n.° 106), et qui seroit fort bonne à fournir des bois de charpente; sa tige est droite et très-élevée.
142 Casuarina....	Les premiers navigateurs qui abordèrent sur cette île, prirent constamment le <i>casuarina</i> pour un pin; il est vrai que ses feuilles linéaires imitent assez bien, de loin, celles de ce dernier arbre: mais leurs bois diffèrent éminemment; celui du <i>casuarina</i> est rougeâtre, dur et pesant. On connoît les propriétés de l'autre.
143 Cèdre.....	On donne ici le nom vulgaire de <i>cèdre</i> à un arbre qui n'en est probablement pas un; mais dont le bois offre quelque ressemblance avec celui du <i>cèdre</i> proprement dit. Il est d'une texture légère, et paroît fort commun dans l'île; on l'emploie à la menuiserie dans les parties intérieures des navires.
144 Champaka....	Arbre nommé par les botanistes <i>michelia suaveolens</i> , et pouvant fournir, dit-on, des bois propres à la charpente. (Voyez n.° 228.)
145 Déras.....	Légumineuse en arbre, du genre <i>erythrina corallodendron</i> ; on peut l'employer aussi à des travaux de charpente.
146 Eucalyptus...	Les arbres de ce genre ne sont pas rares à Timor. Leur bois peut être utile dans la construction navale.

NUMÉROS D'ORDRE	BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHARPENTE.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
147	Figuiér.....	On en distingue de diverses espèces et de dimensions monstrueuses, qui pourroient peut-être servir utilement à la construction des navires. (Voyez n.° 44, 74, 110 et 230.)
148	Foula.....	Bois très-dur et propre à fournir des courbes pour de grandes embarcations.
149	Jambolana...	Nommé <i>calyptranthes jambolana</i> par les botanistes. C'est un bois très-dur, propre à servir à la charpente.
150	Kabessak.....	Le kabessak offre des bordages excellens pour les œuvres-vives des vaisseaux, attendu, dit-on, que les vers ne l'attaquent pas.
151	Kananga.....	Arbre propre à fournir des bois de charpente.
152	Kapot.....	C'est le grand arbre nommé <i>bombax</i> par les botanistes.
153	Kayou-méra..	Voyez Bois rouge, n.° 139.
154	Kayou-pouti..	Ainsi que nous l'avons dit dans la division précédente de ces tableaux, n.° 117, cet arbre est le <i>melaleuca leucadendron</i> ; il y en a deux grandes variétés, dont une ne croît que sur les montagnes. Ce bois étant incorruptible, il est probable qu'il conviendrait très-bien à la construction navale. On distingue aisément les kayou-poutis, dans les forêts, par la blancheur de leur écorce, qui a quelque ressemblance avec celle du bouleau, d'où est venu son nom commercial et vulgaire de <i>kayou-pouti</i> , qui signifie littéralement <i>bois blanc</i> .
155	Latanier.....	Il y en a de deux espèces, dont nous avons parlé (n.° 58), à l'article des <i>plantes alimentaires</i> ; leur tige est utilement employée à la construction des maisons de ces contrées. Leur bois, à la vérité, est dur, difficile à travailler; mais il résiste à la pourriture, et les insectes le piquent rarement.
156	Manguier... .	Arbre de grande dimension, très-propre à l'architecture navale. On construit ici de grandes pirogues creusées dans un seul tronc de manguier.
157	Mimosa.....	Différentes espèces de cet arbre, par leurs dimensions, paroissent convenir à l'architecture navale.
158	Mourongue... .	Voyez Ben, n.° 136.
159	Muscadier... .	Cet arbre, de grande dimension, seroit propre à fournir aussi de fort bon bois de charpente, et peut-être même des pièces pour l'architecture navale.
160	Palmiers... .	Leurs tiges sont fréquemment employées, à Timor, pour la construction des maisons.
161	Pin!.....	Quoique plusieurs navigateurs aient cru apercevoir des pins à Timor, cet arbre n'y existe probablement point; c'est le <i>casuarina</i> qu'on a pris pour un pin. (Voyez n.° 142.)
162	Rima.....	Voyez Arbre à pain, n.° 133.
163	Sappan.....	Voyez Bois rouge, n.° 139.
164	Takamahaka..	Le takamahaka peut fournir au constructeur de vaisseau des courbes et des bordages.
165	Tamarinier..	Les fortes dimensions auxquelles parvient cet arbre, le rendent très-propre à la construction navale.
166	Tambour (bois de).	C'est l' <i>ambora tambourissa</i> des botanistes.
167	Tek.....	Bois renommé, et qui tient, sans contredit, le premier rang parmi les bois de construction et de charpente. On s'en sert spécialement, à Timor, pour la confection des cercueils qui doivent être placés dans les caveaux funéraires.
168	Tsiampaka... .	Espèce de <i>michelia</i> , dont les dimensions annoncent un arbre propre à fournir de bons bois de charpente.

NUMÉROS D'ORDRE	N.° IV. — PLANTES PROPRES AUX MANUFACTURES ET AUX ARTS.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
169	Abaca!.....	Sorte de bananier sauvage, fournissant une substance textile fort estimée pour la confection des cordages. Il existe des bananiers sauvages à Timor; mais nous ne sommes pas bien sûrs que celui qui se nomme <i>abaca</i> aux Philippines soit du nombre.
170	Acajou!.....	Il y a ici plusieurs bois rougeâtres: l'acajou, comme on l'assure, est-il de ce nombre? c'est ce qui nous a paru douteux. (Voyez n.° 182 et 218, les mots <i>Bois rouge</i> et <i>Sappan</i> .)
171	Apocynées... .	Deux espèces de lianes de cette famille se trouvent abondamment près de Coupang; ce sont le <i>dischidia bengalensis</i> et le <i>d. nummularia</i> ; leurs racines servent à faire une boisson agréable et estimée. L'une de ces lianes a la feuille large, l'autre l'a étroite; toutes les deux sont lacteuses, ont une tige grimpante, une écorce épaisse, crevassée et tendre à-peu-près comme celle du liège.
172	Arbre à savon.	Voyez Savonnier, n.° 220.
173	Asclépias... .	Une espèce d'asclépias, dont les feuilles sont cotonneuses, fournit un duvet dont on fait, dans le pays, des oreillers et parfois aussi des matelas.
174	Ati.....	Voyez Pistache de terre, n.° 213.
175	Bahou.....	On donne ce nom à l' <i>hibiscus tiliaceus</i> , espèce d'arbre qui arrive jusqu'à la hauteur de 30 à 40 pieds, et dont l'écorce fournit une substance textile précieuse pour la confection des cordages; elle a beaucoup de rapport avec le chanvre de nos climats, quoique peut-être elle ait un peu moins de force. Cet arbre est nommé <i>balibago</i> à Manille, et <i>pago</i> aux îles Mariannes; quelques naturalistes l'ont désigné sous celui de <i>balimbago</i> .
176	Balaban.....	Voyez Kayou-pouti, n.° 117 et 154.
177	Bambou.....	Nous avons déjà parlé du bambou, n.° 135, dans ses rapports avec l'architecture navale et la construction des maisons; les habitans de Timor l'emploient aussi à une foule d'autres usages, relatifs soit à l'économie domestique, soit à la guerre.
178	Bananier sauvage.	Voyez Abaca, n.° 169.
179	Bois de campêche!	Il est douteux que le véritable bois de campêche soit à Timor; mais on y trouve un bois dont la couleur, d'un brun rougeâtre, a de grands rapports avec celui-ci, et s'emploie comme lui à la teinture; son écorce sert encore à tanner les cuirs.
180	Bois de citron.	On doit faire une différence entre le bois de citron et celui de citronnier; le premier, d'une couleur jaune, est un fort joli bois d'ébénisterie.
181	Bois de rose..	Bois susceptible de recevoir un beau poli, d'une couleur agréable, très-propre à être employé dans l'ébénisterie; on l'appelle à Dillé <i>kayou-djatan</i> , et <i>pao rosa</i> (nom portugais); on assure qu'il s'en transporte beaucoup en Chine.
182	Bois rouge... .	Ainsi que nous l'avons dit dans notre n.° 139, le <i>bois rouge</i> ou <i>kayou-méra</i> , de Timor, est une espèce de brétillet, ou peut-être le bois de sappan lui-même; on s'en sert ici pour la teinture; mais il peut utilement aussi être employé dans l'ébénisterie.
183	Bombax.....	Cet arbre n'est pas le cotonnier, mais bien l' <i>arbre à coton</i> ; on le nomme <i>kapot</i> à Coupang. C'est un grand arbre, et le même probablement qui donne la ouate.
184	Brétillet... .	Voyez Bois rouge, n.° 182.
185	Calebassier... .	Arbre assez multiplié dans l'île: son fruit est petit, et ne sert guère qu'à semfermer la chaux en poudre qui entre dans la composition du masticatoire nommé <i>biel</i> (voyez n.° 101).
186	Camphre... .	Péron (Voy. aux T. austr.) dit qu'on recueille le camphre dans l'intérieur de Timor; mais qu'il y est d'une qualité inférieure à celui de Bornéo.

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES PROPRES AUX MANUFACTURES ET AUX ARTS.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
187	Canne à sucre.	On cultive des cannes à sucre à Coupang, et plus encore à Dillé. Peut-être ces espèces particulières sont-elles exotiques; il ne paroît pas douteux cependant que l'île n'en fournisse aussi quelques-unes d'indigènes. Jusqu'ici les habitans se sont bornés à mâcher la tige de cette plante, et je ne sache pas qu'ils se soient livrés jamais à aucune manipulation pour en extraire du sucre; mais les Portugais de Dillé alloient le tenter.
188	Coryphe! ...	Dampier donne, dans ses Voyages, la description d'un palmier qu'il a vu à Timor, et qui est singulier en ce qu'il perd toutes ses feuilles à un certain âge. M. Gaudichaud pense que ce n'est autre chose que le coryphe du Malabar (<i>corypha umbraculifera</i> , Linn.). Ses fruits, disent les naturalistes, sont environ 14 mois à mûrir, et un seul arbre en produit plus de 20 000, mais une fois seulement, vers l'âge de 35 à 40 ans: il dépérit ensuite peu à peu. On emploie ses feuilles, comme celles des autres palmiers, pour la confection de divers ouvrages d'économie domestique.
189	Cotonnier....	Le coton est indigène à Timor, et même on y en distingue de plusieurs sortes: l'une d'elles, selon Crawfurd, forme une variété particulière. On le récolte presque par-tout sur cette île, et particulièrement dans l'intérieur.
190	Curcuma....	Ou <i>safra</i> d'Inde; sert, dans les arts, à donner une belle couleur jaune.
191	Damar.....	C'est peut-être le <i>damar-indé</i> , ou <i>ricin</i> . Le fruit huileux de cette plante sert à enduire les petites baguettes en bambou, entourées de coton, qu'on emploie à Timor pour l'éclairage des maisons. Le fruit du <i>koussambi</i> sert au même usage.
192	Ébène.....	Les habitans de Coupang nomment cet arbre <i>kayou-arang</i> [bois de charbon]; on le dit commun dans les forêts de l'intérieur de l'île. Entre les mains des Chinois, il forme un utile objet d'exportation.
193	Falona.....	Grand arbre ainsi nommé par les habitans de Coupang. Son écorce est blanchâtre, ses feuilles en cœur et ses fruits capsulaires; il sécrète une gomme blanche, transparente, sans saveur, très-dissoluble dans l'eau, et pouvant remplacer avec avantage la gomme arabique. Les graines qu'il produit ont le goût de la noisette.
194	Fok.....	Arbrisseau qui croît naturellement à Timor, mais que M. Gaudichaud répute exotique: c'est un indigotier. Les habitans en retirent une teinture bleue ou noire, selon le degré d'intensité qu'ils donnent à la couleur.
195	Giroffier....	On peut, comme on sait, extraire du girofle une huile essentielle fort agréable.
196	Kayou-amboin.	On appelle ainsi, à Coupang, un arbre dont les racines servent à faire une espèce de bière nommée <i>larou</i> .
197	Gourde.....	Cette cucurbitacée est cultivée à Coupang, où son fruit desséché sert à divers usages domestiques.
198	Indigotier....	Voyez Fok, n.° 194.
199	Jonc.....	Voyez Rotin, n.° 217.
200	Kamouni....	Petite espèce d'orange, dont les fruits, rouges et gros comme des avelines, ont le goût aromatique de l'écorce d'orange. Cet arbuste ne croît, dit-on, que dans l'intérieur de l'île. Son bois, extrêmement dur, servoit autrefois à faire des massues et même certains outils, à une époque où les habitans ne connoissoient pas le fer. Sa couleur est noire; mais l'aubier, qui est très-épais, affecte à-peu-près celle du buis: les couches en sont minces, et si serrées qu'à peine peut-on les distinguer. Il paroît que le kamouni ne devient jamais très-gros, et que sa croissance est extrêmement lente; quoique grêle, son tronc est souvent crevasé et tortueux.
201	Kanari.....	Arbre indigène, croissant ordinairement dans les mêmes pays que le sagoutier: on le trouve à Timor. Crawfurd (<i>op. cit.</i>) assure qu'il ne vient point dans les îles occidentales de l'ar-

NUMÉROS D'ORDRE.	PLANTES PROPRES AUX MANUFACTURES ET AUX ARTS.	
	NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
202	Kapot.....	Voyez Bombax, n.° 183.
203	Gomouti....	Palmier dont on retire une filasse noire ressemblant à du crin; on en fait des cordes. Il produit aussi une substance fort douce au toucher, qui sert à calfater les navires, mais dont les Chinois se servent en guise d'amadou.
204	Kayou-méra..	Voyez Bois rouge, n.° 182.
205	Kayou-pélé..	Fort joli bois veiné, propre à l'ébénisterie; on le trouve à Coupang.
206	Koussambi...	Voyez Damar, n.° 191.
207	Latanier....	Une multitude de petits ouvrages utiles se fabriquent habituellement à Timor avec la feuille du latanier; des chapeaux, des bonnets, des paniers, des vases de formes variées, des boîtes de toutes grandeurs, des toitures, &c. &c.
208	Lobak.....	L'écorce de cet arbre, qui croît de préférence sur l'île Simao, sert à teindre en rouge.
209	Manglier....	Il existe plusieurs espèces de mangliers à Timor, principalement dans les marécages qui, sur un grand nombre de points, bordent les rivages de la mer. L'écorce peut s'employer au tannage des cuirs.
210	Morinde....	La racine de cet arbre, nommé à Coupang <i>bankoudou</i> , sans doute par corruption de <i>manghoudou</i> , qui est le mot malais, sert à teindre en rouge.
211	Ouatier....	Voyez Bombax, n.° 183.
212	Palétuviers...	Arbres de la famille des mangliers (voyez ce mot, n.° 207).
213	Pistache de terre..	C'est l' <i>arachis hypogaea</i> des botanistes, nommée <i>ati</i> à Coupang. Crawfurd dit que cette plante a été apportée de Chine dans l'archipel d'Asie, où elle est fort utile par l'huile qu'on en retire.
214	Plantes textiles.	Indépendamment du <i>cotonnier</i> , du <i>bombax</i> , du <i>tahou</i> et du <i>gomouti</i> , dont nous avons parlé plus haut, il est probable que l' <i>abaca</i> se trouve aussi à Timor; les feuilles de l'ananas pourroient fournir encore une filasse soyeuse très-forte; le <i>cocotier</i> donne celle qui sert à faire les cordages de <i>kair</i> ; mais tout annonce que Timor, comme la plupart des îles qui l'avoisinent, possède d'autres richesses végétales du même genre.
215	Résine (arbres à)	Les îles d'Asie en fournissent de diverses sortes, et il est à croire qu'à cet égard Timor n'est pas moins bien partagé. L'arbre à pain donne une gomme-résine dont on peut tirer un utile parti dans les arts.
216	Roseau à canne	Les habitans de Coupang nomment <i>rotan</i> , avec les Malais, cette plante, qui n'est pas encore connue des naturalistes; nos matelots se sont procuré plusieurs échantillons de sa tige, connue en France sous le nom de <i>jonc</i> .
217	Rotin.....	Il s'en trouve ici de diverses grosseurs, portant toutes à Coupang, de même que le <i>roseau à canne</i> , le nom de <i>rotan</i> , qui, ainsi que le remarque Crawfurd, ne doit pas être écrit <i>rotang</i> , comme le sont, par erreur, quelques personnes. Les rotins servent à fabriquer une multitude d'ouvrages d'art, non moins agréables qu'utiles.
218	Sappan.....	Voyez Bois rouge, n.° 182.
219	Sandal.....	Trois variétés de bois de sandal existent à Timor: le blanc, qui est le plus recherché dans le commerce, le jaune et le rouge; ce dernier est le moins estimé. On ne trouve le sandal que dans les parties élevées de l'île, où il croît en abondance et forme une des principales richesses du pays. Le sandal étant très-parfumé, on en extrait une huile essentielle odorante, recherchée sur-tout des Chinois. Son bois

PLANTES PROPRES AUX MANUFACTURES ET AUX ARTS.	
NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
	s'emploie, dans l'ébénisterie et la tableterie, à une foule d'ouvrages précieux. Il ne paroît pas que cet arbre devienne jamais fort gros; car, parmi les nombreux échantillons que nous en avons vus dans les magasins des principaux négocians de Timor, il étoit fort rare d'en trouver qui eussent 7 pouces de diamètre au gros bout. A Coupang, les habitans du pays appellent ce bois <i>ichendâna</i> : c'est le mot malais. Selon Crawford, <i>aikamenit</i> en seroit le nom indigène: nous n'avons pu vérifier cette assertion.
220 Savonnier. . . .	On l'appelle aussi <i>arbre à savon</i> . C'est une espèce d'aloès, ou mieux encore un arbre de la famille des <i>sapindus</i> , dont le suc exprimé des fruits sert à laver le linge.
221 Tanner (écorces propres à).	Voyez Bois de campêche et Manglier, n.° 179 et 209.
222 Taron	Nom que les habitans de Dillé donnent à un arbre dont les feuilles, mêlées avec de la chaux, produisent une bonne teinture bleue. Il ne paroît pas que cet arbre curieux soit encore connu des naturalistes.
223 Teinture (plantes pour la).	Les Timoriens possèdent plusieurs plantes propres à teindre en rouge, bleu, noir et jaune. Voyez, plus haut, Bois de campêche, Bois rouge, Curcuma, Fok, Lobak (n.° 179, 182, 190, 194 et 208). Il est probable qu'il en existe beaucoup d'autres qui ne nous sont pas encore connues.
224 Touak	On donne quelquefois au <i>gomouti</i> (voy. ce mot, n.° 114), le nom de <i>touak</i> , qui appartient plus particulièrement à la liqueur sucrée qu'on en retire comme des autres palmiers, et qui est appelée <i>toddy</i> par les Anglais. Il existe une grande quantité de ces arbres dans la province de Vaïkenos. (Voy. planche n.° 15.)
N.° V. PLANTES D'AGRÈMENT.	
225 Balsamine. . . .	Fleur cultivée dans quelques jardins de Coupang, où elle paroît être exotique.
226 Barleria	Plante réverée des Malabares, des Chinois et, à ce qu'il paroît aussi, des peuples de l'archipel d'Asie, qui en ornent leurs tombeaux.
227 Cassier	Les arbres de ce genre sont très-communs à Timor: on les recherche pour la douceur du parfum de leurs fleurs, dont les unes sont jaunes, et les autres roses; l'époque de leur floraison est en octobre et novembre.
228 Champaka	Arbre dont les fleurs ont une odeur suave, très-pénétrante.
229 Déras	Les belles couronnes de pourpre dont les branches de cet <i>erythrina</i> sont chargées, font du déras un arbre d'un très-agréable aspect.
230 Figuier-banlian.	La forme pittoresque de cet arbre, très-commun à Timor, le fait admirer dans les paysages. Nous en avons vu d'une grosseur extraordinaire, dont les branches n'abritaient pas moins d'un arpent de terrain.
231 Fleurs odoriférantes.	Elles ne sont pas rares à Timor, et les dames timoriennes recherchent avidement celles sur-tout qui exhalent l'odeur la plus forte. Les couleurs qui dominent sont le rouge d'abord, et le jaune ensuite; tandis que le bleu, si fréquent dans les climats tempérés, ainsi que Crawford en fait la remarque, se trouve fort rarement ici. Les fleurs d'Europe, transportées dans ces climats, diminuent bientôt de taille et perdent leur parfum; circonstance d'autant

PLANTES D'AGRÈMENT.	
NOMS DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
	plus singulière, que quelques-unes de celles qui sont indigènes fournissent des parfums suaves fort intenses. (Voyez <i>Champaka</i> , <i>Frangipanier</i> , <i>Giroflier</i> , <i>Kamouni</i> , <i>Kananga</i> , <i>Magouri</i> , <i>Mogorium</i> , <i>Négasari</i> , n.° 228, 232, 233, 234, 237, 239 et 240.
232 Frangipanier. . .	Les femmes de Coupang se servent ordinairement des fleurs parfumées du frangipanier pour orner leurs cheveux ou se faire des guirlandes qu'elles portent en écharpe.
233 Giroflier.	La fleur de cet arbuste, lorsqu'elle est épanouie, n'est pas moins propre que celle du <i>magouri</i> , du <i>mogorium</i> , &c., à parfumer la coiffure des dames timoriennes.
234 Kamouni.	Les fleurs de cet arbre sont aussi employées à la parure des dames timoriennes.
235 Kananga	On extrait des fleurs odoriférantes du kananga, et même, dit-on, de ses feuilles, une essence des plus agréables. Les Timoriennes se servent de cette fleur pour l'ornement de leurs cheveux.
236 Lianes.	Considérées comme objet d'agrément, les lianes offrent à Timor un grand nombre de plantes d'un effet très-pittoresque; les Chinois en placent ordinairement quelques-unes autour de leurs tombeaux.
237 Magouri.	Fleur charmante, qui exhale le plus doux parfum.
238 Médecinier. . . .	Cet arbre, d'un aspect agréable, courbe jusqu'à terre ses rameaux couverts de larges feuilles.
239 Mogorium	Espèce de jasmin d'une odeur délicieuse; les femmes timoriennes en font un usage fréquent dans leurs parures.
240 Négasari.	Fleur non moins parfumée qu'agréable à la vue.
241 Oranger	Les fleurs odorantes de cet arbuste servent aussi à la parure.
242 Poincillade. . . .	On en distingue ici de deux variétés, dont l'une a la fleur jaune, et l'autre l'a rouge.
243 Tsiampaka	Espèce de <i>michelia</i> , donnant une fleur d'une odeur suave.
N.° VI. FOURRAGES ET PLANTES POUR LA NOURRITURE DES BESTIAUX.	
244 Bananier.	Sa tige fournit un aliment herbacé fort propre à la nourriture des bestiaux; les marins en embarquent souvent pour en usage.
245 Canne à sucre.	Les moutons, les chèvres, les chevaux et les bœufs la mangent avec avidité.
246 Mahé.	Nous avons parlé de la racine vénéuse de cette plante; après une macération convenable, elle devient une nourriture excellente pour les porcs. Probablement on pourra l'employer avec un égal succès à la nourriture des autres bestiaux. (Voyez n.° 62 et 120.)
247 Maïs.	Les chevaux, les moutons et les bœufs mangent avec plaisir la graine de cette graminée, qui est pour eux un aliment salubre. (Voyez n.° 63.)
248 Pâturages.	Ils sont très-multipliés à Timor, et ne conviennent pas moins à la nourriture des chevaux qu'à celle des autres bestiaux herbivores. Les plantes dont ils se composent nous sont encore pour la plupart inconnues.

Ile Timor.
Productions
animales.

Nous renfermerons dans des tableaux semblables à ceux qui précèdent, les remarques que nous avons à présenter sur le petit nombre d'animaux de Timor qui, par leur importance dans l'économie domestique, le commerce, ou seulement par leurs qualités malfaisantes, peuvent intéresser les habitans. Il auroit été facile de grossir beaucoup cette liste, relativement sur-tout aux poissons, aux crustacés, aux coquillages et aux insectes; mais c'eût été commettre un empiétement sur le domaine de l'histoire naturelle proprement dite, et nous avons dû nous l'interdire.

Le tableau qui va suivre a été dressé sur les notes de MM. Quoy, Gaimard, Lamarche et les miennes. J'ai suivi dans sa disposition l'ordre que voici : I. *Mammifères*; II. *Oiseaux*; III. *Poissons*; IV. *Crustacés*; V. *Testacés, mollusques et polypes*; VI. *Quadrupèdes ovipares et reptiles*; VII. *Insectes*.

TABLEAU des principales productions animales de l'île Timor.

NUMÉROS D'ORDRE.	N.º 1. — MAMMIFÈRES.	
	NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
1	Babi-roussa...	Ou, mot à mot, <i>cochon-cerf</i> . Cet animal existe, m'a-t-on dit, dans l'intérieur de Timor.
2	Baleine.....	Celle que nous avons vue le plus communément dans ces parages, est le <i>cachalot bosselé</i> , nommé ainsi par nos naturalistes; elle est plus connue sous le nom vulgaire de <i>baleine à sperma-ceti</i> . On la pêche quelquefois en dehors et en face de la baie de Coupang. On sait que l' <i>ambre gris</i> se trouve parfois dans le corps de certains cétacés. Cette substance étant fort rare, ne se vend, dit-on, pas moins, à Londres, de 18 shillings [22 fr. 50 c.] l'once; il peut arriver que les navires baléniens fassent deux ou trois voyages sans en rencontrer. Le second officier du navire l' <i>Océan</i> , que nous vîmes dans le canal d'Ombai, avoit eu le bonheur de recueillir, une fois, 50 livres de cette précieuse substance, dans un cachalot pris auprès des îles Goula-Bessi.
3	Bœuf.....	Animal introduit dans l'île par les premiers Européens qui se sont fixés sur ces rivages; il y est plus rare que le buffle, mais n'y réussit pas moins bien.
4	Brebis.....	Voyez Mouton, n.º 16.
5	Buffle.....	Trouvé par-tout ici en grand nombre, soit sauvage, soit domestique, et paraissant indigène à Timor. Lorsqu'il n'est pas privé, sa férocité est très-redoutable, quoique moins, dit M. Lamarche, que celle du buffle de la presqu'île de Malaca. Sa chair, qui a de grands rapports avec celle du bœuf, est loin cependant de la valoir. On a cru remarquer qu'elle n'est pas saine pour les Européens nouvellement arrivés à Timor.

NUMÉROS D'ORDRE.	MAMMIFÈRES.	
	NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
6	Cachalot bosselé.	Voyez Baleine, n.º 2.
7	Cerf.....	D'après M. Ticlman, le cerf seroit assez multiplié à Timor, quoiqu'il soit rare aux environs de Coupang: on le dit plus commun sur l'île Simao.
8	Chat.....	Les chats, introduits par les Européens, sont la plupart redevenus sauvages et ont beaucoup multiplié. On en cite de deux espèces. J'en ai possédé un fort privé, dont les oreilles étoient presque aussi longues que celles d'un lièvre.
9	Chauve-souris.	Il y en a de plusieurs espèces: les plus communes sont de la tribu des <i>céphalotes</i> , dont les habitans aiment à manger la chair.
10	Cheval.....	Les chevaux, fort répandus dans l'île, où la plupart vivent à l'état sauvage, sont très-petits. J'ignore si leur introduction est due aux Européens, et même si ce ne seroit pas le climat qui les auroit fait dégénérer. Les Timoriens les prennent au lacet; ils les domptent, les montent avec assurance, et, sans qu'ils soient ferrés, les font gravir sur des montagnes presque inaccessibles aux hommes eux-mêmes.
11	Chèvre.....	Cet utile quadrupède présente ici trois variétés: la chèvre de la Chine, dont le nom fait suffisamment connoître l'origine, et dont les poils sont longs, doux et épais; la chèvre mombrine, dont la chair est estimée, et qui se montre en plus grand nombre dans l'intérieur; enfin une troisième, plus rare, qui paroît indigène.

Eeee *

NUMÉROS D'ORDRE.	MAMMIFÈRES.	
	NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
12	Chien.....	Les diverses espèces de chiens qu'on voit ici sont en général assez foibles. Les habitans de l'île Savu sont, dit-on, très-friands de leur chair.
13	Cochon.....	Réduit ici à l'état domestique, le cochon de Chine est une des espèces les plus répandues et les plus utiles. Le cochon sauvage, aussi très-multiplié, devient souvent l'objet d'une chasse facile pour les habitans.
14	Couscous.....	On en connoît de deux espèces à Coupang, le blanc et le noir.
15	Mouton.....	Le mouton de Timor diffère essentiellement des nôtres et n'est point, à ce qu'il paroît, un animal indigène; plus petit, il porte, au lieu de laine, des poils longs à-peu-près comme ceux de nos barbets, quoique frisant beaucoup moins. Les insulaires timoriens nourrissent de grands troupeaux de ces animaux utiles.
16	Rat.....	Nous ne citons cet animal qu'à cause de ses qualités malfaisantes. Il y en a de blancs et de noirs.
17	Roussette.....	Voyez Chauve-souris, n.º 9.
18	Sanglier.....	Peut-être n'est-ce autre chose que le cochon sauvage; il pullule dans ces contrées. (Voyez n.º 13.)
19	Singe.....	Animal fort multiplié à Timor, où l'on en distingue de plusieurs espèces. Les habitans en recherchent la chair, qui, assurent-ils, est d'un goût fort agréable.
N.º II. — OISEAUX.		
20	Aigle.....	Ceux que nous avons vus étoient de la petite espèce.
21	Alcyon.....	Un des oiseaux les plus remarquables de Timor, dit M. Quoy, est l'espèce d'hirondelle connue sous le nom d' <i>alcyon</i> , dont le nid gélatineux est fort recherché des Chinois, et forme un intéressant objet de commerce.
22	Autour.....	C'est l'autour à plastron blanc.
23	Bengali.....	Timor nourrit diverses espèces de bengalis, oiseaux d'un plumage agréable, mais qui, volant par troupes de plusieurs milliers, occasionnent des dégâts considérables dans les plantations de riz.
24	Buse.	
25	Caille.....	Oiseau assez commun à Timor, où l'on en connoît de trois espèces.
26	Calao.....	On en cite de deux espèces, dont une est très-commune.
27	Calfat.....	Oiseau remarquable par la bizarrerie de son chant.
28	Canard domestique.	Il paroît ici exotique. Les espèces que les habitans élèvent sont au nombre de deux, toutes, en général, fort chères, en raison de la préférence que les Chinois leur accordent. A Coupang, huit poules équivalent au prix d'un canard.
29	Canards sauvage.	On le voit en troupes nombreuses à Coupang.
30	Chevalier....	Oiseau qui se tient habituellement sur les rivages sablonneux de l'île.
31	Choucarî vert.	Les habitans de Coupang le nomment <i>kakraya</i> .
32	Colombar.	
33	Colombe.....	Il y en a de plusieurs espèces.
34	Corbeau.....	Même remarque que ci-dessus.

NUMÉROS D'ORDRE.	OISEAUX.	
	NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
35	Corbi-calao.	
36	Courlis.....	Oiseau de rivage qui, sur certains points, se voit en assez grande quantité.
37	Crabier.....	De deux espèces, les blancs et les noirs.
38	Drongo.	
39	Échassier....	Cet oiseau de rivage se voit sur-tout en grand nombre sur les plages de l'île Kéra.
40	Épervier.....	L'épervier à longue queue vient souvent près des navires mouillés en rade de Coupang, enlever, à la surface de l'eau, les immondices qu'on y jette.
41	Étourneau...	Son plumage a la couleur de l'acier bruni.
42	Faucon.	
43	Fauvette.	
44	Fou.....	Oiseau pélagien assez multiplié.
45	Frégate.....	Même remarque.
46	Gobe-mouche.	Quelques espèces ont un plumage très-brillant.
47	Grimpeur....	Nommé <i>koak</i> à Coupang.
48	Gros-bec....	Ceux que nous avons vus étoient d'une petite espèce.
49	Guépier.....	C'est le guépier à longs brins.
50	Héron.....	Plusieurs espèces.
51	Hirondelle...	Voyez Alcyon, n.º 21.
52	Hirondelle de mer.	De deux espèces.
53	Kakatoè.....	Le kakatoè blanc à hupe jaune est le plus commun; mais on nous a assuré que le noir se trouve aussi dans l'intérieur de l'île.
54	Langrayen...	Son vol est semblable à celui des hirondelles de nos climats.
55	Lori.....	Voyez Perroquet, n.º 65.
56	Martin-pêcheur.	Nommé à Coupang <i>boulong maka-ikan</i> [oiseau mangeur de poisson].
57	Mauve.....	En grand nombre sur les rades.
58	Méroze.....	Plusieurs espèces.
59	Merle.....	Vu par-Dampier à Timor.
60	Milan.	
61	Moucherolle..	Plusieurs espèces.
62	Oie.....	Oiseau fort rare à Timor, et ne se trouvant que dans les basses-cours de quelques Européens.
63	Passereau...	Très-multiplié.
64	Perdrix.....	La perdrix grise est la seule espèce que nous ayons vue.
65	Perroquet....	Oiseau connu à Coupang sous le nom de <i>lori</i> , donné aussi à la perruche, et présentant plusieurs variétés, toutes ornées des plus agréables couleurs.
66	Perruche.....	En grand nombre et de diverses espèces.
67	Philédon.	
68	Pie-grièche...	Plusieurs espèces.
69	Pigeon.....	Même remarque.
70	Pluvier.....	Vu à Coupang seulement.

OISEAUX.	
NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
71 Poule d'eau...	Vue à Coupang.
72 Poule domestique.	Le coq et la poule domestique sont fort multipliés dans l'île; une espèce à la peau, la chair et même les os noirs, mais n'est pas moins bonne à manger.
73 Poule sauvage.	On assure qu'elle n'est pas rare dans les bois voisins de la côte, où elle forme une variété distincte de notre poule domestique; son cri peut assez bien se rendre, dit-on, par le mot <i>kokrik</i> .
74 Promérops...	De trois sortes.
75 Sarcelle.....	Oiseau aquatique qui se rencontre par troupes nombreuses à Timor.
76 Soui-manga.	
77 Tourterelle...	Il y en a de plusieurs espèces, dont quelques-unes très-remarquables par la beauté de leurs couleurs: toutes sont ici fort communes.
78 Vanneau.	
N.º III. — POISSONS.	
79 Anguille.	
80 Baliste.	
81 Blénie.	
82 Chétodon.	
83 Cotte.	
84 Diacope.	
85 Diodon.	
86 Cyprin rouge.	
87 Gouramy....	M. Tielman avait, à sa maison de campagne, près de Coupang, un vivier rempli de ce poisson délicieux.
88 Glyphisodon.	
89 Holocentre.	
90 Labre.	
91 Lutjan!	
92 Mulet.	
93 Murène !....	On y en distingue de deux sortes.
94 Perche.	
95 Pleuronecte.	
96 Poissons (variés)	Indépendamment des poissons dont nous donnons ici la liste, il en existe encore à Timor un grand nombre d'espèces indéterminées dont les noms vulgaires mêmes ne nous sont pas connus.
97 Raie.....	Le nombre de raies que l'on trouve, sur-tout dans la baie de Coupang, est très-considérable; on n'en cite pas moins de huit espèces distinctes.
98 Requin.....	Poisson encore plus multiplié que les raies; onze espèces ont été observées, dont quelques-unes offrent de très-fortes dimensions.

POISSONS.	
NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
99 Sombre.....	Deux espèces.
100 Scombroïde..	Trois espèces.
101 Scorpène....	Deux espèces.
102 Sidjan.	
103 Squalé.....	Voyez Requin, n.º 98.
104 Tétrodon....	De trois espèces.
105 Espadon.....	Nommé par les naturalistes <i>xiphias gladius</i> , et par les habitants de Coupang <i>ikan vítan</i> .
N.º IV. — CRUSTACÉS.	
106 Bernard-l'hermite.	On en trouve un grand nombre d'espèces variées, principalement sur l'île Kéra.
107 Chevette....	Voyez Crevette, n.º 109.
108 Crabe.....	Un grand nombre d'espèces de crabes se voient à Timor et fournissent un aliment de fort bon goût.
109 Crevette.....	Une espèce fort estimée se pêche dans la rivière de Coupang.
110 Écrevisse....	L'écrevisse ordinaire se trouve aussi dans la rivière de Coupang, et probablement encore dans la plupart des courans d'eau douce de Timor.
111 Homards....	Fort gros et fort estimés.
112 Homardien.	
113 Langouste...	Très-abondante, particulièrement dans la baie de Coupang.
114 Pagure.	
N.º V. — TESTACÉS, MOLLUSQUES ET POLYPES.	
115 Bénitier.....	Quelques-uns de ces coquillages ont de si gigantesques dimensions, qu'une seule de leurs valves peut être employée en guise d'auge pour donner à boire aux bestiaux.
116 Burgos.....	On trouve particulièrement ici de grands burgos donnant une belle nacre chatoyante, utile comme objet d'ornement.
117 Coquillages..	Timor fournit un grand nombre de coquillages bons à manger; ceux qui sont les plus estimés sont les moules, les huîtres, les patelles et les pétoncles. (Voy. n.º 118, 121, 124 et 125.)
118 Huître comestible.	Il y en a de trois sortes, ainsi que le remarque Dampier: l'huître longue; l'huître commune, que l'on trouve abondamment sur les rochers; et une troisième, très-grande, plate et bossue, qui n'est pas facile à distinguer des rochers sur lesquels elle se fixe: trois ou quatre de ces dernières, étant cuites, peuvent suffire au repas d'un homme.
119 Huître perlière.	Peu commune à Timor; et d'ailleurs les perles ayant ici de très-petites dimensions, on néglige d'en faire la pêche.
120 Lépas.....	Coquillage nommé <i>bia sabla</i> à Coupang.
121 Moules.	
122 Nautilé chambrée.	La grande nautilé chambrée se trouve en abondance à Coupang; les habitans s'en servent pour la fabrication de divers petits ustensiles de ménage.

NUMÉROS D'ORDRE.	TESTACÉS, MOLLUSQUES ET POLYPES.	
	NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
123	Ovule.....	Ce coquillage, de la forme à-peu-près et de la blancheur d'un œuf de poule, est employé souvent par les Timoriens, soit en totalité, soit par fragmens, comme un objet d'ornement.
124	Patelle.	
125	Pétoncle.....	Dampier dit en avoir trouvé d'aussi grosses que la tête d'un homme : deux ou trois pourroient suffire pour un repas. Elles sont très-grasses et agréables au goût.
126	Poulpe.....	Polype de mer assez commun dans ces parages.
127	Seiche.....	Voyez Poulpe, n.° 126.
128	Tripang.....	Mollusque nommé par les naturalistes <i>holothurie</i> et par les Portugais <i>bicho de mar</i> . Il est l'objet d'un commerce étendu, et se trouve principalement sur les hauts-fonds qui entourent Timor, comme sur les bancs du voisinage, où il s'en fait une pêche annuelle et régulière.
N.° VI. — QUADRUPÈDES OVIPARES ET REPTILES.		
129	Boa.....	Voyez Serpens, n.° 138.
130	Caret.....	Voyez Tortue, n.° 140.
131	Couleuvre....	On en connoît de trois espèces. (Voyez Kissao, n.° 136.)
132	Crocodile....	Cet animal, le plus gros et le plus redoutable de tous les reptiles, est très-commun à Timor; on le trouve communément à l'embouchure des rivières, et dans les lieux marécageux voisins du bord de la mer. Ils infestent ordinairement les marais de Babao. M. Tielman nous a assuré que les plus grands crocodiles de ces parages n'ont jamais au-delà de 12 à 15 pieds de longueur.
133	Dragon.....	Espèce de lézard qui, sautant de branche en branche à l'aide de ses membranes latérales ressemblant à des ailes, a reçu le nom de <i>dragon volant</i> .
134	Gecko.....	Lézard nommé <i>tokhaye</i> par les habitans de Coupang, et réputé dangereux à cause de sa morsure, qui d'ailleurs, dit-on, n'est pas venimeuse. Le gecko aime à se loger dans les toitures de feuillage qui couvrent les maisons; et dès que la nuit arrive, il commence son grognement, qu'il continue par intervalles.
135	Grenouille...	Deux espèces.
136	Kissao.....	Nom que l'on donne à Coupang à l'un des serpens les plus dangereux de l'île. Sa couleur est brune; il a environ 3 pieds de longueur sur 1 pouce de circonférence; sa morsure n'est pas mortelle, mais elle produit une très-vive inflammation: telle est du moins l'opinion reçue dans le pays. Je crois que c'est une espèce de couleuvre.
137	Lézard.....	Reptile dont il y a une très-grande variété à Timor.
138	Serpens.....	Il existe à Timor, dit-on, des serpens monstrueux et non moins gros que le corps d'un homme; les habitans les nomment <i>boa</i> , et les Portugais <i>cobra da madeira</i> . Le gouverneur de Dillé nous a assuré en avoir vu qui n'avoient que 25 pieds de longueur, et dont la grosseur n'excédoit pas celle du bras d'un homme. M. Tielman prétendoit au contraire qu'il n'en existoit pas ayant au-delà de 12 pieds de longueur. On en trouve de gris tachetés de noir, et de 18 pouces de longueur; plusieurs sont d'un vert tendre, d'autres d'un vert foncé, et moins gros que le petit doigt: ces derniers atteignent jusqu'à la longueur de 4 pieds. Dampier en a rencontré de jaunes, qui avoient 4 pieds de long et étoient aussi gros que le bras d'un homme; il en cite un autre pas plus gros qu'un tuyau de

NUMÉROS D'ORDRE.	QUADRUPÈDES OVIPARES ET REPTILES.	
	NOMS DES ANIMAUX.	REMARQUES.
		pipe ordinaire et de 5 pieds de long: ce dernier, dit-il, est vert par tout le corps, et a une tête plate et rouge, de la grosseur du pouce. Il est probable que d'autres serpens encore existent à Timor; les habitans prétendent qu'il y en a dont la morsure est promptement mortelle.
139	Serpent de mer.	Quelquefois, lorsque la mer est calme, on en voit qui nagent à la surface des flots.
140	Tortue.....	Dans la baie de Coupang et sur les plages voisines de l'île Rotie, on trouve des tortues de mer de plusieurs sortes, telles que le <i>caret</i> et la <i>tortue franche</i> . La première est celle qui donne l'écaille: la chair ne s'en mange pas; mais on recherche ses œufs, qui sont estimés. Au dire des habitans, il se trouvoit aussi à Timor des tortues de rivière.
N.° VII. — INSECTES.		
141	Abeille.....	Ce précieux et utile insecte est très-multiplié à Timor, où il niche de préférence sur l'arbre appelé <i>layou-pouti</i> ; vingt essaims parfois sont établis sur le même arbre. Le miel et la cire qu'ils produisent sont une des principales sources de richesse chez les habitans.
142	Araignée....	Une araignée célèbre, nommée <i>panto-métra</i> à Timor, est citée comme fort dangereuse, à cause de sa morsure, qui, disent les naturels du pays, pourroit être mortelle, si l'on n'y appliquoit promptement certaines herbes qu'ils connoissent, et qui sont propres à en neutraliser le venin.
143	Blatte.....	Voyez Cancrelas, n.° 144.
144	Cancrelas....	Insecte aussi nuisible qu'il est incommode, et pullulant ici avec une effrayante facilité. Il est sur-tout redoutable aux marins par les dégâts très-graves qu'il leur occasionne.
145	Fourmi.....	Une sorte de petite fourmi rouge, très-multipliée à Timor, est un fléau non moins redoutable. Elle dévore tout ce qui est à sa convenance, avec une inconcevable rapidité; en sorte qu'on est obligé d'isoler sur des tables ou dans des armoires dont les pieds reposent dans des auges remplis d'eau, les objets que l'on veut conserver. Cette espèce de fourmi est fort commune dans les maisons.
146	Guêpe.	
147	Lampyre....	Probablement c'est le <i>lampyris japonica</i> de Thunberg. Lorsque, après une journée brûlante, on respire la fraîcheur du soir sous le feuillage légèrement agité du tamarinier ou du figuier banian, on voit, au milieu de l'obscurité, voltiger cet insecte, qui ressemble assez bien alors à une petite étoile errante.
148	Mante.....	On trouve communément à Timor une grande mante verte, qui n'a pas moins d'un pied de longueur. Il y en a aussi de quelques autres espèces.
149	Mouche.....	C'est la mouche commune.
150	Moustique...	Insectes extrêmement incommodes, et très-multipliés à Timor.
151	Papillon....	Plusieurs beaux papillons ont été vus par nous à Timor: cette classe d'insectes y est nombreuse et variée.
152	Punaise.....	Indépendamment de la punaise de lit, qu'on nomme <i>koutou tampat idor</i> , à Coupang, il y en a encore quelques autres espèces.
153	Sauterelle...	Trois espèces.
154	Scolopendre..	Ou <i>bête à mille pattes</i> , connue à Coupang sous le nom de <i>rayé-rayé</i> . Cet insecte n'est pas rare à Timor, et sa piqûre y est venimeuse.
155	Scorpion....	Le scorpion de Timor, petit et peu venimeux, ressemble à celui de nos provinces méridionales de France.

§. V.

De l'homme considéré comme individu.

La population de Timor se compose, 1.° de nègres à cheveux crépus, qui en sont les véritables indigènes; 2.° des hommes jadis leurs conquérans, que tout annonce être de race asiatique, qui ont la peau basanée et les cheveux lisses; 3.° de colons chinois, portugais et hollandais; 4.° enfin des métis résultant du croisement de ces différentes souches.

Diversité des races.

Les hommes de la race nègre, avons-nous dit déjà (1), sont peu nombreux, et ne se voient guère que dans les parties de l'île les plus agrestes et les plus reculées; mais il n'en est pas de même des métis provenus du mélange de ces derniers avec les Indiens de la seconde espèce, qui, je pense, forment dans l'intérieur une partie notable de la population. Je tire mes argumens de la comparaison que j'ai faite du jeune Antonio, né dans le royaume de Failacor (2), avec le papou de la Nouvelle-Guinée, dont sir Stamford Raffles (3) et après lui Crawford (4) ont donné le dessin. Le profil de l'un et de l'autre, ainsi que la forme du crâne, présentent évidemment les mêmes caractères; seulement, chez l'habitant de la Nouvelle-Guinée, les cheveux sont crépus et la couleur d'un brun foncé, tandis que le Timorien a les cheveux lisses et la peau d'une teinte moins sombre: effets nécessaires du croisement des deux races dont il s'agit (5).

(1) Chap. XVII, p. 521.

(2) Son portrait se trouve gravé planche n.° 31.

(3) *History of Java*, t. II, p. ccxxxvj.(4) *History of the Indian archipelago*, t. I.°, p. 17.(5) Gemelli Carreri, dans la relation de son *Voyage autour du monde*, t. V, p. 65 et 67, dit, en parlant des hommes de race nègre qui se trouvent aussi aux îles Philippines: « Les noirs qui vivent dans les rochers et les bois épais dont l'île de Manille (Luçon) est pleine, n'ont ni lois, ni lettres, ni autre gouvernement que celui de la parenté, parce que tous obéissent au chef de la famille. Quelques-uns de ces noirs ont les cheveux crépus comme ceux d'Angola; d'autres les ont longs. . . . L'opinion la plus reçue est que les noirs ont été les premiers habitans de ces îles, et qu'étant naturellement poltrons, ils ont laissé prendre

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Remarquons encore une circonstance essentielle. Antonio étoit esclave ; aussi n'est-il pas étonnant de le voir dériver de la race abjecte des papous (1) : mais les conquérans, maîtres du pays, doivent offrir des traits d'un tout autre caractère. Ici la preuve vient à l'appui de ma supposition. Les chefs timoriens de l'intérieur, ceux-là mêmes du royaume de Failacor, ont des figures d'un type bien opposé à celle d'Antonio : j'ai été à portée d'en faire la remarque sur les individus eux-mêmes ; et les portraits fort ressemblans de quelques-uns d'entre eux (2), contenus sur notre planche n.° 17, porteront aussi, je l'espère, la conviction dans l'esprit du lecteur.

Parmi les individus de la race asiatique, les uns habitent l'île de temps immémorial, les autres sont des descendans des Malais de Célèbes (principalement des Macassars et des Bougis), des naturels de Solor et de quelques autres îles du voisinage.

Les colons chinois sont facilement reconnoissables à leur teint olivâtre, quoique peu foncé ; à la saillie des pommettes, au front aplati, aux yeux étroits et fendus obliquement, aux paupières supérieures comme gonflées et tombantes, à la barbe grêle, aux cheveux noirs et droits, et presque toujours aussi à la longueur excessive de leur queue.

Quant aux métis européens, leur couleur originelle s'est tellement perdue chez le plus grand nombre par les mariages successifs avec les femmes du pays, qu'il est souvent impossible d'en apercevoir la moindre trace.

Qualités
physiques.

Coupang est principalement peuplé de colons malais ; il se trouve aussi quelques hommes de cette race sur un petit nombre de points de la côte septentrionale de Timor, tandis qu'il n'y en a aucun sur la côte opposée. Leur taille est au-dessus de la moyenne : ils ont des formes régulières, quoique leur constitution soit parfois peu vigoureuse. On en voit qui, à la couleur près, sont des modèles de beauté ; en revanche il y en a de fort laids. Avec un teint d'un jaune animé, des

» les côtes à ceux qui sont venus de Sumatra, Bornéo, Macassar et d'autres pays, et se sont
» retirés dans les montagnes. »

(1) Nous appelons ainsi la race nègre de l'archipel d'Asie.

(2) Voyez particulièrement les figures 1, 2, 3 et 5 de cette planche.

cheveux beaux, longs, durs et noirs, et des yeux bien fendus; ils ont un maintien aisé; une démarche grave et même un peu fière (1). L'expression de leurs physionomies varie d'individu à individu, et n'a rien de cette uniformité monotone de traits qui caractérise ordinairement les nègres d'Afrique.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Les Timoriens de l'intérieur présentent un aspect plus farouche, peut-être à cause de leur peu d'habitude de voir les étrangers. Nos planches 17, 30 et 31 peuvent donner une idée de ceux des habitans de cette classe que nous avons vus à Dillé. Les jeunes gens avoient un air plus ouvert, et les enfans nous ont toujours paru agréables par leur vivacité et leur espièglerie; le jeune fils du raja Klaco se faisoit sur-tout remarquer sous ces deux rapports. (*Voyez pl. 17.*)

Quelques Timoriennes sont jolies, mais il faut avouer que ce n'est pas le plus grand nombre; beaucoup de jeunes filles cependant ont des formes agréables et une démarche gracieuse. « On a souvent préconisé les charmes des femmes de Rottie; en effet, celles qui accompagnoient Bao, l'un des rois de cette île, et que nous eûmes occasion de voir à Coupang, justifioient pleinement la réputation de leurs concitoyennes: grandes et bien faites, elles avoient une physionomie régulière, à-la-fois douce et imposante; on pouvoit toutefois leur reprocher une sorte de timidité ou de fausse honte qui donnoit à leur maintien un air de gaucherie difficile à définir. » (*M. Duperrey.*)

L'usage qu'ont les Timoriens de ne point porter de chaussure, procure une très-grande flexibilité à leurs pieds, et leur permet de s'en servir pour jeter parfois au loin des pierres avec beaucoup de force.

Ils montent sur les cocotiers avec une adresse et une promptitude surprenantes, sans s'aider de la pression des genoux, et sans embrasser l'arbre avec les bras, mais en le touchant seulement des pieds et des mains. Il est vrai qu'on a pratiqué presque par-tout de légères entailles au tronc de l'arbre, ce qui leur fournit d'utiles points d'appui. A côté de ces preuves d'agilité, nos Timoriens en donnent tous les jours d'une indolence et d'une paresse poussées à un degré souvent inconcevable. Quoique mous et efféminés, ils jouissent de l'heureux privilège de braver

(1) *Voyez pl. 18 et 21.*

- Ile Timor. De l'homme comme individu. Durée de la vie. impunément l'ardeur du soleil, puisqu'on les voit souvent, tête nue, courir les champs à toutes les heures du jour.
- La durée moyenne de la vie à Timor, varie de 50 à 70 ans. L'oncle de M. le secrétaire Tielman, qui n'avoit que 63 ans, étoit déjà considéré comme un vieillard fort caduc. Nous avons vu, il est vrai, à Dillé, le raja de Vénilalé âgé de 90 ans; mais on citoit cette longévité comme une exception. Il paroît, au reste, que les exemples de ce genre sont moins rares dans l'intérieur de l'île que près des côtes, où l'air est en général moins salubre.
- Age de puberté. Dans ces climats, comme dans toute la zone torride, les enfans deviennent adultes de fort bonne heure. Péron (1) cite des exempls de filles déjà nubiles à 9 et même 8 ans : ce n'est pas cependant le plus grand nombre, et nous croyons qu'on peut fixer l'époque moyenne dont il s'agit, de 12 à 13 ans pour les filles, et jusqu'à quinze pour les garçons.
- Durée de l'allaitement. « C'est à un an que les mères timoriennes ont coutume de borner la durée de l'allaitement; mais il n'est pas rare de leur voir présenter le sein à leurs nourrissons jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de deux ans, et même davantage, pour peu qu'ils s'y complaisent. Les femmes métis européennes allaitent aussi elles-mêmes leurs enfans, quand leur santé, habituellement foible et délicate, le leur permet. » (*M. Gaimard.*)
- Fécondité. Les exemples de stérilité sont ici fort rares, et le nombre des enfans qui naissent dans une famille est ordinairement de 4 ou 5, quoique les accouchemens difficiles donnent lieu à d'assez fréquens accidens. Lorsque ces cas arrivent, les mères succombent presque toujours, ainsi que leurs enfans. Sans doute il est superflu de dire que, quoiqu'il y ait quelques sages-femmes dans le pays, nous les avons constamment trouvées dépourvues de toute espèce d'instruction.
- Maladies. Les maladies qu'on peut appeler dominantes à Coupang et à Dillé sont les fièvres intermittentes, la variole, la gale, les dartres, les flegmasies des membranes muqueuses, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite, l'asthme, la syphilis, la lèpre, la phthisie pulmonaire et les ulcères vénériens, lépreux et atoniques.
- Fièvres.* — « En 1816, dit M. Quoy, une fièvre pernicieuse ravagea
- (1) Voy. aux Terr. austr. *Historiq.*

Coupang et ses environs. Les malades mouroient en trois ou quatre jours. C'est dans ces sortes de maladies, dont la cure est le triomphe de la médecine, qu'une personne de l'art pourroit soustraire bien des victimes à la mort; mais il n'existe personne à Timor qui soit digne du titre de médecin.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

» La situation de la ville, au bas d'une colline, dans un enfoncement qu'arrose une rivière, est avantageuse sous le rapport de la fraîcheur et de la fertilité; mais on est porté à croire que les eaux de cette rivière, et celles que des particuliers réunissent en petits étangs sur ses bords, doivent entretenir une humidité peu favorable à la pureté de l'air. L'humidité naturelle à ces régions est déjà bien assez grande pour être nuisible, sans que des causes locales viennent encore en augmenter l'intensité.

» On éprouve le matin une chaleur suffocante, que des vents légers et réguliers qui soufflent du large, rendent, il est vrai, plus supportable le reste de la journée : quoi qu'il en soit, il ne seroit pas prudent à un Européen de s'exposer en plein midi à l'ardeur du soleil, et d'y faire de longues courses; bientôt il deviendroit victime de son imprévoyance.

» Peut-être doit-on attribuer les fièvres intermittentes et pernicieuses qu'on voit régner trop souvent à Coupang, aux marais du pourtour de la baie, qui, quoique assez éloignés, n'y répandent pas moins leurs miasmes délétères, à l'aide des brises dont je viens de parler. Ainsi les vents de N. E., en passant sur les marais de Babao, emportent avec eux et disséminent au loin le germe de ces fièvres meurtrières, déplorables fléaux de ces contrées.

» Au premier aspect, on ne jugeroit pas la ville de Coupang malsaine, car les alentours en sont secs et élevés : c'est en y séjournant quelques jours que l'on parvient à connoître à quel point le voisinage de la rivière est nuisible, sur-tout aux Européens qui sont forcés de demeurer longtemps à proximité de ses bords. »

A Dillé, les marécages qui entourent la ville sont des foyers, tout aussi directs et non moins actifs, d'émanations morbifères. Il n'en est pas de même vers l'intérieur de l'île, dont les habitans s'accordent à vanter la salubrité; suivant eux, les régions littorales sont seules exposées à ces pernicieuses influences : aussi, dès que les colons européens éprouvent quelque indisposition grave, ils se hâtent de s'éloigner des rivages, et

F fff*

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

parviennent par cette précaution à combattre avec plus de succès le mal dont ils ont ressenti les atteintes.

Pendant la courte durée de notre relâche à Coupang, une seule fièvre intermittente se manifesta parmi les hommes de notre équipage ; elle avoit le type tierce. La femme du secrétaire M. Tielman, un Anglais et deux métis hollandais, souffroient, près de nous, d'une fièvre du même caractère.

Péron nous a parlé (1) d'une sorte de fièvre nerveuse nommée *febris timorensis* par Bontius, et à laquelle seroient sujets plus particulièrement les individus employés à couper le bois de sandal.

Comme Timor, la plupart des îles du grand archipel d'Asie doivent aux marais d'eau douce qui communiquent avec la mer (2), cette disposition fiévreuse épidémique qui enlève annuellement tant de victimes. Le même phénomène a été observé au Brésil ; il l'est encore tous les jours à Madagascar, où un trop grand nombre de nos compatriotes ont perdu la vie par cette cause. L'un des plus intéressans sous tous les rapports, feu J. Albrand, a remarqué que le traitement de ces fièvres intermittentes par le *quinquina* ou la *quinine* donnés à haute dose, ne produit, *sur ce point du moins*, de guérison radicale que lorsqu'on s'astreint à suivre scrupuleusement les quatre conditions suivantes :

- 1.° Que ce médicament soit donné pendant l'intermittence ;
- 2.° Que le malade garde le remède : l'heureuse découverte de la quinine réduit à rien cette difficulté ;
- 3.° Qu'il soit administré à la dose d'une once pour le quinquina, et de dix grains au moins pour la quinine ;
- 4.° Que cette dose, partagée en autant de prises qu'on voudra, soit donnée *toute entière* au malade pendant une seule intermittence, c'est-à-dire, entre la fin d'un accès et le commencement d'un autre.

L'omission d'une de ces quatre conditions, poursuit Albrand, rend l'effet du remède nul (3).

(1) Voy. aux Terr. austr. *Historiq.*

(2) Voyez le Mémoire de M. Gaetano Giorgini, cité dans le chap. VIII de cette histoire, t. I, p. 64.

(3) Voyez, sur cette matière, le journal intitulé *le Globe*, du 29 septembre 1827, d'où cet article a été tiré.

« En évitant soigneusement de coucher à terre, les navigateurs, suivant la remarque de M. Gaimard, seroient beaucoup moins en butte aux émanations délétères qui s'échappent des marais. La funeste propriété de ces eaux croupissantes, connue dès la plus haute antiquité, est mentionnée dans les poésies galliques; les chants des Bardes nous apprennent que « le marécageux Lano portoit la mort parmi les nations. » (*Fingal*, chant 1.^{er})

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Maladies cutanées. — Les maladies cutanées sont très-communes à Timor; la malpropreté et la honteuse incurie des habitans perpétuent chez eux la *gale*, les *dartres* et la *lèpre*. « L'usage salutaire qu'on a remarqué chez les Malais de se frotter le corps avec de l'huile de coco, est loin d'être général, dit M. Quoy; il est au contraire négligé par le plus grand nombre d'entre eux.

» Quoi qu'il en soit, une foule de ces insulaires sont atteints d'une espèce de lèpre écailleuse qui, occupant d'abord quelques points sur le corps, finit par le couvrir presque en entier. Quelquefois des taches unies ensemble, et semblables à celles que les auteurs nomment *éphélides*, contrastent par leur blancheur avec le fond noir cuivré de la peau de ces peuples, et la rendent ainsi toute bigarrée. On voit de ces lèpres suppurer : les plaies sont alors bordées d'une croûte épaisse, en sorte que rien n'est plus hideux que l'aspect de ces pauvres malades traînant avec eux leurs maux incurables. Je dis incurables, car les soins prolongés et méthodiques de médecins instruits seroient indispensables pour combattre avec quelque espoir de succès la malignité de ces ulcères, et il n'existe dans l'île aucun médecin de cette espèce (1).

» Pendant la courte durée de notre séjour à Coupang, de tous côtés il

(1) On peut dire qu'à Timor tout le monde se mêle de médecine, et que personne n'y entend rien. Presque toujours ce sont des vieillards, hommes ou femmes, sans aucune éducation, qui se livrent à cette profession. Les médicamens dont ils font usage sont tirés du règne végétal: nous en avons cité plus haut un petit nombre. A Coupang, il y avoit un médecin malais à qui le gouvernement hollandais fournissoit quelques médicamens, tels qu'opium, kina, ipécacuanha, tartrate antimonié et tartrate acidulé de potasse, teinture de gentiane, &c. Mais tout cela étoit administré sans le moindre discernement; néanmoins, comme ces médecins prétendent que Dieu leur inspire l'application à faire de tel ou tel remède, selon que l'état du malade l'exige, ils passent aux yeux des habitans pour des êtres surnaturels. On assure quelquefois qu'ils savent guérir un bras coupé à l'armée et d'autres blessures graves.

Île Timor.
De l'homme
comme
individu.

venoit des malades demander mon secours. J'eus la satisfaction de guérir ceux qui n'avoient que des fièvres intermittentes, et de donner des conseils et des médicamens aux personnes dont les affections morbides n'étoient pas de nature à obtenir une guérison aussi prompte.»

On croit que la *petite vérole* a été introduite par les Arabes dans l'archipel d'Asie, où elle exerce d'affreux ravages. Une variole épidémique, nous a-t-on assuré, occasionna, vers la fin du dernier siècle, une grande mortalité à Coupang.

Syphilis. — « Pigafetta raconte que les compagnons de Magellan, lorsqu'ils firent la découverte de Timor, trouvèrent que beaucoup d'habitans étoient affectés du *mal de Saint-Job* : est-ce la syphilis qu'il a entendu désigner par cette expression ou bien la lèpre? Ce qui est certain, c'est que la maladie vénérienne est fort répandue sur cette île, où, comme on le pense bien, elle n'est soumise à aucun traitement éclairé et suivi.

Catarrhes. — « L'air chaud excite une transpiration abondante; l'air froid et humide des nuits ferme les pores de la peau : il en résulte que les humeurs, ne pouvant trouver leur issue par l'organe cutané, se portent sur les parties les moins résistantes; de là naissent les catarrhes, la phthisie pulmonaire, la diarrhée, la dysenterie et autres infirmités plus ou moins graves. » (*Gaimard.*)

Maladies des enfans. — Selon Péron (1), les enfans de Coupang sont souvent attaqués de scrofules et du carreau, dont presque toujours ils deviennent les victimes.

Crawfurd affirme, au contraire (2), que le vice scrofuleux est rare dans l'archipel d'Asie; il attribue les maladies les plus fréquentes et les plus dangereuses des enfans dans ces parages, à des *vers intestinaux*, dont la production est due à un trop grand et trop constant usage de végétaux et de fruits crus.

Dysenterie. — « Notre séjour à Coupang, dit M. Gaimard, quoique de courte durée, a été funeste à l'équipage de l'*Uranie*. Quelque temps après notre départ de cette station, nous avions à bord douze hommes affectés de la dysenterie : chez six d'entre eux elle s'étoit déclarée pen-

(1) Voy. aux Terr. austr. *Historiq.*

(2) *Hist. of the Ind. archip.* t. I.

dant la relâche, et chez trois autres, deux ou trois jours après que nous eûmes remis en mer. Heureusement cette cruelle affection ne prit pas un caractère contagieux.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

» On ne peut disconvenir que la dysenterie de Timor, qui attaque en peu de temps une si grande quantité d'individus, ne soit, pour les Européens particulièrement, un fléau aussi funeste que le typhus et la fièvre jaune.

• Cependant Péron (1), ayant remarqué que les naturels du pays sont rarement en proie à cette maladie, a cherché à se rendre compte des moyens à l'aide desquels ils s'en préservent (2). Cet observateur a cru reconnoître que la méthode prophylactique des Timoriens consistoit à se frotter le corps avec l'huile de coco et à faire usage du bétel. Les frictions huileuses, en effet, ont l'avantage d'empêcher les transpirations excessives, qui affoiblissent promptement les habitans des contrées équatoriales, tandis que le bétel, excitant puissamment les organes salivaires et gastriques, ainsi que tout le tube intestinal, les préserve de cette dangereuse atonie, cause essentielle d'une nutrition imparfaite. Péron conseille l'emploi du même régime aux étrangers. Parmi ces derniers, ceux qui viennent fixer leur séjour dans cette île feroient peut-être bien d'imiter ces peuples; mais l'Européen qu'une courte relâche appelle à Timor, pourra-t-il facilement se résoudre à adopter l'huile de coco et le bétel; ce dernier surtout, qui rend si dégoûtant l'aspect des Timoriens? Des conseils plus faciles à suivre et non moins utiles seroient de ne pas imprudemment s'exposer à l'ardeur du soleil et à la fraîcheur des

(1) *Loc. cit.*

(2) Les réflexions suivantes de Crawford porteront peut-être quelque lumière sur l'objet qui nous occupe. « Ce qui doit le plus frapper les Européens, dit-il, c'est le peu de disposition du peuple (de l'archipel d'Asie) pour les maladies inflammatoires, pour cette longue suite de maux si fréquens et si funestes dans ce qu'il nous plaît d'appeler *climats tempérés* : ils en sont préservés par la flexibilité de leurs fibres. La différence de leur constitution et de la nôtre est frappante, lorsqu'on remarque les effets produits sur les uns et sur les autres par des accidens violens ou des opérations chirurgicales. Ils se rétablissent parfaitement d'affections aiguës, sous lesquelles un Européen eût succombé; mais si le même accident, tel, par exemple, qu'une opération chirurgicale, arrive aux deux lorsqu'ils sont affoiblis par la maladie et que la tendance inflammatoire n'est plus à craindre pour l'Européen, alors la vigueur de constitution de ce dernier lui permettra souvent de supporter une blessure qui, certainement, eût été fatale au naturel d'un climat si chaud. » (*Hist. of the Indian archip.* t. I.)

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

nuits; d'éviter le moindre écart dans la manière de vivre, de s'interdire la jouissance même modérée des plaisirs de l'amour; de s'abstenir de la plupart des fruits, des limonades, orangeades, des liqueurs fortes, pris en trop grande quantité, de l'usage habituel du thé chaud; en un mot, de fuir autant qu'il est possible tout ce qui peut débilitier l'appareil digestif; et donner lieu à ces suppressions de transpiration dont nous avons plus haut signalé le danger. Il faudroit encore joindre à une nourriture fortifiante et prise en quantité modérée, des bains froids et des soins excessifs de propreté.

» La réunion des causes que j'ai indiquées, et de quelques autres peut-être que l'imperfection de nos instrumens météorologiques nous empêcha d'apprécier, cette réunion, dis-je, me paroît nécessaire pour la production de la dysenterie. On conviendra facilement que la haute température seule de l'atmosphère ne la détermine pas, puisque, dans l'établissement portugais de Dillé, on ne connoît presque pas cette redoutable maladie. Il est donc bien important, dans un examen étiologique, de se défaire de tout esprit de système, de toute manière de voir exclusive, d'étudier avec soin les localités, et de suivre enfin rigoureusement les conseils que nous donne l'immortel auteur du *Traité de l'air, des eaux et des lieux.* »

REMARQUES ET RÉFLEXIONS

SUR LA DYSENTERIE QUE L'ÉQUIPAGE DE *L'URANIE* A CONTRACTÉE À TIMOR (1).

« Distracts par l'aspect riant des côtes verdoyantes de Timor, nous eûmes bientôt perdu le souvenir de la triste baie des Chiens-Marins et de ses sables. Mais nous n'ignorions pas que, si nous allions trouver des vivres frais à Coupang, nous avions aussi à nous prémunir contre les désastreuses maladies qui sont propres à ces contrées. Involontairement, nous nous rappelions ce qu'avoient souffert de la dysenterie l'expédition de Baudin et les navires que la nécessité avoit forcés de relâcher dans cette île; nous nous flattions qu'en n'y demeurant qu'un temps

(1) Par M. le docteur Quoy.

fort court et en prenant des précautions minutieuses, nous pourrions tous échapper à ce terrible fléau : vain espoir !

Insuffisance des avertissemens donnés. — « On ne sait que trop combien les matelots font peu de cas des avis qu'on leur donne pour la conservation de leur santé, lorsque, soustraits momentanément à une rigoureuse discipline, ils ont la liberté de se livrer à la fougue de leurs penchans ; on sait aussi combien plus encore il est difficile de contenir un équipage dans un état de modération convenable, sur-tout si des travaux demandent la présence de plusieurs individus à terre.

Précautions prises. — » Au nombre des précautions qui furent prises, on eut le soin, autant qu'il étoit possible, que les grands travaux du bord cessassent à dix heures du matin et reprissent seulement à quatre heures du soir. Dans cet intervalle, qui étoit celui de la grande chaleur, le service des embarcations demuroit aussi suspendu. Mais les maladies semblent se jouer de la prévoyance humaine, et sévissent parfois aussi bien contre l'homme tempérant qui met toute son application à les éviter, que contre celui qui brave avec témérité leurs atteintes. Cette désespérante vérité, reconnue des médecins, et dont nous allons encore fournir des preuves, ne détruit cependant pas le principe d'hygiène, mais fait que beaucoup de personnes s'abandonnent à une espèce de fatalisme sur leur santé.

Examen topographique. — » Les détails contenus dans les paragraphes qui précèdent, nous dispensent de revenir ici sur la disposition physique et topographique de Coupang, et sur les causes d'insalubrité qui y exercent leur influence. Ajoutons seulement à ce qui a été dit que nos corps étoient bien plus vivement impressionnés par la chaleur que ne le marquoient les instrumens météorologiques. Nous ne pouvions faire un pas sans être baignés de sueur, et une soif inextinguible, entretenue par le défaut de sécrétion des glandes salivaires, nous tourmentoît continuellement. Exposés depuis à l'action de températures non moins élevées, jamais nous n'avons ressenti le malaise insupportable causé par cet état permanent de sécheresse de la bouche.

Plan de ce mémoire. — » Mon intention n'est point d'entrer dans des détails journaliers d'une maladie aussi connue que la dysenterie. Je tra-

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

cerai seulement, d'une manière rapide, les symptômes que les latitudes, jointes aux localités, développent. Il en sera de même du traitement, que ces mêmes causes font varier; et l'on verra combien, dans les contrées équatoriales, les résultats de cette affection peuvent être funestes.

Début de la maladie. — » La dysenterie commença de se manifester à bord le lendemain de notre arrivée à Coupang, et attaqua en rade un homme de notre équipage qui n'étoit point allé à terre. Bientôt plusieurs individus en furent atteints.

Symptômes. — » Chez les uns l'inflammation fut très-vive dès le début : des douleurs aiguës dans le colon, des selles fréquentes contenant beaucoup de sang, des épreintes continuelles, tourmentoient ces malades; l'un d'eux rendoit le sang presque pur, qui lui couloit involontairement le long des cuisses; dès le deuxième jour, l'abattement et la foiblesse étoient extrêmes. Chez les autres, les symptômes se montraient moins alarmans, et cependant il est à remarquer que cette circonstance étoit particulière à ceux qui succombèrent ou qui furent très-long-temps à guérir : alors un flux de matières jaunâtres, sans qu'il y eût de sang, des douleurs sourdes mais tolérables dans le bas-ventre, fatiguoient ceux qui en étoient atteints, plutôt qu'ils ne les faisoient souffrir; aussi plusieurs eurent-ils l'imprudence de supporter leur mal sans en avertir, malgré les recommandations faites expressément à cet égard.

Nombre de malades. — » Nous mêmes à la voile avec six dysentériques; de nouveaux se déclarèrent à la mer, et de ce nombre étoit un de nos officiers (M. Labiche). Nous cotoyâmes Timor, et, parvenus dans le détroit d'Ombai, nous éprouvâmes cette longue suite de contrariétés dont il a déjà été rendu compte.

Situation dans le canal d'Ombai. — » Entourés de tout côté par des terres élevées, n'ayant devant nous qu'une étroite ouverture par laquelle nous devions sortir; portés alternativement, par nos manœuvres, tantôt sur la côte de Timor et tantôt sur celle d'Ombai; accablés par une chaleur qui dépassoit quelquefois 30^d centigrades; fatigués par des calmes et des torrens de lumière, nous étions là comme dans un four, et certes la comparaison n'a rien d'exagéré : nos corps, abattus par des sueurs excessives, pouvoient à peine se soutenir; une plus longue

durée de cet état eût pu avoir pour nous les suites les plus funestes.

» Toutes ces causes contribuèrent à exaspérer la dysenterie, dont douze personnes étoient atteintes. Une relâche de quelques jours à l'établissement portugais de Dillé, nécessitée par le besoin de renouveler les vivres frais que nous avons consommés, n'apporta aucun soulagement à la position de nos malades; seulement le nombre n'en augmenta pas.

Situation après notre départ de Dillé. — » Pendant cette courte station, les symptômes inflammatoires se maintinrent à-peu-près au même degré de force chez quelques-uns, et empirèrent chez d'autres. Tous les moyens que nous employâmes pour les guérir au commencement, et les combattre lorsqu'ils devinrent plus intenses, ne les empêchèrent pas d'avoir une issue funeste pour trois personnes, qui succombèrent peu de jours après notre départ de Dillé. De ce nombre fut le jeune Bernard, bon matelot, qu'un excès de zèle porta à taire son mal et à continuer son service: il fut même une fois envoyé dans un canot, par une très-grande chaleur, sur la côte d'Ombai. Enfin, sa maladie s'aggravant, il s'alita, pour mourir bientôt en éprouvant des douleurs intolérables.

» Nous n'avions point à espérer de retour à une température moins chaude et plus favorable; car, nous dirigeant vers l'équateur, il falloit s'attendre à des chaleurs augmentées par les calmes qui règnent dans cette saison près des îles Moluques. C'est à une telle influence qu'il faut attribuer la prolongation du caractère inflammatoire que conserva la maladie. Les selles étoient toujours fréquentes, sanguinolentes et plus ou moins douloureuses. Cet état, qui se maintint pendant plusieurs mois chez cinq personnes, nous indiqua que l'élévation de la température avoit fait passer la maladie à l'état chronique. En effet, quelles que fussent les douleurs abdominales qu'occasionnoient des écarts de régime ou des variations atmosphériques, les malades étoient tourmentés par une faim dévorante; et leurs corps, d'une maigreur excessive, se recouroient habituellement, malgré les bains, de cette croûte terreuse qui est un des caractères de la maladie parvenue à ce point.

Situation après l'arrivée à Rawak. — » Enfin, après une traversée de 25 jours, nous arrivâmes aux îles des Papous. Rawak, sur laquelle nous

Gggg*

Île Timor.
De l'homme
comme
individu.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

mouillâmes, est placée sous l'équateur. Sa rade, entourée de collines boisées, séparées par un petit marais, est humide et foiblement abritée des vents du large. Ce lieu, si malsain d'ailleurs, ne pouvoit qu'être favorable à nos dysentériques. Un seul, M. Labiche, d'une constitution très-délicate et profondément atteint, ne s'en trouva pas bien ; nous eûmes la douleur de le perdre quelques jours après avoir remis sous voile.

» Quant aux autres, dont le rétablissement fut retardé par notre longue navigation presque sans cesse sous la ligne équinoxiale, ils guérèrent tous après diverses alternatives de mieux et de pis. Mais ce n'est qu'après notre relâche aux îles Mariannes qu'il ne resta plus à bord de traces de cette maladie, c'est-à-dire, sept mois et au-delà après son invasion. Sur 12 malades qu'il y eut à soigner, nous en perdîmes 4.

Traitement employé. — « Dès le début, le traitement général s'accommoda à la nature des symptômes : les émoulliens à l'intérieur, les bains, les lavemens, les fomentations, furent d'abord employés pour apaiser les vives douleurs. On ne se servit point de la saignée, parce que les malades, affoiblis déjà par les fatigues de plus d'une année de navigation,omboient le second jour, à la suite d'évacuations excessives, dans une extrême prostration. A ces moyens étoit joint l'opium, comme spécifique sous forme de laudanum, et en lavemens, puis en frictions sur l'abdomen. Nous en obtînmes de bons effets ; il procura entre autres la guérison inespérée du nommé Hamelin, ouvrier d'artillerie, âgé de 48 ans, d'une constitution maigre, et usé par un long séjour dans les pays chauds et par l'abus des liqueurs alcooliques. Le lendemain de notre arrivée à Coupang, et sans être allé à terre, il fut atteint d'une diarrhée qui, le troisième jour, prit tous les caractères d'une violente dysenterie. De vives douleurs se manifestèrent dans la région colique, et des selles fréquentes affoiblirent considérablement le malade. L'inflammation augmenta, la fièvre se déclara, et le sang qu'il rendoit par les selles coula presque pur et involontairement le long des cuisses.

» Cet homme fut mis à l'usage de l'eau de riz gommée ; des potions ou extraits de laudanum, à la dose de six à huit gouttes, lui furent administrées sept ou huit fois le jour, et on lui fit des frictions opiacées sur le bas-ventre. Insensiblement les symptômes s'amendèrent ; et le

vingtième jour depuis l'invasion de la maladie, Hamelin fut convalescent.

» Tous n'eurent pas le bonheur d'éprouver ainsi de bons effets de l'opium : quelques-uns ne purent le supporter; et quoiqu'il produisît toujours du calme pendant son action, une fois qu'elle étoit achevée, les symptômes reparoissoient avec la même force, quelquefois même avec plus de violence, par la propriété qu'on connoît à ce médicament d'exciter le système sanguin. On fut donc obligé d'en cesser momentanément l'usage, et de faire la médecine des symptômes, en ne l'administrant que comme palliatif lorsque les douleurs devenoient intolérables.

» Cependant, toutes les fois que le permit l'idiosyncrase des individus, il devint la base du traitement, tant dans les premières périodes de la maladie, que lorsqu'elle passoit à l'état chronique. Dans ce dernier cas, l'opium supprimoit presque entièrement les selles de la nuit, si fatigantes pour les malheureux qu'elles privent du sommeil, en les forçant d'être à tout moment sur le siège.

Situation avant d'arriver aux Mariannes. — » Pendant la traversée de Rawak aux îles Mariannes, nous avons encore quatre dysentériques qui éprouvèrent les anomalies les plus bizarres, par diverses causes : la plus ordinaire étoit les indigestions, qu'on ne pouvoit guère empêcher, parce que, comme on sait, il reste toujours, dans un navire, des vivres après le repas de l'équipage, et que les matelots ne savent pas en refuser à leurs camarades malades. Les variations de l'atmosphère, les calmes, les chaleurs, les grains subits et les brises variables, modifioient aussi la maladie, l'exaspéroient ou la diminoient tour à tour, sans que les médicamens y apportassent un changement fixe en mieux; souvent même on les cessa, pour en reprendre l'usage quelque temps après.

Terminaison de la maladie. — » Notre séjour à terre aux îles Mariannes, dans un pays sain; l'usage de légumes frais et de quelques fruits du pays (1), joints à des prises d'opium en décoction, terminèrent enfin cette redoutable maladie.

(1) M. Quoy permit à ses dysentériques de manger de la crème de coco et des oranges bien mûres; à Timor même il ne crut pas devoir refuser à quelques-uns l'usage des mangues. C'est le fruit le plus salubre qu'on y puisse trouver; il y est d'ailleurs d'une bonne qualité: son odeur balsamique, constante dans tous les fruits de l'arbre, est moins variable dans ce

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Observation d'une dysenterie suivie d'entérite, augmentée par des causes locales, et terminée par la mort. — » Lenok, matelot, âgé de 30 ans, éprouva une diarrhée qui lui fit rendre, plusieurs fois en vingt-quatre heures, des matières jaunâtres sans apparence de sang : il fut plusieurs jours dans cet état, sans se plaindre, et même, lorsqu'il vint au poste des malades, ses souffrances étoient modérées; cependant il ressentait des épreintes au fondement. Quinze jours se passèrent sans que le mal augmentât; mais il ne diminua pas non plus par l'administration de l'opium à l'intérieur et en frictions sur le bas-ventre. Ce jeune homme n'étoit pas trop abattu, et il se levait dans le jour. On ajouta de la décoction de quinquina à sa tisane de riz, sans que ce moyen produisît quelque effet : le mal augmenta peu après notre sortie du détroit d'Ombai. Les douleurs abdominales sur-tout se firent fréquemment sentir; elles se calmèrent un peu d'abord par l'effet des lavemens opiacés, mais pour revenir plus fortes ensuite.

» Le trente-deuxième jour de la maladie, la foiblesse étoit extrême, accompagnée de fièvre et de vomissemens de matières vertes et amères, qui durèrent jusqu'au lendemain. La douleur occupoit tout le bas-ventre et s'étendoit jusqu'à la région hépatique. Les selles étoient devenues sanguinolentes, pourries et fétides.

» Le trente-cinquième jour, le pouls étoit petit et vif; les douleurs cessèrent; une sueur froide couvrit la face et la poitrine. Le malade avoit la parole brève, et disoit ne plus souffrir. Les selles étoient toujours nombreuses; et c'est en sortant de dessus le siège pour rentrer dans son lit, que ce pauvre jeune homme expira.

» L'autopsie, faite le lendemain, montra le colon traverse enflammé à l'extérieur, et adhérent aux parois de l'abdomen, qui avoit aussi participé à la phlogose de l'intestin : celui-ci, beaucoup augmenté de volume, étoit sphacélé et rempli de matières noires et pourries. L'iléum, qui paroissoit sain, contenoit cependant un mucus noirâtre. On n'a pu étendre les recherches jusqu'au rectum, qu'on a aussi supposé être affecté.

» Le scalpel qui servoit à faire l'ouverture, changea de couleur et
pays qu'aillent; on a reconnu, par exemple, qu'à l'Île-de-France il ne se rencontre quelquefois pas, sur le même manguier, deux fruits qui se ressemblent pour le goût et pour l'odeur.

devint noirâtre, ce qui tient probablement au dégagement d'un gaz hydrogéné.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Dysenterie chronique, compliquée d'anasarque et d'ascite, guérie. — » Bourdier, matelot, âgé de 25 ans, d'une constitution assez forte, quoique pâle de figure, demeura plusieurs jours à terre à Timor, et se livra avec excès aux plaisirs vénériens. Il revint à bord avec une dysenterie qui se manifestoit par des symptômes assez graves; les selles étoient nombreuses et contenoient beaucoup de sang. D'abord on employa, pendant quelques jours, l'opium uni aux antiphlogistiques, qui n'apportèrent presque point de soulagement, ce qui nécessita la cessation du premier moyen et la continuation du second.

» Après un mois de cet état, la maladie devint chronique : il fallut alors revenir à l'emploi de l'opium, de la thériaque, du diascordium, ou bien de la décoction de quinquina, selon l'occurrence. C'est à-peu-près à cette époque que le malade commença à commettre des intempérences, souvent réitérées, dans le manger. De là les variations en bien ou en mal qui eurent lieu dans son état, depuis l'invasion de la maladie jusqu'à l'instant où, regardé comme guéri, il sortit du poste (1), après y être resté 109 jours. Mais peu de temps après il y rentra de nouveau, en rendant du sang par les selles.

Il suffit de dire enfin que, par suite de sa voracité, les pieds lui enflèrent, ainsi que la figure et successivement tout le corps. Le bas-ventre contenoit plusieurs pintes d'eau lorsque nous arrivâmes aux îles Mariannes. Il souffroit horriblement, et plusieurs fois je crus qu'il n'avoit que peu de jours à vivre : malgré cela, lorsque ses douleurs lui donnoient quelque trêve, il ne s'occupoit qu'à se procurer des alimens, disant lui-même que, puisqu'il n'avoit aucun espoir d'en réchapper, il ne devoit rien se refuser. Son caractère irascible n'écoutoit aucun avis salutaire. Durant les premiers jours de notre relâche aux Mariannes, il eut de fréquentes indigestions, ce qui ne l'empêcha pas de supporter assez bien les divers changemens de place qu'il fallut lui faire subir. Malgré son état misérable, malgré tout ce qu'il faisoit constamment pour en augmenter la gravité, les eaux du bas-ventre s'écoulèrent peu à peu; l'anasarque dis-

(1) On appelle ainsi l'hôpital provisoire établi sur un vaisseau.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

parut aussi de la même manière; les selles redevinrent naturelles, et Bourdier recouvra la santé 146 jours après sa première sortie du poste, c'est-à-dire, en tout, après huit mois et demi d'hôpital.

» L'observation dont nous venons de rendre compte prouve combien la nature a de ressources; car certes, je n'ose pas attribuer une guérison aussi inespérée à l'usage de l'acétate de potasse, mêlé à de l'eau de pourpier, qui fut administré durant quelques jours dans le dernier temps de la maladie, quoiqu'on ait reconnu, en plusieurs cas, les bons effets de ce médicament. Il faudroit plus d'un fait du même genre pour y reconnoître le seul agent d'une pareille cure.

Non-contagion de la dysenterie. — » Heureusement pour notre équipage, la dysenterie ne fut point contagieuse; car comment pouvoir s'en préserver à bord d'un navire où les hommes sont presque toujours en contact, et où le service médical, pour être bien fait, exige des personnes qui en sont chargées les plus grands soins et une présence continuelle parmi les malades, ne fût-ce que pour surveiller les infirmiers. Tout cela ne peut se faire sans être exposé à de fréquens attouchemens et aux miasmes qui se dégagent du lit des malades. S'il y avoit eu la moindre disposition à la contagion, l'infirmier eût été des premiers attaqué; car, obligé chaque jour de vider et de nettoyer les baises d'aisance, il le faisoit, quoi qu'on eût pu lui dire, constamment sans user d'aucun moyen préservatif. Moi-même je ne laissais passer aucun jour sans vérifier, par l'état des digestions, quels étoient les progrès du mal, ne prenant d'autre précaution que d'avoir un mouchoir devant les organes de la respiration, et encore pas toujours. Cependant la maladie ne m'a point atteint.

» Peut-être ce que nous avons été à même d'observer pourra-t-il servir un jour à la solution de la question, encore indécise, de la contagion ou non-contagion de la maladie qui nous occupe.

» Nous ajouterons que, bien qu'on ne doive rien négliger pour rechercher les causes prochaines de la dysenterie, soit dans les localités auxquelles elles appartiennent, les latitudes, l'air, les eaux, les alimens, &c., soit dans le tempérament des individus, leur manière de vivre, &c., nos observations ne sont encore ni assez avancées, ni

assez profondes, et nos instrumens de physique pas assez perfectionnés, pour nous dévoiler, à cet égard, les secrets de la nature.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

Causes de la dysenterie. — « Si quelqu'un étoit tenté d'admettre la chaleur comme seule cause occasionnelle de la dysenterie dans les régions équatoriales, nous lui dirions qu'aux îles Moluques, aux îles des Papous, placées sous la ligne, la chaleur et l'humidité sont aussi fortes qu'à Timor, et que cependant nous n'y éprouvâmes aucun symptôme de cette phlegmasie; qu'il en a été de même aux Mariannes, où nous fîmes un long séjour, et où plusieurs de nous, obligés de faire à pied et à l'ardeur du soleil de grandes courses, n'éprouvèrent aucune indisposition.

» Lorsque nous quittâmes les îles Sandwich pour nous rendre au Port-Jackson, des pluies fréquentes entreinrent à bord beaucoup d'humidité: c'est à cette circonstance que j'attribue la réapparition de la dysenterie, dont trois hommes de l'équipage furent atteints. Pour cette fois, la température peu élevée de l'atmosphère, jointe à des vents assez forts, rendit la maladie bénigne; et cependant, au début, les symptômes inflammatoires parurent assez graves; les selles glaireuses, accompagnées de sang, s'évacuoient avec de vives épreintes et des douleurs abdominales très-fortes. L'opium et les mucilagineux firent avorter et guérèrent radicalement cette maladie en peu de temps, quoique les personnes qui en étoient atteintes eussent eu l'imprudence de taire leur mal pendant trois ou quatre jours. Le tempérament sanguin d'un seul individu nécessita l'emploi des bains entiers et des fomentations. Il est à remarquer que tous étoient des jeunes gens, dont le plus âgé avoit à peine 18 ans.

Marche à suivre dans le traitement de la dysenterie. — « La dysenterie, quoique bien reconnue depuis long-temps pour une inflammation de la partie inférieure du tube intestinal, n'avoit pas été néanmoins soumise à un traitement plus rationnel. Aussi est-ce seulement depuis qu'un homme de génie (M. Broussais) a jeté un si grand jour sur les inflammations en général, que celle-ci a pu être combattue par des procédés vraiment méthodiques. Avant cette époque, en effet, que de vacillations dans les idées sur l'emploi de telle ou telle substance, sur l'époque de la maladie

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

où il convenoit de le prescrire ! Et tout cela parce qu'aucune règle sûre, aucune théorie physiologique satisfaisante, n'étoient venues éclairer le praticien sur la cause réelle d'une affection dont le système curatif se réduit maintenant à quelques formules simples.

» En Europe, lorsque la dysenterie n'est pas compliquée, c'est-à-dire, lorsqu'elle se borne à l'inflammation du colon et ne devient pas entérite, il est rare qu'elle résiste aux moyens que l'art peut lui opposer : mais il n'en est pas de même dans les climats brûlans qui avoisinent l'équateur ; là souvent la maladie fait des progrès si rapides, qu'en peu de jours, au lieu d'une colite qu'on croyoit avoir à traiter, on a une vraie entérite. C'est ce qui nous est arrivé, au moins pour la moitié des hommes que nous avons eus à soigner.

» Quoi qu'il en soit, la modification qu'on doit apporter au traitement dans les pays chauds, consiste à agir avec plus d'action et de persévérance, à ne perdre jamais de vue et à faire surveiller avec soin des malades toujours insoumis lorsqu'il s'agit d'une diète rigoureuse, diète qu'il est si facile d'enfreindre à bord des vaisseaux.

» Nous disons qu'il faut agir avec énergie ; d'abord à cause de la disposition du mal à devenir intense, et parce qu'il est rare qu'un matelot, malgré les recommandations les plus fortes, vienne s'en plaindre dès l'origine. Cette sorte d'amour-propre mal entendu a été plus d'une fois funeste à ces hommes précieux ; il en résulte que c'est presque toujours une colite de plusieurs jours qu'on a à traiter.

» Le malade sera mis à la diète la plus rigoureuse ; les tisanes seules tiendront lieu d'alimens pendant tout le temps que les symptômes inflammatoires se maintiendront élevés : ces tisanes doivent être celles d'orge, de riz, d'eau gommée ou sucrée, sans addition d'aucun acide, si ce n'est vers la fin de la cure, qu'on pourra en faire usage pour diminuer la fadeur des boissons. Il faut en même temps appliquer à l'anus un plus ou moins grand nombre de sangsues, selon l'intensité du mal et la force du sujet ; y joindre la saignée au bras, si l'homme est robuste et d'un tempérament sanguin. L'action de ces premiers moyens sera favorisée, 1.° par des bains seulement tièdes (il est des parages où l'eau de la mer a une température convenable, sans qu'on prenne la peine de la chauffer) ;

2.° par des fomentations de graine de lin sur l'abdomen , dans l'intervalle des bains ; 3.° enfin par des demi-lavemens préparés avec la même substance.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

» Comme il est rare que l'irritation qui se fait sentir au fondement ne s'étende pas dans la région du colon, on appliquera, en même temps qu'à l'anus, 8 ou 10 sangsues sur les points douloureux de l'abdomen. C'est ainsi qu'on prévient souvent une inflammation générale des intestins. Si ces moyens apportent du soulagement, on s'abstiendra le lendemain de toute médication, pour la reprendre les jours suivans, plus ou moins forte, dans le cas où la maladie, n'étant pas enrayée, continueroit de s'accroître; et à moins qu'elle ne soit très-grave, il sera toujours bon de mettre un jour d'intervalle entre les saignées. Ce précepte, applicable principalement aux pays chauds, est motivé par les sueurs abondantes qui, jointes aux boissons aqueuses, jettent promptement le malade dans une débilité et un malaise fort pénibles à supporter.

» La saignée au bras ne doit être pratiquée qu'une fois dans les sujets robustes, et tout au plus deux; mais il convient que les sangsues à l'anus et sur le trajet du colon soient appliquées tant qu'il y aura des symptômes d'irritation. Il est un cas cependant où l'on doit s'en abstenir, même au début de la maladie; c'est lorsqu'elle se juge d'elle-même par une crise hémorrhagique, et que le malade rend du sang pur et coulant par les selles: si, après cet écoulement de bon augure, il y avoit encore de l'irritation au colon, on devroit se servir de sangsues.

» Ne pouvant donner ici qu'un aperçu du traitement général de la dysenterie, qui, à l'époque où nous sommes, demanderoit un ouvrage *ex professo* fait selon les principes de la médecine physiologique, nous nous bornerons à dire que la diète et les saignées locales ne doivent être continuées qu'autant qu'on entrevoit l'espoir d'enlever la cause de la maladie; car si, par l'effet de ces moyens, de mortelle qu'elle eût été, elle passe à l'état chronique, il faut alimenter le malade et cesser les saignées, pour essayer de les reprendre, mais moins fortes, quelque temps après.

» L'alimentation se fait d'abord par de légers bouillons; puis on donne du riz, des panades, des confitures, enfin du poulet, que maintenant

Hhhh*

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

on peut toujours avoir à bord des vaisseaux, à l'aide des préparations d'Appert. Au nombre des fruits des tropiques qui peuvent être permis, nous ne connoissons que l'atte, la crème de coco et la mangue.

» Cette seconde période de la dysenterie, où la maladie est parvenue à l'état chronique, est celle pendant laquelle l'alimentation maintient assez long-temps les forces, et répare les pertes occasionnées par les selles, en général fréquentes et toujours plus ou moins sanguinolentes. Un tel état ne peut durer; car, par suite de l'irritation de l'extrémité du tube intestinal, les alimens, ne faisant que passer par l'estomac, sont rendus à moitié digérés, d'où résulte une faim insatiable. L'évacuation augmente, et le malade meurt étique ou hydropique.

» Lorsqu'on a, pendant un temps, suspendu toute médication, on peut, comme nous l'avons dit, essayer quelques sangsues à l'anus, 4 ou 5 seulement, pour ne pas causer trop d'affoiblissement; on les réappliquera peu de jours après, si les selles diminuent et que le malade s'en trouve bien. C'est alors qu'il faut faire usage de l'opium en lavement ou en potion. Il calme, diminue les selles, et donne ainsi plus de repos au patient; car la nécessité d'aller si souvent à la selle est un des plus terribles tourmens causés par cette cruelle maladie.

» Si l'on juge que le mal est limité à une petite surface du colon ou du rectum, on essaiera aussi l'emploi des rubéfiants appliqués sur l'abdomen; des bains froids, et, à l'extérieur, des préparations légèrement astringentes, dont il faudra étudier les effets avec soin. On pourra permettre alors l'usage de quelques-uns des fruits astringens des colonies intertropicales.

» Cet état chronique de la dysenterie, si bien marqué dans les climats tempérés, et qui peut durer un an et plus, est souvent à peine indiqué dans les régions où de très-fortes chaleurs se joignent à une excessive humidité pour faire avancer la maladie vers une terminaison quelconque. Ces causes la rendent toujours redoutable sous les tropiques, et l'on aura plus de chances de succès à mesure qu'on s'en éloignera.

» Malheureusement on ne peut se flatter de posséder toujours, à bord des vaisseaux, le remède le plus énergique et le plus efficace pour la guérison de la colite : nous voulons dire les sangsues. Lorsqu'on est

arrivé dans les lieux où cette maladie sévit, ces animaux sont morts, ou bien ils ne sont plus en assez grand nombre pour fournir aux besoins; car, bien que la dysenterie ne soit pas contagieuse, il est rare que plusieurs individus n'en soient pas atteints en même temps. Et ce qui n'est pas moins fâcheux, on n'a pas encore trouvé ces annélides en grand nombre dans les régions où la dysenterie est le plus commune. Nous avons été dans ce cas. L'opium alors est le médicament qui, au début de la maladie, nous a paru le plus efficace (1): dans deux circonstances, il a même complètement enrayé le mal; nous étions à la vérité alors, comme nous l'avons déjà dit, par une latitude assez froide. Mais dès qu'on s'aperçoit que l'opium augmente les symptômes inflammatoires, il faut en cesser l'usage, et se borner à la diète, aux bains, aux boissons, aux fomentations émollientes, &c.

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

» Quoique les préceptes que nous présentons ici ne soient que généraux, toute personne, même étrangère à la médecine, peut en suivre la liaison, en apprécier jusqu'à un certain point la justesse, et voir combien ils diffèrent de ceux qui avoient été proposés jusqu'à ce jour, où l'on ne trouvoit qu'incohérence et incertitude. Le fondateur de la médecine physiologique, en faisant mieux connoître le caractère et la marche des phlegmasies intestinales, a donc naturellement aussi éclairé leur traitement. »

» *Réfutation du système de Péron.* — « On ne peut assez être en garde contre les fausses théories; et lorsqu'elles ont de l'influence sur la vie des hommes, c'est un devoir de les combattre. Par ces motifs, nous ne saurions passer sous silence le moyen que conseille, pour se préserver de la dysenterie des pays chauds, un savant au mérite duquel nous nous plaignons à rendre d'ailleurs la plus éclatante justice. Péron, dans son Mémoire sur cette matière (2), dit que les naturels de Timor se préservent de la dysenterie par l'usage du bétel, des bains et des frictions d'huile de coco; il laisse croire même que c'est au premier de ces deux moyens qu'il a dû de ne pas en être atteint: mais la chaux vive, le tabac, le poivre-bétel, le gamber et la noix d'arec, qui entrent dans la composition de ce masticatoire, sont les styptiques et les astringens les plus

(1) Je pense que le magnétisme animal pourroit être utilement employé. L. F.

(2) Voy. aux Terr. austr. *Histor.*

Île Timor.
De l'homme
comme
individu.

violens que l'on connoisse : comment donc peut-on conseiller de porter de telles substances sur la muqueuse intestinale de personnes qui n'y sont pas habituées, et par une latitude sur-tout où la chaleur la plus intense viendrait encore en augmenter les effets inflammatoires et destructeurs. Heureusement qu'un instinct plus fort que toutes les théories repousse naturellement l'emploi d'une telle pratique chez les Européens qui arrivent dans ces régions. Bien plus, nous pensons que ce moyen est, pour ainsi dire, impossible; car, dès qu'on essaie de faire usage de ce dégoûtant masticatoire, la bouche se contracte, et l'on croiroit qu'elle va se fermer tout-à-fait sous la violente influence de son astringence et de sa rudesse.

» Relativement aux frictions huileuses, elles ne sont rien moins que générales à Timor, ainsi que nous avons pu nous en assurer. L'usage des bains, fréquent chez les personnes riches, n'est pas non plus commun chez le peuple.

» Péron se trompe donc lorsqu'il attribue en partie au bétel l'état de santé des habitans de cette île. Sans doute on peut être entraîné à en croire l'usage indispensable pour exciter la sécrétion du canal intestinal, lorsqu'on n'a vu que Timor : mais les habitans des Mariannes, qui n'usent que fort peu d'un masticatoire presque semblable, ne craignent pas la dysenterie; ceux des îles Carolines, si joyeux, si bien portans, qui ont de si belles dents, ne connoissent pas plus cette maladie que le bétel; et cependant ces peuples habitent sous des latitudes bien chaudes; les Carolinois sur-tout, dont la plupart des îles sont madréporiques et peu élevées au-dessus du niveau de l'Océan : on peut ajouter que l'eau qu'ils boivent est saumâtre. Je pourrais citer aussi les naturels des îles Sandwich, de Taïti, et de tant d'autres archipels du grand Océan qui habitent en dedans des tropiques.

» Enfin j'accumulerois au moins autant de preuves pour convaincre de l'inutilité du bétel comme préservatif de la dysenterie, que Péron en a cité pour soutenir son système. Disons plutôt que ce bizarre usage tient autant à la perversion du goût qu'à l'oisiveté des peuples indiens, et qu'il s'est insensiblement répandu en Orient, comme le tabac en Europe. On ne sauroit trop cependant attaquer la fausseté de la

théorie que Péron a émise, et qui a pu porter naguère le chirurgien-major d'une frégate française à faire distribuer du bétel à l'équipage, comme moyen prophylactique de la dysenterie.

» Si, moins malheureux que l'expédition du capitaine Baudin, qui a vu périr presque tous ses dysentériques, il n'en est mort que quatre sur douze à bord de *l'Uranie*, nous le devons sur-tout au séjour moins long que nous avons fait dans ces parages meurtriers; et nous osons croire que si, plus favorisés, nous eussions pu franchir tout de suite le détroit d'Ombai et nous éloigner rapidement de ces îles, aucun de nos malades n'eût peut-être succombé. »

Ile Timor.
De l'homme
comme
individu.

§. VI.

De l'homme vivant en famille.

La sobriété des habitans de Timor a déjà été remarquée. Les végétaux, le maïs sur-tout et le riz, font la base de leur nourriture : ils y ajoutent du poisson, presque toujours sec ou salé, des coquillages ou d'autres productions marines, de la chair de buffle, des volailles, des singes et même des chauves-souris, &c. &c.; et ceux qui ne sont pas mahométans, du sanglier et du porc : en général cependant ils recherchent peu les viandes; ils leur préfèrent plusieurs plantes potagères, accommodées en *brèdes*, c'est-à-dire, cuites à l'eau, salées et pimentées seulement. Le coco, la banane, la mangue, les oranges, sont les fruits dont ils font le plus d'usage; l'ananas est moins répandu, et se trouve placé de préférence sur les tables des Européens ou celles des voluptueux Chinois. Enfin diverses racines nutritives, le sagou et d'autres végétaux dont la liste a été déjà donnée, complètent leurs richesses alimentaires.

Nourriture.

Plus sensuels et plus habiles dans les préparations culinaires, les colons chinois accommodent leurs mets de beaucoup de manières aussi recherchées qu'agréables; les confitures, les sucreries, les liqueurs, et les divers ingrédients qui irritent l'appétit sans le satisfaire, se voient toujours abondamment chez eux. On sait que leur boisson favorite est le

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

thé; ils en font un très-fréquent usage, ainsi que de diverses liqueurs alcooliques.

La cuisine, quoique assez épicée, est plus modeste chez les indigènes, car l'art des ragoûts ne s'est point encore introduit dans leur régime. L'eau, le lait de coco, et parfois le suc fermenté ou même non fermenté de quelques palmiers, composent, sous les noms de *kalou*, de *touak*, &c., leurs boissons habituelles. M. Paquet a vu apprêter un mets favori des naturels. Après avoir concassé du maïs et l'avoir mis sur le feu avec de l'eau, dans une marmite en terre, ils y ajoutent de la râpure et du lait de coco; puis, quand le mélange a suffisamment bouilli, ils y versent une sorte de mélasse provenant du suc épaissi de palmier; le tout, bien mélangé, est servi ensuite sur de petits plateaux tissés en feuilles de latanier. « Cette préparation, dont on voulut me régaler, dit M. Paquet, me parut affreuse; à peine en eus-je introduit dans ma bouche une petite quantité, que je la crachai, en donnant tous les signes du plus profond dégoût. » Je n'ai pas pris de cette friandise une opinion plus favorable que la sienne.

Manière de servir les mets. — Chez les Timoriens, la manière de servir les mets est aussi simple que celle de les préparer. Le riz, les viandes rôties, dressés sur des plateaux semblables à ceux dont on vient de parler, ou laissés dans les vases mêmes qui ont servi à la cuisson, sont disposés sur des nattes, autour desquelles chacun s'accroupit, l'usage des tables n'étant admis que dans les maisons de métis européens et de quelques rajas. A leurs repas de cérémonie, les Chinois déploient plus de magnificence: ils ont des chaises, des tables, et leurs mets, coupés en petits morceaux, sont contenus dans une multitude de petits bols en porcelaine, où chacun prend ce qui lui convient, en faisant usage des baguettes bien connues qui remplacent chez eux nos fourchettes et nos cuillers. Leurs femmes mangent à part.

Nombre des repas. — Rien ici n'est réglé ni sur le nombre ni sur l'époque des repas; on mange quand l'appétit aiguillonne, et, comme on s'accommode de peu, l'apprêt des mets n'a jamais besoin d'être calculé long-temps d'avance. On peut dire cependant que la plupart des Timoriens font trois repas par jour, mais plus ordinairement deux, savoir, à 11^h du

matin et à 7^h du soir ; ils mangent seuls avec leurs femmes et leurs enfans, et n'admettent leurs frères et leurs proches parens à ces réunions qu'à l'occasion des fêtes qui ont lieu de temps à autre dans l'intérieur des familles.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

Vêtemens des indigènes. — Il paroît que les peuples de Timor vivoient jadis dans un état de nudité à-peu-près complète. Lorsque les compagnons de Magellan abordèrent aux environs d'Atapoupou, ils virent encore, ainsi que le rapporte Pigafetta (1), les hommes et les femmes entièrement nus : celles-ci avoient aux oreilles de petits anneaux d'or suspendus avec des fils de soie, et aux bras plusieurs bracelets d'or et de cuivre qu'elles multiplioient parfois depuis le poignet jusqu'au coude ; les hommes portoient autour du cou des ornemens d'or de forme ronde, et à la tête des peignes en bambou, garnis également de ce précieux métal ; il y en avoit qui s'attachoient aux oreilles des morceaux de calabasse sèche. Quelque précis que soit le texte de Pigafetta, j'ai peine à croire qu'alors les Timoriens des deux sexes ne se couvrirent pas au moins de l'étoffe en écorce de figuier dont les tribus les plus sauvages des îles d'Asie se ceignent généralement le milieu du corps, et que l'on connoît dans nos colonies sous le nom de *langouti*.

Vêtemens.

Aujourd'hui l'usage des étoffes tissées est répandu chez les peuplades plus civilisées qui habitent à peu de distance des rivages, ou qui ont des relations commerciales avec celles-ci. A Coupang, le principal vêtement des Malais consiste en une pièce d'étoffe de coton qu'ils appellent *sarung*, et que nous nommons *pagne* (2) : elle a six à huit pieds de long, sur environ trois de large ; quelquefois les deux extrémités, cousues ensemble, forment une espèce de jupon que portent également les hommes et les femmes ; seulement le sarung de celles-ci descend plus bas. Ce vêtement n'est retenu par aucun cordon ; on le plie et on le contourne simplement à la hauteur des hanches. Il y a des sarungs de diverses couleurs, fabriqués tant à Timor que dans les îles voisines ; quelques-uns sont mélangés de soie et fort agréables sous les rapports du dessin et du tissu.

(1) Voyez *Primo Viaggio intorno al globo*.

(2) Nous appliquons le nom général de *pagne* à toutes les étoffes fabriquées, de quelque manière que ce puisse être, par les peuplades non civilisées.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

Les pagnes noires, entourées de larges bordures de couleurs vives, ordinairement rouges, nous ont paru être plus particulièrement affectées aux guerriers. Une autre pagne, d'environ 4 pieds de largeur, dont les extrémités sont également cousues, forme la seconde pièce du costume timorien : les hommes s'en drapent de diverses manières, selon qu'ils ont chaud ou froid, ou qu'ils veulent se garantir de la pluie; on la voit ainsi tantôt jetée élégamment en écharpe, tantôt développée en guise de manteau, ou bien encore relevée au-dessus de la tête. Quelques-uns, au lieu du *sarung*, ont adopté une sorte de caleçon, à l'instar peut-être des Européens, mais dont les plus longs ne descendent que jusqu'aux genoux. (*Voyez* pl. 21.) Les enfans vont nus jusqu'à l'âge de 9 ou 10 ans.

Presque tous les hommes se suspendent à l'épaule gauche un mouchoir en forme de sac, dont les quatre bouts réunis sont liés ensemble, et décorés, soit avec des anneaux d'écaille de tortue, soit avec d'autres bijoux plus ou moins riches (1), suivant le goût ou les facultés de chacun. C'est là que l'on serre les diverses substances propres à la préparation du bétel.

Des quantités plus ou moins grandes d'anneaux d'ivoire, de cuivre, d'argent et même d'or, aux bras et au bas des jambes, sont un ornement commun aux deux sexes. (*Voy.* pl. 18 et 20.) Mais ce sont les hommes seulement qui ont à la ceinture l'espèce de poignard nommé *kris*, ou du moins le couteau à gaine qui en tient la place : cet usage est général.

La plupart relèvent leurs cheveux en touffes bizarrement ébouriffées, et les maintiennent avec un peigne en bambou et un mouchoir, ou bien avec un ligament léger en feuille de palmier : ceux qui sont mahométans préfèrent le premier moyen, qui figure le turban. (*Voyez* pl. 18, 21, 22 et 28.) Les Timoriens qui vont à la guerre, ou qui sont exposés à rester long-temps au soleil, ont coutume de se coiffer de bonnets tissés en feuilles de palmier, d'une forme variable. (*Voy.* pl. 16 et 23.)

Les femmes portent aussi, comme les hommes, une seconde pagne, dont la pose varie à leur gré, mais qui, pour l'ordinaire, leur entoure le corps au-dessus de la gorge, de manière à laisser les épaules et les bras entièrement nus. (*Voy.* pl. 16, 18, 20 et 21.) Cette seconde pagne

(1) Sur la pl. 18, on voit un sac de ce genre suspendu à la muraille.

se fixe absolument comme le sarung. A la maison, les femmes restent habituellement le sein découvert, à moins qu'un étranger ne soit présent : leurs cheveux, qu'elles aiment à orner de fleurs odoriférantes, relevés et tournés en spirale derrière la tête, sont assujettis avec un peigne en corne ou en écaille ; elles vont toujours nu-tête. Les esclaves des riches métis ajoutent, les jours de cérémonie, à leurs vêtemens ordinaires, une sorte de camisole dont notre planche 19 offre le modèle ; mais les mâles seulement portent avec cela un pantalon. Le gouverneur de Dillé avoit affecté aux siens le costume qu'on peut voir planche 31.

Le vêtement habituel des rajas n'a pas une forme distincte de celui des gens du peuple ; dans les occasions d'apparat, ils mettent en outre une camisole blanche, une ceinture noire rayée de rouge, et par-dessus le tout, une grande robe d'indienne à fleurs. Près de Dillé, on en voit qui ont adopté le costume portugais, ou au moins quelques-unes de ses parties, telles que le pantalon et le chapeau, objets qui coûtent cher parmi eux, et qui par conséquent sont fort recherchés. (*Voy.* pl. 17 et 30.) Les rajas de l'intérieur s'ornent le front d'une sorte de diadème en nacre de perle et en lames d'or, artistement travaillé ; d'autres ont des croissans aussi en or, de 12 à 15 pouces d'ouverture, placés sur un des côtés de la tête, ou bien encore des plaques circulaires de la même matière, mais de 8 à 10 pouces de diamètre seulement, qui leur pendent sur la poitrine ; enfin, il en est qui portent en guise d'écharpe des serpens d'or en filigrane, d'un travail remarquable pour ces contrées.

L'usage d'aller nu-pieds est général pour les deux sexes parmi toutes les classes d'habitans ; cependant les personnes qui sont obligées de faire de longues routes par des chemins pierreux, se tressent des espèces de sandales en feuilles de latanier, qu'elles attachent avec des lanières de même substance.

Vêtemens des Chinois. — Le costume des Chinois timoriens se compose de pantalons et de longues jacquettes en coton, presque toujours blanches, car le blanc, dans toutes les îles d'Asie, est leur couleur favorite (*voyez* pl. 21) : il y en a qui ont aussi des vestes noires, fermées, soit à l'aide de cordons, soit avec de petits boutons, qui sont en or pour les riches (*voy.* pl. 20). Leur tête est rasée, et il y reste seulement au sommet une

iii*

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

mèche de cheveux, laquelle, étant tressée, peut descendre jusqu'à la chute des reins, et même beaucoup plus bas (1), ce qui est considéré comme un agrément naturel. (*Voy.* pl. 20, 21, 22, 23 et 27.) Pour se préserver du soleil, ils se coiffent de chapeaux tissés en feuilles de latanier, qui ont assez de ressemblance avec les nôtres, mais à bords très-larges, et qui d'autres fois figurent un cône très-évasé à la base, de manière à remplir facilement l'office de parasol ou de parapluie, selon le besoin. Les chaussures, tant au logis qu'au dehors, sont pour eux d'un usage habituel; mais elles ont une forme particulière, et sont fabriquées avec diverses substances où la peau et le cuir ne se trouvent pas toujours.

Les femmes chinoises, les jours ordinaires, se coiffent et s'habillent à-peu-près comme les autres Timoriennes; pour se parer, elles mettent par-dessus leurs pagnes de grandes robes ouvertes, en mousseline ou en indienne, nommées *kabaya*, et qui descendent plus bas que les genoux, ainsi qu'on peut le voir planche 25.

Vêtements des métis européens. — L'habillement ordinaire des personnes riches, parmi les métis européens de Coupang, consiste en un caleçon ou une belle pagne qui les couvre depuis les reins jusqu'à la moitié des jambes, et en une robe d'indienne. La mise de cérémonie est pour les hommes le costume à l'européenne, rehaussé, en signe de luxe, par des boutons d'or ou d'argent.

Leurs femmes diffèrent fort peu de celles des Chinois dans la manière de se vêtir. En général, elles ont sur une de leurs épaules un mouchoir rouge, à l'un des coins duquel sont fixées, avec une petite chaîne, les clefs de leurs coffres, et qui leur sert à s'essuyer les lèvres sans cesse rougies par une salive imprégnée de bétel. Elles restent pieds nus chez

(1) C'est à tort que quelques voyageurs ont cru voir dans cette singulière coiffure un objet de superstition. Voici ce que du Halde, dans sa *Description de la Chine* (t. II), nous apprend à ce sujet : « Autrefois ils (les Chinois) soignoient fort leurs cheveux, et ils étoient si jaloux de » cet ornement, que lorsque les Tartares, après la conquête de leur pays, les obligèrent de se » raser la tête à la manière des Tartares, plusieurs aimèrent mieux perdre la vie que d'obéir en » ce point aux ordres de leurs conquérans, quoique ces nouveaux maîtres ne touchassent point » aux autres usages de la nation. Ils ont donc maintenant la tête rasée, excepté par derrière, » où au milieu ils laissent croître autant de cheveux qu'il en faut pour faire une longue queue » cordonnée en forme de tresse. »

elles ; mais faut-il aller à une fête, rendre ou recevoir des visites de cérémonie, elles s'empressent de chauffer des bas et des souliers à talon.

Les étoffes de soie brochées en or et les mousselines brodées ne sont pas exclues de leur toilette ; cependant elles préfèrent les tissus dont le fond est rouge laque ou tout-à-fait noir. (*Voy.* pl. 19.) A ces parures il faut ajouter des colliers d'or, des bracelets, des boucles d'oreille et des bagues, fabriqués quelquefois dans le pays, mais plus ordinairement tirés de Batavia, qui est le Paris des îles d'Asie.

Les usages suivis à Coupang en ce qui concerne le vêtement et la parure, ne nous ont offert à Dillé aucune différence notable. La fig. 4 de la planche 17 donnera une idée du costume d'apparat des dames de ce dernier lieu qui appartiennent à la classe éminente. Ici les principaux employés du gouvernement ont une tenue en général plus régulière et plus soignée.

Les habitations du peuple ne sont à Timor que de simples cabanes basses et misérables, reposant presque toujours directement sur le sol. Des bambous, des tiges et des feuilles de palmier, tels sont les matériaux qu'ils mettent en œuvre, et qui ont du moins l'immense avantage de mieux isoler de la chaleur que la pierre et la brique que recherchent les Européens. Aux dimensions près, les demeures des rajas sont construites de la même manière : elles se composent presque toujours de diverses constructions agglomérées. Une galerie extérieure couverte, ou, comme on le dit dans l'Inde, une *varangue*, entoure le corps-de-logis principal ; c'est là qu'on se tient pendant le jour : quelquefois on se met aussi sous de vastes hangars où la circulation de l'air est plus libre et plus facile. En général les cuisines sont placées dans un bâtiment isolé, ainsi que le logement des esclaves et celui des étrangers. (*Voy.* pl. 18, 20, 21, 22 et 28.)

Dans les parties les plus humides de l'île, où l'on a davantage à redouter l'invasion des reptiles, les maisons timoriennes sont construites sur des pilots qui élèvent le plancher depuis 2 jusqu'à 10 pieds et plus au-dessus de terre. On y monte alors par une échelle, qui se retire la nuit ; et les habitants, tout-à-fait isolés par cette précaution, y reposent comme dans un asyle inaccessible. Les piliers ou poteaux qui la sou-

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

Habitations.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

tiennent sont plus ou moins forts, plus ou moins multipliés, selon l'étendue de l'édifice et la richesse du propriétaire. Le seul étage dont la maison se compose a pour base un parallélogramme rectangle, dont la longueur est à-peu-près double de la largeur. On le divise en trois compartimens : celui du milieu sert de salon ; c'est aussi où se trouvent les portes d'entrée principales. Aux deux extrémités, les chambres à coucher ne reçoivent le jour que par la pièce centrale, qui elle-même n'a point de fenêtre. Quelquefois, à l'extrémité d'une des galeries extérieures, on remarque un cabinet destiné à serrer divers objets de ménage. Les distributions que nous venons d'indiquer ne sont pas au reste tellement constantes que chacun ne puisse les varier selon ses caprices ou ses besoins.

Maisons des colons chinois. — Mieux construites et plus solides que celles des indigènes, les maisons chinoises ont presque toutes des fondations en pierre élevées jusqu'à la hauteur de 4 à 5 pieds au-dessus du sol, et terminées par une bâtisse en torchis, en clayonnage de bambou ou en côtes de feuilles de palmier. La plupart sont couvertes en tuiles, et entourées d'une varangue, où les marchands étalent ce qu'ils ont à vendre. On n'en voit point d'élevées sur pilotis, et elles se composent toutes d'un rez-de-chaussée unique, à moins qu'on ne veuille considérer comme un étage cette sorte de soupente ou de galetas qui se remarque aussi dans quelques maisons timoriennes. (*Voy.* pl. 18 et 21.)

Maisons des colons européens. — Telles sont encore, à peu de chose près, les habitations des colons et des métis européens riches. Les édifices en pierre n'appartiennent guère qu'aux premières autorités du gouvernement colonial ; et même nous avons vu à Dillé celui qu'occupoit le capitão mór, entièrement construit à la manière du pays.

La plupart de ces maisons sont précédées d'une cour entourée d'arbres. Deux larges galeries ouvertes, dont le toit est soutenu par des poteaux ou par des colonnes, règnent sur le devant et à la partie postérieure de l'édifice. Élevées quelquefois de plusieurs marches au-dessus du sol, ces galeries sont terminées à chaque extrémité par un cabinet qui sert de magasin ; trois pièces, dont celle du milieu est la plus grande, composent l'intérieur.

La galerie antérieure est considérée comme la pièce principale; c'est celle en effet où se reçoivent les visites, où l'on mange, où la famille se réunit: elle est aussi la plus ornée.

La chambre du milieu, entourée de canapés en canne recouverts de nattes, sert à faire la méridienne; les maîtres de la maison couchent dans les chambres latérales, et l'on réserve la galerie postérieure pour les ouvrages relatifs au service.

Cette dernière donne presque toujours sur un jardin ou sur une cour, où sont bâties les cuisines et les cases des esclaves.

L'ameublement des maisons timoriennes ne se fait distinguer ni par la diversité ni par le nombre des objets: quelques bancs, des nattes, rarement des fauteuils, même dans les parties de l'île que les Européens fréquentent; tel est à-peu-près tout ce qu'on y trouve. Les personnes adultes et les enfans couchent presque toujours à terre sur des nattes, surtout dans les maisons construites sur pilotis; dans les autres, on évite l'humidité pernicieuse du sol en dressant contre les parois de la maison, et à un pied et demi de hauteur, des espèces de couchettes en bambou, recouvertes de plusieurs nattes posées l'une sur l'autre, en ayant soin que celle du dessus soit la plus fine. L'oreiller n'est communément aussi qu'une natte roulée sur elle-même; mais on remplace quelquefois celle-ci par des traversins fort minces, en coton ou en ouate. (*Voy.* pl. 18.) Le berceau des petits enfans se compose d'un cadre en bois, foncé en rotin ou en toile, et suspendu au moyen de quatre cordons qui, partant des angles du cadre, se réunissent ensuite par leurs extrémités. (*Voy.* pl. 20.)

Les pagnes dont on s'est vêtu pendant le jour, sont les seules couvertures dont on fasse usage la nuit. Les tables sont rares, et celles que l'on remarque dans quelques maisons, ne sont autre chose que des planches simplement dégauchies, que supportent quatre pieux fichés en terre.

Les colons chinois et européens tirent de Canton, de Macao ou de Batavia, une partie de leurs meubles les plus élégans et les plus commodes, tels que chaises, fauteuils et canapés foncés en rotin, tables, guéridons, coffres, rarement des miroirs et des cristaux. Ces derniers objets sont uniquement possédés par les gens opulens: c'est aussi sur leurs

Île Timor.
De l'homme
en famille.

Meubles.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

canapés que ceux-là se font dresser des lits, qui consistent en une simple natte, ou en un mince coussin de ouate, toujours également recouvert d'une natte pour intercepter la chaleur qu'il feroit éprouver : de petits traversins ou oreillers, que chacun dispose à sa convenance, complètent la garniture de la couche où le riche va goûter les douceurs du sommeil. L'usage des moustiquaires en mousseline n'est pas non plus étranger à plusieurs.

Ustensiles
de ménage.

On peut diviser en cinq espèces les ustensiles domestiques qu'emploient les habitans de Timor :

1.^o *Ustensiles propres à la cuisson des mets.* — De ce nombre sont les poteries grossières qu'on fabrique dans le pays. Elles ont la forme d'une bombe dont l'ouverture ou la lumière seroit extrêmement agrandie, et par cette raison elles ne peuvent s'employer devant le feu qu'en les posant sur trois pierres disposées en trépied; quand on les destine à d'autres usages, comme à mettre du miel, du sirop, &c., il faut qu'elles aient été préalablement et convenablement garnies en rotin ou en feuilles de latanier. (*Voy.* pl. 18.) On se sert aussi, pour cuire les mets, principalement près des bords de la mer, d'une sorte de bassine à deux anses, en fer extrêmement mince, apportée de Chêne, et nommée *tatchou* à Coupang; elle tient lieu à-la-fois de nos poêles et de nos casseroles. On peut en voir la forme sur notre planche 20.

2.^o *Ustensiles où l'on sert les alimens.* — Quelques soucoupes ou bols en porcelaine, également de Chine; des vases en bois et en coco; des plateaux de diverses formes, tissés en feuilles de latanier; des cuillers faites en corne de buffle, en écales de coco et en coquillages : tels sont les objets qu'emploient les Timoriens pour servir leurs alimens.

3.^o *Vases destinés à conserver l'eau.* — De petites jarres en terre cuite, des tronçons de bambou, des vases d'une capacité parfois assez grande, faits avec une seule feuille de latanier, artistement pliée et assujettie (*voy.* pl. 18, 21 et 22); des baquets cylindriques creusés dans un seul morceau de bois, les valves gigantesques du coquillage nommé *bénitier*, sont les ustensiles où se conserve la provision d'eau nécessaire aux besoins domestiques.

4.^o *Ustensiles pour l'éclairage.* — Chez les personnes riches, la bougie

est le principal moyen d'éclairage : celles d'une fortune plus modeste brûlent de l'huile de coco dans une fraction de la noix elle-même, ou dans des espèces de lampes en fer introduites par les Portugais ; les mèches sont faites avec l'écorce intérieure d'une espèce d'arbre (1), écorce qu'on emploie aussi pour le calfatage des navires. Mais le vulgaire se procure généralement de la clarté la nuit dans ses habitations, en brûlant des éclisses de bambou entourées de coton trempé dans la substance huileuse du *damar* (2) et du *koussambi* : ces éclisses, d'environ un pied de longueur, peuvent durer une demi-heure ; mais il faut les moucher souvent. Cette pratique rappelle la simplicité des sociétés primitives, et l'on reporte involontairement sa pensée sur un expédient encore plus simple employé, de temps immémorial, par nos montagnards de quelques contrées de France : « La chaumière, dit un » auteur moderne (3), étoit éclairée par la flamme des morceaux de » sapin qu'une vieille faisoit brûler dans une petite niche creusée dans » le mur, et dont elle rejetoit ensuite les charbons sur le foyer voisin. » On conçoit qu'un tel luminaire est loin de donner une clarté très-égale et très-intense. Les Timoriens, lorsqu'ils sont en marche la nuit, s'éclairaient avec des torches composées des feuilles sèches du latanier.

5.° *Ustensiles divers.* — Les mortiers et les pilons en bois, destinés à dépouiller le riz de sa bale ou glume, sont, dans tous les ménages, un ustensile de première nécessité : il en est de même des plateaux qui servent à le vanner, et des sacs en vacois où on le recueille après cette opération. La planche 20 de notre atlas fera connoître la forme de ces objets ; et l'on verra, sur la planche 22, le moulin grossier, mais simple, qui sert à moudre le maïs.

La feuille de vacois et celle de latanier, colorées de diverses façons, ou conservées à leur état naturel, servent à tisser une multitude de nattes, de chapeaux, de bonnets, de boîtes, de coffrets, de paniers, de sachets, de plateaux, dont on trouvera une énumération détaillée et de nombreux

(1) Peut-être l'écorce du *mélaleuca* ou du *kayou-pouti*.

(2) Ou peut-être du *damar-indé* ; dans ce cas, ce seroit le *palma-christi* ou *ricin*. (Voy. les Tableaux, p. 581, au mot *Ricin*.)

(3) Marchangy, dans *Tristan le voyageur*, t. VI, p. 338.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

Occupations
domestiques.

dessins dans la relation du Voyage aux Terres australes (1). Le bambou sert à faire de petits étuis, qui, ornés de sculptures et de dessins réguliers assez agréables, sont employés à renfermer la noix d'arec, le gambier, la feuille de bétel, &c., qui entrent dans la composition du masticatoire connu lui-même sous le nom de *bétel*; de petites calebasses servent enfin à contenir la chaux qui fait également partie de ce mélange.

« A en juger par la grande affluence des individus qui, du matin au soir, encombroient la cour de notre observatoire, et qui, pour des épingles, des aiguilles, des boutons, de petits couteaux, &c., alloient nous chercher au loin des oiseaux, des coquilles, des lézards, des insectes, ou autres objets que nous leur demandions, il paroîtroit, dit M. Gaimard, que les occupations ordinaires des Timoriens sont peu étendues. » Lorsqu'ils ne sont mus ni par un sentiment de curiosité, ni par l'aiguillon de la vengeance, ils donnent la plus grande partie de leur temps au repos, qui est, on peut le dire, leur inclination dominante; inclination que la chaleur excessive du climat rend en effet concevable : c'est sur leurs femmes qu'ils laissent peser les embarras et les travaux du ménage; ce sont elles qui font les paniers et les nattes, qui battent le riz, qui vont chercher l'eau à la rivière, préparent les aliments, tissent les étoffes, &c. &c. Les hommes, il est vrai, fabriquent exclusivement leurs armés et leur coiffure guerrière; on en voit même, de temps en temps, quelques-uns s'occuper nonchalamment à faire des étuis, des sachets pour le bétel, ou d'autres menus ouvrages.

Les personnes riches, les rajas, et particulièrement les métis européens, portent encore l'indolence à un plus haut degré : tout ce qui est un peu pénible reste abandonné au soin des esclaves. Les femmes mêmes d'un certain rang s'occupent peu; on les voit sans cesse chiquer le bétel avec une langueur et un flegme qu'un Européen a de la peine à concevoir. Jamais elles ne se livrent à l'exercice de la promenade, si ce n'est, le soir, pour aller au bain, devoir prophylactique indispensable ici, et qu'elles mettent beaucoup d'empressement à remplir. Le nombre considérable de leurs esclaves rend d'ailleurs tout-à-fait superflus les soins qu'elles seroient tentées de donner à leur ménage.

(1) Voyez Péron, Voyage aux Terres australes, *Historique*, 2.^e édition.

La manière d'être des Chinois et leur grande activité forment le contraste le plus singulier avec l'apathie du reste des habitans. Forgerons, charpentiers, orfèvres, cultivateurs, commerçans, brocanteurs, &c., appartiennent presque tous à cette population infatigable et industrielle. Leurs femmes sortent fort peu, et sur-tout ne se montrent que rarement aux étrangers.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

Méridienne. — Pour dépenser le temps, non moins peut-être que pour se soustraire aux fatigues du jour, les habitans de toutes les classes ont en général l'habitude de faire la méridienne, depuis midi jusqu'à trois heures. En revanche, ils se couchent tard et se lèvent matin, seuls instans où l'on puisse jouir de la fraîcheur de l'atmosphère.

Usages
particuliers.

Propreté. — C'est un usage universel chez tous les habitans de l'archipel d'Asie de se baigner journellement, usage conseillé non moins par la propreté que par l'hygiène. Les hommes en particulier ont grand soin de se faire laver fréquemment les cheveux avec une eau de lessive; à cet effet, ils se placent sur le dos, ainsi qu'on l'a représenté pl. 20; et quand l'opération est finie, ils se frottent la tête, et souvent même tout le corps, avec la râpure huileuse d'une vieille noix de coco.

Longueur des ongles. — Quelques personnes riches ont emprunté des Chinois l'usage de laisser croître leurs ongles à une longueur démesurée, ce qui est regardé comme un agrément: il est permis de douter que c'en soit un; mais on ne sauroit se dissimuler que ces excroissances superflues et incommodes doivent rendre presque inhabiles à tout travail les doigts qui en sont armés.

Dents d'or. — A cette bizarre coutume, nous ajouterons celle qu'ont adoptée certains rajahs de revêtir une ou plusieurs de leurs dents incisives d'une lame d'argent ou d'or. Déjà Péron (1) l'avoit remarquée; mais n'ayant pu découvrir par quel procédé le métal étoit plaqué, il crut qu'un mastic particulier, dont il regrettoit de n'avoir pu connoître la composition, servoit à l'assujettir sur l'émail même de la dent. D'après M. Gaimard, tout le secret se borne à percer la dent et le métal, et à fixer celui-ci avec de petites goupilles de la même matière, dont on rive les pointes par derrière. M. Duperrey, sans s'appuyer sur

(1) Voy. aux Terr. austr. *Historiq.* t. I, p. 322.

kkkk*

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

aucune observation qui lui soit propre, révoque en doute la perforation de la dent, et pense qu'on peut obtenir plus simplement le même résultat, en introduisant les goupilles entre cette dent et les deux latérales.

Témoignages d'amitié. — Une des plus grandes marques d'amitié qu'une femme puisse donner à celui qu'elle affectionne, c'est de détacher soit la guirlande de fleurs odorantes qui orne ses cheveux, soit le collier ou l'écharpe de même nature dont elle a paré son sein, et de lui en faire présent.

Péron (1) a retrouvé ici l'usage de changer de nom, qui est en vogue dans un si grand nombre d'îles du grand Océan.

Non plus que dans les autres parties de l'archipel d'Asie, le baiser, tel que nous le donnons en Europe, n'est point usité à Timor ; le témoignage d'affection équivalent consiste à s'appliquer nez contre nez, en aspirant avec force, ce qui revient, en quelque sorte, à se flairer mutuellement.

Bétel. — Mais le penchant le plus irrésistible et le plus répandu, que les habitans passent une grande partie de leur vie à satisfaire, c'est celui de chiquer le bétel. Hommes, femmes et enfans savourent avec délices ce singulier mélange, qu'ils regardent comme un préservatif contre les maux de dents, quoiqu'il paroisse, en réalité, produire un effet tout opposé. Ce masticatoire se compose de feuilles de bétel ; de noix d'arec, de tabac, depuis l'époque où cette plante a été introduite dans l'archipel d'Asie, de chaux vive et de gamber. Les proportions approximatives de 100 parties de ce mélange sont, d'après M. Gaudichaud, ainsi qu'il suit :

Tabac.....	50.
Noix d'arec.....	25.
Poivre-bétel.....	20.
Chaux.....	3.
Gamber.....	2.
	<hr/>
	100.

formule qui se modifie nécessairement suivant le goût et les habitudes de chaque individu.

(1) Voy. aux Terr. austr. *Historiq.* t. I.

Le masticatoire de même nom, dont on fait usage à Dillé, ne diffère de celui de Coupang qu'en ce qu'ici on se sert des feuilles du poivrier-bétel, tandis qu'à Dillé on préfère ses fruits encore verts.

Ile Timor.
De l'homme
en famille.

« Ce composé bizarre est tellement astringent, dit M. Quoy, que je ne pouvois le supporter qu'avec peine dans ma bouche; il colore la salive et les lèvres en un rouge de sang, noircit les dents d'abord, et finit par les détruire tout-à-fait. » Le très-petit nombre de Timoriens qui ne chiquent pas le bétel ont les dents fort belles; quelques jeunes filles, entre autres, paroissent être persuadées que des lèvres colorées par la simple nature sont un attrait plus piquant qu'une bouche sanguinolente et qui exhale une odeur infecte.

Par suite de l'habitude dont il s'agit, chacun porte ou fait porter par les gens de sa suite, soit le sac à bétel, soit la cassette où sont contenus les divers ingrédients qui entrent dans cette préparation. Les *toumougoms* ou premiers officiers des rajas, et les esclaves des riches, sont chargés de cette fonction.

Cigares. — Les cigares que quelques hommes fument à Dillé, car nous n'avons pas remarqué que cet usage fût encore introduit à Coupang, sont faites de tabac pur, entouré d'un morceau de feuille de bananier; le *bon genre* veut que l'esclave allume la cigare, et qu'il en fume deux ou trois gorgées avant de la présenter à son maître.

§. VII.

De l'homme réuni en société.

Si l'on excepte un nombre peu considérable de maisons de campagne bâties dans le voisinage des villes, et presque toutes occupées aujourd'hui par les colons européens, on ne voit guère à Timor d'habitations isolées: presque toutes sont groupées en villes et en villages, ainsi que l'exige, dans ce pays à demi civilisé, le besoin de se prêter un mutuel secours contre l'invasion subite d'un parti ennemi.

Villes
et villages.

Ces habitations agglomérées conservent entre elles de larges espaces, et sont disposées sans aucune symétrie; presque toujours elles sont en-

Ile Timor.
De l'homme
en société.

tremélées de plantations d'arbres, qui offrent à-la-fois d'agréables ombrages et des fruits utiles à la consommation journalière.

Coupañg et Dillé, quoique bâtis suivant le même système, se rapprochent cependant, à quelques égards, des villes de nos climats, par le tracé grossier d'un petit nombre de rues, et par les fortifications, non moins grossières, qu'on y remarque et que nous examinerons ailleurs. Quelques maisons plus élégantes s'y font aussi apercevoir; ce sont celles des principaux colons, des employés du gouvernement, des Chinois les plus aisés; ces dernières sont réunies dans un quartier particulier, remarquable par sa propreté et l'ordre qui y règne. Nous parlerons bientôt des églises et des temples, dont l'architecture d'ailleurs n'a rien que de fort simple:

Coupañg renferme environ quatre cents maisons ou cabanes, jetées sans aucune régularité sur un sol inégal. Quelques murs en pierre sèche séparent les propriétés l'une de l'autre; d'autres fois les aspérités seules du sol marquent ces limites, ou bien ce sont des palissades en bambou, ou encore des haies vives qu'une riche végétation entretient sans cesse. Il n'y a qu'une seule rue dans le quartier chinois qui ne soit pas ainsi palissadée.

La rivière partage la ville à-peu-près par le milieu. « Deux ponts à bascule, dit M. Lamarche, servent à communiquer d'une rive à l'autre; ils sont exclusivement en bois, même les gonds et les rosettes des panneaux: à cet effet, on a ménagé dans les madriers sur lesquels s'opère la rotation, une saillie employée dans l'un à former les gonds, et dans l'autre les rosettes; ces ponts néanmoins sont assez solides: leur mécanisme est le même que celui de la plupart des ponts-levis de nos places fortes; on les lève chaque fois qu'un navire entre en rivière ou en sort. »

Population.

Nombre d'individus. — Jamais aucun recensement exact et régulier n'a été fait de la population de Timor; ce qu'on raconte même du nombre des guerriers que l'île peut fournir, loin de mériter une entière créance, n'est au plus qu'une grossière estimation. Voici ce que nous pouvons conclure de nos propres recherches.

D'après le témoignage que j'ai recueilli de l'un des principaux rajahs de Rottie, l'île de ce nom est partagée en 17 royaumes, 14 desquels pourroient mettre sous les armes 13 300 guerriers; en les portant proportionnellement

à 16 150 pour les 17 royaumes, je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité. La surface de l'île Rottie étant à celle de Timor (1) comme 1 : 23,6, si l'on veut admettre que les guerriers y soient entre eux dans le rapport des surfaces des îles, nous aurons $16\ 150 \times 23,6 = 381\ 140$ pour le nombre de ceux que Timor peut fournir.

Or, le nombre d'hommes propres à porter les armes étant donné, quelle doit être la population de la contrée? En France, on compte à-peu-près 4 pour 1; mais il est probable qu'ici ce rapport seroit trop grand; en adoptant celui de 3 : 1, qu'il est facile de montrer être plus convenable (2), nous aurions, pour la population générale de Rottie, 48 450 ames, et pour celle de Timor, 1 143 420.

Ce dernier nombre, comme on voit, vient d'être déduit en procédant du petit au grand, en sorte que la moindre erreur sur l'estimation des guerriers de Rottie a dû en produire une considérable sur celle de la totalité des habitans de Timor. Essayons une autre combinaison.

L'Histoire de Java, de sir Stamford Raffles, nous apprend que, d'après un recensement fait, par ordre du gouvernement anglais, en 1815, la population de cette île s'élevoit à 4 396 611 individus. Sa surface, d'après la même autorité, est de 44 104 *statute-miles* carrés, équivalens à 5 779 lieues moyennes (de 25 au degré) carrées: ainsi, en supposant que la population de Java soit égale à celle de Timor pour un même développement de surface, nous trouverons, pour le nombre d'habitans de cette dernière île, 1 178 039 individus (3), quantité à laquelle nous nous tiendrons définitivement, mais qui est un peu plus forte que celle qui précède (4). On voit donc que c'est 760 individus $\frac{4}{7}$ par lieue moyenne carrée.

(1) Voyez plus haut, pag. 557.

(2) Sur un nombre donné d'habitans, on admet, en France, que la moitié à-peu-près est du sexe féminin; partageant encore cette moitié en deux portions égales, l'une contiendra les enfans et les vieillards, et l'autre les hommes propres à porter les armes.

A Timor, en raison de la chaleur du climat et de la rapide croissance des enfans, moins du quart de la population doit être affecté aux vieillards et aux enfans non adultes; si l'on admet que la différence soit le 12.^e du total, on aura justement les $\frac{4}{11}$ ou le $\frac{3}{7}$ pour celui des guerriers, ainsi que nous avons cru convenable de l'admettre dans notre calcul.

(3) Nous avons dit ci-dessus (pag. 547) que la surface de Timor étoit, en nombres ronds, de 1 548 lieues moyennes carrées; elle est plus exactement de 1 548^{lie.},44 (lieues moyennes carrées.)

(4) La surface de l'île Rottie, ainsi que nous l'avons vu, étant de 65^{lie.},625 (lieues moyennes

île Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

La ville de Coupang contient 2 750 habitans, classés ainsi qu'il suit :

Métis d'Européens et Malais chrétiens.....	550.
Malais musulmans ou idolâtres.....	500.
Chinois.....	200.
Esclaves, pour la plupart idolâtres.....	1 500.
	2 750.

et celle de Babao, 1 500 ames seulement, savoir :

Malais ou Timoriens libres.....	1 000.
Esclaves.....	500.
	1 500.

Nous ne savons rien de précis sur la population de Dillé, si ce n'est qu'il s'y trouve quelques habitans blancs, tandis que nous n'avons vu sur les autres points de Timor que des gens de couleur.

On assure que la population est plus considérable et les individus doués d'une constitution plus robuste dans les montagnes que près des bords de la mer. On attribue cet avantage au bon air qu'on y respire et à la pureté des eaux.

Classification des habitans. — La population générale de l'île peut se partager en deux classes principales : les partisans de la *maison de Louka* et ceux de la *maison de Véalé* (1). Les premiers ont tant de vénération pour les rois de la famille antique de Louka, qu'ils conserveroient précieusement un fauteuil ou un banc sur lequel un des rois de cette race se seroit assis ; les autres révèrent, et adorent en quelque sorte comme des dieux, les rois de la famille de Véalé. Cette division, purement morale, indique un état politique de l'île qui n'existe plus aujourd'hui.

carrées), on aura pour sa population déduite de celle de Java, 49 927 individus; le nombre total des guerriers de ses dix-sept royaumes sera $42 \frac{2}{3} \times 27 = 16\ 642$. J'avois conclu (pag. 557) qu'il s'y en trouvoit 16 150 seulement; d'où l'on voit en définitive qu'au lieu de *supposer* que les trois royaumes de Boikay, Denkadalé et Lobé, peuvent armer 2 850 hommes, c'est probablement 3 342 qu'il eût fallu dire, ou 492 hommes de plus : par-là nos deux calculs sur la population de Timor eussent été d'accord.

(1) Voyez ci-dessus pag. 533.

En revenant à l'état actuel des choses, nous partagerons la population en quatre classes de personnes. Dans la première sont les *datos*, comprenant les rajas ou rois, et les *toumougoms* (1), parmi lesquels ces souverains choisissent leurs ministres, ainsi que les chefs de villes et de villages : tous les *datos*, dans les royaumes soumis aux Portugais, prennent le titre de *dom*.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

La deuxième classe est celle du *peuple* : elle fournit les soldats, soit des régimens du roi, soit de la milice ou des auxiliaires ; ces derniers ne marchent que quand le souverain ou leur colonel immédiat le leur ordonne ; mais, à cet égard, le roi prend toujours préalablement conseil des *datos*, des *toumougoms* et des anciens du peuple (2). Les hommes de cette catégorie paient le tribut ou les impôts.

La troisième classe comprend les *étrangers* et les habitans qui sont d'une origine étrangère, tels que Malais (3), Chinois, Portugais, Hollandais et les personnes venues des îles voisines. Les gens de cette classe ne sont pas obligés de payer le tribut ; mais ils doivent défendre le roi en cas d'attaque. Des *kapitans* ou capitaines spéciaux sont les chefs immédiats de ces divers fragmens de la population.

La quatrième classe est celle des *esclaves*. Ceux-ci peuvent, étant affranchis, passer soit dans la deuxième, soit dans la troisième classe.

A l'égard des *datos* et des *toumougoms*, quand ils sont faits prisonniers à la guerre, ils deviennent esclaves ; et s'ils recouvrent ensuite leur liberté, il ne leur est plus possible de rentrer dans leur caste primitive ; ils redescendent dans la deuxième classe, c'est-à-dire, dans celle du peuple ou des soldats payant tribut.

Indépendamment du malais, qui n'est parlé que sur quelques points des côtes par les étrangers, on distingue à Timor deux langues principales : celle des Bellos, dans la partie Nord-Est de l'île, et celle des Vaïkenos, dans le Sud-Ouest ; mais il y a une multitude de dialectes, et

Diversité
des langues.

(1) En malais *toumānggoung* et *toumānggong*.

(2) Je pense que ce sont ces *anciens du peuple* qui portent le titre de *labo*. (Voyez ci-dessus pag. 541.)

(3) Il existe des Malais à Coupang, à Okoussé, à Manoutoutou, et probablement aussi sur un petit nombre d'autres points de la côte Nord-Ouest de Timor : il n'y en a pas à celle du Sud, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, pag. 590.

Ile Timor.
De l'homme
en société.
Caractère
et mœurs
des habitans.

l'on peut dire, à la rigueur, que chaque royaume a le sien (1) : quelques-uns, dit-on, diffèrent beaucoup entre eux. Nous ne nous étendrons pas davantage ici sur ce sujet.

Qualités morales des Timoriens. — Bons, craintifs et hospitaliers, quoique voisins inquiets et turbulens, tel est le caractère des habitans de l'intérieur de l'île, à l'exception toutefois de ceux de la partie orientale, et probablement encore des montagnards du centre et du Sud-Ouest, qui sont réputés méchans et peu sociables. Le Timorien est au reste barbare dans ses inimitiés; trompeur habile à la guerre, quoique en général il aime la vérité. « Son courage consiste plutôt à souffrir avec patience qu'à braver le danger. Mais le desir de la vengeance, passion innée chez tous les hommes, et qu'une civilisation perfectionnée peut seule affaiblir, est le trait le plus saillant du caractère de ces insulaires. A peine sont-ils capables de pardonner une injure, et le ressentiment qu'ils en nourrissent est toujours de longue durée. Dans un état de société où il n'existe aucune administration régulière de la justice, où la sauve-garde de la vie, de la propriété, de l'honneur même de chaque homme, dépend à un haut degré de son propre bras, nous hésiterions presque à prononcer si cette passion est une vertu ou un vice; en effet, sans ce moyen naturel de répression, cette société ne pourroit pas subsister. Toutes les tribus du grand archipel d'Asie, sans exception, sont plus ou moins dominées par ce penchant funeste (2). »

Leur jugement est sain, quoique borné, et leur intelligence remarquable. Le jeune Timorien (pl. 31) que le gouverneur de Dillé me força d'embarquer avec moi, avoit environ huit ans lorsqu'il vint à bord de *l'Uranie*; il n'entendoit alors pas un mot de français, ni de portugais, ni même de malais. Il s'accoutuma promptement à la vie du vaisseau, et témoigna peu de regret de quitter son pays. Il montrait le plus grand zèle pour apprendre à servir, et il y arriva très-vîte. La facilité avec laquelle il parvint à parler français est surprenante; mais il oublia sa langue maternelle avec non moins de promptitude, ce qui est peut-être plus surprenant encore. Ses dispositions pour les arts d'imitation étoient pro-

(1) Le capitaine Dampier avoit déjà fait la même remarque.

(2) Voyez Crawford, *op. cit.* t. I.

digieuses ; on lui montra à écrire en quelques jours, et il eût pu devenir un excellent dessinateur. Malheureusement, dès qu'il fut en France, des gens fort pressés, et qui, j'imagine, ne sentoient par la portée du mal qu'ils faisoient, lui firent comprendre qu'étant *libre*, il pouvoit à son gré faire tout ce qui lui passeroit par la tête. Sa mort, en le préservant de bien des fautes, m'a épargné à moi d'affligeantes contrariétés.

Qualités morales des Malais. — Le Malais de Coupang est méfiant, courageux, guerrier intrépide et féroce ; fort attaché à ses usages, il supporteroit difficilement un maître qui forceroit ses habitudes et feroit peser sur lui un joug trop lourd à supporter ; mais paresseux et sans ambition, il s'est facilement plié au joug des Hollandais, qui n'exigent de lui ni impôt direct, ni corvée. La nonchalance et presque la haine du travail, l'amour de la vengeance, la cruauté poussée parfois jusqu'à l'anthropophagie (1), un fort penchant au vol, sont les traits les plus caractéristiques de leur naturel. « Lorsqu'ils ne peuvent atteindre leur ennemi le jour, ils lui portent souvent des coups dans l'ombre et à la dérobée. Nous avons vu, à Coupang, un enfant de treize à quatorze ans ne pas prendre ces dernières précautions, et plonger le couteau qu'il portoit à son côté dans le sein d'un homme qui le menaçoit (voyez pl. 21). Ces sortes de crimes ne peuvent être jugés qu'à Batavia, où l'on envoie le coupable. » (*M. Quoy.*)

» Quant aux qualités de l'esprit, dit M. Pellion, les Malais m'ont paru posséder une finesse de jugement et de conception qui m'a surpris, dans quelques circonstances où j'ai été en position de les étudier. »

Peu portés en général aux plaisirs de l'amour, ils le sont fortement à la jalousie : les Mahométans sur-tout. Aussi est-il fort difficile d'être admis à la société des femmes ; c'est au moins ce que MM. Duperrey et Paquet ont remarqué.

Qualités morales des Chinois. — De tous les peuples étrangers, les Chinois sont ceux qui se sont établis en plus grand nombre dans l'archipel d'Asie ; ce qui doit s'entendre des hommes seulement, puisque, d'après les lois de la Chine, il est défendu aux femmes d'émigrer. « Ces

(1) Voyez Péron, Voy. aux Terr. australes, t. I, 2.^e édition.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

colons, selon Crawford (1), peuvent être signalés à-la-fois comme entrepreneurs, fins, laborieux, luxurieux, sensuels, débauchés et pusillanimes. » Ils sont pour la plupart livrés au commerce, dans lequel ils se montrent intelligents, experts et judicieux. Leur capacité supérieure et leur activité ont mis entre leurs mains le recouvrement des revenus publics, dans presque toutes les portions de l'archipel placées sous la dépendance, soit des naturels, soit des Européens : ce sont eux encore qui se chargent d'une grande partie du trafic avec les états éloignés qui environnent ces parages (2).

S'il est vrai qu'ils fournissent les meilleurs ouvriers et les plus expéditifs pour les ouvrages en bois et en fer, il faut dire aussi que nulle part on ne sauroit trouver des gens moins consciencieux. Le constant appât du gain ou d'un avantage évident doit indispensablement leur être offert lorsqu'on veut qu'ils remplissent leurs engagements, sans quoi ils cherchent toujours à les éluder (3). On les a souvent comparés aux Juifs ; en effet, on découvre en eux la même cupidité, la même astuce, la même propension à tromper ; aussi sont-ils également méprisés des habitans, dont ils escroquent l'argent ou les denrées, et des Hollandais, qui leur font payer presque tous les frais des établissemens qu'ils administrent. Malgré les hypocrites démonstrations de politesse qu'ils affectent, leur physionomie est généralement empreinte de ce caractère indéfinissable qui inspire la méfiance.

Les femmes des Chinois se montrent peu en public. « Celles que j'ai vues, dit M. Paquet, avoient un air touchant de candeur et de bonté ; timides et réservées, elles tenoient constamment les yeux baissés, en présence des étrangers qui les regardoient ; enfin, toutes leurs manières dénotoient la vertu. »

Éducation.

En 1818, il existoit, à Coupang, trois écoles : une de Chinois, où l'on instruisoit vingt écoliers ; une école chrétienne de Malais, avec dix écoliers : on leur apprenoit à lire et à écrire, et particulièrement le haut-malais, qu'on leur faisoit étudier dans la Bible. La troisième école, consacrée aux métis hollandais, n'avoit que huit écoliers. La rétribution exigée

(1) *Op. cit.* t. I.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

des élèves étoit très-peu de chose; et même ceux qui appartenoient à des parens pauvres étoient instruits gratuitement.

Indépendamment de ces établissemens d'instruction primaire, il y avoit encore dans la ville un maître de harpe; c'étoit un homme libre de Macassar qui avoit été instruit lui-même à Banda.

Les personnes les plus distinguées, parmi les métis hollandais, vont ordinairement finir leur éducation à Batavia; là elles prennent une teinture légère de calcul, de commerce et de musique. Plusieurs d'entre elles, à Coupang, jouoient passablement de la guitare, de la harpe et du piano. Parmi les esclaves des maisons opulentes se trouvoient encore quelques joueurs d'instrumens, formés soit à Java, soit à Timor même.

Plusieurs écoles élémentaires existent aussi à Dillé; ordinairement ce sont les prêtres catholiques qui les tiennent.

Croyance. — La religion la plus généralement répandue à Timor n'est qu'un pur paganisme. L'extrême crédulité de ces peuples, et le défaut absolu de culture et d'instruction, les rendent superstitieux au degré le plus étonnant; mais, ainsi que le dit S. Augustin, *la superstition est un instinct religieux qui ne se trompe que dans son objet, et non pas dans sa croyance.* Les Timoriens croient aux songes, aux augures, aux jours heureux et malheureux, aux sorts jetés à la naissance, aux dons d'un talent surnaturel, aux sorciers, aux enchantemens, aux charmes, aux talismans et aux amulettes. Il n'y a pas une forêt, une montagne, un rocher ou une caverne, qui ne soit supposée être la demeure de quelque être invisible. Selon eux encore, les bois, les eaux et l'air sont peuplés de bons et de mauvais esprits, objets de crainte ou d'adoration (1); quelques-uns sont réputés habiter dans le corps de certains animaux, tels que le crocodile, par exemple, auquel, à Coupang, on rend un culte superstitieux.

Avant l'arrivée des Arabes et des Européens, la religion des peuples de l'archipel d'Asie avoit par-tout un même caractère. Ils ne connoissoient point le vrai Dieu, mais soutenoient que chaque province a ses démons chargés d'en tourmenter ou protéger, selon leur bon plaisir, les habitans, et dont, pendant le danger ou l'affliction, ceux-ci ne

(1) Voyez Crawford, *op. cit.* t. I.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Religion
des Timoriens.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

manquoient jamais d'invoquer l'assistance (1). En parlant des indigènes de Java, qui ont une religion toute semblable, Crawfurd entre dans des détails qui font exactement connoître la mesure de leur crédulité. « Les *Banaspati*, dit-il (2), sont de mauvais esprits qui habitent de grands arbres, et qui errent tout autour, pendant la nuit, pour faire du mal; les *Bārkasahan*, de mauvais génies répandus dans l'air, et allant çà et là, sans avoir aucune habitation fixe. Ils nomment *Dāmmit* de bons génies qui, sous forme humaine, sont les protecteurs tutélaires des maisons et des villages; *Prayangan*, d'autres génies qui, prenant la forme de belles femmes pour ensorceler les hommes, produisent la folie : ceux-ci habitent les arbres, et se plaisent sur-tout au bord des rivières. Les *Kābq-Kāmalé* sont de mauvais génies du sexe masculin : ils se montrent ordinairement sous la forme d'un buffle, mais prennent aussi, quand ils le veulent, celle des maris pour tromper leurs femmes. Ils ont encore de malins esprits, portant le nom de *Wéwé*, qui, sous l'aspect de femmes gigantesques, enlèvent les enfans. Les *Dadungawan* enfin protègent les habitans des forêts, et particulièrement les animaux féroces et les chasseurs.

On regarde comme sorciers, à Timor, tous les étrangers qui ont les cheveux rouges, et on leur attribue la plus grande puissance. Les vieilles femmes qui se mêlent de donner des remèdes, sont aussi réputées habiles dans l'art des maléfices et des conjurations. N'est-il pas singulier de voir, dans tous les temps et chez presque tous les peuples, les vieilles femmes en possession d'une pareille renommée? Les Malais de Coupang appellent ces sorciers *swāngghi*, du chinois *souan-ki* [supputer le bonheur], et l'on a pour eux une vénération mêlée de crainte.

Plusieurs Timoriens ont des fétiches, ou divinités tutélaires, auxquels ils adressent leurs vœux : une pierre, un arbre, tel est ordinairement l'objet de ce culte. D'autres portent sur eux certains colliers ou certaines combinaisons de substances, capables, disent-ils, de les préserver de tout malheur, et auxquels, par conséquent, ils attachent un très-haut prix. Ordinairement

(1) Voyez Valentyn, *Beschryvinge van Amboina &c.*

(2) Crawfurd, *op. cit.* t. I.

rement ces amulettes se composent de morceaux d'étoffe ou de fer, d'os d'animaux, de cheveux, &c.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Selon Pigafetta (1), les naturels croient que, lorsqu'ils vont couper du bois de sandal, le démon leur apparôit sous diverses formes, pour leur demander les choses dont il a besoin, et qu'épouvantés de cette apparition, ils en restent ordinairement malades pendant plusieurs jours. Des gens moins prévenus eussent pu présumer, sans doute, que leur maladie n'étoit occasionnée que par les miasmes délétères mêmes qui s'exhalent de cette espèce de bois.

Une concrétion dure et solide qui se forme quelquefois dans l'intérieur des noix de coco, est considérée par eux comme un talisman précieux, capable de rendre inaccessible aux voleurs la maison qui en est munie. La même superstition est attachée aux calculs biliaires du corps humain : protégé par un pareil trésor, le guerrier peut impunément s'exposer dans les combats; il est sûr que sa pierre le met au-dessus de tout danger (2).

Culte. — Les prêtres timoriens, à-la-fois devins et aruspices, sont au nombre de quatre dans chaque ville : le plus ancien est le chef. Ils lisent l'avenir dans les entrailles des victimes; les poulets sont les animaux qu'ils consultent le plus souvent, mais ne sont pas les seuls. Les devins sont consultés dans toutes les affaires de quelque importance; avant de déclarer la guerre, de livrer une bataille, comme aussi pour en connaître l'issue, &c. &c. Leurs fonctions sont héréditaires. Quand le grand-prêtre monte à cheval, l'usage des selles est interdit à tous ceux qui l'accompagnent, lui seul ayant alors le droit de monter un cheval sellé. Ce cas excepté, l'interdiction des selles, m'a-t-on assuré, n'existe jamais à Timor (3).

Temples. — Dans chaque ville un peu importante, on remarque une maison de forme conique, recouverte en feuilles de palmier, et soutenue par des poteaux dont les extrémités inférieures représentent, gros-

(1) *Primo Viaggio intorno al globo, &c.*

(2) Voyez Péron, *Voy. aux Ter. austr.*, t. IV, 2.^e édition.

(3) Je dois avouer que l'explication qui m'a été donnée à ce sujet ne m'a jamais paru fort intelligible.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

sièrement sculpté, l'animal principal de l'adoration (1) : on la nomme *rouma pamali* [maison sacrée]. Elle est à-la-fois la demeure des aruspices, et le lieu dans lequel est déposé le trésor du roi; c'est là aussi que se font les cérémonies d'un intérêt général : l'entrée en est habituellement fermée au public, excepté aux prêtres et au raja. Les têtes des prisonniers pris les armes à la main, se déposent encore dans ce temple; là on en retire la cervelle, on les suspend à des arbres, et cet horrible trophée décore parfois le tombeau des rajas que l'on veut honorer. Dans le premier cas, ces têtes sont exposées pendant neuf jours à la rouma-pamali, et le peuple, qui alors a le droit d'y entrer, se livre, durant ce temps-là, à des divertissemens outrageans pour les vaincus.

Est-il question d'une entreprise très-importante, on consulte les entrailles des victimes, cérémonie à laquelle les rajas seuls sont admis à assister. De même, quand l'armée revient d'une expédition heureuse, elle se rend au temple; le raja la précède, et y présente l'offrande des têtes de prisonniers qu'il a rapportées. Dampier avoit déjà remarqué cet usage, et il en fait mention dans ses voyages.

Cérémonies aux grandes époques de la vie. — Il est assez ordinaire que les enfans des rajas soient portés à la rouma-pamali à l'instant de leur naissance; ils y reçoivent un nom qui est bien rarement le même que celui de leurs parens : on ne manque pas, à cette occasion, d'interroger les entrailles des victimes, pour savoir quel sera le sort futur du nouveau-né.

De même lorsque un raja meurt, il est porté à la rouma-pamali, où il reste exposé pendant plusieurs jours à la vénération du peuple.

Nous ignorons si les unions conjugales sont consacrées par quelque pratique religieuse; mais quoi qu'il en puisse être, il n'est pas douteux, selon Crawfurd (2), que l'institution du mariage est universellement répandue dans l'archipel d'Asie. C'est sans exception à prix convenu qu'un homme s'achète une compagne : cependant les femmes ne sont traitées ni avec rudesse ni avec dédain; elles mangent avec leurs maris et vivent avec

(1) A Coupang ce sont des crocodiles.

(2) *Op. cit.* t. I et III.

eux sur le pied d'une égalité parfaite, qu'on a peine à concevoir en considérant l'état de civilisation peu avancé de ces peuplades.

« Toutefois, la polygamie et le concubinage sont tolérés, et ce sont les personnes titrées ou opulentes qui ont coutume d'user de cette licence. Dans le cas de polygamie, la femme du premier mariage est toujours de fait et de droit la maîtresse de la famille. Personne ne voudrait donner sa fille pour qu'elle devînt la seconde ou la troisième épouse d'un homme de sa condition; d'où il suit que, généralement parlant, aucune femme que la première n'est d'un rang égal à celui de son mari.

» Outre le concubinage licite, dans lequel la concubine est une personne de bas étage et la simple servante de la femme légitime, il y a généralement trois sortes de mariages en usage. Le premier, et le plus commun, se conclut en payant au père ou au protecteur de la jeune femme une somme convenue dont le montant varie selon les usages locaux et la fortune des parties. Dans quelques tribus, lorsque l'entier acquittement des stipulations d'intérêt est accompli, la femme devient explicitement la propriété, ou, en d'autres termes, l'esclave du mari, qui peut la vendre et disposer d'elle ainsi qu'il le juge à propos. Mais elle a droit d'être considérée comme l'égale de celui-ci, et peut même demander le divorce, s'il a négligé de satisfaire de tous points à ses engagements, ou s'il survient entre les deux familles quelque motif sérieux de divisions et d'inimitiés.

» La seconde espèce de mariage est aussi une affaire de négoce. C'est un homme qui sacrifie sa liberté personnelle pour devenir le mari d'une fille dont la condition est plus relevée que la sienne. En aliénant de la sorte son indépendance, il est reçu dans la famille de son beau-père, qui peut disposer de lui comme il lui plaît, et même le vendre comme esclave.

» Quoique la troisième sorte d'union, fréquemment observée chez les Malais, les Javanais et les peuplades civilisées de Célèbes, ait encore pour base un prix d'achat, payé au préalable par le mari, l'égalité des rangs en établit naturellement une entre lui et sa compagne dans le partage de l'autorité conjugale. »

Les habitans chrétiens ou idolâtres de Coupang ne prennent en général qu'une seule femme; mais l'extrême condescendance de celle-ci la

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile.Timor.
De l'homme
en société.

porte à ne s'inquiéter nullement du commerce habituel du mari avec ses esclaves.

Les alliances, ainsi que nous le verrons ailleurs, sont un des éléments principaux de la force des rois timoriens, et l'on y procède de la manière suivante. Quand un raja a pris la résolution d'envoyer demander pour lui ou pour son fils la main de la fille d'un raja voisin, il en fait publier l'annonce dans tout le royaume. Le message est accompagné d'un présent, qui consiste en une lance, un sabre et un croissant de bon or. Aussitôt que l'union est conclue, on rassemble dans les états du mari une grande quantité d'or, des sabres, des lances et des buffles, qui doivent être donnés en cadeau au père et aux parens de l'épouse. Ceux-ci offrent à leur tour au mari et à ses proches quelques pagnes du pays, des porcs, et les esclaves qui doivent suivre la princesse. Lorsque le mariage a lieu entre des souverains de royaumes considérables, on voit fréquemment le nombre des buffles s'élever à plus de cent.

Le lien du mariage n'est pas indissoluble, et le mari qui a des griefs contre sa femme a le droit de la renvoyer à son père ou à ses parens, qui peuvent à leur tour la remarier à un autre : cependant les cadeaux donnés de part et d'autre ne se restituent point.

Il est rare que les hommes du peuple aient plus d'une femme ; mais les formalités préliminaires, à la somptuosité près, sont les mêmes pour eux que pour les riches.

Sépultures. — Au nombre des diverses coutumes qui sont communes à tous les insulaires du grand archipel d'Asie, il n'en est pas de plus universelle que la vénération pour les tombeaux des ancêtres. Le corps des personnes opulentes est ordinairement renfermé dans un cercueil en bois de tek ou de cèdre, dont tous les joints sont exactement bouchés avec un mastic d'une composition particulière. S'agit-il d'un roi ou d'un autre grand personnage, on peut, si on le juge convenable, garder dans une chambre de la maison les dépouilles mortelles du défunt ainsi ensevelies, jusqu'à ce que le temps les ait consumées. Celui qui les ferait porter en terre, fût-il roi lui-même, seroit obligé de faire les frais des largesses d'usage à toute la parenté, frais dont l'importance y fait regarder à deux fois. En effet, nul homme marié ne peut être inhumé sans que

tous ses parens aient été invités à venir pleurer sur sa tombe. Tous se font un devoir de s'y rendre; et les parens de la veuve y sont en outre conduits par un motif d'intérêt; car s'ils sont tenus d'apporter des pagnes et des porcs, la famille du mort doit en revanche un tribut de buffles et d'or, pareil à celui qu'elle avoit déjà fait à l'époque du mariage. S'il arrivoit que la cérémonie funèbre eût lieu sans que tous les parens fussent rassemblés, ou sans que du moins ils y eussent donné leur consentement, il faudroit payer, en forme d'amende, une certaine quantité d'or et de buffles à ceux qui se seroient trouvés absens, faute d'avoir été prévenus. L'or et les pagnes sont distribués aux assistans; les buffles, les porcs, les volailles, &c. servent à les régaler. La cherté toujours excessive de ces funérailles fait qu'il se passe souvent plusieurs années avant qu'elles puissent avoir lieu. La même chose se pratique parmi le peuple, c'est-à-dire qu'on y est libre également de conserver chez soi le corps d'un membre de la famille qui vient à décéder, ou de le faire inhumer en se résignant à supporter des dépenses relativement fort lourdes aussi.

Les morts sont enterrés; tantôt près de la cabane qu'ils habitoient de leur vivant, tantôt en pleine campagne ou dans un cimetière commun. Il y a des rajas sur la fosse desquels on élève des tombeaux en pierres sèches, même en maçonnerie dans les lieux où les Européens et les Chinois ont transporté leur industrie. A Coupang, quelques personnes ont des caveaux uniquement réservés à leur famille. Mais les monumens funèbres les plus ordinaires consistent en un petit tertre dressé sur la fosse, figurant au sommet un parallélogramme, et que quelques pierres soutiennent tout autour. Des offrandes de riz, de maïs et d'eau sont faites sur ces tombes, et renouvelées à de certaines époques, sans doute dans la persuasion que le malin esprit, rencontrant là une pâture facile, ne cherchera point à tourmenter l'ame du défunt. Nous avons vu sur quelques-uns de ces tombeaux des vases remplis de cendres, dans lesquels on brûloit des parfums de temps à autre.

La plus grande partie des Malais de Timor qui n'ont pas embrassé le christianisme, sont musulmans, si l'on peut appeler de ce nom des hommes dont la croyance est basée sur un mélange absurde de dogmes

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Religion
des Malais.

mmmm*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

empruntés aux sectateurs de Mahomet, aux chrétiens, aux Chinois, et même aux anciens idolâtres du pays; qui boivent sans scrupule des liqueurs enivrantes, et qui n'observent avec quelque ponctualité aucun des préceptes de l'islamisme, si ce n'est celui qui prescrit l'abstinence de la viande de porc.

M. Lamarche a remarqué que les Malais venus de l'île Solor sont de tous les habitans de Coupang ceux dont les principes religieux s'écartent le moins des lois du Koran; et cependant, entre autres superstitions, ils ont une confiance aveugle dans des espèces d'augures et d'aruspices qu'ils consultent sur leurs plus chers intérêts. M. Tielman nous a assuré qu'il n'y a point aujourd'hui de mahométans dans l'intérieur de Timor.

Le culte de ces Malais se borne à quelques prières récitées par routine, principalement après la mort et lors de l'enterrement de quelqu'un de leurs co-religionnaires.

La polygamie existe parmi eux, et c'est encore là un des préceptes du Koran auxquels ils sont fidèles. Les rajas ont autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir; et les particuliers en ont aussi en raison de leur fortune. Quoiqu'elles se tiennent renfermées dans des espèces de harems, il ne paroît pas qu'on les y soumette à une clôture rigoureuse; nous en avons vu sortir quelquefois sous la surveillance de leurs maris, sur-tout pour aller au bain.

Ils ont pour les morts une vénération égale à celle des autres classes d'habitans de Timor; comme ceux-ci ils ont des cimetières dans le voisinage des villes, et des monumens funéraires d'une forme analogue, qui se distinguent seulement par certains morceaux de bois de la hauteur d'environ deux pieds, fichés en terre à chaque extrémité du tertre érigé au-dessus de la fosse, mais sans que nous ayons pu deviner l'objet de cette espèce de décoration.

Religion
des Chinois.

Quoiqu'il y ait de fort nombreux détails à donner sur la croyance et le culte religieux des Chinois, je suis tellement borné par le cadre de cet ouvrage, qu'on me pardonnera de ne traiter ici qu'avec rapidité un sujet plein d'intérêt.

Sans rappeler que la religion chrétienne fut prêchée en Chine, lors du

premier siècle de notre ère, par les disciples de l'apôtre S. Thomas ; que, plus tard, elle fut réintroduite dans cet empire à la suite des successeurs de S. François Xavier; sans parler non plus du petit nombre de musulmans et même de juifs qui s'y trouvent comme perdus au milieu d'une population immense, nous nous bornerons à relater ce qui, dans cette portion de l'Asie, porte un type plus particulier et plus digne de remarque.

Ile Timor
De l'homme
en société.

Trois sectes principales divisent les opinions religieuses des Chinois : la *secte des lettrés*, qui tient le premier rang et conserve la plus ancienne idolâtrie ; la *secte des sorciers*, qui s'occupe principalement de la guérison des maladies par des pratiques magiques ; enfin celle des *adorateurs de Fo*, la plus nouvelle de toutes, et principalement répandue parmi le peuple.

Confucius (1) est regardé comme le fondateur de la première secte, dont l'origine remonte à cinq cents ans environ avant la naissance du Christ (2). L'idée de ce philosophe et de ses disciples (3) est que toutes choses sont produites par le ciel, comme premier principe, ce qu'on ne doit point entendre du vrai Dieu, mais du ciel même, ou de sa vertu particulière. Outre cet esprit suprême, ils reconnoissent les esprits du soleil, de la lune, des étoiles et de la terre ; ensuite, plus secondairement, ceux des quatre saisons de l'année, du froid, du chaud, des vents, de la pluie, de l'eau, de la sécheresse, des montagnes, des fleuves, des collines, des lieux élevés, des plaines, ainsi qu'une multitude d'esprits inférieurs auxquels, comme à tous les autres, ils rendent un culte (4).

(1) Ce nom est une corruption de la phrase *Koung fou-tseu*, qui signifie littéralement le docteur Koung. (Voyez l'*Essai sur la langue et la littérature chinoises*, par M. Abel-Rémusat.)

(2) Confucius, en effet, vint au monde 550 ans avant Jésus-Christ, et vécut 73 ans ; il étoit contemporain de Pythagore.

(3) Ces détails sur la religion des Chinois sont tirés, en très-grande partie, d'un manuscrit inédit, intitulé *Opusculum de sectis apud Sinenses et Tunkinenses*, autore Adriano à Sancta-Thecla, *missionario apostolico in regno Tunkini* ; septembre 1750. M. Abel-Rémusat, membre de l'institut, et célèbre professeur de chinois, a bien voulu me prêter cet important ouvrage, et me permettre d'en faire quelques extraits.

(4) Le culte des esprits, chez les Chinois, dérive d'une tradition fort ancienne, perpétuée par la secte des lettrés, qui professa le culte des esprits, des génies ou des anges, sans cependant l'avoir institué dans l'origine.

« Quand je vois dans les prophètes, dans l'Apocalypse et dans l'Évangile même, dit

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Les lettrés ont aussi un culte spécial pour leur maître; le premier sacrifice qui eut lieu en son honneur date de deux siècles avant l'ère chrétienne : ils adorent encore soixante-douze de ses disciples. Le culte des morts, plus moderne, ne fut établi qu'en 1168.

Ils révèrent en outre un esprit tutélaire et régulateur du lieu qu'ils habitent; cet esprit est ordinairement celui d'un personnage que ses services ont tellement élevé, qu'on l'honore comme le protecteur et le maître du pays. Quelquefois cependant c'est un homme fameux par son impiété, ou bien quelque animal, des arbres mêmes, ou d'autres objets inanimés, auxquels se rattache le souvenir d'un événement extraordinaire. Ainsi l'on voit des villes qui adorent l'esprit d'un tigre; c'est pourquoi, quelques jours avant le sacrifice, on fait enlever secrètement un pauvre, que l'on tue ensuite au jour fixé, pour offrir sa chair à l'esprit, parce que les tigres tuent, déchirent et dévorent les hommes : ailleurs c'est l'esprit d'un chien qui jouit de cet honneur, &c. Enfin il n'est pas rare que l'esprit tutélaire soit celui de quelque femme ou fille qui s'est rendue célèbre.

Les artisans et les marchands, qui ne forment qu'une seule corporation en Chine, adressent des vœux communs à l'inventeur du commerce et en particulier à celui qui le premier exerça leur profession : l'image de l'un et de l'autre est conservée, peinte sur du papier, sous la figure d'un vieillard.

Les femmes ont une vénération particulière pour un esprit nommé *roi de la cuisine*, représenté, selon leur croyance, par les trois pierres

» le savant de Maistre, *cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs, l'ange des petits enfans qui en prend la défense.....; l'ange des eaux, l'ange du feu, &c.*, je reconnois dans ces paroles une espèce de médiation des saints anges : je vois même le fondement qui peut avoir donné occasion aux païens de distribuer leurs divinités dans les éléments et dans les royaumes pour y présider ; car toute erreur est fondée sur une vérité dont on abuse, et dont elle n'est qu'une vicieuse imitation.....

» On s'en apercevra sur-tout en méditant sur le paganisme, qui étincelle de vérités, mais toutes altérées et déplacées ; de manière que je suis entièrement de l'avis de ce théosophe qui a dit, de nos jours, que *l'idolâtrie étoit une putréfaction.*

» Quant à ceux qui s'obstineroient à voir, ici comme ailleurs, des imitations raisonnées, il n'y a plus rien à leur dire : attendons le réveil ! (J. de Maistre, *Éclaircissemens sur les sacrifices.*)

ou briques qui soutiennent la marmite où se préparent les alimens. Elles lui présentent une offrande, le premier jour de chaque année, et lui demandent son assistance pour la cuisson et la préparation des mets de toute la famille.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Elles adorent encore des esprits en différens lieux où s'élèvent, soit un monticule, soit un arbre extraordinaire par sa forme ou ses dimensions. En passant devant le premier, elles l'invoquent sous le nom de *maître de la petite montagne*, et lui promettent une offrande pour obtenir qu'il leur fasse faire des marchés avantageux; promesse qu'elles effectuent à leur retour, en déposant sur cette éminence une motte de terre et quelques cahiers de papier doré ou argenté. Si c'est un arbre, qu'elles croient animé par un esprit féminin, elles lui demandent protection pour leurs affaires ou leur salut, suspendent des couronnes de fleurs à ses rameaux, et laissent à sa base des cahiers de papier doré ou argenté, des vases, des baguettes de parfum, &c.

En Chine, il n'existe qu'un temple qui soit dédié à l'esprit du ciel. L'empereur et un petit nombre des premières personnes de sa cour sont les seuls qui puissent y entrer, et qui soient jugés dignes d'y offrir des sacrifices (1). Ce prince sacrifie aussi à la terre dans un temple particulier; et, par l'entremise des ministres et des plus grands dignitaires de l'empire, aux montagnes et aux fleuves, aux quatre saisons de l'année, au froid et à la chaleur, au vent, à la pluie, &c., ou plutôt aux divers esprits qui y président, et dans leurs temples différens.

Ceux des esprits tutélaires qui occupent le rang le plus distingué ont un temple particulier; les autres n'en ont point, mais se plaisent dans un endroit commun qui leur est assigné.

Chaque ville ou bourgade offre aux esprits protecteurs et maîtres du pays, au moins trois fois par an, un sacrifice qui s'accomplit les premiers jours de l'année, et que l'on nomme *offrande des prémices*. Dans le onzième mois, l'offrande prend le nom de *prière du bonheur*, et on la considère comme un acte de reconnaissance pour les bienfaits reçus dans

(1) Cependant l'empereur n'est pas le seul qui sacrifie au ciel; ses sujets le font eux-mêmes une fois l'an; seulement, le lieu du sacrifice est par-tout où il leur plaît, mais jamais dans un temple.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

le courant de l'année. Mais lorsqu'une ville est en proie à une épidémie, ou qu'elle souffre d'autres calamités, on offre à l'esprit tutélaire un sacrifice appelé *l'éloignement du malheur*; on lui sacrifie encore, lorsqu'on a besoin de pluie, et que l'on craint pour les productions de la terre, &c.

Ne pouvant parler en détail ici du culte accordé à tous ces esprits (1), nous nous bornerons à présenter sur ce sujet un petit nombre de remarques.

Les sacrifices que les lettrés font à Confucius, aux esprits tutélares et aux autres esprits, ainsi qu'aux morts, se ressemblent généralement quant aux dispositions principales. Dans tous, on voit un autel, une table carrée, un prêtre officiant, quelques aides, des prêtres chargés des détails, et d'autres personnages qui prennent part à la cérémonie. On offre de la chair d'animaux tués et d'autres mets; on verse sur une poignée de paille du vin ou de la liqueur de riz distillée; on fait des libations, on se prosterne, on lit la formule de l'offertoire; les parfums fument (2), des cahiers de papier argenté ou doré sont brûlés (3); enfin on assiste à un festin joyeux. Les Chinois croient que les esprits sont présents à ces sacrifices, et qu'à cet effet ils se placent dans les tableaux qu'ils emploient la plupart du temps, et qu'ils appellent *la demeure de l'esprit*; ils accompagnent son arrivée et son départ de certaines cérémonies. Une autre croyance, c'est que les esprits agrément les offrandes et en jouissent; ils pensent enfin qu'ils ont le pouvoir de distribuer des biens à ceux qui les invoquent et qui leur sacrifient.

Les animaux ne sont point immolés pendant la célébration même de

(1) Le manuscrit du P. de Sainte-Thècle contient, à cet égard, de fort grands développemens, dans lesquels je regrette de ne pouvoir entrer.

(2) Ces parfums sont fixés à de petites baguettes, plantées elles-mêmes dans un vase, soit rond, soit carré, placé devant l'idole. Doit-on voir dans ces vases, ordinairement en laiton, le type de ces *trépieds sacrés* fameux dans l'ancienne Grèce comme objets d'un culte particulier? ou bien faut-il l'apercevoir dans la *table d'or à quatre pieds*, qui se trouve dans le temple unique, en Chine, où l'empereur sacrifie à l'esprit du ciel, et dans lequel, ainsi que le dit le P. de Sainte-Thècle, ne se voit aucune autre image, aucun tableau. (Voy. Hager, *Panthéon chinois*.)

(3) Ils s'imaginent que ces papiers dorés et argentés se changent en or et en argent dans l'autre monde, dans l'intérêt de ceux qui les ont brûlés et sacrifiés en l'honneur des esprits, (Voy. du Halde, *Descript. de la Chine*, tom. III.)

la solennité; on les égorge d'avance, sans aucune cérémonie, et on les apporte en cet état, ou souvent même coupés en morceaux : ce n'est donc point un sacrifice proprement dit, mais une simple oblation. Le cheval, le buffle, la chèvre, le porc, le coq et le chien sont les seuls animaux dont la chair soit habituellement offerte dans ces grandes occasions.

Les lettrés sont divisés d'opinions sur la présence des esprits dans les sacrifices. Les uns prétendent que la présence est réelle, les autres, qu'elle est seulement allégorique et figurative; ceux-ci s'appuient sur le témoignage de leur maître Confucius, qui dit, dans un de ses ouvrages, qu'on sacrifie aux esprits comme s'ils étoient présens. Mais c'est une croyance commune que les esprits sont présens aux sacrifices; c'en est une encore non moins générale, qu'ils se réjouissent des offrandes, et qu'ils en savourent la substance (1).

Parmi les sacrifices, il faut compter aussi ceux qu'on adresse au souverain et au gouverneur, de leur vivant. A l'égard du premier, les Chinois s'acquittent plusieurs fois dans l'année de ce devoir religieux, avec toute la solennité convenable. Cette cérémonie devrait, à la rigueur, avoir lieu à chaque nouvelle et pleine lune; mais souvent on n'y procède qu'à des intervalles plus éloignés.

Des offrandes simples ou accompagnées d'un sacrifice ont lieu en l'honneur des morts. Celles de la première espèce se répètent chaque jour, depuis le moment du décès jusqu'à celui de l'inhumation du corps, qu'on a coutume de tenir à l'écart, durant plusieurs mois, dans un coin de la maison. Les mêmes offrandes recommencent ensuite aux trois premiers jours des années suivantes et au renouvellement de chaque saison : elles consistent alors en mets dont on invite une seule fois l'ame du défunt à se repaître; il ne s'y fait aucune sorte de libations, on s'abstient de réciter le chant sacré, &c. Si le corps est dans la maison, on joint aux offrandes une bandelette flottante de soie blanche, fixée à un morceau de bois; s'il a été porté en terre, elles sont mises devant un tableau où le défunt est figuré, et où l'on se persuade que son ame est présente. Ainsi, au retour

(1) Plusieurs de ces usages sont analogues à ceux des Hébreux, dans l'ancienne loi; il me suffit de fixer l'attention sur ce point, laissant à ceux qui voudront s'occuper de ces matières, à faire les rapprochemens qu'ils jugeront à propos.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

des funérailles, c'est devant un pareil tableau pompeusement orné, qu'on fait une oblation accompagnée d'un sacrifice, dont nous sommes encore forcés de supprimer ici les curieux et nombreux détails.

La cérémonie terminée, tous les assistans, et en première ligne les parens du mort, vont prendre place à des tables disposées d'avance; une table distincte pour le défunt est servie devant son tableau. Les convives font ensuite honneur au festin.

Un philosophe chinois, né 565 ans avant Jésus-Christ, et nommé vulgairement *Lao kioun* [le vieux prince] (1), fut le fondateur d'une secte assez semblable, a-t-on dit, à celle des épicuriens (2). Quoi qu'il en soit de cette ressemblance, ses disciples se livrent à la magie et à l'art de guérir par des sortilèges. Ils prétendent que les morts et certains esprits malfaisans envoient aux hommes des maladies et des infirmités. Il se vantent de pouvoir évoquer les uns et chasser les autres, afin de mettre obstacle aux effets de leur malveillance. Pour y parvenir, une foule de pratiques superstitieuses sont mises par eux en œuvre. Tantôt on offre des mets à ces êtres fantastiques, on brûle en leur honneur du papier doré et argenté, en prononçant des prières à grands cris; tantôt, pour les contraindre à prendre la fuite, on cherche à les effrayer par des vociférations et des clameurs, en invoquant contre eux les tigres noirs. Suppose-t-on que c'est l'âme d'un défunt qui vient tourmenter le fils ou le neveu qu'il a laissé sur la terre, et ce dans le but d'être délivrée par lui des peines de l'enfer, une conjuration spéciale a lieu en pareil cas.

Enfin, toutes les opérations magiques, telles que l'art de jeter ou de détourner les maléfices, la composition des philtres, les différentes branches de la divination, sont du ressort de cette secte de sorciers. On compte aussi parmi eux des espèces de pythonisses : les fonctions de celles-ci sont quelquefois remplies par des hommes, qui pour cela prennent des habits de femmes, exigent qu'on leur en donne le nom, et s'arrachent la barbe jusqu'à la racine.

(1) On lui donne encore, presque indistinctement, les noms suivans : *Lao tsee*, *Lao tou*, ou *Lao tseu* [le vieillard], *Lao tien* [le vieux ciel], *Lao tan* [vieillard aux longues oreilles]. Cette dernière qualification fait allusion à la grandeur réelle de ses oreilles.

(2) Cette comparaison est du P. du Halde (*op. cit.* tom. III).

« Quelques sorciers, dit le père Adrien de Sainte-Thècle, peuvent
 » donner des détails sur l'état des trépassés. Pour cela ils placent un
 » homme ou une femme au milieu du lieu où ils sont, *les tourmentent par*
 » *des fumigations et différens gestes, jusqu'au point de leur faire perdre con-*
 » *noissance, et de les laisser en quelque sorte pour morts.* La personne soumise
 » à ces pratiques, recouvrant les sens après un certain laps de temps,
 » raconte tout ce que le secours du démon lui a fait voir dans le tombeau,
 » dans l'enfer ou dans le ciel, relativement à la condition du défunt;
 » elle dit quels lieux ont été le partage de l'ame au sortir du corps,
 » quel usage elle a fait en route des cahiers de papier doré ou argenté
 » qu'on lui avoit mis à la main. *Rendue à elle-même, cette personne se sent*
 » *fatiguée, défaillante et épuisée par son extase.* Or, on voit dans cette extase
 » une image de celle qui saisit les serviteurs de Dieu par la puissance
 » de la grâce. »

Ile Timor.
 De l'homme
 en société.

Les Chinois de la secte des sorciers croient, comme les lettrés, aux esprits tutélaires, et leur rendent un culte; ils adorent aussi, de toute antiquité, d'autres esprits. Le principal objet de leur vénération est *Lao kioun*, qu'ils regardent comme leur maître, et à qui ils donnent encore le titre de *roi vertueux, roi le plus antique*. Une fois par an, sans époque fixe, ils célèbrent à son honneur un service solennel, sur un autel élevé dans leur maison, sans tableau ni image quelconque, et en observant les cérémonies qui accompagnent l'un des sacrifices à l'esprit tutélaire; ou bien ils passent toute la nuit et tout le jour à prier, font une simple offrande, et se conforment du reste aux rites usités dans le culte de Fo. Dans la légende qu'ils récitent pour le sacrifice, ils louent Lao kioun de son intelligence, de sa prudence dans les choses spirituelles; le félicitent de ce qu'il réside dans tout le monde et le gouverne tout entier; de ce qu'il étend sa puissance sur les esprits et leur donne ses ordres. Ils lui offrent des mets et toute sorte de présens; lui disent qu'ils attendent avec respect qu'il mange, et travaille à éloigner le vent et la pluie; enfin ils le prient d'écarter loin d'eux tous les maux, de leur accorder le bonheur, la réussite dans les affaires et une bonne réputation.

Ils révèrent aussi beaucoup douze esprits, qui occupent tour à tour, chaque année, le premier rang, et se succèdent dans le gouvernement

NNNN*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

des choses humaines, comme dans le pouvoir de nuire, ce qui leur a fait donner le nom de *gouverneurs malfaisans*.

Plusieurs autres esprits sont encore l'objet de leur culte, et reçoivent une offrande de mets, deux fois par mois, les jours de nouvelle et de pleine lune.

Les tireurs d'horoscope, appelés *souan ming* [qui supputent la destinée] (1), tiennent un rang considérable dans la secte des sorciers. Leur principale occupation consiste à déterminer l'heureuse ou la funeste situation d'un édifice, et sur-tout d'une sépulture. Si par hasard ou méchamment il arrive qu'un voisin bâtit sa maison de manière qu'un angle du toit soit dirigé vers le flanc de celle d'un autre habitant, il n'en faut pas davantage pour que celui-ci se figure que tout est perdu; le ressentiment qu'il en conçoit est porté à un degré d'exaspération qui ne peut être calmé que par la destruction du fatal édifice, et qui éclate d'abord par un procès. Si les juges ont assez de sens pour ne point donner gain de cause au plaignant, il pense alors qu'il n'a rien de mieux à faire, pour neutraliser en partie les maux qu'il croit prêts à fondre sur les siens et leur postérité, que de placer au haut du comble de sa propre habitation un monstre ou dragon en terre cuite, qui jette un regard terrible sur l'angle maudit, ouvre une gueule énorme, enfin se tient en attitude de dévorer le méchant esprit qui doit venir de ce côté-là (2).

On consulte aussi les devins sur les événemens futurs de la vie, sur la mort, sur la santé, les maladies, la richesse ou la pauvreté, et sur les emplois que l'on postule. Lorsqu'on perd quelque chose par un vol, on va demander au devin où s'est enfui le voleur; si c'est du côté de l'Orient ou de l'Occident, du Midi ou du Nord; en sorte que, parmi ceux que l'on soupçonne, malheur à celui dont la maison se trouve située dans la direction indiquée par le devin!

(1) Nous avons vu plus haut (pag. 636), que les Malais de Coupang appellent les leurs *souangghis* [qui supputent le bonheur], expression tout-à-fait synonyme, et empruntée évidemment des Chinois. Ce n'est pas le seul rapprochement qu'il y auroit à faire des usages et des préceptes religieux chinois, avec ceux des Timoriens; mais ces similitudes devant résulter de la simple comparaison des faits que nous avons relatés ou que nous relaterons encore, je n'ai pas cru devoir m'appesantir davantage sur cet important objet.

(2) Du Halde, *op. cit.* tom. III.

Certaines lignes tracées d'une manière bizarre, des pièces de monnaie qu'ils jettent en l'air pour avoir croix ou pile, les cinq sens de la personne qui consulte, les élémens, les noms de douze animaux destinés à énumérer les années, les jours et les heures, telle est la matière des principaux thèmes d'où ils prétendent déduire les causes des sympathies ou des antipathies des choses et des personnes. Par exemple, ils observent quels jours sont nés l'homme et la femme déjà unis ou destinés à l'être; et, voyant que le premier est né *le jour du chat* et la femme *le jour du rat*, ils prononcent qu'ils ne doivent pas s'unir ou qu'ils doivent se séparer, parce que le chat prend le rat et le mange. Mais si l'un étoit né le jour du buffle et l'autre le jour de la chèvre, comme ces animaux sympathisent, l'union des consultans ou leur cohabitation pourroit avoir lieu. Ils font des raisonnemens semblables pour la divination par les élémens, &c.

La secte de Fo, qui prit naissance dans l'Inde au onzième siècle avant Jésus-Christ, eut pour fondateur le célèbre *Bouddha* (1), nommé *Pat* ou *Péhât* chez les Anamites ou les Cochinchinois, et *Fo* en Chine. Sa doctrine écrite, dit-on, sous la dictée de deux esprits, démons ou génies, ne s'introduisit chez les Chinois que l'an 70 de notre ère. Ses sectateurs professent deux doctrines : l'une extérieure, relative au culte des idoles ; l'autre, qui est intérieure, contient l'explication de la première, et n'est au fond qu'un pur athéisme : celle-ci n'est révélée qu'à un très-petit nombre d'adeptes.

Ils enseignent aussi la métempsycose (2). Dans tout être humain, il y a, disent-ils, trois ames : une seule accomplit la métamorphose ; la seconde reste dans le tombeau ; la troisième descend aux enfers, et, après y avoir subi sa peine, elle monte au ciel et se réunit à d'autres.

Les esprits tutélaires (3), et un nombre prodigieux d'idoles, divisées

(1) Cette secte de Bouddha, persécutée par les brames, modifia plus tard sa doctrine ; mais c'est de sa religion primitive qu'il est ici question.

(2) Les disciples de Fo persuadèrent sans peine à un peuple simple et crédule que leur maître étoit né huit mille fois, qu'il avoit passé successivement dans le corps de différens animaux, et paru sous les figures de singe, de dragon, d'éléphant, &c. : aussi ces différentes bêtes furent-elles adorées en plusieurs endroits. (Du Halde, *ibid.* t. III.)

(3) Les sectateurs de Fo regardent les esprits tutélaires, dit du Halde (*op. cit.*), comme

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

en trois hiérarchies, en tête desquelles se trouve celle du fondateur, sont l'objet de leur vénération. Ils rendent aussi des devoirs religieux à ce qu'ils appellent les âmes orphelines abandonnées, âmes qui, selon eux, sont si foibles, que, ne pouvant descendre à terre, elles demeurent sur les plantes et les arbustes : pour qu'elles puissent se conforter un peu, on asperge ces végétaux deux fois par mois avec du bouillon de riz ; bouillon qui est toujours très-léger, sans quoi ces âmes, qui ont le gosier extrêmement étroit, ne pourroient s'en nourrir.

Par-tout on voit en Chine des temples consacrés à Fo ; chaque bourg a le sien, et les villes un peu considérables en ont deux. Les autels sont ornés d'idoles en bois peint ou doré ; au milieu est une table où l'on brûle des baguettes odoriférantes placées dans un petit vase. Une cloche suspendue en l'air est frappée à coups de marteau sur sa surface extérieure, à l'époque des offrandes solennelles, aux nouvelles et sur-tout aux pleines lunes.

Quantité d'hommes et de femmes consacrés au culte de Fo habitent dans le temple des idoles ; les femmes se vouent au célibat. Le vêtement des uns et des autres est brun ou noir ; tous ont la tête rasée, et ne vivent que de riz et d'autres productions de la terre, s'abstenant même de manger du poisson et des œufs. Cinq préceptes doivent être observés : ne point tuer d'animaux, ne point voler, ne point commettre d'impureté, ne point mentir et ne pas boire de vin. C'est, comme on voit, moins ce qu'il faut faire que ce qu'il faut ne pas faire.

Les offrandes aux idoles se font, dans leurs temples respectifs, aux époques des nouvelles et pleines lunes ; elles se composent de riz cuit, de différens fruits, et sur-tout de petites figures de couleur jaune, mais jamais de viandes. Devant leurs statues brûlent un grand nombre de baguettes odoriférantes et quelques bougies ; on place sur les marches de l'autel des cahiers de papier doré et argenté, qu'on brûle ensuite dans le vestibule du temple.

les pères nourriciers du peuple ; ils les distinguent en différentes classes : il en est qui président au soin des campagnes et des terres cultivées, et qui reçoivent des offrandes de grains ; d'autres, chargés de la tutelle des villages, doivent veiller à la santé des habitans, et maintenir la paix parmi eux : l'intérieur des maisons, les contrées désertes et montagneuses, les villes environnées de murailles et de fossés, sont aussi placés sous la protection d'esprits spéciaux.

Après avoir mis sur l'autel tous les comestibles dont l'offrande se compose, on bat le tambour et l'on joue des instrumens dans le but d'engager les esprits dont les idoles sont le symbole, à descendre dans leurs statues pour assister à la cérémonie.

Deux fêtes principales ont lieu chaque année pour la délivrance des âmes qui sont en enfer, ce que les Chinois des autres sectes regardent à-la-fois comme ridicule et méprisable; car, selon eux, celui qui a recours à de semblables prières pour son père ou pour sa mère, les déshonore, puisqu'il les croit pécheurs.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut (p. 492), nous assistâmes pendant notre séjour à Coupang à une cérémonie qui eut lieu au temple chinois, le jour de la pleine lune (1); mais, avant de donner le détail de cette solennité, il est à propos de jeter un coup d'œil sur le temple lui-même.

Bâti sur une plate-forme, près des bords de la mer, il offre un développement de 35 pieds de large sur 60 pieds de côté. La porte principale s'ouvre à deux battans, et fait face au rivage, sans affecter d'orientation selon un des quatre points cardinaux (2). En dehors, et du même côté, règne une galerie ou varangue de 4 pieds de largeur.

Lorsqu'on entre dans le temple par cette porte, on rencontre d'abord, à gauche, les tamtams et les tambours (3) dont on joue pendant les cérémonies. Devant soi, et à 15 pieds au delà de l'entrée, est un espace quadrangulaire, ayant 8 pieds dans le sens de la longueur du bâtiment, et 14 dans la direction perpendiculaire à celle-là. Un grenadier y est planté; et pour que cet arbre puisse profiter des influences atmosphériques, le toit est ouvert au-dessus de lui. Un petit temple en porcelaine, figuré

(1) La pleine lune y eut lieu à 1^h 43' de l'après-midi, le 14 octobre 1818.

(2) Ce fait est remarquable, puisque, d'après ce que nous apprend du Halde (*op. cit.*), non-seulement la maison sacrée, mais toutes les maisons chinoises en général, doivent toujours regarder le midi. (*Voy. aussi Hager, Panthéon chinois.*)

La porte du temple de Coupang est sensiblement tournée vers le Nord-Ouest. On peut voir la disposition générale du bâtiment dans le plan particulier contenu sur la carte n.º 2 de notre Atlas hydrographique.

(3) Ces tambours se composent d'un cylindre en bois de latanier, creusé intérieurement, et recouvert d'une peau parcheminée, sur laquelle on frappe avec les mains. Le son qu'ils rendent est sourd, et point harmonieux.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

sur un rocher de même substance, est suspendu à une de ses branches; c'est la demeure de l'esprit auquel l'arbre est consacré. Plus loin, en face de cet arbre, est érigé l'autel principal, à droite duquel se trouve un autel plus petit, que nous désignerons sous le nom d'*autel de droite*; un autre, plus petit encore, vient à la suite de celui-là et tout au fond du temple; enfin on voit derrière l'autel principal une niche fort ornée, dans laquelle est logée une statue de femme grossièrement sculptée. Le dessin que M. Arago a donné (pl. 26) de l'intérieur de ce temple, suppose l'observateur placé au bord du terrain où est planté l'arbre; les trois autels et la niche dont il vient d'être question, les fanaux, les candelabres et les lustres servant à l'éclairage y sont assez visibles.

L'autel principal est double; et lors du sacrifice, une table carrée se pose encore en avant du plus petit des deux, qui est en même temps le plus avancé du côté de la porte. L'autel de droite, au contraire, est unique; néanmoins, pendant la célébration du sacrifice, on place de même une table carrée en face de celui-là: c'est sur ces tables que sont déposés les mets consacrés; des nattes déployées sur le sol en avant de ces tables servent de tapis de pied aux officians.

À droite et à gauche de l'arbre, deux portes latérales communiquent, l'une au logement des bonzes, et l'autre à une école destinée à l'instruction littéraire des enfans chinois.

Les deux autels du centre se touchent immédiatement: l'un et l'autre supportent des vases et certaines figures en porcelaine, parmi lesquelles on remarque celle d'un homme qui tient un serpent dans sa main; les autres représentent des lions, ou plutôt des chiens, semblables à ceux qui sont dessinés sur la planche du *Panthéon chinois* de Hager. Derrière ce double autel, un châssis de peu de largeur, placé horizontalement et garni de pointes en fer, est destiné à recevoir les cierges ou bougies. Sur l'autel de droite, on voit aussi le simulacre d'un chien et celui d'un coq en porcelaine; mais ce qui paroît être ici l'objet principal de l'adoration, c'est un tableau qui occupe le centre de l'autel, et représente un vieillard accompagné d'une jeune fille: c'est, sans aucun doute, d'après les détails qui précèdent, le tableau consacré à l'esprit protecteur de la *corporation des artisans et des marchands*. Un vase mis en face

de ce tableau, sert à recevoir les baguettes odoriférantes qu'on brûle pendant les cérémonies.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Sur l'autel qui occupe l'angle droit du temple, et se trouve par conséquent derrière l'autel de droite, un tableau beaucoup plus grand est chargé de caractères chinois, dont malheureusement nous n'avons pas eu la copie exacte; des inscriptions sont tracées à droite et à gauche de ce tableau: en face, sur l'autel même, il y a un vase carré pour les baguettes odorantes, un vase rond qui doit contenir d'autres baguettes garnies de petites banderoles, et une espèce de falot recouvert en papier: les autels du centre et de droite sont ornés de grands flambeaux garnis de cierges.

La décoration de la niche pratiquée au fond du temple, est, comme nous l'avons dit, très-soignée: cette niche n'est séparée de l'autel du milieu que par l'espace nécessaire pour qu'on puisse circuler avec facilité. La statue qu'elle renferme est celle d'une femme très-grosse, assise sur une espèce de trône élevé; tout annonce que c'est l'image d'un esprit tutélaire! les prêtres chinois me l'ont désignée sous le nom de *gnogna deos*, mot à mot, en malais, *dame dieu* ou *déesse*; mais le kapitan chinois m'a assuré que *matchéou-po* en étoit le véritable nom. Devant cette figure se trouvoient aussi placés deux vases en cuivre, l'un carré et l'autre rond, ayant la même destination que ceux dont nous avons déjà parlé.

Différens cadres renfermant des inscriptions, et des tablettes chargées de légendes ou sentences, sont placés çà et là au pourtour du temple, où l'on voit aussi quelques figures de dragons; sur la gauche est un grand coffre où l'on serre les objets du culte. Enfin, au plafond, et au-dessus du double autel du centre, est tracée une inscription chinoise en gros caractères, dont nous regrettons de ne pouvoir présenter le sens. La phrase suivante, tirée d'une des inscriptions, m'a été dictée dans le temple par un des prêtres chinois: *Béo méou tchouk tiane héou kioun*, ce que notre célèbre sinologue M. Abel Rémusat pense devoir être restitué ainsi: *Miao miao tchou thian héou kium*, c'est-à-dire: *le prince du ciel, habitant dans un temple excellent.*

Passons maintenant aux détails de la cérémonie (1) dont nous avons

(1) Les habitans lui donnent le nom de *sambadjan*, par corruption du malais *sambayang*, qui signifie prière ou cérémonie religieuse.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

été les témoins. Les préparatifs en commencèrent le 13 octobre au soir; le temple resta illuminé toute la nuit; et le lendemain, à quatre heures du matin, un peu avant le coucher de la lune, la fête commença. Dix à douze Chinois seulement et un petit nombre de Malais y assistèrent; mais il n'y vint aucune femme. Sur les tables placées en face des autels du centre et de droite, furent placés, comme offrande, des coqs et des cochons de lait bouillis, des gâteaux, des confitures, &c.

Deux bonzes à genoux sur des coussins posés sur la natte devant l'autel du centre, firent une courte adoration; ils allumèrent des baguettes odorantes et en mirent dans la gueule des figures de chiens ou de lions placées sur cet autel et devant la statue de la déesse; ils en portèrent aussi sur l'arbre du milieu du temple, ainsi qu'au-dehors sur l'esplanade.

A cette première adoration en succède une autre, toute semblable, devant l'autel de droite. Des libations de thé sont faites ensuite avec de petites tasses placées sur les deux autels; suivent des génuflexions et des prières articulées à demi-voix, tant devant l'autel du milieu que devant celui de droite. On porte des cahiers de papier doré au pied de l'arbre sacré; les officians vont faire de nouvelles génuflexions devant l'autel du milieu et devant celui de droite, toujours au bruit du tambour. Les libations recommencent aux deux autels, et l'on fait sur celui du milieu une offrande de papier doré que l'on va porter immédiatement à l'un des angles gauches du carré où est planté l'arbre. La même offrande se répète à l'autel de droite, avec la seule différence que les papiers dorés sont portés à l'un des angles du côté droit du carré: le feu est mis ensuite, au son du tamtam, à tous ces papiers: c'est le moment où l'on dit l'offertoire, qui se récite avec nombre de génuflexions devant les deux autels. A tout cela succèdent des libations de liqueur sur les cendres des papiers brûlés à gauche, et de quelques gouttes de thé sur l'autel du milieu. Les prêtres font les mêmes libations du côté droit, et reviennent enfin devant l'autel du centre pour y prier à diverses reprises, tantôt debout, tantôt à genoux, ce qui se répète encore devant l'autel de droite.

Ainsi se termina la cérémonie: elle nous laissa fort surpris de la froide indifférence avec laquelle tous les assistans avoient regardé les simagrées qui s'exécutoient sous leurs yeux; les bonzes eux-mêmes n'avoient pas

montré le moindre recueillement, et tout annonçoit qu'une routine machinale seule les avoit fait agir.

Les mets qui avoient figuré sur les autels des esprits ayant été retirés, on les servit sur d'autres tables placées près de la porte d'entrée, et les bonzes qui avoient officié se disposèrent à faire honneur au repas. Avant tout, ils eurent la politesse de nous inviter à y prendre part; mais sur notre refus, ils se mirent à manger eux-mêmes et à boire du thé. Le reste des viandes fut partagé ensuite, et porté chez chacun d'eux sur de grands plateaux.

L'un de ces prêtres chinois me donna deux bouts de bougie rouge, restes de cierges qui avoient brûlé pendant la cérémonie, et m'assura qu'en les allumant en cas de danger, cela me porteroit bonheur. La même pensée a germé dans nos contrées européennes. En Provence, à l'époque de la Chandeleur, « chaque mère de famille, dit Marchangy (1), revient » de l'église avec une bougie allumée, et l'on regarde comme un pronostic » fâcheux si elle vient à s'éteindre dans le trajet. Cette bougie bénite » reste suspendue au coin du lit, et on l'allume aux temps d'orage, aux » accouchemens et dans toutes les circonstances difficiles. »

Indépendamment de la cérémonie dont nous venons de rendre compte, nous vîmes encore, le même jour, un Chinois dresser un petit autel près du rivage, brûler des baguettes odorantes, des cahiers de papier doré; puis, de trois tasses de thé qu'il avoit remplies sur cet autel, en jeter deux et boire la troisième: cela fait, il éteignit les flambeaux, et remporta chez lui tout l'attirail dont il s'étoit servi.

Il résulte du précis que nous venons de présenter des trois principales religions des Chinois, et des cérémonies dont nous avons rendu compte, 1.° que le sacrifice isolé au bord de la mer s'adressoit à l'esprit du ciel; 2.° que la cérémonie plus pompeuse qui eut lieu dans le temple, se fit en l'honneur de plusieurs esprits tutélaires, dont l'un, bien évidemment, étoit, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, l'esprit protecteur des artisans et des marchands. Si je ne m'abuse, tout tend à nous prouver que la religion professée par le plus grand nombre

(1) *Tristan le Voyageur*, t. VI, et *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. III.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

de Chinois de Coupang est celle des lettrés. Nous avons décrit le seul temple qu'on y trouve; ainsi l'on ne peut admettre que quelques-uns d'entre les habitans suivent la secte de *Fo*, qui, comme on l'a vu, ne sauroit admettre pour offrandes que des productions végétales.

Mais nous ne sommes pas aussi sûrs que la secte des sorciers n'ait point ici un certain nombre de partisans; nous avons trouvé chez les Malais une partie des idées des Chinois sur les devins et sur les enchanteurs, qu'ils désignent par un nom tout-à-fait chinois. Nous n'oserions en dire davantage sur cette matière, que le temps et les circonstances ne nous ont pas permis d'approfondir autant que nous l'eussions désiré.

On sait, d'après le P. du Halde (*op. cit.*), qu'on ne donne point de dot aux filles à la Chine : les parens du mari futur conviennent avec ceux de l'épouse, d'une certaine somme qu'ils paieront pour arrêter le mariage; et cette somme s'emploie à acheter les habits et les ustensiles que la jeune femme emporte le jour de ses noces : c'est ce qui se pratique sur-tout parmi les gens du peuple; car les grands et les personnes riches dépensent beaucoup plus que ne valent les présens qu'ils ont reçus. L'argent donné ainsi est cependant destiné à l'achat de la femme.

Selon les lois, dit l'auteur qu'on vient de citer, et pour ne pas manquer de postérité, il est permis, en cas de stérilité de l'épouse, de prendre des concubines, sorte de femmes subalternes et subordonnées à la première (1). Il est probable, quoique nous n'ayons pu recueillir aucune donnée à cet égard, que les Chinois de Coupang suivent la même règle, si conforme d'ailleurs à ce qui se pratique chez les Timoriens.

Nous glisserons rapidement sur les sépultures, sujet qui pourroit nous entraîner dans des détails prolixes. Le respect des Chinois pour les morts est bien connu : les tombeaux qu'ils leur élèvent à Coupang ont déjà été décrits et dessinés dans la partie historique du Voyage aux Terres australes, et nous en donnons nous-mêmes, sous le n.º 27 de notre atlas, un dessin dû au crayon de M. Arago. A Coupang, comme en Chine,

(1) On connoît, ainsi que le fait remarquer J.^h de Maistre, le préjugé des Hébreux sur l'importance du mariage, et l'ignominie attachée à la stérilité; on sait que, dans leurs idées, la première bénédiction étoit celle de la perpétuation des familles.

les inhumations dans la ville sont interdites, elles ont lieu, autant qu'il est possible, sur des éminences voisines.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Dans le choix qu'un fils fait du terrain pour la sépulture de son père (1), il doit prendre garde qu'il y ait la moindre probabilité qu'un chemin passera un jour sur ce terrain, ou qu'on puisse jamais y bâtir une ville, y creuser un canal pour l'écoulement des eaux, &c. Mais une attention qu'on se fait un devoir rigoureux de ne point négliger, c'est de faire constater si l'emplacement à préférer est dans une exposition heureuse, si le jour où l'on se propose de procéder à l'enterrement sera un jour propice ou malencontreux. Selon l'avis des experts en ce genre, on maintient ou l'on change les dispositions qu'on avoit faites d'abord.

Les cercueils des personnes aisées (2) sont faits d'un bois épais capable de se conserver long-temps, et si bien enduits de résine et de bitume en dedans, et de vernis en dehors, qu'ils n'exhalent aucune mauvaise odeur. La famille est libre de les garder plusieurs mois et même plusieurs années à la maison, sans qu'on puisse l'obliger à les inhumer. Lorsque enfin le jour des obsèques est fixé, on en donne avis à tous les parens et amis du défunt, qui s'empressent d'y assister : la cérémonie, toujours très-pompeuse, se termine par un repas splendide. Il est facile de remarquer combien encore en cela les usages des Chinois diffèrent peu de ceux des Timoriens.

A Coupang, les tombeaux chinois sont construits avec un soin extrême sur un coteau voisin de la ville : ils se composent d'un caveau fermé par une pierre unique couverte d'inscriptions gravées dont les lettres ensuite sont revêtues de diverses couleurs ou de dorures. De très-grands tamariniers et des lianes nombreuses ombragent ces monumens, près desquels se voient fréquemment suspendues à des branches, et ordinairement dans des paniers de feuilles de latanier, les offrandes faites par les parens à l'esprit ou à l'ame du défunt. Ce cimetière, à l'instar de ceux des Timoriens, n'est point enclos de murs.

J'ai fait copier trois des épitaphes qui décorent ces tombeaux ; on les trouvera à la fin de ce volume. Quoique leur lecture ait offert de grandes

(1) Du Halde, *op. cit.* t. III.

(2) *Ibid.*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

difficultés, provenant pour la plupart, à ce qu'il paroît, de l'incorrection de la copie, M. Abel-Rémusat, qui a bien voulu les examiner, les a trouvées curieuses, en ce qu'elles portent une date prise des années du règne des empereurs de la Chine; ce qui prouve, contre l'opinion reçue, que l'autorité de ces souverains n'est pas méconnue des colons chinois de Timor.

« Les couleurs dont sont marquées les différentes parties des phrases » ont rapport aux objets signifiés : le bleu, aux défunts; le jaune ou l'or, » aux choses relatives au gouvernement; le rouge, aux personnes vivantes; » et, suivant toute apparence, le vert à des idées astrologiques (1). Voici » ce qu'on a pu déchiffrer d'essentiel :

- » N.° 1. *Hoang thsing*, auguste dynastie *Thsing* (celle des Mandchous).
 - » *Khian-loang, keucï mao* : (1783), au milieu de l'automne, un heureux matin.
 - » (Tombe d'une femme de la famille *Kouo*, &c. Le reste ne peut se lire.)
- » N.° 2. Huitième année *Kia-khing* : (1803), au commencement du printemps, &c.
 - » (Tombeau d'une femme, &c., érigé par son gendre, &c.)
- » N.° 3. Dix-huitième année *Kia-khing* : (1813), en été, un heureux matin, on a enseveli, &c.
 - » (Tombeau d'un lettré, dont on ne peut lire le nom.)

» On voit, par ces épitaphes, que le nom de la dynastie chinoise occupe » la partie supérieure n.° 1; le nom du règne, l'année, le mois et le jour » des funérailles, la première ligne à droite.

» Le titre, le nom et le surnom du défunt, avec un court éloge, la » partie moyenne, en un signe ou deux; et les noms et qualités de ceux » qui ont élevé le tombeau, la dernière ligne (à gauche), laquelle est » toujours plus courte par respect. » Je dois ces explications à l'inépuisable complaisance de M. Abel-Rémusat.

Religion
chrétienne.

La religion chrétienne, arrivée à Timor avec les Portugais, étendit jadis sa doctrine dans tous les royaumes où ces intrépides conquérans pénétrèrent. Le zèle des ecclésiastiques qui les accompagnoient répandit

(1) Les parties qui portent une autre teinte sur le dessin, répondent aux lettres dont la couleur étoit effacée.

chez les néophytes l'instruction avec les principes de la foi. Les missions étoient desservies par un moine dominicain dans chaque petit royaume, et par deux dans les plus grands. Le nombre des églises qui furent bâties, dans ces temps de ferveur, s'éleva à plus de cinquante; quelques-unes, et celle de Coupang entre autres, changèrent plus tard de destination, par suite des conquêtes des Hollandais. Mais ce qui porta sur-tout un notable dommage au catholicisme, ce furent ces mesures, fatales sous tant de rapports, qui, ayant mis l'administration portugaise sous la dépendance immédiate de la colonie secondaire de Macao, firent refluer à Timor une multitude de gens avilis et dégradés, comme nous l'avons dit plus haut. (*Voy.* pag. 535.)

Ile Timor.
De l'homme
en société.

La débauche et les mauvaises mœurs devinrent la suite inévitable de ce système : bientôt l'erreur se mêla à la vérité; les superstitions, long-temps combattues, reprirent leur empire; l'instruction fit place à l'ignorance; la foi se corrompit; les pratiques absurdes du paganisme remplacèrent, chez le peuple, celles d'un culte épuré, qui parvint rapidement à cet odieux et ridicule mélange qui ne montre presque que l'idolâtrie sous l'écorce du christianisme.

Jadis un évêque résidoit à Timor, et avoit avec lui un grand nombre d'ecclésiastiques; mais, en 1818, il ne restoit plus qu'un seul de ceux-ci à Dillé; les autres étoient morts, et il ne s'en trouvoit aucun dans l'intérieur de l'île. Combien est loin le temps où la plus grande punition que les gouverneurs pouvoient infliger aux rajahs révoltés, étoit de ne pas leur envoyer les missionnaires qu'ils réclamoient d'eux avant toutes choses!

Cependant les métis portugais de Timor se montrent encore très-fortement attachés à la religion catholique. Heureux si cette lueur, quoique vive, ne finit pas bientôt par s'éteindre tout-à-fait au milieu des ténèbres de l'ignorance et de la contagion du mauvais exemple!

Les Hollandais, comme le remarqua jadis Péron (1), s'occupent moins de religion que de leur commerce; et quoiqu'ils aient une sorte de temple à Coupang, il ne paroît pas qu'ils le fréquentent avec assiduité.

Ce lieu de réunion des religionnaires bataves n'est autre chose qu'un des anciens magasins de la Compagnie des Indes, établi dans le fort Con-

(1) Voyage aux Terres australes.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

cordia. Autrefois il existoit un temple plus régulier ; mais un tremblement de terre l'ayant détruit, il n'en reste plus maintenant que les ruines. Comme l'église catholique de Dillé, d'une architecture fort simple, n'a point de clocher, la cloche destinée à appeler les fidèles à la prière est posée sur des poteaux à hauteur d'homme, de manière à pouvoir être tintée extérieurement avec un marteau : on a vu que la même pratique est suivie en Chine par les sectateurs de Fo.

Les mariages, chez les métis hollandais riches, sont accompagnés de fêtes brillantes, où beaucoup de luxe est déployé ; festins somptueux, réunions bruyantes, danses, rien n'y est épargné. L'usage veut qu'avant la célébration de la noce, le mari fasse construire une maison : chacun de ses amis lui envoie, à cette occasion, une branche d'arbre ornée de fleurs et chargée de présens, qui consistent pour l'ordinaire en pagnes, mouchoirs, gâteaux de riz, noix d'arec, feuilles de bétel, &c. Ces branches se plantent devant la maison nouvelle, au son des instrumens, et l'on exécute alentour plusieurs danses. Celui à qui ces présens sont offerts donne en retour une fête, où un grand nombre d'individus des deux sexes sont invités.

Ainsi qu'il étoit anciennement d'usage en France, les dames métisses portugaises prennent le deuil à dater du décès de leur époux, et le conservent tant qu'elles ne se remarient pas ; on en voit même qui font le vœu de ne jamais contracter d'autre alliance, et qui en conséquence portent à leur cou, même du vivant de leur mari, une médaille de *fidélité de veuve* : Dona Joachim (pl. 17) étoit de ce nombre.

*Jungor, Paule, tuo, sic discessura cubili.
In lapide hoc uni nupta fuisse legar.*

PROPERCE, *eleg.* XI, lib. IV.

Amusemens.

Nous placerons les réunions de société au nombre des passe-temps les plus recherchés des habitans de Timor. Les métis européens se visitent le soir. Chiquer le bétel, boire du thé, causer de choses futiles ou d'aventures amoureuses, telles sont les occupations qui retiennent souvent les convives jusqu'au milieu de la nuit. Quelquefois les esclaves chantent en chœur en s'accompagnant du tambour timorien et du tamtam chinois. Il

n'est pas rare non plus que certains jeux de cartes ou de combinaisons viennent ajouter à la diversité des amusemens. La réunion a lieu habituellement sous la grande varangue qui sert de péristyle à leur demeure.

Le charme des communications familières n'a pas moins d'attraits pour les indigènes; c'est sous l'épais feuillage d'un grand arbre qu'ils ont coutume de se rassembler. Des danses de divers caractères, des chants languoureux, les combinaisons du *tchonka*, sont les récréations qu'ils préfèrent et auxquelles ils se livrent avec le plus de constance. Mais là comme ailleurs, sans bétel le plaisir languiroit.

C'est au bétel, je l'ai déjà dit, que semble attachée toute leur existence. Parmi les preuves du grand cas qu'ils font de ce régal de prédilection, bornons-nous à en citer une : quelque dégoût qu'elle soit capable d'inspirer, je l'ai jugée trop caractéristique pour la passer sous silence. Un supérieur veut-il donner à son subordonné une marque signalée de sa bienveillance, il lui présente un reliquat de chique, qu'il retire de sa bouche; et celui-ci le met avec empressement dans la sienne, en témoignant par ses démonstrations combien il se tient honoré d'une telle faveur (1). La jeune fille envoie un semblable cadeau, enveloppé d'une feuille de bananier, au jeune homme qu'elle préfère; une esclave fidèle est chargée du message; et celle-ci rapporte en échange à sa maîtresse un gage d'amour du même acabit.

Danse. — Les Timoriens ont pour la danse un goût décidé : cet exercice, sur lequel ils savent répandre les agrémens de la diversité, consiste bien moins pour eux dans le mouvement cadencé des jambes, que dans celui des bras et du corps. La plupart de leurs danses sont lentes et graves; quelques-unes représentent certaines actions de la vie, comme des guerres, des chasses, &c.; toutes ont de la grâce, de la noblesse, et exigent parfois beaucoup de souplesse, ou même, ce qui est ici plus rare, de la vivacité. Tantôt c'est la voix qui règle l'exécution des figures, tantôt c'est le son bruyant du tambour malais et du tamtam, &c. Nous avons été témoins d'une danse de caractère : d'abord, tous les figurans se tiennent par la main et sur une seule file; la personne qui est à la tête chante des paroles, dont le refrain est répété en chœur; une autre, armée d'un bambou, a

(1) Voyez Crawford, *op. cit.*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

l'air de remplir les fonctions de chef d'orchestre et de coryphée, et frappe rudement le danseur qui trouble l'harmonie de l'ensemble : successivement la file se replie en différens sens autour des tambours placés au centre; les pas, d'abord peu précipités, sont bientôt accompagnés d'une agitation convulsive et burlesque du corps et des bras, agitation tellement fatigante, que les acteurs finissent par demeurer haletans et couverts de sueur.

Les jeunes filles aiment beaucoup certaines rondes monotones pendant lesquelles les danseuses ne font qu'une demi-révolution pour revenir ensuite sur elles-mêmes. Ces rondes, quoique moins animées que celles de la Basse-Bretagne, qui ne le sont cependant guère, ont au reste avec elles beaucoup de ressemblance.

Péron (1) donne la description de plusieurs pantomimes timoriennes fort agréables, que nous ne reproduirons pas ici. Parmi celles que nous avons vues, nous nous bornerons à citer un petit drame érotique où tout est gracieux et décent. « Une jeune fiancée reçoit en dansant les vœux successifs de plusieurs prétendans qui lui expriment la violence de leur amour, lui offrent pour la séduire divers objets précieux, et finissent par jeter sur elle le mouchoir qu'ils ont tenu jusque-là à la main : ce mouchoir, s'il n'est pas de la personne aimée, est aussitôt repoussé avec dédain. Leur fortuné rival arrive enfin : il débute par les mêmes démonstrations; mais combien est différent l'accueil affectueux qu'il reçoit ! Le reste du drame n'est qu'une sorte de répétition des premières scènes; seulement les rivaux s'y montrent alors ensemble; la jeune fille cherche parmi eux le bien-aimé, et le comble des marques de sa tendresse; elle repousse au contraire avec mépris et même avec colère ceux qui l'obsèdent encore d'un amour qui n'est point partagé. Signes du plus grand désespoir de la part des amans rebutés, transport d'ivresse, ravissement de l'amant heureux : tel est le dénouement. » (*M. Gaudichaud*).

Musique. — La musique timorienne, en général d'une facture simple et peu rapide, porte le caractère de la nonchalance innée des habitans. Ils ont des airs à plusieurs parties, où les voix d'hommes et de femmes sont agréablement mariées. Ceux qui accompagnent leurs danses sont

(1) Voy. aux Ter. austr. t. IV, 2.^e édition.

parfois fort mélodieux. J'ai entendu en 1801, des guerriers, groupés en rond, chanter d'une voix grave et lente, tandis que des femmes réunies au centre chantoient aussi à des intervalles notés, en faisant entendre des accens plaintifs qui contrastoient par la vitesse du mouvement : la finale se composoit de fortes acclamations des hommes, dont l'harmonie mâle produisoit un bel effet. Je regrette de n'avoir pu alors noter cet air, dont il ne me reste aujourd'hui qu'un souvenir imparfait. L'Atlas du Voyage aux Terres australes, 2.^e édition, contient quelques modèles de musique timorienne. Les habitans, lorsqu'ils travaillent, chantent presque sans cesse, sur-tout si l'occupation à laquelle ils se livrent exige le concours de plusieurs individus et une sorte de simultanéité d'action, comme quand il leur faut pagayer dans une pirogue, porter en commun de lourds fardeaux, battre le riz, &c., de même aussi pour s'encourager l'un l'autre à l'ouvrage. *Nec solum in iis operibus, in quibus plurium conatus, præeunte aliqua jucunda voce, conspirat; sed etiam singulorum fatigatio quamlibet se rudi modulatione solatur.* (Quint. Inst. orat. lib. 1, cap. 10.)

Quelques violons et des basses fabriqués dans le pays même; des harpes apportées de Batavia, et dont la forme particulière se trouve indiquée dans notre atlas (pl. 19); quelques flûtes traversières; des espèces de clairons venus peut-être de Chine; un petit nombre de pianos, de fabrique anglaise, et des guitares : tels sont les instrumens qui se voient ici chez les riches métis européens. Les indigènes ont le tambour timorien et le tamtam chinois; une sorte de flûte à bec, dont l'embouchure est singulière et le son fort doux; un instrument à cordes, en bambou, nommé *sousounou* à Coupang, et *akadou* à Dillé; une sorte de guimbarde aussi en bambou, et des mirlitons en feuilles de latanier; enfin l'instrument appelé *bobre* à l'Ile-de-France, espèce de monocorde consistant en un arc en bois tendu par un fil métallique; on joue de ce dernier en frappant sur la corde avec une petite baguette, ce qui produit des sons foibles, dont on peut cependant accroître un peu ou varier l'intensité, soit en modifiant la force du coup, soit en faisant agir la baguette tantôt au centre, tantôt aux extrémités de la corde. Cet instrument sert à faire danser et même à accompagner le chant, dont il dessine bien le rythme.

Jeux. — Nous ne dirons rien ni des combats de coqs, et des paris qui

pppp*

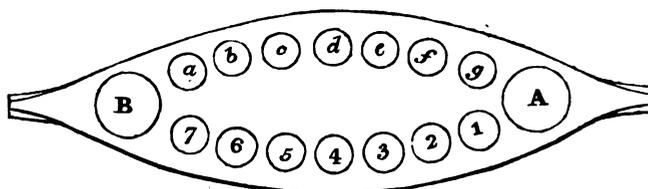
Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

en sont la suite, ni des jeux de cartes ou autres importés de l'Europe ou de la Chine. L'espace qu'il nous est permis de consacrer à cette matière, sera convenablement rempli par la description d'un jeu de combinaison fort en vogue à Timor, où il est appelé *tchonka* ou *ijonka*. Connu dans l'Inde et même à l'Île-de-France, où les Malabares qui l'y ont introduit le nomment *panangouni*, ce jeu est aussi répandu, je crois, dans certaines provinces russes.

L'instrument qui sert à le jouer consiste en une table ou en un petit meuble de bois qu'on peut placer sur ses genoux; plusieurs cases hémisphériques y sont creusées, et sont destinées à recevoir des billes ou de petites coquilles. On donne au tchonka des formes plus ou moins élégantes; mais un parallépipède en bois pourroit suffire.

Voici celle qui est la plus ordinaire :



Deux grandes cavités également hémisphériques, A et B, nommées *roumas* ou magasins, se trouvent placées à chaque extrémité du tchonka; la capacité doit en être calculée de manière que l'une et l'autre puissent contenir la totalité des billes dont on fait usage. Chacun des joueurs a son rouma à droite (1), et devant lui une série de cases plus petites, en nombre arbitraire, que, pour fixer les idées, nous supposons être de sept (2).

Chacune de ces petites cases est garnie d'un nombre de billes égal à celui de la série (3). Les deux partners commencent la partie en même temps. A cet effet, ils prennent dans la main droite toutes les billes qui

(1) Voyez dans l'Atlas les planches n.ºs 18 et 25.

(2) Nous avons vu des tchonkas où le joueur n'avoit devant lui que six cases, d'autres où il en avoit neuf; mais, ainsi que je l'ai dit, ce nombre est tout-à-fait arbitraire. Cependant, comme il sera facile de le concevoir, les combinaisons du jeu sont d'autant plus difficiles qu'il y a une plus grande quantité de cases.

(3) Ces billes ont environ 3 lignes de diamètre.

sont dans une de leurs cases propres, *ad libitum*, en exceptant toutefois la case de l'extrême gauche : on en verra plus tard la raison. Partant ensuite de cette case, le joueur dépose, en allant de gauche à droite, une bille dans chaque case qu'il rencontre, y compris son rouma, et il continue de la même manière dans les cases de son adversaire, qu'il parcourt alors de droite à gauche, jusqu'à ce qu'enfin sa dernière bille ait été posée. Arrivé à ce point, il relève toutes les billes qui se trouvent dans la case où est cette dernière bille, et il continue à parcourir, dans le sens prescrit, le reste des cases de son adversaire, puis les siennes propres, et ainsi de suite.

Il faut remarquer qu'on ne doit point, en passant, mettre des billes dans le rouma de son adversaire.

Lorsqu'il arrive qu'un des joueurs place sa dernière bille dans une case vide, il doit s'arrêter et rester là comme en prison; mais pour se dédommager, il prend, à titre de *consolation*, toutes les billes qui se trouvent vis-à-vis de celle-là, et les met dans son rouma. L'autre joueur alors continue seul la partie, jusqu'à ce qu'un hasard pareil le constituant prisonnier à son tour et aux mêmes conditions, son adversaire recouvre la liberté.

Dans cette lutte préliminaire, on a marché en aveugle; il s'agit maintenant d'avoir recours aux combinaisons. Pour recommencer à jouer, il vous est loisible de prendre les billes dans celle de vos cases qu'il vous plaît; mais si, en distribuant ces billes ainsi qu'il a été dit, la dernière tombe dans votre rouma, comme vous ne devez pas relever les billes qui s'y trouvent, vous êtes en droit de recommencer à prendre des billes dans une autre case à votre choix. Cette circonstance de finir sa distribution dans son rouma, est une des plus avantageuses du jeu; aussi l'habileté consiste-t-elle à la faire naître le plus souvent possible. Elle peut survenir au commencement de la partie, c'est-à-dire, avant que l'un des partners ait été obligé de suspendre son jeu : elle donne lieu aux mêmes conséquences.

Après tout, il n'est pas toujours facile de placer sa dernière bille dans le rouma : y arriver directement est rare; le faire par une suite de coups tient à un calcul fort compliqué : aussi est-ce là que la routine du joueur et sa sagacité doivent venir à son aide. En thèse générale, lorsqu'on recommence à jouer, il est avantageux de prendre des billes dans celle de ses cases où elles sont le plus amoncelées.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

He Timor.
De l'homme
en société.

Quand vous devenez prisonnier une seconde fois, votre adversaire reprend le jeu ainsi que vous l'aviez fait vous-même, et vous vous relevez ainsi successivement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de billes dans les cases, et que toutes aient passé dans les roumas. Alors celui qui a le plus de billes a gagné la partie; et si l'on est convenu de jouer à tant la bille, on règle son compte en conséquence.

Tel est le jeu de tchonka à *partie simple*. On peut aussi le jouer *en parties liées*, et voici comment.

Nous avons supposé que chaque joueur avoit sept cases devant lui, non compris son rouma; par conséquent on aura mis, en commençant le jeu, sept billes dans chaque case, ou quarante-neuf devant chaque joueur. Admettons qu'à la fin de la première partie, le joueur M ait gagné vingt billes au joueur N, celui-ci n'aura plus que vingt-neuf billes dans son rouma; à la seconde partie, N ne pourra donc *charger* que cinq cases, en mettant cinq billes dans chacune, et il en restera quatre dans son rouma. Cette nouvelle disposition oblige alors à ne regarder le tchonka que comme composé de cinq cases de front au lieu de sept. Le joueur M *chargera* donc de son côté cinq cases à cinq billes chaque, et l'on commencera le jeu sans faire aucune attention aux cases vides. Pour le reste on se conforme aux règles données pour jouer la première partie.

Si le joueur M a continué d'être favorisé, et qu'il ait encore gagné neuf billes au joueur N, celui-ci n'en aura plus que vingt dans son rouma.

Veut-on continuer le jeu? Le joueur N ne pourra charger avec ses vingt billes que quatre cases à quatre billes chaque. M en fera autant de son côté, et l'on continuera le jeu comme si le tchonka n'avoit que quatre cases de front. On voit comment on pourroit continuer en ne chargeant que trois cases, &c.

Il y a une troisième manière de jouer le tchonka, qui suppose plus d'habileté encore que les deux autres; mais elle exige que chaque joueur ait son tchonka particulier. Le but qu'on se propose alors consiste à relever toutes les billes du jeu, dans le plus petit nombre possible de coups, et en suivant les règles données plus haut, à l'exception toutefois d'une seule que l'on viole dès le début, en commençant par lever les billes devant soi, *dans la case la plus à gauche*, ou ici dans la case

n.º 7. Si on les distribue selon l'ordre prescrit, la première sera mise dans la case n.º 6, et la dernière tombera dans le rouma : vous êtes donc en droit de lever les billes dans celle de vos cases qu'il vous convient. Mais ici le talent du joueur consiste à combiner ses coups de manière, 1.º à ne se mettre jamais dans l'impossibilité de jouer (ce qui auroit lieu si la dernière bille qu'il a dans la main arrivoit dans une case vide); 2.º à éviter de suivre une fausse marche qui, lui faisant jouer un trop grand nombre de coups, tourneroit à l'avantage de son adversaire.

Il est à propos de dire que, dans cette partie comme dans les deux autres, on ne doit point mettre de billes dans le rouma de gauche.

Cette dernière manière de jouer au tchonka rentre tout-à-fait dans le domaine des combinaisons, et peut être soumise à un calcul numérique. Je donne plus bas un tableau qui contient le résultat de ce calcul. On a affecté un numéro à chacune des cases du tchonka; et l'on voit, dans les chiffres du tableau, l'indication de la case où il faut puiser chaque fois qu'on a mis dans son rouma la dernière bille qu'on avoit en main. Ainsi les chiffres qui font face au nombre 7 de la première colonne, donnent à connoître qu'on doit lever, en commençant le jeu, les billes de la case n.º 7; au second et au troisième coup, celles de la case n.º 1; au quatrième, celles de la case n.º 3, et ainsi de suite.

J'ignore comment ce tableau a été formé; mais les personnes accoutumées au calcul de ce genre de combinaisons pourront facilement concevoir la manière d'en dresser un semblable. Celui-ci m'a été communiqué à Coupang; j'en ai plusieurs fois fait usage, et j'ai trouvé qu'il répondoit bien au but. Malheureusement la copie qui m'en reste a été faite avec peu de soin; et j'ai lieu de croire ou plutôt je ne puis douter qu'il s'y est glissé des erreurs. Tel qu'il est cependant, il m'a paru propre à en faire connoître les élémens, et à mettre sur la voie ceux qui auroient envie de le rectifier. J'ai négligé moi-même d'écrire sur mes notes ce que signifient les chiffres qui sont portés dans la première colonne de gauche, et j'ai eu tort en cela de compter sur ma mémoire; il est possible que quelques méditations sur cet objet le fassent concevoir à ceux qui auront à leur disposition plus de loisirs que je n'en ai moi-même.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

TABLEAU indicatif de l'ordre dans lequel les billes du tchonka doivent être successivement levées, pour arriver à la fin du jeu avec le plus de promptitude possible.

INDICATION DES TOURS :	NUMÉROS DES CASES DU TCHONKA DONT LES BILLES DOIVENT ÊTRE SUCCESSIVEMENT LEVÉES.														REMARQUES.				
	7	1	1	3	5	3	1	1	4	5	4	3	7						
7 djalan (*).	7	1	1	3	5	3	1	1	4	5	4	3	7						
	1	2	3	5	1	1	1	3	5	7	3	4	1						
	6	4	5	3	7	2	4	6	4	5	4	3							
6	7	2	4	6	2	4	2	1	3	5	3	2	2	5	4				
	2	7	2	1	2	3	1	6	1	2	6	4	5	1	1				
	2	1	2	1	7	1	4	1	3	1	6	2	1	1	4	1:2:3:2			
5	2	4	6	3	5	1	1:5	6	7	4	1	6	2	4	2			
	3	2	2	7	5	2	1	1	1	4	1	3	1	7	1				
	2	1	6	3	4	1	6	1											
4	7	4	6	4	1	1	3	5											
3	7	5	4	5	2	4	3	1	6	6									
2	5	4	5	2	4	3	1	5	6	1	2	6	2	3	1				
1	7	6																	

(*) Ce mot *djalan*, qui est malais, signifie aller, marcher, partir pour un voyage, et peut-être ici, par extension, un tour (au jeu).

Je crois me rappeler que ces chiffres, séparés l'un de l'autre par deux points, indiquent qu'on peut indistinctement lever les billes dans l'une ou dans l'autre des cases que le numéro représente ; cependant, je ne voudrais pas l'affirmer.

§. VIII.

Industrie agricole et manufacturière.

Agriculture.

Quelque grossiers que soient les procédés de culture chez les peuples les moins civilisés, ils offrent toujours à l'observateur des points de comparaison dignes de son intérêt ; il se plaît à méditer sur l'énorme distance qui se trouve entre les expédients que le génie encore brut de l'homme parvient à lui suggérer, et ces inventions admirables qu'il est capable de produire lorsqu'il a acquis tout son développement au sein d'un état social perfectionné. Les habitans de Timor, ainsi que nous l'avons dit, composent en grande partie leur nourriture de produits végétaux ; et ce-

pendant on va voir que les moyens qu'ils consacrent à leur reproduction sont bien loin d'être parfaits.

Outils. — Un simple piquet de bois dur, médiocrement gros, et pointu à l'une de ses extrémités, est le seul outil qu'on emploie pour façonner les terres de l'intérieur, même celles qui sont destinées à recevoir la semence des céréales. Il fait aussi fonction de pioche. A Coupang et dans les environs, la houe à long manche, que les Européens y ont introduite, sert à-la-fois pour la culture du riz et pour celle des plantes potagères; cependant D. José Pinto, gouverneur de Dillé, a fait venir de Macao, et même confectionner à Timor, pour l'usage de ses domaines, d'autres instrumens aratoires semblables à ceux d'Europe.

Engrais. — Les colons chinois, qui dirigent ici la plupart des cultures les plus productives, emploient quelquefois comme engrais le fumier de cheval et celui de buffle, sur-tout dans les plantations de tabac, qui se font régulièrement en juillet ou en août : mais rarement, dans un pays où le terrain propre à l'agriculture est surabondant (1), se donne-t-on la peine d'amender le sol; on aime mieux défricher un nouveau champ.

Les terrains destinés à la culture du riz de marais, exigeant des conditions d'arrosage difficiles à rencontrer, sont, avec les jardins potagers, les seules propriétés particulières; pour le maïs, chacun est libre d'envoyer ses esclaves en semer où bon lui semble; jamais, à cet égard, il n'y a de contestation.

Travaux de culture. — Les procédés de défrichement sont à Timor d'une extrême simplicité; ils ont seulement l'avantage d'être expéditifs. Dans les terrains boisés, on fait consumer par le feu, après les avoir coupés, les arbres et leurs racines; dans les autres, on a recours au même expédient pendant la sécheresse, pour les débarrasser des herbes et des broussailles qui couvrent leur surface. Telle est la disposition unique donnée aux champs qui, à la saison humide suivante, doivent recevoir les plantations de maïs. On procède à la préparation des rizières avec plus de soin; des troupeaux de buffles sont avant tout envoyés sur le ter-

(1) Il n'y a pas une île dans l'archipel d'Asie tout entier, dont la cinquième partie soit occupée; et dans la plupart, la centième partie des terres n'est pas encore en culture. (Crawford, *op. cit.* t. III.)

Ile Timor.
De l'homme
en société.

rain, pour y écraser par leurs piétinemens les plantes et les mauvaises herbes; le sol est nettoyé ensuite avec la houe, avant d'y semer le riz (1). Quand celui-ci est assez grand, on le transplante; opération qui se fait ordinairement quarante jours après le semis. Trois mois plus tard encore, le riz macassar est bon à couper, tandis que le riz bougis exige un mois de plus. On commence à semer cette graminée dans la saison pluvieuse, c'est-à-dire, en janvier.

Dans toutes les parties de l'archipel d'Asie (2), on récolte deux espèces distinctes de riz : l'une croît sans l'immersion préalable de la sémence dans l'eau; cette immersion est indispensable pour l'autre. Ces espèces diffèrent très-peu, soit quant à la configuration du grain, soit quant à la qualité : cependant le riz de marais se vend généralement plus cher; le grand avantage qu'il y a de le cultiver ne vient donc que de ce qu'il rapporte plus de grain. A Java, on distingue deux variétés importantes de chacune de ces espèces : le grain de l'une est gros, productif et délicat, mais n'arrive à une complète maturité qu'au bout de sept mois; le grain de l'autre est plus petit, moins agréable et moins abondant, mais la moisson s'en fait deux mois plus tôt; on cultive constamment celle-ci dans des terres substantielles, où l'on ne retire qu'une récolte dans l'année; celle-là en donne deux, et vient dans des terres bien arrosées, et de qualités supérieures. Ces variétés, mais plus particulièrement le riz de marais, sont partagées en un grand nombre de sous-variétés, telles que celles dont le grain est rond ou long, celles dont la couleur est noire, rouge ou blanche, &c.

J'ignore si toutes ces qualités de riz croissent à Timor; nous n'en avons observé que de deux sortes, le riz *macassar*, qui est oblong, et le riz *bougis*, dont le grain est arrondi. (*Voyez* pag. 580.)

Après les Chinois, les Malais sont, de tous les habitans de Timor, ceux qui entendent le mieux les travaux agricoles, quoiqu'ils s'en occupent avec leur indolence accoutumée. Mais, à proprement parler, ce

(1) Il m'est démontré que Péron avoit eu des renseignemens inexacts sur le mode de culture du riz, dont il parle dans le troisième volume du *Voyage aux Terres australes* (pag. 403 et 404, 2.^e édition).

(2) *Voy. Crawford, op cit. t. I.*

sont les esclaves, chez les uns comme chez les autres, qui supportent le poids du labeur; les femmes de cette classe sur-tout en ont dans leur lot la part la plus pénible; les hommes se chargent tout au plus de conduire les bestiaux qui doivent donner la première façon au sol (1).

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Récoltes. — Le maïs, qui est une des ressources les plus importantes de Timor, y est cependant confié à des terres d'un très-foible rapport. Selon Crawford, on pourroit, dans un bon terrain, obtenir quatre cents et même cinq cents pour un; tandis que, dans un mauvais sol, on ne retire quelquefois pas au-delà de soixante à soixante-dix fois la semence.

Quand le riz a été coupé, les femmes piétinent dessus ou le battent pour en extraire le grain, que l'on conserve ensuite sans le dépouiller de sa glume, qui le préserve contre les atteintes de la chaleur et de l'humidité de l'air. On sait en effet qu'en cet état, le riz est, pour ainsi dire, inaltérable, et qu'on peut le garder très-sain pendant un grand nombre d'années. Le dépouiller de cette enveloppe et le vanner font partie des attributions des femmes, qui s'en occupent dans leur ménage au fur et à mesure du besoin. Un pilon et un mortier en bois sont les ustensiles consacrés à cet usage: deux et quelquefois trois d'entre elles procèdent à la trituration des capsules du grain, en frappant en cadence. (*Voyez pl. 18.*)

Le riz, cultivé dans un sol vierge dont on a brûlé les arbres, les broussailles et les mauvaises herbes, peut, dans de favorables circonstances, rendre de vingt-cinq à trente pour un; celui de montagne, dans une terre arable ordinaire, quinze pour un, et c'est ce qu'on regarde comme une bonne récolte. Quoi qu'il en soit, diverses causes, telles que la constitution atmosphérique, la qualité du sol, le soin donné à la culture, l'espèce même du grain, concourent à rendre cette donnée fort douteuse (2).

Les plantes légumineuses, qui forment une partie essentielle de la nourriture des habitans, le tabac, qui a pris rang parmi leurs plus pressans besoins, sont soumis à des procédés agronomiques dont la simplicité rus-

(1) Les travaux de la charrue, de la herse et de la bêche, ainsi que tout ce qui se rapporte à l'importante opération de l'irrigation, sont exécutés, à Java, par les hommes; mais les travaux plus légers de semer, de transplanter, de moissonner et de battre le grain, appartiennent presque exclusivement aux femmes. (*Crawford, op. cit. t. I.*)

(2) *Voyez Crawford, ibid.*

Q q q q *

Ile Timor.
De l'homme
en société.

tique seroit peu propre à piquer la curiosité. Des détails sur la culture du café offriroient sans doute plus d'intérêt, mais les circonstances ne nous ont pas permis de l'étudier. Nous nous bornerons donc à rappeler que les premiers plants de ce précieux arbuste, introduits à Timor en 1795, y furent déposés en terre par les mains de dona Francisca Varquem, épouse du major Joaõ-Baptista Varquem, alors gouverneur portugais de Timor; ils provenoient de Rio de Janeiro, et existent encore très-grands et très-vigoureux, à Dillé, dans le jardin du gouvernement.

Éducation des bestiaux. — Il seroit peut-être exact de dire que la nature se charge ici de tous les frais et de tous les soins qu'une telle industrie comporte. A Coupang comme à Dillé, l'incurie des habitans est, à cet égard, complète. Les abeilles mêmes, dont le produit est si important et si utile, vivent à l'état sauvage et nichent dans les bois. Aussi la récolte n'exige-t-elle des habitans que la peine d'aller chercher le miel et la cire qui y abondent.

Chasse.

Le buffle (1) et le cochon sauvage, le cerf, et peut-être aussi le babi-roussa, sont les animaux à la chasse desquels les Timoriens se livrent le plus ordinairement : des lances et des gourdins d'un bois très-dur, sont les armes qu'ils emploient sur-tout à cet effet. La chasse des singes et celle des oiseaux se font avec la sarbacane et les flèches de bambou, dont les habitans se servent avec beaucoup d'adresse. Ils tuent aussi de grandes chauves-souris en les frappant avec des bâtons, dans les retraites où elles se réfugient la nuit : cette dernière chasse se fait aux flambeaux.

Pêche.

En général, les habitans de Timor ne sont pas réputés être de fort habiles pêcheurs. Quelques hommes cependant, venus de Solor et de Macassar, sont des marins assez expérimentés, et se livrent à la pêche avec plus de succès; il n'est pas rare même de les voir attaquer la

(1) Dans le quatrième volume du Voyage aux Terres australes, Péron a décrit la manière dont les Timoriens chassent le buffle. Trente ou quarante hommes se mettent en campagne à-la-fois; chacun est armé de plusieurs bâtons gros et courts, avec lesquels ils assomment l'animal qu'ils attendent dans une embuscade; étourdi de tant de coups, il tombe, et ce moment est saisi pour lui percer les naseaux, et y fixer une corde double fort longue, qui, attachée aussi aux cornes, sert aux chasseurs à se rendre facilement maîtres de lui, quoiqu'il devienne furieux aussitôt qu'il a repris ses sens.

baleine, genre d'industrie que leur disputent, avec une activité si grande et si soutenue, les Anglais et les Anglo-Américains. Le moyen grossier qu'ils emploient pour l'extraction de l'huile doit nécessairement entraîner la perte d'une grande quantité de cette substance : il consiste à couper le cétacé par morceaux, que l'on suspend ensuite au soleil à des arbres ; des vases placés en-dessous reçoivent la partie fluide qui en dégoutte.

La pêche des tripangs leur fournit un résultat plus avantageux et plus certain. Ce sont les Macassarais et les gens de Coupang qui s'en occupent avec le plus d'assiduité. Cent navires de vingt à cinquante tonneaux quittent Célèbes toutes les années pour se livrer à cette pêche importante. Dans ce nombre, vingt font la pêche sur les rivages de Timor, de Simao, de Rottie et de quelques îles ou bancs voisins ; plus de quarante s'avancent, pour le même objet, jusques aux côtes septentrionales de la Nouvelle-Hollande. Macassar ensuite est le marché où viennent se réunir tous les produits de ce genre qui ont été recueillis, et on les exporte de là presque en totalité en Chine. Un navire de vingt tonneaux, armé de vingt-cinq hommes d'équipage, est considéré comme ayant fait un bon voyage, dit Crawford (*op. cit.*), lorsqu'il rapporte 7 000 *pounds weight* [3 173 kilogrammes] de tripangs (séchés).

Sur les côtes de Timor, et par-tout où les localités le permettent, les habitans ont établi des enceintes ou parcs (1) pour retenir le poisson qui y entre avec la marée. Ils font usage aussi d'éperviers, sur-tout à l'embouchure des rivières ou près des plages sablonneuses, de la seine, du filet à deux bâtons, et enfin du trident, sur les fonds vaseux et peu profonds, où se prennent les poulpes et les raies. Les habitans réussissent mal à la pêche avec la ligne, sans doute parce qu'il leur est difficile d'avoir de bons hameçons. La plus grande partie du poisson qu'ils pêchent est séché, et plus rarement salé, seuls moyens qu'ils aient de le conserver pour l'approvisionnement de leurs maisons, de leurs navires et de leur commerce. En général on mange ici peu de poisson frais ; le poisson sec, au con-

(1) « Quelques-uns de ces parcs sont construits en pierres sèches, laissant entre elles de nombreux interstices ; d'autres sont faits avec des pieux, rapprochés les uns des autres et disposés de manière que le poisson ait la facilité de pénétrer dans l'enceinte et beaucoup de peine à en sortir. » (*M. Lamarche.*)

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

traire, est d'une consommation aussi universelle, parmi les insulaires indiens, que l'est la viande dans nos contrées (1).

Leurs procédés pour la pêche de la tortue, des crustacés et des coquillages, ressemblent à ce que nous pratiquons nous-mêmes.

Arts chimiques.

Vin de palmier. — Le vin de palmier, nommé *kalou* et *touak* à Timor (2), et *toddy* par les Anglais, s'extrait assez généralement de tous les arbres de la famille des palmiers, mais plus particulièrement du cocotier, du latanier et du gomouti, auquel, dans le pays, on donne même aussi quelquefois le nom de *touak*. Pour obtenir cette liqueur, dès que les bourgeons de la fructification commencent à paraître, on les frappe pendant trois jours successifs avec un petit bâton, dans la vue de déterminer l'afflux de la sève vers la partie blessée (3). Le bourgeon est alors coupé à peu de distance de sa base, et la liqueur qui en découle est reçue dans des pots en terre cuite, des bambous ou d'autres vases. Dans le principe, elle est claire et a une saveur douceâtre qui plaît assez, et lui fait donner alors par les Malais le nom de *manis* [sucrée]; peu de temps après, elle devient trouble, blanchâtre, aigrelette, et tourne promptement à la fermentation vineuse, ce qui lui communique aussi une propriété enivrante : dans cet état, on en consomme de grandes quantités à Timor. Cette liqueur n'est pas désagréable à boire, mais l'usage en est dangereux, sur-tout pour les Européens, qu'il prédispose à la dysenterie et à la fièvre. Au bout de très-peu de temps, le *kalou* tourne à l'aigre tout-à-fait, et fournit un vinaigre médiocre. Si l'on distille la liqueur avant cette altération, on en obtient un alcool recherché des habitans, quoiqu'il flatte moins le goût que le *tafia* ou l'*arack*.

Les liqueurs spiritueuses de ce dernier nom s'obtiennent ordinairement par la distillation de la canne à sucre ou de ses produits. Mais les Chinois de Coupang les dénaturent en y incorporant de l'anis : c'est alors une sorte d'anisette, dont la vente est pour eux l'objet d'un privilège important et exclusif.

Arack de Batavia. — Le fameux *arack* de Batavia, qui est aussi un

(1) Voyez Crawford, *op. cit.*

(2) *Touak* est le nom malais.

(3) Voyez Crawford, *op. cit.* t. I.

produit des alambics chinois, se fait avec un mélange de mélasse, de vin de palmier et de riz réunis, dans les proportions suivantes (1); savoir :

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Mélasse.....	62.	}	lesquelles 100 parties en donnent 25 $\frac{1}{2}$ d'arack.
Vin de palmier.....	3.		
Riz.....	35.		
100.			

Le procédé de fabrication consiste à faire d'abord bouillir le riz dans de l'eau; après l'avoir laissé refroidir, on y ajoute une certaine quantité de levain, et l'on presse le tout dans des paniers placés à cet effet sur une où plusieurs cuves pendant huit jours, afin d'en extraire le liquide qui flue abondamment. Celui-ci est ensuite retiré, et mêlé avec la mélasse et le vin de palmier qu'on a d'avance combinés ensemble. Le mélange reste dans de petits vases un jour seulement, puis est transvasé dans de larges cuves où on le laisse fermenter pendant sept jours. La fermentation terminée, on place la liqueur dans l'alambic, et, selon le degré de distillation qu'elle subit, on obtient en définitive les aracks des première, seconde et troisième qualités du commerce.

Bière. — Les habitans de Coupang font encore une boisson spiritueuse nommée *larou*, avec la racine d'un arbre qui, dit-on, est le *kayou-amboin*. On commence par enlever l'écorce de cette racine; puis on la coupe en morceaux de trois à quatre pouces de longueur, qu'on met dans un vase rempli d'une suffisante quantité d'eau; on y ajoute une certaine dose de sirop ou de sucre de palmier: le tout reste à fermenter l'espace de six à huit heures. La même racine peut servir pendant plusieurs mois de suite; il en faut environ deux poignées pour faire sept à huit pintes de bière. La première semaine, la liqueur qu'on obtient est trop forte, et n'est point potable; on la jette ordinairement: mais elle acquiert ensuite un goût vineux légèrement amer. Les matelots la préfèrent à notre bière d'Europe. Pour conserver long-temps cette racine, on doit, après l'avoir ratissée, la mettre en petits paquets et la tenir à l'air ou dans un endroit très-sec. Cette espèce de bière seroit d'une ressource précieuse pour nos équipages européens; car on la dit être un fort bon antiscorbutique. Quand on la laisse fermenter plus de sept à huit heures, elle s'aigrit; et si

(1) *Ibid.*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

on la met au soleil, elle fournit, au bout d'une semaine, d'assez bon vinaigre.

Sucre. — Le sucre et la mélasse dont les Timoriens font usage, et qu'ils appellent *goula* (1), se retire du vin de palmier par l'action du feu. On a d'abord un sirop noirâtre ou mélasse d'une saveur particulière, mais qui n'est pas désagréable; et l'on peut la réduire par un plus fort degré de cuisson, en un sucre très-brun, ayant la consistance de la graisse, et un goût assez approchant de celui du sucre d'orge. C'est uniquement là le sucre dont la population indigène fait usage, car on ne connoît point à Timor le sucre de canne, quoique la plante qui le procure n'y soit pas rare. Quand *l'Uranie* relâcha à Dillé, le gouverneur portugais venoit de réussir à faire du rum, et il attendoit à chaque instant de Macao, disoit-il, les appareils nécessaires à la manipulation méthodique de ce précieux roseau; projet sur lequel il fondoit de grandes espérances.

Huile de coco. — Pour faire l'huile de coco, les habitans de Timor commencent par gratter, avec un instrument fait exprès, la chair de la noix séchée ou complètement mûre. A Coupang, cet instrument se nomme *garou-kalapa* [grattoir de coco] : il se compose d'une pièce de bois, ayant ordinairement seize pouces de longueur, six de large et cinq de hauteur, sur laquelle l'ouvrier peut se placer comme à cheval. A l'une des extrémités est un col de deux pouces environ de longueur, auquel est adaptée une molette étoilée, espèce de râpe destinée à mettre en poudre l'amande de coco : une des figures de notre planche n.° 20 montre la position de la personne qui se livre à ce travail. On conçoit qu'il faut commencer par fendre la noix en deux, ce qui se fait à l'aide de l'espèce de coutelas dont les Timoriens sont ordinairement armés. (*Voyez pl. 28.*)

La confection de l'huile exige encore trois ustensiles : une sébile en bois, de dix pouces de diamètre, nommée *passo*; une passoire ou chausse [*kakoussang*], tissée en feuilles de latanier, et dont la forme est conique; enfin, l'espèce de bassine dont nous avons parlé plus haut (S. VI).

Après avoir gratté une quantité suffisante de noix de coco, on en met la râpure, avec de l'eau, dans la sébile, et l'on comprime très-fortement cette

(1) Ce mot, qui signifie *sucre*, est *sanskrit*.

râpure avec la main ; il en résulte une eau laiteuse que l'on verse dans la bassine ; on y joint tout le suc qu'une nouvelle et forte pression du résidu peut encore fournir. La bassine, placée alors sur le feu, est soumise à une ébullition de cinq heures : l'eau s'évapore en partie, et l'on ramasse avec une cuiller la substance oléagineuse qui surnage. On peut de la sorte recueillir à-peu-près une demi-pinte d'huile à chaque cuisson, qu'on suppose contenir le produit de cinq cocos. Cette huile, lorsqu'elle est récente, n'a aucun mauvais goût.

Huiles essentielles. — L'huile de kayou-pouti s'obtient en distillant la feuille de l'arbre de ce nom, qui est, ainsi que nous l'avons dit, le *melaleuca leucadendron* des botanistes ; les Chinois qui se mêlent ordinairement de cette fabrication, y emploient des alambics en cuivre.

Ils retirent aussi du bois de sandal une huile très-parfumée ; mais je n'ai pas une connoissance précise de leur manière d'opérer. Pigafetta (1) a observé que les Timoriens ont soin de ne couper le bois de sandal qu'à une certaine époque de la lune, d'après l'idée qu'ils ont que ce bois subiroit une sensible altération s'ils le coupoient dans un autre moment. Un préjugé semblable subsiste dans plusieurs provinces de France : les paysans y sont persuadés que, pour que des bois quelconques conservent leurs bonnes qualités, il faut en faire l'abattage en vieille lune, c'est-à-dire, lorsque cette planète est arrivée à son dernier quartier ; des bois coupés lorsqu'elle se montre sous ses autres phases, ne tarderoient pas, selon eux, à être attaqués des vers.

Teintures. — Les principales couleurs dont les Timoriens font usage pour leurs teintures, sont le rouge sombre, le jaune et le bleu. Ils retirent la première de l'écorce du *lobak*, arbre qui croît plus abondamment entre Dillé et Batouguédé. Le jaune leur est fourni par le *curcuma*. Pour le bleu, ils emploient la feuille d'un arbre appelé *taron* à Dillé, et *taouk* à Coupang, que l'on mêle avec de la chaux : ces mêmes substances, employées à forte dose, servent aussi pour teindre en noir.

Sel. — La fabrication du sel, branche intéressante de l'industrie timorienne, s'opère en faisant évaporer l'eau de mer dans de petits pots en terre cuite. Ce mode de procéder, connu des insulaires depuis un temps

(1) *Primo Viaggio intorno al globo.*

Voyage de l'Uranie. — Historique.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

immémorial, a lieu sur un grand nombre de points des rivages de l'île, mais sur-tout à Osapa-Kitkil, dans la baie de Coupang.

Viandes et poissons secs. — L'opération de sécher le poisson ou la viande, n'est pas d'une moindre importance. D'après le capitaine Dampier, la dessiccation se fait sur des espèces de boucans ou grilles en bois, placées assez haut au-dessus du feu pour que la cuisson des substances qu'on y pose ne puisse s'effectuer ; bien souvent aussi on les met sécher au soleil, en les saupoudrant d'une très-petite quantité de sel. La viande ainsi préparée se nomme *dendeng* en malais.

Arts
mécaniques.

Charpentage. — Avant l'arrivée des Européens sur ces bords, les Timoriens, également étrangers à l'usage de la vrille et de la scie, débitaient un arbre pour en faire une table. Les colons chinois seuls possédoient toute l'industrie mécanique, qui seroit aujourd'hui encore presque exclusivement entre leurs mains, si un petit nombre de Malais ne s'étoient lancés sur leurs traces pour s'occuper des travaux les plus grossiers. Ceux-ci ne sont pas, il est vrai, des concurrens fort redoutables ni très-actifs ; l'art du charpentier et celui du forgeron sont les seuls auxquels ils se livrent. L'existence de ce dernier, à Timor, paroît pourtant dater d'assez loin, et sans doute le besoin de se fabriquer des armes l'y a fait naître : quoi qu'il en soit, la grossièreté du travail n'annonce pas que les ouvriers en ce genre aient fait de rapides progrès. Les Chinois et les Européens ont introduit l'usage de la scie ; mais la manière dont les scieurs-de-long placent leurs pièces diffère essentiellement de celle que suivent nos ouvriers. On peut en voir des exemples sur nos planches 22 et 23.

Forges. — Les soufflets de forge sont simples et ingénieux : ce sont ordinairement des cylindres en bambou, placés verticalement, et dont un piston remplit l'orifice ; la soupape placée au bas de la machine se trouve en face d'un tuyau beaucoup plus étroit, allant à angle droit du bambou principal à une grosse pierre percée d'outre en outre, laquelle empêche que ce petit tube ne soit brûlé par le feu. Lorsqu'on lève le piston, la soupape s'ouvre ; le bambou se remplit d'air, qui est refoulé ensuite avec force par la descente précipitée du piston. Mais afin d'avoir un courant d'air continu, on place deux cylindres du même genre l'un à côté de l'autre ; le seul homme qui suffit pour les manœuvrer, a soin

de baisser toujours un des pistons quand il relève l'autre. Je crois cet appareil d'origine indienne, et je me fonde sur l'examen d'un des bas-reliefs des ruines du temple indien de *Soukouh* sur l'île Java, dont Crawford donne le dessin (1) : le soufflet timorien s'y trouve exactement représenté. On trouvera un dessin aussi très-soigné du soufflet dont il s'agit, dans l'Atlas du Voyage aux Terres australes, 2.^e édition (pl. 46.)

Rarement les forgerons timoriens ont-ils une enclume ; une grosse pierre dure en fait fonction : les étaux sont encore moins communs chez eux. Les ouvriers chinois sont beaucoup mieux montés en outils : indépendamment de ces pièces essentielles, ils ont des bancs à tirer les métaux, des marteaux, des limes, des estampilles, &c. Le charbon de bois est le seul combustible dont les uns et les autres fassent usage pour les travaux de leur profession.

J'ai vu, chez un orfèvre chinois, à Coupang, un soufflet de forge construit sur les mêmes principes que le précédent, mais plus simple à quelques égards. Il se composoit d'une seule caisse prismatique en bois, de cinq pouces en carré, sur un pied et demi de longueur; elle étoit placée horizontalement, et de manière que son milieu correspondît à un conduit creusé dans un massif épais en briques, communiquant avec le foyer. Ce tuyau s'ajustoit encore avec le milieu de la boîte. Une soupape étoit placée aux deux extrémités, tandis qu'un piston, mobile suivant sa longueur, tantôt vers un bout, tantôt vers l'autre, produisoit, à l'aide du jeu alternatif des soupapes, un courant d'air presque continu.

Orfèvres. — Ce sont les Chinois seuls qui travaillent l'or à Timor; du moins n'avons nous pas ouï dire que les naturels du pays se livrassent à cette occupation, malgré l'usage qu'ont les rajahs de l'intérieur de porter parfois en écharpe des serpens d'or en filigranes. Il n'en est pas de même sur l'île Dao, voisine de Rottie (voyez pl. 15), dont les habitans sont en ce genre des ouvriers très-renommés; les chaînes et les bracelets à jour qu'ils fabriquent sont d'une délicatesse et d'une perfection surprenantes.

Tissage des étoffes. — L'art de tisser les étoffes de coton, ou mêlées de coton et de soie, est parvenu à Timor à un degré de perfection qui

(1) *Op. cit.* t. II.

RRR*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ille Timor.
De l'homme
en société.

porte à croire qu'il s'y exerce depuis des temps fort reculés : j'ai rapporté plusieurs pagnes de cette île, non moins remarquables par la régularité du tissu que par l'heureux choix du dessin et des couleurs. La soie qu'on y emploie vient de Chine à l'état brut, et ce sont encore les femmes qui ont la tâche de la mettre en œuvre, comme elles s'occupent aussi de tous les détails du tissage. Elles ne fabriquent aucune étoffe légère, mais seulement celles qui sont épaisses et durables.

Les pagnes de Coupang ont ordinairement le fond blanc et la bordure rouge; celles qui se fabriquent à Rottie et à Savu, sont noires, ou du moins d'un bleu extrêmement foncé. C'est à Rottie, selon M. Lamarche, que l'on fait les plus belles pagnes de couleur de ces contrées. Il est possible que les étoffes soignées de Timor soient plus rares; mais j'ai peine à croire qu'aucune de celles de Rottie puisse les surpasser pour l'agrément et le fini du travail.

D'après les recherches de Crawford, les habitans du grand archipel d'Asie auroient possédé l'art de tisser les étoffes bien avant qu'ils eussent communiqué avec les Indous; il regarde même comme probable que cet art a dû faire partie des connoissances d'une tribu particulière d'indigènes. En effet, remarque-t-il, les mots *filer* et *tisser*, ceux qui expriment *le métier de tisserand*, la *navette*, la *trame* et la *chaîne*, sont tous des mots ou des expressions indigènes, et à-peu-près les mêmes dans toutes les langues de l'archipel; par-tout du moins où l'on connoît l'art de fabriquer les étoffes par le tissage. Le métier à tisser des insulaires diffère essentiellement de celui des Indous, quoique les rouleaux pour séparer le coton de sa semence, et le rouet à filer, soient exactement les mêmes. Ce dernier, aussi bien que les matériaux employés à cette manutention, sont connus sous les noms sanskrits de *jantra* et de *kapas*; et il est remarquable que, dans cette langue mère, *jantra* soit le nom générique appliqué à la mécanique. Combien peu avancé étoit donc l'état des arts parmi les habitans de l'archipel indien, puisque leurs instructeurs ont dû leur faire présent d'un nom qui tient à une des plus anciennes inventions manufacturières!

Fabrication de cordages. — Diverses substances textiles servent aux indigènes à fabriquer les cordages dont ils ont besoin, soit pour la marine, soit pour les usages domestiques. Ils emploient aussi au même objet

des lanières de peau de buffle, qui font des cordes d'une force extraordinaire.

Filets de pêche. — « Mais l'art dans lequel les habitans de Coupang déploient le plus de talent et d'adresse, c'est la confection de leurs filets, et particulièrement de leurs éperviers. Les mailles en sont très-serrées, très-égales et d'un fil fin et fort. Ces éperviers diffèrent de ceux d'Europe en ce qu'ils n'ont pas de contre-mailles, en sorte que les pêcheurs ne peuvent les jeter que sur une plage unie, où l'on puisse les tirer à sec, et dans un endroit peu profond, où il soit possible d'envelopper avec la main le poisson dans le filet, avant de le tirer de l'eau. Les plombs se touchent presque tous; ce qui est indispensable, car, s'ils étoient plus éloignés, les petits poissons pourroient passer sous le *câble* entre deux. A la vérité, ces plombs sont moins pesans que les nôtres, et quelquefois même ce sont de simples fragmens du coquillage nommé *cône* qui remplissent les intervalles, lorsque la garniture de métal est trop espacée. Les plombs, au lieu d'être ronds ou ovoïdes comme nous les faisons, ont à-peu-près la forme d'un fer à cheval, percé, aux deux extrémités, de trous par lesquels passe le câble de l'épervier : ce câble est menu, quoique fort aussi. » (*M. Lamarche.*) Les filets et les lignes de pêche sont tous en coton.

Poteries. — Les Timoriens se bornent à la confection des vases les plus grossiers; ils ne connoissent même pas l'art de les vernisser. Les ustensiles de ce genre qui sont d'un travail plus recherché, viennent de Chine ou d'Europe. Les tuiles mêmes dont quelques Hollandais font usage pour la couverture de leurs maisons, sont apportées du dehors.

Nature des navires. — On construit à Timor des navires et des bâtimens de mer de différentes dimensions, depuis la pirogue, creusée dans un seul tronc d'arbre, jusqu'à des corocores et à des champans capables de faire le grand cabotage.

On appelle *corocore* et plus rarement *caracore*, dans ces parages, un vaisseau à carène fine, du port de huit à trente tonneaux, pouvant aller à rames et à voile, et portant un seul mât. Le champan, dont le nom est emprunté du chinois, est en général d'une plus grande capacité; il peut aller aussi à rames (1) et à voile; mais les mâts y sont multiples,

(1) On en voit qui arment jusqu'à soixante avirons.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Construction
navale.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

et placés dans une position verticale. Les corocores ont quelquefois des balanciers, comme on peut le voir sur notre planche 45; d'autres fois, ainsi que la planche 37 l'indique, elles n'en ont point. Quant aux pirogues grandes et petites, elles ont presque toujours un balancier sur l'un et l'autre bord, lorsque sur-tout elles doivent aller à la voile.

« Ordinairement ces embarcations ne sont point pontées; mais pour mettre à couvert les hommes qui les montent, ainsi que les effets qu'elles transportent, on construit une espèce de toit ou de tuge en bambou, dont les montans, qui reposent sur les traverses des balanciers, règnent dans toute leur longueur, ou s'élèvent au centre jusques à quatre pieds ou quatre pieds et demi au-dessus du plat-bord. Des feuilles de palmier superposées ou entrelacées terminent la partie supérieure de cette espèce de plate-forme, assez solidement construite d'ailleurs pour supporter le poids des vingt-cinq à trente hommes qui, dans les grandes corocores, se placent fréquemment par-dessus. (*Voy.* pl. 37 et 45.)

» La rareté du fer a porté les habitans à n'en pas faire usage du tout dans leurs constructions civiles et navales, et ils sont venus à bout de s'en passer.

» Au lieu de clouer, comme nous le faisons, leurs bordages sur une membrure disposée d'avance, ils suppriment cette carcasse et assujettissent les pièces contiguës avec des espèces de gournables ou chevilles en bois qui les pénètrent en partie sur le *champ* (*voy.* pl. 23). Mais, pour empêcher que les flancs du bateau ne se rapprochent par la pression de l'eau, on établit des baus d'espace en espace: leurs extrémités reposent sur des taquets ménagés pour cet objet sur la face intérieure de deux bordages latéraux opposés, qui, en conséquence, ont été taillés plus épais que les autres (*voy.* pl. 24). Ces taquets, percés de haut en bas, ainsi que le sont les extrémités correspondantes du bau qui repose dessus, sont réunis par un fort lien de rotin ou de quelque autre substance textile, bien souvent tirée du brou du coco.

» Cette manière de maintenir les bordages dans la position que le constructeur leur assigne, rend l'emploi de la membrure moins nécessaire chez ces peuples que chez nous; aussi presque tous les bateaux de Timor et des îles voisines n'en ont pas.

» En général, les formes de l'avant et de l'arrière des corocores ne diffèrent guère l'une de l'autre, et sont parfois tellement semblables, qu'on ne peut les distinguer qu'en faisant attention aux gouvernails placés à la poupe. Les grandes corocores, en effet, en ont deux disposés latéralement, de la manière suivante : une planche un peu épaisse, fixée sur le plat-bord, est percée d'un trou assez grand pour que la tête du gouvernail puisse y passer ; cette ouverture fait l'office de jaumière ou d'étambrai ; un gond pris dans la mèche même entre dans une penture ménagée sur l'étambot, et sert à fixer le gouvernail dans la position convenable. Une sauve-garde en corde, semblable à celle de nos canots, a pour but aussi de retenir le gouvernail, dans le cas où un coup de mer, ou bien un échouage, viendrait à le démonter. Pour la commodité du timonnier, une barre ou une forte cheville en bois traverse la tête du gouvernail d'outre en outre, dans le sens de la largeur du bâtiment, et sert à le manœuvrer.

Voilure. — « Les corocores n'ont ordinairement qu'une voile rectangulaire, dont le grément consiste en une drisse et deux bouts de corde placés aux deux *points* inférieurs, destinés à servir alternativement d'écoutes et d'amures. Le mât est en bambou, quelquefois vertical et maintenu par des cordages : d'autres fois, il est incliné de l'avant à l'arrière, de manière à pouvoir remplir en même temps les fonctions d'étai ; mais dans ce cas, deux autres bambous, placés latéralement, font l'office de haubans, et se réunissent au sommet en forme de bigues avec celui qui figure le mât. (*Voyez pl. 37.*) Il est rare, mais non pas sans exemple, qu'il y ait quatre bambous réunis.

» La voile se compose quelquefois d'une pagne, ou d'une étoffe grossière du pays ; mais elle est plus ordinairement en natte, c'est-à-dire tissée en feuilles de palmier. Quand elle n'est pas déployée, on la roule sur sa vergue, et on l'éloigne de l'avant à l'arrière du bateau.

» Sur toutes les corocores que nous avons vues, le mât étoit placé à un tiers de l'avant à l'arrière du navire. Les balanciers, qui sont fort longs, touchent constamment à l'eau, ce qui doit un peu nuire à la marche de ces embarcations ; il est vrai qu'elles ont besoin de tels contre-poids, car leur largeur est en général fort petite. J'en ai vu une qui étoit construite

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

au cinquième, encore étoit-ce une de celles qui, comparativement à leur longueur, avoient le plus de bau.

An cres. — « Les an cres sont en bois, et n'ont, comme nos *corps-morts*, qu'une seule patte. Celle-ci entre dans une mortaise pratiquée à l'une des extrémités de la verge; et pour empêcher que ces deux pièces ne fassent entre elles un angle trop ouvert, on les maintient, l'une par rapport à l'autre, dans la position convenable, à l'aide d'une forte ligature, soit en cordage, soit en rotin. Souvent on profite de la forme bifurquée d'une pièce de bois pour avoir l'ancre et sa patte d'une seule pièce : pour ajouter à la stabilité de l'appareil, on charge de pierres ses deux extrémités. Les câbles, le plus communément faits en *kair*, le sont quelquefois aussi avec une espèce de liane particulière à ces contrées. »
(*M. Lamarche.*)

Calfatage. — Les colons européens emploient pour le calfatage, à Timor, une résine exotique qu'ils mêlent avec de la chaux, afin de la rendre plus résistante aux impressions des fortes chaleurs. Les coutures sont préalablement remplies, soit avec l'écorce d'une espèce de méla-leuca [kayou-pouti], soit avec de la filasse de coco; un coin de bois dur et une pierre en placé de maillet sont les outils qui servent à cette opération. Ceux des naturels qui n'ont point de résine, enduisent les coutures de leurs embarcations avec un mastic composé ainsi qu'il suit : une provision suffisante de mousse ramassée dans les bois, et nettoyée avec soin, est placée, par petites parties à-la-fois, dans des cavités creusées, en nombre plus ou moins considérable, dans une forte pièce de bois, où plusieurs hommes l'y triturent avec des pilons. Quand cette mousse commence à se réduire en pâte, on y ajoute de la chaux, et l'on a soin d'humecter le mélange jusqu'à ce que, par une trituration continuée, elle ait atteint la consistance d'un mortier.

Approvisionnement. — Les provisions de bouche des marins de ces contrées se composent principalement de noix de coco, de maïs, de riz, de poissons secs et de quelques tranches de buffle boucané; rarement embarquent-ils un petit nombre de volailles; quant à l'eau, ils la conservent dans de grosses tiges de bambou.

Ordinairement ce sont des Chinois, des Malais de Macassar, ou des

gens provenant de cette dernière race, qui commandent les embarcations destinées aux voyages lointains; les Timoriens proprement dits n'ont que peu de goût pour la navigation.

Île Timor.
De l'homme
en société.

Les champans, destinés principalement au commerce avec la Chine, ont les œuvres mortes en général très-enhuchées, ce qui nuit beaucoup à leur stabilité : on en voit dont la capacité approche de cent tonneaux. Le système d'installation de leur voilure et de leur grément se rapproche tantôt de celui des Européens, tantôt de celui des Chinois.

A l'époque de notre relâche à Coupang, les Hollandais avoient sur le chantier un sloup construit par un charpentier anglais domicilié dans le pays. Le gouverneur destinoit ce navire, qu'on devoit armer de dix canons, à agir hostilement contre les contrebandiers de l'île Savu, parce qu'ils apportoient de la poudre au raja d'Amanoubang, avec lequel, comme nous l'avons vu (chap. xvii), il étoit en guerre. Ce navire, nous a-t-on assuré, devoit coûter 15 000 piastres [81 450 francs environ].

§. IX.

Industrie commerciale.

Si nous voulions ne parler ici que de l'état actuel du commerce à Timor, notre tâche seroit aussi prompte que facile; mais nous pensons devoir examiner les choses sous un point de vue plus étendu, et montrer le but qu'il seroit possible d'atteindre, si l'on vouloit un jour donner à cette importante branche d'industrie l'extension dont elle est susceptible.

Au nombre des objets les plus intéressans d'exportation, doivent être placés l'or et le cuivre, dont on sait qu'il existe à Timor des mines abondantes, et cependant peu exploitées.

Marchandises
d'exportation.

Le règne végétal offre en première ligne aux spéculateurs le bois de sandal, dont il existe trois variétés, classées en plusieurs catégories qui dépendent de la grosseur des billes. Les Hollandais tirent principalement ce bois de la côte méridionale de l'île. Ce qui, en 1801, valoit 7, 25

Ile Timor.
De l'homme
en société.

et 30 piastres le pikol, se vendoit 50 piastres à Canton (1), c'est-à-dire près du double. En 1799, une cargaison envoyée de Dillé à Macao produisit un bénéfice de $2\frac{1}{2}$ pour un ; enfin, lors de notre séjour à Coupang, vers les derniers mois de 1818, la première qualité de sandal s'y vendoit 15 piastres le pikol, la seconde 9 piastres, la troisième 6, et la racine de ce bois 7 piastres $\frac{1}{2}$: mais ces prix ne sont pas invariables.

« Le sandal des îles indiennes est regardé comme inférieur à celui du Malabar ; cependant on n'établit aucune distinction à ce sujet dans les marchés de Chine. Le bois le plus parfumé est celui qui tient le plus près à la racine de l'arbre ; c'est pourquoi les plus grosses billes se vendent le plus cher. A Timor et dans les îles plus à l'Est, d'où, pour la convenance des trafiquans, le sandal est importé à Java, il coûte, en raison de sa qualité, depuis 8 jusqu'à 13 piastres le pikol. A Timor, sans égard toutefois à l'infériorité de qualité, il est de 45 p. o/o moins cher que celui du Malabar ; mais en Chine, où est le plus grand dépôt de cet article, on le partage en trois classes, dont les valeurs respectives peuvent être représentées par les nombres 24, 22 et 17. La quantité qu'on en importe chaque année du Malabar en Chine est d'environ 3 000 pikols [181 326 kilogrammes]. Nous n'avons eu jusqu'ici aucun moyen de déterminer la quantité de sandal qui s'exporte annuellement des îles indiennes ; mais à Timor seul, les produits n'en sont pas au-dessous de 8 000 pikols [483 536 kilogrammes] (2). »

Dès aujourd'hui, on peut ranger le riz, le maïs, les haricots, le tamarin, &c., parmi les objets d'exportation ; cependant le commerce de ces denrées est fort limité, et se borne presque uniquement à l'approvisionnement des vaisseaux qui relâchent à Timor. Le coton, la ouate, les bois d'ébénisterie, le café, le sucre, l'arack, les épices, le kair, et un petit nombre d'autres produits végétaux dont nous donnerons bientôt la liste, seroient susceptibles d'offrir déjà d'intéressans bénéfices, si l'on vouloit se livrer à leur exploitation d'une manière plus

(1) D'après Péron, le bois de sandal ne coûtoit, en 1803, que 25 piastres le pikol en Chine, mais il y auroit valu autrefois jusqu'à 60 et 80 piastres. (*Voyage aux Terres australes.*)

(2) Crawford, *op. cit.* t. III.

active; la petite quantité qui s'en récolte est absorbée presque entièrement par la consommation intérieure.

« On peut en dire autant de la plupart des îles d'Asie, en ce qui concerne le coton en laine : celles seulement où la culture a fait le plus de progrès, telles que Java, Bali, Lombok, Mangaraï ou Floris, Boutong, &c., en exportent chez leurs voisins. Or, on remarquera que ces îles appartiennent à la grande chaîne qui forme comme la barrière méridionale de l'archipel, depuis Java jusqu'à Timor-Laot; en un mot, que la production un peu en grand de cette précieuse substance est confinée dans cette portion des îles indiennes dont la constitution géologique se compose de roches secondaires (1). »

On exporte de Timor au Bengale et en Chine de grandes quantités de cire : son prix, en 1818, étoit à Dillé de 20, 25 et 30 piastres le pikol [180, 225 et 270 francs les cent kilogrammes] : la blanche valoit le double. Parmi les îles d'Asie, ce sont Timor et Floris qui en fournissent le plus; il s'en exporte chaque année, de Dillé seulement, selon Crawfurd, 20 000 pikols [1 208 840 kilogrammes], livrés au bas prix de 5 piastres le pikol [45 francs les cent kilogrammes]; tandis que, lorsque les navires de Célèbes l'apportent vers l'Ouest, elle y est vendue, à cause de sa pureté, au taux de 26 à 36 piastres le pikol [de 234 à 323 francs les cent kilogrammes]. Au Bengale, le prix courant en est coté à 45 roupies par *maund*, c'est-à-dire, à un peu plus de $36\frac{1}{2}$ p. o/o au-dessus du prix d'achat.

Pour préserver cette substance de l'attaque des insectes et des souris, les habitans ont coutume de creuser en terre, dans leurs magasins, des trous de huit pieds de profondeur et de forme carrée, dont on a soin de paver le fond; les parois en maçonnerie, qui ont dix-huit pouces d'épaisseur, sont élevées au-dessus du sol d'environ un pied; et lorsque la cire a été déposée dans ces trous, on finit d'en remplir la capacité avec de l'eau.

Le commerce des tripangs, qui abondent sur les côtes des Timoriens, seroit pour eux une source importante de richesses, si, au lieu d'avoir recours à l'entremise des spéculateurs de Célèbes, ils apportent eux-mêmes

(1) Crawfurd, *op. cit.* t. III

SSSS*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

à la Chine ces mollusques si recherchés. Toutes les îles de l'archipel d'Asie, depuis Sumatra jusqu'à la Nouvelle-Guinée (1), en possèdent des pêcheries. Les tripangs, qui se plaisent sur les récifs de corail, fuient au contraire les rivages plats et vaseux : les plus considérables de ces établissements de pêche, du côté de l'Est, sont donc répartis depuis Célèbes jusqu'à la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Hollande, dont la constitution physique convient le mieux à leur développement. Les lieux les plus productifs en ce genre sont les îles Arou et le golfe de Carpentarie, ou plutôt toute la côte Nord-Ouest de la Nouvelle-Hollande, nommée *Mãredjé* par les Bougis (2), et *Lam-hai* par les Chinois.

Il y a des tripangs qui atteignent jusqu'à la longueur de deux pieds et à une circonférence de sept à huit pouces : mais un palme de longueur et deux à trois pouces de contour en sont les dimensions ordinaires. La qualité ou la valeur de ce mollusque ne dépend toutefois point de son volume, mais de certaines propriétés spécifiques dont il n'est point donné de reconnoître les signes à quiconque n'a pas acquis sur ce point une expérience consommée ; les marchands chinois sont presque les seuls qui passent pour la posséder : aussi est-ce à eux que les pêcheurs indigènes, qui n'y entendent rien eux-mêmes, laissent toujours, en revenant au port, le soin de trier et d'assortir à leur fantaisie les différentes parties de la cargaison. Cette classification est curieuse et singulière. Dans le marché de Macassar, où se trouve le plus grand dépôt de cette denrée, on ne distingue pas moins de trente variétés de tripangs, qui se vendent depuis 5 jusqu'à 70 piastres le pikol [de 45 à 629 francs les cent kilogrammes], et dont chacune est désignée par des noms bien connus. Voici quelques-unes de ces variétés, avec leurs prix ordinaires.

(1) Tous ces détails sur le commerce des Tripangs sont tirés de Crawford (*op. cit.* t. III). Depuis 1820, ces pêcheries ont été portées encore plus dans l'Est.

(2) *Bougis*, nom d'un peuple de l'île Célèbes.

NOMS DES VARIÉTÉS de tripanga.	PRIX ORDINAIRES			NOMS DES VARIÉTÉS de tripanga.	PRIX ORDINAIRES		
	DU PIKOL		DES CENT KILOGRAM.		DU PIKOL		DES CENT KILOGRAM.
	En piastres.	En francs.			En piastres.	En francs.	
Tatcheritang.....	68.	369 ^f ,24 ^c	611.	Djapon.....	12.	65 ^f ,16 ^c	108.
Batou-básar.....	54.	293,22.	485.	Mosi.....	9.	48,87.	81.
Batou-tāngah.....	22.	119,46.	198.	Kawasa.....	5.	27,15.	45.
Batou-kātchil.....	14.	76,02.	126.	Patchang-goreng..	5.	27,15.	45.
Itam-básar.....	30.	162,90.	270.	Gama.....	12 ^½ .	67,87.	112.
Itam-tāngah.....	15.	81,45.	135.	Taikongkong.....	13 ^½ .	73,30.	121.
Itam-kātchil.....	8.	43,44.	72.	Māredjé.....	19.	103,17.	171.
Toudang.....	24.	130,32.	216.	Kayou-djawa.....	26.	141,18.	234.
Kounyit.....	9.	48,87.	81.	Bankouli.....	20.	108,60.	180.
Donga.....	7.	38,01.	63.				

Ile Timor.
De l'homme
en société.

On voit, par ce qui précède, que le commerce des tripangs est une industrie dans laquelle aucun étranger ne peut s'immiscer avec quelque sécurité; il reste donc presque entièrement, d'après de vieilles habitudes, entre les mains des Chinois. Cependant la pêche n'en est faite que par les indigènes, qui prennent ces mollusques sur des bancs de corail, ordinairement à la profondeur de trois à cinq brasses. Lorsqu'il y a peu d'eau, on pique quelquefois les individus de la grande espèce avec une sorte de lance; mais la manière la plus usitée est de plonger comme pour la pêche des perles, et de prendre l'animal avec la main. La quantité de tripangs qu'on envoie chaque année de Macassar en Chine, est d'environ 7 000 pikols [423 094 kilogrammes]. Les prix, dans les marchés de Chine, varient depuis 8 piastres jusqu'à 20, 50, 75, 110 et même 115 piastres le pikol [de 72 à 1 033 fr. les 100 kilogr.].

Après le commerce des tripangs, les Chinois attachent un très-haut prix au *dendeng*, qui est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de la chair de cerf, de buffle, de bœuf ou de cochon, séchée et très-légèrement salée : on en prépare de grandes quantités, tant à Coupang qu'à Dillé, qui sont ensuite exportées en Chine. D'après Crawford, le meilleur *dendeng* peut être acheté au prix de 6 piastres le pikol, ou 54 francs les cent kilogrammes.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Un article non moins avantageux pour le commerce de ces contrées, c'est l'écaïlle de tortue. L'animal qui la donne se pêche sur les plages sablonneuses de Timor, et plus généralement encore dans les localités où les tripangs abondent (1). La tortue est plus petite vers les parties occidentales de l'archipel que dans celles de l'Est; son écaïlle y est aussi plus mince, et par conséquent de moindre valeur. Les personnes engagées à la pêche des tripangs s'occupent en même temps de celle de la tortue : cette dernière produit annuellement environ 200 pikols [12 088 kilogrammes] d'écaïlle, qui, entreposés à Macassar, sont ensuite expédiés de là pour la Chine, où le prix courant va de 300 à 350 piastres le pikol [2 695 à 3 144 francs les cent kilogrammes], c'est-à-dire, à 70 $\frac{1}{4}$ p. o/o de moins que dans le marché de Londres. Cette même écaïlle est, en partie, réexportée pour l'Europe.

Les nids d'alcyons et les ailerons de requins, dont les Chinois font des gelées qu'ils estiment être un mets délicieux, se recueillent aussi, mais en petite quantité, à Timor. Les peaux et les cornes de buffles, qu'on exporte peu maintenant, pourroient devenir l'objet d'un commerce important; et les chevaux eux-mêmes, quoique petits, seroient entre les mains d'hommes actifs, d'intéressans objets de spéculation.

Dans l'état actuel de l'industrie timorienne, les matières manufacturées que l'île pourroit offrir au commerce d'exportation, ne sont pas en quantité suffisante pour fixer sérieusement l'attention; tout se réduiroit en effet à un petit nombre de pagnes, à quelques bougies, que les Chinois préparent principalement pour l'usage de leurs temples, à un peu d'arack, à du sucre, des nattes, des cordages de kair, &c.

Le tableau suivant montrera, dans un ordre alphabétique, la nomenclature des marchandises qu'on retire aujourd'hui ou qu'on pourroit retirer de Timor.

(1) Crawford, *op. cit.* t. III.

TABLEAU des marchandises propres à être exportées de l'île Timor.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES OBJETS d'exportation.	REMARQUES.
1	Ailerons de requins.	Le nombre considérable des requins qui fréquentent les côtes de Timor, rendroit facile l'extension dont est susceptible ce genre de commerce, auquel les habitans de Coupang impriment peu d'activité.
2	Ambre gris...	Substance rare, qui se trouve dans le corps de certains cachalots; parfois on en rencontre cependant aussi sur les côtes de Timor et de Solor, où elle est jetée par la mer.
3	Arack.....	On recherche cette liqueur, lorsqu'elle est fabriquée avec le degré de perfection que les Chinois de Batavia savent lui donner.
4	Arec (noix d').	La grande consommation qui se fait de ce fruit dans tous les pays de l'Inde, permettrait d'en faire une avantageuse exportation.
5	Bambou.....	Plante très-commune à Timor, et très-utile dans toutes les contrées de l'Est. Les Chinois en exportent chez eux.
6	Bestiaux en vie.	La liste de ceux qu'on pourroit exporter se réduit aux bœufs, buffles, chevaux, cochons, chèvres et poules. Nous avons payé de petits buffles une piastre la pièce; et les gros depuis 2 jusqu'à 5 piastres, selon le caprice des Hollandais qui nous les vendent. Quant aux chevaux, il s'en envoie annuellement un petit nombre à Java. En 1803, pour peu qu'ils fussent passables, ils valoient, à Coupang, 10 risdales [24 francs]; on pouvoit cependant en avoir pour une piastre: mais les plus beaux ne s'y vendent pas moins de 30 risdales [72 francs]. Il nous semble que ces prix, dans un pays où l'argent est si rare, sont un peu exagérés. Il paroît sur-tout surprenant qu'à la même époque et sur le même point, de gros cochons aient été taxés à 2 et 3 piastres [de 11 à 16 francs], ce qui est cher en comparaison des buffles; il est vrai que les porcs sont beaucoup plus recherchés par les marins, comme étant plus faciles à nourrir et moins encombrans à bord des vaisseaux.
7	Bois d'ébénisterie.	Les bois de rose, de citron, d'ébène, de kamouni, le kayou-méra, le kayou-pélé et le sandal, sont déjà employés ou pourroient l'être avec avantage par les ébénistes.
8	Bois de charpente.	Nous comprendrons dans cette classe le bambou, le cassier, le cèdre, le champaka, le drasse, le jambolana, le kanganga, le kapot, le latanier, le muscadier et le tsianpaka.
9	Bois de construction.	Les plus remarquables sont le ben, le bonak, le casuarina, l'eucalyptus, les figuiers, le foula, le kabessak, le kayou-pouti, le manguiier, les mimosas, le takamahaka, le tamarinier et le tek.
10	Bougies.....	Il seroit facile d'en confectionner beaucoup à Timor, où la matière première abonde; mais jusqu'à présent on ne s'en est guère occupé que pour la consommation intérieure, qui est peu considérable.
11	Cachalot....	Les Anglais et les Anglo-Américains sont ceux qui exploitent le plus aujourd'hui cette branche d'industrie, qui donne pour résultat l'huile de baleine et l'adipocire.
12	Café.....	La culture de cet arbuste réussit si bien à Timor, qu'il seroit facile de lui donner une extension favorable au commerce; jusqu'à présent ce n'a été qu'un objet de pure curiosité.
13	Camphre....	De médiocre qualité; les Hollandais en exportent en petite quantité.
14	Cire (d'abeille).	Selon des renseignemens recueillis à Coupang, la cire jaune valoît, en 1803, sur ce point, 25 piastres le pikol [235 fr.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES OBJETS d'exportation.	REMARQUES.
15	Cordages....	les cent kilogrammes]; en 1818, les prix étoient variables de 20 à 30 piastres [180 fr. à 270 fr. les 100 kilogr.]. Il ne s'en fabrique qu'une petite quantité à Coupang; mais on pourroit étendre cette industrie, sur-tout pour les cordages de kair ou de filasse de coco.
16	Cornes de buffles.	Elles seroient précieuses dans les arts, à cause de leurs grandes dimensions.
17	Coton.....	Jusqu'à présent, ce qui se récolte de cette denrée est consommé dans le pays; peut-être cette production n'est-elle pas assez abondante pour fixer encore l'attention des spéculateurs.
18	Cuivre.....	Les Portugais de Dillé en exportent ordinairement une certaine quantité à Macao.
19	Dendeng....	C'est ainsi, avons-nous dit, qu'on appelle en malais les muscles de buffle, de cerf et de porc séchés; selon Crawford, le dendeng de première qualité ne vaut dans les marchés de l'archipel indien que 6 piastres le pikol [54 fr. les 100 kilogrammes].
20	Drogues médicinales.	La casse dont nous avons parlé ailleurs, la racine de frangipancier, le bois du <i>clerodendrum inerme</i> ou kayou-oular, l'huile essentielle de kayou-pouti, celle de palma-christi, &c., pourroient probablement se répandre avec avantage dans le commerce.
21	Écaille de tortue.	Cette substance est recueillie avec soin, et se vend bien.
22	Épices.....	En 1799, la cannelle de Timor se vendoit, à Goa, 360 sérâphins le candil [5859 francs les 100 kilogrammes]; celle du Malabar n'y valoît, alors, que 80 sérâphins [1300 fr. les 100 kilogrammes]. — A la même époque, on vendit à Goa un candil de muscades timoriennes au prix de 300 sérâphins [4883 francs environ les 100 kilogrammes]. — Le girofle se récolte encore ici en trop petite quantité pour être considéré comme un objet de spéculation intéressante.
23	Esclaves....	Le prix des hommes faits varie de 30 à 40 piastres [163 à 217 francs]; les femmes, que l'on paie en raison de leur beauté, valent quelquefois jusqu'à 100 piastres [543 fr.].
24	Étoffes.....	A un très-petit nombre près, elles se consomment toutes dans le pays.
25	Étoupes pour calfatage.	La filasse de coco, l'écorce de kayou-pouti et le duvet du goumouti, servent à cet usage. Il me paroît probable que quelques-unes de ces substances sont exportées déjà par le commerce; je n'ai cependant à cet égard aucune donnée positive.
26	Feuilles de latanier.	On en exporte annuellement une certaine quantité.
27	Fruits.....	Il s'en vend beaucoup aux vaisseaux qui relâchent dans l'île.
28	Haricots....	Indépendamment de ce qui se consomme dans le pays, et de ce qui est fourni pour le ravitaillement des navires étrangers, je crois qu'on en exporte encore une certaine quantité.
29	Huiles.....	L'huile de coco, celles de palma-christi ou de ricin, de pis-tache de terre et de pétrole, pourroient faire un intéressant objet d'exportation; peut-être en seroit-il de même des huiles essentielles de sandal, de kayou-pouti, et même de cannelle.
30	Lianes.....	Le rotin, utile à un si grand nombre d'ouvrages, est exporté par les Chinois, peut-être aussi par les Hollandais.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES OBJETS d'exportation.	REMARQUES.
31	Mais.	Exporté principalement par les vaisseaux étrangers et pour leur approvisionnement; nous l'avons payé une piastre 1/2 le pikol [9 fr. les 100 kilogrammes.]
32	Miel.	On en exporte beaucoup.
33	Nacre de perle.	J'ignore quelle importance pourroit recevoir ou possède déjà le commerce de cette précieuse substance. Crawford nous apprend qu'elle se vend en Chine 14 piastres le pikol [à-peu-près 126 francs les 100 kilogrammes].
34	Nids gélatineux.	Cette denrée valoit, en 1818, à Macassar, 40 piastres le pikol [359 francs les 100 kilogrammes]. Je dois ce renseignement à M. le capitaine baleinier Hammat.
35	Or.	Une petite quantité de ce métal entre dans la composition des cargaisons qu'on expédie en Chine.
36	Parfums.	Il seroit possible de retirer, par la distillation des fleurs suaves qu'on recueille à Timor, d'intéressans parfums.
37	Peaux de buffle.	Matières qu'il seroit fort utile d'exporter; je ne sais si les négocians de Timor en font l'objet de leurs spéculations.
38	Perles.	Genre de commerce presque entièrement nul, peut-être à cause de la rareté ou des qualités inférieures de cette production.
39	Plantes textiles.	Le coton et la ouate pour les étoffes; l'abaca! le bahou, le cocotier, et le gomouti pour les cordages; telles sont les plantes textiles les plus importantes que l'île Timor puisse offrir.
40	Plantes tinctoriales.	Dans cette classe viennent se ranger le bois rouge, une sorte de bois de campêche, les bois de fok, de lobak, de morinde, de tarou et le curcuma.
41	Poissons séchés.	Grand objet d'exportation dans l'état actuel des choses, malgré la consommation que l'on fait de cette denrée dans l'île même. Nous avons vu vendre le pikol de poisson salé à Coupang 7 piastres [63 francs les 100 kilogrammes.]; cependant Crawford (<i>op. cit.</i> t. III), assure que le prix ordinaire, dans les marchés de l'archipel d'Asie, n'est que de 2 piastres par pikol [ou environ 18 francs les 100 kilogrammes]: il paroît que nos marchands nous favorisoient peu.
42	Poteries.	Si l'on mettoit plus d'art dans la confection des poteries, il seroit facile d'en faire ici un objet intéressant de commerce.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS DES OBJETS d'exportation.	REMARQUES.
43	Riz.	Nous avons acheté du riz en paille à Timor à environ une demi-piastre le pikol. Celui qui étoit pilé et dépouillé de sa glume, valoit de 1 à 3 piastres le pikol [de 9 à 27 fr. les 100 kilogrammes]. Ce qu'on ne vend pas de cette denrée pour l'approvisionnement des vaisseaux, et ce qui n'est pas utile à la consommation intérieure des habitans, est exporté à Batavia ou en Chine; mais c'est toujours en petite quantité.
44	Sagou.	Cette substance est peu employée pour la nourriture des habitans; l'extraction qui s'en fait n'est donc pas considérable.
45	Salpêtre.	Je n'ai pas osé dire qu'aucune portion du salpêtre qu'on trouve dans cette île ait été jusqu'à présent répandue dans le commerce, quelque avantage qui eût pu en résulter pour les habitans.
46	Sandal.	Il s'en exporte annuellement d'énormes quantités, dont la plus grande partie va en Chine.
47	Sel.	Le sel qui se fabrique à Timor, et celui que la nature y fournit, se répandent depuis long-temps dans le commerce; j'ignore quelle peut être l'importance de cette branche de speculation.
48	Soufre.	Il ne paroît pas que les habitans aient encore exploité aucune mine de soufre.
49	Sucre.	On exporte un peu de sucre de palmier: si les essais que faisoit le gouverneur de Dillé ont été continués, peut-être les habitans de Timor ont-ils trouvé, dans la vente du sucre de canne, de nouveaux avantages pour le commerce.
50	Tabac.	Il ne s'en cultive guère que pour la consommation, et pour fournir aux demandes des vaisseaux qui viennent se ravitailler à Timor.
51	Tamarin.	Le fruit du tamarinier est exporté, soit confit, soit en nature.
52	Tripangs.	Les habitans de Coupang recueillent une petite quantité de ce précieux mollusque, qu'ils joignent à leurs cargaisons pour la Chine. On a vu plus haut quels étoient les prix de cette denrée.
53	Végétaux frais.	Ne se vendent, à l'extérieur, qu'aux navires qui relâchent à Timor pour s'y ravitailler: les plus importans de ces végétaux sont les choux-palmistes, les giraumons et autres cucurbitacées, les ignames, les melons d'eau, les oignons, l'ail, la patate douce et le piment.

Marchandises
d'importation.

L'empressement des insulaires indiens à se procurer les objets étrangers de luxe, d'utilité et de simple agrément, n'a d'autres limites que les moyens qu'ils possèdent de les acquérir; aussi, dit Crawford (1), le trafiquant bien au fait des petits besoins locaux et des fantaisies de ces insulaires, sera sûr de faire avec eux un commerce facile et avantageux. Parmi les principaux articles d'importation, les *étoffes de coton* tiennent le premier rang. La valeur des tissus de ce genre provenant de l'Inde et consommés dans ces îles depuis deux siècles, s'élève à 200 000 piastres [1 086 000 francs]. L'importance du commerce des tissus de coton européens, date de la capture de Java en 1811,

(1) *Op. cit.* t. III.

et sur-tout de l'affranchissement donné au commerce en 1814. Les progrès de ce genre de spéculation, dans le petit nombre d'années qui se sont écoulées depuis lors, ont été d'une rapidité remarquable. Avant 1811, la consommation entière des marchandises de coton européennes n'excédoit pas 5 000 pièces.

« Les principaux tissus de coton qui réussissent ici sont les indiennes ou toiles imprimées, les toiles blanches, les *cambrics* [toiles de coton un peu fortes], les mouchoirs et les velours : les indiennes sont principalement à l'usage de la population indigène, et fournissent par conséquent au débit le plus considérable. Le choix de ces étoffes n'est pas chose indifférente; car le goût que montrent les naturels, tant pour certaines couleurs que pour un genre particulier de dessins, doit paroître aux étrangers aussi fantasque que bizarre, quoiqu'il soit universel. En général, tous ont une aversion décidée pour le noir; et aucune étoffe où cette couleur domine ne pourra se vendre, quelque fin d'ailleurs qu'en soit le tissu. Les couleurs favorites sont le rouge et le vert, puis le jaune et le brun. En un mot, ces couleurs doivent être brillantes, et les dessins occuper, autant qu'il est possible, la plus grande partie du fond, sans être néanmoins amoncelés et confus, ni même trop larges; ceux que les insulaires préfèrent sont les *fleurs courantes* (sorte d'arabesques dont nos planches n.ºs 25 et 31 pourront donner une idée). La qualité qui les satisfait le mieux est en général celle qui coûtoit à Manchester, en 1820, depuis 1 shilling jusqu'à 1 shilling $\frac{1}{2}$ par yard, [ou dans nos fabriques de Rouen depuis 1^f, 30^c jusqu'à 1^f, 95^c le mètre]. Les tissus grossiers ne sont point demandés; mais lorsqu'un certain degré de finesse de l'étoffe a été obtenu, les couleurs et le dessin sont de plus grande conséquence que sa texture : souvent les indiennes qui réunissent ces conditions se vendent 50 p. o/o de plus que celles qui ne sont pas conformes au goût des naturels. Une très-petite quantité de très-belles indiennes pourra aussi se placer de temps à autre. Les étoffes dont il s'agit sont employées pour robes de femmes et d'hommes : quant aux vêtemens de dessous, c'est-à-dire ceux qui, nommés *sarong*, sont destinés à couvrir les hanches et les parties inférieures du corps, nos fabriques n'en produisent actuellement (en 1820) aucune qui soit propre à cet usage : cependant les

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

naturels emploient nos calicots et nos cambrics de coton blancs, mais ils les peignent de leurs couleurs et de leurs dessins de prédilection. Cette branche de commerce, entièrement nouvelle encore, pourra plus tard prendre un développement considérable. Les *madapolams* [perkale très-fine et très-serrée], et sur-tout les toiles de coton de Glasgow, sont des objets très-recherchés sur le marché de Java : les Chinois, dont la couleur favorite et nationale est le blanc, en font principalement usage.

» Un article dont les demandes vont toujours croissant parmi les insulaires indiens, ce sont les *étoffes de laine*. Ce seroit une erreur grossière d'imaginer que les tissus de ce genre ne sont point appropriés au climat et aux habitudes des peuples de ces contrées. Et ce qui étonnera peut-être, c'est qu'elles satisfont plus encore aux besoins des naturels qui vivent sous l'équateur ou dans son voisinage, que de ceux qui habitent près des tropiques : chez ces derniers, en effet, la moitié de l'année appartient à un hiver doux, pendant lequel les vêtements de laine peuvent être *un objet agréable*, tandis que l'autre moitié se compose d'un été étouffant, qui les rend intolérables ; sous l'équateur, au contraire, ils conviennent en tout temps, à cause de la fréquence des pluies, du retour périodique et régulier des brises de terre et de mer, et du voisinage des terres élevées qui rafraîchissent l'air. »

Après les étoffes, le fer et les objets de quincaillerie tiennent sans contredit le premier rang ; puis les armes et la poudre de guerre, et quelques munitions navales assorties aux besoins des naturels. Le thé (1), le sucre candi, et la porcelaine commune, sont principalement importés par les Chinois. Mais ces détails et quelques autres seront plus

(1) « Le thé a été introduit dans l'archipel d'Asie depuis l'époque la plus reculée de ses relations avec la Chine ; l'importation annuelle en est très-considérable : mais le thé noir est *presque le seul* qu'on y consomme, et seulement celui des qualités inférieures.

» Dans les premières périodes du commerce du thé avec les Européens, tout celui qu'ils consommoient leur venoit par l'intermédiaire des îles indiennes. Les Hollandais, qui paroissent avoir pris des Chinois de Bantam l'usage de cette boisson, furent les premiers à l'introduire. Les Anglais sont aujourd'hui les plus grands consommateurs de cette denrée.

» On consomme annuellement aujourd'hui en Europe environ 27 000 000 de livres pesant [11 332 863 kilogrammes] de thé ; l'Europe et l'Amérique, ou la race européenne toute entière, 32 000 000 de livres [14 506 065 kilogrammes]. Quand nous parlons de la consommation

convenablement placés dans le tableau suivant, qui complétera en même temps ce que nous avons à dire sur le commerce d'importation dans ces contrées. Ile Timor. De l'homme en société.

TABLEAU des marchandises qui pourroient être importées avec avantage sur l'île Timor.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES OBJETS d'importation.	REMARQUES.
1	Ancre	Elles doivent être propres à des navires de petite dimension, et du poids de 6 à 12 quintaux; mais en petit nombre, à cause du peu de débit qu'il y auroit à en faire. Des grappins d'un poids équivalent pourroient remplir le même objet.
2	Bassines en fer.	Ce sont les Chinois qui, depuis un temps immémorial, sont en possession de fournir aux Timoriens ces utiles ustensiles, connus des Chinois sous le nom de <i>kwali</i> , et à Coupang sous celui de <i>tatchou</i> ; il est probable que les Européens n'entreroient qu'avec désavantage en concurrence avec eux.
3	Bijoux	Des chaînes en or, des pendants d'oreille, des bracelets et des bagues pour les femmes, seroient sans contredit bien accueillis.
4	Canons	En cas de guerre, un petit nombre de canons de campagne pourroient être reçus avec empressement par les naturels.
5	Clous	Il faudroit plutôt un choix de gros clous propres à la construction navale et aux charpentes, que des clous de trop petite dimension.
6	Cordages	L'industrie manufacturière des Timoriens n'étant pas encore fort avancée, quelques cordages pour <i>drisses</i> , <i>amures</i> et <i>écoutes</i> de petites embarcations, comme aussi pour le grément de navires de 40 à 50 tonneaux, seroient vus avec intérêt.
7	Cristaux	J'entends par-là des verres, des carafes, et autres verreries taillées; l'usage commence à s'en introduire à Timor chez les personnes les plus riches; mais ce sont les Anglais qui, jusqu'ici, ont fait ces spéculations.
8	Étoffes en coton	On a vu plus haut ce qu'on pouvoit attendre du commerce de ces étoffes, et quels étoient les couleurs et les dessins capables d'en assurer le débit.
9	Étoffes de laine.	Le drap rouge est, jusqu'ici, en ce genre, ce qui paroît être le plus du goût des habitans.
10	Fer	Les barres de fer, depuis 2 jusqu'à 3 pouces $\frac{1}{2}$ de largeur, et pas au-delà de 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, sont celles qui conviennent le mieux aux besoins des insulaires indiens.
11	Fusils	Les armes à feu seront toujours fort recherchées des rajass timoriens.
12	Hameçons . . .	Un assortiment d'hameçons de grosseurs variées, sans être trop petits, pourroit fort bien se placer.
13	Houes	On en fait, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, un usage assez borné pour la culture du riz et celle des jardins.

NUMÉROS D'ORDRE	NOMS DES OBJETS d'importation.	REMARQUES.
14	Lunettes d'approche.	Un petit nombre de ces instrumens, d'un prix modéré, mais bons cependant et bien construits, se vendroient facilement.
15	Miroirs	Il faudroit quelques miroirs de petite et de moyenne dimension, mais d'une fabrication soignée, pour soutenir la concurrence que présenteroient les produits anglais.
16	Porcelaine commune.	Probablement il seroit difficile aux Européens de donner les porcelaines à un aussi bas prix que le font les Chinois, et de connoître aussi bien qu'eux les formes et les dimensions qui conviennent aux habitudes et aux besoins des naturels.
17	Poudre de guerre.	C'est un des objets le plus vivement demandés par les rajass de Timor, et que les colons européens leur accordent avec le plus de répugnance.
18	Quincaillerie .	Il faudroit sur-tout quelques outils de charpentier, de menuisier et de forgeron; de la couellerie fine et grossière; quelques serrures, charnières, vis assorties, &c.
19	Résine	Le brai sec convenable au calfatage des navires auroit probablement un assez bon débit.
20	Sabres	Si la construction des lames et des poignées de sabre se rapprochoit de ce qui est depuis long-temps en usage dans l'archipel indien, peut-être la vente en seroit-elle plus assurée. (Voyez, pour ces modèles, <i>the History of Java</i> , by Stamford Raffles, tom. II.)
21	Savon	Quelques Timoriens et Chinois de Coupang ont accueilli avec empressement le savon que nous leur avons donné, et dont ils comprenoient bien l'usage.
22	Soie brute	La consommation de cet objet à Timor est peu considérable; les Chinois, d'ailleurs, sont depuis fort long-temps en possession de le fournir.
23	Sucre candi . . .	Les personnes riches seulement en font usage pour le thé.
24	Thé	Les colons européens et les Chinois sont les seuls qui emploient cette denrée, dont le trafic par conséquent est assez limité.
25	Verroteries . . .	Les perles de verre, de couleurs assorties, tant compactes que soufflées, plaisent beaucoup aux naturels, qui en font des colliers et des pendants d'oreille.

N. B. Je n'ai pas porté l'opium sur cette liste, parce que les Timoriens, contrairement aux autres peuples de l'archipel d'Asie, n'en font aucun usage. La connoissance de cette drogue a été introduite par les Arabes, lors de leurs premiers voyages dans ces contrées.

de l'Europe, la Grande-Bretagne est le pays qu'il faut considérer principalement, parce qu'elle consomme, à elle seule, 22 000 000 de livres [9 972 919 kilogrammes] de tous les thés vendus en Europe, et les $\frac{1}{2}$ (ou à-peu-près les $\frac{2}{3}$) de tout celui qui est employé par la race européenne. » (Crawford, *op. cit.* t. III.)

Tttt *

Ile Timor.
De l'homme
en société.
Transport
des
marchandises.

Dans un pays où sont à peine tracés quelques sentiers étroits, on doit concevoir que l'usage des voitures à roues pour la circulation des marchandises est entièrement inconnu. Les chevaux et les bœufs servent ordinairement pour le transport des grands fardeaux, tandis que les petits sont portés sur la tête ou les épaules des esclaves. Nous en excepterons toutefois les objets qui, recueillis près des bords de la mer, sont de préférence confiés à des pirogues ou à des bâtimens d'un foible tonnage, dont on voit un grand nombre tout le long de la côte. Chaque soir on retire sur la grève les embarcations légères dont on s'est servi pendant le jour; les autres restent à l'ancre dans le voisinage, ou bien entrent, lorsqu'il y a lieu, dans les petits ports naturellement formés à l'embouchure des rivières.

Commerçans
et commerce.

Les Chinois, avons-nous dit, sont d'infatigables brocanteurs; les Hollandais mettent plus d'habileté dans leur négoce; mais, spéculateurs non moins instruits, les Portugais nous ont mis sur-tout à portée d'apprécier leur rondeur en affaires, et, quelquefois même, leur désintéressement. Dillé est le centre des opérations commerciales de ces derniers. Autrefois leurs missionnaires établis dans l'intérieur de Timor engageoient les indigènes à porter les plus précieux produits de leur sol dans les magasins du gouvernement colonial; aujourd'hui moins surveillés, et sollicités d'ailleurs par les Chinois, qui ont des émissaires de tous côtés, ils préfèrent envoyer leurs marchandises à la ville maritime la plus voisine, où les Hollandais, les Malais et les Chinois eux-mêmes viennent les chercher, pour ensuite les porter à Coupang, d'où elles sont expédiées plus tard à Batavia.

Commerce des Portugais. — Depuis que Dillé ne correspond plus directement avec Goa, toutes les exportations annuelles de la première de ces places ont lieu à l'aide de quatre navires, dont un est portugais et va directement à Macao (1), deux autres sont anglais et le dernier anglo-américain. Les cargaisons de ces navires se composent de cire, bougie, sandal, tripangs, or, cuivre, tamarin, esclaves, &c. Il seroit facile d'y ajouter du sagou, du café, du sucre, du rum, du tabac sur-tout, qui se

(1) Autrefois, deux vaisseaux portugais de 300 tonneaux alloient annuellement de Goa à Dillé, pour y faire leur chargement.

récolte en si grande quantité à Dillé; des cornes et des peaux de buffle, de la casse, de la cannelle et des muscades: c'est à quoi l'on pourra arriver un jour. Le vaisseau de Macao donne en retour des étoffes de coton de l'Inde, des instrumens en fer, ainsi que quelques autres menues marchandises; et, après un séjour à Timor de deux mois ou deux mois et demi, il en repart avec son chargement. Jadis on prescrivait à ce navire de passer à l'île Floris; mais, depuis l'année 1790 environ, cette escale n'a plus lieu. Les vaisseaux que le commerce appelle à Dillé commencent à y arriver à la fin de mars, et aucun n'y demeure plus tard que la fin d'août, à cause de la violence des vents pendant la mousson du Nord-Ouest, dont les calmes précurseurs se font sentir dès le mois de septembre.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Il nous a semblé que les Portugais n'avoient pas un nombre suffisant de petites embarcations pour aller le long de la côte chercher les productions indigènes qu'on peut s'y procurer; c'est donc principalement par terre que leurs arrivages ont lieu. Les Hollandais et les Chinois savent habilement profiter de cette pénurie de transports maritimes pour développer à leur profit un genre d'opération qui n'est pas moins facile que lucratif.

Commerce des Hollandais. — Un seul brig de 120 à 130 tonneaux transporte toutes les années de Coupang à Batavia les diverses marchandises indigènes qui ont été réunies pendant le cours de l'année dans les magasins de la compagnie. De même que le vaisseau portugais, celui-ci arrive à Timor à la fin de la mousson du Nord-Ouest, et profite de la fin de celle du Sud-Est pour faire son retour à Java. Sa cargaison se compose de bois de sandal, de cire, d'esclaves, de nids gélatineux, de tripangs, d'ailerons de requins, de chevaux, bambous, rotins, feuilles de latanier, &c.

Commerce des Chinois. — Plusieurs champans ou jonques de la Chine font annuellement le commerce de Timor avec Canton, et partent directement, soit de Coupang, soit de Dillé, soit de tout autre point de la côte septentrionale de l'île. Les marchandises qu'ils exportent sont les mêmes que celles dont les Portugais et les Hollandais composent leurs chargemens; mais ils donnent en échange du thé, du sucre candi, du fer,

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Mesures
et monnoies.

des outils, de la porcelaine commune, de la soie, et quelques objets d'une moindre importance. L'introduction de la poudre et des armes à feu par cette voie, est prohibée par les Hollandais et sévèrement surveillée.

Mesures de longueur. — Les Timoriens, comme presque tous les peuples connus, emploient pour mesures de longueur des quantités prises des diverses parties du corps humain, telles que la brasse, le pied, le doigt, &c. : mais aucune de ces mesures n'est fixe ; chaque individu, chaque ouvrier en invente pour son usage et les subdivise à sa guise, en sorte qu'il est tout-à-fait impossible d'établir entre elles et les nôtres aucun rapport constant.

On a l'habitude de compter ici les mesures géographiques, ou de grandes distances, par journées de marche d'homme ou de cheval. Ainsi de Coupang à Amanoubang, par exemple, on estime qu'il y a trois jours de marche à pied et deux jours de marche à cheval ; il faut donc en conclure que la journée à pied est de *huit lieues* à-peu-près, et celle à cheval de *douze*. Crawford ne compte la première que de six à sept lieues : rien, comme on voit, n'est plus vague.

Mesures de surface. — S'il est vrai que la mesure des surfaces ait pris naissance chez les peuples agriculteurs, on sera peu étonné que ces sortes de mesures soient tout-à-fait inconnues à Timor, où la propriété territoriale est tellement incertaine, qu'il seroit permis d'en méconnoître tout-à-fait l'existence.

Mesures de capacité. — Ordinairement les peuples européens portent avec eux, dans leurs colonies, les usages de la mère-patrie ; mais la nécessité de se faire entendre des populations indigènes doit leur faire adopter aussi les idées qui, depuis un temps immémorial, sont suivies par les nations qu'ils fréquentent : telles sont, par exemple, celles qui, dans l'archipel d'Asie, se rapportent aux mesures de capacité et aux poids. Nous citerons, à l'égard des premières, le *tchoupa*, le *koulah* et le *gantang*, qui servent à mesurer les matières sèches et les liquides. Peu d'exactitude règne dans leur détermination, ainsi que nous l'ont appris les recherches auxquelles nous nous sommes livrés pour avoir leur valeur relative en mesures françaises.

Marsden, dans son Dictionnaire malais, assure que la capacité du

tchoupa est presque exactement égale au quart du gallon anglais (de celui sans doute qui sert en Angleterre à mesurer les matières sèches); nous en avons conclu que la capacité du tchoupa est d'un litre et 10 centilitres.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Le *koulah* se compose d'une branche de bambou, que Crawfurd dit être d'une capacité égale à celle du gallon anglais (1), valant conséquemment, d'après ce qui précède, 4 litres 40 centilitres; et puisque le même auteur veut que le *gantang* soit double du *koulah*, celui-ci vaudra donc à son tour 8 litres 80 centilitres.

Poids. — L'incertitude qu'on remarque dans les mesures de capacité se retrouve en grande partie dans les mesures de pesanteur, qui sont en général d'origine chinoise. Le *bongkal*, nommé plus fréquemment par les Chinois *tahil*, est la dixième partie du *kati*, égal lui-même à la centième partie du *pikol* (2); il faut enfin 30 pikols pour faire un *koyan*.

D'après Crawfurd (3), le *pikol* est égal à 133 livres $\frac{1}{3}$ anglaises, *avoirdupois*, ce qui revient en mesures françaises à 60 kilogrammes 442 grammes : cette valeur, et les rapports exprimés plus haut, nous ont servi à déterminer celle du *tahil*, du *kati* et du *koyan*.

Mais ce seroit une erreur de croire que ces différens poids ont dans toutes les parties de l'archipel la valeur rigoureuse que nous leur donnons ici; des différences souvent fort grandes s'y remarquent : celles du *pikol* et du *kati* cependant sont les moins sujettes à variation.

La valeur du *pikol*, que nous venons de fixer, diffère un peu de celle

(1) Marsden, au contraire (*op. cit.*), veut que le *gantang* soit la même mesure que le *koulah*, et que leur capacité commune soit égale à la huit-centième partie du *koyan*, qui est une mesure de pesanteur dont nous parlerons bientôt.

Il dit encore que la quatrième partie d'un *koulah*, d'un *bambou* et d'un *gantang*, mesures qu'il considère toutes les trois comme égales, sont équivalentes à un poids d'environ une livre et demie de riz, poids anglais (sans doute *avoirdupois*); le *koulah*, selon lui, peseroit donc 6 livres, poids anglais, ou 2 kilogrammes 720 grammes. Or, pour que cela fût d'accord avec ce qui précède, il eût fallu que ces 6 livres ou 2 kilogrammes $\frac{7}{10}$ de riz, pussent occuper une capacité de 8 litres $\frac{8}{10}$, ce qui est évidemment impossible, puisque, par une expérience facile à répéter, on trouve que 8 litres $\frac{8}{10}$ de riz de la Caroline pèsent au-delà de 7 kilogrammes au lieu de 2 kilogrammes $\frac{7}{10}$; et, si l'on suppose qu'il s'agisse du riz de Piémont, près de 6 kilogrammes $\frac{1}{2}$.

(2) Nous verrons plus bas que 5 pikols valent 500 livres hollandaises; il nous faudra donc en conclure que la *livre* hollandaise et le *tahil* sont la même chose, du moins dans les possessions hollandaises de l'archipel d'Asie.

(3) *Op. cit.* t. I.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

que nous avons conclue nous-mêmes pendant notre séjour à Coupang; M. Requin, en effet, ayant comparé le poids d'un nombre déterminé de pikols de riz, avec leur valeur en poids français, s'assura que le pikol étoit exactement de 56 kilogrammes, c'est-à-dire, d'environ 4 kilogrammes $\frac{1}{2}$ de moins que la valeur donnée plus haut. Mais les pesées de part et d'autre ont-elles été faites avec la même exactitude? c'est ce dont nous n'oserions répondre.

Dans une relâche précédente à Coupang, lors du voyage de Baudin aux Terres australes, nous avons trouvé que le pikol valoit 125 livres, poids de marc, c'est-à-dire, 61 kilogrammes 188 grammes, quantité qui ne diffère plus que d'environ $\frac{7}{10}$ de kilogramme de celle que nous avons définitivement adoptée.

Le pikol étant ainsi fixé à 60 kilogrammes 442 grammes, nous concluons de ce qui précède que la valeur du koyan est égale à 1813 kilogrammes 260 grammes. Cependant rien n'est moins fixe, puisque, en effet, il y a des koyans de 20 pikols, d'autres de 27, de 28 et même de 40: la valeur que nous avons donnée tient le milieu entre ces extrêmes. Nous ferons remarquer encore que les Hollandais, aimant beaucoup à égaliser les mesures des indigènes avec les leurs propres, regardent volontiers le koyan comme équivalant à un *last* de la Compagnie (1), qui est lui-même de 3000 livres hollandaises ou 1813 kilog. 260 gram.

D'après Marsden encore (2), le *koyan* est particulièrement employé pour l'estimation des cargaisons de navires, et sa valeur diffère selon les localités. Sur la côte occidentale de Sumatra, il est de 800 *koulah* (3) ou d'un nombre égal de galons anglais, en quoi Marsden est d'accord avec Crawford. Mais à Palembang, le koyan de riz est de 48 pikols = 6400 livres d'Angleterre (avoirdupois) = 2901 kilogrammes 213 grammes. Divisant ce dernier nombre par 48, nous retompons justement sur 60 kilogrammes 442 grammes, valeur adoptée plus haut pour celle du pikol.

Quelquefois on se sert, pour peser le poivre, du *bahara*, qui est un poids arabe dont la valeur propre est indéterminée. Il vaut, dans quelques parties de l'archipel, 396 livres (avoirdupois), ou 179 kilogrammes

(1) Voyez Valentyn, *Beschryvinge van Amboina*, &c.

(2) *Diction. malais.*

(3) Voyez plus haut le mot *koulah*, aux mesures de capacité.

513 grammes; et dans d'autres 560 livres, équivalentes à 253 kilogrammes 856 grammes. A Timor et à Amboine, d'après Valentyn (1), le bahara est égal à 5 pikols, ou 500 livres hollandaises, c'est-à-dire, à 302 kilogrammes 210 grammes.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Pour peser les grandes masses, les Portugais de Dillé emploient le *candil*, valant 1 000 livres de Portugal, 460 kilogrammes 800 grammes. A Coupang, on se sert, pour le même objet, du *last*, qui est, comme nous l'avons déjà dit, de 30 pikols = 1 813 kilogrammes 260 grammes, ou un peu moins de deux tonneaux de mer français.

« Dans l'opération délicate de peser l'or, dit Crawford (2), la seule des productions indigènes qui ne soit pas susceptible d'être appréciée par nombre ou par blocs, doit se trouver l'origine de l'usage des poids chez les indigènes eux-mêmes. Les grains de riz sont encore employés quelquefois à peser l'or dans le voisinage des mines de Sumatra; tout imparfaits que sont ces moyens, ils n'ont point été jusqu'ici généralement remplacés par les méthodes plus exactes que les étrangers ont introduites. »

Monnoies. — Les monnoies ayant cours à Timor, du moins dans les parties de l'île que les Européens fréquentent, sont la piastre espagnole et la roupie de l'Inde: dans les possessions portugaises, on se sert du *xerafim* [séraphin], monnaie de compte, et du pardaon; les Hollandais font plus spécialement usage de la risdale, qui se prend ici pour 2^f 40^c, ce qui est à-peu-près aussi la valeur de la roupie; enfin du *duit*, petite pièce de monnaie représentant 1 centime et 1/3, argent de France.

D'après l'amiral Rosily, la piastre vaudroit 2 pardaons $\frac{1}{2}$; à ce compte le pardaon seroit à très-peu près de 2^f. Le dictionnaire portugais d'Antonio Moraes Silva dit que le pardaon, monnaie de l'Inde, est d'environ 3 tostoes [1^f 87^c,5]; Goes le fait égal à 300 reis [2^f 27^c]; et Fernando Mendez croit que 400 000 pardaons valent 90 000 cruzados, c'est-à-dire, qu'un pardaon est égal à 0^f 67^c,5 : cette dernière détermination étant évidemment erronée, nous prendrons la moyenne des trois autres, et nous aurons pour valeur du pardaon 2^f 04^c,8, ou à très-peu près 2^f.

(1) *Op. cit.*

(2) *Op. cit.* t. I.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Nous terminerons ce paragraphe par le tableau général des valeurs numériques que nous avons définitivement adoptées.

TABLEAU général des mesures, poids et monnoies employés sur l'île Timor.

NATURE DES MESURES.	NOMS DES MESURES.	VALEUR EN MESURES FRANÇAISES.	REMARQUES.
MESURES DE LONGUEUR.	Doigt.....	Ces mesures sont à-peu-près égales à celles que nous connoissons en France sous la même dénomination.
	Pied.....	
	Brasse.....	
	Jour de marche à pied.....	6 à 8 lieues.	
	Jour de marche à cheval.....	10 à 12 lieues.	
MESURES DE CAPACITÉ.	Tchoupa.....	litre. centil. 1 ,10.	Servent pour les matières sèches et pour les liquides ; mais ces valeurs sont sujettes à d'assez grandes variations, selon les localités.
	Koulah.....	4 ,40.	
	Gantang.....	8 ,80.	
	Bongkal, ou tahlil.....	kilog. gram. 0 ,060.	
	Kati.....	0 ,604.	
POIDS.....	Pikol.....	60 ,442.	Égal ici à la livre hollandaise.
	Koyan.....	1813 ,260.	
	Bahara.....	302 ,210.	
	Candil.....	460 ,800.	
	Last (de la Compagnie).....	1813 ,260.	
MONNOIES.....	Grain de riz (poids pour l'or).	centig. milli. 2 ,365.	Valeur égale à celle du last, donnée ci-après.
	Xerafim, ou séraphin.....	francs. cent. 75 ,00.	
	Piastre espagnole.....	5 ,43.	
	Roupie de l'Inde.....	2 ,50.	
	Risdale.....	2 ,40.	
MONNOIES.....	Pardaon.....	2 ,00.	La valeur du bahara est, pour ainsi dire, indéfinie ; nous indiquons approximativement celle qu'on lui donne à Amboine et à Coupang.
	Duit.....	0 ,01.	
			Poids en usage dans les possessions portugaises de Timor.
			Les Hollandais ont égalisé cette mesure avec celle du koyan.
			J'ai trouvé, par plusieurs expériences, que 100 grains de riz de la Caroline pèsent 2 grammes et 365 millièmes de gramme.
			Monnoie employée quelquefois à Dillé et dans les possessions portugaises de l'Inde, au moins comme monnoie de compte.
			Je donne sa valeur moyenne.
			J'ai supposé que c'étoit la roupie sicca.
			Monnoie dont on ne fait guère usage que dans les établissemens hollandais ; je note ici la valeur qu'elle a à Coupang.
			Monnoie de l'Inde, particulièrement connue à Dillé.
			Rigoureusement ce seroit 0',01',3. On ne connoît cette petite monnoie que dans les dépendances hollandaises de Timor, telles que Coupang, &c.

§. X.

Gouvernement.

Nous nous proposons d'examiner dans ce paragraphe, autant du moins que peuvent le permettre les connoissances restreintes que nous possédons, la constitution sociale des indigènes de Timor, en ce qui est relatif à l'autorité souveraine ou à ses délégués, aux lois, aux châtimens, aux finances, à l'état militaire et politique. Nous jetterons ensuite un coup-d'œil rapide sur l'administration coloniale des Portugais et sur celle des Hollandais dans cette contrée.

Nature du gouvernement.—Le pouvoir suprême à Timor est placé entre les mains d'un assez grand nombre de rajas ou de rois, qui exercent sur leurs sujets une autorité absolue et presque despotique. Cette dignité, héréditaire dans la famille de celui qui en est revêtu, est généralement considérée comme étant de droit divin et indélébile : de là sans doute le respect extrême que les Timoriens professent pour ces princes. Quand un raja passe devant quelques-uns de ses sujets, ils doivent s'asseoir par politesse, et, s'ils veulent lui parler, mettre la main devant leur bouche pour que leur haleine ne le souille point ; il en est qui vont jusqu'à donner à leur souverain le nom de *fils de Dieu*. Les Malais de Coupang, quoique fort attachés aux leurs, sont moins prodigues envers eux de témoignages d'humilité.

Chefs,
hiérarchie.

L'ordre de succession à la couronne n'est pas le même pour tous les royaumes. Dans les uns, ce sont les frères du souverain qui règnent après lui, par ordre de primogéniture ; s'il ne laisse point de frères, c'est son fils aîné qui succède, ou, à défaut de celui-ci, le fils du frère aîné du raja. Dans d'autres états, le fils aîné du roi défunt hérite de la souveraine puissance ; et s'il est mineur, la reine gouverne en son nom. Mais si le roi est décédé veuf, ou que la régente vienne à mourir durant la minorité, le trône passe au membre de la famille royale qui est élu par le peuple. Les femmes sont en général exclues de la successibilité à la couronne :

VVVV*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

cependant il paroît que cette règle, dans certaines parties de l'île, n'est pas sans exception.

La noblesse à Timor est véritablement héréditaire dans des familles privilégiées, quoiqu'à la rigueur le titre porté par les individus soit entièrement à la nomination du souverain. Nous avons déjà dit (§. VII) que les *datos* occupent le premier rang, que les *toumougoms* viennent ensuite, et que parmi eux le roi choisit tous les hauts fonctionnaires de son royaume, particulièrement ses ministres, ou plutôt ses conseillers, puisque ceux-ci n'ont réellement aucune autorité politique. La noblesse inférieure porte, je crois, la dénomination particulière de *labos* (voyez plus haut p. 631).

Selon Crawfurd (1), le mot *dato* ou *datou*, dans le sens littéral, veut dire *grand père*, ou, par une légère inflexion, *ancien* ou *ainé*; pris au figuré, il signifie *seigneur* et *chef*. Dans quelques endroits des pays malais, dit Marsden (2), ce mot paroît être plutôt un titre de magistrature, et alors le nombre des personnes qui le portent est limité à quatre.

Législation.

Lois et administration de la justice. — Dans un pays où l'écriture n'est connue que d'un très-petit nombre d'habitans qui appartiennent sur-tout à la classe des étrangers, il est naturel que la législation consiste dans la tradition des usages et des coutumes locales, modifiés peut-être par quelques-unes des idées qu'ont introduites les mahométans et les Chinois. En général les lois (3) et la religion, ainsi que l'a déjà remarqué Crawfurd, sont toujours ici inséparables. Rarement le souverain administre-t-il la justice en personne; mais il s'en mêle quand il le juge à propos.

Délits et châtimens. — Les délits contre la propriété sont, parmi les insulaires de l'archipel d'Asie, les plus fréquens de tous (4). La violation de la foi conjugale est considérée comme un crime très-

(1) *Op. cit.* t. III.

(2) *Dictionnaire malais.*

(3) Les lois des insulaires indiens garantissent les dépôts, principalement ceux qu'ont faits des voyageurs. Quand un étranger arrive dans un village, il doit s'adresser lui-même au chef, et consigner ses marchandises à sa charge. Si elles sont perdues, le village est responsable. Le propriétaire même d'une maison est, en vertu de la loi ou de la coutume, responsable des marchandises de l'étranger qui dort sous son toit, pourvu que ces marchandises aient été dûment consignées à ses soins. » (Crawfurd, *op. cit.* t. III.)

(4) « Si quelqu'un entre dans un village à une heure indue, dit une ancienne loi javanaise,

grave (1) : dans le cas de flagrant délit, le mari peut tuer son épouse infidèle et l'homme qui l'a séduite, sans être passible d'aucune punition : hors cette circonstance, le suborneur est tenu de payer une amende au mari outragé; et s'il est dans l'impuissance de le faire, il devient son esclave : quant à la femme, libre au mari de la renvoyer chez ses parens, et de la priver même de ses enfans; il n'est pas non plus sans exemple qu'elle reçoive préalablement une vigoureuse correction conjugale.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Tantôt le viol est puni de mort, tantôt d'une amende considérable ou de la simple fustigation, selon la qualité respective de la personne insultée et du délinquant.

Celui qui s'est rendu coupable d'assassinat est condamné à payer à la famille une somme plus ou moins forte (2); lorsqu'il est insolvable, on le vend comme esclave.

Si un homme coupe des arbres appartenant à un autre, sans son consentement, dit l'ancien code de Java (3), il sera condamné à l'amende, et forcé de rendre le double de ce qu'il aura pris; si le délit est commis de nuit, le coupable doit être puni de mort.

« Chez les habitans de l'archipel indien (4), les châtimens ont plutôt le caractère d'une violence arbitraire que celui d'un raffinement de cruauté, comme on le voit chez les Indous et les Chinois; mais on remarque en même temps qu'on y fait bien moins de cas de la vie humaine que ne paroîtroient l'indiquer les lois des deux peuples que nous venons de citer, et particulièrement celles des Chinois.

» La mort est la punition d'une multitude de petites offenses; elle est même souvent ordonnée avec une légèreté et une sorte de badinage qui sont révoltans pour les hommes civilisés. Lorsqu'un criminel est

et qu'il ne réponde pas pendant trois fois à l'appel qui lui est fait, il sera considéré comme un voleur. » (Crawford, *op. cit.* t. III.)

(1) « Excepté parmi les Javanais, dont les mœurs sur ce point, dit Crawford, ressemblent beaucoup à celles des nations qui vivent entre l'Indostan et la Chine. »

(2) Chez les anciens Germains, le meurtre s'exploit aussi par une amende, dont partie appartenait au roi ou à l'état, et le reste à la personne offensée, si elle avoit survécu, ou, dans le cas contraire, à ses parens. (Robertson, *Hist. of Charles the fifth*, t. I.)

(3) Voyez Crawford, *op. cit.* t. III.

(4) *Ibid.*

Ile Timor.
De l'homme
en société.

appréhendé, la première chose que l'on fait toujours est de le priver de son kris.

» La méthode la plus commune d'infliger à quelqu'un une mort violente, c'est de le poignarder; et cela se fait même dans les exécutions légales. La strangulation ou la décapitation ne se pratiquent jamais.

» Au reste, les punitions varient considérablement, selon le caractère et les habitudes des différentes tribus; mais les amendes et la mort sont les châtimens les plus fréquens, et les simples punitions corporelles le sont beaucoup moins.»

Les Timoriens libres qui, ayant commis quelque délit, ne sont pas jugés mériter la peine capitale, sont faits esclaves; c'est aussi, dans les guerres perpétuelles que tant de petits états se font entre eux, ce qui a coutume d'arriver aux prisonniers qui n'ont pas été pris les armes à la main.

Esclavage. — « Dans toutes les îles de l'archipel d'Asie, les esclaves peuvent être rangés en quatre catégories distinctes : les prisonniers de guerre, les débiteurs hors d'état de se racheter (1), les criminels condamnés à la servitude, et des insulaires étrangers dérobés à leur famille lorsqu'ils étoient encore en bas âge; nous disons étrangers, car il seroit très-difficile de garder de tels esclaves dans le pays même où leur enlèvement auroit eu lieu. »

Nous avons fait souvent une remarque qui n'a pas échappé non plus à Crawford; c'est que les esclaves, chez les insulaires indiens (2), sont en général traités avec bonté, même avec tendresse, et considérés plutôt comme les enfans de la maison ou des domestiques favorisés, que comme des êtres d'une condition servile et abjecte.

Successions civiles. — A la mort d'un homme, sa succession appartient

(1) « Ce sont des gens qui, volontairement ou d'après les lois de leur pays, hypothèquent leurs services pour un certain temps ou pour toute leur vie, à dessein d'acquitter quelques obligations dont ils n'auroient aucun autre moyen de se libérer. Leur condition est, dans le fait, une sorte d'esclavage mitigé. » (Crawford, t. III.)

(2) « L'esclavage, dit encore l'auteur que nous venons de citer, n'est pas admis parmi les Javanais; la raison en est qu'on peut s'y procurer le service des personnes libres, sans qu'il en coûte sensiblement davantage. Il y a cependant des esclaves à Java, mais ils sont étrangers à l'île. »

de droit à son frère aîné, ensuite au second frère, puis au troisième, &c. ; après quoi elle revient au fils aîné du défunt. On est maître cependant de disposer de ses biens en faveur de qui l'on veut ; mais comme il n'y a point de notaires dans le pays, le testateur doit avoir soin de faire connaître publiquement sa volonté (1), précaution qu'il a toujours soin de prendre de très-bonne heure.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Les monnoies n'ont guère cours à Timor que sur les points centraux des colonies européennes ; par-tout ailleurs les salaires et les tributs se paient en nature. Le dixième du produit des terres est à-peu-près, chez toutes les nations de l'Orient (2), la quote-part exigible par le souverain ; ces taxes ne portent que sur les cultivateurs, et nullement sur d'autres classes du peuple. On lève aussi des contributions extraordinaires qui pèsent sur la totalité des habitans ; c'est, par exemple, à la naissance, au mariage et au décès de quelque membre de la famille souveraine, ou d'un chef éminent en dignité.

Finances.

Les salaires des hommes titrés consistent dans une quantité déterminée de denrées ou d'autres productions du sol ; il en est de même des tributs que les naturels paient, soit aux Portugais, soit aux Hollandais, et qui consistent principalement en bois de sandal, en cire, en esclaves, or, cuivre, et, accidentellement aussi, en denrées qui peuvent être demandées pour les besoins de leurs établissemens.

Les taxes de consommation dans ces contrées sont d'une institution beaucoup plus récente, dit Crawford, et dues probablement à l'exemple des Chinois. La première tentative faite pour taxer le commerce étranger s'est réduite à en faire le monopole, et ce principe est encore adopté par la plupart des gouvernemens indigènes de l'archipel. Il nous a paru que les gouverneurs de Dillé et de Coupang se conduisoient eux-mêmes d'après ces principes ; la contrebande a dû en être et en est encore bien souvent la conséquence.

Il seroit difficile de donner avec exactitude le nombre d'hommes que

État militaire.

(1) D'après le Code Justinien, la loi romaine refusoit d'accepter un écrit autographe comme pièce de comparaison, dans une vérification d'écriture, à moins que l'authenticité n'en eût été attestée par des témoins-présens à la rédaction.

(2) Voyez Crawford, t. III.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

chacun des rois de Timor peut mettre sous les armes en cas de guerre; cette question tient à celle de la population, sur laquelle, comme on l'a vu plus haut, nous n'avons eu que des notions assez incomplètes. Les Portugais croient que la province de Bellos peut au besoin leur fournir 40 000 guerriers, dont 3 000 armés de fusils, et le reste de sabres (1), de boucliers (2), lances, sagaies ou javelots (3), arcs et flèches; celle des Vaïkénos, 25 000 hommes, dont 2 000 fusiliers, et les autres pourvus d'armes du pays (4) : le kris est porté généralement par tous les soldats. On dit que le roi de Vikéké (5) peut mettre sur pied, pour son contingent, 6 000 hommes de guerre. Les Vaïkénos ont une cavalerie plus nombreuse que celle des Bellos; ils doivent sans doute cet avantage à la disposition moins montueuse du sol de leur province; mais s'il y a peu de chevaux chez les seconds, ils y sont bien exercés : on y voit encore un grand nombre d'archers très-adroits, dont les arcs et les flèches sont pareils à ceux des habitans de l'île Ombai (voyez pl. 35). Quelques-uns de ces cavaliers portent parfois aussi de mauvais pistolets.

A Dillé, nous avons été témoins d'un simulacre de combat timorien dont le gouverneur voulut nous donner le spectacle. Les combattans se montrèrent d'abord armés de javelots, qu'ils se lancèrent réciproquement. Pendant cet exercice, ils furent dans un mouvement continu, sautant, gambadant, poussant des cris affreux; tantôt se baissant presque jusqu'à terre, puis s'élevant en l'air, ou s'élançant de côté et d'autre, pour dérouter leurs adversaires qui cherchoient à les frapper. Leur adresse et leur agilité sont telles, qu'en se tournant vivement de côté, ils pouvoient arrêter en l'air et même renvoyer à leur ennemi le trait qu'ils en avoient reçu. Ces mouvemens, au reste, s'exécutent avec tant de

(1) Une poignée en corne de buffle, assez bien travaillée, mais d'une forme bizarre, rend le maniement de leur sabre fort incommode.

(2) Ils ont deux sortes de boucliers : les uns sont grands, convexes, ronds, faits avec des peaux de buffle desséchées; les autres, en bois, forment un parallélogramme convexe.

(3) Ils portent ordinairement avec eux six sagaies. Pour lancer ce projectile, ils le tiennent de la main droite et le posent au-dessus de l'épaule du même côté, dans une situation horizontale, le poignet près de la naissance du bras. A l'instant où la sagaie doit partir, ils se frappent fortement avec la main gauche vers la région antérieure de l'épaule.

(4) Des gourdins d'un bois dur, espèces de casse-têtes, sont parfois aussi employés.

(5) Voyez pl. 17.

promptitude, tant d'action, tant d'ardeur, qu'on leur voit bientôt ruisser la sueur sur le corps. Le combat à l'arc s'exécute d'une manière plus posée; nous les avons vus atteindre à un but fort éloigné sans jamais le manquer. A la guerre, les flèches et les kris qu'ils emploient sont souvent empoisonnés.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

L'instrument de guerre pour régler la marche ou rassembler la troupe, est un cornet à bouquin en bois, qui rend un son dur qu'on entend de fort loin. Un bonnet en feuilles de latanier, et le désordre de leur chevelure, qui ajoute à l'air farouche qu'ils affectent, sont les seuls signes auxquels on reconnoisse les guerriers.

Par suite du caractère inquiet et turbulent des Timoriens, ils courent aux armes sur le plus léger prétexte (1). Pour eux la guerre n'est qu'une occasion de pillage. Jamais ils ne s'attaquent en bataille rangée : se surprendre mutuellement dans des embuscades ; fondre, dès qu'ils le peuvent, vingt contre un sur un village ; égorger tout ce qu'ils y trouvent, hormis les jeunes femmes, dont ils font des esclaves ; s'emparer des chevaux, des troupeaux ; brûler les maisons, détruire les cultures, et retourner enfin chez eux en désordre et en toute hâte : tels sont le but et la conclusion de leurs exploits.

Si par hasard deux troupes ennemies se trouvent en présence, elles s'attaquent avec furie, mais sans aucun ordre. Les vainqueurs coupent les têtes de tous leurs adversaires restés sur le champ de bataille, et s'en font de sanglans trophées : les hommes pris vivans hors des combats sont faits esclaves, et chaque guerrier, en mémoire de sa victoire, porte au-dessus du coude autant de bracelets d'argent ou d'ivoire qu'il a tué d'ennemis corps à corps.

A la rigueur, un épi de maïs suffit ici à la nourriture d'un soldat pendant trois jours.

Quoique les royaumes timoriens soient en général de peu d'étendue, leurs souverains forment fréquemment entre eux des alliances défensives et offensives. Les relations de famille consolident naturellement

État politique.

(1) Quoique les peuples de l'intérieur soient constamment en guerre entre eux, les habitans des bords de la mer paroissent y prendre peu de part. (Dampier, *Voy. to New-Holl. in 1699.*)

Ile Timor.
De l'homme
en société.

ces sortes de traités; aussi cherchent-ils, autant qu'ils le peuvent, à les multiplier. Il résulte de ce système, que tels rajahs dont les états n'occupent pas un grand espace sur la carte, sont cependant des potentats redoutables. S'ils n'entretiennent pas habituellement des ambassadeurs dans les autres cours, ils y en envoient quand les circonstances l'exigent : c'est ordinairement un toumougom qu'on choisit pour remplir ces fonctions.

Administration
portugaise.

Soit qu'on examine le nombre des royaumes qui sont alliés ou tributaires des Portugais, soit qu'on étudie la forme administrative de leur colonie sur ces bords, on est obligé de convenir que les Portugais ont à Timor une importance bien plus grande que les Hollandais; et cette importance acquerroit sûrement plus d'étendue, si l'on pouvoit revenir sur les abus administratifs que nous avons déjà signalés.

Le gouverneur de Dillé prend le titre d'*illustrissime seigneur, gouverneur et capitaine général des îles Solor et Timor*. L'officier qui occupoit ce poste, lorsque nous visitâmes ces contrées, étoit D. José Pinto Alcoforado d'Azevedo e Souza, chevalier profès de l'ordre du Christ, et lieutenant colonel d'artillerie. « Sur les cinquante à soixante officiers qui étoient sous ses ordres, dit M. Lamarche, trois seulement avoient des grades supérieurs : l'un, sous le titre de *capitão mór*, commandoit en chef la province de Bellos et la portion de celle des Vaïkénos soumise au Portugal : c'étoit proprement la seconde autorité de la colonie. Un autre, D. Raymundo José Cardoso Coutinho, étoit chef du secrétariat de Dillé : habitant de Timor depuis vingt-cinq ans, il en connoissoit parfaitement la statistique ; nous lui devons plus d'un renseignement précieux.

Sur la quantité d'officiers dont il vîent d'être parlé, un petit nombre résident habituellement à Dillé; les autres sont répandus dans les diverses parties de l'île où le besoin du service l'exige. A l'époque où nous visitâmes ces lieux, les Portugais entretenoient, dit-on, sur la côte, une quarantaine de postes militaires, commandés par des officiers ou des sous-officiers; et à quelques lieues de distance dans l'intérieur, ils avoient un camp d'observation de 2 000 hommes, où plusieurs officiers portugais étoient employés. Ce camp, destiné à tenir les Hollandais en échec, devoit aussi repousser au besoin par la force les empiétemens continuels

qui paroissent faire ici l'objet de la politique familière à ces derniers (1).

Nous nous sommes convaincus que le gouverneur portugais exerce une influence beaucoup plus grande sur les rois ses tributaires que ne le faisoit le chef de la colonie de Coupang. Chez les premiers, tout est mené militairement; les rajas alliés sont traités avec une distinction que les Hollandais trop souvent leur refusent. Ici on leur accorde des grades, des titres, qui, en les honorant à leurs propres yeux, cachent du moins la dépendance dans laquelle on les tient: chacun d'eux porte le titre de *comte* et a le brevet de colonel; sous ses ordres immédiats se trouvent un commandant de la cavalerie, un lieutenant-colonel, un major, un capitaine-commandant, un capitaine en second, et deux officiers subalternes; de plus, quand un des rajas a rendu à l'état quelque service signalé, on l'élève au grade de brigadier ou de maréchal de camp.

En cas de guerre entre ces princes, le gouverneur est l'arbitre né des contestations; il condamne l'agresseur à l'amende ou à toute autre peine, dont la détention dans un des forts de Dillé est ordinairement la plus forte. Mais, dans les relations sociales, lorsque les rajas viennent à Dillé, ils sont reçus à sa table, et entourés de toute la considération qui est due à leur rang.

Administration de la justice. — Toute l'autorité civile et militaire est entre les mains du gouverneur: cependant il y a à Dillé un magistrat chargé d'examiner et de juger les contestations qui s'élèvent entre les particuliers; il doit surveiller aussi tout ce qui est relatif à la perception des droits du fisc, et en rendre compte au gouverneur, de qui il tient sa mission.

Des personnes dignes de foi assurent que Goa est pour les Portugais un lieu de déportation, et qu'ils sont dans l'usage d'envoyer à Timor les plus mauvais sujets que l'on expulse de la première de ces colonies. Dillé, Batouguédé et Okoussé sont plus particulièrement les points vers lesquels on les dirige; et, ce qui est malheureux, c'est qu'on est souvent obligé de prendre dans cette classe perverse les personnes qui doivent occuper les rangs secondaires de l'administration.

Finances. — Indépendamment des tributs qu'ils reçoivent en nature,

(1) Voyez, p. 538, ce qui a été dit à ce sujet dans le chapitre précédent.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

les Portugais prélèvent, dans les ports sous leur dépendance, certains droits de douane. Un administrateur et receveur de ces droits est obligé de faire ses versements au trésor royal de Dillé, de six en six mois, en prélevant seulement pour lui, en sus des émolumens de sa place, un vingtième du produit total. Cet administrateur doit percevoir 5 p. o/o sur toutes les marchandises importées, et 7 sur celles qui sont exportées, comme sandal, cire, vivres, &c; on paie pour chaque buffle 2 pardaons [4 fr.], et moitié pour une tête de porc. Mais il arrive souvent, dans certaines localités, que les droits de douane sont donnés en ferme. L'adjudication s'en fait ordinairement pour trois ans, et le fermier s'oblige à verser ses fonds chaque trimestre dans la caisse royale. Si les paiemens n'étoient pas faits avec exactitude, le bail seroit rompu de droit. Le gouverneur doit accorder au fermier tous les secours que celui-ci peut requérir dans l'intérêt de son bail. En 1809, la ferme de tous les droits de douane des villes maritimes de la côte septentrionale de Timor, depuis Atapoupou, en allant vers l'Est, fut adjugée pour la somme de 800 pardaons [1 600 francs] par an.

Nous avons dit que les tributs des royaumes vassaux du Portugal se paient ordinairement en nature; il est cependant assez d'usage de les estimer en pardaons. Ces espèces de contributions ne sont exigibles qu'après l'année révolue et à l'époque de Pâque. Pour donner une idée de leur importance, nous dirons qu'en 1815 le royaume de Fialara paya 50 pardaons [100 francs] pour son tribut annuel, et celui de Jouanilho, 10 pardaons [20 francs] l'année suivante. Tout cela, comme on voit, est peu de chose. Je n'ai aucune donnée sur la quotité des sommes qui sont payées par les autres royaumes; mais je suis convaincu que tout s'y trouve réglé avec modération. Au reste, rien n'est plus ordinaire que de voir des rajahs qui se dispensent de payer cette petite redevance; et peut-être est-ce trop dire que, par cette cause, le dixième seulement des tributs arrive à peine dans les coffres du gouvernement colonial.

État militaire. — Lorsque la colonie portugaise de Timor relevoit directement de Goa, le gouverneur avoit toujours à sa disposition un certain nombre de soldats réguliers, composés en partie d'Européens et en partie de cipayes de l'Inde; ces troupes formoient la garnison des forteresses

établies principalement sur la côte : mais les choses sont aujourd'hui bien déchues ; et la force armée dont le gouverneur de Dillé dispose ne se compose plus que des détachemens fournis alternativement par les rajas, e des *moradores* ou milices du pays, qui sont une espèce de troupe bourgeoise.

Les Portugais avoient jadis un assez grand nombre de fortifications sur la côte septentrionale de Timor, et ils en ont encore quelques-unes (1). Nous ne parlerons ici que de celles de Dillé, les seules que nous ayons pu examiner. « La principale défense militaire de cette place est une batterie établie sur le rivage (*voy. pl. 30*) ; elle présente vingt-deux embrasures, dont dix-huit seulement sont garnies de canons dans le plus mauvais état ; la lumière de la plupart a deux ou trois pouces de circonférence, et les affûts sont en partie pourris : il n'y a que deux de ces pièces, du calibre de trois, en bronze et montées sur des affûts de campagne, qui soient capables de servir ; aussi dans toutes les salves faites à notre occasion, ce furent toujours ces pièces que l'on tira. Les autres, portées par des affûts marins, sont pour la plupart du calibre de 6. Cette batterie, flanquée à son extrémité orientale par trois canons du même calibre, n'est pas en meilleur état que le reste. L'enceinte forme un parallélogramme rectangulaire ayant dans un sens 350 pieds environ et 200 dans l'autre. Des murs en pierre sèche ferment cet espace, au milieu duquel s'élève une maison à un étage, dans laquelle jadis logeoit le gouverneur ; elle est plus vaste que celle qu'il occupe aujourd'hui, mais moins commode. Le rez-de-chaussée est un magasin, et c'est là particulièrement que se conservent le grément et les ustensiles des canons. Plusieurs cases adossées au mur méridional de ce fort, servent, les unes de prisons pour les militaires, les autres de cuisines, d'ateliers de forge et de charpentage, &c.

» Les murs de la partie Ouest de la batterie, prise extérieurement, sont composés de petit gravier et de sable ; des pieux fichés en terre, et un clayonnage en côtes de cocotier et en bambous, leur servent comme d'enveloppe ; en sorte que cette ligne de fortification a l'air d'être formée par de grandes caisses cubiques pleines de gravier, entre lesquelles on auroit placé des canons.

(1) On cite entre autres Atapoupou, Manoutoutou, Fataro et Saro.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

» A l'Est de cette première fortification, on remarque un fortin carré qui étonne sur-tout par la matière employée à sa construction : c'est uniquement de la boue tirée d'une mare ou bauge voisine où les porcs viennent se vautrer. Quatre mauvais canons en fer du calibre de 4 en forment l'armement ; trois sont dirigés vers l'Est parallèlement au rivage, l'autre au Nord - Ouest. Le terre-plein de ce petit fort, où se trouve un corps de garde ombragé par un toit en feuilles de cocotier, est élevé de cinq à six pieds au-dessus du sol.

» Plus loin dans l'Est-Sud-Est, se voit un grand carré palissadé, dans lequel sont les maisons qu'occupent les officiers et quelques autres employés du gouvernement. » (*M. Lamarche.*)

Le costume des soldats de Dillé (*voy. pl. 30*) consiste en une sorte de camisole ronde, ouverte en partie sur la poitrine comme nos chemises ; une pagne en forme de jupon, fixée à la ceinture, et qui descend à peine jusqu'aux genoux ; une seconde pagne, qui sert tantôt de manteau, et tantôt se drape aussi autour de la ceinture. Les sergens sont coiffés d'un énorme chapeau à trois cornes ; les simples soldats se roulent autour de la tête un mouchoir bariolé pour tenir dressée une grande touffe de cheveux qu'ils fixent ensuite avec une sorte de peigne en bambou. Les uns et les autres ont les jambes et les pieds nus. L'arme distinctive des sergens est un long sabre ; les soldats ont des fusils garnis de baïonnettes.

Administration
hollandaise.

A Coupang, l'administration hollandaise se composoit, en 1818, d'un résident, M. Hazaart (1) ; d'un secrétaire général, M. J. M. Tielman ; d'un capitaine des *burgers*, d'un garde-magasin commandant du fort ; enfin d'un collecteur des impôts et des douanes. Ce dernier, presque toujours, est pris parmi les Chinois établis dans le pays ; cette place se donne à l'enchère, et le titulaire doit fournir deux cautions prises parmi les négocians de la ville les plus riches.

Ainsi que cela a lieu chez les Portugais, les rajas soumis à l'influence européenne se divisent en rois soumis ou tributaires, et en simples alliés : mais tous ces souverains n'appartiennent pas à Timor ; la plupart habitent les îles voisines. Les Hollandais les tiennent le plus qu'ils peuvent dans une

(1) Les appointemens du résident sont de 200 piastres [1 086 fr.] par mois, ou [13 032 fr.] par an ; ceux du secrétaire, de 40 piastres [217 fr.] par mois, ou [2 606 fr.] par an.

dépendance sévère, qui nous a généralement paru avoir quelque chose d'aviilissant. Quand la Compagnie a lieu de se plaindre d'un raja, elle force les autres à s'armer contre lui, et chacun d'eux est tenu d'envoyer le contingent auquel les traités l'obligent. C'est ce qu'on a fait, ainsi que nous l'avons vu déjà, à l'égard du raja d'Amanoubang.

Les princes les plus puissans portent, comme marque distinctive, un jonc à pomme d'or, sur lequel sont gravées les armes de la Compagnie; les Malais les nomment *radja rotan mas* [rois à canne d'or]: les rois d'un ordre moins élevé n'ont qu'un jonc à pomme d'argent. Tous sont fiers de cette espèce de sceptre, dont on cherche à leur faire valoir l'importance.

Administration de la justice. — Lorsque le sujet d'un raja voisin de Coupang commet un délit, on l'envoie ordinairement au fort des Hollandais pour y être puni. Le résident ordonne le châtiment, qui consiste dans un certain nombre de coups de rotin, qui ne peut pas excéder cinq cents: le patient, il est vrai, peut les recevoir en plusieurs fois; c'est toute la grâce qu'on lui accorde. Pour des fautes plus graves, le coupable est déporté à Solor; mais si c'est un crime punissable de la peine capitale, l'accusé qui l'a encourue est envoyé à Batavia: cette dernière formalité est nouvellement exigée, car, avant 1812, les condamnations de ce genre pouvoient recevoir leur exécution à Timor même.

Finances. — Toutes les taxes sont ordonnées par les Hollandais; elles se paient d'avance et par trimestre, entre les mains du collecteur des impôts et des douanes. Les Malais sont exempts de toute imposition personnelle. Les Chinois seuls, lorsqu'ils ont atteint l'âge de 14 ans révolus, sont obligés de payer au gouvernement hollandais une capitation de six roupies [15 francs] par an: les femmes ne paient rien. La ferme des impôts et des douanes rapporte annuellement aux Hollandais de 7 000 à 8 000 piastres [38 010 à 43 440 francs]. Ce que le fermier reçoit en sus de cette somme lui appartient de droit.

La taxe des douanes consiste en 6 p. 0/0 sur les marchandises introduites, et 4 p. 0/0 sur celles qu'on exporte: un pikol de cire, à sa sortie, paie un droit de 4 roupies; c'est environ 17 francs par cent kilogrammes. Les embarcations du pays sont elles-mêmes obligées à un droit d'expédition avant de quitter la rade: on ne paie rien pour droit d'an-

Ile Timor.
De l'homme
en société.

He Timor.
De l'homme
en société.

crage; mais le pilotage d'un brig coûte 25 piastres [136 francs], et celui d'un navire à trois mâts 37 piastres $\frac{1}{2}$ [204 francs].

La Compagnie s'est aussi réservé le droit d'accorder aux particuliers la permission de débiter en détail de l'arack, de la viande, de la bougie, et de tenir maison de jeu. Elle met ces privilèges à prix, et les Chinois en sont presque toujours les adjudicataires. La vente d'un navire ou d'une maison entre particuliers emporte toujours aussi le paiement d'une certaine somme.

Chacun des rois tributaires est obligé de donner annuellement, pour la nourriture de chacun des soldats de la garnison, un cochon, quatre poules et le quart d'un buffle. Cette quotité paroîtroit peu de chose, si l'on ne se rappeloit combien les habitans de Coupang consomment peu de viande, et sur-tout de viande fraîche. Il est inutile de dire que les rajas simplement alliés de la Compagnie, ne sont tenus à aucune taxe; les avantages que les Hollandais retirent de ces alliances résultent donc des relations commerciales qu'elles facilitent avec eux.

Les revenus dont il vient d'être fait mention servent à couvrir, du moins en partie, les dépenses de la colonie. S'agit-il de quelque établissement utile, les habitans riches sont invités à y coopérer de leur bourse : cette rétribution, tout-à-fait bénévole, n'a d'autre mesure que la générosité de celui qui donne. Quelquefois le résident spéculé pour son avantage particulier; c'est ainsi que M. Hazaart a fait construire sur la rivière de Coupang, et dans une position avantageuse aux communications, un pont à bascule assujetti à un droit de péage, et pouvant s'ouvrir pour laisser passer les navires.

État militaire. — Il y avoit, en 1818, pour la garde de Coupang, trois compagnies de milice, savoir, une de *burgers* [bourgeois ou miliciens], au nombre de 200 : ce sont des volontaires chrétiens, pour la plupart métis hollandais. Les deux autres compagnies étoient composées de *mardykers* [soldats volontaires], envoyés des îles voisines par les rajas alliés de la Compagnie, ou fournis par ceux de Timor même : dans ce nombre sont compris les esclaves affranchis. En général, les Hollandais n'appellent que rarement les habitans de l'intérieur, dans la crainte que la présence d'une foule indisciplinée ne soit chez eux la cause de quelque désordre.

En un mot, ils ne les demandent qu'en cas d'attaque ou d'un danger imminent. Les peuples du dehors, et sur-tout ceux qu'on a pu soumettre de longue main à une sorte de régime militaire régulier, sont préférés pour la garde habituelle de la colonie.

Ile Timor.
De l'homme
en société.

Lors du séjour de l'*Uranie* à Coupang, la garnison du fort Concordia se composoit de quarante soldats natifs d'Amboine, sous les ordres d'un sergent. Ce service est quelquefois confié à des soldats *bougis*, ainsi nommés d'une peuplade qui habite la partie Sud-Ouest de l'île Célèbes, et dont les hommes louent fréquemment leurs services en cette qualité à la plupart des établissemens européens du grand archipel d'Asie.

L'uniforme de la troupe du fort hollandais consistoit en un habit bleu de roi, avec paremens bleu de ciel, et en un pantalon ordinairement blanc; point de chaussure : on en peut prendre une idée sur notre planche 21; celle du n.º 23 représente la tenue guerrière des corps irréguliers d'indigènes. Les armes de ces derniers ne diffèrent nullement de celles dont ils se servent chez les Portugais de Dillé; leur manière de combattre est aussi la même.

Voici quels sont les appointemens, réduits en francs, des militaires de la garnison du fort.

GRADES.	TAUX APPROXIMATIF DES APPOINTEMENS pour chaque homme.		REMARQUES.
	Par mois.	Par an.	
Sergent.....	70 fr.	840 fr.	} Chaque soldat reçoit en sus, chaque mois, 40 livres de riz, 6 bouteilles d'arack, 2 bouteilles de vinaigre et 3 livres de sel.
Canonniers.....	30.	360.	
Soldats.....	20.	240.	

« Le fort Concordia, bâti à l'embouchure et sur le bord occidental de la rivière de Coupang, dit M. Lamarche, a une forme très-irrégulière. La porte d'entrée est à l'angle du Sud-Est; un redan présentant trois embrasures, aujourd'hui sans canons, étoit primitivement destiné à la défendre. Vers le Nord-Est, à l'extrémité du front oriental, un autre re-

Ile Timor.
De l'homme
en société.

dan est garni de trois canons de 6, dont deux sont dirigés sur le débarcadère, et le troisième sur la courtine.

» Le front du Nord, ou plutôt du Nord-Ouest, qui est le mieux armé, se partage en deux redans qui présentent chacun six canons de 18 et de 12 (1), dont cinq battent le mouillage et un défend le flanc. A l'exception de trois canons de bronze, tous les autres sont en fer, montés sur affûts marins et dans le plus mauvais état.

» A l'angle occidental, où se termine le front précédent, on voit deux canons destinés à défendre la plage et une partie de la campagne voisine de la mer : ces canons ont leur volée sur le parapet.

» Enfin, à l'angle du Sud, il y a encore un bastion, avec huit embrasures, mais sans canons.

» Tous les murs de ce fort sont en pierre, maçonnés à chaux et à sable. Il n'y a point de fossé ; et les seules défenses analogues dont la nature ait fait les frais, sont la rivière du côté de l'Est, et la mer au Nord. La partie circonscrite par les murs est spacieuse, et offre les bâtimens nécessaires pour le logement de 2 à 300 hommes : là, sont encore des magasins divers, une prison et un temple protestant ; ces édifices, à la vérité, sont assez mal entendus, puisque, étant beaucoup plus élevés que les murs du fort eux-mêmes, ils pourroient être renversés avant que les fortifications qui les entourent eussent reçu la moindre atteinte ; mais il se peut qu'en construisant ces maisons, on eût eu déjà la pensée que ce fort n'étoit point en état de soutenir un siège ; il seroit bien plus simple, en effet, de tenter l'escalade du côté de l'Ouest, où les murs ont à peine sept pieds de hauteur au-dessus du sol, que de s'amuser à le battre en brèche.

» D'après ce qu'on vient de dire, il est évident que le fort Concordia ne pourroit offrir même une ombre de résistance que du côté de la mer ; encore une frégate qui viendroit s'emboîser à deux encablures de la côte, ce qui est possible, auroit bientôt démantelé la place et fait taire son feu : cette issue du combat seroit nécessairement d'autant plus prompte, que, les parapets étant extrêmement bas, les canonniers auroient été en prise à tous les coups de l'ennemi.

(1) M. Duperrey, dans l'esquisse qu'il a donnée de la ville de Coupang, sur la planche n.° 2 de notre *Atlas hydrographique*, a jugé différemment du calibre de ces pièces.

» Lorsque j'allai visiter ce fort, je n'y trouvai qu'un petit nombre de soldats qui formoient la garde du jour, et peut-être celle de tous les jours; ils se tenoient dans un corps de garde malpropre, occupés à chiquer le bétel. Je remarquai cependant que leurs fusils n'étoient pas en mauvais état. Le factionnaire de la porte d'entrée et un autre placé à l'angle du Nord-Est étoient les seuls qui veillassent à la sûreté de la place. »

Ile Timor.
De l'homme
en société.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Yyy*

皇 乾聖癸卯年仲秋吉旦

顯妣慈惠堂明郭氏孀人墓

孝男 廷飛 廷誠 廷珍 廷金

N°1.

清嘉慶八年孟春月二日 葬

顯妣 附合 慈安 孀

孝子 廷順 廷興 廷付 君之墓

婿 初介 林 立

女 寶 貞 娘

N°2.

清嘉慶十八年孟夏月吉日 葬

顯考 大學士 甲子 誠友 貞堂 祭府 君 墓

公居 嘉慶 年 林 二 儿

男 開 英 望 立

N°3.

Dessiné par A. Taunay.

Gravé par E. Olivier et Coudant.

ÉPITAPHES

Tirées des tombeaux chinois de Coupang, sur l'île Timor.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉFACE:	Pages	v.
Noms des personnes composant l'état-major.....		xI.
Rapport de l'Académie des sciences, fait au retour de l'expédition.....		xIII.

LIVRE PREMIER.

TRAVERSÉE DE FRANCE AU BRÉSIL INCLUSIVEMENT.

CHAPITRE I. ^{er} — OBJET DU VOYAGE; PRÉPARATIFS ET DÉPART..	1 — 12.
<i>Composition de l'expédition; choix des instrumens, page 4. — Approvisionnement, 6.</i>	
CHAP. II. — TRAVERSÉE DE TOULON À GIBRALTAR.....	13 — 23.
<i>Description sommaire de Gibraltar, 17.</i>	
CHAP. III. — TRAVERSÉE DE GIBRALTAR À RIO DE JANEIRO; RELÂCHE À TÉNÉRIFFE.....	24 — 28.
CHAP. IV. — SÉJOUR À RIO DE JANEIRO (1. ^{re} RELÂCHE).....	29 — 40.
CHAP. V. — ESQUISSE HISTORIQUE DE LA PROVINCE DE RIO DE JANEIRO.....	41 — 72.
<i>Découverte du Brésil, 41. — Découverte de la baie de Rio de Janeiro, 42. — Établissements des Portugais au Brésil; division du</i>	

TABLE ANALYTIQUE.

Brésil en neuf capitaineries, 43. — Établissements des Français à Rio de Janeiro, 44. — Les Portugais viennent les y attaquer, 46. — Nouvelle attaque dans laquelle la colonie française est entièrement détruite, 47.

Les Portugais fondent la ville de Rio de Janeiro, 48. — Défaite des Tamoyos et Tupinembas, qui émigrent à l'intérieur; attaque de Rio de Janeiro par les Hollandais, 49. — Gouvernement du célèbre Correa de Sa; les colons portugais vont à la chasse aux esclaves; les jésuites s'opposent à ces vexations, ce qui leur suscite un grand nombre d'ennemis, 50. — Insurrection des colons; elle est apaisée; Rio de Janeiro attaqué par le capitaine français du Clerc, 51. — Prise de cette ville par du Guay-Trouin, 52. — Elle se rachète par capitulation, 53.

Ministère du marquis de Pombal, 54. — Travaux des jésuites en faveur des Indiens du Brésil; plaintes des colons, 55. — Le frère du marquis de Pombal nommé gouverneur du Brésil; les jésuites vivement accusés, 56. — Changement notable opéré dans les aldées; plaintes des jésuites, 59. — Conduite de Pombal, 60. — Expulsion des jésuites du Brésil, 61. — Nouveau système pour la civilisation des Indiens, 62. — Dépopulation rapide des aldées, 64. — Gouvernement remarquable du marquis de Lavradio; exploitation des mines d'or; guerre contre les Aymures, 66.

La cour de Portugal se retire au Brésil; avènement de D. Jean VI au trône, 67. — Révolte de Pernambuco; établissement d'une colonie suisse dans la province de Rio de Janeiro, 68.

Retour du roi à Lisbonne; D. Pedro nommé prince régent; révolte de Bahia; lois vexatrices de la mère-patrie à l'égard du Brésil; plaintes de D. Pedro; il reçoit l'ordre de revenir en Portugal; les Brésiliens s'opposent à ce départ; révolte de la garnison portugaise de Rio de Janeiro, 69. — D. Pedro force ces troupes à se rembarquer pour l'Europe, 70.

D. Pedro proclamé *défenseur perpétuel*, et bientôt après *empereur* du Brésil, 71. — Réduction et capitulation de Bahia; projet d'une chartre politique; déclaration de guerre contre Buenos-Ayres; reconnaissance du Brésil par les principaux cabinets européens; mort de D. Jean VI; renonciation de D. Pedro à la couronne de Portugal, en faveur de sa fille Dona Maria; ouverture des chambres législatives à Rio de Janeiro, 72.

CHAP. VI. — DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE DE LA	
PROVINCE DE RIO DE JANEIRO.....	73 — 144.
§. I. ^{er} <i>Limites, dimensions, montagnes.....</i>	73.
§. II. <i>Rivières, lacs et marais.....</i>	75.
§. III. <i>Iles, ports et rades.....</i>	82.
§. IV. <i>Divisions politiques : villes, villages, &c.....</i>	84.

TABLE ANALYTIQUE.

725

§. v.	<i>Observations de météorologie et de physique</i>	92.
	Température, 93. — Baromètre, 96. — Vents, 97. — Pluie, humidité, 99. — Magnétisme; oscillations du pendule; marées, 101.	
§. vi.	<i>Géologie et minéralogie</i>	102.
§. vii.	<i>Fertilité du sol, productions végétales.</i>	111.
	Fertilité du sol, 112. — Productions végétales, 113. — Tableau des principaux bois, 115. — Propriétés physiques de différens bois, 123. — Tableau des principaux fruits, 125. — Épices; plantes médicinales, 129. — Plantes propres aux arts, 131. — Fourrages, 133.	
§. viii.	<i>Productions animales</i>	133.
	Mammifères, 133. — Cétacés; oiseaux, 136. — Reptiles, 138. — Poissons, 139. — Coquillages et crustacés; insectes, 140.	
CHAP. VII. — DES PEUPLES SAUVAGES DE RIO DE JANEIRO, À L'ÉPOQUE DE L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS. 145 — 160.		
§. i. ^{er}	<i>De l'homme considéré comme individu.</i>	145.
	Habitans primitifs, 146. — Constitution physique; maladies, 147.	
§. ii.	<i>De l'homme vivant en famille.</i>	148.
	Occupations; nourriture, 148. — Vêtemens, parures, 149. — Habitations, 151.	
§. iii.	<i>De l'homme réuni en société.</i>	151.
	Population; caractère; mœurs, 151. — Amusemens, 152. — Religion; cérémonies religieuses, 153. — Mort; sépulture, 154.	
§. iv.	<i>Industrie.</i>	155.
	Agriculture; chasse; pêche; fabrications diverses, 155.	
§. v.	<i>Gouvernement.</i>	157.
CHAP. VIII. DE LA COLONIE PORTUGAISE DE RIO DE JANEIRO. . 161 — 323.		
§. i. ^{er}	<i>Diversité des races; vie physique; maladies</i>	161.
	Diversité des races; vie physique, 161. — Causes des maladies, 162. — Nature des maladies, 164. — Variole, 165. — Vaccine, 166. — Érysipèles, 167. — Gale, 169. — Lèpre; ulcères; syphilis; phthisie tuberculeuse, 170. — Dysenterie, 171. — Hydropisie; hydrocèle; sarcocèle; manie, 172. — Tétanos; eoqueluche. Époques et intensité des maladies; moyens prophylactiques, 173.	
§. ii.	<i>Rapports domestiques: nourriture, vêtemens, habitations, &c. . . .</i>	174.
	Nourriture, 174. — Vêtemens, 177. — Habitations, 178. — Meubles et ustensiles, 180.	
§. iii.	<i>Rapports moraux et sociaux: détail sur les villes et les villages; population, mœurs, religion, usages particuliers, &c.</i>	182.
	Détails sur les villes et les villages: Ville capitale; 182. — Campos; San-Joaõ da Praia; Cabo-Frio, 190. — Macahé; Marica; Macacu;	

Magé; Porto da Estrella; Parati; Angra dos Reis, 191. — San-Joaõ de Marcos; Registo do Parahyba; San-Pedro de Cantagallo; Nouveau-Fribourg; aldées des Indiens. *Population*: Nombre des individus, 192. — Détails particuliers, 195. — Caractère et mœurs des habitans, 198. — *Éducation*: Allaitement, 200. — Instruction, 201. — *Religion*, 204. — Couvens, 205. — Établissemens de charité, 207. — Enterremens, 208. — Usages particuliers; amusemens, 210. — Luxe, 212.

§. IV. *Littérature, sciences et beaux-arts* 213.

§. V. *Industrie agricole et manufacturière* 217.

Agriculture, 217. — Outils, ustensiles, &c., 218. — Engrais; opérations de culture, 219. — Récoltes; clôtures; animaux nuisibles; éducation des bestiaux, 220. — Chasse; pêche, 221.

Arts, métiers, manufactures: Emploi des métaux et des pierres fines, 222. — Emploi de la pierre et de la chaux; emploi du verre, 223. — Emploi de substances végétales, 224. — Emploi de substances animales, 226. — Emploi de substances mixtes, 227. — Arts chimiques, 228.

§. VI. *Industrie commerciale* 231.

Marchandises d'exportation: Substances minérales; substances végétales, 232. — Marchandises tirées du règne animal, 233. — Tableau des productions livrées au commerce, 234. — Tableau du sucre et du café exportés, 235. — Tableau de l'exportation de quelques autres denrées; tableau de la valeur des marchandises exportées, 236. — Productions, consommations et exportations d'Ilha-Grande, 237. — Articles exportés à Lisbonne, 238.

Marchandises d'importation: Tableau des marchandises propres à être importées à Rio de Janeiro, 239. — Tableau de la valeur des marchandises importées, 241. — Traite des nègres; halles et marchés, 242.

Transport des marchandises: Transports par terre; nature des chemins, 243. — Auberges sur les routes; *portarias*, 245. — Transports par eau, 246. — Tableau des navires portugais ou brésiliens qui sont entrés dans le port ou en sont sortis, 248. — Tableau des navires étrangers, *idem*, 251. — Poste aux lettres et paquebots; vigies de la côte, 252. — Commerçans; intérêt de l'argent; transactions commerciales, 253. — Commerce interlope; compagnies exclusives; banque, 254. — Compagnies d'assurance; meilleur emploi à faire des fonds, 255.

Mesures et monnoies: Mesures linéaires, 259. — Mesures agraires ou de surface, 260. — Mesures de capacité et de solidité, 261. — Poids; monnoies, 263. — Divers tableaux pour la réduction des mesures et monnoies de Rio de Janeiro en celles de France et réciproquement, 266.

§. VII. *Gouvernement* 275

Nature du gouvernement; chefs, hiérarchie: Pouvoir souverain, 275. — Noblesse, 276. — Ministres du Roi, 277. — Gouverneurs de provinces; ancien gouvernement de Rio de Janeiro, 278. — *Lois, tribunaux*,

administration publique : Tribunaux, 279. — Lois, 286. — Châtiments, 287. — Police, 288. — Précautions contre l'incendie, 289.

Finances, 289. — Fonds perçus par le trésor royal, 290. — Fonds perçus par la douane, 291. — Fonds perçus par la meza da inspecção, 292. — Fonds perçus par les fermiers royaux; fonds perçus par diverses administrations, 293. — Recettes extraordinaires, 294. — Impôts secondaires; dette publique; budgets du royaume du Brésil, 295. — Tableau comparatif des recettes et des dépenses générales du Brésil depuis 1810 jusqu'en 1827, 314.

État militaire, 315. — Tableau de la composition et de la solde d'un régiment d'infanterie de ligne, au Brésil, 316. — Loi de recrutement, 317. — Divers abus, 318. — Habillement des troupes; nombre de soldats; vertus du soldat portugais, 319. — Arsenal de l'armée; fortifications, 320. — Forces navales; arsenal de la marine, 323.

CHAP. IX. — DES PEUPLES INDIGÈNES ACTUELS DE LA PROVINCE DE RIO DE JANEIRO. 324 — 341.

§. I.^{er} *Des Indiens civilisés*. 325.
 Indiens de San-Lorenzo; Indiens de San-Pedro, 325. — Indiens des bords du Macahé; Indiens de Cabo-Frio, Campos, &c.; Indiens voisins de Mangaratiba, 326.

§. II. *Indiens à demi civilisés*. 327.

§. III. *Des Indiens sauvages*. 330.

§. IV. *Réflexions générales*. 335.

DEUXIÈME PARTIE.

LIVRE II.

DU BRÉSIL À TIMOR INCLUSIVEMENT.

CHAP. X. — TRAVERSÉE DE RIO DE JANEIRO AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE; SÉJOUR DANS CETTE COLONIE. 343 — 355.

Remarques sur le Cap de Bonne-Espérance. 350.
Météorologie: Température, 351. — Vents; magnétisme; oscillations du pendule, 352. — Géologie, 353. — Maladies, 354. — Monnoies; droits du fisc, 355.

CHAP. XI. — TRAVERSÉE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE À L'ILE-DE-FRANCE; SÉJOUR DANS CETTE COLONIE 356 — 363.

Voyage de l'Uranie. — Historique. ZZZZ

CHAP. XII. — REMARQUES SUR L'ÎLE-DE-FRANCE. 364-433.

§. I.^{er} *Observations de météorologie et de physique*. 364.

Température, 364. — Baromètre, 366. — Humidité, 367. — Vents, ouragans, 368. — Trombes, 371. — Grêle; oscillations du pendule; magnétisme, 372. — Marées; analyse des eaux, 373.

§. II. *Géologie*. 375.§. III. *Vie physique des habitans; maladies*. 383.

Qualités physiques, 383. — Age de puberté; durée de la vie; fécondité, 385. — *Nature des maladies*: Affections cutanées, 386. — Flegmasies; ophthalmie; croup; dysenterie, 387. — Hépatite; maladies des voies urinaires; maladies convulsives, 388. — Affections vermineuses; hydrophobie, 389.

§. IV. *Population, mœurs, usages particuliers, &c.* 390.

Population, 391. — Caractère des habitans, 393. — Filles publiques; concubines; préférence donnée aux femmes de couleur, 396. — Bals, 397. — Réflexions sur les mulâtresses, 398. — Éducation, 400. — *Amusemens*: Musique, 403. — Danse, 405.

Langage, 406. — Le Chasseur, conte en langage créole de l'Île-de-France, 407. — Le lièvre et la tortue, fable traduite en créole, 411.

§. V. *Industrie commerciale*. 413.

Commerce d'exportation: Substances minérales; substances végétales, 413. — Substances animales; substances manufacturées, 415. — Tableau des produits agricoles de l'Île-de-France, 418.

Commerce d'importation: Tableau des importations qui ont eu lieu à l'Île-de-France, 420. — Prix de quelques denrées, 422. — Transport des marchandises, 423.

Monnoies, 424. — Commerçans et commerce, 426. — Monopoles; intérêt de l'argent; crédit; compagnies d'assurance; banque, 427. — Balance commerciale, 428.

§. VI. *Gouvernement de la colonie*. 430.

Attributions du gouverneur, 430. — Administration, 431. — Police; appointemens des principaux employés, 432. — Impôts; douanes; tarif des droits imposés à l'exportation, 433.

CHAP. XIII. — TRAVERSÉE DE L'ÎLE-DE-FRANCE À L'ÎLE BOURBON; SÉJOUR DANS CETTE DERNIÈRE COLONIE. 434-447.

§. I.^{er} *Remarques sur l'île Bourbon*. 435.

Vents, 435. — Ras-de-marée; magnétisme; maladies, 436. — Hôpitaux; population, 437. — Portrait des habitans, 438. — Quelques usages, 439. — Terrasses, 440. — Cultures coloniales, 441. — Abondance des denrées à Saint-Paul; prix des denrées, 443. — Commerce, 444. — Tableau des importations, 445. — Tableau des exportations, 446. — Balance commerciale, 447.

CHAP. XIV. — TRAVERSÉE DE L'ÎLE BOURBON À LA NOUVELLE-HOLLANDE; SÉJOUR À LA BAIE DES CHIENS-MARINS. 448-469.

Arrivée à la baie des Chiens-Marins; étrange situation où se trouve l'équipage; envoi d'une expédition sur l'île Dirck-Hatichs, 448. — Mouillage à la rade de Dampier; distillation de l'eau de mer, 449. — Établissement d'un observatoire sur la presqu'île Péron; entrevue avec les sauvages, 450. — Nouvelle exploration du havre Hamelin; détails sur l'expédition envoyée à Dirck-Hatichs, 454. — On rapporte à bord une plaque hollandaise, en étain, gravée, 457.

Incursion sur la presqu'île Péron; situation périlleuse de deux de nos compagnons; on va à leur recherche, 460. — Récit de cette course, 461. — Retour de l'embarcation envoyée dans le havre Hamelin, 467. — Départ de la rade de Dampier; exploration de l'île de Doore; échouage momentané de la corvette; on remet sous voiles pour Timor, 469.

CHAP. XV. — QUELQUES REMARQUES SUR LA BAIE DES CHIENS-MARINS 470-486.

§. I.^{er} *Observations de physique et de géologie*. 470.

Vents; température de l'air, 470. — Température de la mer; magnétisme, géologie, 471.

§. II. *Productions*. 476.

Productions végétales: Presqu'île Péron; île Faure, 477. — Île Dirck-Hatichs, 478. — *Productions animales*, 479.

§. III. *Espèce humaine* 480.

§. IV. *Inscription hollandaise* 482.

CHAP. XVI. — TRAVERSÉE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE À TIMOR; SÉJOURS DANS CETTE ÎLE; INCURSION À L'ÎLE OMBAI 487-520.

§. I.^{er} *De la baie des Chiens-Marins à Coupang; séjour dans cette colonie* 487.

Vue successive des îles Rottie, Douro, Dako, Noussaé, Simao et Timor, 487. — Mouillage à Coupang, 488. — Établissement d'un observatoire; ravitaillement de la corvette; réunions du soir, 489. — Visite à l'empereur de Bacanassi, 490. — Chaleurs excessives; cérémonie religieuse des Chinois, 492. — Course au village de Namesey, 493. — Visite aux rajas de Denka et de Dao, 495. — Examen d'une *rouma pamali* [maison sacrée], 496. — Course à Babao, 497. — Quelques hommes de l'équipage atteints de dysenterie; départ de Coupang, 498.

ZZZZ*

- §. II. *Traversée de Coupang à Dillé* 499.
 Contrariétés provenant des courans et des calmes, 500. — Incur-
 sion à l'île Ombai; rencontre d'un navire baleinier anglais, 501.
Détails sur la pêche de la baleine: Mers où abonde le cachalot, 501. —
 Nombre de navires employés à cette pêche; produit d'un cachalot;
 manière de harponner la baleine, 502. — Extraction de l'huile et du
 blanc de baleine; détails du fourneau, 505. — Valeur de la cargaison;
 bénéfiques, 506. — Remarques sur la force contractile des requins;
 passage du détroit d'Ombai, 508. — Mouillage à Dillé, 509.
- §. III. *Détails de l'excursion sur l'île Ombai* 510.
 Visite au village de Bitouka, 510. — Observations sur les habi-
 tans, 511. — Maisons; productions, 513. — Nouveaux détails sur
 les Ombayens, 514. — Musique; industrie, 515.
- §. IV. *Séjour à Dillé* 516.
- CHAP. XVII. — *ESSAI HISTORIQUE SUR L'ÎLE TIMOR* 521 — 546.
 Obscurité des premiers temps de cette histoire; recherches sur les habi-
 tans primitifs de Timor, 521. — Époques des premières relations avec
 la Chine, le Japon et l'Indostan, 522. — Détermination précise de
 cette dernière époque; arrivée des Arabes dans l'archipel d'Asie, 523.
 Voyage de Marco-Polo; navigation hardie de Vasco de Gama; éta-
 blissement des Portugais aux Moluques, 524. — Arrivée de Magellan
 sur ce point; découverte de Timor, 525. — Les Espagnols font la
 conquête des Philippines, et y fondent Manille, 526. — Première ap-
 parition des Hollandais et des Anglais dans l'archipel d'Asie; prise
 des Moluques par les Hollandais; réflexions sur leur politique, 527. —
 Établissements des portugais à Timor; attaque de Floris et de Solor,
 puis de Timor, par les Hollandais, 528.
 Les habitans de Macassar introduisent, à main armée, l'islamisme à
 Timor, 529. — Des missionnaires portugais y arrivent peu après aussi,
 530. — Le roi de Véalé prend à Timor les armes en faveur du mahomé-
 tisme; il est vaincu par les troupes portugaises envoyées de Laren-
 touka, 531. — Prise de Malaca par les Hollandais; ils bâtissent un fort
 à Coupang, 532. — Transaction entre les parties belligérantes; le
 chef-lieu du gouvernement portugais de Timor est établi à Léfao,
 533. — Il est plus tard transféré à Dillé, 534. — Mesure déplorable
 pour cette colonie; conséquences qui en sont la suite, 535. — Les
 Hollandais profitent de ces fautes pour augmenter la prospérité de leur
 colonie de Coupang, 536.
 Les Anglais capturent le fort Concordia, 536. — Il est bientôt repris
 par les indigènes, 537. — Révolte du raja d'Amanoubang contre l'auto-
 rité hollandaise; Coupang pillé par une frégate anglaise, 537. — Nou-
 velle tentative qui met enfin cette place entre les mains des Anglais;
 elle est définitivement restituée à ses anciens maîtres; guerre contre le
 raja d'Amanoubang; tentatives des Hollandais pour étendre leur auto-

rité à Timor, 538. — Protestation du gouverneur portugais à ce sujet, 539. — Pièces à l'appui, 540. — Réflexions à ce sujet, 541.

Table chronologique, formant l'appendice de l'histoire de Timor..... 543.

CHAP. XVIII. — DESCRIPTION DE TIMOR..... 547-721.

§. I.^{er} *Détails géographiques*..... 547.

Limites; dimensions; montagnes, 547. — Rivières, 548. — Marais; lacs, 549. — Ports et rades, 550. — Divisions politiques, 552. — Tableau des royaumes de Timor dépendant des Portugais, 553. — Tableau de ceux qui sont soumis aux Hollandais, 555.

§. II. *Observations de météorologie et de physique*..... 558.

Température, 558. — Baromètre; vents, 559. — Saisons, 560. — Humidité; analyse des eaux, 561. — Magnétisme; marées, 562.

§. III. *Géologie et minéralogie*..... 563.

Géologie, 563. — *Minéralogie*: Or, 566. — Cuivre, 568. — Fer; soufre; sel gemme, 569. — Salpêtre; huile de pétrole; eaux minérales; terres argileuses : 570.

§. IV. *Fertilité du sol; productions*..... 571.

Fertilité du sol, 571. — *Productions végétales*, 573. — Plantes alimentaires, 577. — Plantes médicinales, 580. — Bois de construction et de charpente, 581. — Plantes propres aux manufactures et aux arts, 582. — Plantes d'agrément; plantes pour la nourriture des bestiaux, 584. — *Productions animales*: Mammifères, 585. — Oiseaux, 586. — Poissons; crustacés; testacés, mollusques et polypes, 587. — Quadrupèdes ovipares et reptiles; insectes, 588.

§. V. *De l'homme considéré comme individu*..... 589.

Diversité des races, 589. — Qualités physiques, 590. — Durée de la vie; âge de puberté; durée de la lactation; fécondité, 592.

Maladies: Fièvres, 592. — Maladies cutanées, 595. — Syphilis; catarrhes; maladies des enfans; dysenterie, 596.

Remarques et réflexions sur la dysenterie contractée à Timor, 598. — Insuffisance des avis donnés; précautions prises; examen topographique; plan de ce mémoire, 599. — Début de la maladie; symptômes; nombre de malades; situation dans le canal d'Ombai, 600. — Situation après notre départ de Dillé; situation après l'arrivée à Rawak, 601. — Traitement employé, 602. — Situation avant d'arriver aux Mariannes; terminaison de la maladie, 603. — Observation d'une dysenterie suivie d'entérite, &c., 604. — Dysenterie chronique compliquée, &c., 605. — Non-contagion de la dysenterie, 606. — Causes de la dysenterie; marche à suivre dans son traitement, 607. — Réfutation du système de Péron, 611.

- §. VI. *De l'homme vivant en famille* 613.
 Nourriture, 613. — Manière de servir les mets; nombre des repas, 614. — Vêtemens des indigènes, 615. — Vêtemens des Chinois, 617. — Vêtemens des métis européens, 618. — *Habitations* : Habitations des Timoriens, 619. — Maisons des Chinois; maisons des colons européens, 620. — Meubles, 621. — *Ustensiles de ménage* : Ustensiles propres à la cuisson des mets; ustensiles où l'on sert les alimens; vases destinés à conserver l'eau; ustensiles pour l'éclairage, 622. — Ustensiles divers, 623. — Occupations domestiques, 624. — *Usages particuliers* : Méridienne; propreté; longueur des ongles; dents d'or, 625. — Témoignages d'amitié; bétel, 626. — Cigares, 627.
- §. VII. *De l'homme réuni en société* 627.
 Villes et villages, 627. — *Population* : Nombre d'individus, 628. — Classification des habitans, 630. — Diversité des langues, 631. — *Caractère et mœurs des habitans* : Qualités morales des Timoriens, 632. — Qualités morales des Malais; qualités morales des Chinois, 633. — Éducation, 634. — *Religion des Timoriens* : Croyance, 635. — Culte; temples, 637. — Cérémonies aux grandes époques de la vie, 638. — Sépultures, 640. — *Religion des Malais*, 641. — *Religion des Chinois*, 642. — Secte des lettrés, 643. — Secte des sorciers, 648. — Secte de Fo, 651. — Description du temple chinois de Coupang, 653. — Cérémonies religieuses, 655. — Mariages chinois; sépultures, 658. — épitaphes, 659. — *Religion chrétienne*, 660.
Amusemens : Réunions de société, 662. — Danse, 663. — Musique, 664. — Jeux, 665.
- §. VIII. *Industrie agricole et manufacturière* 670.
Agriculture, 670. — Outils; engrais; travaux de culture, 671. — Récoltes, 673. — Éducation des bestiaux; chasse; pêche, 674.
Arts chimiques : Vin de palmier; arack de Batavia, 676. — Bière, 677. — Sucre; huile de coco, 678. — Huiles essentielles; teintures; sel, 679. — Viandes et poissons secs, 680.
Arts mécaniques : charpentage; forges, 680. — Orfèvres; tissage des étoffes, 681. — Fabrication de cordages, 682. — Filets de pêche; poteries. *Construction navale* : Nature des navires construits, 683. — Détails de construction, 684. — Voilure, 685. — Ancres; calfatage; approvisionnement; détails divers, 686.
- §. IX. *Industrie commerciale* 687.
Marchandises d'exportation : Substances minérales; substances végétales, 687. — Substances animales, 689. — Substances manufacturées, 692. — Tableau des marchandises propres à être exportées de Timor, 693.
Marchandises d'importation : Étoffes de coton, 694. — Étoffes de laine; objets divers, 696. — Tableau des marchandises qui pourroient être importées avec avantage sur cette île, 697. — Transport des mar-

chandises. *Commerçans et commerce* : Commerce des Portugais, 698. — Commerce des Hollandais; commerce des Chinois, 699.

Mesures et monnoies : Mesures de longueur; mesures de surface; mesures de capacité, 700. — Poids, 701. — Monnoies, 703. — Tableau des mesures, poids et monnoies employés sur l'île Timor, 704.

S. X. *Gouvernement* 705.

Chefs, hiérarchie : Nature du gouvernement timorien; succession au trône, 705. — Noblesse. *Législation* : Lois et administration de la justice; délits et châtimens, 706. — Esclavage; successions civiles, 708. — Finances; état militaire, 709. — État politique, 711.

Administration portugaise : Formes administratives, 712. — Influence des Portugais sur les indigènes; administration de la justice; finances, 713. — État militaire, 714. — Fortifications, 715. — Costume des soldats, 716.

Administration hollandaise : Formes administratives, 716. — Administration de la justice; finances, 717. — État militaire, 718. — Uniforme des soldats; appointemens des militaires; fortifications, 719.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

ERRATA

Dans le texte. Page 352, lig. 3, en remontant, au lieu de $26^{\circ} 23' 31''$: lisez $26^{\circ} 30' 31''$.

Dans l'atlas. Planche 59, sur les échelles au bas de la carte, au lieu de $12^{\circ} 12'$: lisez $13^{\circ} 12'$.